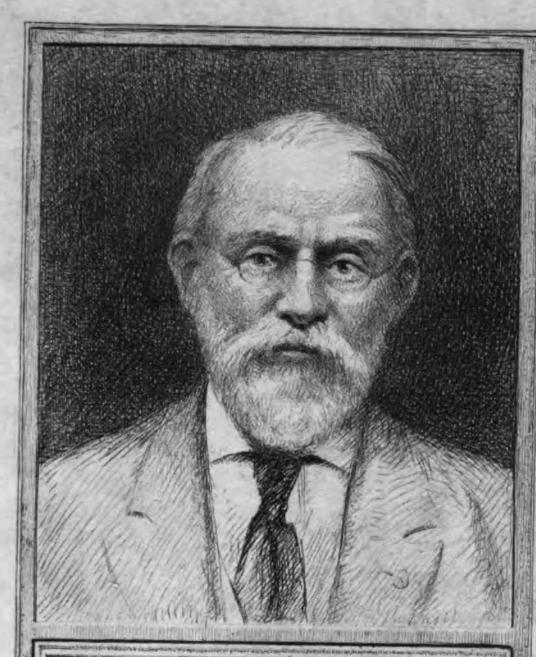


Mémoires - Société archéologique et histoirque de la Charente

Société archéologique et historique de la Charente


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY







BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE





Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. CHASSEIGNAC,
rempart Desaix, 26.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

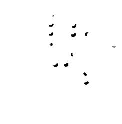
ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME IX

ANNÉE 1887





A ANGOULÊME

CHEZ L. COQUEMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC LXXXVIII

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861........ Charles de Chancel, ✻.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest Gellibert des Seguins, ✻, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877........ Gustave Babinet de Rencogne.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph Castaigne.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. Lièvre.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul de Fleury.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. Chauvet.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886.... A.-F. Lièvre, O. A.
8 décembre 1886 — .... Paul de Fleury.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853.............. Jean-Claude-Zadig Rivaud, ✻.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François Marvaud.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe Castaigne.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude Gigon.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée Callandreau
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. Lièvre.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul de Fleury.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. Chauvet.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885. ... Joseph Castaigne.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886..... Paul de Fleury.
8 décembre 1886 — . ... Daniel Touzaud.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe Castaigne.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond Sénemaud.

28 janvier 1863 — 16 décembre 1868...... Gustave BABINET DE RENCOGNE.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871...... A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène CARISSAN.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874........ L'abbé Jules DENISE.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. LIÈVRE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel SAZERAC DE FORGE.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885........ PUYMOYEN.
9 décembre 1885 — .... WARISSE, O. A.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul SAZERAC DE FORGE.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis DE JUSSIEU.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude GIGON.
14 décembre 1864 — 4 février 1867........ Henri LÉRIDON.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile BIAIS.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. PICHON.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881... G. CHAUVET.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... SARDOU.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... É. PUYMOYEN.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885.... WARISSE, O. A.
9 décembre 1885 — .... MALARD, O. A.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis CALLAUD.
1859 — 4 février 1867.................... Adhémar SAZERAC DE FORGE.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874........ Georges MATHÉ-DUMAINE.

Une commission, composée de MM. BRIAND, DU MAROUSSEM et Joseph CASTAIGNE, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. CALLAUD.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856............. John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — janvier 1857............. Trémeau de Rochebrune père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874.... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — .... Albert Cochot.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

} En vertu de l'article 5 du règlement.

1869. (*) Bonnassieux, ✱, membre de l'Académie des beaux-arts, 11, rue Saint-Simon, à Paris.

1865. Delisle (Léopold), C. ✱, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général-directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1857. Mourier (Athénaïs), O. ✱, O. I., directeur honoraire au ministère de l'instruction publique, 2 *ter*, rue Paul-Louis-Courier, à Paris.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.
} En vertu de l'article 4 du règlement.

1887. Arbellot (Joseph), négociant, 60, rue de Paris, à Angoulême.

1876. Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1883. Audoin (J.), propriétaire, membre de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, à La Talonnière (par Luxé).

1869. Augeraud (l'abbé), O. A., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. Aulard (Alphonse), ✱, O. I., inspecteur d'académie honoraire, bibliothécaire de la ville, 73, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1886. Auteville (Maurice d'), 69, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Babaud de Lacroze (Camille), maire d'Ansac, par Confolens (Charente).

1877. Babinet de Rencogne fils (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1876. Bellamy (Henri), ✱, O. A., maire d'Angoulême, 33, rampe du Secours.

1866. Bénard, ✱, ancien président du tribunal civil, 37, rampe du Secours, à Angoulême.

1872. Bessette (le docteur Edmond), ✱, 23, place du Parc, à Angoulême.

1863. Biais (Émile), archiviste de la mairie, conservateur du Musée, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé), directeur de l'École Saint-Paul, 28, rue d'Épernon, à Angoulême.

1886. Boissonnade, professeur d'histoire au lycée, 41, rue du Minage, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, place de la Commune, à Angoulême.

1887. Bouchaud-Praceiq, comptable, rue de Saintes, à Angoulême.

MM.

1880. Boucherie (F.), directeur de l'école primaire supérieure, à Cognac.

1885. Bouillon fils, propriétaire, à Mansle (Charente).

1875. Bouraud (Marc), 24, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1887. Bouquero (René), capitaine au 107ᵉ de ligne, 57, rue Corderant, à Angoulême.

1867. Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, conseiller général du Finistère, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, au château de La Porte-Neuve, par Pont-Aven (Finistère).

1887. Callandreau, notaire, à Cognac.

1867. Callaud (Jules), trésorier de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1866. Castaigne (Joseph), ancien président de la Société, président du tribunal de commerce, 181, rue de Paris, à Angoulême.

1883. Chamborant de Périssat (le baron de) (Albert), ✱, 19, rue Bassano, à Paris.

1869. Chapiteau de Rémondias (Charles), au château de La Borde, près Périgueux (Dordogne).

1879. Chasseignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Chauveau aîné, président de la chambre de commerce, à Maumont (Magnac-sur-Touvre, par Ruelle).

1869. Chauvet (Gustave), O. A., ancien président de la Société, notaire, à Ruffec (Charente).

1886. Chauvin, O. I., directeur de l'École normale d'instituteurs, à Angoulême.

1882. Cochot (Albert), architecte, bibliothécaire de la Société, 123, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1885. Coindreau (Raoul), 6, place de Beaulieu, à Angoulême.

1883. Coquemard (L.), libraire de la Société, 9, rue du Marché, à Angoulême.

1869. Daly père, chirurgien-dentiste, 36, rempart Desaix, à Angoulême.

1877. Dampierre (vicomte Guillaume de), au château de Saint-Cybard, à Angoulême.

1879. David (Guerry), ✱, avocat, 58, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

MM.

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1887. Delage (Anatole), maire, à Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1865. Delamain père (Henri), négociant, à Jarnac (Charente).

1868. Delamain (Philippe), négociant, à Jarnac (Charente).

1877. Delamain (Louis), ✵, maire de Jarnac, négociant, à Jarnac (Charente).

1874. Delaunay (Arthur), ancien notaire, 75, rue Basse de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1869. Denise (l'abbé Jules), curé de Rouillac (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1887. Desmazeaud (Marcel), avoué, 28, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1887. Drouet, pharmacien, 165, rue de Paris, à Angoulême.

1875. Dubois (Léon), propriétaire, 14, rue Froide, à Angoulême.

1878. Ducasse (Louis), négociant, 185, rue de Paris, à Angoulême.

1879. Duffort (Louis), pharmacien, 40, rue Marengo, à Angoulême.

1887. Dumas de Champvallier, général d'artillerie, à Clermont-Ferrand.

1887. Dussidour (Ausone), avocat, à Bordeaux.

1887. Engrand aîné, négociant, 124, rue de Paris, à Angoulême.

1887. Engrand jeune, négociant, 124, rue de Paris, à Angoulême.

1886. Favraud, inspecteur primaire, 120, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Fayou, banquier, 11, place du Parc, à Angoulême.

1862 Fermont (F.), ancien secrétaire de la mairie, à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Ferranti (Lodoïs), professeur de musique, 9, rue du Théâtre, à Angoulême.

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président de la Société, 131, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Fourgeaud (l'abbé), curé d'Ansac (Charente).

MM.

1877. Fournier (le docteur Louis), ✻, O. A., 19, rue de Bélat, à Angoulême.

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac (Charente).

1886. Frapin, négociant, à Segonzac (Charente).

1844. Galzain (le comte Benjamin de), ✻, ancien membre du Conseil général, ancien conseiller de préfecture, à Mastavit, commune de Saint-Séverin (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), membre du Conseil général de la Charente, 8, rue des Saints-Pères, à Paris, ou à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau.

1887. Georges, receveur municipal, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1882. Germain (Henri), négociant, à Cognac.

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

1879. Grellier (Hilaire), propriétaire, à La Rochefoucauld (Charente).

1874. Guilhaud (le docteur), au château de Gourville, par Aigre (Charente).

1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, au château du Grippeau, par Richelieu (Indre-et-Loire).

1879. Hedde (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, 5, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1883. Hyrvoix (Albert), ancien sous-préfet, 188, rue de l'Hôpital, à Fribourg (Suisse).

1879. Jarnac de Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac.

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1887. Jouzier, négociant, 19, rue du Marché, à Angoulême.

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.

1887. Lacour, 12, rue Friedland, à Angoulême.

1867. Lacroix (Paul de), propriétaire, 46, rue Neuve-d'Angoulême, à Cognac.

1887. Lafforgue (Georges), négociant, 53, route de Bordeaux, à Angoulême.

1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).

1886. Laporte, négociant, adjoint au maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

MM.

1886. La Rochefoucauld (le comte Aimery de), 93, rue de l'Université, à Paris, et au château de Verteuil (Charente).

1887. Lassuze (Edmond), négociant, 3, place du Mûrier, à Angoulême.

1878. Lecler (le docteur Alfred), médecin, à Rouillac (Charente).

1887. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville.

1887. Lescure, 3, rue Vauban, à Angoulême.

1874. Lièvre (Auguste), O. A., ancien président de la Société, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), entreposeur spécial des tabacs, 1, rue du Paillon, square Barberis, à Nice.

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, avoué, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1878. Machenaud (Edmond), négociant, 151, rue de Paris, à Angoulême.

1887. Maistre du Chambon (Anatole), avoué, 9, rue Tison-d'Argence, à Angoulême.

1885. Malard, O. A., professeur d'histoire au lycée, secrétaire adjoint de la Société, à Angoulême, villa de la Chaume (Sillac).

1878. Mallo (Jean), instituteur, à Segonzac (Charente).

1882. Mandinaud, négociant, à Ruffec (Charente).

1887. Marchais (Henri), à La Rochefoucauld (Charente).

1884. Marchand (Élie), licencié ès sciences, au château de Lambertye (Gironde).

1877. Maret (Arthur de), au château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers (Vienne).

1887. Marot (J.-G.), négociant, rue du Marché, à Angoulême.

1866. Martell (Édouard), négociant, ancien député, à Cognac.

1867. Mathieu-Bodet, ✵, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.

1886. Mathieu-Bodet (Abel), propriétaire, à Moulède, commune de Saint-Saturnin, par Hiersac (Charente).

1876. Maurin, conseiller municipal, à Fouqueure, par Luxé (Charente).

1887. Méaudre-Dassit (Joseph), à Confolens (Charente).

1861. Mercier (Paul), ancien juge au tribunal civil, à Cognac.

MM.

1887. MESNARD (Arsène), docteur-médecin, à Tourriers (Charente).

1887. MESNARD, notaire, à Roullet (Charente).

1877. MIGNON (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. MIMAUD (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec (Charente).

1883. MOUCLIER père, conseiller d'arrondissement, directeur du Crédit foncier, 4, rue de Plaisance, à Angoulême.

1883. MOUCLIER fils (Joseph), étudiant en médecine, à Aigre (Charente).

1879. PARENTEAU-LAMBULIÈRE (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.

1865. PASQUET DE LAURIÈRE (Jules), O. A., inspecteur général de la Société française d'archéologie, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

1887. PAUTIER (Nelson), docteur-médecin, à Aigre (Charente).

1874. PELLISSON (Jules), juge au tribunal civil, à Bergerac (Dordogne).

1887. PERRIER DUCARNE (Édouard), notaire, 30, rue Friedland, à Angoulême.

1886. PICAT (Léon), libraire, à Ruffec (Charente).

1887. PLAUCHUT, négociant, port de L'Houmeau, à Angoulême.

1887. POUZET, notaire, à Confolens (Charente).

1872. PRÉPONNIER, architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1879. PRIEUR (Clément), maire d'Anais, conseiller général, secrétaire général de la Société d'agriculture, à Anais, par Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1879. PUYMOYEN (Émile), avoué-licencié, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1883. RABEC, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac.

1887. RABY (Élie), négociant, à Jarnac (Charente).

1862. RAMBAUD DE LAROCQUE, ✱, président du Conseil général de la Charente, 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1882. RAMBAUD (Armand), substitut de M. le procureur de la République, 20, rue de Strasbourg, à Bordeaux.

1883. REMPNOULX-DUVIGNAUD (André), propriétaire, à Champagne-Mouton (Charente).

1886. RENOLLEAU, céramiste, à Mansle (Charente).

1887. RIBÉROLLES (DE), à Rivières (Charente).

1883. RICARD (Ernest), propriétaire, 89, chemin de la Colonne, à Angoulême.

MM.

1879. RICHARD (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).
1886. RICHARD (Léon), propriétaire, à Segonzac (Charente).
1886. ROCHON-DUVIGNAUD (Achille), 31, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.
1887. ROFFIGNAC (comte Jules DE), 3, rue Saint-Martin, à Angoulême.
1883. ROUSIERS (Paul DE), au château du Rhus, par Confolens (Charente).
1887. ROUSSELOT (l'abbé), 74, rue de Vaugirard, à Paris.
1873. SADOUX (Eugène), dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.
1875. SARDOU (Fernand), négociant, 20, rempart de l'Est, à Angoulême.
1887. SAUQUET (Victor), avocat, 24, rue Froide, à Angoulême.
1874. SAZERAC DE FORGE (Abel), ancien secrétaire de la Société, avocat, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.
1883. SAZERAC DE FORGE (Albert), négociant, 38, rue d'Épernon, à Angoulême.
1887. SÉMORET (Pierre), rue Saint-Martin, 31, à Angoulême.
1875. SEVENET (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.
1883. SICARD (le docteur A.), médecin, à Tusson (Charente).
1887. SOCHAL (l'abbé), curé de Saint-André, à Angoulême.
1855. THIAC (Eugène DE), ✱, ✠, ♣, président de la Société d'agriculture de la Charente, à Puyréaux, par Mansle; 24, rue Saint-Lazare, à Paris.
1875. TOUCHIMBERT (le marquis DE), maire de Londigny, au château de Londigny, par Ruffec (Charente).
1883. TOUZAUD (Daniel), docteur en droit, avoué, 50, rue de Bélat, à Angoulême.
1887. VALLIER, propriétaire, à Aussac (Charente).
1887. VERGNAUD, négociant, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.
1878. VIGNERON (René), ancien secrétaire général à Auch, 8, place du Marché-Neuf, à Angoulême.
1863. WARIN (Édouard), architecte de la ville, inspecteur des édifices diocésains, 48, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.
1880. WARISSE, O. A., professeur de dessin au lycée, secrétaire de la Société, 11, rue Buffechauve, à Angoulême.
1887. ZAMANSKI (Adolphe), rédacteur en chef du *Charentais*, 15, rampe du Secours, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine de Limoges, 11, rue de la Corderie.

1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.

1855. Auriac (Eugène d'), ✻, conservateur à la Bibliothèque nationale, 7, rue Ventadour, à Paris.

1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), O. A., chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.

1866. Boreau-Lajanadie, ✻, ancien conseiller à la cour de Bordeaux, député de la Charente.

1879. Chabaneau (Camille), correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.

1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 5, rue Duplessis, à Bordeaux.

1855. Daviaud (Marcel), ✻, ancien vice-président au tribunal de Bordeaux, à Bouvron, par Castillon (Gironde).

1875. Dujarric-Descombes, notaire, au Grand-Brassac (Dordogne).

1876. Dulignon des Granges, rue de Cheverus, à Bordeaux.

1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).

1859. Galy (E.), ✻, docteur en médecine, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.

1884. Gontier, à Saint-Honorat, par Cannes (Alpes-Maritimes).

1855. Jussieu (Alexis de), ✻, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.

1869. Lucas, O. I., architecte, 8, boulevard Denain, à Paris.

1868. Meschinet de Richemond, O. A., archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1867. Métivier, ✻, inspecteur d'académie, à Nantes.

1878. Millien (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1883. Moreau (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.

1886. Testut (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	7
Membres titulaires.....................	164
Membres correspondants................	21
Total..............	192

OUVRAGES REÇUS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE.

Aisne................ Société archéologique de Saint-Quentin.
Société historique et archéologique de Château-Thierry. — *Annales*, 1885 et 1886.
Société archéologique et historique de Soissons.

Allier............... Société d'émulation, t. XVII, 3e et 4e livraisons, 1885-1886.
Catalogue du Musée départemental de Moulins, 1885.

Alpes-Maritimes...... Société des lettres, sciences et arts de Nice.

Aveyron.............. Société des lettres, sciences et arts, t. XIII, 1881-1886.

Bouches-du-Rhône... Société de statistique de Marseille.

Charente-Inférieure. Revue de Saintonge et d'Aunis, t. VII.
Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes. — 3e série, t. II, 9e, 10e, 11e et 12e livraisons.

Cher................. Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges, 1886, t. XIV.

Constantine.......... Société archéologique.
Académie d'Hippone, à Bône. — *Bulletin* 22.

Corrèze.............. Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, t. VIII, 4e livraison; t. IX, 1re, 2e et 3e livraisons.

Côte-d'Or............	Académie des sciences de Dijon. — *Mémoires*, 3e série, t. IX, 1885-1886.
	Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, 1885.
	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon. — 4e année, 1886, 6e livraison; 5e année, 1887, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.
Creuse.............	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret. — *Mémoires*, 2e série, t. II.
Dordogne............	Société archéologique de Périgueux. — *Bulletin*, t. XIII, 6; t. XIV, 1887, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.
Doubs...............	Société d'émulation. — 5e série, t. X, 1885; 6e série, t. I, 1886.
	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Drôme................	Société d'archéologie et de statistique. — *Bulletin*, 1887, 80e, 81e, 82e et 83e livraisons.
Eure-et-Loir........	Société dunoise, nos 71, 72, 73 et 74.
	Société archéologique. — *Bulletin*, nos 175, décembre 1886; 176, 177 et 178.
Finistère............	Société académique de Brest. — 2e série, t. XI, et *Bulletin*, t. IV.
Gard.................	Académie de Nîmes, 7e série, t. VIII, 1885.
	Société scientifique et littéraire d'Alais. — T. XVII, 1885.
Garonne (Haute-)....	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires*, t. VIII, 1886.
	Société archéologique du midi de la France. — T. XIV; nouvelle série I, 1, 2 et 3.
Gironde..............	Société archéologique de Bordeaux, t. X.
Hérault..............	Société des langues romanes.
Ille-et-Vilaine.......	Société archéologique, t. XVII, 2e partie.
Indre-et-Loire.......	Société archéologique de Touraine. — *Bulletin*, VIIe volume, 1886.

LANDES.............. Société de Borda, à Dax. — 11e année, 1886, 4e trimestre; 12e année, 1887, 1er, 2e et 3e trimestres.

LOIRE-INFÉRIEURE..... Société archéologique de Nantes, tome XXVI, 1886.

LOIRET............... Société archéologique de l'Orléanais. — *Bulletins*, VIII, 4e trimestre 1886, 131, et IX, 1887, 132-133. — *Mémoires*, t. XXI, 1886.

MAINE-ET-LOIRE...... Société d'agriculture d'Angers, tome XXVIII, 1886.

MANCHE............... Société académique de Cherbourg.

MARNE (HAUTE-)....... Société historique et archéologique, à Langres. — T. III, 1887.

MORBIHAN............ Société polymathique.

NORD................. Société dunkerquoise.

OISE................. Société académique d'archéologie. — *Mémoires*, t. XIII, 1re partie.

ORNE................ Société historique et archéologique de l'Orne, t. V, 4e *Bulletin*; t. VI, 1er, 2e et 3e *Bulletins*.

PAS-DE-CALAIS........ Société académique de Boulogne. — *Bulletin*, IVe volume; *Mémoires*, t. VIII.
Société des antiquaires de Picardie — *Bulletin*, 1887, et *Album*.

PYRÉNÉES (BASSES-).... Société des sciences de Pau.
Société des sciences et arts de Bayonne, 1886, 2e semestre.

RHÔNE................ Académie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1882–1885.
Annales du Musée Guimet, à Lyon, t. X, XI et XII.

SAÔNE-ET-LOIRE....... Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — T. VII, 3e partie.
Société éduenne.

SARTHE............... Société d'agriculture, sciences et arts. — T. XXII, 4e fascicule, 1886; t. XXIII, 1er fascicule.
Revue historique et archéologique du Maine, au Mans, t. XX, 1886.

SAVOIE.................. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — *Mémoires,* 3e série, t. XII; 4e série, t. I.

Société savoisienne d'histoire. — *Mémoires et Documents,* t. XXVI. — *Bulletin,* 1885-1886.

SEINE.................. Société des antiquaires de France. — *Mémoires,* t. VII.

Société de numismatique. — *Annuaire,* 1886.

SEINE-ET-OISE......... Société des sciences morales, lettres et arts.

Société archéologique de Rambouillet.

SÈVRES (DEUX-)....... Société de statistique. — *Bulletin,* octobre-décembre 1886, et janvier-septembre 1887.

SOMME................ Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin,* 1886, nos 3 et 4; 1887, nos 1 et 2. — *Mémoires,* 3e série, t. IX.

Société d'émulation d'Abbeville.

Académie des sciences, lettres et arts, d'Amiens, t. XXXI, 1884.

TARN-ET-GARONNE..... Société archéologique. — *Bulletin,* tome XIV, 1886.

VAR.................. Société académique du Var. — T. XIII, 1886.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

VENDÉE............... Société d'émulation. — *Annuaire,* 33e année, 1886.

VIENNE............... Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletin,* 1886, nos 3 et 4; 1887, nos 1 et 2.

VIENNE (HAUTE-)...... Société historique et archéologique du Limousin. — *Bulletin,* t. XXXIV.

YONNE............... Société des sciences historiques et naturelles. — *Bulletin,* t. XL, 1886; t. XLI, 1887.

Société archéologique de Sens. — T. XII et XIII, 1880-1885.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants, 1887.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Histoire, 1885, nos 3 et 4. — *Archéologie,* 1886, nos 3 et 4; 1887, no 1.

Bibliographie des Sociétés savantes.

Bibliographie des Travaux historiques.

Répertoires des Travaux historiques, 1885, no 4.

Discours de M. Spuller à la réunion générale des délégués des Sociétés savantes en 1886.

Album Caranda. — Fouilles de la villa d'Ancy, 1886.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE... Société de géographie de Vienne, 1886.

BELGIQUE... Bibliothèque royale de Belgique.

BRÉSIL..... Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro, t. V et VI.

DANEMARK.. Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.

ÉTATS-UNIS. Smithsonian Institution, Washington, années 1884, 2e partie, et 1885, 1re partie.
Davenport Academy.

SUÈDE...... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm, 1886.

SUISSE..... Société de géographie de Genève, *Le Globe,* 4e série, 1887, t. VI.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Congrès archéologique de France, LIIe session, à Montbrison, 1885.

Monographie de la cathédrale de Chartres, nos 5, 6 et 7.

Revue des langues romanes, décembre 1886; t. XXXI, janvier-juin, 1887.

Notice sur Verteuil, par M. le comte de La Rochefoucauld.

Archéologie au Congrès de Nancy, par M. le docteur Berchon.

Description de la colline de Lemeuc-sur-Chambéry, par Loris Pillet-Atlas.

La Grande pancarte de la basilique de Latran, par Mgr Barbier de Montault.

Supplément à l'Inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine.

Legati nunzii apostolici inviati in Francia, etc. (Pise, 1887.)

Notice sur le Catalogue des bibliothèques publiques, par F. Nizet. (Bruxelles.)

Exposition de Poitiers 1887. (Catalogue de la collection G. Chauvet.)

Inscriptions romaines de Bordeaux, tome I, par Camille Juliau. (Don de M. le maire de la ville de Bordeaux, sur la demande de M. le comte de Chasteigner.)

Table topographique des artistes de l'École française, par Auvray. (Paris, 1887.)

Étude sur le Moyen âge, par L. Limayrac.

Libraire de la Société, M. L. Coquemard.
Lithographe id., M. Milliet.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 12 JANVIER 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. MALARD, BÉNARD, BOISSONNADE, WARIN, ROCHON-DUVIGNAUD, COQUEMARD, BIAIS, FAVRAUD, CHAUVET, ALBERT COCHOT, TOUZAUD, CASTAIGNE, PUYMOYEN, ABEL SAZERAC DE FORGE, HENRI DESERCES et WARISSE, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT invite M. TOUZAUD à occuper le fauteuil de la vice-présidence.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. le docteur COCHOT, dans laquelle notre confrère donne sa démission de membre titulaire.

M. le docteur COCHOT, quittant la ville d'Angoulême, prie M. le Président d'être auprès de tous nos collègues

de la Société l'interprète de ses regrets et de ses sentiments les plus cordiaux.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels une étude sur le moyen âge reçue par l'entremise du ministère de l'instruction publique et intitulée : *Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy* (Castelnau-de-Montratier), par M. Léopold de Limayrac, ancien député à l'Assemblée nationale de 1871, membre du Conseil général du Lot, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Chauvet signale à la Compagnie divers documents relatifs à l'Angoumois :

1° Dans les *Mémoires des antiquaires de France*, 5e série, tome VI, 1885, un travail sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du Xe au XIVe siècle; l'auteur, M. Briquet, s'est spécialement occupé de la composition des papiers.

Cette question est difficile à résoudre chimiquement, car les fibres épurées de coton, de lin, de chanvre, même de bois, de paille et d'alfa, se comportent de la même manière, étant toutes une même substance, la cellulose.

Il a appliqué à leur étude la lumière polarisée, et à l'aide d'un grossissement linéaire de 120 à 150, il est arrivé à distinguer les fibres du coton, du chanvre et du lin; ses analyses ont porté sur 122 échantillons de papier d'origines diverses, et voici textuellement les conclusions de son mémoire :

« Il n'y a jamais eu de papier de coton, et ce terme doit être abandonné comme ne correspondant à aucun produit spécial.

« Le papier de chiffe est beaucoup plus ancien qu'on ne l'a généralement admis jusqu'à ce jour ; son emploi constaté remonte au Xe siècle.

« Le papier de chiffe a été usité d'abord en Orient, et le secret de sa fabrication n'a pénétré en Occident qu'après une longue période de deux ou trois siècles. »

M. Chauvet signale encore :

2° Dans les *Bulletins* de la Société des antiquaires de France, séance du 17 février 1886, une note de M. Berthelé sur les statues équestres de Constantin, dans les églises de Parthenay-le-Vieux et de Melle.

Ce mémoire a de l'intérêt pour ceux de nos confrères qui ont déjà étudié cette question ;

3° Un volume de M. Edmond Leblant sur les sarcophages chrétiens du Poitou, dans lequel le savant archéologue classe vers la fin du VIe siècle le sarcophage découvert à Angoulême en 1845, dans le jardin de M. Alexis Callaud.

M. Biais fait hommage à la Société de la primeur d'un ouvrage de lui et très consciencieux, intitulé : *Étude sur les Pineau.*

Il donne lecture d'un certain nombre de passages très intéressants de son manuscrit, intitulé : « Les Pineau, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, architectes » (de 1654 à 1823).

Cette biographie est accompagnée de renseignements inédits sur Jacques-Hardouin Mansard, architecte du roy; Jean-Michel Moreau le jeune, dessinateur du cabinet du roy; Jean-Baptiste Feuillet, sculpteur, et Laurent Feuillet, bibliographe et bibliothécaire de l'Institut; Carle et Horace Vernet, les Saugrain et les Prault, libraires-imprimeurs et graveurs, et plusieurs autres personnages de distinction du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe.

Notre confrère s'est attaché, avec preuves à l'appui, à démontrer certaines erreurs commises par les biographes, qui confondent entre eux trois des Pineau du siècle dernier, lesquels ont exercé la sculpture dé-

corative. Il donne une liste aussi complète que possible de leurs travaux en France : à Versailles, à Paris et en Russie.

En résumé, ces artistes, dont M. Biais prouve que l'œuvre a été considérable, sont aujourd'hui, suivant lui, classés à leur rang, et on doit leur restituer plusieurs ouvrages importants improprement attribués à d'autres ornemanistes.

Ce travail, d'après des pièces originales et authentiques, dont le même membre prie la Société archéologique d'accepter comme un hommage la lecture qu'il en donne, doit être publié à Paris avec des photogravures qui doivent en compléter le texte.

Il est procédé au vote sur la proposition faite au cours de la séance précédente.

M. Lièvre, ancien président de la Société archéologique et historique de la Charente, est élu président honoraire de la Société.

M. Arbellot, greffier au tribunal de commerce, est élu membre titulaire de la Société.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

MM. Marcel Desmazeaud, avoué à Angoulême, présenté par MM. de Fleury, Touzaud et Puymoyen; Bouquero, lieutenant au 107e de ligne, présenté par MM. de Fleury, Cochot et Biais.

Demandent également à faire partie de la Société :

MM. Marot, juge au tribunal de commerce; Jouzier, conseiller municipal, juge au tribunal de commerce; Engrand, juge au tribunal de commerce; Lacour, juge suppléant au tribunal de commerce; Engrand jeune, négociant, rue de Paris; Vergnaud, négociant, rue de La Rochefoucauld; Lafforgue (Georges), négociant, rue de Bordeaux; Drouet, pharmacien, membre de la Société des archives historiques de la Saintonge et de

l'Aunis, rue de Paris, présentés par MM. Castaigne, Touzaud et Biais.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Malard, Boissonnade, Castaigne, Biais, Bouquero, Rochon-Duvignaud, Cochot, Chauvet, Callaud, Touzaud, Abel Sazerac de Forge, Puymoyen, Deserces, Arbellot et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chauvin, directeur de l'École normale d'Angoulême, remerciant la Société de son admission comme membre titulaire et s'excusant de ne pouvoir, pour cause d'indisposition, assister à la séance.

M. Touzaud communique une lettre de M. Lièvre par laquelle notre confrère exprime à la Société toute sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président honoraire, et l'assure qu'elle aura toujours dans ses travaux la plus large et la meilleure part.

A ce titre et dès aujourd'hui, au nom de M. Lièvre, M. Touzaud commence la lecture d'une série de notes sur les *noms de lieux, rivières, chemins*, etc., du département de la Charente.

La présente note a pour objet « le Fossé-aux-Comtes », dans lequel Corlieu a vu l'œuvre des Romains, que Michon conjecture être un ouvrage entrepris contre les Normands, et qui fut simplement un chemin servant de limite aux comtés d'Angoulême et de Saintes.

Il est curieux de voir que Desbrandes, tout en adoptant l'opinion de Corlieu, relate une supposition déjà bien proche de la vérité : « Thevet, dans sa *Cosmographie,* tome II, parlant du Fossé-aux-Comtes, dit que les premiers comtes d'Angoulême firent faire autrefois des fossetz et des tranchées tout autour de leur jurisdiction tant qu'elle s'étendoit, sans scavoir pourquoi, sinon que c'étoit pour se fortifier et pour *borner leurs terres d'avec celles de leurs voisins,* les comtes de Poitou, de Périgord et de Limousin. » *(Histoire d'Angoumois,* I, 93.)

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels un don du ministère de l'instruction publique :

Le Comité, histoire et documents, par Xavier Charmes, trois volumes in-4°, avec gravures.

M. CHAUVET signale la découverte à Condac, près Ruffec, d'un cimetière gallo-romain. Les tombes explorées ont un caractère spécial qui rappelle celles trouvées à Lillebonne. Elles sont formées de murs en briques reliées par un mortier de chaux et couvertes avec de larges tuiles à rebord; les squelettes sont couchés, orientés au levant; ils n'ont point subi l'action du feu et ne sont point accompagnés de ces vases funéraires si nombreux dans les cimetières du IIIe siècle, ce qui nous reporte vers la fin de la domination romaine en Gaule.

Ce cimetière doit être contemporain de celui trouvé près Poitiers, lors de la construction des magasins à fourrages.

Le même membre dit qu'une série importante de crânes d'origine charentaise vient d'être donnée par M. de Rochebrune au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et notamment huit crânes trouvés dans les grottes artificielles de Saint-Marc et qui ont été décrits dans notre *Bulletin*.

M. Biais donne lecture d'un document intitulé : *Relation de la deffaicte des Anglois dans l'isle de Ré, le huictiesme jour de novembre 1627, par les troupes de l'armée du Roy que Monsieur le Mareschal de Schomberg commendoit.* Cette relation manuscrite est extraite d'un des registres des délibérations du corps de ville d'Angoulême (1621-1630). Le 20 novembre 1627, le corps de ville « résolut de mettre le bail au rabais pour les 300 habits et les 300 paires de souliers pour être envoyés à l'armée du Roy devant La Rochelle pour être distribués aux soldats », et le marché fut passé avec un sieur Pierre Sigaude, tailleur de la ville, moyennant 5,000 livres. Les habits devaient être de bure, en forme de jupes, à quatre grandes basques ou tassettes pour le pourpoint, de diverses grandeurs. Ce fut à l'occasion de cette adjudication que le corps de ville fit insérer dans ses délibérations le récit du fait d'armes de l'île de Ré.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret des deux membres du comité de publication à prendre en dehors du bureau.

MM. Abel Sazerac de Forge et Chauvet sont élus en cette qualité.

MM. Marcel Desmazeaud, Bouquero, Marot, Jouzier, Engrand, juge au tribunal de commerce; Lacour, Engrand jeune, Vergnaud, Georges Lafforgue et Drouet sont élus membres titulaires de la Société.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. Henri Marchais, propriétaire à La Rochefoucauld, présenté par MM. Callaud, Touzaud et de Fleury;

M. de Ribérolles, propriétaire au château de Ribérolles, commune de Rivières, présenté par les mêmes;

M. Adrien Fayou, banquier, juge au tribunal de commerce, présenté par MM. Castaigne, Lameulière et Touzaud;

M. du Chambon, avoué à Angoulême, présenté par MM. Castaigne, Touzaud et Puymoyen.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Castaigne, Bouquero, Malard, Biais, Bénard, Rochon-Duvignaud, Favraud, Chauvet, Puymoyen, Callaud, Touzaud, Marot, Deserces et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président communique à la Société :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 9 février, invitant la Société à prendre part à la 11e réunion annuelle des Sociétés des beaux-arts des départements, qui se tiendra à la Sorbonne à l'époque de Pâques;

2° Une autre circulaire en date du 28 février, faisant connaître que M. le Ministre, déférant au désir exprimé l'année dernière par les Sociétés savantes de Paris et des départements, a décidé que le *Congrès annuel de la Sorbonne*, qui se tenait précédemment pendant les vacances de *Pâques*, serait désormais reporté à la Pentecôte et s'ouvrirait, pour cette année, le 31 mai, à midi et demi ;

3° Une circulaire en date du 3 mars, informant la Société que la réunion des beaux-arts, fixée à la date de Pâques par la circulaire du 9 février, est reportée à la Pentecôte, et donnant avis que le délai pour l'envoi des mémoires est prorogé jusqu'au 15 avril prochain ;

4° Une dernière circulaire en date du 14 février, invitant les Sociétés savantes des départements à faire entrer dans leurs travaux la France de 1789, sous la forme d'état descriptif d'une généralité ou d'une région en 1789 ;

5° Une lettre de M. le maire de la ville de Poitiers, accompagnant l'envoi des programmes des diverses expositions qui s'ouvriront dans cette ville en même temps que le concours régional agricole, c'est-à-dire le 14 mai prochain.

M. le Président signale particulièrement à l'assemblée l'exposition artistique et archéologique, qui sera ouverte du 14 mai au 14 juillet et comprendra les objets d'art de toute nature appartenant aux collections, soit particulières, soit publiques, des dix-sept départements appelés à y concourir.

Il est ensuite procédé au dépôt des ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels la *Table topographique des artistes de l'École française* (architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, lithographes), par Louis Auvray, statuaire, ouvrage terminant la publication du *Dictionnaire général des artistes de*

l'École française, par MM. Bellier de La Chavignerie et Auvray, qui vient de paraître à la librairie H. Laurens (ancienne librairie Renouard), à Paris.

Cet ouvrage, qui comprend 13,721 noms d'artistes rangés, dans chaque département, par ordre alphabétique de villes, est offert par l'éditeur du *Dictionnaire,* M. H. Laurens, auquel la Société adresse ses remerciements.

M. Callaud dépose, au nom de l'auteur, l'allocution de M. Anatole de Brémond d'Ars, président sortant de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à l'occasion de l'installation du bureau triennal, à la séance du 1er février 1887.

La Société adresse ses remerciements à M. de Brémond d'Ars.

M. Callaud communique une note de M. Lièvre sur les *chemins boinés.*

L'ancien chemin de Périgueux à Saintes porte, sur tout son parcours dans le département de la Charente, le nom de *chemin boiné,* désignation qui dégénère quelquefois en celle de *chemin boine.*

Il résulte des recherches faites par l'auteur dans des documents des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, que cette dénomination, d'un usage fréquent en Angoumois au moyen âge, équivaut à celle de *bornés.*

Une boine n'était autre chose qu'une borne; un chemin boiné était un chemin pourvu de bornes milliaires. « Le 20 août 1357, le roi Jean mande ès officiers d'En-« golesme mectre *boynes* et divises ès terres et juridic-« tions de St-Cybard et de Palueau. » (Fonds de Saint-Cybard.)

Le nom de BOINÉ est devenu par corruption : BOYNEIS, BOYNES, BOYSNAIS, BOYSNES, BOISNAY, BOISNIÉ, etc., etc.

Le chemin boiné est la voie romaine qui reliait entre elles la capitale des Petrocores et celle des Santons.

L'une des bornes qui lui a valu son nom est au musée de Périgueux et au nom de l'empereur Florien.

M. Biais communique à la Société :

1° Les statuts de la communauté des apothicaires d'Angoulême (février 1751), ou « articles que les maî-« tres apothicaires de la ville d'Angoulême ont avizé de « présenter au Roy et à Messieurs de son Conseil « d'État pour être autorisés par S. M. et leur accorder « Lettres pour ériger l'art et estat d'apothicaires en « titre de maîtrise juré, tant pour laditte ville, fau-« bourgs, villes clauses que plat pays du ressort d'An-« goumois, conformément aux autres bonnes villes de « ce Royaume » ;

2° Une notice sur la réunion des « maîtres apothicaires » d'Angoulême pour députer leurs représentants à l'assemblée du Tiers-État, le 2 mars 1789;

3° Les « demandes » qu'ils formulèrent pour être mises au cahier des doléances.

M. Biais ajoute que les maîtres apothicaires ne cessèrent de réclamer contre les « chirurgiens » le maintien de leurs « privilèges », dont quelques-uns ont disparu depuis longtemps.

M. Chauvet donne lecture d'une note sur ses fouilles aux Ménieux, près Larochebeaucourt, et dépose en même temps sur le bureau une série d'objets en silex provenant desdites fouilles.

M. Touzaud communique un document relatif à la *peste* qui sévissait à Angoulême *en 1632*.

Il s'agit du testament de Guillaume Martin, sieur de La Nauve, reçu par Me Philippe Gibauld, notaire à Angoulême, le 29 avril 1632.

Le testateur, « estant en la compaignie de Létice Boudin, sa femme, affligée du mal contagieulx, sain par la grâce de Dieu quand à présant de son corps, esprit et entendement, considérant... que peu de personnes

peulvent esvitter la mort, affligés qu'ilz sont dud. mal contagieulx, duquel il n'est encore par la grâce de Dieu attaint, mais estant dans l'infection dud. mal comme il est, etc...

« ... Et pour que foy y soict mieulx adjousté, l'ay dicté, faict escripre et signer à ma requeste au notaire soubzsigné, l'ayant mandé pour cest effect et c'estant transporté jusques sur la chaulme appellée les terres neufves, paroisse de Soyaulx, où je suis *retiré soubz ung roc* dans une petitte maison à cause dud. mal contagieulx.

« Et après que moy, dict notaire, ay *leu* et *releu* le présant testament aud. Martin testateur susd., et qu'il nous a dict sa vollonté dernière estre telle, luy requérant l'en avons jugé et condampné, etc...

« Faict et passé en lad. chaulme de terre neufve, paroisse susd., proche la croix de la Tourgarnier, et environ les huict heures du matin, le vingtneuviesme jour d'avril mil-six-cent-trante-deulx, en présance de... tesmoings requis, en la présance desquelz susd. tesmoings nous avons d'abondant faict lecture du présant testament, aud. Martin, testateur susd., quy estoit *esloigné de nous d'environ huict ou dix pas,* n'ayant de luy ozé aprocher davantage à cause qu'il est *embrumé* dud. mal contagieulx, ainsy qu'il nous a dict, pour avoir traitté et estre demeurant avecq sad. femme. Et à ce subject n'a signé ses présantes, mais déclaré qu'il veut et entend ses présantes sortir à effect et prié nousditz notaire et tesmoings de le signer à sa requeste, ce que luy avons accordé... »

Au bas de l'acte se trouve un « advenant » du « vingt-troisiesme jour de janvier 1642 », aux termes duquel Guillaume Martin, se disant ici « sieur de Fontgrave », se présente devant le notaire, déclare « révocquer et révocque le testament par luy faict

cy-dessus », et orne sa signature de son plus beau paraphe.

Il est procédé au vote sur les présentations faites à la séance précédente.

MM. HENRI MARCHAIS, propriétaire à La Rochefoucauld; DE RIBÉROLLES, propriétaire au château de Ribérolles, commune de Rivières; ADRIEN FAYOU, banquier, juge au tribunal de commerce, et DU CHAMBON, avoué à Angoulême, sont successivement élus en qualité de membres titulaires.

Demandent à faire partie de la Société :

M. l'abbé Blanchet, directeur de l'école Saint-Paul, présenté par MM. CASTAIGNE, BÉNARD et TOUZAUD;

M. Victor Sauquet, avocat, conseiller municipal, présenté par MM. CASTAIGNE, BÉNARD et PUYMOYEN ;

M. Adolphe Zamanski, rédacteur en chef du *Charentais*, présenté par MM. CASTAIGNE, TOUZAUD et DE FLEURY.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 20 AVRIL 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. CALLAUD, COCHOT, MAROT, CHAUVET, COINDREAU, BOISSONNADE, BOUQUERO, ROCHON-DUVIGNAUD, CHASSEIGNAC, CASTAIGNE, ABEL SAZERAC DE FORGE, BIAIS, DESERCES, PUYMOYEN et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels :

1° Anatomie anthropologique. — Qu'est-ce que l'homme pour un anatomiste? leçon d'ouverture du cours d'anatomie, faite à la Faculté de médecine de Lyon, le 15 novembre 1886, par M. L. TESTUT, professeur d'anatomie à ladite Faculté de médecine, membre correspondant de la Société;

2° Les cinq premiers volumes de la publication des archives municipales éditée, au nom de la ville de Bordeaux, par une commission spéciale.

Cette magnifique publication est offerte par M. le maire de Bordeaux à la Société, sur la demande de M. le comte ALEXIS DE CHASTEIGNER, membre correspondant de la Société archéologique de la Charente et de la Commission de publication des archives municipales de Bordeaux.

La Société vote des remerciements à MM. Testut et de Chasteigner, ainsi qu'à M. le maire de Bordeaux.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relative à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne les 31 mai, 1er, 2 et 3 juin prochain.

Le 4 juin sera consacré à la séance générale, présidée par M. le Ministre.

La Société est invitée à faire connaître avant le 1er mai, délai de rigueur, les délégués ayant reçu le mandat de traiter devant le Congrès une des questions du programme, ainsi que le titre des communications écrites ou verbales qu'ils se proposeraient de faire en dehors du programme.

M. BIAIS est délégué par la Société pour la représenter au Congrès.

M. CHAUVET dépose sur le bureau une étude préhistorique sur les débuts de la gravure et de la sculpture.

La Société adresse ses remerciements à M. Chauvet.

M. LE PRÉSIDENT fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. BOURAUD (HENRI), membre titulaire depuis 1867.

La Société associe ses regrets à ceux de M. le Président.

M. CHAUVET signale une communication de M. Bertrand à propos de la découverte du cimetière mérovingien de Courbillac par M. PHILIPPE DELAMAIN.

M. BIAIS donne lecture d'une note destinée à compléter les documents inédits pour l'histoire des maires d'Angoulême dont notre honorable confrère a déjà donné communication à la Société.

Cette note relate l'entrée solennelle à Angoulême de messire Jean Galard de Béarn, comte de Brassac, et la curieuse harangue que lui fit le maire Paul Thomas, sieur des Maisonnettes.

Le même membre mentionne que le musée archéologique a reçu de la municipalité trois photographies encadrées représentant des vues du Châtelet actuellement en cours de démolition; il présente de plus une petite figurine décapitée, faite en plâtre blanchâtre, provenant des fouilles du marché et qui lui paraît d'origine romaine.

M. CHAUVET donne lecture, au nom de M. LIÈVRE, d'une première note sur le chemin de La *Faît*.

D'un grand nombre de documents étudiés par notre confrère, il résulte que le mot *Faît* n'est autre chose que notre mot faîte avec un autre genre. Ce nom lui vient de ce qu'il se tient toujours sur les hauteurs, alors que son voisin, le chemin boiné, suit une longue plaine, étroite et basse.

L'orthographe du mot varie beaucoup. Dans les documents anciens et modernes, il est écrit ***Fest, Fays, Laffays, Faye, Faix, Fée, Fait,*** etc.

M. LIÈVRE fait remonter à la même origine la dénomination de chemin de ***La Faîteau, Fêtau, Festau,*** etc.

Le même membre envoie également une étude sur les mots : ***abbatiaux,*** adjectif pris substantivement pour désigner l'hôtel de l'abbé de Saint-Cybard à Champmillon, et ***abeurdor,*** qui a fait, par apocope, ***beurdour*** et ***buredour,*** nom commun devenu nom de lieu. Un document de 1381 explique suffisamment l'origine du nom : ***l'abeuredour onquel boivent les bestes.***

Le mot provençal est ***abeurador,*** du bas latin ***abeuratorium,*** abreuvoir.

Le mot ***abeurdour*** a subi d'étranges modifications. Il est devenu quelquefois le ***beurre-doux.***

M. DE FLEURY communique aux membres présents un morceau de papier datant du XIVe siècle et qui paraît être un papier de coton.

La commission des finances approuve les comptes du trésorier et, sur sa proposition, des remerciements sont votés à M. CALLAUD pour son excellente gestion.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente : MM. l'abbé BLANCHET, directeur de l'École Saint-Paul; VICTOR SAUQUET, avocat, conseiller municipal, et ZAMANSKI, rédacteur en chef du ***Charentais,*** sont successivement élus en qualité de membres titulaires.

Demandent également à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

1° M. Léonce Boiteau, négociant, place du Parc, présenté par MM. CALLAUD, BÉNARD et TOUZAUD ;

2° M. Louis Plauchut, négociant, port de L'Houmeau, présenté par MM. CHAUVET, PUYMOYEN et TOUZAUD ;

3° M. le général de Champvallier, commandant l'artillerie du 13e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, présenté par MM. DE FLEURY, TOUZAUD et BOUQUERO;

4° M. Sémoret, prote à l'imprimerie du *Charentais*, présenté par MM. BIAIS, CHASSEIGNAC et COINDREAU.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 11 MAI 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. BIAIS, MALARD, COINDREAU, l'abbé BLANCHET, DESERCES, DALY, BOUQUERO, COCHOT, TOUZAUD, BÉNARD, BOISSONNADE et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. Vallier, d'Aussac, offre à la Société, par l'intermédiaire de M. DE FLEURY, un morceau de pilotis provenant du pont de Montignac-Charente. Ce pont est réputé d'origine romaine. M. COCHOT fait observer à ce sujet que le pont de Mayence, dont l'origine romaine est indiscutable, a fourni également des restes de pilotis en chêne qui, bien que noircis jusqu'au cœur, comme l'échantillon de Montignac, étaient dans un état remarquable de conservation et ont pu même servir à faire des meubles.

M. Malard communique un fragment de hache de pierre polie, trouvé dans la propriété qu'il habite, à La Chaume (chemin de Clérac à Sillac).

M. Biais dépose sur le bureau une défense de mammouth, rompue à ses extrémités, trouvée le 28 avril dernier dans la sablière des Planes, commune de Saint-Yrieix, canton d'Angoulême.

Cette défense, d'une longueur de 1^{m} 25 et d'une circonférence de 31 centimètres dans sa plus grande épaisseur, a été trouvée à 3^{m} 50 de profondeur.

Elle est donnée au musée archéologique par MM. Eugène Cadet et Brunaud.

La Société adresse ses plus vifs remerciements aux donateurs et confie cette trouvaille à l'un de ses membres, M. Daly, qui veut bien se charger de traiter la défense par un bain de gélatine destiné à l'empêcher de s'émietter.

M. Cochot, bibliothécaire de la Société, communique diverses pièces de monnaie et jetons trouvés dans les fouilles des fondations du marché couvert en construction sur l'emplacement des anciennes prisons (ancien Châtelet).

Ces pièces sont au nombre de 17, dont : 1 monnaie d'argent (de Charles VII probablement); 16 monnaies de cuivre de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, trouvées dans diverses parties des fouilles et à des profondeurs variant de 3 à 9 mètres. C'est à 9 mètres, et dans les douves au nord, directement sur le rocher formant le fond, que la pièce d'argent a été trouvée, ce qui indiquerait que, au temps de Charles VII, les douves étaient entretenues et maintenues à leur profondeur primitive. Les autres pièces, trouvées dans des fossés moins profonds, paraissent démontrer qu'aux époques de Louis XIII et de Louis XIV les douves n'étaient pas encore comblées; enfin, quelques monnaies

de Louis XVI et de la première République, recueillies à peu près à 3 mètres au-dessous du sol actuel, indiqueraient qu'elles ont été remblayées vers la fin du XVIIIe siècle.

M. l'abbé BLANCHET commence la lecture de son travail sur l'abbaye de La Couronne. Dans une courte introduction, il fait connaître les sources auxquelles il a puisé, dont les principales sont : 1° la *Chronique latine*, écrite successivement par huit religieux qui ont retracé l'histoire de l'abbaye sous ses quinze premiers abbés, c'est-à-dire de 1100 à 1275 environ ; 2° l'*Histoire* de la même abbaye, par Antoine Boutroys, chanoine régulier de Saint-Augustin, qui vint pour la première fois à La Couronne en 1591, et qu'on y retrouve encore en 1648 ; 3° plusieurs milliers de pièces appartenant au fonds de l'abbaye de La Couronne ou à celui des anciens notaires de l'Angoumois, aux archives départementales de la Charente. Il discute ensuite, pour la rejeter, la haute antiquité attribuée par certains auteurs à l'église de Saint-Jean-de-la-Palud, ainsi que l'opinion qui placerait, dès la même époque reculée, un monastère de chanoines réguliers à côté de cette église, et ferait de Lambert un réformateur et non un fondateur. Enfin il expose, d'après les chroniques, l'histoire de l'abbaye sous le gouvernement de Lambert, la conversion de celui-ci, sa promotion au sacerdoce, en 1101, la formation, autour de lui, d'un groupe d'hommes partageant ses aspirations religieuses, la construction du premier monastère au lieu appelé La Coronelle, la prise de possession de ce monastère par Lambert, sa consécration abbatiale en 1122.

Entrant ensuite dans le détail, il analyse quelques chartes relatives à l'administration de cet abbé et conduit son récit jusqu'à la mort de Gérard, évêque d'Angoulême, époque à laquelle le clergé et le peuple appelèrent

le vertueux abbé de La Couronne à s'asseoir sur le siège laissé vacant par la mort de cet évêque célèbre.

Il est procédé aux votes sur les présentations de la séance d'avril.

MM. Léonce Boiteau, Louis Plauchut, le général de Champvallier et Sémoret sont sucessivement élus membres titulaires de la Société.

Demande à faire partie de la Société en la même qualité :

M. Mesnard, notaire à Roullet, présenté par MM. de Fleury, Touzaud et Puymoyen.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,
Warisse

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 1887.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,
VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

Membres présents : MM. Malard, l'abbé Blanchet, Boissonnade, Castaigne, Rochon-Duvignaud, Maurin, Favraud, Chauvet, Desmazeaud, Bénard, du Chambon, Cochot, Callaud et Warisse, secrétaire.

M. Touzaud fait part à la Société de la nouvelle perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Sénemaud, archiviste du département des Ardennes, officier d'académie, membre correspondant de la Société archéologique de la Charente et ancien secrétaire de ladite Société.

Né à Montmoreau (Charente), le 18 avril 1818, Edmond Sénemaud, ses études terminées, entra dans le professorat. A peine âgé de vingt et un ans, il débutait comme attaché au lycée de Bordeaux, d'où il passa bientôt, en qualité de professeur d'histoire, au collège de Carcassonne. Ce fut là qu'il publia une Histoire de France élémentaire et inséra dans les revues locales divers articles se rattachant à ses études favorites, notamment la vie de Ponthus de La Gardie et une biographie carcassonnaise. Revenu à Angoulême en 1856, il s'attacha à la Société archéologique et contribua, avec MM. de Chancel, Castaigne, de Rencogne, à donner une impulsion nouvelle aux travaux de cette Compagnie. Attaché en qualité d'adjoint aux archives départementales de la Charente, il sentit bientôt se révéler en lui la vocation d'archiviste, et en 1862 il demanda et obtint la direction des archives départementales des Ardennes, où, après près de vingt ans de travail, il eut la douleur de voir périr en partie par les flammes ce dépôt qu'il avait mis en ordre avec tant de soin. Cependant il ne se découragea pas, et la paix à peine signée, il se mit à réparer de son mieux les désastres de la guerre. C'est au milieu de ce labeur que, le 19 avril 1887, la mort est venue l'arracher à la science, à sa patrie adoptive et à ses nombreux amis.

Les membres présents s'associent unanimement aux regrets exprimés par M. le vice-président.

M. Touzaud, au nom de M. de Fleury, donne communication d'une découverte importante faite récemment dans notre département.

Le 14 mai dernier, deux ouvriers terrassiers, les sieurs Gaschet et Tarraud, en extrayant des matériaux d'un terrain appartenant à M. Giraud-Pascal et sis à Chebrac, à cent mètres environ de la mairie, sur le chemin qui conduit de Chebrac à Vars, et à trois mètres environ dudit chemin, ont découvert, à soixante centimètres de profondeur, vingt et une haches en bronze, arrangées par couches, tous les tranchants tournés du même côté, et occupant un espace de vingt centimètres de diamètre. Il n'a été trouvé avec les haches ni vase ni fragments de vase.

M. Chauvet est d'avis que cette trouvaille est d'autant plus intéressante qu'on a nié qu'il y ait eu un âge de bronze dans notre Charente.

Le même membre fait observer que nos voisins de la Dordogne sont mieux partagés que nous sous ce rapport, car il tient d'un fondeur en cuivre de ce département que, pendant de longues années, il ne se passait pas de foire sans qu'on lui apportât pour la fonte des objets de bronze trouvés dans les champs.

M. Touzaud dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels le catalogue, sur papier de luxe, de la collection de notre confrère M. Chauvet, exposée à Poitiers.

La Société adresse ses remerciements à M. Chauvet.

M. Maurin communique une monnaie gauloise trouvée à La Terne.

M. le Président présente à la Société un fragment de tuile trouvé à Château-Chesnel, commune de Cherves, près Cognac, sur un terrain où il paraît avoir existé des fours romains, et offert au musée archéologique par M. d'Assier des Brosses, propriétaire du terrain, qui veut bien s'engager à faciliter à la Société toutes les fouilles qu'il lui conviendrait de faire sur le lieu de la découverte.

La Société vote des remerciements à M. d'Assier des Brosses.

Mgr Barbier de Montault, membre correspondant de notre Société, qui vient d'être nommé officier de l'instruction publique, adresse une communication intitulée : *Solution d'un problème épigraphique,* et relative à une découverte faite en 1541 par un laboureur de Vars, et qui est relatée dans le *Bulletin* de la Société (5e série, tome II, pages 269-272).

M. Maurin, de Fouqueure, communique des clés du XIVe ou du XVe siècle, provenant des fouilles faites

sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Ligné (canton d'Aigre).

Ces fouilles ont mis au jour les substructions d'une ancienne chapelle, comme le prouvent les restes de contre-forts adossés aux murs latéraux. Une tombe dite cloisonnée, faite de moellons plats disposés horizontalement et recouverte d'une large dalle, contenait des ossements paraissant avoir appartenu à une femme et à un enfant.

Le tombeau, ajoute M. Maurin, était à l'entrée de la chapelle, à l'orient.

Aucune inscription; une figure géométrique composée de carrés, inscrits les uns dans les autres avec leurs côtés parallèles, était gravée à la pointe sur le pavé brut qui recouvrait la tombe. En même temps que les clés, parmi les décombres, on a trouvé également un éperon en fer et plusieurs lames de couteau paraissant être de la même époque.

Le prieuré de Ligné faisait peut-être partie, suivant M. Maurin, ainsi que l'église paroissiale du lieu, de la manse conventuelle de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, dont les revenus furent affectés en 1770 à l'entretien du séminaire Saint-Charles de Poitiers et à la création d'un collège à Ruffec. (Décret de l'évêque de Poitiers du 10 novembre 1770.) — (Recueil de dom Fonteneau, LXVIII.)

Les possesseurs actuels du sol de ce prieuré paient encore une rente annuelle à l'hospice de Ruffec.

En terminant, notre honorable confrère demande que, pour faciliter la présence à nos réunions des membres étrangers à Angoulême, et pour leur éviter les frais et les dérangements qu'entraîne une séance du soir, trois au moins des neuf séances annuelles soient tenues le jour, ou bien, dans le cas où cette proposition présenterait des inconvénients, que les séances men-

suelles soient fixées invariablement au deuxième samedi de chaque mois. Cette modification permettrait auxdits membres étrangers à la ville de séjourner le dimanche à Angoulême, tout en profitant des billets d'aller et retour.

M. l'abbé Blanchet continue la lecture de son histoire de l'abbaye de La Couronne.

Il parle des premiers successeurs de Lambert : de Foucher d'Arrade, qui n'accepta de la dignité abbatiale que les charges et les soins, et en rejeta les distinctions et les honneurs; d'Hélie de Grataud, nature plus contemplative qu'active, qui s'effraya promptement du tracas des affaires et recourut à une démission volontaire.

Il analyse une bulle de Lucius II, de 1144, laquelle confirme les privilèges de l'abbaye et en énumère les possessions pour les mettre sous la sauvegarde du Saint-Siège. Il fait le récit de la vie de Junius, un des plus grands abbés de La Couronne, « jeune homme que son mérite et ses actions plaçaient au niveau des anciens », dit la *Chronique*.

Le 13 juin 1149, Lambert s'éteint dans le monastère qu'il a fondé. La prospérité de l'abbaye n'en souffre point, loin de là; l'église primitive est devenue trop étroite, et Junius fait poser, le 12 mars 1171, la première pierre de la basilique dont nous admirons aujourd'hui les ruines. Enfin, Junius meurt, accablé sous le poids des travaux plus que des années, le 30 mars 1178.

Au cours de sa lecture, M. Blanchet rencontre le nom d'un domaine de La Couronne, situé, d'après les textes, aux environs de Dirac et de Torsac, et qu'on n'a pas encore identifié : c'est *Carracesum,* traduit parfois en roman par *Charracès*. M. Blanchet croit que *Carracesum* doit être traduit par *Charsay,* nom d'un hameau de Vœuil-et-Giget.

Il est procédé au vote sur la présentation de la dernière séance.

M. MESNARD, notaire à Roullet, est élu membre titulaire de la Société.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. l'abbé Sochal, curé de Saint-André d'Angoulême, présenté par MM. l'abbé BLANCHET, DESMAZEAUD et TOUZAUD.

M. l'abbé Legrand, curé de Bouteville, présenté par MM. l'abbé BLANCHET, DE FLEURY et BÉNARD.

M. Bouchaud-Praceiq, négociant, rue de Saintes, à Saint-Cybard, présenté par MM. BOITEAU, BÉNARD et TOUZAUD.

M. Vallier, d'Aussac, propriétaire à Aussac, présenté par MM. DE FLEURY, DU CHAMBON et TOUZAUD.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. MALARD, BOISSONNADE, l'abbé BLANCHET, MESNARD, DESMAZEAUD, BIAIS, COQUEMARD, COCHOT, BOUQUERO, CHAUVIN, FAVRAUD, CHAUVET, CALLAUD, TOUZAUD, SÉMORET, MAROT, PUYMOYEN et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Marchand dans laquelle notre confrère donne sa démission de membre titulaire de notre Société.

Il donne lecture également d'une lettre de M. l'abbé Denise, curé de Bassac :

« A peu près à un kilomètre à l'ouest de Bassac,
« dit notre confrère, on voit, sur le bord de la route de
« Châteauneuf à Jarnac, la pyramide du prince de
« Condé. Le bloc de pierres qui la forme est sommaire-
« ment taillé, orné d'une simple moulure et, sur une
« de ses faces, décoré d'un bouclier qu'on prendrait
« volontiers pour une amphore.

« En soi, ce petit édifice n'a donc rien de remar-
« quable et ne se recommande même pas par son
« antiquité, puisqu'il a été élevé au commencement du
« siècle, à la place d'un autre détruit pendant la Révo-
« lution; mais, par les souvenirs qu'il consacre, il attire
« l'attention des visiteurs, et il est rare qu'il ne soit
« pas chaque jour le but d'un pèlerinage historique.

« Or, rien n'indique ce que rappelle ce monument;
« l'inscription que cite M. Castaigne dans le *Bulletin* a
« été brisée en 1830, et l'entaille dans la pierre qu'elle
« occupait est restée vide depuis cette époque.

« La Compagnie ne pourrait-elle remplacer par une
« simple plaque de fonte (ce qui serait en rapport avec
« le peu de valeur du monument) la plaque de marbre
« à clous dorés et fleurdelisés qu'on y voyait ancienne-
« ment? Ce serait une moindre dépense et cela suffirait
« pour indiquer la raison d'être de cette pyramide. »

M. Biais rappelle que le comte de Jarnac éleva en 1770 un « monument » commémoratif de la mort du prince de Condé, « monument » détruit en 1793; il ajoute que la pyramide dont parle M. l'abbé Denise fut érigée en 1818 par ordre du préfet de la Charente, M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont.

Une discussion s'engage au sujet de la proposition de M. l'abbé Denise. Quelques membres font observer que la fonte s'oxyde avec une grande facilité, et que le moyen proposé serait alors très préjudiciable au monument par les traînées de rouille que l'humidité produirait au-dessous de la plaque. Ils émettent l'idée de faire graver dans la pierre même de la pyramide l'inscription demandée.

D'un commun accord, deux membres, MM. Cochot et Biais, sont délégués à l'effet de traiter la question au mieux des intérêts du monument et de la Société.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la séance précédente, parmi lesquels une *Notice sur Verteuil*, hommage de M. le comte A. de La Rochefoucauld.

La Société vote des remerciements au donateur.

M. Biais présente à la Société la défense de mammouth si généreusement donnée au musée de la ville par les auteurs de la découverte, MM. Eugène Cadet et Brunaud. Par les soins de notre confrère M. Daly, cette défense, qui n'eût pas tardé à s'émietter complètement, a été mise en état de durer indéfiniment. Une vitrine spécialement construite pour elle la met à l'abri des agents extérieurs de destruction. Des remerciements sont votés de nouveau aux donateurs, ainsi qu'à M. Daly, pour la façon intelligente et adroite avec laquelle il a mené à bonne fin une opération si délicate.

M. Chauvet, à propos de la dent de mammouth, fait observer que cet animal a été contemporain de l'homme dans la Charente. M. A. Gaudry a constaté la présence du mammouth dans le quaternaire inférieur avec l'hyène et le rhinocéros; il ne disparaît complètement qu'à la fin de l'époque magdalénienne, pendant laquelle il est rare. On trouve souvent ses grosses molaires associées

aux haches et racloirs en silex dans les alluvions profondes de la Charente.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Berchon, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, relative à l'inauguration des *Bulletins* trimestriels de la Société et à l'envoi d'un mémoire récemment imprimé sur l'organisation des musées de province.

La Société adresse ses remerciements à M. le docteur Berchon.

M. Chauvet complète la communication qu'il a faite à une précédente séance sur les anciens papiers; il a adressé à M. Briquet, correspondant à Genève de la Société des antiquaires de France, un fragment du papier communiqué par M. de Fleury et considéré jusqu'ici comme papier de coton.

L'analyse microscopique faite par le savant genevois est concluante : « J'ai examiné au microscope, dit-il, « l'échantillon de papier du XIIIe siècle (archives d'An- « goulême). Sa nature ne fait pas l'ombre d'un doute; « il est composé exclusivement de superbes fibres de « chanvre, nettes, bien caractérisées et peu battues.

« Il m'a été impossible d'y constater la présence d'une « seule fibre de coton. Par son épaisseur, sa couleur, « son opacité et sa mollesse, ce papier rappelle beaucoup « mon échantillon n° 27 de Marseille, 1280. »

M. Chauvet ajoute que le professeur Wiesner, de Vienne, vient de faire une analyse minutieuse sur des papiers de provenance orientale dont plusieurs remontent au VIIIe siècle, et qui font partie de la collection dite d'El-Fayoum, acquise récemment par l'archiduc Régnier. Cette étude confirme entièrement les résultats de M. Briquet. Dans l'état de nos connaissances, on peut donc conclure : Il n'y a pas de papier de coton.

M. Biais, délégué de la Société aux réunions de la Sorbonne, donne le compte-rendu des lectures des Sociétés savantes auxquelles il a assisté en qualité de représentant de la Société et de correspondant du ministère des beaux-arts.

M. Chauvet mentionne les communications qui ont été faites à la Sorbonne (section d'archéologie) par notre confrère M. Lièvre sur les *Fana* et les puits de Jarnac.

M. Boissonnade communique quelques études économiques sur la province d'Angoumois permettant d'établir la population de ladite province pendant le XVIIIe siècle.

M. Favraud présente à la Société une corne de saïga, un fragment de mâchoire humaine et l'extrémité d'un bâton de commandement en bois de renne qu'il a lui-même recueillis dans un foyer de la grotte du Placard.

M. Chauvet voit dans cette constatation la confirmation de l'idée qu'il a émise au sujet du bâton de commandement de Montgaudier, présenté par M. A. Gaudry à l'Académie des sciences le 29 juillet 1886. Il croit que ces objets sont postérieurs à l'époque glaciaire; celui trouvé par M. Favraud est contemporain du saïga, c'est-à-dire de la dernière moitié de l'époque quaternaire. (Albert Gaudry, *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires*, page 67.)

MM. Favraud et Chauvet présentent cinq des haches en bronze trouvées à Chebrac, près Montignac, au mois de mai dernier. M. Chauvet fera une communication sur ce sujet à la prochaine séance.

M. l'abbé Blanchet continue sa lecture de l'histoire de l'abbaye de La Couronne.

A Junius succède, en 1178, Jean de Saint-Val, dont le gouvernement, malgré sa courte durée, affermit et développe la prospérité du monastère.

La mort de Pierre de Laumond ou de Sonneville ayant rendu vacant le siège épiscopal d'Angoulême, Jean de Saint-Val, comme autrefois Lambert, est arraché de sa solitude par les vœux du clergé et du peuple et contraint d'accepter la charge pastorale (1182).

Il continue cependant à s'occuper des intérêts de l'abbaye et prête à l'abbé qui lui a succédé, Géraud de Codouin, un concours infatigable. Sous Géraud de Codouin, la construction de la grande église se poursuit, les nefs s'achèvent. Malgré des infirmités précoces, Géraud de Codouin ne relâche rien de sa ferveur et de son zèle; il meurt au milieu de ses frères en larmes, le 23 mai 1192.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente :

M. l'abbé Sochal, curé de Saint-André d'Angoulême; M. l'abbé Legrand, curé de Bouteville; M. Bouchaud-Praceiq, négociant, et M. Vallier, d'Aussac, propriétaire à Aussac, sont successivement élus membres titulaires.

Demandent à faire partie de la Société en la même qualité :

M. Lodoïs Ferranti, professeur à l'École normale d'instituteurs, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Warisse et de Fleury.

M. l'abbé Labrousse, curé de Saint-Ausone, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Warisse et Malard.

M. Edmond Lassuze, négociant, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Biais et de Fleury.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. TOUZAUD, CALLAUD, BOISSONNADE, FAVRAUD, BOUQUERO, CHAUVET, ROCHON-DUVIGNAUD, PUYMOYEN, l'abbé SOCHAL, DESERCES, SÉMORET, l'abbé BLANCHET, LOUIS DE FLEURY, l'abbé LEGRAND, ÉMILE BIAIS, MALARD et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la démission de M. POUY, ancien trésorier-payeur général du département, nommé à Dijon.

Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels :

1° *Les Chemins boinés,* de notre confrère M. LIÈVRE ;

2° *Saint Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes,* de M. Arthur de La Borderie, membre correspondant de l'Institut ;

3° *Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes,* de M. E. Espérandieu, lieutenant, professeur à l'École militaire d'infanterie, correspondant du ministère de l'instruction publique ;

4° *La grande Pancarte de la basilique de Latran,* par Mgr BARBIER DE MONTAULT ;

5° Le tome X des *Annales du Musée Guimet;*

6° *Le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer dite intérieure devant le Congrès de Blois* (Extrait du compte-rendu de la 13e session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Blois en 1884);

7° *Le discours prononcé par M. Spuller, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-*

arts, au Congrès des Sociétés savantes, le samedi 4 juin 1887.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une circulaire du ministère de l'instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes en 1888.

Le programme des sections d'histoire et philologie et d'archéologie est joint à la circulaire.

M. l'abbé BLANCHET continue la lecture de son travail sur l'abbaye de La Couronne.

M. BIAIS communique un petit registre-journal rédigé par M. le chevalier de Luchet.

Ce manuscrit, commencé à la date du 1er avril 1741, va jusqu'au 14 août 1762.

C'est un « recueil des camps et des sièges que le régiment auquel appartient le chevalier de Luchet a faits, ainsi que des batailles où il s'est trouvé ».

Il contient plusieurs récits intéressants, notamment une relation de la bataille de Fontenoy. Il en sera donné lecture ultérieurement.

M. LOUIS DE FLEURY rend compte à la Société d'une excursion qu'il a faite en Vendée pour étudier les amas de cendres préhistoriques de Nalliers.

Des échantillons de terres cuites provenant de ces dépôts sont offerts par lui à la Société. Ce sont d'abord des sortes de piliers fourchus, puis de minces poteries que M. Capon a prises pour des écopettes et dans lesquelles M. de Fleury voit des sortes de corbeilles ou d'augets à fond quadrilatéral allongé; puis des mottes d'argile cuite, débris de clayonnages. M. de Fleury déclare que cette idée a été émise devant lui par M. CHAUVET et qu'il la partage entièrement.

Sans chercher à préciser l'usage de ces singuliers ustensiles et sans préjuger les résultats d'une analyse chimique des cendres qui se fait en ce moment à la

Faculté de Bordeaux, notre confrère exprime la pensée que ces amas de cendres, qu'ils proviennent d'un brûlis soit de bois, soit d'herbes marines, ont été réunis là intentionnellement, et qu'ils constituent les déchets d'une fabrication de soude ou de potasse commencée dès l'époque des Phéniciens et établie peut-être à leur instigation. Il écarte donc, comme l'a fait M. Fillon, toutes les hypothèses mises en avant jusqu'à ce jour, entre autres celle d'un village lacustre ou d'une usine à poteries.

M. Louis de Fleury communique ensuite à la Société une série de dessins à la plume exécutés par lui et représentant d'après nature des mottes militaires qui existent en Lithuanie.

Certaines de ces mottes n'ont point d'histoire ; quelques-unes, au contraire, ont leur chronique. L'une d'entre elles, la motte de Wizna, absolument nue aujourd'hui, a porté pendant des siècles une énorme forteresse en bois qui existait encore il y a trois cents ans. L'inventaire qu'on en fit en l'année 1563, comme d'un bien royal, est déposé dans les minutes de la Couronne.

On voit qu'à cette époque six tours rondes ou carrées, reliées par des courtines, couronnaient le plateau, et qu'à l'intérieur existaient des galeries formant un chemin de ronde continu et par lequel on faisait le tour du château. Ce chemin de ronde desservait la ligne des meurtrières. Les murs, formés d'énormes madriers reliés par des chevilles, étaient enduits d'une épaisse couche d'argile pétrie avec des feuilles de glaïeul hachées et fixée aux parois par d'autres chevilles de bois.

Des maisons, des magasins, des écuries se trouvaient enfermés dans l'enceinte. Un pont-levis conduisait à la grande porte, qui était flanquée de deux énormes tours carrées et également en bois. Au milieu du pont-levis

se trouvait une salle d'armes construite aussi en bois et élevée sur cinq piles de maçonnerie en briques. Une septième tour en briques était bâtie au milieu de la tranchée ou douve et contenait un puits; on y parvenait du château par un chemin souterrain.

L'inventaire du château de Wizna explique la disposition de la plupart des autres mottes. On y peut reconnaître du premier coup d'œil l'emplacement des diverses parties du château. Quelques-unes sont très anciennes et datent au moins de l'époque romaine.

M. Louis de Fleury se propose de lire à la Société une notice détaillée sur ce sujet, qui élucidera, selon notre confrère, la question de beaucoup de retranchements subsistant encore en France et incomplètement interprétés jusqu'à ce jour.

M. Bonnet, de Chadurie, offre à la Société une tuile romaine trouvée dans sa propriété.

La Société adresse ses remerciements au donateur.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente.

Sont successivement élus en qualité de membres titulaires :

M. Lodoïs Ferranti, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Warisse et de Fleury.

M. l'abbé Labrousse, curé de Saint-Ausone, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Warisse et Malard.

M. Edmond Lassuze, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Émile Biais et de Fleury.

Demandent à faire partie de la Société en la même qualité :

1° M. Adrien de Gigou, au château de Nanteuil, commune de Sers, présenté par MM. de Fleury, Touzaud et Callaud;

2° M. Ausone Dussidour, avocat à Bordeaux, 28, rue de Laudiras, présenté par les mêmes;

3° M. Joseph Méaudre-Dassit, propriétaire, place Saint-Michel, à Confolens, présenté par les mêmes ;

4° M. Camille Babaud de Lacroze, maire d'Ansac, présenté par les mêmes ;

5° M. l'abbé Fourgeaud, curé d'Ansac, présenté par les mêmes ;

6° M. Pouzet, notaire à Confolens, présenté par MM. de Fleury, Chauvet et Callaud ;

7° M. Jules de Roffignac, 3, rue Saint-Martin, à Angoulême, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Touzaud et de Fleury ;

8° M. Jules Mimaud, juge au tribunal de Ruffec, présenté par MM. de La Rochefoucauld, de Touchimbert et Chauvet ;

9° M. Georges, receveur municipal à Angoulême, présenté par MM. Biais, Abel Sazerac de Forge et Callaud ;

10° M. Callandreau, notaire à Cognac, présenté par MM. Callaud, Legrand et de Fleury ;

11° M. l'abbé Rousselot, professeur de langue romane à l'École des Carmes, à Paris, présenté par MM. de Fleury, Touzaud et l'abbé Blanchet ;

12° M. Élie Raby, propriétaire à Jarnac, présenté par MM. Biais, Audoin et Sémoret ;

13° M. Lescure, propriétaire au château de Claix, présenté par MM. de Fleury, Mesnard et Touzaud ;

14° M. Nelson Pautier, docteur en médecine à Aigre, présenté par MM. l'abbé Sochal, de Fleury et Touzaud ;

15° M. Édouard Perrier Ducarne, notaire à Angoulême, présenté par MM. Callaud, Puymoyen et Chauvet ;

16° M. Anatole Delâge, maire de Saint-Amant-de-Boixe, présenté par MM. Favraud, Chauvet et Cochot ;

17° M. Arsène Mesnard, docteur en médecine à Tourriers, présenté par les mêmes.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1887.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. TOUZAUD, CALLAUD, COCHOT, BOISSONNADE, CHAUVET, FERRANTI, DESMAZEAUD, FAVRAUD, ROCHON-DUVIGNAUD, CHAUVIN, AUDOIN, l'abbé BLANCHET, l'abbé SOCHAL, l'abbé LEGRAND, LASSUZE, SÉMORET, BIAIS, MALARD, MESNARD, DESERCES, PUYMOYEN, MAURIN et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la séance précédente, parmi lesquels :

L'Album Caranda. — Fouilles de la villa d'Ancy (Armentières, Cerseuil, Maast et Violaine), 1886.

M. BOUCHAUD-PRACEIQ s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. CHAUVET présente le volume que vient de publier M. le docteur Rivière sur *l'Antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes*.

Cet important mémoire, couronné par l'Académie des sciences, contient la description de gisements quaternaires situés aux environs de Nice et de Menton, qui ont avec ceux de la Charente de nombreux rapports.

On y constate les mêmes types d'armes ou d'outils en silex, caractérisant un état social qui s'étendait autrefois sur la plus grande partie de l'Europe.

Quant à la faune, elle est un peu différente de la nôtre. On n'y trouve pas le renne, mais, en revanche, une grande chèvre *(Capra primigenia)* étrangère à notre région est très commune dans les grottes de Menton.

Au cours d'une exploration que M. Chauvet vient de faire dans les Pyrénées, il a pu constater, comme à Menton, la présence d'une chèvre quaternaire dans les grottes des environs de Lourdes et de Bagnères-de-Bigorre.

Cette observation pourra être utilisée par ceux qui étudieront l'origine de nos animaux domestiques.

Le mémoire de M. le docteur Rivière est intéressant à plus d'un titre et sera lu avec plaisir par tous ceux qui s'occupent de la haute antiquité en Gaule. Il éclaire le genre de vie des peuplades primitives qui habitaient le midi de la France.

Ces peuplades n'étaient point absolument confinées dans leurs stations; elles avaient des relations étendues et se procuraient des objets tout à fait étrangers à leur région, soit par des échanges commerciaux, soit par des migrations ou expéditions annuelles, analogues à celles des chasseurs de bisons de l'Amérique du Nord. Ces relations éloignées sont nettement indiquées par les coquilles trouvées dans les grottes. Au nombre des espèces recueillies à Menton, six ne vivent que dans l'océan Atlantique ou sur les côtes de la Manche, notamment le *Buccinum undatum;* leur présence dans un terrain de la Méditerranée indique nécessairement un transport par l'homme. Pareille observation a été faite dans la grotte du Placard (vallée de la Tardoire), qui a fourni une quinzaine d'espèces de coquilles actuellement vivantes, venant de l'Océan, et des coquilles fossiles

venant des Landes, de la Touraine et de l'Anjou. M. le docteur Rivière a poursuivi ses études préhistoriques non-seulement dans le Midi, mais jusque chez nous, et, à ce propos, il est peut-être bon de signaler une erreur involontaire qu'il a faite au sujet d'une station charentaise.

Au Congrès de Nancy (Association française pour l'avancement des sciences, 1886), il signale la découverte (?) d'un gisement quaternaire dans l'Angoumois, en un lieu qu'il nomme « Moulin-Quinat ». Ce gisement est loin d'être nouveau ; il est connu depuis longtemps, et M. Chauvet l'a signalé dès 1877 : c'est la station de *la Quina,* dont il a été souvent question dans nos *Bulletins.*

M. Touzaud commence la lecture d'une étude sur la *seigneurie de Magné.*

Magné est un hameau qui fait partie de la commune de Courcôme, entre Tusson et Ruffec. Avec ses vieux chemins, dont pas un seul n'a encore été classé, avec son logis et sa garenne, Magné semble un coin oublié de notre pays.

La seigneurie du lieu appartenait à une famille du nom, aujourd'hui éteint, de Corgnol; la maison était modeste comme la fortune des maîtres. L'auteur communique des photographies de ce *logis,* qui sont l'œuvre de deux de nos confrères.

Dans la garenne se trouve un *dolmen* que M. Touzaud a fouillé avec le concours de nos confrères MM. Chauvet et Puymoyen. Les premiers coups de pioche avaient donné bon espoir en mettant au jour un racloir en silex, un poinçon fait d'une dent de porc et une phalange humaine; mais les ossements assez nombreux qui apparurent ensuite se trouvèrent tous disséminés dans le sol, ce qui démontra que le monument avait été remué (sans doute par des *chercheurs*

de trésors), ainsi que l'indiquait déjà, du reste, la table renversée du dolmen.

M. Favraud présente une observation au sujet d'une communication faite par un de nos confrères à la séance précédente.

M. Louis de Fleury a montré des dessins de mottes féodales lithuaniennes du moyen âge sur lesquelles avaient été établies des fortifications en bois. Il a dit que de semblables constructions devaient aussi avoir existé sur les mottes de notre pays.

Sans nier l'existence de constructions en bois dans l'Angoumois et le Poitou, notamment pour le donjon et pour les hourds et les galeries des murs et des tours, M. Favraud croit qu'on a des preuves certaines que des constructions en pierre existaient à la Motte-Tuffau, à la Motte-de-l'Épine, à la Motte-d'Andonne, au Château-Adam et au château de Brangis, les seules mottes féodales de nos environs.

La Motte-Tuffau, qui a été un *Oppidum,* avait encore le titre de châtellenie relevant de Chef-Boutonne en 1677 et 1682.

On sait l'époque de *la démolition* de la Motte-d'Andonne et du château de Brangis.

M. Favraud signale encore la découverte faite, à la fin du mois de juin 1887, de monnaies d'or de l'époque anglo-française et qui feront l'objet d'un mémoire de la part de notre confrère.

C'est à Sauzé-Vaussais que M. Dunet, maçon, en labourant son jardin, situé sur l'emplacement de l'ancien château du Breuil, a trouvé ces quinze pièces d'or. Elles étaient déposées à nu, sur une tuile plate, à l'endroit où se trouvait autrefois une des tours du château.

Elles sont à l'effigie de Philippe de Valois, de Jean le Bon, du Prince Noir et d'Édouard III.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau : 1° le discours prononcé par M. A. DE CHASTEIGNER à sa réception comme membre de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans l'assemblée générale du 23 juin 1887, et la réponse de M. de Tréverret, professeur à la Faculté des lettres, président de l'Académie ;

2° Une notice historique sur Grimoard de Mucidan, abbé de Brantôme et Saint-Cybard, évêque d'Angoulême (991-1018), par M. Joseph Mallat, membre de la Société historique et archéologique du Périgord, de celle de Saint-Jean, de la Société bibliographique, correspondant de la *Revue de l'art chrétien ;*

3° Au nom de M. LIÈVRE, président honoraire de la Société, les premiers feuillets d'un travail de celui-ci sur la châtellenie de Barbezieux, travail fait d'après le compte rendu en 1496, par Michel Deparçay, clerc, receveur de Barbezieux, à dame Marguerite de La Rochefoucauld, dame de Maillé, Verteuil, Montendre, Mussidan, Montguyon et Barbezieux, compte dont l'original en parchemin appartient à M. ABEL SAZERAC DE FORGE, ancien secrétaire de la Société.

M. l'abbé LEGRAND fait une lecture sur le chevalier de Lenchère, maréchal des camps et armées du roi, d'après des documents puisés à des sources inédites et de famille.

Jean Leroi, chevalier de Lenchère, seigneur du Breuil de Dignac, naquit à Angoulême le 7 janvier 1731.

Il embrassa la carrière des armes, et à seize ans il fut fait lieutenant dans le régiment de Flandre. Peu de temps après, il fit partie de l'expédition envoyée par Louis XV pour prêter main-forte aux Génois, qui tentaient vainement de soumettre leurs sujets révoltés de l'île de Corse (1748).

Vers la fin de la guerre de Sept ans, il servait sur les bords du Rhin, comme aide-maréchal général des logis,

dans l'état-major de la cavalerie. A l'issue de cette courte campagne, il repartit pour la Corse, où le général Paoli avait de nouveau levé l'étendard de la révolte, et infligea des pertes sérieuses à la République de Gênes.

Notre compatriote servit avec distinction sous divers commandants en chef; il contribua d'une manière efficace à la pacification de la Corse, devenue province française, et partout où il exerça le commandement, en différentes circonscriptions de l'île, il sut, par les bienfaits de son administration, conquérir l'attachement des habitants.

De retour en France pour refaire sa santé fortement ébranlée, il fut employé au dépôt de la guerre. Déjà brigadier de cavalerie, il devint maréchal des camps et armées du roi, et bientôt après il mourut à Paris, à cinquante ans, encore dans la force de l'âge et au moment où il aurait pu travailler plus fructueusement que jamais à la gloire de son pays (décembre 1780).

M. Biais, conservateur du musée archéologique, communique à la Société un document relatif aux visites faites à notre musée pendant l'année courante, et duquel il résulte que du 1er janvier au 11 décembre 1887 il y a eu 3,294 visiteurs.

A la suite de la visite de M. Chapu, statuaire, membre de l'Institut, nos collections se sont enrichies de deux moulages provenant de sculptures du château de Chambord et représentant le chiffre de François Ier pris sur l'une des portes du château.

M. Biais a tout lieu de croire que l'acquisition, pour le musée, de la Vierge de Saint-Amant-de-Bonnieure pourra bientôt s'effectuer, au mieux des intérêts de la Société.

M. Cochot mentionne le don d'une collection d'assignats par M. Eymard, de Puymoyen, ainsi que l'offre du propriétaire du terrain dans lequel gît le mammouth

de Saint-Amant-de-Bonnieure, dont une portion de tibia a déjà été présentée à la Société à l'une des séances précédentes, de mettre à la disposition du bureau son matériel et ses ouvriers.

M. Biais croit que l'opération pourrait être tentée avec de grandes chances de succès aux premiers jours du printemps prochain.

M. Maurin, de Fouqueure, fait à la Société une communication relative à une fouille exécutée par lui dans un terrain situé à une distance d'environ vingt-cinq mètres de la position occupée jadis par les mosaïques.

La pioche des terrassiers a mis au jour une salle de forme irrégulière, présentant dans sa plus grande dimension six mètres, quatre et cinq mètres dans les autres.

Les maçonneries, de deux époques différentes, sont, à la hauteur des plinthes, en appareil exécuté avec assez de soin, et se terminent en retrait au-dessus de celles-ci par un blocage ordinaire relié par un mortier de chaux et de briques pilées.

Le dallage est à un mètre de profondeur dans le sol actuel et assis sur un empierrement de 30 centimètres d'épaisseur, bien que l'assiette présentât d'excellentes conditions de solidité. Il est complet, intact et composé de grandes plaques de terre cuite mesurant 70 centimètres sur 6 centimètres d'épaisseur.

La plinthe qui circule le long des murs est formée d'une suite de briques striées sur la face adhérente, pour favoriser la prise des mortiers, et unies sur la face antérieure.

Les enduits des murs ont une épaisseur de 4 centimètres, et ils sont couverts d'une couche de badigeon peinte de raies verticales de diverses couleurs, avec acanthes et lotus.

Cette salle dépendait évidemment de la riche villa gallo-romaine à laquelle nous devons les mosaïques qui

sont actuellement au musée. Elle a dû être, à deux reprises, la proie d'un incendie, comme semblent le démontrer les deux couches de cendres qu'on y a trouvées, séparées par 30 centimètres de débris.

M. Maurin n'y a rencontré que quelques tessons de poteries samiennes, avec les mêmes noms de potiers que ceux déjà relevés par notre confrère M. Lièvre à Jarnac, à Vichy, dans la collection de M. Rambert, tels que :

OF CALVI... OF. CASERI.
CRSTIO.. PRIMVI... DICEN (ou DIGEN).... CAI....
MARTI.... PARO. PIASI... IVCVND..
etc..., etc.

Ces inscriptions, trouvées à Fouqueure sur les vases, l'ont été à Vichy sur les moules.

M. Maurin se demande si des produits obtenus en Auvergne auraient pu être transportés jusqu'en notre pays. Plusieurs de nos confrères pensent que cette constatation d'identité semble prouver l'existence à l'époque gallo-romaine de *compagnons potiers* voyageant de province en province, ainsi que cela se pratique encore de nos jours pour certaines industries; cette opinion qui a déjà été émise à l'une de nos réunions, se trouve corroborée par les découvertes qui ont été faites à La Terne même et à Ambérac de fours à poteries.

M. Callaud rend compte de sa gestion pendant l'année 1887. Des félicitations et des remerciements sont votés au trésorier pour son excellente administration des finances de la Société.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente; sont successivement élus membres de la Société, en qualité de membre titulaires :

MM. Adrien de Gigou, Ausone Dussidour, Joseph Méaudre-Dassit, Camille Babaud de Lacroze, l'abbé Fourgeaud, Pouzet, Jules de Roffignac, Jules

MIMAUD, GEORGES, CALLANDREAU, l'abbé ROUSSELOT, ÉLIE RABY, LESCURE, NELSON PAUTIER, ÉDOUARD PERRIER DUCARNE, ANATOLE DELAGE et ARSÈNE MESNARD.

M. WARISSE, secrétaire, fait observer que, pendant l'année 1887, la Société a procédé à quarante-sept admissions de membres nouveaux, ce qui, défalcation faite d'un décès et de trois démissions, porte à quarante-trois le nombre de nos nouveaux confrères.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. l'abbé Tricoire, curé de Moulidars, présenté par MM. BIAIS, l'abbé BLANCHET et l'abbé LEGRAND ;

M. Dubourg, professeur d'agriculture, présenté par MM. BOISSONNADE, CHAUVIN et DE FLEURY.

M. COCHOT, bibliothécaire, dépose sur le bureau les monnaies trouvées dans les fouilles du Châtelet et achetées par lui pour le compte de la Société.

Il est procédé aux votes pour le renouvellement des membres du bureau ; sont réélus pour l'année 1888 :

Président, M. DE FLEURY.

Vice-Président, M. TOUZAUD.

Secrétaire, M. WARISSE.

Secrétaire adjoint, M. MALARD.

Trésorier, M. CALLAUD.

Conservateur du musée, M. BIAIS.

Conservateur adjoint et bibliothécaire, M. COCHOT.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

NOTE

SUR

L'ÉGLISE D'ANAIS

(CHARENTE)

ET

LA LITRE DE FRANÇOIS VI

DUC DE LA ROCHEFOUCAULD

PAR

M. LÉON DUMUŸS

Membre de la Société des Sciences et Arts
et de la Société archéologique de l'Orléanais

LE BOURG D'ANAIS.

Le bourg d'Anais, sis à quinze kilomètres nord-est d'Angoulême et à une faible distance de la route nationale de Paris à Bordeaux, compte environ quarante-cinq feux.

L'ÉGLISE.

Sa modeste église, sous le vocable de saint Pierre-ès-liens, ne présente dans son ensemble aucun caractère architectural; ses murs sont bâtis en moellons grossiers, au milieu desquels apparaissent de ci, de là quelques pierres de taille provenant sans doute d'un édifice plus ancien.

Les ouvertures du bâtiment principal et les baies du clocher sont toutes en plein-cintre. A n'en pas douter, cette construction date du XVIIe siècle, et nous pouvons ajouter qu'elle a été édifiée sur les ruines, peut-être même avec une portion des matériaux d'une église primitive datant du XIe ou du XIIe siècle. On peut voir, en effet, dans le jardin du presbytère, les restes d'une abside romane, soutenue par un contre-fort de pierres grises et couronnée de quelques corbeaux grossièrement sculptés.

La place, qui s'étend devant le porche ou péristyle moderne, occupe l'emplacement de l'ancien cimetière. On y remarque encore quelques dessus de tombes monolithes, extraits au cours des travaux de nivellement entrepris au commencement du siècle.

Dans le mur le plus proche de l'entrée apparait une pierre plate et gravée sur laquelle on lit ces mots : « *Spes mea Deus* », suivis de la date : 1735. C'est, d'ailleurs, le seul monument écrit que nous ayons à signaler.

Au-dessus de la grande porte se voient deux pierres moulurées, débris informes d'un monument de l'époque ogivale, sans doute placés là en vertu du caprice des ouvriers.

L'église est orientée ; à l'intérieur, elle ne présente qu'une seule nef (mesurant environ 23 mètres sur 6 mètres) terminée par une abside ; elle était jadis voûtée en bois, et maintenant elle est plâtrée.

La lumière pénètre dans l'édifice par quatre fenêtres, dont deux s'ouvrent au nord et deux au midi. Les premières ont été percées il y a une quinzaine d'années seulement.

Une petite chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, éclairée par une baie spéciale et orientée du sud au nord, s'ouvre dans la nef à la hauteur du sanctuaire.

La tradition locale semble indiquer que cette chapelle

renferme quelques tombes absolument invisibles à l'heure présente (1).

Un autel décoré de colonnes torses ornées et d'un fronton dans le goût du XVIIe siècle, une chaire sans style, une tribune moderne établie à 3^m 50 au-dessus du sol et quelques bancs constituent le pauvre mobilier de cette église, dont les murs sont recouverts d'un badigeon jaunâtre et uniforme.

ORIGINE DE LA DÉCOUVERTE.

Les plus anciens habitants d'Anais semblent avoir perdu le souvenir de toute décoration intérieure autrefois existante dans leur église, et c'est au hasard seul que nous sommes redevable de la découverte qui fait l'objet de cette note.

Dès 1884, notre attention avait été attirée par la présence d'une tache noire apparente sur le mur de l'ouest, dans un endroit où le badigeon avait été fortuitement enlevé. A l'observation que nous fîmes alors au sujet de cette remarque, on nous répondit que les ouvriers avaient à diverses époques relevé sur les murs les traces d'un incendie qui, d'après la tradition, aurait détruit l'église à une date indéterminée.

Nous constatâmes cette année que la tache placée à la tribune s'était agrandie en raison de la dégradation croissante du badigeon écaillé. Poussé par la curiosité,

(1) Une vieille habitante du pays nous a raconté qu'elle se souvenait avoir vu ouvrir dans cette chapelle la tombe destinée à recevoir la dépouille mortelle de M. de Fontgibaud (une petite métairie peu distante d'Anais porte ce nom), mais qu'un ordre envoyé par l'autorité compétente avait empêché l'inhumation, à cause de la nouvelle législation sur les cimetières. (Décret du 7 mars 1808.)

Le corps du défunt (probablement Louis Arnaud de Viville, écuyer, sieur de Fontgibaud, ancien colonel d'infanterie, qui vivait encore en 1792) fut enterré dans un champ désigné par la municipalité, et qui devint dès lors le cimetière communal existant.

nous soulevâmes la couche de plâtre déjà « soufflée », et bientôt quelques traits nettement définis apparurent à nos regards. A n'en point douter, nous étions en présence de fresques plus ou moins anciennes.

Muni des autorisations nécessaires, nous commençâmes bientôt à dégager le motif décoratif que nous venions de découvrir, en soulevant avec précaution le plâtrage épais de plusieurs millimètres qui le cachait aux regards. Il nous fut aisé de constater que cet enduit se composait d'environ neuf couches superposées et de teintes diverses appliquées à des époques successives.

Bref, voici ce qui apparut à nos yeux :

Sur une large bande noire, mesurant 62 centimètres de hauteur, se détachait un double écusson d'alliance, surmonté d'une couronne ducale ornée d'une *Mélusine* en cimier, et abrité sous les plis d'un manteau d'hermine aux revers armoriés.

Le premier écu (celui du mari) portait : *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé,* qui est La Rochefoucauld.

Le second (celui de la femme), *d'hermine au chef de gueules,* qui est de Vivonne (1).

Il nous fut aisé de reconnaître que nous étions en présence d'un monument intéressant la personne de François VI de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, baron de Verteuil, époux de dame Andrée de Vivonne, tous deux vivants au milieu du XVII[e] siècle; le style du monument était en parfaite harmonie avec la date indiquée par l'histoire. Restait à déterminer *sa nature, la cause* et *la date* précise de son apposition.

C'est le résultat complet et satisfaisant de nos recherches qu'il nous reste à faire connaître.

(1) Voyez Gourdon de Genouillac. — C'est à l'obligeance de M. de Fleury que nous devons les premiers renseignements qui nous aidèrent dans ce travail.

Après avoir constaté que le bandeau noir armorié s'étendait à droite et à gauche du point exploré, sur une hauteur régulière et sans ornementation, nous pûmes conclure que nous venions de mettre au jour *la litre* ou ceinture funèbre d'un gentilhomme défunt (1).

Dès lors, nous appuyant sur les règles mêmes qui régissaient sous l'ancien droit l'apposition de semblables monuments, nous nous mîmes en devoir de rechercher « *de douze pieds en douze pieds* » (2) la reproduction des blasons sus-indiqués; l'épreuve fut convaincante, et bientôt nous pûmes mettre au jour *cinq* écussons identiques au premier, brochant sur la même ceinture noire qui courait sur trois des murs de l'église, à une hauteur constante de 4 mètres environ au-dessus du sol.

Seul, le sixième écusson nécessaire pour la symétrie faisait défaut; mais nous remarquâmes que son absence s'expliquait naturellement par la présence d'une des fenêtres récemment ouvertes, comme nous l'avons dit plus haut, et précisément à la place qu'il devait occuper.

En arrivant près du sanctuaire, les deux extrémités de *la litre* se terminent par deux grands panneaux décoratifs rectangulaires à fond noir, ne mesurant pas moins de 1^{m} 44 de hauteur sur 1^{m} 92 environ de largeur. Ces deux pièces, absolument semblables entre elles, représentent le blason des de La Rochefoucauld dans toute sa majesté.

Au centre apparaît l'écu burelé et chevronné, seul, entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit et apposé sur le manteau d'hermine; la

(1) En droit, la litre d'un simple seigneur ne pouvait avoir qu'un pied et demi de hauteur ($0{,}4325^{mm}$); seule, celle des princes pouvait atteindre deux pieds et demi (environ $0{,}83^{*}$).

Voir Maréchal : *Des Droits honorifiques*, chap. V.

(2) Voir Maréchal, chap. V déjà cité.

couronne ducale, ornée de son cimier naturel (1) (la Mélusine hissant d'un baquet rempli d'eau, tenant un peigne dans la main gauche et un miroir dans la main droite), surmonte le tout ; enfin, deux « *tenants* » nus, velus, ceints de feuillage et portant la massue à la main, accostent l'ensemble et reposent sur un tertre gazonné (2).

Il convient d'ajouter que ces panonceaux sont rehaussés des teintes spéciales à chaque pièce héraldique. Notons toutefois, en passant, cette particularité que les personnages en sont tous blonds, aussi bien la Mélusine que les hommes sauvages, qui symbolisent la force et la valeur guerrière.

Les peintures que nous venons de décrire minutieusement sont dans un mauvais état de conservation, et les dégradations qu'elles comportent proviennent de causes faciles à expliquer.

La litre a été peinte à fresques sur un badigeon à la chaux qui adhère faiblement au mur ; en revanche, les sept ou huit couches ocreuses qui recouvrent les peintures forment une épaisseur assez considérable, et lorsque nous avons voulu dégrader cette sorte de croûte supérieure pour mettre les écussons à nu, elle est constamment tombée par plaques en dépit de nos soins, emportant avec elle et la surface peinte et celle qui la supportait.

(1) Sans vouloir sortir ici de notre cadre, nous rappellerons que les de La Rochefoucauld sont une branche cadette des de Lusignan, ainsi que l'indique d'ailleurs leur écusson, dont le champ est formé par l'écu plein des de Lusignan, chargé de trois chevrons, dont le premier est *écimé* en témoignage de *branche cadette :* le premier Foucauld, vivant en 980, était petit-fils de Hugues de Lusignan. Voilà pourquoi la Mélusine se retrouve dans les armoiries précitées.

(2) On trouve ce même écusson, sans ses tenants, mais entouré du manteau, de la couronne et des colliers, dans l'*Armorial du bibliophile*, p. 32, publié par M. Guigard, 1870-1873.

Une cause de destruction spéciale semble avoir amené la disparition presque complète du grand panonceau de gauche, dont il ne reste guère que les tenants et le trait gravé dans le plâtre. Nous pensons que ce second écusson, systématiquement effacé dans sa partie héraldique, pourrait avoir disparu à l'époque révolutionnaire (1).

Enfin, de récentes réparations faites dans le sanctuaire ont enfoui sous des colonnes de plâtre un des deux tenants de chaque écusson. On en devine toutefois aisément la présence, d'ailleurs motivée par celle du pied de chaque homme sauvage.

Comme on le voit, c'est une restitution plutôt qu'une description des restes apparents du monument que nous venons de faire; mais hâtons-nous d'ajouter que les moindres détails de notre travail nous ont été fournis par des éléments matériels empruntés soit à l'un, soit à l'autre des deux panonceaux, inégalement détériorés et identiques à l'origine.

En ce qui concerne l'apposition de la litre à l'extérieur de l'église, nous ne pouvons nous prononcer sur la question de savoir si elle a jamais eu lieu. Une bande grisâtre apparaît bien encore un peu sur le mur du nord, mais rien ne nous autorise à reconnaître dans cet enduit dégradé par le temps les traces du monument que nous cherchons.

Nous en avons fini avec la partie archéologique de ce travail; abordons maintenant sa partie historique.

Et tout d'abord quel est le membre de la nombreuse et illustre famille des de La Rochefoucauld dont nous voyons célébrer ici la mémoire?

(1) M. Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, signale l'acharnement avec lequel les écussons ont été partout brisés ou grattés dans le château de La Rochefoucauld en 1793. Deux ou trois seulement, presque invisibles, ont seuls échappé à la fureur des modernes Vandales.

Nous répondons sans hésitation : Il ne peut s'agir que de François, VI[e] du nom, attendu que nous trouvons son écu accolé à celui des *de Vivonne* (1) et que François VI avait épousé Andrée de Vivonne, dame de La Châteigneraye, fille aînée d'André de Vivonne, seigneur de La Beraudière, grand-fauconnier de France, capitaine des gardes du corps de la reine Marie de Médicis et d'Antoinette de Loménie.

Son père, François V, comte de La Rochefoucauld, chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Poitou, avait été créé duc et pair par lettres du mois d'avril 1622 (2).

François VI, né en 1613, succéda à son père comme gouverneur du Poitou (3) et fut également nommé chevalier des ordres royaux en 1661.

Homme prudent et courageux (4), il était doué d'une instruction solide et soignée. La littérature française lui doit les fameuses *Maximes* et l'histoire quelques mémoires sur la régence d'Anne d'Autriche.

Compagnon d'armes de Richelieu, brillant et intrépide frondeur, tour à tour homme de plaisir et de disgrâce (5), adulé puis délaissé, il vit les vingt dernières années de sa vie attristées par la cécité (6) et se renferma dans la retraite, à laquelle la mort vint l'arracher à l'âge de soixante-huit ans.

(1) Son contrat, passé à Mirebeau en Bourgogne, est daté du 20 janvier 1628.

Voir P. Anselme, t. IV, p. 114 et suivantes.

(2) Lettres datées de Niort, 16 avril 1622, registrées le 4 septembre 1631.

Idem.

(3) Il démissionna en 1632.

(4) Il se distingua à la bataille d'Avien (1635) et fut blessé le 19 février 1649.

(5) Depuis sa brouille avec Mazarin.

(6) François VI reçut un coup de mousquet au combat de la porte Saint-Antoine et devint aveugle à la suite de cette blessure (1652).

De Paris, où il mourut, ses restes furent transportés au château de Verteuil et déposés dans la chapelle des Cordeliers, à côté de ceux de ses ancêtres. C'est là qu'en 1793 un commissaire délégué par la Convention nationale vint, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, reprendre ses cendres pour les jeter dans les eaux de la Charente.

C'est le 17 du mois de mars 1680 que François, VII[e] du nom, alors âgé de quarante-six ans (1), fut appelé à rendre les derniers honneurs à son père défunt, et nous trouvons la confirmation de cette date dans une lettre que sa fidèle amie M[me] de Sévigné adressait de Paris à M[me] de Grignan, le 22 mars de cette même année : « M. de Marsillac est affligé outre mesure, disait-elle; son pauvre père est sur le chemin de Verteuil bien tristement » (2).

Indiquer la date de la mort de François VI, c'est préciser celle du monument dont nous nous occupons; en effet, la litre funèbre n'était apposée qu'après le décès de celui dont elle devait perpétuer la mémoire (3).

Nous pouvons donc fixer à l'année 1680 la date des peintures de l'église d'Anais.

Ajoutons qu'elles durent être faites par ordre ou tout au moins avec le consentement de François VII, et non par les soins d'Andrée de Vivonne, car *François VI* était devenu veuf en 1670.

(1) Né le 15 juin 1634, mort le 12 janvier 1714.

(2) Lettre XXII[e] à M[me] de Grignan (22 mars 1680). Nous devons communication de cette note, ainsi que de celle relative à la dispersion des cendres de François VI, à l'obligeance de M. le comte Aimery de La Rochefoucauld, de Verteuil, auquel nous sommes heureux de témoigner ici notre reconnaissance.

(3) Joseph de Ferrières nous dit expressément : « Ces ceintures sont appelées funèbres parce qu'elles dénotent le décès de ceux dont elles portent les armes. » (*Dictionnaire de droit pratique,* 1740, au mot *litre.*)

Messire G. Dumont, qui était alors curé de la paroisse d'*Anès* (pour respecter l'orthographe du temps), ne nous a laissé aucune note sur cet évènement important pour l'histoire de son église; tout au moins devons-nous dire que les archives paroissiales, que nous avons entièrement dépouillées, ne renferment rien qui soit de nature à éclairer la question.

Mais à quel titre l'église d'Anais, qui n'a jamais eu l'honneur d'abriter les restes de François VI, prit-elle un deuil aussi imposant en l'honneur de l'illustre défunt? Nous allons essayer de résoudre ce problème.

Deux classes de gentilshommes avaient seules le droit de litre d'après notre ancienne législation. Joseph de Ferrières nous apprend que ce privilège appartenait exclusivement, d'abord au fondateur de l'église, puis au seigneur haut-justicier du lieu.

Si les renseignements que nous avons recueillis sont exacts, François VI dut jouir tout au moins de ce dernier titre, car Anais relevait juridiquement de Montignac (1), et cette ancienne baronie dépendait au XVII[e] siècle de la haute justice des de La Rochefoucauld (2).

Nous nous demandons toutefois s'il ne conviendrait pas de rechercher dans le titre de *fondateur de l'église d'Anais* la véritable cause de l'honneur rendu à la mémoire de l'auteur des *Maximes*.

En effet, il semble que seule, entre toutes les églises de la juridiction, Anais ait affiché le deuil de son seigneur; or, s'il se fût agi de perpétuer la mémoire du haut-justicier du lieu, nous devrions trouver la litre uniformément apposée dans tous les édifices religieux

(1) Voir abbé Michon, *Statistique monumentale.*

(2) Voir *Exploration archéologique de la Charente,* p. 40 et suivantes, par M. Lièvre.

soumis à sa puissante autorité. C'est ce que les archéologues charentais n'ont pas confirmé jusqu'à présent.

François VI aurait-il donc été le *fondateur* de l'église d'Anais? Autre question que nous ne pouvons trancher d'une manière absolue, en raison de l'éloignement qui nous prive d'interroger les textes authentiques, peut-être existants, relatifs à ce fait. Disons cependant que cette recherche serait bien digne de la patience et de la sagacité des antiquaires angoumoisins.

Si nous nous reportons au consciencieux travail de M. Lièvre, publié en 1880 (1), nous ne trouvons que quatorze lignes de texte consacrées à l'histoire de la commune d'Anais, encore n'y rencontrons-nous aucun détail sur son église, d'où nous concluons que l'érudit auteur du mémoire n'a trouvé, en dépit de ses recherches, aucun renseignement précis à mettre sous les yeux de ses lecteurs.

Mais, avons-nous dit plus haut, l'église d'Anais présente les caractères d'un édifice roman complètement ruiné et réédifié vers le XVIIe siècle; une tradition locale nous transmet le vague souvenir de la destruction du bâtiment par le feu, à une époque inconnue; enfin, voici qu'en compulsant les archives paroissiales nous avons recueilli l'acte de baptême d'une cloche, daté de 1665.

Tout cela, rapproché des honneurs rendus à la mémoire de François VI, ne laisse pas que de faire naître dans notre esprit de sérieuses présomptions en faveur de la reconstruction par le prince de Marsillac de la

(1) **Mémoires de la Société archéologique de la Charente, année 1880. —** ***Exploration archéologique du canton de Saint-Amant-de-Boixe.***

pauvre petite église ruinée dépendante de sa riche seigneurie.

C'est sous toutes réserves que nous émettons cet avis ; les historiens locaux, aidés par le laborieux archiviste de la Charente, arriveront sans doute à faire la preuve de notre assertion à l'aide de quelque texte égaré, inconnu jusqu'ici.

Dans le cas où notre opinion viendrait à être justifiée, l'église d'Anais se trouverait datée du même coup. Déjà, nous pouvons dire que l'époque de sa réédification doit être recherchée vers la première moitié du XVIIe siècle, en raison du caractère architectural que présente l'édifice, d'une part, et de l'autre à cause de la date donnée par l'acte de baptême dont la copie est adjointe à ce mémoire.

Si, le 20 avril 1665, le clocher d'Anais pouvait recevoir la filleule de messire Pierre Lahay, seigneur de Magnat, et de damoyselle Marie Viette, femme de Pierre Leroy, sieur de Torsat, c'est que sa construction, nécessairement récente, était achevée.

Or, à cette même date, François VI de La Rochefoucauld, âgé de cinquante-deux ans, était seul seigneur haut-justicier du lieu.

Est-il donc illégitime de penser que le prince soit venu en aide à la paroisse, surtout quand nous voyons cette présomption si fortement étayée par les preuves matérielles que nous venons de fournir ?

Mais réédifier complètement une église équivaut sûrement, même en droit, à une fondation ; dès lors, nous voici amené à conclure que François VI pourrait bien avoir mérité, par son titre de *fondateur*, l'honneur de la litre que lui accordait, en témoignage de reconnaissance, la paroisse d'Anais, seule entre toutes ses voisines, dépendantes comme elle de sa seigneurie.

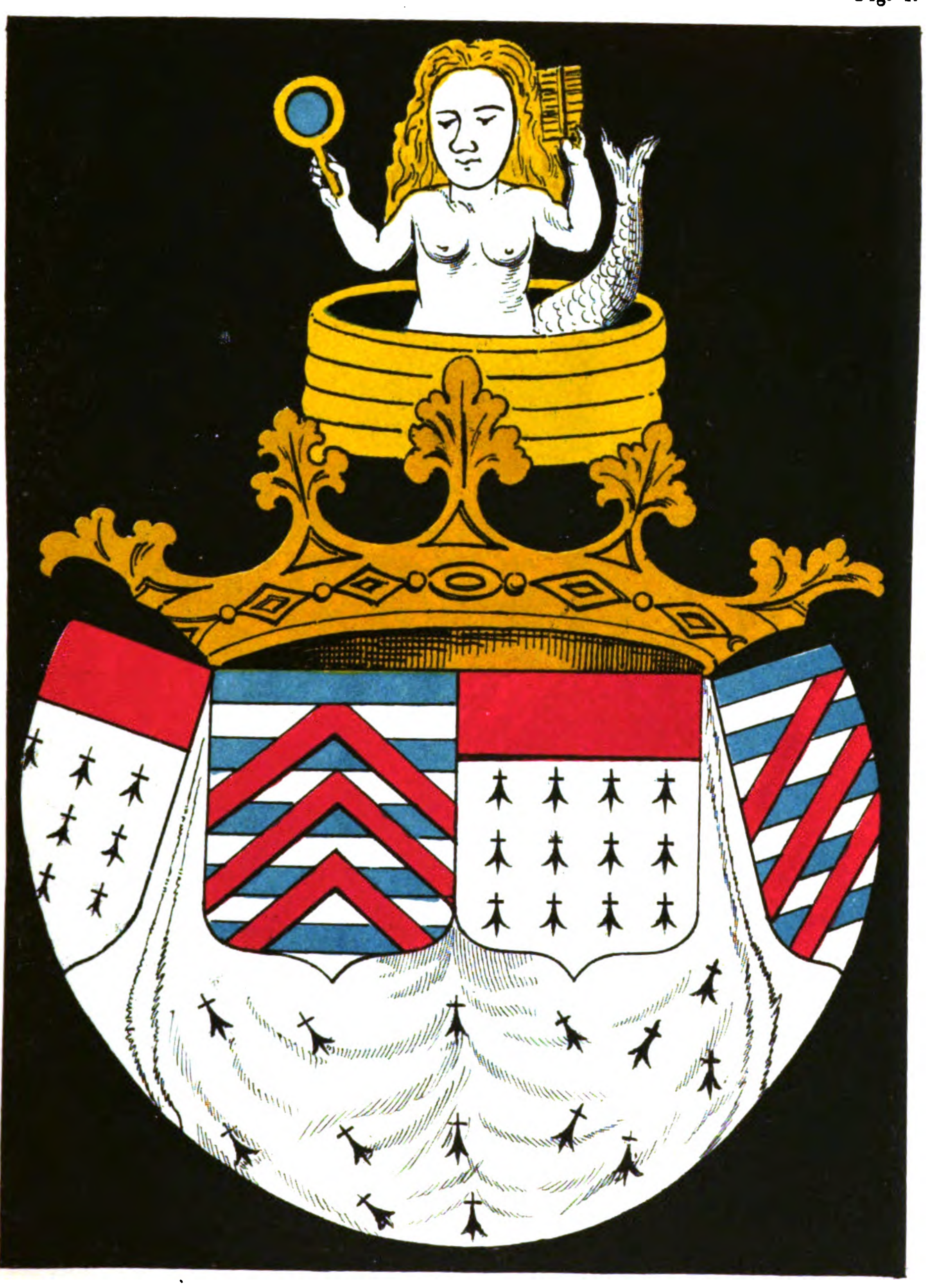
CONCLUSION.

Comme on le voit, la petite découverte que nous venons d'exposer présente un double intérêt. Au point de vue archéologique, elle fournit un modèle complet et suffisamment conservé d'une ceinture funèbre, monument devenu assez rare aujourd'hui.

Au point de vue historique, elle nous paraît de nature à faire pressentir l'âge exact de l'édifice dans lequel elle a été faite; elle intéresse enfin la mémoire de l'un des hommes les plus marquants de l'Aquitaine. Pour toutes ces raisons, et bien qu'étranger à leur Compagnie, nous nous sommes cru permis d'appeler sur elle l'attention de nos honorés collègues MM. les membres de la Société archéologique et historique la Charente.



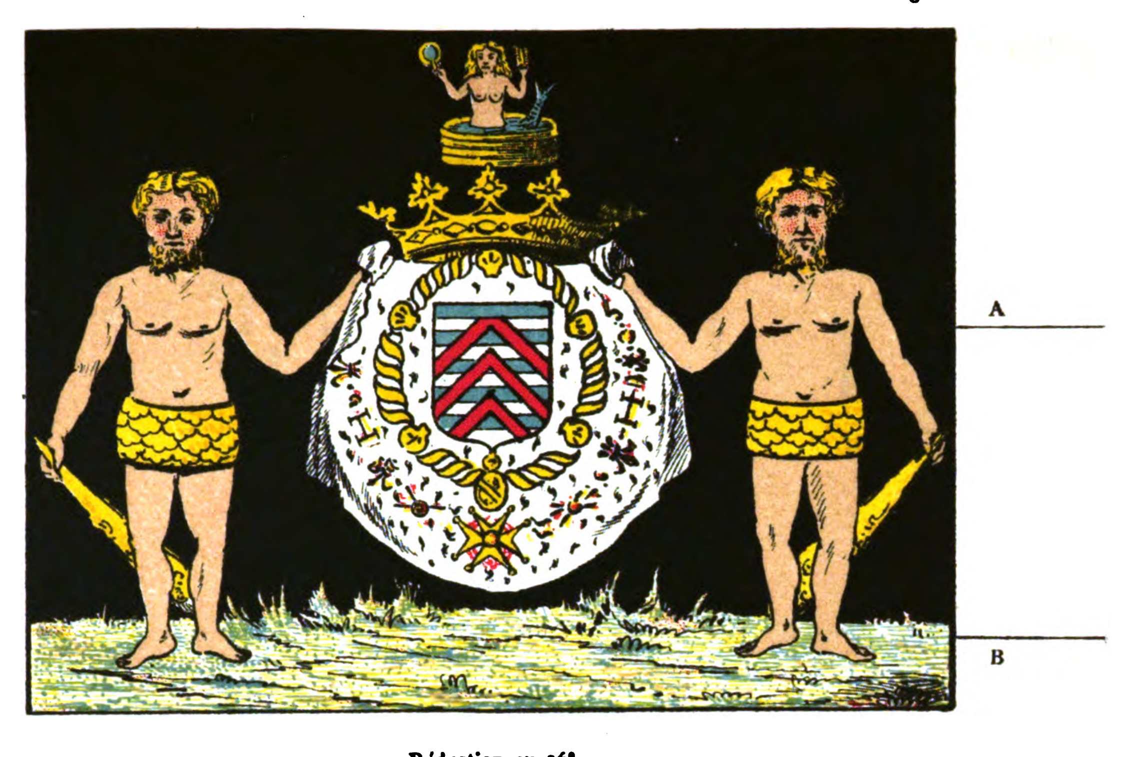
Fig. I.





UNIV.
OF
MICH.

Fig. II



Réduction au 16e.

A B — Hauteur relative de la ceinture Fig. I

Litre ou Ceinture Funèbre de François VI de la Rochefoucauld (Église d'Anais, Charente)

(Panonceaux)



APPENDICE

Nous joignons comme pièces justificatives à ce mémoire les documents suivants :

1° La représentation exacte, mais réduite au quart et dans ses teintes naturelles, de la litre de François VI, telle qu'elle se voit dans cinq endroits de l'église d'Anais ;

2° L'acte de baptême de la cloche de la même église, dont la copie authentique nous a été gracieusement délivrée par M. Clément Prieur, maire de la commune, près duquel nous avons trouvé le meilleur appui dans nos recherches, aussi bien que près de M. Noailles, curé de la paroisse.

Disons en passant que la cloche de 1665 a disparu pour faire place à une nouvelle, fondue en 1759 et donnée par le curé alors en charge ; c'est cette dernière qu'on entend encore aujourd'hui ;

3° La réduction au 16e des grands panonceaux aux armes du duc terminant la litre à ses deux extrémités. (Restitution aussi exacte et motivée que possible.)

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE D'ANAIS.

Le vingtième jour du mois d'avril, nous avons procédé à la bénédiction solennelle de la cloche de la paroisse de Saint-Pierre d'Anet ; a été parrain de la cérémonie Pierre de Lahay, seigneur de Magnat, gentilhomme servant et chef du gobelet du roi, et marraine demoiselle Marie Viete, femme de Pierre Leroy, sieur de

Torsat. Laquelle bénédiction a été faite en présence des soussignés ce vingtième *avril mil six cent soixante-cinq*.

Le registre est signé : P. Lahay, Guilloré, Marie Viete, Raccogno, Renée Coullard, Renée de Laigle, Marguerite Pite, Lenget, Froumentin, Desherces, Froumentin, J. Bourdage, Basset, Dumont, curé d'Anet.

Pour copie conforme :

Mairie d'Anais, le 22 octobre 1886.

Le Maire d'Anais,

CLÉMENT PRIEUR.





Ruines de l'Église abbatiale de La Couronne

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE ROYALE

DE

N.-D. DE LA COURONNE

EN ANGOUMOIS

PAR

M. L'ABBÉ BLANCHET
Supérieur de l'École Saint-Paul
à Angoulême

AVANT-PROPOS

Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam,
polluerunt templum sanctum tuum.
(PSALM. 78.)

A UNE lieue environ au midi d'Angoulême, entre la voie ferrée et la grande route nationale qui vont l'une et l'autre de Paris à Bordeaux, au milieu d'une plaine basse, autrefois marécageuse, dominée vers l'orient par une petite colline, s'élève le village ou le bourg de La Couronne; c'est le chef-lieu d'une commune dont la population (3,271 habitants) surpasse celle de la plupart des chefs-lieux de canton du département de la Charente et où l'industrie papetière a créé de nombreuses manufactures. Ce n'est point là, cependant, ce qui fait la célébrité de ce coin de notre terre angou-

moisine, mais bien sa riche abbaye de l'ordre de Saint-Augustin et la magnifique église dont la foi du moyen-âge l'avait dotée; le peu qui en reste suffit, avec les souvenirs du passé, pour fixer le regard, exciter l'intérêt et piquer la curiosité. Quand on a longtemps admiré ces ruines grandioses et déploré la barbarie d'une époque qui n'a pas su conserver un pareil monument dans son entier, on se prend à le reconstruire par la pensée, d'après les grandes lignes encore nettement marquées; on aime à s'y représenter la pompe des cérémonies, alors que la lumière pénétrait à flots par l'immense verrière de l'abside et que les voûtes aux fines nervures retentissaient du chant des hymnes et des psaumes; on se demande enfin quelle fut la vie de cet édifice aux trois quarts enseveli sous l'herbe et si imposant dans son silence de mort.

L'abbaye de La Couronne, en effet, a son histoire, qui renferme plus d'une page glorieuse : d'illustres personnages, des souverains même l'ont visitée et enrichie de leurs dons; ses possessions, aux jours de sa splendeur, étaient immenses, et ses prieurés, en nombre considérable, se répartissaient entre les diocèses d'Angoulême, de Saintes, de Bordeaux, de Maillezais ou de La Rochelle, de Poitiers, de Périgueux, de Limoges, de Tulle, de Saint-Flour, de Cahors; plusieurs de ses abbés ont été remarquables par leur sainteté et par leurs grands talents, qui les ont fait regarder comme des lumières du siècle où ils ont vécu; enfin, elle a

répandu autour d'elle de généreux bienfaits, soulageant les pauvres, instruisant les ignorants et accordant aux pèlerins une large hospitalité.

C'est cette histoire que nous avons essayé d'écrire. Avant tout, nous avons mis à contribution la précieuse *Chronique latine*, rédigée par huit (1) chanoines de La Couronne, qui se sont, pour ainsi dire, passé successivement la plume et nous ont retracé, avec la vie des quinze premiers abbés, la vie même de l'abbaye depuis sa fondation en 1118 jusqu'en 1275. Nous n'avons point négligé non plus les savantes notes que M. E. Castaigne a jointes à cette *Chronique* en la publiant en 1864 (2). Les manuscrits du Père Antoine Boutroys, chanoine régulier de Saint-Augustin, né dans le diocèse de Beauvais en 1566 et entré à l'abbaye de La Couronne en 1591, époque à laquelle il trouva dans le monastère des religieux âgés de quatre-vingts ans et plus (3), nous ont fourni d'intéressants et très authentiques détails

(1) C'est l'opinion de M. E. Castaigne, qui l'a fondée sur la différence notable des écritures du manuscrit; il faut ajouter que le changement des écritures correspond, après le chapitre XXXVIII, au changement des abbés.

(2) Nos citations de la *Chronique latine* sont faites d'après cette édition.

(3) « Les anciens que j'ai veus, comme frère Arnaud de La Sarre, infirmier, qui décéda dans l'an 1593, et frère Jean Imbert (*), l'aumosnier, en l'an 1607, aagé de plus de quatre-vingts et tant d'années, à ce qu'on dit près de quatre-vingt-dix, etc. » (Boutroys.) — « ... Le surplus, je l'ay apprins par le récit des anciens qui estoient en ce lieu en 1591, que j'y vins la première fois, les uns aagés de soixante ans, soixante-dix ans, et d'autres disoient avoir près de quatre-vingts ans. » (Id.)

(*) Fr. Jean Imbert figure dans un acte capitulaire du 13 juin 1554; il demeura donc cinquante-trois ans au moins à La Couronne.

sur la fin du XVe siècle, sur le XVIe tout entier et sur la première moitié du XVIIe.

Enfin, grâce à la direction éclairée et au secours obligeant de M. Paul de Fleury, que nous prions ici d'agréer l'hommage de notre profonde et affectueuse reconnaissance, nous avons pu compulser et déchiffrer, aux archives départementales, d'innombrables pièces de tout genre relatives à l'abbaye de La Couronne, chartes de donation, actes d'achats ou de ventes, aveux et dénombrements, constitutions de rentes, dossiers de procès, registres capitulaires, minutes de notaires, etc.

Il est pourtant une période où les documents font presque complètement défaut : c'est celle qui va de l'abbé Jean Hudit, ou même de son prédécesseur Foucaud, à l'abbé Pierre de Bouchard (1), c'est-à-dire de 1285 à 1425 environ.

Les renseignements, peu nombreux, que nous avons réunis sur cet espace de près de deux cents ans nous ont été fournis par quelques pièces conservées aux archives et par Boutroys, qui avait entre les mains des papiers aujourd'hui perdus.

En commençant nos recherches, nous avions simplement la pensée de rédiger une très courte notice, des-

(1) Nous croyons devoir avertir le lecteur que nous avons souvent employé la particule *de* uniquement pour traduire d'une façon littérale un nom au génitif dans les textes latins; nous ne prétendons point par là en faire une marque de noblesse, quoiqu'elle se rencontre, parfois, comme ici, devant le nom d'un personnage d'origine noble.

tinée à être lue devant nos élèves de l'école Saint-Paul, que nous nous proposions de conduire un jour de fête à La Couronne pour visiter les restes de l'abbaye. Insensiblement notre premier plan s'est élargi, et nous avons été amené à lui donner des proportions beaucoup plus étendues (1).

Nous espérons que cette monographie, malgré ses imperfections, n'aura pas été complètement inutile; quand un plus habile que nous entreprendra l'histoire générale du diocèse d'Angoulême, peut-être trouvera-t-il dans notre humble construction quelques pierres dignes d'occuper une place dans ce vaste monument : ce sera notre plus douce récompense.

(1) On nous reprochera peut-être d'avoir cité bien des chartes sans importance, d'avoir enregistré bien des détails peu intéressants; nous n'en disconvenons pas et nous l'avons senti nous-même; cependant nous avons cru devoir passer outre pour deux raisons. La première est que la chronique d'une abbaye ne saurait présenter de grands événements comme les annales d'un empire; son histoire étant tissue de petits faits, on en détruirait la trame si on voulait les supprimer. En second lieu, du rapprochement que feront certains travailleurs de ces petits faits avec des faits plus considérables, il pourra quelquefois rejaillir sur ces derniers un rayon de lumière propre à fixer une date ou à mieux faire connaître un personnage, une localité, un usage du pays. Comme il nous a semblé que ces renseignements seraient moins faciles à retrouver dans les cartons des archives que dans les pages de notre livre, nous les y avons consignés; ceux à qui ils auront été utiles nous en sauront gré, et les autres nous le pardonneront, je l'espère, car ils auront toujours la ressource de ne pas les lire.



LIVRE PREMIER.

LES ABBÉS RÉGULIERS.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ANTIQUITÉ DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-DE-LA-PALUD ET DE LA FONDATION ROYALE DE L'ABBAYE DE LA COURONNE.

Si l'on en croit Boutroys et une note ajoutée vers le XVIIe siècle au manuscrit original de la *Chronique latine,* qui est du XIIIe, la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud (c'est l'ancien nom de La Couronne) remonterait à une époque très ancienne. Dès l'an 597, elle aurait possédé une église collégiale desservie par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; cette église aurait même été fondée par les rois francs successeurs de Clotaire, et ils lui auraient accordé une multitude de droits et de privilèges, de franchises et de libertés, avec les dîmes et la justice de tout le territoire de ladite paroisse. Cette opinion a été adoptée par

4

différents écrivains (1) et notamment par les rédacteurs du *Gallia christiana*.

Malheureusement on ne trouve aucune preuve à l'appui; Boutroys en convient lui-même : « J'ay visité plusieurs fois, dit-il, les titres de ceste abbaye, et n'ay point trouvé celuy de la fondation de l'église collégiale Saint-Jean-des-Palus ni d'autres qui fissent mention de ceste grande antiquité, sinon ce que j'ay descrit cy-dessus, comme il se lit dans l'histoire Nostre-Dame de La Couronne (c'est la note de la *Chronique*) et au martyrologe de l'église Saint-Jean-Baptiste-des-Palus, où il est sommairement escrit en un gros rouleau de parchemin » (2).

Cette opinion paraît être née d'une fausse interprétation du titre d'abbaye royale (3), titre qui n'implique

(1) M. l'abbé Pérot, vicaire de Saint-Bernard de Paris, dans un discours sur l'ancienne abbaye de Saint-Victor, a soutenu récemment cette opinion en s'appuyant de l'autorité de Simon Gourdan.

Simon Gourdan, né à Paris en 1646, mort en 1729, fut chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor, où il vécut d'une façon très édifiante. Entre autres ouvrages, il a laissé manuscrites les *Vies et maximes saintes des hommes illustres qui ont fleuri dans l'abbaye de Saint-Victor*. Pour lui, Lambert fut un réformateur plutôt qu'un fondateur. Il prétend, sans en fournir de preuve, que « Notre-Dame de La Couronne fut une des abbayes de la congrégation de Saint-Victor, selon les antiquitez ». Le nécrologe de Saint-Victor, dit-il, marquait « une mémoire solennelle pour les chanoines réguliers de La Couronne au 3 septembre ». Cela indique des relations intimes de charité sans établir une filiation. Simon Gourdan, suivant une tendance trop naturelle, prêche, comme on dit vulgairement, pour son clocher, et il veut enrôler le plus de saints personnages possible sous la bannière de Saint-Victor ; pour nous, il n'est nullement démontré que Lambert et ses religieux aient été des Victorins.

(2) Nous n'avons pas retrouvé ce rouleau de parchemin.

(3) Nous ne savons au juste à quelle époque ce titre fut donné à l'abbaye de La Couronne; la plus ancienne pièce dans laquelle nous l'ayons trouvé est une commission adressée, le 17 octobre 1457, par le roi Charles VII au sénéchal de Saintonge pour décider un différend entre l'évêque d'Angoulême et l'abbé de La Couronne au sujet de l'hommage de Roullet. (*Archives départementales,* fonds de La Couronne, Roullet.)

pas nécessairement une fondation faite par le roi, mais seulement adoptée et patronnée par lui. Or, l'abbaye de La Couronne, protégée, dès son origine, par les comtes souverains d'Angoulême, par les Taillefer et les Lusignan, le fut encore par les comtes apanagistes, notamment par Jean le Bon (1), et, quand le petit-fils de Jean le Bon monta sur le trône, il lui témoigna la même bienveillance que ses prédécesseurs. Enfin, Louis XIII et Louis XIV ne firent pas difficulté de la considérer comme une des nombreuses créations de leurs pieux ancêtres. Il faut reconnaître, du reste, que l'abbaye de La Couronne ne relevait féodalement que du roi et ne devait qu'au roi foi et hommage; que le droit de *committimus* lui fut à diverses reprises reconnu et confirmé, notamment sous Charles IX et sous Louis XIV (2). L'auteur de la notice que nous citons au bas de cette page, note 1, allègue comme des vestiges de la fondation royale de l'abbaye : 1° « le sceau ancien du chapitre d'icelle, ayant une fleur de lis en pointe et sur le bas de la robe d'une Vierge couronnée d'une couronne royale de France..., lequel sceau se trouve encore entier au bas de deux anciens titres en parchemin, l'un de 1275 et l'autre de 1531 »; 2° « l'impression des fleurs de lis sur l'écusson de France en plusieurs endroits de ladite abbaye, aux portes et voûtes de l'église..., et même dans les lieux réguliers d'icelle »... (3).

(1) Une notice du XVIII[e] siècle cite un contrat d'échange entre Jean, comte d'Angoulême, et les abbé et religieux de La Couronne, à la date de 1447, contrat « qui contient au commencement que les prédécesseurs dudit comte Jean sont fondateurs et augmentateurs de ladite abbaye ». (*Archives départementales de la Charente*, fonds de La Couronne.)

(2) On appelait lettres de *committimus* des lettres donnant aux personnes qui les obtenaient le droit d'évoquer les causes où elles étaient intéressées devant certains juges et notamment devant le Conseil du roi.

(3) Ajoutons que, dès 1210, l'abbé Robert avait obtenu de Philippe-Auguste des lettres de protection pour son abbaye.

Gervais n'admet point, dans son *Mémoire sur l'Angoumois,* que l'abbaye de La Couronne soit de fondation royale (1), « quoique la grandeur, la magnificence et la beauté de son église le puissent faire juger ».

Quant à la haute antiquité attribuée à l'église Saint-Jean-de-la-Palud, M. E. Castaigne croit qu'elle ne repose que sur une altération de la note de la *Chronique,* où l'on aurait substitué le mot *quingentesimo* au mot *millesimo* (2) dans cette phrase : « Quæ dicta ecclesia Sancti Johannis collegiata fuit fundata et ædificata in anno Domini *quingentesimo* nonagesimo septimo ».

Il est certain qu'il y a eu à La Couronne, avant 1097, une église paroissiale ou vicariale (3); mais nous ne saurions démontrer que cette église existât en 597, ni surtout qu'elle fût desservie dès ce temps par des chanoines réguliers de Saint-Augustin (4).

Le silence gardé sur ce point par le premier écrivain de la *Chronique* et les termes qu'il emploie pour exprimer l'entrée de Lambert dans cette église nous semblent même prouver le contraire. Il en fut, dit-il, créé chapelain par l'évêque d'Angoulême, *capellanus,*

(1) Page 112.

(2) Il y a, en effet, une surcharge en cet endroit de la note et le premier mot écrit a été gratté.

(3) D'après M. Michon, *Statistique monumentale,* page 258, « la partie centrale de la nef est de l'époque la plus reculée de l'architecture romane....., et assurément antérieure à l'an mil ». Rien ne nous dit même qu'une première église n'a pas précédé celle-là, ce qui est fort possible ; mais entre la possibilité et la certitude du fait, il y a un abîme. On connaît la légende qui fait de S. Gilles de Puypéroux le fondateur de l'église de Saint-Jean-de-la-Palud.

(4) L'existence des communautés de chanoines vivant à l'ombre de la cathédrale, sous l'autorité de l'évêque, remonte jusqu'à S. Eusèbe de Verceil et à S. Augustin. S. Chrodegand, évêque de Metz, réglementa, au VIIIe siècle, cette pieuse institution ; mais je n'oserais affirmer que, dès 597, il y eût à la campagne des communautés de chanoines comme il y avait des couvents de moines.

et non pas prieur ; après s'y être revêtu de l'habit religieux, il réunit autour de lui un groupe de pieux personnages qui vécurent sous son autorité ; *conventum... congregavit;* donc il n'y avait pas avant lui de communauté constituée à Saint-Jean-de-la-Palud.

Quant à l'église actuelle de ce nom, le style de l'abside, du transept, de la façade et des deux arcades qui s'y rattachent indique la fin du XI[e] siècle (1), et il ne serait pas impossible que ces parties eussent été construites par les soins mêmes de Lambert (2), dont la vie doit maintenant ouvrir notre récit.

(1) M. Michon, *Statistique monumentale,* page 258.

(2) Quel meilleur moyen, en effet, de se préparer au sacrifice entier de lui-même que de consacrer d'abord à la restauration du temple de Dieu ses biens temporels ? Toutefois, ici encore, le silence de la *Chronique* sur un fait qui eût été si honorable pour Lambert nous inspire des doutes et nous porte à supposer que l'église Saint-Jean était déjà reconstruite quand il en prit l'administration.

CHAPITRE II.

LAMBERT, 1er ABBÉ DE LA COURONNE.

(1076-1136.)

LAMBERT, à qui la vénération du peuple donne ordinairement les titres de saint et de bienheureux, naquit, probablement vers 1075 ou 1076 (1), à Saint-Jean-de-la-Palud. Sa famille elle-même en était originaire. « Ses ayeux, dit Boutroys, estoient gens honorables et bien cogneus, lesquels avoient prins leur naissance en ce bourg des Palus, où se veoit partie de leur maison, des mieux basties, à deux petits jets de pierre de l'église Sainct-Jean. » Son père s'appelait Foucher et sa mère Leggarde. Lambert était entré de bonne heure dans la cléricature; mais, d'un naturel bouillant et d'un caractère chevaleresque, le jeune clerc n'avait point toute la gravité qu'on eût pu exiger d'un ministre de l'autel; les vains amusements, entre autres la chasse, l'occupaient beaucoup plus que les

(1) Il fut ordonné prêtre par Adémar Taillefer, qui lui confia, après son ordination, la cure de Saint-Jean-de-la-Palud; d'autre part, la *Chronique* nous apprend que, au moment d'entrer dans l'abbaye de La Couronne, en 1122, il avait passé avec ses compagnons environ vingt ans dans cette cure. D'après cela, son ordination doit être placée à la fin de l'épiscopat d'Adémar, qui mourut en 1101 ; et si l'on suppose que Lambert, appelé *juvenis* par la *Chronique*, avait alors l'âge communément exigé pour le sacerdoce, c'est-à-dire de vingt-quatre à vingt-cinq ans, on arrive à mettre sa naissance à l'année 1076 ou 1075, que nous indiquons comme probable. Ce calcul est à peu près celui des auteurs du *Gallia christiana*, qui disent que Lambert mourut en 1149, âgé de soixante-trois ans ; d'où sa naissance en 1076.

offices de l'Église et les choses de Dieu. Cependant, au cours de ses exploits cynégétiques, il rendit à la contrée un service signalé en détruisant un énorme reptile qui la désolait et s'attaquait aux hommes comme aux troupeaux (1). D'un coup de sifflet, dit le chroniqueur, Lambert le fit sortir de son antre et le frappa plusieurs fois d'un bâton qu'il portait à la main ; un des chiens se jeta aussi sur le monstre et le terrassa ; tandis qu'il faisait effort pour se relever, le jeune clerc tira son épée et lui trancha la tête (2). N'était-ce point là une victoire prophétique et un symbole des coups terribles que Lambert devait porter bientôt à celui que l'Écriture appelle l'ancien serpent et le dragon infernal? Un jour vint, en effet, où « les habitants de La Palud n'entendirent plus les aboiements accoutumés de la meute et les cris du chasseur » (3). La grâce divine l'avait touché et tellement transformé que la vie des prêtres séculiers ne lui semblait point assez austère ; il lui fallait, pour satisfaire les aspirations de son âme ardente et géné-

(1) *Chronique latine*, page 19.

(2) On a vu jusqu'en 1780 la peau d'un grand lézard appendue au mur de l'église Saint-Pierre d'Angoulême, à droite de la porte d'entrée. M. Desbrandes (*Histoire manuscrite d'Angoumois*, in-4°, tome II, page 318) veut que ce soit la dépouille du dragon mentionné dans le présent passage, que Lambert aurait exposée dans sa cathédrale, *comme un trophée de sa victoire*, lorsqu'il fut parvenu à l'épiscopat, en 1136.

Il est parlé de la peau de ce reptile dans les *Mémoires de l'Amérique méridionale, ou Suite des Voyages de M. le baron de La Hontan* (La Haye, 1714, tome II, page 41) ; l'auteur dit que c'est un crocodile de la même figure que ceux du Nil et du Missisipi, quoique plus petit.

M. Desbrandes *(loc. citat.)* fait une longue comparaison de l'action de Lambert avec celle de Dieu-Donné de Gozon, chevalier de Rhodes, qui délivra, dit-on, cette île d'un énorme reptile qui le ravageait. (Voir *Histoire des chevaliers de Malte*, de l'abbé de Vertot, livre V.)

(Note de M. E. Castaigne, pages 19 et 20 de la *Chronique latine;* Paris, 1864.)

(3) M. l'abbé Maratu, *Girard*.

reuse, la perfection de l'état religieux. C'est alors (1101) qu'il reçut la prêtrise des mains d'Adémar Taillefer, évêque d'Angoulême, fils du comte Geoffroy et de Pétronille, dame d'Archiac et de Bouteville. Ce pieux prélat, avant de succéder à son frère Guillaume sur le siège de S. Ausone, en 1076, avait guerroyé contre les Maures d'Espagne et était devenu ensuite abbé de Lesterps et chanoine régulier de Saint-Augustin. Plein de zèle pour la propagation des ordres religieux, il lui arriva, d'après l'historien des comtes et des évêques d'Angoulême, de dire un jour devant les chanoines de la cathédrale : « Je voudrais bien que chaque église du diocèse d'Angoulême fût un prieuré. — Et nous, repartit avec aigreur le chanoine sacriste Hubert, nous voudrions bien que chaque église du diocèse d'Angoulême fût un évêché ! » (1).

On ne peut douter qu'un prélat animé de tels sentiments n'ait approuvé et encouragé les desseins de Lambert. Il dut même incliner le choix du jeune prêtre vers l'ordre auquel il appartenait lui-même. Peut-être fut-ce par l'effet de ses conseils que celui-ci, dans le désir de se former sous un maître habile aux pratiques de la vie spirituelle avant d'y former les autres, alla se ranger plus tard, Adémar étant déjà sorti de ce monde, sous l'autorité de S. Gaucher, à Saint-Jean-d'Aureil (2), en Limousin (3). Quoi qu'il en soit, afin que les vertus du converti pussent briller aux yeux des fidèles que sa vie mondaine avait scandalisés, il le nomma chapelain ou curé de Saint-Jean-de-la-Palud. Lambert commença dès lors à mener la vie commune avec quelques pieux compagnons que le désir de servir Dieu plus exactement

(1) *Historia comitum et pontificum*, édition E. Castaigne, page 39.
(2) Aureil, commune du canton de Limoges.
(3) Vie de S. Gaucher, *Giry*, 9 avril.

avait réunis autour de lui (1). Ce fut là le grain de sénevé de l'Évangile, petite semence destinée à devenir un grand arbre; la chapellenie de Saint-Jean-de-la-Palud, où, selon toute apparence, il n'y eut pas d'abord de vœux et où Lambert fut peut-être longtemps le seul qui portât l'habit monastique, n'en renfermait pas moins le germe d'où devait naître, au moment marqué par la Providence, l'illustre abbaye de La Couronne.

La fin du XIe siècle et le commencement du XIIe furent marqués par un admirable mouvement de ferveur dans le peuple, le clergé et la noblesse; ce mouvement se traduisit surtout par les croisades, par la restauration des anciens ordres ou par l'éclosion d'ordres nouveaux. En 1076, S. Étienne de Muret fonde l'ordre de Grandmont; en 1084, S. Bruno va renouveler, au désert de la Chartreuse, sous l'âpre climat des Alpes, les merveilles de la Thébaïde; en 1098, S. Robert de Molesmes (2), S. Étienne et S. Albéric commencent l'austère réforme de Cîteaux (3), à laquelle S. Bernard apportera tant de splendeur; en 1106, Robert d'Arbrissel établit à Fontevrault (4) cette congrégation sans modèle dans laquelle, pour honorer l'autorité de la Vierge Marie sur son divin Fils, l'autorité suprême est confiée à une femme; en 1113, les Hospitaliers, en 1118, les Templiers s'engagent à soigner et à défendre les pèlerins de Jérusalem; en 1121, S. Norbert réunit à Prémontré (5) une milice nouvelle qui va concilier les austérités des moines avec les travaux apostoliques. C'est au milieu de cette pléiade d'astres brillants qu'ap-

(1) *Chronique latine*, pages 20 et 21.

(2) Molesmes, canton de Laignes (Côte-d'Or).

(3) Cîteaux, hameau de la commune de Saint-Nicolas-lez-Cîteaux, canton de Nuits (Côte-d'Or).

(4) Fontevrault, canton de Saumur (Maine-et-Loire).

(5) Prémontré, canton de Coucy-le-Château (Aisne).

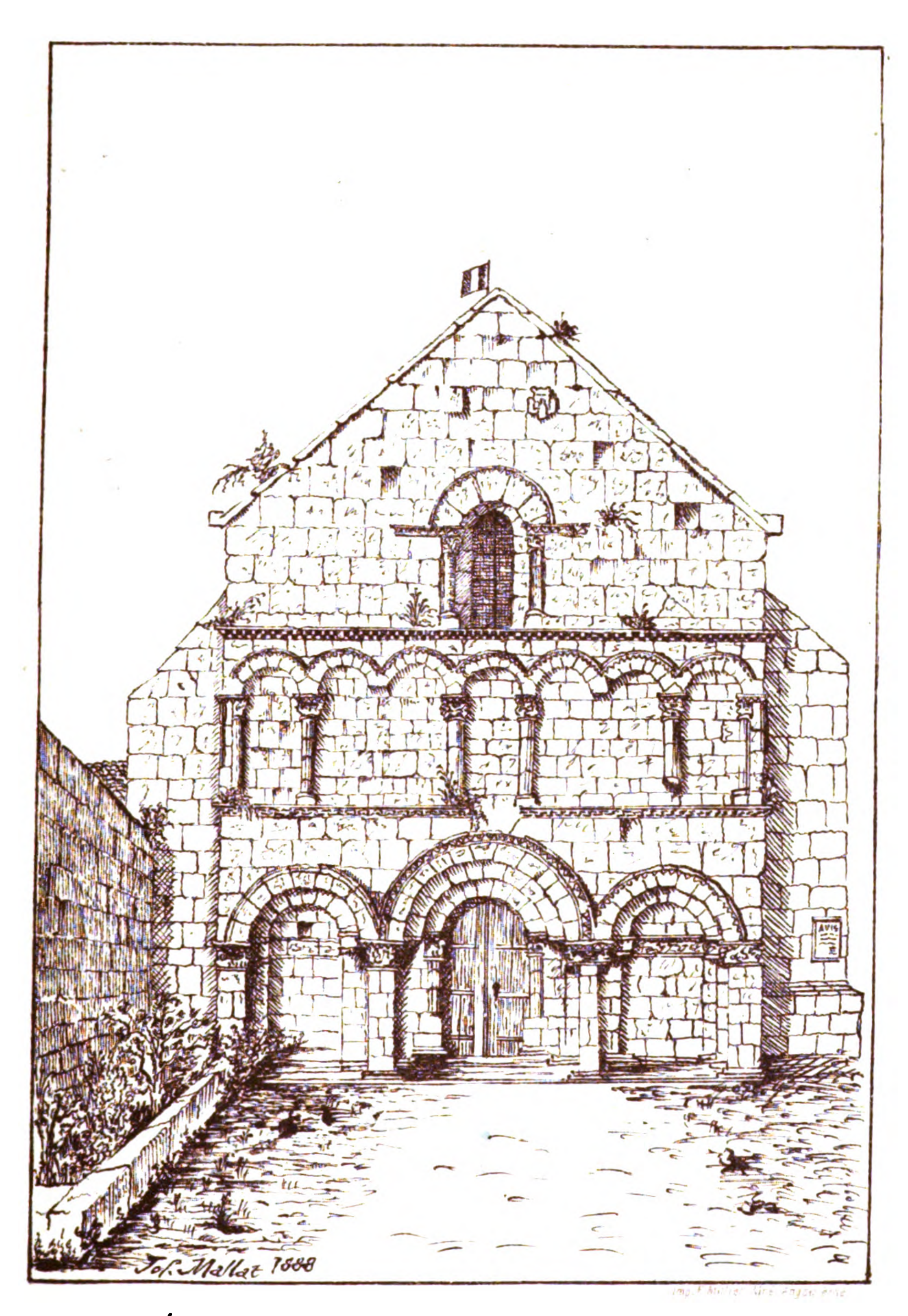
paraît, avec un éclat moindre sans doute, mais qu'ils n'éclipsent pas cependant, l'étoile destinée à illuminer d'une gloire impérissable le front du bienheureux Lambert.

A une courte distance du bourg de Saint-Jean-de-la-Palud, il y avait, au milieu des marais, comme une petite île circulaire qui devait à sa forme le nom de *Coronelle*. C'était un lieu inhabité, de difficile accès et, par son sol pierreux, impropre à toute culture ; c'est ce rocher abandonné et où les bergers seuls se réunissaient parfois, afin de se livrer à des jeux rustiques, que Dieu voulut transformer pour des siècles en un asile de paix, de science et de vertu.

Une tradition vénérable nous apprend qu'un des compagnons de Lambert eut un songe mystérieux : il vit la sainte Vierge parcourir la Coronelle comme en la mesurant, et il l'entendit déclarer qu'elle avait choisi ce lieu pour y demeurer avec son Fils. Des signes manifestes de la volonté de la Reine du ciel se joignirent à cette apparition ; de telle sorte que Lambert et ses compagnons, à l'étroit, du reste, dans leur petit cloître et se trouvant trop mêlés au bruit des affaires mondaines, n'hésitèrent pas à se retirer dans le lieu solitaire où Dieu avait marqué leur place.

Après avoir fait les préparatifs indispensables, ils se rendirent en procession à la Coronelle, le 12 mai 1118, et Lambert y posa la première pierre du futur monastère. Le plan en était modeste et ne comportait que les constructions strictement nécessaires ; aussi un espace de temps assez court suffit-il pour l'exécuter. Moins de quatre ans après le commencement des travaux, le dimanche 12 mars 1122, fête de S. Grégoire le Grand, Lambert vint en prendre possession.

Il se fit pour cette solennité un immense concours d'abbés, de religieux, de clercs et de laïques ; la foule



ÉGLISE DE SAINT-JEAN DE LA COURONNE

(FAÇADE)


UNIV.
OF
MICH.

se pressait sur le chemin où les frères devaient passer et leur laissait à peine un étroit sentier. Le comte d'Angoulême lui-même, Wulgrin II, qui venait de succéder à son père en 1120, assistait avec un cortège digne de son rang à la pieuse cérémonie.

C'est dans l'église de Saint-Jean-de-la-Palud que la procession se forma ; le vénérable évêque de Périgueux, Guillaume d'Auberoche, la présidait. Au chant des litanies des saints, Lambert et ses frères sortirent de cette petite église où l'amour de Jésus-Christ les avait rassemblés, où, pendant vingt années environ, ils avaient si souvent fait retentir les louanges du Seigneur et où ils avaient reçu de lui tant de grâces et de consolations. Qui oserait dire qu'il ne se mêla pas à leur joie quelque tristesse au moment où ils en franchirent le seuil? Mais quand ils arrivèrent à la nouvelle demeure où l'auguste Marie les avait appelés, quand le légat du Saint-Siège, Girard, le grand évêque d'Angoulême, entouré d'une multitude de saints religieux et de nobles personnages, leur en ouvrit la porte et les y introduisit, de douces larmes coulèrent de leurs yeux et ils répétèrent au fond de leur cœur ces paroles du roi-prophète : *Lœtatus sum in his quœ dicta sunt mihi : « In domum Domini ibimus! »* (1).

Pendant la célébration des saints mystères, le légat reçut à la profession religieuse, sous la règle de S. Augustin (2), le vénérable Lambert, et, comme les frères l'avaient déjà élu pour leur chef, il lui donna solennellement la consécration abbatiale. Il changea le nom de la

(1) Psalm. 121.

(2) Le *Gallia christiana* nous dit, tome II, col. 1043, que Lambert ajouta des constitutions à la règle de S. Augustin; *cui nonnullas addidit constitutiones*. La règle de S. Augustin est très courte et ne fait que poser les fondements de la vie religieuse; d'où la nécessité de la développer et de la compléter par des règlements de détail.

Coronelle en celui de La Couronne et accorda au nouveau monastère les franchises et immunités d'usage, sous l'autorité du Siège Apostolique (1).

Cet évènement s'accomplissait le dimanche de la Passion de l'année 1122. Deux semaines après, le jour de Pâques, l'abbé donnait à ses compagnons l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin. « L'abbaye de La Couronne était fondée » (2).

Dans son élévation, Lambert ne vit qu'un motif plus pressant de tendre à la perfection; il s'appliqua de jour en jour davantage à se sanctifier pour mieux sanctifier les autres. Sa vigilance s'étendait à la fois au spirituel et au temporel, et, grâce à son administration habile, il sut, dit la *Chronique,* acquérir pour son abbaye des terres labourables, des bois, des prés, des moulins, en même temps qu'il l'enrichit de reliques, de livres et d'ornements.

Dès le temps qu'il n'était encore que chapelain de Saint-Jean-de-la-Palud, il avait, en 1115 et 1116, par une série de donations que les propriétaires lui faisaient ou directement ou sous le nom de Robert d'Arbrissel, acquis la terre et la forêt d'Agudelle, près de Jonzac. A la prière de Lambert, Robert d'Arbrissel consentit volontiers à lui céder la petite portion de ce domaine dont il semblait investi et manifesta ce consentement devant Pétronille, abbesse de Fontevrault, et Augarde, prieure du même monastère. Alors, avec la permission de Raynaud, évêque de Saintes, Lambert construisit dans la forêt une chapelle où il célébra les saints mystères. Puis, désireux de régulariser pleinement sa possession, résolu même, s'il le fallait, à l'abandonner par amour de la paix et de la charité, il se rendit à Fonte-

(1) *Chronique latine,* pages 21-25.
(2) M. l'abbé Maratu, *Girard.*

vrault, en compagnie de Guillaume Foucher, prêtre, et là, il proposa à Pétronille de lui céder pour l'entretien de ses religieuses tout ce qui, dans la forêt d'Agudelle, avait été donné à lui et à Robert d'Arbrissel. L'abbesse demanda le temps de prendre conseil, et, au bout de trois jours, elle répondit que ni ses sœurs ni elle n'accepteraient l'offre qui leur était faite avec tant de générosité. Elle fit, un peu plus tard, confirmer sa renonciation par un chapitre général où se trouva Foucher d'Arrade, et ce fidèle ami de Lambert reçut d'elle l'acte authentique de la renonciation. La seule condition qu'elle y eût mise était la redevance d'une livre d'encens, payable chaque année par Lambert et ses successeurs à l'abbaye de Fontevrault (1). Dans un chapitre subséquent tenu en 1129 (2) et où assistaient Jean, évêque de Séez, Guillaume, évêque de Saintes, et Guillaume, évêque de Poitiers, la redevance d'une livre d'encens fut remplacée par un marc d'argent (3). Pierre de Confolens, évêque de Saintes, ayant cédé à Lambert tous ses droits sur le lieu d'Agudelle et confirmé la donation que Raynaud, son prédécesseur, avait faite de l'église de Saint-Pierre de Salignac, paroisse dans laquelle était située N.-D. d'Agudelle, ces deux prieurés devinrent des dépendances de l'abbaye de La Couronne.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Agudelle (2 juillet 1116).

(2) *Ibid., ibid.*, prieuré d'Agudelle.

(3) Une bulle de Lucius II (1144) confirma cet accord; il s'éleva encore pourtant quelque difficulté sur ce sujet, « *quum postea quæstio exinde suborta fuisset,* » puisque l'on y revint en 1150 dans une assemblée tenue à Fontevrault, où étaient Geoffroy, archevêque de Bordeaux, Gilbert de La Porrée, évêque de Poitiers, Hugues, évêque d'Angoulême, et Raymond, évêque de Périgueux. L'abbé de La Couronne était alors Junius, l'abbesse de Fontevrault, Mathilde. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, VII, page 35.)

Quelques chartes échappées aux injures du temps et des hommes nous montrent aussi Lambert recevant diverses terres qui furent comme le noyau de trois préceptoreries (1) importantes.

Dans l'une, Foucaud de Luc donne à Dieu et à l'église de N.-D. de La Couronne son fief de Beusses, sous le cens annuel de trois sols et à la charge d'un service (non déterminé) que faisaient les précédents tenanciers, « les hommes de Charzac » (2).

Dans la seconde, Guillaume de La Roche notifie à ses héritiers et à tous les fidèles qu'il a cédé à l'abbé Lambert et aux chanoines de La Couronne sa principale culture, « sise près de La Grand-Vau, sur le chemin du pont de Romas » (3). Il se réserve, sa vie durant, la moitié des fruits, mais il veut que, après son décès, l'abbaye ne soit plus, de ce chef, grevée d'aucune autre charge que de prier pour le repos de son âme. C'est dans l'église de La Couronne et sur l'autel de la

(1) On appelait *préceptoreries* ou *granges* des fermes situées trop loin des prieurés pour être administrées par les prieurs ; on en confiait le soin à des frères lais dont le chef portait le titre de *præceptor*, d'où le nom de *préceptoreries*. Quelquefois le *præceptor* était un religieux de chœur, comme le grand-prieur Itier de Chandry, précepteur du Breuil-d'Archiac, au commencement du XIV[e] siècle.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de Beusses.

Cette charte n'est pas datée et l'abbé de La Couronne n'y est pas nommé ; cependant nous sommes porté à croire qu'elle est du temps de Lambert, car Benoît et Pierre d'Arrade y figurent comme témoins sans autre qualificatif que celui de « frères de La Couronne ». et l'on sait que Benoît était prieur dès 1141 au moins. La date de la charte ne peut donc guère être retardée au delà des dernières années de Lambert ou des premières années de Foucher d'Arrade.

(3) Il y a un hameau appelé *les Romas*, dans la paroisse de Neuillac, canton d'Archiac (Charente-Inférieure). Une note des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XV, page 208, nous apprend que la seigneurie de Romas relevait de Chadenac (canton de Pons) et qu'on distinguait le Grand et le Petit-Romas.

sainte Vierge qu'il fit cette donation, le 2 juillet 1124, et, suivant l'usage d'une époque amie du symbolisme, il en investit l'abbé en lui présentant le sacramentaire ou missel (1).

La troisième contient l'abandon pur et simple, sans charges, par Giraud de Raynaud, fils de Pierre de Giraud, de tous ses droits sur les moulins du Breuil, de sa terre appelée le Bois et d'une autre terre appelée Bourdeille. Ces terres étaient situées dans la paroisse de Saint-Palais-du-Né, et c'est en ce lieu que Lambert en reçut l'investiture (2).

Quelques-uns de ses premiers compagnons mirent avec lui leur nom au bas de ces chartes : c'étaient Foucher d'Arrade, qui lui succéda dans le gouvernement de l'abbaye; Benoît, qui fut grand-prieur; Pierre d'Arrade, qui mourut prieur claustral; Guillaume d'Arrade, Joscelme, Pierre d'Émery, Geoffroy, Adémar. Quoique de la plupart d'entre eux nous ne sachions aucune chose, il nous est doux de les enregistrer ici; il nous suffit qu'ils aient été les heureux disciples d'un saint pour aimer leur souvenir.

Notons en passant que, dès 1124, Honorius II adressait à Lambert une bulle en faveur de l'abbaye.

Pendant quinze années, les vertus et la renommée de l'abbé de La Couronne allèrent grandissant; aussi, quand l'infortuné Girard, qu'une blessure d'amour-propre avait entraîné dans le schisme de l'antipape Anaclet, eut rendu le dernier soupir, la voix publique désigna Lambert comme le plus digne de l'épiscopat, et le clergé d'Angoulême, à l'unanimité, l'appela sur le siège de S. Ausone; il fut sacré le 17 mai 1136.

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de La Grand-Vau.

(2) *Ibid., ibid.,* préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

CHAPITRE III.

LES PREMIERS SUCCESSEURS DE LAMBERT, FOUCHER D'ARRADE ET HÉLIE DE GRATAUD.

(1136-1149.)

Devenu évêque, Lambert n'oublia point sa chère abbaye; il voulut même garder l'habit et suivre dans la mesure du possible la règle de La Couronne. Ses enfants s'en étant remis à lui du soin de se donner un successeur, son choix se porta sur Foucher d'Arrade, son plus ancien et son plus intime compagnon de vie religieuse. C'était un prêtre d'une grande sainteté, prudent dans le conseil, énergique dans l'action, et d'une humilité égale à ses talents ; il accepta la charge abbatiale avec ses fatigues et ses soucis, mais il ne consentit jamais à porter le titre d'abbé ni à recevoir les honneurs attachés à ce titre (1). Nous ne savons pas exactement l'année de sa mort. Elle a dû arriver avant le 18 mars 1142 (2), puisque nous trouvons à cette date une bulle du pape Innocent II adressée à *Benoît, prieur,* et aux frères de Sainte-Marie de La Couronne.

C'est probablement à Foucher d'Arrade, sinon à Lambert lui-même, qu'il faut attribuer la création de la préceptorerie de La Laigne, dans la paroisse de Vendoire (3), diocèse de Périgueux. Une pieuse femme,

(1) *Chronique latine,* page 27.
(2) La date de la bulle est 1141, mais c'est le vieux style.
(3) Vendoire, canton de Verteillac (Dordogne).

du nom de Feuillade, et ses cinq fils, Hélie, Pierre, Arnaud, Itier et Guillaume, donnèrent à Dieu et à N.-D. de La Couronne tout ce qu'ils possédaient dans les terres et le bois de La Laigne; de plus, dans leurs prés situés sur la Lizonne, toute la quantité de terrain que les religieux voudraient employer à bâtir, ou cultiver en jardin, ou planter d'arbres, avec faculté d'entourer le tout de fossés ou de murs de clôture, et enfin des pâturages pour tout le bétail qui leur appartiendrait en propre ou qui serait confié à leur garde. Quinze autres personnes s'associèrent à l'offrande généreuse de Feuillade pour la compléter (1). Devenus propriétaires d'un riche domaine à Vendoire, les chanoines de La Couronne obtinrent aussi la cure de cette paroisse, dont le titulaire est S. Saturnin; en 1260, Pierre, évêque de Périgueux, reconnaissait et confirmait leur droit de patronat (2).

Je serais porté à placer à peu près à la même époque l'origine de la préceptorerie de Lajasson (3). Cette préceptorerie dut son existence aux libéralités de Guillaume de Testaud et de deux membres de sa famille, du nom d'Arnaud, qui donnèrent à l'abbaye la terre qu'ils possédaient audit lieu. Un autre Guillaume de Testaud, fils de Rigaud de Barbezieux, renouvela et confirma la donation en 1163, en présence de l'abbé Junius, du prieur Pierre, du sous-prieur Hélie et de deux de ses amis, Guillaume de Montmoreau et Arnaud Faidive, qui étaient entrés avec lui dans le chapitre de La Couronne. Comme il appelle les donateurs ses ancêtres, *antecessores et progenitores mei*, il me semble naturel de faire remonter jusque vers 1130 ou 1140 la concession primitive. On ne saurait, en tout cas, la retarder beau-

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.

(2) *Ibid., ibid., ibid.*

(3) Lajasson, hameau de la commune d'Éraville, canton de Châteauneuf-sur-Charente.

coup après cette dernière date, puisque la bulle de Lucius II, de 1144, nomme parmi les possessions de l'abbaye la grange de Lajasson.

Après une vacance plus ou moins courte, Lambert consacra comme abbé Hélie de Grataud, recommandable par l'innocence de sa vie et sa simplicité vraiment évangélique (1).

De son temps, suivant toute apparence, eut lieu entre les chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre et les religieux de La Couronne l'accord que nous fait connaître une charte de Lambert, datée de 1143 et commençant par ces mots si humbles : « Moi, Lambert, inutile et indigne serviteur de l'Église d'Angoulême... » Par cet accord, le chapitre de Saint-Pierre cédait tous ses droits sur la terre et le bois de Moulède (2) à N.-D. de La Couronne, moyennant une redevance annuelle de 10 sols de la monnaie d'Angoulême, payables à la fête de la Chaire de S. Pierre (3).

A peu près dans le même temps, un accord semblable fut conclu aux mêmes conditions, par rapport au même lieu de Moulède, entre les Augustins de La Couronne et les Bénédictins de Bassac (4).

Enfin, les mêmes Augustins firent un arrangement avec l'abbé et les moines de Saint-Cybard, au sujet de la dîme et du cens de la terre que ces derniers possédaient dans une borderie « sise sur la Boëme » (5).

Une fois paisibles possesseurs de Moulède, les chanoines de La Couronne, qui déjà étaient à l'étroit dans leur abbaye, résolurent d'y fonder un prieuré. Situé au

(1) *Chronique latine*, page 27.
(2) Moulède, commune de Saint-Saturnin, canton d'Hiersac.
(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Moulède.
(4) Bulle de Lucius II.
(5) *Ibid.*

milieu des grands bois, sur les bords de la Nouëre, ce lieu était admirablement choisi pour le recueillement et la méditation; une église s'y éleva bientôt sous le vocable de la sainte Vierge et un essaim de fervents religieux vint s'y établir.

Un autre asile de prière s'était ouvert aussi pour les frères de La Couronne à une petite distance de Montmoreau; des donations généreuses leur avaient permis de s'établir sur une colline appelée Romanés ou Puyfoucaud (1), dans le diocèse de Périgueux (2). Nous savons que Lambert honora ce nouveau prieuré de sa visite et qu'il y confirma un jugement arbitral rendu par Hugues, prieur de Romanés, Émery de Vaux et Itier de Chavenac, nobles chevaliers, entre l'abbé de La Couronne et les parents d'Itier Amauger. Itier avait désiré mourir religieux et, en se faisant pauvre pour Jésus-Christ, enrichir ses frères d'adoption : il leur avait légué ce qu'il possédait « dans le mas de Palaizol et sa terre de Brunessart ». A peine fut-il enseveli qu'un certain Guillaume de La Cour et ses enfants attaquèrent le legs; après de long débats que n'avait point apaisés la décision des arbitres, on s'en remit de part et d'autre à l'équité bien connue de l'évêque Lambert, et l'affaire se termina par une transaction (3).

La chapelle de Saint-Michel-d'Entraigues, que Lambert bâtit en 1137, dès le début de son épiscopat, avait été confiée par lui à ses enfants bien-aimés, comme l'atteste la bulle de Lucius II ; nul mieux qu'eux, du reste, ne pouvait comprendre et seconder ses charitables desseins et prodiguer des soins dévoués aux pèlerins des saints lieux, pour qui cet édifice était destiné. Plus

(1) Hameau de Saint-Amant de Montmoreau.
(2) Bulle de Lucius II.
(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud.

tard, cependant, l'abbaye de La Couronne perdit cette chapelle, et le chapitre de Saint-Pierre s'en empara.

C'est à Hélie de Grataud que Lucius II adressa, en l'année 1144, la bulle dont nous avons plusieurs fois parlé ; il y confirme les privilèges et les immunités de l'abbaye et la place, comme l'avait fait déjà le légat Girard, elle et ses biens, sous la protection spéciale et la juridiction du Saint-Siège.

« Nous devons avoir souci des lieux consacrés au culte divin, dit le Pape, et pourvoir efficacement, avec le secours de Dieu, à leur tranquillité et à leur conservation. C'est pourquoi, nous inclinant aux prières de notre cher fils dans le Seigneur et notre vénérable frère Lambert, votre évêque, nous vous accordons vos justes demandes, et cette église de la bienheureuse Marie de La Couronne, dans laquelle vous vous êtes attachés au service de Dieu, nous la plaçons avec toutes ses dépendances sous la protection du bienheureux Pierre, etc. »

Il entre ensuite dans le détail et nous donne une intéressante nomenclature des propriétés que possédait l'abbaye vingt ans à peine après sa fondation. Ce document aurait encore plus d'intérêt pour nous si les progrès de la géographie locale nous permettaient d'identifier tous les endroits qui y sont désignés.

C'est d'abord « l'église de Saint-Jean-Baptiste, avec toutes ses dîmes, avec des terres, des vignes, des étangs et des ruisseaux ; des moulins sur la Boëme, des cours d'eau, des fossés, des ruisseaux et des terres ; les moulins des Longues-Planches ; les moulins du Breuil (1) ; le fief que Foulques *de Trilia* tient de l'abbé de La Couronne, c'est à savoir tout ce qu'il a sur la Boëme et au delà de la Boëme ; l'église de Saint-Michel-d'Entraigues,

(1) Probablement le Breuil-d'Archiac, dans la paroisse de Saint-Palais-du-Né.

dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste; l'église de Sainte-Marie de Romanés (1) avec toutes ses dépendances; le lieu de La Laigne (2), sur la Lizonne, avec des terres, des prés, des ruisseaux, des bois, des étangs, des pâturages; l'église de N.-D. d'Agudelle (3) et l'église de Saint-Pierre de Salignac (4), avec toutes leurs dépendances, sauf sur elles la justice canonique de l'évêque de Saintes; la grange du Brandard (5), avec des terres, des prés, des pâturages et toutes ses dépendances; la grange de La Grand-Vau (6), avec des terres, des prés, des pâturages et le droit d'usage dans la forêt de Clam (7); une grange près de *Podium-Capni* (8), avec des terres, des bois, des étangs, des prés et des pâturages; les terres du mas de Magnac (9), des bois et des prés; la culture de *Campo-Alboini;* la culture et les prés de *Oleta* (10); la culture de *Vado-sene;* la terre donnée, auprès de Brie (11), par Adémar d'Archiac pour le salut de son âme et de l'âme de son fils; la grange du Breuil (12), avec tout ce qui en dépend, avec des moulins, des étangs, des prés, des ruisseaux, des bois, des pâturages, des cultures et

(1) Romanés ou Puyfoucaud, hameau de Saint-Amant de Montmoreau.

(2) La Laigne devait être située dans la commune de Vendoire, canton de Verteillac (Dordogne); on ne retrouve pas, paraît-il, la trace de ce nom.

(3) Agudelle, canton de Jonzac (Charente-Inférieure).

(4) Salignac, canton de Mirambeau (Charente-Inférieure).

(5) Le Brandard, hameau de Saint-Germain-de-Lusignan, canton de Jonzac (Charente-Inférieure).

(6) La Grand-Vau, hameau de la commune de Saint-Maurice-de-Tavernolles, canton de Jonzac (Charente-Inférieure).

(7) Clam, canton de Saint-Genis (Charente-Inférieure).

(8) M. P. de Fleury pense que c'est peut-être Puy-Cheny.

(9) Magnac-sur-Touvre, canton d'Angoulême.

(10) *Oleta,* peut-être Houlétte, canton de Jarnac.

(11) Brie, probablement Brie-sous-Archiac (Charente-Inférieure).

(12) Le Breuil-d'Archiac, paroisse de Saint-Palais-du-Né, canton de Barbezieux.

tous ses revenus; la grange de Lajasson (1), avec des terres, des bois et tout ce qui en dépend; les prés d'Angeac (2); les prés entre Angeac et Châteauneuf; les moulins et l'écluse de Magnac sur la Touvre; le droit de prendre dans la forêt de *Roces* et la forêt de *Troïles* (3) tout le bois nécessaire aux frères de La Couronne, sauf pour vendre ou pour donner; le droit de prendre dans le bois de *Defes*, du côté du nord et sur la Boëme, la quantité qu'il leur faudra pour faire la cuisine ou pour se chauffer; la culture de Brie; les prés et les terres donnés par Guillaume d'Arrade, en échange de la culture de Lagord (4), auprès de la grange de La Grand-Vau; la grange de Beusses (5) avec toutes ses dépendances; l'église de N.-D. de Moulède (6), avec les dîmes et tout ce qui dépend de ce lieu ».

Le Pape confirme ensuite le triple accord des religieux de La Couronne avec les chanoines de Saint-Pierre, les moines de Bassac et ceux de Saint-Cybard, accord dont nous avons parlé plus haut. Il approuve les coutumes raisonnables de l'abbaye. Il défend aux profès, clercs ou laïques, de passer à un autre monastère sans la permission de l'abbé, et à ceux qui sont prêtres, de se charger du soin d'une église paroissiale; l'abbaye n'acceptera, du reste, aucune autre paroisse que celles où elle aura un prieuré. Ni le métropolitain, ni l'évêque diocésain ne pourront, malgré l'abbé ou les prieurs,

(1) Lajasson, commune d'Éraville, canton de Châteauneuf.

(2) Angeac-Charente, canton de Châteauneuf.

(3) Ces forêts devaient être situées aux environs de Claix et de La Roche-Chandry.

(4) Lagord, prieuré de La Couronne, canton de La Rochelle.

(5) Beusses, paroisse de Baignes-Sainte-Radégonde; on ne trouve plus trace de ce hameau.

(6) Moulède, aujourd'hui commune de Saint-Saturnin, canton d'Hiersac.

célébrer de grand'messes dans les églises de l'abbaye ou des prieurés de La Couronne, non plus qu'y conférer les ordres ou y rendre des jugements, de peur que le concours de peuple qui se produirait en ces occasions ne trouble le recueillement des frères. Le Pape les dispense de payer la dîme à qui que ce soit, et constate que Wulgrin, comte d'Angoulême, et plusieurs nobles barons les ont affranchis des droits de péage et de ceux qui sont afférents aux achats et aux ventes. Enfin, l'évêque d'Angoulême n'aura sur eux aucune autorité et ne devra user de son pouvoir que pour les protéger et les défendre (1).

Malgré les bienveillantes précautions du Pape, l'abbaye n'était pas sans avoir quelques attaques à subir, ni l'abbé sans une part raisonnable de soucis et d'embarras. *Qui prœest, in sollicitudine* (2). Aussi Hélie de Grataud, habitué depuis longtemps au calme de sa cellule, ne put-il supporter le tracas des affaires séculières, et, de peur de succomber sous un fardeau trop lourd pour ses épaules, il résigna spontanément, entre les mains de Lambert, son titre et ses fonctions (3).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, bulles.
(2) Romains, XII, 8.
(3) *Chronique latine,* page 27.

CHAPITRE IV.

JUNIUS, 4e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1149-1178.)

POUR la troisième fois, l'évêque d'Angoulême dut pourvoir au gouvernement de l'abbaye, que son départ avait jetée dans un irréparable deuil. Son choix se porta sur JUNIUS. « C'était un tout jeune frère, dit la *Chronique,* mais son mérite et ses actions le plaçaient au niveau des anciens. »

Nous le trouvons nommé pour la première fois dans un acte de 1147, relatif aux droits et aux terres que Gardrat et Guillaume d'Auvignac avaient engagés à l'abbaye pour une somme de 780 sols, « quand ils partirent pour Jérusalem afin d'y combattre les Sarrasins ». Cette convention, passée d'abord à La Couronne, en présence de Lambert, de Benoît, de Joscelme, de Pierre d'Arrade et d'Itier, fut confirmée, au Breuil-d'Archiac, en présence de Lambert, d'Hélie, de *Junius,* de Joscelme, de Pierre d'Arrade et d'Itier (1). Hélie n'y reçoit point la qualification d'abbé ; sans doute il était démissionnaire dès cette époque, et le monastère était gouverné par le prieur Benoît, sous la haute autorité de Lambert, dont nous constatons à chaque pas l'intervention dans

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

les affaires de l'abbaye (1). En 1149, le 26 février, le siège abbatial était encore vacant, puisque Eugène III adressait une nouvelle bulle, confirmative de celle de Lucius II, *au prieur Benoît;* c'est donc entre les mois de février et de juin (Lambert mourut le 13 juin) 1149 que Junius devint abbé.

Junius fut un des plus éminents abbés de La Couronne. « Justifiant le mot de l'Écriture, qu'un fils sage est la gloire de celui qui l'a engendré, il se leva comme un autre Judas Machabée pour prendre au combat la place de son vénérable père (2). » Pendant près de trente années que dura son administration, il se montra en toutes choses digne du saint fondateur. Il commença la basilique, il agrandit les bâtiments claustraux, il acquit de nouveaux domaines, il augmenta le trésor des reliques et des ornements sacrés, il fit confirmer les privilèges antérieurs et il en obtint de nouveaux. Sagesse, science, éloquence, sainteté, il réunissait toutes les qualités qui font le grand religieux; aussi sa réputation s'étendit au loin et le fit vénérer des peuples et des rois (3).

A peine était-il revêtu de la dignité abbatiale qu'il eut à remplir un devoir bien pénible pour son cœur. Le bienheureux Lambert, après treize années d'un laborieux épiscopat, pouvait dire comme l'Apôtre à Timothée : *Ego... jam delibor et tempus resolutionis meæ instat. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi* (4). Chéri de tous ses diocésains,

(1) C'est encore en ses mains que, dans l'église de Juillac-le-Coq, Bernard et Robert de Fromentin cèdent à l'abbaye leur part de la dîme de Saint-Pierre de Salignac et qu'ils affranchissent de toute redevance le cimetière de cette église. (Prieuré de Saint-Pierre de Salignac.)

(2) *Chronique latine,* page 28.

(3) *Ibid.*

(4) II Tim., IV, 6.

qui le pleurèrent amèrement, il rendit le dernier soupir, à l'abbaye de La Couronne, entre les bras de ses frères, le 13 juin 1149. Junius lui ferma les yeux et fit ensevelir son corps à l'extérieur du chevet de l'église, en attendant que les circonstances permissent de lui élever un tombeau plus glorieux (1).

La mort de Lambert n'arrêta point la prospérité de l'abbaye ; grâce au gouvernement ferme et habile de Junius, les vertus religieuses y prirent un nouvel éclat et répandirent au loin une suave odeur. Des monastères et des cathédrales, d'illustres abbés, S. Bernard de Clairvaux, Regnard de Citeaux, Étienne de Cluny et beaucoup d'autres (2) sollicitèrent comme une précieuse faveur une alliance spirituelle avec l'abbaye de La Couronne et la participation aux bonnes œuvres qui s'y accomplissaient (3).

En même temps les dons affluaient de toutes parts, et la richesse apportait avec elle de nouvelles charges, de nouveaux devoirs, de nouvelles sollicitudes; ce n'était pas trop de toute l'activité de Junius pour suffire aux innombrables soins du dehors et du dedans. Nous ne

(1) *Chronique latine*, page 28.

(2) *Ibid.*, page 30.

(3) Le *Gallia christiana* signale une bulle adressée à Junius par Adrien IV en 1155, de Viterbe. Comme celle de Lucius II, elle confirmait les privilèges de l'abbaye et en énumérait les possessions; nous regrettons de ne l'avoir pas trouvée, car le parallèle eût été intéressant ; nous savons seulement que l'église d'Espagnac y était mentionnée comme appartenant dès lors à La Couronne. (*Mémoire* contre M. Jacques de Crussol, marquis de Saint-Sulpice. *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Espagnac.)

D'après Lacoste, *Histoire générale de la province du Quercy*, tome II, livre VII, chapitre XLVII, le bénéfice de Sainte-Eulalie (actuellement canton de Livernon, dans le département du Lot) fut uni à l'abbaye de La Couronne, en 1155, par la bulle d'Adrien IV, et, comme Espagnac faisait partie du prieuré de Sainte-Eulalie, il fut, par conséquent, uni à l'abbaye de La Couronne en même temps que ce prieuré.

pouvons énumérer les chartes du temps de cet abbé; quoiqu'il n'en soit resté qu'une petite partie, ce serait un travail d'une longueur fastidieuse; cependant nous en mentionnerons quelques-unes, afin qu'on puisse se faire une idée du mouvement qui emportait alors les âmes pieuses et leurs généreuses libéralités vers l'abbaye de La Couronne.

C'est Géraud de Codouin, un des futurs successeurs de Junius, et son frère Eudes, qui donnent au prieuré de Puyfoucaud, en la personne de Benoît, prieur, leur borderie connue sous le nom de borderie d'Hélie de Grimouard (1).

C'est Guillaume de Brie qui, du conseil de son seigneur, Guillaume de La Roche, cède à l'abbaye, moyennant quelques redevances, tous ses droits sur les eaux du Treff, ainsi que ses prés situés au bord de cette rivière, « au-dessus des moulins de Mainard de Vanzac » (1156) (2).

C'est Bernard Brun et les deux Itier Brun, de Gurat, qui transportent à l'abbé Junius et à ses frères tout ce qu'ils possèdent des moulins de La Brunie sur la Lizonne (3).

C'est Guillaume de Ponce, Hélie de Ponce, Pierre de Guillaume et Pierre Ségur qui, avec la permission de Pierre de Laumond ou de Sonneville, évêque d'Angoulême (4), investissent l'abbé de La Couronne de tout ce qu'ils ont dans le fief de Chabrefy (1162) (5).

C'est Itier de Gardrat, fils de Gardrat du Fa, Joscelme de Tourteron, fils d'Arnaud de Tourteron, et Clémence, leur mère commune, qui se dépouillent sans réserve de

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud.

(2) *Ibid , ibid.,* préceptorerie de La Grand-Vau.

(3) *Ibid., ibid.,* Vendoire.

(4) L'évêque d'Angoulême était suzerain de Chabrefy.

(5) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Chabrefy.

tous leurs biens en faveur de N.-D. de La Couronne (1163) (1).

C'est Giraud Veine-Noire et Rainulphe Cygne, son beau-frère, qui souscrivent l'abandon fait à La Couronne par Guillaume de Verveine, leur parent, de tous ses alleux de Douzat; Giraud y joint lui-même ses terres de Champ-Vieux (1166) (2).

C'est Itier de Villebois qui, avant de partir pour Jérusalem, vient à La Couronne, et là, « dans le cimetière », auprès d'un ormeau, fait à l'abbaye une donation *causa mortis* de ses possessions dans tout le territoire de Charsay, *in toto Carraceso* (3) (1170) (4).

C'est Hélie de Bourzac qui donne les pâturages qui lui appartiennent dans ce même territoire de Charsay, en se réservant toutefois les terres cultivées et les habitations des manants (1170) (5).

C'est Hélie de Gilbert, fils de Guillaume de Gilbert, c'est Raymond Aiz qui cèdent aux religieux tous leurs droits sur les moulins de La Brunie ou de Chanteraine (1170) (6).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Sireuil.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, prieuré d'Échallat.

(3) « Ce nom de lieu, dit M. E. Castaigne dans une note de la *Chronique latine*, page 80, ne nous est pas bien connu... S'agit-il ici de lieux situés dans le pays de Charras ou des propriétés de l'abbaye arrosées par la Charrau ? » Nous croyons que cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, d'autant mieux que le lieu de *Carraceso* ou de *Charracés* est souvent mentionné dans les titres comme se trouvant dans la même région que Dirac et Torsac; nous allons plus loin, et il nous semble retrouver une partie du domaine de *Carracesum* dans le hameau de Charsay, commune de Vœuil-et-Giget. Charsay est la traduction naturelle de *Carracesum*, nom qui doit avoir, comme l'a supposé M. Castaigne, la même origine que celui de la Charrau.

(4) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de *Longo Sebillo*.

(5) *Ibid.*, *ibid.*

(6) *Ibid.*, *ibid.*, Vendoire.

C'est Geoffroy de Pons qui, du consentement de sa mère Garmasie et de son frère Raynaud, fait don de sa culture de La Vieille-Croix, sise à La Grand-Vau, paroisse de Saint-Germain (1).

C'est Guillaume Séchaux, Foucaud, son frère, et Claire, leur mère, qui autorisent Junius à faire bâtir des moulins sur le Petit-Treff, entre le pont de Mancou (2) et le Grand-Treff, lui concèdent la propriété des eaux en amont et en aval et s'engagent à fournir les matériaux nécessaires (3).

Junius eut aussi l'honneur de terminer les longs débats de l'abbaye avec Pierre de Seguin, de Coulonges (4). Dès le temps de l'épiscopat de Lambert, Pierre de Seguin avait causé aux frères de La Couronne de graves dommages. L'évêque Hugues Tison, successeur de Lambert, voyant que Pierre s'obstinait à multiplier à leur égard les injures et les vexations de toute sorte, avait prononcé contre lui l'excommunication. Alors, le coupable, effrayé, comparut avec sa femme et ses deux fils, Pierre de Seguin jeune et Giraud, devant Hugues et devant Geoffroy, archevêque de Bordeaux, s'engageant par serment à se soumettre à leur sentence. Malgré cette belle promesse, il ne fit ni plus ni moins, et les choses demeurèrent en l'état.

Junius, pour en finir, le cita devant Pierre de Sonneville, qui, en 1159, avait remplacé Hugues sur le siège d'Angoulême ; il réclama avec force la restitution des

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de La Grand-Vau.

(2) Mancou, commune de Guimps, canton de Barbezieux.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(4) Il y a plusieurs Coulonges : nous pensons qu'il s'agit ici de Coulonges, canton de Saint-Amant-de-Boixe (Charente), plutôt que des Coulonges de la Charente-Inférieure; le coupable est cité en effet devant l'évêque d'Angoulême et non pas devant l'évêque de Saintes.

terres que Pierre de Seguin avait enlevées à l'abbaye, et la réparation des dommages qu'il lui avait causés. Pierre de Seguin essaya de se justifier en disant que, du jour où il s'était soumis au tribunal de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque d'Angoulême, il avait délaissé à l'abbé de La Couronne tout ce que celui-ci réclamait ; il n'en était rien toutefois. L'évêque le prit par ses propres paroles : il ordonna que, puisque l'accusé prétendait s'être dessaisi des terres réclamées, l'abbé irait marquer ces terres et les fouler aux pieds pour constater sa possession, et que, s'il subsistait quelque doute, il produirait deux témoins en état d'établir par serment l'identité de ces terres avec celles dont Geoffroy, de Bordeaux, et Hugues, d'Angoulême, lui avaient attribué la propriété. L'abbé produisit de nombreux témoins qui allaient jurer, quand Pierre de Seguin déclara leur serment inutile et fit cession absolue à l'abbaye de La Couronne des domaines qu'il avait usurpés (1161) (1).

Les comtes d'Angoulême ne pouvaient être moins généreux que les simples fidèles. Guillaume IV, fils de ce Wulgrin que nous avons vu honorer de sa présence l'entrée solennelle des religieux dans leur monastère, transporte à l'abbé de La Couronne tous ses droits sur la forêt de Marange (2) : pour une partie c'était le droit de propriété, pour l'autre le droit de suzeraineté ; il ne réservait que le pacage en faveur de ses manants de Villars (3) et de Moulidars. Après avoir fait cette

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne. Une note de M. de Rencogne attribue cette charte à la préceptorerie de *Longo Sebillo.*

(2) La forêt de Marange s'étendait dans plusieurs communes : Hiersac, Moulidars, Douzat, etc.

(3) Villars-Marange, hameau de la commune d'Échallat, canton d'Hiersac.

donation à Angoulême, dans la maison de l'orfèvre Rainulphe, il voulut la renouveler dans le chapitre général de La Couronne; il y vint avec ses deux fils, Wulgrin III et Guillaume V, et de là il se rendit, accompagné de tout le couvent et des personnes de sa suite, devant l'autel de la sainte Vierge (1) pour lui prêter en quelque sorte foi et hommage (1163) (2).

Par une autre charte datée de *Touvre,* janvier 1174 (n. s.), le même Guillaume donnait et confirmait à l'abbé et aux religieux la justice haute, basse, mixte et moyenne dans toute la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud (en se réservant toutefois les exécutions capitales); il y ajoutait le droit de chasse dans toute l'étendue de son comté, avec rets et filets de n'importe

(1) La charte originale a été publiée par M. E. Castaigne à la suite de la *Chronique latine,* page 124. Elle est aux *Archives départementales,* fonds de La Couronne, forêt de Marange.

Plusieurs particuliers s'associèrent, en 1164, au don généreux du comte d'Angoulême pour le compléter : c'étaient Aldéarde, épouse de Pierre Vigier de Montmoreau, Hélie de Bonneuil et Ménard, son frère, etc. Mais entre tous les donateurs il en est un qu'il faut signaler de préférence : c'est « Pierre de Geoffroy de Montmoreau », qui devint plus tard prieur de Puyfoucaud et abbé de La Couronne. Pierre de Geoffroy et son frère, Hélie de Rigaud, donnent à l'abbaye tout ce qu'ils possèdent dans la forêt de Marange et dans les alleux d'Hiersac. Nous n'avons pas trouvé la charte originale de cette donation, mais une copie qui, quoique fort ancienne, renferme une grave erreur ; elle commence très correctement par le nom des donateurs : « *Ego Petrus Gaufridi de Monte Maurelli et Helias Rigaudi frater meus;* » mais le scribe a placé parmi les témoins un *Petrus Gaufridi prior* qui n'a point existé. Le prieur de La Couronne en 1164 s'appelait simplement Pierre; sous la plume du copiste distrait, le surnom *Gaufridi* a passé du commencement à la fin de l'acte. (Fonds de La Couronne, forêt de Marange.)

(2) Un don fait à l'abbé Junius, en présence de l'évêque d'Angoulême, Pierre de Sonneville, en 1166 et dans la maison de l'aumônier, au bourg de Saint-Jean-de-la-Palud, *apud sanctum Joannem de Paludibus, in domo helemosinarii,* nous apprend que dès le XII[e] siècle l'aumônerie était située au centre des misères qu'elle devait soulager. (*Archives départementales,* fonds de La Couronne, forêt de Marange.)

quelle forme, et toute sorte d'engins nécessaires, et reconnaissait même que l'abbaye était déjà en possession de ce privilège (1).

Ainsi, la prospérité était grande à La Couronne, et le petit grain de sénevé semé d'abord par Lambert dans le modeste cloître de Saint-Jean-de-la-Palud devenait un arbre majestueux, à l'ombre duquel des hommes fatigués et dégoûtés du monde cherchaient et trouvaient un peu de repos et de rafraîchissement. En effet, de même qu'ils croissaient en piété, les religieux croissaient aussi en nombre, et de nouveaux postulants assiégeaient sans cesse les portes du monastère.

Le saint fondateur n'avait point prévu la bénédiction que Dieu donnait à son œuvre ni le développement qu'elle prenait de jour en jour; aussi l'église bâtie par lui, il y avait à peine cinquante ans, était-elle devenue insuffisante. En 1170, Junius avait assisté à la consécration de l'abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe; la vue de ce magnifique monument, que ne gâtaient pas alors les additions ogivales d'une époque subséquente, excita son admiration et lui inspira le désir d'en construire un plus beau à La Couronne. Après avoir consulté ses frères, il crut devoir se confier en la Providence, qui a des trésors inépuisables, et il traça le plan de l'édifice dont les débris nous ravissent encore. Grâce à son habileté et à son activité, il sut en peu de temps disposer toutes choses pour le commencement des travaux et la pose de la première pierre. Cette cérémonie fut présidée, au milieu d'un nombreux concours du clergé et du peuple, par Pierre de Sonneville, évêque d'Angoulême, ancien abbé de Saint-Amant-de-Boixe, et par Pierre Mimez, évêque de Périgueux.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, charte imprimée.

Le 12 mai 1171, en la fête des saints martyrs Nérée et Achillée, après la messe solennelle, une procession s'organisa dans l'ancienne église, et les religieux, marchant à la suite de leur abbé et des deux prélats, revêtus d'ornements blancs, sortirent « par le portique du cloître qui est devant le chapitre » (c'était, suivant l'usage, le portique oriental) en chantant le répons *Dum exiret Jacob de terra sua, vidit gloriam Dei,* et ils se rendirent, « en passant par le cloître de l'infirmerie », au lieu où devait être posée la première pierre ; elle fut placée dans les fondements de l'autel de la sainte Vierge (1). Elle était marquée à ses quatre coins et en son milieu d'un cercle où se lisaient ces mots : *Pax hic,* et dans l'espace compris entre les cercles était gravée l'inscription suivante : ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO CENTESIMO SEPTVAGESIMO PRIMO, DOMNO ALEXANDRO PAPA TERTIO APOSTOLICO PRESIDENTE, ET DOMNO PETRO ENGOLISMENSI EPISCOPO, LVDOVICO REGE FRANCORVM ET HENRICO REGE ANGLORVM ET DVCE AQVITANORVM, POSITVS EST PRIMVS LAPIS IN FVNDAMENTO ALTARIS BEATE MARIE DE CORONA (2).

Les travaux, commencés par la partie la plus digne de l'édifice, c'est-à-dire par le chevet, furent poussés avec vigueur, et, le 15 mai 1174, les prélats déjà nommés purent poser la première pierre du grand autel (3). Junius, qui se qualifie *indigne abbé de La Couronne,* mit encore son nom avec le leur sur cette pierre, mais il ne lui fut pas donné de voir l'achèvement de son œuvre : la maladie le saisit tout

(1) La chapelle de la sainte Vierge ou des Vierges était la chapelle la plus rapprochée du midi ; elle existe encore en entier.

(2) *Chronique latine,* pages 30-33.

(3) Cette pierre, dit M. E. Castaigne, a été trouvée sur place le 20 avril 1842... Elle a un petit cercle en forme de roue à chaque coin, mais sans les mots *Pax hic.* Sa largeur est de trois pieds trois pouces

à coup, et, le 30 mars 1178, il fut enlevé à l'amour et à l'admiration de ses frères.

CHAPITRE V.

JEAN DE SAINT-VAL, 5e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1178-1182.)

Junius eut pour successeur Jean de Saint-Val, qui ne fut abbé que pendant quatre années, mais dont la courte administration ne laissa pas d'être fructueuse pour le monastère.

Un de ses premiers actes fut un accord conclu avec Raymond, abbé de Baignes, au sujet d'une terre sise au Breuil et appartenant depuis longtemps à La Couronne, terre qu'un prêtre, nommé Raymond de La Vergne, la croyant sienne, avait donnée aux Bénédictins. On avait beaucoup contesté, beaucoup

et demi, et sa hauteur de deux pieds cinq pouces. En voici l'inscription... :

XPS VINCIT XPS REGNAT
ANNO AB INCARNATIONE DOMINI $M^{o}C^{o}LXX^{o}IIII^{o}$ IDVS
MAI EGO PETRVS ENGOLISMENSIS ET EGO PETRVS PETRA-
GORICENSIS EPISCOPI ET EGO JVNIVS INDIGNVS ABBAS DE CORO-
POSVIMVS HVNC LAPIDEM IN EDIFITIO HUIUS ALTA-
RIS AD LAVDEM ET GLORIAM OMNIPOTENTIS DEI ET IN HONO-
RE BEATE DEI GENITRICIS SEMPER VIRGINIS MARIE
ET OMNIVM SANCTORVM IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPS SANCTI
A M E N
XPS IMPERAT AMEN.

M. Castaigne nous apprend ensuite que, le 10 septembre 1842, la pierre a été replacée dans son lieu primitif, avec une inscription sur plomb. (*Chronique latine*, pages 34 et 35.)

discuté ; on finit (ce qui arrivait souvent en ce temps-là) par transiger. L'abbé de Baignes et son couvent renoncèrent à toute prétention sur la terre en litige ; mais, par mode de compensation, l'abbé et les religieux de La Couronne s'engagèrent à leur payer chaque année à Noël, entre les mains du prieur de Saint-Pierre d'Archiac, une rente de six deniers. L'arrangement s'étendit à quelques autres points et la paix fut rétablie entre les enfants de S. Benoît et ceux de S. Augustin (1178) (1).

C'est dans une charte de 1179, du temps de Jean de Saint-Val, que nous rencontrons pour la première fois la mention authentique du lieu de *Longo Sebillo* (inconnu, du reste), quoiqu'il paraisse certain que l'abbaye possédait avant cette époque une préceptorerie de ce nom. Itier de Bernard, fils de Bernard de Guy, engage entre les mains de l'abbé et des religieux, pour la somme de 65 sols de la monnaie d'Angoulême, ses terres de *Longo Sebillo* qu'il tenait d'eux à titre de fief ; il stipule la faculté de réméré pour lui et pour ses enfants légitimes, mais s'il meurt sans postérité, les terres engagées deviendront la propriété définitive de La Couronne. Il défend à ses héritiers, dans le cas d'un réméré, d'exiger des religieux une plus-value à raison des avantages qu'ils auraient retirés de ces terres ; le tout « pour son âme, celles de ses parents, et spécialement pour l'âme de son père, Bernard de Guy, qui a reçu parmi eux les honneurs de la sépulture » (1179) (2).

Ce même Itier de Bernard n'avait pas toujours été si favorablement disposé envers La Couronne. Un de ses

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, préceptorerie de *Longo Sebillo*.

frères, Guillaume de Bernard, était entré à l'abbaye comme pauvre de Jésus-Christ, et, à cette occasion, il avait donné tous ses alleux de *Longo Sebillo*. Pendant longtemps Itier ne voulut pas laisser les religieux jouir en paix de cette aumône; mais revenu, comme nous l'avons vu tout à l'heure, à de meilleurs sentiments, il abandonna toute revendication sur les bois légués par son frère ; quant aux terres labourables, aux prés, aux vignes, il fut convenu que l'abbaye en garderait les deux tiers et que Itier aurait le tiers restant, pour lequel il ferait hommage à l'abbé. Une phrase, où Itier mentionne certain accord conclu autrefois entre son père et les religieux au sujet d'une borderie que lui, Itier, fait entrer présentement dans la masse à partager, nous semble démontrer, comme nous le disions plus haut, l'ancienneté relative de l'établissement de *Longo Sebillo* (1179) (1).

A cet accord en succède un autre. Hélie du Verger avait, au temps de l'évêque Hugues Tison, usurpé sur l'abbaye de La Couronne le mas de Lobech, situé dans la paroisse de Sireuil ; l'évêque l'avait excommunié. Guillaume de La Barde, Arnaud de Salomon, Guillaume des Vignes, qui tenaient ce mas de l'abbaye à droit d'agrier, l'avaient expulsé de vive force; il avait cédé d'abord, mais ensuite il s'était remis en possession ; c'était toujours à recommencer. L'évêque d'Angoulême, Pierre de Sonneville, s'entremit et fit conclure un accommodement définitif. La Couronne eut les deux tiers du mas; Hélie eut l'autre tiers pour lui et pour ses hoirs, à la condition de ne jamais le vendre ni l'engager à personne qu'à l'abbé et aux religieux, de qui il le tiendrait en fief (2).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de *Longo Sebillo.*
(2) *Ibid., ibid.,* prieuré de Sireuil.

A peu près à la même époque se termina la querelle de l'abbaye avec Arnaud et Guillaume de Jovelle. Ces deux frères prétendaient avoir des droits sur l'église et sur le cimetière de Saint-Saturnin de Vendoire, et ils campaient, pour ainsi dire, dans la majeure partie du cimetière ; de plus, ils avaient construit à Vendoire un four devenu promptement très préjudiciable au four banal que les religieux y possédaient depuis longtemps, « *antiquo jure suo* ». La partie lésée avait fait assigner les de Jovelle par-devant Pierre Mimez, évêque de Périgueux, qui avait donné gain de cause à l'abbaye, mais ce jugement était resté sans effet et on avait continué de se quereller. Enfin, Émery de Brun, seigneur de Montbrun, et d'autres amis des contendants réussirent à les accorder : Arnaud et Guillaume de Jovelle abandonnèrent aux religieux le cimetière en son entier et le droit de four banal dans l'étendue du bourg de Vendoire ; ils ajoutèrent même à cela quelques dons personnels ; d'autre part, les religieux firent remise aux de Jovelle d'une rente de douze deniers constituée par leur oncle, Giraud de Jovelle, au profit de l'église de Puyfoucaud, et cession d'une autre rente de trois deniers à prendre sur le jardin d'Hélie Boyer ; ils promirent aussi de les laisser jouir des maisons précédemment bâties par eux dans le cimetière et des jardins y attenant (1180) (1).

On dirait que la mission spéciale de Jean de Saint-Val ait été de finir les procès commencés du temps de Junius. S'inspirant de cette simplicité que raille le monde, scrupuleux observateur de l'équité, craignant Dieu par-dessus toutes choses, « *vir simplex, rectus ac timens Deum* » (c'est l'éloge de la *Chronique*), il

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.

était disposé à faire de larges sacrifices au bien de la paix. En voici encore une preuve.

Pétronille des Vergnes, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Champagne, au diocèse de Périgueux, avait légué son héritage à l'abbaye de La Couronne; mais elle laissait deux frères, Pierre et Bernard des Vergnes, qui se prétendirent lésés et mirent opposition à la délivrance du legs; les débats furent longs et passionnés et l'affaire alla jusqu'en cour de Rome. Le Pape en confia la décision à Pierre de Renouard, archidiacre de Périgueux, et au doyen de Limoges, ou à l'un des deux. Le doyen de Limoges s'étant excusé, Pierre de Renouard amena les parties à composer : Pierre et Bernard des Vergnes reconnurent à l'abbaye le droit de propriété sur les terres léguées par leur sœur; mais l'abbé dut les leur donner immédiatement en fief, à eux et à leurs héritiers, sous la redevance de huit sols de la monnaie d'Angoulême. Ils consentirent aussi à tenir de La Couronne, sous la redevance susdite, différentes possessions, entre autres leur maine de La Vergne, situé dans la paroisse de Saint-Martin-de-Champagne. Il était stipulé que, faute de payer cette redevance aux dates fixées (l'octave de Saint-Hilaire et l'octave de la Nativité de la sainte Vierge), les tenanciers la paieraient double. Ce traité fut conclu à Ronsenac, en présence de Guillaume, prieur dudit lieu, de Pierre de Constantin, prieur de Puyfoucaud, d'Arnaud d'Émery, chanoine de Saint-Théodore de La Rochebeaucourt, d'Hélie Papi et de Pierre Arvei, chanoines de Saint-Astier, d'Arnaud de Jovelle, chevalier, etc. (1181) (1).

Dans tous ces arrangements, l'abbaye perdait au moins autant qu'elle gagnait; voici d'autres actes un peu plus avantageux pour elle.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Vendoire.

Robert Guillaume de Vaux (1) avait eu autrefois avec Junius un long procès au sujet de la terre de La Joumerie (2), et ce procès s'était terminé par une transaction : Guillaume s'était désisté de ses revendications moyennant deux sols de rente que l'église de Puyfoucaud devait lui payer à la Saint-Michel. En 1181, il fit remise pure et simple de cette rente à Puyfoucaud, entre les mains de Géraud de Codouin, prieur de La Couronne (3).

En cette même année (1181), Hélie de L'Isle, seigneur du Fa de Sireuil, céda à Jean de Saint-Val tout ce qu'il possédait sur l'écluse de Sireuil et sur les moulins qui dès lors y étaient ou y seraient plus tard ; il y ajoutait un terrain pour bâtir une maison d'éclusier, la faculté de prendre dans ses terres les pierres nécessaires pour la construction et l'entretien de l'écluse et des moulins, plus le droit de pêche en aval et en amont. Ce don, toutefois, n'était pas entièrement gratuit ; car tous les frais d'exploitation restaient à la charge des religieux et Hélie de L'Isle se réservait le tiers des revenus. Il faisait, en somme, une assez bonne affaire ; aussi n'eut-il pas de peine à décider son frère Hugues à s'y associer et son oncle Hélie de Bouchard à l'approuver. L'évêque d'Angoulême, Pierre de Sonneville, avait, comme suzerain d'Hélie de L'Isle, ratifié la donation (4).

Il était ordinaire, en ces siècles de foi, que de pieux laïques, se sentant mourir, allassent demander au cloître de recevoir leur dernier soupir et de donner un asile à leur dépouille mortelle ; ils s'assuraient ainsi d'une manière plus large le secours des prières de l'Église,

(1) Probablement Vaux-la-Valette.

(2) Il y a un hameau de *La Joumerie* dans la commune de Courlac, canton de Montmoreau.

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Puyfoucaud.

(4) *Ibid., ibid.,* prieuré de Sireuil.

qui jaillissaient à toute heure du cœur et des lèvres des religieux. C'est ce que venait de faire Guillaume de La Roche le jeune, et, par reconnaissance, il avait abandonné à l'abbaye la moitié d'un pré, appelé le Gros-Marais, que son parrain, Guillaume de Brie (1), lui avait léguée, en mourant, comme cadeau de parrainage ; Guillaume de Brie avait antérieurement donné l'autre moitié à La Couronne. Guillaume de La Roche, le père, non content de ratifier la donation faite par le jeune défunt, l'augmenta de trois quartiers de pré situés sur le Treff, au-dessus du gué de La Courade, et d'un autre quartier et demi situé au-dessus du pont de Romas. Il demandait en retour que dans l'église de La Couronne on entretînt constamment une lampe allumée, pour le soulagement de l'âme de son fils (2) (1180) (3).

La façon large et conciliante dont Jean de Saint-Val entendait l'administration des affaires temporelles ne nuisait point à la prospérité de l'abbaye ; les frères se multipliaient de jour en jour ; on pouvait essaimer. C'est à ce moment que Jean eut la consolation d'ériger un nouveau prieuré.

Nous trouvons les détails de la fondation dans une charte de Jean aux Blanches-Mains, évêque de Poitiers et légat du Saint-Siège. Le fondateur fut Émery de Brun, seigneur de Montbrun (4), grand ami de l'abbaye

(1) Probablement Brie-sous-Archiac.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil.

(3) Cette charte n'est pas datée, mais le don ayant été fait « *in manu domni Joannis abbatis* », est compris entre 1178 et 1182 ; d'autre part, il est dit que, à ce moment, Louis était roi de France et Guillaume Taillefer comte d'Angoulême. Ce Guillaume ne peut être que Guillaume V, Guillaume IV étant mort dès 1177 ; or, Guillaume V succéda à son frère Wulgrin III en 1180, et en 1180 Louis VII mourut ; l'année 1180 convient donc seule pour la date de cette charte.

(4) Montbrun, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

de La Couronne, qu'il avait accordée, comme nous l'avons vu plus haut, avec les frères de Jovelle. Il choisit dans ses domaines, au milieu des collines d'où descendent la Charente, la Tardouëre, la Dronne, et presque à la source de cette dernière, quelques hautes vallées de la paroisse de Dournazac, pour en faire la dotation du nouveau monastère, où devaient vivre treize religieux et autant de serviteurs. Il y construisit une église avec les autres bâtiments nécessaires, et, de sa position élevée, ce lieu tira le nom de Hautevaux (1). Émery pria Jean de Saint-Val de lui envoyer quelques-uns de ses frères, qui feraient en ce lieu le service divin et prieraient pour le fondateur et ses parents. Le légat du Saint-Siège était alors au Peyrat (2), avec Pierre de Sonneville, évêque d'Angoulême, Pierre Mimez, évêque de Périgueux, Adémar, évêque de Bayonne, Rainulphe, abbé de Saint-Cybard, Bernard, abbé de Nanteuil, Bernard, abbé de Grosbot, Pierre, abbé de Fontdouce, Pierre, abbé de Celles, et aussi Jean de Saint-Val, abbé de La Couronne, accompagné de quelques-uns de ses religieux, clercs et frères lais, entre autres de Géraud de Codouin, prieur, et de Pierre d'Arrade, sous-prieur et préchantre de l'abbaye. Les évêques et les abbés s'étaient réunis au Peyrat pour y traiter de certaines affaires que le pape Alexandre III leur avait confiées, quand Émery de Brun se présenta devant eux, leur exposa son désir, rappela ses pourparlers avec Jean de Saint-Val, expliqua que l'évêque de Limoges, Sebrand, consulté par lui sur l'ordre à qui il devait confier son monastère, lui avait formellement

(1) Aujourd'hui Tavaux, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

(2) Le Peyrat, aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Cybard-le-Peyrat, canton de Lavalette. Il y avait autrefois au Peyrat un monastère de l'ordre de Saint-Benoît.

désigné celui de La Couronne (ce qu'attestèrent l'archidiacre de Périgueux, Arnaud, et maître Guillaume Painvin), et supplia le légat de donner à sa fondation la consécration de l'autorité apostolique dont il était revêtu (1). Le légat se prêta volontiers à ce désir, et, en présence de tous les vénérables personnages nommés plus haut, Émery de Brun investit l'abbé Jean de Saint-Val, par l'anneau de Pierre, évêque d'Angoulême, du lieu de Hautevaux, appartenances et dépendances, pour y établir un monastère suivant les règles et usages de La Couronne, *secundum instituta ecclesiæ de Corona* (2). Le fils le plus jeune d'Émery (l'aîné était absent) joignit sa volonté à celle de son père (1180). Le 27 février 1181, le pape Alexandre III confirma ce qu'avait fait son légat et prit sous sa protection le prieuré de Hautevaux.

Je ne sais s'il faut rapporter aussi à cette époque les premières origines du prieuré de Disail ou de La Petite-Couronne-en-Arvert (3). Toujours est-il que la plus ancienne des chartes connues de nous qui paraisse

(1) Les auteurs du *Gallia christiana* semblent douter (tome II, col. 1181) que Jean ait été légat du Saint-Siège pendant qu'il était encore évêque de Poitiers; ils croient que la légation ne lui fut confiée qu'après sa translation au siège de Narbonne. Notre charte, qui commence par ces mots : *Johannes, Dei gratia, Pictaviensis ecclesie humilis sacerdos, Apostolice sedis legatus,* tranche la question.

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Hautevaux.

(3) L'emplacement de cet ancien prieuré est resté jusqu'ici indéterminé. Si, comme l'opinion en a été émise, les marais de Nios ont été remplacés par le village actuel d'Anion, commune de Mornac, canton de Royan, c'est près de cette localité qu'il faut rechercher les vestiges de l'ancien prieuré de La Couronne. Mais des désignations telles que celles de *Parva Corona in Arverto* (1227, charte XXXI), de *Corona in Arverto* (1405, charte XXXVIII), nous semblent devoir donner la préférence à Arvert, près La Tremblade. (Note de M. Paul de Fleury, page 69 du VII[e] volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

relative à ce prieuré est du mois de janvier 1182. Elle nous apprend qu'Allard de Mareuil, du consentement de son frère Pierre, a fait don à Dieu, à l'église de La Couronne et aux religieux qui doivent y servir le Seigneur tout-puissant jusqu'à la fin du monde, de tous ses droits sur les moulins et les marais de Nios. Jean de Saint-Val avait député à Mornac, pour accepter la donation, qui fut faite sans aucune charge, dans le cloître des chanoines de Saint-Nicolas, Joscelme, prêtre et chanoine de La Couronne, accompagné d'un frère lai, Pierre de Cramail. L'exploitation des moulins de Nios nécessita l'établissement sur place de quelques frères de La Couronne et la construction d'une maison d'habitation. En 1197, Geoffroy de Martel, seigneur de Mornac, leur reconnaissait des droits sur l'estuaire de Disail et leur accordait la permission d'entourer de murailles les moulins qu'ils possédaient sur cet estuaire. Il leur promettait aide et protection contre toute personne et particulièrement contre les religieux de Grandmont, qui ne voyaient pas, sans doute, d'un bon œil les nouveaux venus. Enfin, il les autorisait à prendre dans ses marais toute la terre, et dans la forêt de Salit tout le bois dont ils auraient besoin pour leur moulin (1). Cela indique bien au moins les préliminaires d'une prise de possession. Cependant ce n'est qu'en 1227, dans une sentence d'Hélie, évêque de Saintes, que nous trouvons la mention formelle « du prieur et des frères de La Petite-Couronne-en-Arvert »; c'est donc dans les dernières années du XIIe siècle ou les premières années du XIIIe qu'il convient, nous semble-t-il, de placer la naissance de ce prieuré.

Peut-être à la même époque, et tout au moins dans la seconde moitié du XIIe siècle, Bernard, seigneur de

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Disail.

Castelnau (1), donna aux chanoines de La Couronne « le mas de Montcalm, la borderie de la Rivière, dans la paroisse d'Altillac (2) et le mas du Tel, dans celle de Bassignac (2); puis il voulut que dans l'un des deux premiers biens s'élevât une église, dont son fils Matfred posa plus tard la première pierre, en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Marie de La Couronne. La condition posée, pour le prieur et les frères de cette église de Montcalm, était de donner chaque jour à un pauvre de leur choix la quantité de pain suffisante à sa vie » (3).

Une preuve que l'abbaye de La Couronne était alors dans un état florissant nous est fournie par une pièce de 1182 (4), où nous voyons l'abbé recevoir en gage de Guillaume de La Roche deux cultures sises à La Grand-Vau, sous le bourg de Saint-Maurice-de-Tavernolles, et lui prêter sur ce gage 300 sols de la monnaie d'Angoulême; de Guillaume du Breuil, toutes ses possessions dans les moulins du Breuil, et lui prêter, à lui aussi, la même somme de 300 sols; de Reynaud de Monette, enfin, les terres qu'il possédait en commun avec les religieux, et lui prêter 100 sols (5).

Un détail intéressant de cette charte est la mention simultanée des deux prieurs de La Couronne : l'un,

(1) Castelnau, chef-lieu de canton (Lot).

(2) Altillac et Bassignac, communes du canton de Mercœur (Corrèze), aujourd'hui diocèse de Tulle, autrefois diocèse de Cahors.

(3) *Simple note sur l'ancien prieuré de Montcalm*, par M. l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Servières.

(4) Dans une charte que nous avons analysée page 51, Geoffroy donne à Junius « sa culture de la Vieille-Croix, sise à La Grand-Vau, dans la paroisse de Saint-Germain »; ici, Guillaume de La Roche engage « deux cultures qu'il possède à La Grand-Vau, sous le bourg de Saint-Maurice-de-Tavernolles ». Saint-Maurice et Saint-Germain étant deux paroisses voisines, sans doute que les domaines dits de *La Grand-Vau* s'étendaient de l'une à l'autre.

(5) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de La Grand-Vau.

Géraud de Codouin, est nommé par l'abbé Jean de Saint-Val, qui parle dans la charte, « *le prieur de notre église* »; l'autre, Pierre d'Arrade, est désigné par les qualifications de « *prieur du cloître* et préchantre de La Couronne ». Or, dans une série de pièces subséquentes, ce religieux est souvent appelé « *sous-prieur* », et la *Chronique,* en relatant sa mort, lui donne le titre de « *prieur du cloître* ». Il faut conclure de là que Géraud de Codouin était revêtu des fonctions de grand-prieur, dignité dont il est plus d'une fois question dans l'histoire de La Couronne; c'est le grand-prieur qui remplaçait l'abbé dans toutes les affaires importantes du dehors et du dedans et avait partout la préséance après lui. Le prieur claustral ou sous-prieur avait des attributions plus modestes, quoique non moins utiles : c'était à lui de veiller au service divin, d'en assurer la fidèle et pieuse exécution, de diriger les religieux dans leurs divers exercices et de faire régner parmi eux la charité, la piété, la régularité, en un mot toutes les vertus du cloître.

Cependant Pierre de Sonneville venait de mourir après vingt-trois ans d'un fécond épiscopat. La réputation de sainteté de Jean de Saint-Val le désigna aux suffrages du clergé d'Angoulême, et, pour la seconde fois en moins d'un demi-siècle, La Couronne eut l'honneur de voir son chef échanger le siège abbatial pour la chaire de S. Ausone (1182). Jean de Saint-Val eut à y subir les mauvais traitements des rois et des princes; il souffrit la persécution et l'exil, et plus d'une fois, sans doute, il regretta la paix dont il avait joui quand, sous l'abbé Junius, il n'était que simple chanoine de La Couronne et n'avait qu'à obéir. Aussi aimait-il à y revenir souvent pour retremper son courage et se consoler de la perversité du monde par le spectacle des vertus qui embellissaient cette solitude. Le chro-

niqueur fait remarquer que, par un bienfait de la miséricorde divine, il intervint, soit comme religieux, soit comme abbé, soit comme évêque d'Angoulême, à presque toutes les cérémonies relatives à la nouvelle église. Il avait dû probablement en voir poser la première pierre (1), puis, Junius mort, en diriger les travaux ; plus tard, il eut la joie d'en ouvrir les portes aux religieux, il y transféra les restes des anciens abbés, enfin il prit part à la dédicace solennelle de l'édifice, dont il consacra trois autels (2).

CHAPITRE VI.

GÉRAUD DE CODOUIN, 6e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1182-1192.)

Géraud de Codouin succéda en 1182 à Jean de Saint-Val. Issu d'une noble origine, cet abbé était plus remarquable encore par sa sagesse, sa fermeté et la gravité de ses mœurs que par sa naissance. Il appartint d'abord au clergé séculier et fut chapelain ou curé de Saint-Amant-de-Montmoreau ; là, il eut occasion d'entrer en relations avec les frères du prieuré de Puyfoucaud et leur prieur Amauger ; il fit la connaissance de Junius. L'élévation des pensées et des sentiments de cet illustre abbé le charma, en même temps que les vertus des religieux l'édifièrent.

(1) Il n'aurait pas assisté à cette cérémonie d'après M. Castaigne, qui, je ne sais sur quelle autorité, ne le fait venir à La Couronne qu'en 1172. (Note de la *Chronique latine*, page 72.)

(2) *Chronique latine*, page 38.

Renonçant à son bénéfice, il demanda l'habit de Saint-Augustin. Après sa profession, il fut chargé de gouverner le monastère situé dans son ancienne paroisse; une charte de 1171 nous le montre prieur de Puyfoucaud. Puis, comme nous l'avons vu, il fut honoré de la charge de grand-prieur, qu'il remplissait dès 1180 au moins. Il était donc tout naturellement désigné au choix de ses frères, quand l'abbaye devint vacante par la promotion de Jean de Saint-Val à l'épiscopat.

Peu de temps après son élection, en 1183, l'abbaye eut à souffrir des démêlés d'Henri II avec son fils Henri au Court-Mantel. Tandis que le roi d'Angleterre célébrait la fête de Pâques à Limoges, son fils vint, à la tête d'une troupe de pillards, s'emparer d'Angoulême, et porta la désolation et la ruine dans des lieux où avait coutume de retentir joyeusement l'*Alleluia*. Après les Rogations, cette bande se jeta sur La Couronne et en enleva tout ce qu'elle put (1). Malgré une si douloureuse épreuve, Géraud de Codouin ne se découragea pas; il fit continuer les travaux de l'église, et c'est, suivant toute vraisemblance, durant les dix années de son gouvernement que les nefs furent bâties.

Du reste, le nouvel évêque d'Angoulême lui prêtait en toutes choses un généreux concours. A peine sacré, Jean s'empressa de donner des marques effectives de sa bienveillance à l'abbaye qu'il avait quittée avec tant de regret. Il confirma toutes les concessions faites ou à faire aux religieux relativement à l'écluse de Sireuil, qui était mouvante de l'évêché (2), et il renouvela la donation du mas de Chabrefy, appelé « le Mas de

(1) *Chronicon Gaufredi prioris Vosiensis*, cité par M. E. Castaigne, page 39 de la *Chronique latine*.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Sireuil.

l'Évêque », consentie à Junius dès 1162 par Pierre de Sonneville, son prédécesseur (1). Il en fit de même pour le don de l'église de Saint-Maurice d'Échallat avec ses dîmes et toutes ses appartenances; déjà Pierre de Sonneville, du conseil de son archidiacre Chalon, avait confié cette paroisse aux religieux de La Couronne (2).

Foucaud de La Roche, fils de Robert de Marthon, se sentant mourir, voulut voir une dernière fois son évêque, l'un des fidèles amis de son père. Jean de Saint-Val s'empressa d'accourir à Montmoreau auprès du moribond. Celui-ci lui rappela les bienfaits dont son père avait comblé La Couronne; il mentionna en particulier le droit d'usage dans la forêt de Grosbot. « Je suis heureux, répétait-il, de reconnaître et de confirmer le don fait par mon père; s'il ne l'avait pas fait, je le ferais moi-même maintenant; je veux que les frères en puissent jouir librement et pacifiquement à perpétuité. » Jean avait été accompagné dans ce voyage de charité par maître Hélie de Matha *(de Mastacio)*, chanoine pénitencier de Saint-Pierre d'Angoulême, et aussi par Pierre de Constantin, chanoine de La Couronne et ancien prieur de Puyfoucaud. En leur présence et en présence d'autres témoins, parmi lesquels figurait Adémar de La Roche, chevalier, frère de Foucaud, il fit consigner dans une charte les paroles de ce dernier, la scella de son sceau et chargea Pierre de Constantin de la remettre à l'abbé Géraud, comme une preuve que, même au milieu des plus graves et des plus saints devoirs de son ministère pastoral, il n'oubliait pas les intérêts de l'abbaye (1183) (3).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Chabrefy.
(2) *Ibid., ibid.,* prieuré d'Échallat.
(3) *Ibid , ibid.,* préceptorerie de *Longo Sebillo.*

Toujours fidèle à son système de conciliation, il fit conclure, avec l'aide de Richard de Rigaud, de Mortagne, un traité amiable entre Géraud et ses religieux, d'une part, et Guillaume d'Arnaud, d'Ambleville, d'autre part, au sujet d'un moulin situé sur le Né, appelé le Moulin-Neuf, et de l'écluse qui en dépendait. Je transcris ici quelques lignes de la charte pour donner aux lecteurs une idée de la façon dont Jean de Saint-Val entendait et tranchait les questions douteuses. « Pour la tranquillité de ceux qui viendront après nous, dit-il, sachent tous comment, par nos soins et ceux de Richard de Rigaud, de Mortagne, la paix a été rétablie entre vous, au sujet des plaintes que l'église de La Couronne faisait contre toi, Guillaume, et contre tes frères, et de celles que, toi, tu faisais contre l'église de La Couronne. Nous avons décidé que le moulin appelé le Moulin-Neuf, vous le fassiez en commun, maison de La Couronne, et toi, Guillaume d'Arnaud, et tes successeurs. L'écluse se fera aussi en commun et en la terre de La Couronne et en la tienne, Guillaume d'Arnaud, et en la terre de tes successeurs, s'il est nécessaire, selon qu'il sera avantageux à la maison de La Couronne et à toi, Guillaume, et à tes successeurs. Quant au meunier, si cela vous plaît et à vos successeurs, il sera nommé de concert; sinon, la maison de La Couronne y mettra le sien, et toi, Guillaume, ou tes successeurs, vous y mettrez le vôtre. De tous les revenus du moulin en blé, en farine, en poissons, la maison de La Couronne aura la moitié, et toi, Guillaume d'Arnaud, et tes successeurs, vous aurez l'autre » (1). Je ne pousse pas plus loin cette citation, qui ne tarderait pas à devenir fastidieuse; la concision,

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

comme on le voit, n'était pas la qualité dominante du style de Jean de Saint-Val.

Nous trouvons encore le pacifique évêque intervenant comme témoin dans une transaction entre La Couronne et Itier de Ménard, d'Échallat. Gardrat de Ménard et ses fils, Itier et Ménard, avaient donné à l'abbaye, du temps de Junius, un bois à l'effet d'y établir un manse (1) ; à côté du bois, quatre sexterées (2) de terre destinées à des jardins et à des vergers, quatre quartiers de vignes en rapport et quatre autres à planter ; tout cela sans aucune redevance. Ils y avaient joint, sous le droit d'agrier au neuvième des fruits, leurs terres de Puy-Bonnet et de Puy-Richard, plus le fief dit des Bouchardat ; ils s'engageaient en outre, si toutes ces terres ne formaient pas une étendue assez considérable pour l'emploi de trois charrues, à suppléer ce qui manquerait. Il était stipulé expressément que les frères jouiraient de ces terres en toute liberté, qu'ils y mettraient à leur gré les moissonneurs, qu'ils feraient engerber et battre le blé dans l'aire, même en l'absence des donateurs ou de leurs délégués ; seulement, quand le blé serait battu, ils enverraient quérir, pour assister au partage, un des hommes de Ménard à Échallat ou à Nigronde, sans être obligés de le chercher ailleurs. Si, par malice ou autrement, il refusait de venir, il serait passé outre et procédé au partage. On prélèverait d'abord la portion des moissonneurs ; puis de ce qui resterait, les frères de La

(2) Littré fait ce mot masculin et Bescherelle féminin : nous adoptons l'opinion de Littré, qui le distingue plus nettement de *mense ; mense épiscopale, abbatiale, conventuelle ;* de *mensa*. *Manse* vient de *mansus* ou *mansum*.

(3) *Sexterée,* espace de terre qu'on peut ensemencer avec un setier *(sextarius)* de blé. D'après Chéruel *(Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de France),* le setier valait au XII[e] siècle 126 litres.

Couronne prendraient les huit neuvièmes et feraient porter à Échallat ou à Nigronde (1) le dernier neuvième, sans qu'il y eût jamais pour eux obligation de l'engranger. « Quand même, disaient les donateurs en finissant, les religieux voudraient établir leur manse en dehors des terres que nous leur donnons pour cela, ces terres ne continueront pas moins de leur appartenir. » Ce contrat fut fait à Bassac, avec l'abbé Junius, en présence de Pierre, prieur de La Couronne, de Constantin, prieur de Moulède, de Salomon, chapelain d'Échallat, etc.

Gardrat de Ménard et Junius moururent avant l'exécution de toutes ces promesses, et Itier fit en sorte d'en oublier une bonne partie; nous voyons, en effet, dans une charte subséquente l'abbé et les religieux se plaindre qu'ils avaient à peine reçu la terre suffisante à l'emploi de deux charrues; qu'on ne leur avait point livré le bois promis; que certaines terres qui leur avaient été abandonnées d'abord leur avaient été retirées ensuite et cédées à d'autres laboureurs.

Itier, de son côté, soutenait que son père et lui n'avaient promis que la terre acquise par eux des Bouchardat; que, à la place des terres retirées aux religieux, il leur en avait assigné de bien meilleures et qu'il était tout prêt à les montrer; pour le bois et ses dépendances, il ne le devait, disait-il, que s'ils y bâtissaient un manse. Il leur reprochait aussi de ne vouloir pas lui faire raison à Jarnac, domicile juridique accepté par Junius; d'avoir partagé le blé battu sans attendre lui ou son envoyé; de n'avoir pas engrangé sa part et d'avoir été cause, par leur mauvaise garde, qu'il l'avait perdue quelquefois, et même ses sacs; dans certaines

(1) Nigronde, hameau de la commune de Saint-Amant-de-Nouère, canton d'Hiersac.

circonstances où son envoyé était resté sur place toute une journée pour assister à la levée des agriers, ils ne lui avaient pas offert même une goutte d'eau. Il y avait de l'amertume dans ces plaintes, et par les dits et les contredits la querelle se serait envenimée, si Jean de Saint-Val n'eût calmé les esprits et fait conclure un accord auquel contribua aussi Hugues, alors archiprêtre de Jarnac et plus tard évêque de Saintes (1).

Grâce à ces vénérables personnages, l'abbé Géraud, qu'avaient accompagné Pierre, prieur de La Couronne, Jean, prieur de Moulède, et un frère lai qui paraît souvent dans les chartes de cette époque, Pierre Angelier, Géraud, disons-nous, renonça, au nom de son chapitre, à tout grief contre Itier de Ménard, et lui accorda, à lui et à ses parents, une part spéciale dans les richesses spirituelles de l'abbaye. D'autre part, Itier cessa toute plainte aux conditions suivantes : les religieux devaient se contenter des terres qui étaient entre leurs mains, mais ils les possédaient franches de toute servitude et de tout aveu; elles n'étaient tenues que du droit d'agrier au neuvième des fruits. Chaque année, à l'approche de l'été, ils demandaient à Itier de leur indiquer son délégué pour le partage du blé; au moment du partage, ils faisaient avertir ce délégué et l'attendaient un jour entier; s'il ne venait pas, ils passaient outre le lendemain.

(1) C'était Hugues de Félet, qui mourut, d'après le *Gallia*, vers 1256; il devait être bien avancé en âge. La charte où il est mentionné comme archiprêtre de Jarnac n'est point datée; mais puisque l'abbé Géraud y figure, elle ne peut avoir été écrite après 1192, et elle a dû l'être vraisemblablement avant cette époque. Archiprêtre de Jarnac, Hugues avait sans doute près de vingt-cinq ans ; il était donc né, au plus tard, en 1167, et au moment de sa mort il était nonagénaire. Il a scellé la charte en y ajoutant cette note : « *Hæc... charta longo prius tempore conscripta quam sigillata fuit ; unde ego Ugo, Xancton. Ecclesie modo minister humilis, qui ei, dum adhuc essem archipresbyter Ajarniacensis, sigillum meum appositurum promiseram, nunc sigillum meum episcopale eidem feci apponi.* »

Ils engrangeaient la part d'Itier jusqu'à la Saint-Michel et la portaient, à son choix, à Échallat ou à Nigronde. Le délégué d'Itier n'avait point droit à être hébergé par les frères, et, s'ils lui fournissaient quelque chose, c'était par pure charité. Il était dit, enfin, que s'il surgissait des différends entre les parties, Itier pourrait faire assigner les frères à Vaux (1), et pas plus loin; là, on tâcherait de s'accorder, mais jamais on n'aurait recours au duel judiciaire ni à l'épreuve de l'eau bouillante (2). On reconnaît dans cette clause la sollicitude de Jean de Saint-Val à combattre ces funestes usages connus sous le nom de *jugements de Dieu* et condamnés maintes fois depuis par l'Église.

Jusqu'ici, Jean de Saint-Val a paru dans les affaires de La Couronne plus que Géraud de Codouin. Voici une charte de 1185 où l'abbé reprend sa place. Guillaume d'Airaud se donne à l'abbaye entre ses mains et donne, avec sa personne, ses alleux situés au Breuil (3), plus sa part d'un fief que lui et son frère, Airaud Le Roux, tenaient par indivis de l'abbé et des religieux. Guillaume d'Airaud mourut, et aussitôt son frère et ses neveux protestèrent contre la donation qu'il avait faite à l'abbaye, non pas celle de son corps, qu'ils ne réclamèrent point, mais celle de ses biens. Géraud de Codouin se montra dans cette occasion aussi conciliant que l'eût été Jean de Saint-Val lui-même : il renonça à tout l'héritage sous la seule condition que les alleux d'Airaud et ceux de Guillaume seraient convertis en fiefs mouvants de l'abbaye, fiefs dont il investit immédiatement les plaignants, à la charge par eux et leurs hoirs de payer annuellement un setier de froment et un setier

(1) Vaux-Rouillac.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Échallat.

(3) Le Breuil-d'Archiac, commune de Saint-Palais-du-Né.

d'orge, mesure d'Archiac, à la fête de S. Vivien. Plus tard, Airaud Le Roux tomba malade à son tour; il imita la conduite de son frère et il demanda à être revêtu, sur son lit de mort, dans sa maison du Breuil, de l'habit religieux, que Géraud de Codouin lui donna en personne. A cette occasion, du consentement de ses trois fils, dont l'un, Hélie, était prêtre, il greva une partie des alleux mentionnés plus haut d'une rente de deux sols et du devoir d'agrier au cinquième des fruits en faveur de La Couronne (1185) (1).

Géraud de Codouin eut à recueillir, l'année suivante, une donation faite d'une façon moins mesquine et dont l'importance était bien plus grande, puisqu'elle amena la création d'un nouveau prieuré, celui de Sainte-Croix de Chaille (2). L'honneur de cette pieuse fondation revient surtout à Pierre de La Ferrière, chevalier de Pons. Ses deux frères, Hélie de Ménard et Ménard d'Hylon, son parent Ménard d'Hylon le vieux, s'y associèrent subsidiairement; mais c'est lui qui donna les bâtiments, construits par ses soins, en vue de l'établissement d'un monastère pour le salut de son âme et le salut de sa race, et avec les bâtiments tous les biens meubles et immeubles qui s'y rapportaient, le tout purement et simplement, sans restriction ni réserve d'aucune sorte, sans charges ni redevances. Le don fut fait en l'église de Chaille, le 9 mai 1186, « en la main de l'abbé Géraud et en présence de l'évêque d'Angoulême, Jean de Saint-Val » (3).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(2) Ce prieuré était dans le bois Bertaut, entre Avy, Fléac, le château de La Ferrière et Pons. Il fut brûlé par les protestants vers 1569 et entièrement détruit depuis. (Note de M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente, page 47 du tome VII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Chaille.

N'était-il point parent de l'abbé, cet Émery de Codouin, qui, avant d'entrer en religion à La Couronne, donne à l'église et aux frères de Puyfoucaud ses vignes du bourg de Saint-Laurent-de-Belzagot, ses prairies, ses eaux de la Tude et sa culture des *Claus*, à main gauche en allant du château de Montmoreau au bourg de Saint-Laurent (1)? J'inclinerais à le croire, et j'irais même plus loin. Le don, fait par Géraud de Codouin à l'église de Puyfoucaud, d'une borderie située près de cette église, sa nomination à la chapellenie de Saint-Amant quand il était prêtre séculier, son envoi en qualité de prieur, quand il fut religieux, au prieuré de Puyfoucaud, la même charge confiée ensuite à son cousin Pierre de Geoffroy, toutes ces circonstances me semblent indiquer que la famille de Géraud de Codouin était originaire des environs de Montmoreau et que Saint-Amant était, pour ainsi dire, son bourg pourri. Une charte de 1189, dans laquelle Hélie de Rigaud, chevalier de Montmoreau, fils de Rigaud d'Adémar, parlant de Pierre de Geoffroy, alors prieur de Puyfoucaud, l'appelle son frère germain, *germano meo* (2), vient encore à l'appui de cette hypothèse. Par cette charte, Hélie se constitue le vassal de l'abbé de La Couronne pour ses maisons de Montmoreau, sa terre de Font-Coite (?), *Fonte Coia,* ses vignes, etc. (1189) (3).

La naissance de Géraud de Codouin et de Pierre de Geoffroy dans les environs de Montmoreau, jointe aux relations qu'ils y nouèrent plus étroitement à raison de leur ministère spirituel, explique pourquoi la plupart

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud.

(2) Voir page 55, *note,* la mention d'une charte de 1164 qui n'est pas moins explicite.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud.

des donations faites de leur temps furent en faveur de Puyfoucaud. A toutes celles que nous avons citées jusqu'ici nous pouvons ajouter celle de Pierre de La Chapelle, prêtre, et de son frère, Bernard de Guillaume, comprenant toutes les terres qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Amant (1). Mais il en est une que nous désirons accompagner de quelques détails; mieux encore que l'histoire de Guillaume d'Airaud et d'Airaud Le Roux, elle montre le peu de solidité des volontés humaines et prouve que, au XII[e] siècle comme de nos jours, les dons de certains hommes n'avaient pas cette précieuse qualité, justement attribuée aux dons de Dieu, d'être sans repentance.

Quand Pierre de Gérard, prévôt de Romanés, voulut se faire religieux à La Couronne, il partagea son bien entre ses enfants : à Reynaud, l'aîné, il laissa tous les domaines de sa prévôté et la terre de Crose; à Guillaume, son troisième fils, tout ce qu'il possédait depuis La Joumerie jusqu'à ladite terre de Crose; au quatrième et au cinquième, Émery et Constantin, le maine de Force et ses dépendances. Quant à Gérard Forestier, son second fils, qui était entré dans les ordres, il lui assigna sa part au milieu des héritages de ses frères; ainsi Lévi avait-il été traité en Israël. Il y ajouta le droit de jouir du tout, s'il survivait à ses frères, et même d'en disposer à son gré, s'ils mouraient sans enfants légitimes. Or, Reynaud marcha sur les traces de son père; comme lui, il se fit religieux de La Couronne, laissant à l'église de Puyfoucaud les fiefs qu'il tenait d'Eudes de Rolland, seigneur de Romanés. Guillaume, qui devait hériter de lui et devenir le chef de la famille, ne fit pas difficulté d'approuver cette donation.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud.

Sur ces entrefaites, Gérard Forestier tomba gravement malade. Sa vie n'avait pas été, sans doute, entièrement régulière, et il y voyait plus d'une tache ; sur le point de paraître au jugement de Dieu, il rentra en lui-même et voulut se convertir : il manda son pasteur, le chapelain de Saint-Amant ; c'était alors Géraud de Codouin, encore prêtre séculier. Sa confession faite, il demanda instamment au confesseur, dans un mouvement d'enthousiasme, d'assurer le salut de son âme en lui imposant pour pénitence un abandon absolu du siècle et l'entrée en religion à La Couronne. Géraud avait une grande prudence ; se défiant d'un mouvement si prompt dans un homme dont la vie avait été peu sérieuse, il voulut d'abord prendre conseil. De l'aveu de son pénitent, il en conféra avec Amauger, prieur de Puyfoucaud, et avec Junius. Ceux-ci crurent voir dans le désir de Gérard Forestier l'effet d'une grâce extraordinaire : comme Saul, il avait trouvé son chemin de Damas. Géraud, rassuré par une autorité si respectable, ne résista pas davantage aux ferventes aspirations de son paroissien, et, sur sa demande réitérée, il lui enjoignit comme pénitence de se faire chanoine de Saint-Augustin. Junius lui imposa l'habit et reçut sa promesse de vivre à l'avenir dans l'observance régulière ; ce n'était pas cependant le vœu de religion, mais le vœu d'entrer en religion. Dans sa ferveur, Gérard Forestier céda ses biens à Puyfoucaud.

Le piquant de l'affaire est que la santé revint et que la vocation s'envola. Vainement Junius lui rappela ses engagements : ni raisonnements, ni exhortations, ni prières ne parvinrent à le toucher. Il fallut même lui restituer sous forme de fief, pour la durée de sa vie, les biens qu'il avait naguère donnés à Puyfoucaud. Junius, profondément affligé de l'infidélité de ce transfuge, le cita devant Pierre de Sonneville, évêque d'An-

goulême, pour y répondre de la non-exécution de son vœu. Gérard incidenta, temporisa, en appela même à Rome. Alors Géraud de Codouin, de concert avec Pierre de Chavenac et Géraud Foucher, de Montmoreau, intervint auprès de Junius pour l'engager à le laisser en paix; Junius y consentit, non sans répugnance, et ne tarda pas à mourir. Les frères de Gérard Forestier moururent aussi, et, conformément aux dispositions du testament de son père, il se trouva, non pas propriétaire (car il avait des neveux), mais usufruitier de tout l'héritage paternel.

A ce moment, il éprouva quelques remords de sa conduite; ses velléités de vie religieuse lui revinrent; en vue de faire œuvre de réparation, il sollicita de ses neveux la faculté de disposer en santé ou en maladie d'une partie des terres dont il jouissait et qui devaient leur retourner après sa mort. Ses deux neveux, Bernard et Rainulphe Gémon, Bernard de La Rouère, qui avait épousé sa petite-nièce Marie, fille de Bernard, craignant tout d'un homme capricieux, se prêtèrent à ce caprice. Gérard fit alors une nouvelle donation à l'église de Puyfoucaud; puis, peu après, il se présenta devant le prieur, il exprima un grand repentir de ses fautes, il protesta de sa ferme résolution de les expier par la pénitence; bref, il insista tant et si bien qu'il obtint de nouveau l'habit religieux. Il réitéra dans le chapitre, où tous les frères étaient réunis, la donation qu'il avait jadis, à différentes reprises, faite entre les mains de Junius. Il vécut ainsi de la vie commune dans le cloître pendant plus de vingt jours, et tout à coup, sans demander la permission du prieur ni de personne, il sortit du couvent..... et n'y rentra plus. « Voilà ce qui est vrai, conclut mélancoliquement l'abbé Géraud de Codouin, après avoir rapporté les faits qui précèdent.....; j'affirme devant Dieu que les choses se sont

ainsi passées et je les dénonce à quiconque lira ces lignes » (1).

De cette affaire il résulta pour l'abbaye un procès avec Bernard de La Rouère, le petit-neveu de Gérard Forestier : on s'en tira par une transaction (1).

Nous n'avons pas la date exacte de la comédie jouée par Gérard ; la pièce dura longtemps ; mais, suivant toute probabilité, les dernières scènes ont dû correspondre au début de l'administration de Géraud de Codouin.

Les dernières années de cet abbé furent attristées par une cruelle maladie, qui ne l'empêcha pas, cependant, de s'acquitter jusqu'à la fin des devoirs de sa charge ; du fond de sa cellule il gouvernait l'abbaye avec cette énergie, forte et douce à la fois, dont la Providence divine est l'adorable modèle. Le 23 mai 1192, il s'endormit dans le Seigneur (2).

CHAPITRE VII.

PIERRE DE GEOFFROY, 7e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1192-1194.)

PIERRE DE GEOFFROY, parent de Géraud de Codouin et un de ses successeurs au prieuré de Puyfoucaud, lui succéda aussi dans la charge abbatiale (3). Il nous reste, du temps de cet abbé, un assez grand nombre de

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud.

(2) *Chronique latine*, page 39 et page 14.

(3) *Ibid.*, page 39.

chartes relatives à l'écluse de Sireuil, à celle de Fleurac, aux préceptoreries de La Grand-Vau, du Breuil, aux prieurés de Chaille et de Puyfoucaud, mais la plupart sont sans intérêt; nous n'en citerons que quelques-unes.

Par la première, faite au château de La Chaise (1), Adémar Taillefer, comte d'Angoulême, fit don à l'abbaye de La Couronne de tous ses droits sur le mesurage (2) d'Archiac, et, conjointement avec divers seigneurs, il lui céda, près du château d'Archiac, un terrain destiné à la construction d'une maison dans laquelle devait être perçu ce droit de mesurage.

La seconde est un traité entre l'abbaye et Benoît Dexmier, au sujet de la terre de Magnac, sur la rivière du Petit-Treff, et de deux parcelles de pré situées l'une au moulin de Magnac, l'autre au pont de Lamérac. Benoît reconnaît n'avoir aucun droit sur toutes ces terres (3). Nous citons cette pièce, non pas à cause de son objet, mais à cause des témoins qui la virent dresser : nous y trouvons mentionnés simultanément l'abbé Pierre de Geoffroy, le grand-prieur Pierre et le sous-prieur ou prieur claustral Pierre d'Arrade, aussi préchantre (1193).

La troisième a plus d'importance; elle concerne la fondation du prieuré de N.-D. de Lagord (4). Henri, évêque de Saintes, appréciait hautement l'esprit de ferveur qui régnait à La Couronne; il savait qu'on y exerçait largement l'hospitalité envers les grands et envers les petits, et il y avait été reçu lui-même d'une

(1) La Chaise, canton de Barbezieux.

(2) Le *mesurage* ou *minage* était un droit que le seigneur prenait sur chaque mine de céréales ou de grains qui se vendaient dans sa juridiction. La mine ou hémine, moitié du setier, valait de 60 à 80 litres.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de Nayers.

(4) Lagord, commune du canton de La Rochelle.

manière digne de son rang (1). Il avait, par ses vertus personnelles, inspiré aux religieux une vive sympathie dont ils avaient montré les preuves. Établis déjà en différents endroits de son diocèse, à Chaille, à Disail, ils donnaient partôut aux peuples l'enseignement de la doctrine et de l'exemple. Pour leur témoigner sa reconnaissance et créer sur le territoire soumis à sa juridiction un nouveau foyer de charité, le pieux évêque, du consentement des archidiacres de Saintonge et d'Aunis, du doyen et du chapitre de Saintes, pour l'amour de Dieu et pour le salut de son âme et des âmes de ses prédécesseurs, donna à l'abbaye de La Couronne, en la personne de Pierre de Geoffroy, l'église de N.-D. de Lagord avec toutes ses dépendances (2).

Il faut rapporter à peu près à la même date une acquisition assez considérable. Gardrat de Tourteron et ses frères Bertrand, Andron, Landry et quelques autres cédèrent à Pierre de Geoffroy, devant Jean de Saint-Val, qui en dressa la notice, l'île de La Liège (3), située entre deux bras de la Charente, avec la maison qu'ils y possédaient et la moitié de l'écluse. Ce don était loin d'être gratuit. Il était convenu, en effet, que les religieux bâtiraient à leurs frais [en prenant toutefois la pierre, mais non pas le bois, dans les domaines des donateurs], du côté de l'écluse qui regarde Mosnac, sept moulins à blé et deux moulins à drap, et de l'autre côté, vers Champ-Milon, trois moulins à blé et un essart. Des revenus, les religieux devaient prélever d'abord le

(1) *Religionem et hospitalitatem domus de Corona et devotionem, quam ad personam nostram et Xanctonensem habetis ecclesiam, attendentes.*

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Lagord.

(3) La Liège, île et hameau, commune de Mosnac, canton de Châteauneuf.

sixième et partager ensuite également les cinq sixièmes restants avec les donateurs. La charte est très longue et entre dans de minutieux détails sur le choix des meuniers, qui appartiendra aux religieux, sur le coffre à deux clés où seront déposés les deniers, dont le partage aura lieu chaque quinzaine, sur la manière de juger et de châtier les meuniers qui manqueraient à leur devoir, etc. L'abbé devra enjoindre, au nom de l'obéissance, au frère qui sera chargé des moulins, de les garder fidèlement. En cas de procès naissant au sujet de l'écluse et de ses dépendances, les religieux prendront fait et cause pour les donateurs, pourvu que les parties n'en veuillent pas venir au duel ou au jugement de l'eau bouillante ou du fer rouge, auquel cas ils ne se mêleraient plus de rien. De nombreux témoins assistèrent à cette convention, entre autres Foucher, abbé de Fontdouce (1), avec le prieur et le préchantre de son abbaye, Rainulphe de Barbotin, archidiacre de Saintes, et Pierre Mimez, archidiacre de Périgueux et parent de l'évêque du même nom.

Les chanoines de La Couronne durent établir à La Liège un prieuré sous le vocable de Notre-Dame : c'est ce que nous apprenons d'un acte du XVII[e] siècle que nous mentionnerons plus explicitement en son lieu (2).

(1) Fontdouce, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1115 par le bienheureux Giraud de Sales, entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély, dans la paroisse de Saint-Bris-des-Bois, canton de Burie (Charente-Inférieure).

Certains historiens placent à Fontdouce l'entrevue problématique de Philippe IV le Bel et de Bertrand de Got. (Cfr. Briand, *Histoire de l'Église Santone*, page 427.) Un fait plus certain est la consécration de l'église abbatiale de Fontdouce, en 1127, par Girard II, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège. (*Maratu*, Girard, page 240.)

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, La Liège. — Le 29 novembre 1641, le P. François Ouroux prend possession des ruines du prieuré de La Liège, au nom du P. Jacques Mareschal, O. S. A., qui a été pourvu de ce prieuré en Cour de Rome.

Le grand évènement de l'administration de Pierre de Geoffroy fut l'inauguration de la nouvelle église. Commencée depuis près de vingt-quatre ans, elle était presque achevée; il ne restait à faire que « deux voûtes du côté du midi, savoir : la crypte des Vierges avec sa voûte et une autre voûte contiguë au dortoir (1), parce qu'elles ne pouvaient être construites avant que la vieille église fût démolie ». En d'autres termes, ce que la vieille église encore debout empêchait de construire, c'était la chapelle des Vierges et l'extrémité du transept méridional.

Par le conseil de l'évêque d'Angoulême, Jean de Saint-Val, et du consentement des frères, la cérémonie fut fixée au dimanche des Rameaux, qui approchait. Le vendredi précédent, l'évêque d'Angoulême consacra

(1) « *Præter duo ciboria quæ sunt a parte australi, crypta videlicet Virginum cum suo ciborio et aliud ciborium contiguum dormitorio, quia, quousque vetus ecclesia dirueretur, ista construi non valebant.* » *Chronique latine,* page 34. — Ce passage n'est pas sans quelque obscurité.

Qu'est-ce que cette crypte des Vierges et sa voûte qu'on ne pouvait achever avant la démolition de l'ancienne église? Ne serait-ce pas la chapelle des Vierges elle-même? Sans doute, le mot *crypta* n'est pas ordinairement susceptible de ce sens; mais peut-être serait-il employé ici à cause de la forme enfoncée de cette chapelle, vraie absidiole. S'agirait-il d'une crypte véritable ou d'un caveau dont la voûte devait former le sol de la chapelle des Vierges?

Même en attribuant au mot *crypta* le sens de crypte et non pas de *chapelle,* il n'en faudrait pas moins conclure que la chapelle des Vierges n'était pas encore bâtie; car il était naturel de bâtir la crypte avant la chapelle destinée à l'abriter, et on ne comprend pas, du reste, comment l'emplacement, n'étant pas libre pour l'édification de la crypte, l'eût été pour celle de la chapelle. M. E. Castaigne se prononce pour une crypte proprement dite; peut-être même l'avait-il vue.

Il n'y a pas de difficulté pour la voûte « contiguë au dortoir »; c'était la voûte de la travée extérieure (faisant face à la chapelle des Vierges) du croisillon méridional. Probablement que Lambert avait bâti sa petite église en forme de croix latine et que le bras nord de cette croix occupait encore l'espace où la basilique trouva, sous l'abbé Robert, son dernier développement.

l'autel des Apôtres, placé dans la première chapelle, au nord du grand autel; le lendemain, il consacra celui de Saint-Jean-Baptiste, placé dans la chapelle opposée, du côté du midi.

Il aurait fallu voir, dit la *Chronique,* avec quel zèle et quel empressement ouvriers et religieux profitaient de ces derniers jours. Les uns montaient les cloches, les autres achevaient de poser le pavé, ceux-ci enduisaient les murailles, ceux-là disposaient les sièges. Tous, remplis d'allégresse à la vue de l'achèvement d'un si beau travail, s'employaient sans perdre une minute à préparer la grande fête.

Donc, le jour des Rameaux, 3 avril 1194, la procession, partant de l'ancienne église, sous la présidence de l'évêque Jean de Saint-Val, de Pierre de Geoffroy, abbé de La Couronne, de Rainulphe, abbé de Saint-Cybard, et de Pierre, abbé de Cellefrouin, se rendit d'abord à la chapelle des infirmes, où l'évêque bénit et distribua les rameaux à l'ordinaire; puis la procession se dirigea vers la porte de l'église nouvelle (1), et quand le chant du *Gloria laus* fut terminé et que le chœur eut commencé le répons *Ingrediente Domino in sanctam civitatem,* le pieux cortège franchit le seuil de l'imposant édifice. Quel touchant spectacle que celui de ces religieux, de ces prêtres, de ces fidèles, portant à la main des branches de laurier et faisant retentir la nouvelle église de leurs chants joyeux, que venaient interrompre de temps en temps des larmes pleines de douceur !

Le 17 août précédent (1193), l'abbaye avait fait une grande perte : le prieur claustral ou sous-prieur,

(1) Dans la partie du manuscrit de la *Chronique* retranscrite au XVII[e] siècle, il y a *ecclesiæ veteris;* mais ce doit être une faute, comme l'indique la suite du récit.

Pierre d'Arrade (1), dont nous avons parlé quelquefois, avait rendu son âme à Dieu. L'auteur de la *Chronique,* son contemporain, fait de lui un magnifique éloge : c'était le type accompli du bon religieux, l'incarnation vivante de toutes les vertus claustrales; doué d'une intelligence au-dessus du commun, savant, éloquent, il joignait la douceur à la fermeté; il savait, quand il le fallait, châtier en père; mais pour encourager les pusillanimes, pour fortifier les faibles, pour consoler les affligés, il avait les délicates industries et la vive tendresse d'une mère.

Un coup plus terrible encore atteignit le monastère peu de temps après l'inauguration de l'église neuve. Pierre de Geoffroy s'était rendu dans le diocèse de Saintes, vraisemblablement pour y prendre possession de l'église de N.-D. de Lagord, que venait de lui donner l'évêque Henri, et pour y établir ses religieux, quand il fut frappé de mort, à La Rochelle, la veille même de l'Assomption (14 août 1194). Les frères qui l'avaient accompagné dans son voyage ne voulurent pas que ses restes reposassent ailleurs que dans son abbaye, et, avec une célérité que nos chemins de fer nous empêchent d'admirer, mais assez remarquable pour ce temps, ils le transportèrent immédiatement à La Couronne, où les funérailles furent célébrées le lendemain, après la messe solennelle de la fête. Il avait gouverné l'abbaye pendant deux ans et trois mois.

Cette mort fut comme le prélude d'une suite effroyable de maux qui fondirent sur la contrée. La famine et la guerre ruinèrent toutes les ressources du pays; des bandes de loups, aussi cruels que les hommes, aug-

(1) Un Pierre d'Arrade figure parmi les religieux dans une charte de 1147. (Voir page 48.) Il ne nous paraît pas improbable que ce soit le même dont nous rapportons ici la mort.

mentèrent les horreurs de la situation, si bien que, dit le chroniqueur, on n'avait pas le goût de vivre, même quand on en avait le pouvoir. Toutefois, pendant que de grands monastères furent presque anéantis par ces sinistres évènements, Dieu traita l'église de La Couronne avec tant de bonté que ni le nombre des religieux, ni l'entretien des serviteurs, ni la réception des hôtes n'éprouvèrent aucune diminution, et que tous les services purent suivre leur cours ordinaire et régulier à l'intérieur et à l'extérieur (1).

CHAPITRE VIII.

ROBERT, 8e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1194-1210.)

C'EST à la sage administration du successeur de Pierre de Geoffroy qu'il faut attribuer ces heureux résultats; il se nommait ROBERT. Nous sommes porté à croire que c'est lui qui figure dans une charte de 1192, relative à l'écluse de Fleurac, sous le nom de Robert de la Croix et avec la qualité de cellérier (2). Un peu plus tard, il remplaça le grand-prieur Pierre et fut associé au gouvernement de l'abbé Pierre de Geoffroy. Il était originaire de la province de Saintonge (3), où l'abbaye

(1) *Chronique latine*, pages 39-44.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Fleurac. — Cette charte fut dressée dans le cloître de l'infirmerie, devant l'abbé Pierre de Geoffroy, Pierre d'Arrade, sous-prieur et préchantre, Robert de la Croix et Arnaud *de Challovello*, cellériers, Pierre *de Aulania*, chapelain de Saint-Jean-de-la-Palud, etc.

(3) *Chronique latine*, page 44.

comptait déjà de nombreuses possessions, préceptoreries ou prieurés. Le premier auteur de la *Chronique latine* écrivait de son temps; c'est pourquoi, dit-il, afin de ne pas exciter les mauvais propos des envieux et de ne pas encourir le reproche de flatterie, il veut garder le silence sur ses grandes qualités. Il lui survécut cependant, et alors il reprit la plume et acheva son histoire. Dieu éprouve ses élus par la souffrance comme on affine l'or par le feu dans la fournaise. C'est ainsi qu'il traita Robert : il multiplia les obstacles autour de lui, le mit aux prises avec des difficultés de toute espèce; il le purifia, pour ainsi dire, dans le creuset de la tribulation et de l'angoisse; mais il demeura constamment à côté de lui pour le soutenir, le consoler et l'empêcher de tomber dans le désespoir ou dans le découragement (1).

L'abbaye de La Couronne possédait, on s'en souvient, un prieuré à Disail, autrement dit la Petite-Couronne-en-Arvert, tout près des marais de la Seudre; c'était une excellente situation pour se procurer à bon marché le sel nécessaire à l'usage des religieux. Toutefois Robert jugea que l'exploitation de cette précieuse denrée ne pouvait manquer de troubler le silence d'un cloître, et sur un terrain acquis précédemment, à Ribérou (2), de Guillaume Poitevin, il fit bâtir, avec la permission du prieur de Saujon, une maison pour serrer le sel et pour loger les frères qui en feraient la récolte. C'est à cette occasion que Geoffroy de Mortagne (3),

(1) *Chronique latine*, pages 44-45.

(2) Hameau de la commune de Saujon (Charente-Inférieure).

(3) Probablement Mortagne-sur-Gironde, canton de Cozes (Charente-Inférieure). — Benoît de Mortagne avait autrefois maltraité les frères de Sainte-Croix de Chaille et leur avait enlevé la culture de La Bergerèze, qu'ils tenaient de Pierre de La Ferrière; mais peu de temps avant le don que nous mentionnons ici comme fait par son fils, il avait restitué la culture usurpée.

fils de Benoît de Mortagne, donna aux religieux une carrière pour l'extraction des pierres nécessaires à la construction, et affranchit la maison elle-même de toute charge et de tout devoir envers lui et ses successeurs (1).

De Saujon il nous faut venir à Pons, où les frères de Sainte-Croix de Chaille ont fait bâtir, dans la paroisse de Saint-Vivien, le moulin de Quartier. Les religieux de Saint-Florent de Saumur, à qui appartient le prieuré de Saint-Martin-et-Saint-Vivien de Pons, en réclament la dîme; mais les Augustins de La Couronne allèguent leurs privilèges et citent la bulle de Lucius II. On serait allé en procès sans l'intervention de Chalon, seigneur de Pons; sur son conseil, l'abbé de Saint-Florent de Saumur et le prieur de Saint-Martin-et-Saint-Vivien, Adémar de Foucher, renoncèrent au droit de dîme sur le moulin de Quartier; mais les religieux de Chaille durent leur abandonner, en retour, diverses rentes qui montaient à la somme de quatre sols trois deniers (2).

Robert n'avait pas quitté son couvent pour traiter ces deux affaires, qu'il avait confiées à la discrétion de Guillaume de Pèlerin, prieur de Chaille. Ce fut, sans doute, à l'occasion d'une visite à Puyfoucaud qu'il s'arrêta à Ronsenac, où il reçut d'Itier Poitevin (3) et de ses fils, Hélie et Itier, tout ce qu'ils avaient au mas de Lamblardie (4). Itier et ses fils en étaient les principaux possesseurs; les autres s'empressèrent de suivre leur exemple, et par une série de donations successives faites à Puyfoucaud, entre les mains de Robert

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Sainte-Croix de Chaille.

(2) *Ibid., ibid.*, prieuré de Chaille.

(3) M. E. Castaigne pense que les Itier Poitevin étaient parents des Itier de Villebois-Lavalette.

(4) Lamblardie, hameau de la commune de Gardes, canton de Villebois-Lavalette.

lui-même, à Auriac (1) et à Charmant, entre les mains d'Arnaud d'Émery, prieur de Puyfoucaud, l'abbaye de La Couronne devint propriétaire du mas en son entier (2).

Mentionnons encore la cession de Ségur, de Châteauneuf, fils de Foulques Barbot, qui transporta tous ses droits sur l'écluse de Fleurac aux religieux, à la condition qu'ils se chargeraient de tous les frais des moulins, soit à blé, soit à drap, et lui assureraient le quart des profits (3).

Nous ignorons si ces dons furent faits au temps des grandes calamités signalées plus haut par le chroniqueur; mais ce n'est guère probable. Quoi qu'il en soit, vers le temps où elles semblaient enfin sur le point de cesser, en l'Avent de 1197, les religieux de La Couronne eurent la joie de voir dans leur église un sacre épiscopal : Hélie, archevêque de Bordeaux, Jean de Saint-Val, évêque d'Angoulême, Henri, évêque de Saintes, et Giraud IV, dit Hector, évêque de Cahors, y donnèrent l'onction sainte à Raymond de Châteauneuf, évêque élu de Périgueux. Ils avaient eu dessein de consacrer aussi en même temps Adémar du Peyrat, évêque élu de Poitiers; le comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, Othon de Brunswick (4), le futur vaincu de Bouvines, s'y opposa par inimitié contre Adémar.

(1) Probablement Auriac-de-Bourzac, canton de Verteillac (Dordogne).

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Puyfoucaud. — La charte n'est pas datée et l'abbé n'est pas nommé; mais Arnaud d'Émery, qui figure comme témoin, était prieur de Puyfoucaud du temps de l'abbé Robert : c'est ce qui nous a décidé à placer ici cette donation.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Fleurac.

(4) Othon était fils de Henri le Lion, duc de Bavière, et de Mathilde, sœur de Richard Cœur-de-Lion; c'est grâce au roi d'Angleterre, son oncle, que Othon était devenu comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Plus tard, il disputa l'empire à Philippe de Souabe et à Frédéric II.

Celui-ci partit pour Rome et reçut la consécration épiscopale du pape Innocent III; mais, comme il revenait pour entrer dans son diocèse, il mourut empoisonné par les ordres de son ennemi : Othon avait assouvi sa haine (1198). Cette nouvelle fut accueillie à La Couronne avec stupeur; les religieux avaient appris à vénérer et à aimer cette innocente victime d'une basse vengeance, pendant les jours qu'Adémar avait passés au milieu d'eux, et notre chroniqueur l'appelle *un homme de grande mansuétude* (1).

Malgré l'épuisement des ressources de l'abbaye, Robert conçut, vers le commencement de mai 1198, le projet de construire dans le cimetière, pour la sépulture de Lambert et des autres abbés défunts, une crypte digne de l'église nouvelle (2). Cette construction fut poussée si vivement que, le 13 juin, anniversaire de la

(1) *Chronique latine*, pages 56-57.

(2) La *Chronique* nous apprend, page 50, que la première crypte où Lambert fut inhumé avait été construite au chevet de l'ancienne église et que l'ouverture en était à l'orient ; cette crypte devait occuper une partie de l'emplacement nécessaire à l'achèvement de l'église, et ce fut sans doute le principal motif qui détermina Robert à en bâtir une autre. Mais en quel lieu ? D'après un passage (*), assez peu précis du reste, où Boutroys énumère les édifices enclos par la grande muraille, nous avions pensé que cette nouvelle crypte était, comme l'ancienne, à l'orient de l'église ; les lignes suivantes de la *Chronique* nous ont inspiré des doutes ; l'auteur y dit que Jean de Saint-Val fut inhumé « *in cryptam novam cum prædecessoribus suis, in sarcofago novo ecclesiæ contiguo a parte aquilonis* ». Elles ont paru décisives à M. E. Castaigne, qui, dans le plan joint à son édition de la *Chronique*, met la crypte des abbés dans l'angle formé par la nef et le croisillon nord de l'église. En dehors de témoignages catégoriques, c'est l'opinion la plus probable. Cela n'empêche pas qu'on n'ait enterré les simples religieux et des fidèles à l'orient de l'église, comme l'ont prouvé des fouilles faites dans le jardin de M. Maulde.

(*) Elle (la muraille) commence au coin oriental de la grande église, et tirant au midi venait se rendre vers l'occident, où est de présent l'hôtel abbatial, et renfermant *la chapelle des abbés*, l'infirmerie, le dortoir et le réfectoire vers le midi, etc.

mort de Lambert et jour choisi pour la translation, elle était arrivée à la naissance des voûtes (1).

Le corps de Géraud de Codouin, qui n'avait pas été enterré dans l'ancienne crypte (2), mais au chevet de la grande église, fut exhumé et, après un service solennel, porté, avant tous les autres, à la sépulture nouvelle. La même précaution n'avait pas été prise (on ne sait pourquoi) à l'égard de son successeur, Pierre de Geoffroy, qui reposait dans la crypte primitive. La translation du corps de cet abbé donna lieu à quelques particularités que le chroniqueur a notées avec un soin pieux; nous allons traduire aussi fidèlement que possible son naïf récit, où nous trouverons peut-être quelques indices pour deviner son nom, jusqu'ici inconnu :

« Il n'y avait que cinq ans, dit-il, que dom Pierre de Geoffroy avait été inhumé avec les autres Pères ; on doutait que les chairs fussent entièrement consumées et que la translation dans la nouvelle crypte fût possible. L'abbé dom Robert, pour s'en assurer, fit soulever la pierre qui fermait le sépulcre, et il parut que, à la rigueur, c'était chose faisable. Un jour donc, avant la translation générale de tous les Pères, il prit avec lui le prieur claustral, deux frères clercs et deux frères lais, et de grand matin il vint au tombeau. La pierre en fut aussitôt renversée, et le corps apparut en entier dans toute sa longueur ; les vêtements n'étaient pas réduits en poussière, mais ils avaient perdu leur couleur naturelle (la couleur blanche) et étaient devenus noirâtres. A cette vue, *je l'avoue,* un des frères clercs

(1) *Chronique latine,* page 48, « *usque ad capitella* ».

(2) *Provide sepultus fuerat juxta caput novæ ecclesiæ.* Le mot *provide* semble indiquer qu'on prévoyait dès lors la nécessité de remplacer l'ancienne crypte par une nouvelle, et que, pour ce motif, on n'avait pas voulu y enterrer Géraud de Codouin ; mais nous sommes étonné qu'on y eût enterré Pierre de Geoffroy, mort après lui.

éprouva un sentiment d'horreur. Jamais, pensait-il, il ne pourrait toucher ce cadavre et il regrettait vivement d'être venu. Le seigneur abbé prit texte du spectacle qui était sous nos yeux pour parler de la misère de l'homme et de la vanité de l'orgueil. Alors l'autre frère clerc s'approcha hardiment de la tête du cadavre, et, comme les chairs n'étaient pas consumées, mais seulement putréfiées, il la détacha sans effort et la déposa dans un cercueil placé auprès de lui et garni d'un linceul. Le premier, encouragé par cet exemple, se rangea du côté des pieds pour essayer d'enlever les jambes de la même manière, et voulant en soulever une, comme elles étaient encore toutes les deux enveloppées et serrées dans les vêtements, il arriva qu'il souleva sans aucune difficulté toute la partie inférieure du corps. Pendant que nous contemplions ce spectacle tout à la fois avec admiration et avec joie, le frère qui avait d'abord pris la tête mit ses mains sous les épaules, et soutenant ainsi le corps, l'un du côté des pieds, l'autre du côté où avait été la tête, ils le déposèrent tout entier dans le cercueil, sans qu'il répandît aucune mauvaise odeur. Nous le portâmes aussitôt à l'église en chantant des cantiques; le signal fut donné à l'ordinaire pour éveiller les frères, et après la célébration de la messe du matin et de l'office des funérailles, il fut inhumé avec honneur dans la nouvelle crypte » (1).

La translation générale avait été fixée au 13 juin, 49e anniversaire de la mort de Lambert. Afin d'éviter la confusion et l'empressement du peuple autour de l'ancienne crypte si l'on attendait, pour en retirer les corps, le jour même de la translation, l'abbé et le chapitre résolurent de les exhumer la veille, sans bruit

(1) *Chronique latine*, pages 46-48.

et toutes portes closes. « Donc, après none, au signal donné, nous nous réunîmes à l'église, et de là, avec dom Hélie, archevêque de Bordeaux, dom Jean, évêque d'Angoulême, dom Robert, abbé de La Couronne, l'abbé de Saint-Cybard, l'abbé de Saint-Maixent, l'abbé de Nanteuil, l'abbé de Cellefrouin (1) et leurs officiers, qui marchaient en tête, revêtus d'ornements blancs, nous nous rendîmes au cimetière et nous nous arrêtâmes auprès de l'ancienne crypte, dont le mur oriental avait été entièrement ouvert. Là, nous vîmes et nous baisâmes les ossements sacrés de nos Pères : de dom Lambert, évêque; de dom Foucher, de dom Junius, de dom Pierre, aussi évêque d'Angoulême, qui avait été auparavant abbé de Saint-Amant-de-Boixe; de dom Thibaud, archevêque de Calabre (qui, devenu ensuite moine de Clairvaux, mourut dans une maison de cet ordre située dans la forêt de Boixe, et qui, de là transporté à La Couronne par l'évêque Lambert, avait été inhumé au lieu où était construite la première crypte, c'est-à-dire au chevet de la première église, et fut transféré avec les autres). Oui, ces saints et vénérables Pères, que nous n'avons pu voir quand ils vivaient dans la chair et qui, maintenant, comme nous le croyons, règnent avec Jésus-Christ, nous avons eu, par la grâce de Dieu, le bonheur de voir, de toucher, de baiser, de recueillir, de porter en pompe leurs ossements sacrés. Combien, alors, coulèrent de pleurs, combien furent entendus de doux gémissements et de pieux soupirs, le lecteur doit se l'imaginer plutôt que l'écrivain le dire. Comme aucun de nous n'avait la permission de parler, ce n'était pas de paroles articulées, mais d'un très doux bruit de

(1) L'abbé de Saint-Cybard, Rainulphe; l'abbé de Saint-Maixent, Adémar; l'abbé de Nanteuil, peut-être Bernard I ou Guillaume I; l'abbé de Cellefrouin, Pierre I.

gémissements et de larmes que tout le cimetière retentissait.

« Aucun séculier n'assistait à cette cérémonie, sinon un chevalier de Niort, Hugues de Saint-Maixent, qui, comme beaucoup d'autres, avait été attiré à La Couronne par l'approche de la solennité annoncée. Il avait eu vent, je ne sais de quelle manière, que les Pères allaient être transférés, et, dans l'ardente affection qu'il portait à cette église, il s'était furtivement revêtu d'une cape de nos frères lais et faufilé parmi eux. C'est ainsi, *comme il me l'a raconté lui-même,* qu'il avait vu tout ce qui s'était passé.

« Après que les saints pontifes et abbés qui étaient présents eurent soigneusement recueilli ces ossements vénérables et les eurent placés séparément, avec la poussière trouvée au fond des tombeaux, dans des cercueils convenablement disposés, les plus anciens chanoines, qui avaient été désignés en chapitre pour cet office, se groupèrent par deux, prirent les cercueils sur leurs épaules et nous précédèrent, tandis que nous marchions vers l'église en chantant à pleine voix le répons *Credo quod Redemptor meus vivit,* que les cloches sonnaient à toute volée et que des flots de parfums s'élevaient des encensoirs. On plaça les cercueils en ligne devant l'autel de Sainte-Marie (1), et l'absoute terminée, nous chantâmes solennellement les vêpres des morts. Puis, pendant toute la nuit, du coucher du soleil à son lever, nous fîmes durer l'office des matines, célébrant cette divine veille avec une grande dévotion et une grande joie, tressaillant jusqu'au fond de nos cœurs et de la grâce de Dieu et de la présence spirituelle de nos saints Pères.

(1) Ce doit être le grand autel, qui n'était pas encore consacré ; il ne peut être question de l'autel de la sainte Vierge ou des Vierges, qui n'était pas construit à cette époque.

« Le jour même de l'anniversaire, tous les détails de la solennité ayant été réglés en chapitre, l'archevêque chanta la grand'messe. Alors les ministres d'office et ceux qui devaient porter les ossements sacrés à leurs tombeaux se revêtirent des ornements liturgiques. Parmi eux on remarquait dom Hélie, archevêque de Bordeaux, dom Jean, évêque d'Angoulême, dom Robert, abbé de La Couronne, l'abbé de Saint-Cybard, l'abbé de Saint-Amant, l'abbé de Saint-Maixent, l'abbé de Celle-frouin, l'abbé de Grosbot, l'abbé de Bassac, l'abbé de Nanteuil, l'abbé de Bournet (1), l'abbé du Mas-Dion (2). Tous, avec leurs assistants, ils revêtirent des ornements de couleur blanche. On laissa entrer dans le chœur avec nous, devant nos sièges, quelques honorables et religieuses personnes, et, les flambeaux étant allumés, les bénitiers, les encensoirs et tous les objets nécessaires étant préparés, le seigneur archevêque fit trois fois le tour des cercueils en aspergeant et en encensant, et après lui tous les prélats que nous avons nommés le suivirent et firent de même; le tout avec une dignité, une révérence, un ordre parfaits; de façon que non-seulement la présence des défunts, mais aussi cette belle et régulière disposition des vivants excitaient la dévotion et la joie dans l'assistance. Pendant ce temps, le chœur retentissait des prières consacrées par l'Église aux funérailles des défunts; et par le chant des frères, et par le son des cloches, et par le concours et l'empressement des peuples accourus de toutes parts, tout

(1) L'abbé de Saint-Amant-de-Boixe, Pierre III de Laumond de Sonneville, neveu de l'ancien abbé et évêque d'Angoulême du même nom; l'abbé de Grosbot, Guillaume II; l'abbé de Bassac, Pierre I ou II; l'abbé de Bournet, peut-être Adémar.

(2) N.-D. du Mas-Dion; abbaye bénédictine de l'ancien diocèse de Saintes, située dans la paroisse de Saint-Germain-du-Seudre, aujourd'hui canton de Saint-Genis (Charente-Inférieure).

le lieu de La Couronne semblait bondir de joie et tressaillir aux louanges du Seigneur.

« Ces rites accomplis, les évêques et les abbés chargèrent leurs épaules des pieux fardeaux, et, à leur suite, nous marchâmes vers le cimetière en chantant l'*In exitu Israel;* les frères se partagèrent en deux chœurs de chaque côté de la crypte, où les évêques et les abbés entrèrent seuls. Là, ils placèrent avec dévotion et révérence les corps de nos saints Pères, chacun dans le tombeau qui lui était destiné, et ils firent aussitôt mettre sur les sépulcres les pierres qui devaient les fermer.

« Nous ne saurions dire quelle multitude de gens du peuple, de grands, de nobles, de religieux, de clercs et de laïques cette cérémonie avait attirés. On distinguait entre tous Adémar, l'illustre comte d'Angoulême, qui, s'étant adjoint quelques seigneurs et, s'attribuant l'office de portier, gardait lui-même l'entrée de la crypte, ou, courant avec une verge à travers le cimetière, autant par sa vigueur corporelle que par son autorité morale, empêchait le peuple qui entourait les frères de pénétrer au milieu d'eux et de confondre leurs rangs. Donnant l'exemple du respect et de l'obéissance, oubliant en quelque sorte sa grandeur, il se montrait non comme un seigneur et un maître, mais comme le serviteur des serviteurs de Dieu.

« L'office de la sépulture achevé, les évêques et les abbés avec leurs assistants sortirent de la crypte, et, ayant entonné le répons *Credo quod Redemptor meus vivit,* ils firent tout le tour du cimetière. Après l'absoute générale, nous revînmes avec nos pasteurs dans la grande église en glorifiant et louant Dieu de tout ce que nous avions entendu et vu; et nous pouvions dire sans mentir que nous avions vu des merveilles dans cette journée, car, dans tout le cours de ces solennelles

funérailles, il ne s'était produit ni un désordre, ni une inconvenance, ni un contretemps ; mais tout s'était passé avec tant de décence, de régularité et de dignité que, pleins de reconnaissance pour cette grâce d'en haut, nous aimions à nous écrier : Le Seigneur est béni dans ses dons et saint dans toutes ses œuvres ! » (1) (13 juin 1198).

Non content d'avoir donné à ses prédécesseurs une demeure plus digne, Robert entreprit d'achever l'église nouvelle. Quoiqu'elle servît au culte depuis près de cinq ans, la partie méridionale demeurait incomplète ; la chapelle des Vierges et l'extrémité sud du transept n'avaient pu être construites avant la démolition de l'ancienne église, et la disette survenue dans les années suivantes avait empêché qu'on y songeât.

Richard Cœur-de-Lion venait de mourir, le 6 avril 1099, des suites du coup de flèche qu'il avait reçu devant le château de Chalus ; son frère, Jean Sans-Terre, qui lui succéda, conclut avec le comte d'Angoulême un accommodement qui remplit de joie tous les habitants de la contrée, et surtout Robert, dont il favorisait le pieux dessein. Pour comble, l'année 1200 fut une année d'abondance extraordinaire. Grâce aux revenus de l'abbaye et aux aumônes des fidèles, l'église fut achevée et l'annonce de sa prochaine dédicace répandue dans les diocèses voisins. Malgré la disette qui survint en 1201, et la reprise des hostilités entre Adémar et le roi d'Angleterre (2), il allait enfin être donné aux religieux de La Couronne d'assister, trente ans environ après la pose de la première pierre, à la consécration de leur église nouvelle.

(1) *Chronique latine*, pages 49-56.

(2) Jean Sans-Terre venait d'y donner lieu en enlevant Isabelle Taillefer, fiancée à Hugues de Lusignan, comte de La Marche. (Voir Marvaud, *La Comtesse-Reine*, *Bulletin de la Société archéologique*, années 1855-1856, pages 129-148.)

Avec une délicatesse dont nous avons déjà rencontré d'autres marques, l'abbé choisit pour cette cérémonie l'anniversaire de la dédicace de l'ancienne église. A l'approche de la grande solennité, il se fit un immense concours de peuple de tout sexe, de tout âge, de toute condition; les fidèles accoururent, non-seulement de tous les points du diocèse d'Angoulême, mais encore des diocèses circonvoisins. Indépendamment du métropolitain Hélie et de Jean de Saint-Val, on vit assister à cette fête Raymond, évêque de Périgueux, Jean, évêque de Limoges, Girard, évêque de Cahors, et les abbés de Saint-Cybard, de Beaulieu (1), de La Sauve-Majeure (2), de Bassac, de Bournet (3), d'Aubeterre (3), de Guîtres (4), et un grand nombre d'archidiacres et de doyens, de religieux, de seigneurs, de jeunes gens et de jeunes filles, de vieillards et d'adolescents. Il est inutile de dire que le comte d'Angoulême, Adémar, n'avait pas manqué de se rendre à cette fête. La comtesse sa femme, Alix de Courtenay, l'y accompagnait. Elle eût bien désiré, à cette occasion, visiter l'intérieur de l'abbaye; mais l'abbé Robert était austère, et l'auteur de la *Chronique* nous apprend que la mère de la nouvelle reine d'Angleterre ne fut pas plus privilégiée à cet égard que la dernière de ses vassales.

Le samedi 29 septembre, fête de l'archange S. Michel, après la messe solennelle, l'abbé transporta le Saint Sacrement et toutes les reliques dans la chapelle du

(1) Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Beaulieu, abbaye bénédictine de l'ancien diocèse de Limoges; aujourd'hui Beaulieu est un chef-lieu de canton de la Corrèze. — En 1201, l'abbé était Humbert.

(2) N.-D. de La Sauve-Majeure, abbaye bénédictine du diocèse de Bordeaux, aujourd'hui canton de Créon (Gironde). — L'abbé, en 1201, était Pierre III.

(3) L'abbé de Bournet était Raymond I; celui d'Aubeterre, Guillaume.

(4) N.-D. de Guîtres, abbaye bénédictine du diocèse de Bordeaux, aujourd'hui chef-lieu de canton (Gironde).

dortoir ; tout le couvent l'accompagnait en chantant l'antienne *Fulgebunt justi*. Durant la nuit suivante, l'office se célébra dans la chapelle des infirmes, et une première messe y fut chantée dès le matin. Après le chapitre, les prélats revêtirent leurs ornements dans le cloître des infirmes et firent par trois fois à l'extérieur le tour des murailles, tandis que les religieux demeuraient dans le cloître. Pendant le troisième tour, ils pénétrèrent dans l'église par une porte latérale et vinrent se placer autour du grand autel (1). La porte de l'occident s'ouvrit alors, et, au chant de l'antienne *Pax æterna,* les prélats entrèrent dans l'église ; la multitude s'y jeta aussitôt après eux, au risque de les étouffer, malgré les efforts des massiers et des bedeaux pour la contenir ; les religieux furent obligés de reculer devant le flot envahissant et de se réfugier sur les socles de pierre qui servaient de soubassement aux murs. Pas une place n'était restée vide, et de l'autel jusqu'à l'enceinte extérieure de l'abbaye, c'était une mosaïque vivante de têtes humaines ; l'agitation et le bruit étaient si grands qu'on n'entendait pas son voisin. C'est à peine si l'archevêque de Bordeaux put faire l'aspersion intérieure et les onctions prescrites par le pontifical. La piété de notre chroniqueur eut à souffrir de ce désordre, et il revint plus d'une fois complaisamment au souvenir de la translation solennelle des anciens abbés, qui s'était accomplie avec tant de calme.

L'archevêque consacra l'autel majeur en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame, de la sainte Croix, de S. Jean-Baptiste, des saints apôtres Pierre, Paul et André, des saints martyrs Étienne et Martin de Brive, des saints

(1) Nous entendons ainsi les mots « *altare beatæ Mariæ* » ; car nous ne comprenons pas pourquoi les religieux auraient été relégués dans la chapelle des Vierges.

confesseurs Augustin et Léonard, des saintes vierges Catherine et Agnès et de tous les Saints.

Le samedi suivant, 6 octobre, l'évêque de Cahors, Girard, consacra le dernier autel, au midi, en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge, de Ste Marie-Madeleine, de toutes les Vierges de Jésus-Christ et de tous les Saints. L'autel opposé, du côté du nord, fut consacré par Jean de Saint-Val en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie, des saints confesseurs Augustin, Martin, Nicolas, de tous les Confesseurs et de tous les Saints.

Le prémier de ces autels est appelé d'ordinaire l'autel des Vierges ou de la sainte Vierge, et le second l'autel de S. Augustin ou des Confesseurs, ou encore, je ne sais pourquoi, de S. Antoine.

L'auteur de la *Chronique* parle d'un sixième autel, placé dans le chœur des frères lais, lequel fut consacré en l'honneur de Dieu, de Ste Marie et des saints martyrs Étienne, Eutrope, Thomas, Laurent, Maurice et Denis.

Cette solennité avait attiré à La Couronne plusieurs milliers de personnes et occasionné à l'abbaye d'énormes dépenses. Or, cette année (1201) était une année de disette et de grande cherté; les gelées du printemps avaient atteint les arbres et les vignes; les pluies torrentielles de l'été avaient empêché la maturation et la moisson des blés. Mais Dieu bénissait toutes les œuvres de Robert : pendant trois jours l'hôtellerie fut constamment remplie de pèlerins qui allaient et venaient; il y avait table ouverte du matin au soir; on eût dit un festin de noces. L'abbé pourvut à la nourriture de cette multitude; il lui fournit en abondance du pain, du poisson, tout ce qui est nécessaire à la vie, et ce qui resta suffit encore pendant une semaine à l'alimentation du couvent (1).

(1) *Chronique latine*, pages 59-67.

La vertu et la sagesse de Robert étaient connues au loin ; le Souverain Pontife lui-même, alors Innocent III, lui accordait son estime ; c'est ce qui valut à l'abbé de La Couronne une commission fort honorable, mais aussi bien délicate. A la mort de Fulcrand, évêque de Toulouse (1200), les compétitions et les cabales furent cause que le siège demeura assez longtemps vacant ; les suffrages des chanoines se partagèrent entre Raymond d'Arnaud, évêque de Comminges, et Raymond de Rabastens, archidiacre d'Agen. Tous deux en appelèrent au Pape, qui confia l'examen de l'affaire à deux cardinaux, et ceux-ci ayant donné gain de cause à l'évêque de Comminges, il manda aux abbés de Grand'Selve (1) et de Belle-Perche (2) de le mettre en possession. Ce fut en vain, car Raymond de Rabastens, qui occupait déjà l'évêché et en percevait les revenus, gagna les chanoines opposés d'abord à son parti, les fit procéder de concert avec les autres à une nouvelle élection et réunit tous les suffrages. L'affaire revint devant le Pape et de graves accusations furent portées contre Raymond de Rabastens. C'est alors qu'Innocent III nomma, pour juger du tout, Jean, évêque de Limoges, Pierre, abbé de La Sauve-Majeure, et Robert, abbé de La Couronne. On peut regretter la sentence que portèrent les commissaires apostoliques et reprocher à Robert comme aux deux autres de n'avoir pas deviné dans Raymond de Rabastens le loup ravisseur ; ils confirmèrent son élection et le renvoyèrent à l'archevêque de Narbonne pour se faire sacrer. En 1202, Raymond était paisible possesseur de l'évêché de Toulouse ; mais en 1205 les trois légats du Pape en Languedoc, Arnaud, abbé de

(1) Grand'Selve, abbaye du diocèse de Toulouse, fondée par le B. Giraud de Sales et qui passa ensuite à l'Ordre de Cîteaux, du vivant de S. Bernard.

(2) N.-D. de Belle-Perche, abbaye de Cîteaux, dans le diocèse de Montauban, canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Cîteaux, Pierre de Castelnau et Raoul, le convainquirent de simonie et le déposèrent (1).

Cependant les visites à la nouvelle église de La Couronne continuèrent dans les mois qui en suivirent la consécration ; parmi celles qui flattèrent le plus la légitime fierté des religieux et qui réjouirent le plus leur piété fut celle d'Alix de Bourgogne. Cette vénérable personne était la veuve d'Archambaud VIII, duc de Bourbon, et la nièce bretonne de la comtesse d'Angoulême, Marguerite de Turenne, épouse en troisièmes noces de Guillaume IV Taillefer (2). Il y avait trente ans qu'elle s'était faite religieuse à Fontevrault ; plus d'une fois ses relations de famille et les liens qui unissaient les deux monastères depuis le temps du bienheureux Lambert auraient pu l'amener à La Couronne ; mais l'achèvement de l'église, qui avait été commencée presque au moment où elle-même entrait en religion, devint l'occasion d'un voyage souvent projeté. Oubliant la faiblesse de sa santé et les difficultés des routes, rendues plus dangereuses par les glaces de l'hiver, elle voulut donner une marque éclatante de son bienveillant intérêt aux frères de La Couronne, et elle fit son pèlerinage, accompagnée d'un nombreux cortège.

Peu après la Purification de 1202, c'était le tour de visiteurs plus illustres encore : Adémar, comte d'Angoulême, conduisit à La Couronne son gendre, le roi d'Angleterre, Jean, avec lequel il s'était réconcilié, et le roi de Navarre, Sanche VII (3). L'archevêque de

(1) *Gallia christiana.* — Fleury, *Histoire ecclésiastique,* tome XVI, livre LXXVI, chapitre XII.

(2) Note de M. E. Castaigne.

(3) Sanche VII, dit le Fort, régna de 1194 à 1234 ; une de ses sœurs, Bérengère, avait été la femme de Richard Cœur-de-Lion ; une autre, Blanche, avait épousé le comte de Champagne ; aussi Sanche VII étant mort sans enfants en 1234, Thibaut, comte de Champagne, devint-il roi de Navarre.

Bordeaux, Hélie, les évêques d'Angoulême, de Saintes, d'Acqs (1) et de Pampelune, de nombreux vicomtes, barons et chevaliers, et une multitude d'officiers accompagnaient ces grands personnages. Robert leur fit avec sa dignité ordinaire les honneurs de l'abbaye ; il les reçut processionnellement à la porte de l'église, les introduisit dans le chapitre et leur fit servir ensuite un magnifique repas ; si bien, dit naïvement le chroniqueur, qu'ils trouvèrent profit à La Couronne pour leur âme et pour leur corps (2).

C'est au plus tard vers ce temps qu'il convient de placer une charte de Girard IV, dit Hector, évêque de Cahors, relative à Agrifeuille (3). Le *Gallia christiana* fait mourir ce prélat en 1199; cette date n'est pas conciliable avec l'affirmation formelle de la *Chronique,* qui nous le montre plein de vie à la dédicace de l'église de La Couronne, le 30 septembre 1201 ; mais, d'autre part, nous n'avons pas de raisons de prolonger son épiscopat beaucoup au delà. Quoi qu'il en soit, la charte dont nous parlons a pour nous une grande importance, car elle nous semble annoncer et comme préparer la fondation du prieuré d'Agrifeuille. Après nous avoir appris que La Couronne avait déjà quelques possessions en ce lieu, Girard ajoute que Bertrand d'Agrifeuille et ses frères se sont donnés eux-mêmes à l'église de La Couronne, d'un commun accord, humblement et dévotement, et, avec leurs personnes, tous leurs biens présents et futurs. Ce don si généreux, absolument gratuit, fournissait tous les éléments nécessaires

(1) Aujourd'hui Dax.

(2) *Chronique latine,* pages 68-70.

(3) Agrifeuille ou Grifeuille, commune de Montvert, canton de La Roquebrou (Cantal). Au XIII[e] siècle, cette région appartenait au diocèse de Cahors, dont elle fut démembrée lors de l'érection de l'évêché de Saint-Flour, en 1317, par Jean XXII.

à un nouvel établissement : des religieux d'abord, une maison pour les loger et des revenus pour les nourrir. Les termes de la charte sont, du reste, très expressifs. L'évêque ne dresse pas une simple notice pour servir de témoignage authentique; il semble que sa pensée aille au delà. « Pour nous, dit-il, qui, par la volonté de Dieu, tenons le premier rang en cette église de Cahors, agissant en vue de la sainte religion, nous avons approuvé, nous avons confirmé, et du consentement de nos archidiacres et du chapitre de notre cathédrale, nous avons signé cet écrit et l'avons scellé de notre sceau » (1). Nous croyons, après cela, que le prieuré d'Agrifeuille ne tarda pas à prendre naissance.

La première mention du prieuré de Saint-Martin de Niort (2) est à peu près contemporaine du don de Bertrand d'Agrifeuille. Une charte originale (1200) de Thibaud Vossart, chevalier, nous apprend que son père, du même nom que lui, avait légué à l'église Saint-Martin de Niort et aux frères qui s'y sont consacrés à Dieu, une mine de fèves à prendre annuellement, à l'Assomption, dans sa dîmerie de Saint-Hilaire-sur-l'Autize (3); le fils confirme le don. Les expressions qu'il emploie marquent un passé relativement éloigné : *quum pater meus dedisset;* son père semble, d'après cela, n'être plus de ce monde. Peut-être la fondation du prieuré remonte-t-elle à une dizaine d'années plus tôt. Ce n'est, il est vrai, qu'une simple hypothèse, mais que confirmerait l'examen des parties de l'église encore debout, si l'on attribuait la construction de cette église aux religieux de La Couronne; car, d'après les rensei-

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Grifeuille.

(2) Paroisse de Sainte-Pezenne, près de Niort.

(3) Saint-Hilaire-sur-l'Autize ou Saint-Hilaire-des-Loges, chef-lieu de canton du département de la Vendée.

gnements que je dois à la bienveillance de M. le curé de Sainte-Pezenne, ces parties ne sont pas antérieures aux dernières années du XIIe siècle. C'est à Robert qu'il faudrait probablement faire honneur de cette fondation. Le premier prieur que nous connaissions s'appelait Jean de Roquépine; le second était un neveu de l'abbé de La Couronne, qui portait le nom de Robert comme son oncle. Ce jeune homme gouvernait, sans doute, assez habilement son monastère, puisqu'il pouvait acheter, en 1207 ou 1208, de Constantin d'Hautefort, une grande maison avec ses issues, un jardin et une vigne y joignant, moyennant le prix principal de 17 livres, monnaie de Poitiers, et 5 sols 6 deniers de cens annuel payable aux Rameaux. L'acte portait aussi concession aux religieux du droit de pacage pour leurs bestiaux sur toutes les terres incultes des vendeurs, et d'un terrain pour y construire une nouvelle maison avec aireaux. *Dedit nominatis fratribus incrementum in terra sua ad ædificandam domum novam in area.* L'abbé Robert était à Niort au moment de la vente (1).

La dédicace de l'église avait imprimé un vif essor à la générosité des peuples envers La Couronne; aussi, en 1202, Robert recevait-il quelques dons importants. Itier de Piso, prêtre, lui cédait tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Sainte-Aulaye, près de Barbezieux (2). Foucaud d'Espagnac et son frère transigeaient avec lui et se désistaient de toute prétention sur certaines terres de la paroisse de Saint-Bonnet (3). Gautier Laurent et Arsende, sa femme, de Saint-Trojan-en-Oléron, se dessaisissaient, en sa faveur, de la propriété de leur saline de La Carchaire et de deux moulins, voulant les

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Saint-Martin de Niort.

(2) *Ibid, ibid.,* préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(3) *Ibid.*

tenir désormais de lui, à titre purement viager, et même à la charge de lui payer dix sols de cens. On voit, aux termes qu'emploie Robert dans l'acte de rétrocession, que c'étaient des bienfaiteurs insignes et des amis tout dévoués de l'abbaye de La Couronne, des amis de cœur, *carissimis et præcordialibus*.

« Dieu, dans sa généreuse clémence, leur disait-il, vous a inspiré, avec la crainte et l'amour de son nom, le souci de votre salut, et il a suavement incliné vos cœurs à chérir l'église de La Couronne, comme le prouvent clairement les faits. C'est pourquoi nous rendons à Dieu, de qui tout bien procède, de grandes actions de grâces ; nous demandons, par de ferventes prières, à sa divine miséricorde de conduire à une perfection toujours croissante le bien qu'il a commencé en vous, et de vous rendre au centuple les fruits de la vie éternelle, en retour des saintes actions que vous semez sur la terre... Nous voulons que, après votre mort, un de nos frères de Disail, y demeurant en votre nom, soit nourri et entretenu des biens donnés par vous et célèbre à perpétuité, pour vous et pour votre descendance, la messe et les divins offices. En outre, nous vous recevons en notre société et fraternité, à la vie, à la mort, comme si vous étiez nos frères, et nous vous accordons, dans l'unanimité de notre reconnaissance, en toutes les bonnes œuvres qui s'accomplissent par les religieux de La Couronne, une part égale à celle que nous attendons pour nous-mêmes de la bonté du Seigneur » (1).

Après une longue série de fêtes joyeuses, un grand deuil attrista l'abbaye. Le vénérable Jean de Saint-Val, dans un séjour à Vars, où le légat Girard avait autrefois construit une maison de campagne pour les évêques,

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Disail.

venait de tomber gravement malade. Aussitôt il se fit transporter sur une barque et descendit le cours de la Charente; son peuple, dont il était tendrement aimé, accourut au-devant de lui au port de L'Houmeau. Le vieil évêque éleva ses yeux et ses mains pour attirer sur cette multitude éplorée et sur sa ville épiscopale, qu'il ne devait plus revoir, toutes les bénédictions du ciel; il salua le florissant monastère où, sous le patronage de S. Cybard, les fils de S. Benoît luttaient de ferveur avec ceux de S. Augustin, et aussi l'humble grotte du pieux solitaire; puis il continua son pénible voyage, dont Angoulême n'était point le terme. De doux souvenirs l'appelaient aux lieux où, sous la paternelle autorité de Junius, il s'était formé aux vertus du religieux et du prêtre, vers cette église où il avait porté la crosse des abbés avant de l'échanger contre celle des pontifes; transplanté, comme Lambert, de La Couronne au siège d'Angoulême, comme Lambert, il voulait mourir à La Couronne. La maladie fit des progrès rapides; alors tout le couvent se réunit autour de lui; Robert, dans ce combat suprême, le fortifia par l'extrême-onction, et, peu d'instants après, le noble vieillard rendit le dernier soupir au milieu de ses frères (7 mars 1203). Le corps fut exposé pendant trois jours sur un lit de parade dans l'église, transformée en chapelle ardente, et la récitation de l'office divin et la célébration des messes ne cessèrent pas autour de lui. Le chapitre de Saint-Pierre d'Angoulême se rendit à La Couronne; une foule innombrable y accourut, et les funérailles furent célébrées, le 10 mars 1203, au milieu des larmes et des sanglots. L'ancien abbé fut inhumé auprès de ses prédécesseurs, dans la nouvelle crypte; sa tombe était contiguë à l'église du côté du nord. « Mort bienheureuse! s'écrie le chroniqueur; elle le mit à l'abri des tribulations que des fléaux de toute sorte, et particu-

lièrement la guerre, firent peser, dans les années suivantes, sur ceux qui lui survécurent. » Il était réservé à Robert d'épuiser la lie de ce calice; mais toujours soumis à la volonté divine, jamais, au milieu des plus désolantes amertumes, on ne le vit s'abandonner au découragement et à la défiance; à l'exemple de Tobie, il marcha toujours sans dévier dans le chemin de la vérité et de la justice (1).

Du reste, l'énergie de son caractère finissait par triompher des obstacles les plus puissants et par dompter les plus sauvages natures. Guy Flamenx, père d'Itier de Villebois, avait, je ne sais pour quel motif, pris en aversion l'abbaye de La Couronne; or, dans un baron du moyen âge, l'aversion ne s'arrêtait pas à de vaines paroles. Guy s'appliqua, par tous les moyens en son pouvoir, à nuire aux religieux qu'il détestait; c'est principalement sur leur prieuré de Hautevaux et sur leurs possessions de Vendoire et de La Laigne que tomba le poids de sa fureur; les dégâts qu'il y causa furent estimés à la somme, énorme pour ce temps, de 11,000 sols et plus. Contre ce terrible ennemi, Robert eut recours aux foudres de l'Église; le coupable feignit d'abord de les mépriser; mais, à cette époque, même dans les hommes les plus criminels, la foi n'était qu'endormie; sous l'action de la grâce, elle se réveilla chez Guy Flamenx. Son fils Itier lui ayant montré l'horreur et le danger de sa situation, il rentra enfin en lui-même; pour expier ses fautes, il prit la croix; puis, accompagné par son fils et par une foule de chevaliers, il se rendit en pénitent à La Couronne. Là, dans le chapitre, en présence de Guillaume III, le nouvel évêque d'Angoulême, il fit amende honorable à Robert et à ses religieux; à sa prière, Itier leur donna, en compensation de tant de

(1) *Chronique latine,* pages 70-72.

dommages, le quart de toutes ses possessions de Charsay, « c'est-à-dire la moitié de la moitié que son aïeul avait acquise par voie d'échange du seigneur de Cognac et tout ce qu'il y avait hérité de sa mère, soit à titre de propriété, soit à titre d'usufruit. » De leur côté, l'abbé et les religieux lui pardonnèrent, et, pour l'aider à faire le pèlerinage de Jérusalem et à équiper les hommes d'armes qui l'accompagnaient à la croisade, ils lui donnèrent une somme de 1,000 sols. Après la mort de Guy, Itier, de concert avec son frère Hélie, compléta cette donation par l'abandon d'un autre quart du domaine de Charsay, et comme, à ce moment, Hélie partait à son tour pour les saints lieux, Robert mit encore entre ses mains une nouvelle aumône de 4,000 sols (1).

Quelque habile, quelque économe qu'eût été l'administration de Robert, il n'avait pu fournir d'aussi fortes

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de Charsay.

A peu près vers ce temps, Guillaume de Plas, fils d'Arnaud de Plas, du consentement de Pierre Poitevin le jeune, son suzerain, fit don à l'abbaye de sa part du mainement de Plas. Ce mainement paraît avoir été situé dans la paroisse de Villars ou aux environs, car c'est dans la maison et en présence du chapelain de Villars, Pierre Pipazos, que la donation fut faite. Plus tard, Guillaume de Plas se donna lui-même avec tous ses biens à l'église de La Couronne, et l'abbé Robert le reçut au nombre des frères, en présence du prieur Adémar et du cellérier Hélie de Seguin, qui tous deux devinrent abbés. Le suzerain Pierre Poitevin fit aussi abandon de tous ses droits sur ce mainement ; parmi les témoins figurait Pierre Daïsse, aumônier de La Couronne.

En 1204, « les hommes du Breuil », Itier, Guillaume, Geoffroy et Itier le jeune, fils de Guillaume, donnèrent aussi à l'abbaye leur terre « deu Sorbet », qu'ils tenaient « des hommes de Plas » et qui était sise auprès de celle de Plas ; en garantie de leur don, ils engageaient le fief qu'ils tenaient de Pierre de Villars dans la même paroisse. Ce don fut fait à Robert en personne, à Villars, en présence d'Adémar de Bardenac, prieur, et de Jean, chapelain de Villars (c'était le neveu et le successeur de Pierre Pipazos) ; il fut renouvelé à La Couronne, dans la chapelle des infirmes, en présence d'Arnaud de Clermont, prieur claustral, de Pierre Marteu et de Guillaume Bagullant, chanoines-prêtres, de Seguin et de Guillaume d'Adémar, frères lais.

sommes sans se mettre à la gêne, surtout après les dépenses qu'avaient entraînées l'achèvement de l'église et la reconstruction d'une partie du cloître, qui en était la conséquence naturelle. Aussi, quand le Pape fit prêcher la croisade contre les Albigeois et qu'il imposa pour cet objet toutes les personnes et communautés ecclésiastiques, l'abbé se trouva-t-il dans un grand embarras. Les incursions des partisans et les mauvaises récoltes avaient amoindri considérablement les revenus de l'abbaye; les charges étaient lourdes et nombreuses; où prendre les décimes qu'on exigeait? La levée de cette contribution extraordinaire avait été confiée par Innocent III à l'abbé de Cîteaux, Arnaud, premier du nom; sur le conseil de l'évêque d'Angoulême, qui continuait aux religieux de La Couronne la bienveillance de son prédécesseur, Robert résolut de partir pour Cîteaux et d'y faire valoir les motifs qui, d'après lui, devaient exempter de l'impôt son monastère appauvri. L'abbé de Grosbot (1) se rendait précisément alors à un chapitre général de son ordre; Robert se joignit à lui, et, prenant deux religieux de La Couronne pour compagnons de route, il se sépara de ses frères après de tendres adieux. La caravane passa par Poitiers et Tours pour se rendre à Paris, qui, par les soins de Philippe-Auguste, s'embellissait de jour en jour et méritait déjà d'être la capitale d'un grand royaume. Robert fut admis en la présence du prince et obtint de lui des lettres de protection pour son abbaye; les pèlerins se remirent ensuite en route et allèrent prendre gîte à l'abbaye de Preuilly (2) où ils furent reçus avec honneur. La nuit suivante, l'abbé de La Couronne ressentit une souffrance

(1) L'abbé de Grosbot était Guillaume II.

(2) Preuilly, abbaye de l'ordre de Cîteaux, sise près de Provins, alors dans le diocèse de Sens.

subite et comme des élancements intérieurs; presque aussitôt une fièvre violente se déclara. La maladie dura quinze jours, pendant lesquels on ne vit se démentir ni la patience et la résignation de Robert, ni la charité et la munificence de l'abbé et des moines de Preuilly, qui lui prodiguaient à l'envi les soins les plus empressés et les plus délicats. Vains efforts! tout espoir de guérison disparut. Robert fit une humble confession de ses fautes, reçut avec amour la divine Eucharistie et l'extrême-onction; puis, dans une douce paix et souriant à la mort, il s'endormit entre les bras de ses frères, au milieu des bons Cisterciens, qui le pleurèrent comme un des leurs (18 septembre 1210) et lui donnèrent une place à côté de leurs abbés. Un exprès fut envoyé par eux en toute hâte, pour porter à La Couronne cette triste nouvelle; quand il arriva, l'office venait de se terminer par le chant des complies, et les religieux s'étaient retirés dans le dortoir pour y prendre leur repos. Le prieur les convoqua sans retard au chapitre; il lut à travers ses larmes la lettre où l'abbé de Preuilly racontait les derniers instants du père qu'on avait perdu, et tout le couvent éclata en sanglots.

Robert méritait d'être pleuré; le chroniqueur, qui n'avait pas voulu, nous dit-il, le louer de son vivant, nous a tracé de lui, après sa mort, un magnifique portrait. Il avait une haute taille et un extérieur imposant qui commandait le respect; son visage était grave, sa démarche majestueuse, sa parole pleine d'onction et de douceur; sa nourriture, son vêtement, l'ameublement de sa cellule et en particulier sa couchette étaient d'une excessive simplicité. Il veillait avec soin sur tous ses discours; jamais il ne sortit de sa bouche un mot qui marquât soit de la légèreté, soit de la mondanité. Il était si attaché à l'étude et à la lecture que, même dans ses fréquentes chevauchées, il avait toujours un livre à la

main. Sa vie était le modèle de ses frères et l'honneur de son pays; on le citait dans toute la contrée comme la fleur la plus belle et la plus embaumée qui se fût épanouie au fond du cloître (1).

CHAPITRE IX.

ADÉMAR, 9e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1210-1223.)

« A dom Robert, de pieuse mémoire, succéda dom ADÉMAR, alors prieur. Il était né sur le territoire de Périgueux, et il avait été autrefois chanoine d'Aubeterre. Quoique sa vie soit celle d'un homme d'expérience et de mérite, cependant, si nous entreprenions de louer en détail ses actions, nous qui vivons sous son autorité, on nous accuserait peut-être de flatterie » (2).

C'est après avoir écrit ces mots que le premier et principal auteur de la *Chronique latine* déposa la plume ; l'écriture du manuscrit, uniforme jusque-là, change subitement dans la phrase suivante, où il est question de la mort d'Adémar : « *Sed eodem jam sublato de medio* ». Ce premier chroniqueur commence à écrire, nous le savons par lui-même, peu de temps après l'éclipse de soleil du 27 novembre 1201, et il arrête son travail à la promotion d'Adémar ; il est probable qu'il vécut assez pour apprécier les qualités du nouvel abbé, mais il n'est pas moins probable qu'il le précéda dans la

(1) *Chronique latine*, pages 72-75.
(2) *Ibid.*, pages 75-76.

tombe. Il ne nous a point laissé son nom, mais quelques indices tirés de sa narration nous mettent, à ce qu'il nous semble, sur la voie pour le deviner; que le lecteur nous permette de lui exposer notre hypothèse; nous disons hypothèse, car nous ne prétendons pas être arrivé à la certitude.

Une lecture, même superficielle, des trente-huit premiers chapitres de la *Chronique,* qui sont l'œuvre de cet inconnu, suffit à établir que c'était un esprit cultivé pour le temps et bien au-dessus du commun. Son style, sans être classique, ne manque pas de correction ni même d'élégance; on y démêle un certain sentiment de l'harmonie, et les incises s'y enchaînent d'une façon assez heureuse dans les plus longues périodes; l'expression est presque toujours juste, simple et exempte de cette emphase de mauvais goût qui, de peur de ne pas atteindre les objets, cherche à les dépasser. L'auteur ne fait point étalage de science profane, mais il est nourri de l'Écriture sainte; il la cite sans cesse ou la fond naturellement dans la contexture de ses récits; on voit qu'elle est sa lecture habituelle. Sa piété est vive et profonde; elle s'épanche comme d'une source abondante à toute occasion et se tourne facilement en actions de grâces. Son humilité égale sa piété; il parle d'un ton convaincu de sa chétive personne, qui n'a, dit-il, ni science ni éloquence, « *imperitos nos scientia et sermone* »; s'il entreprend un ouvrage si au-dessus de ses forces, c'est pour obéir à son supérieur et pour être agréable à ses frères, « *injuncta nobis obedientia et fraterna caritas* ».

Il décrit avec complaisance les cérémonies liturgiques dans tous leurs détails; il nous indique le nombre et la qualité des officiants, la couleur de leurs ornements, l'ordre dans lequel ils étaient rangés, les lieux par où passent les processions, les antiennes et les

répons qui ont été chantés, le moment où les religieux, réunis d'abord dans le cloître, pendant que les prélats faisaient le tour de l'église à consacrer, sont entrés dans cette église, par quelle porte ils entrèrent et où ils se placèrent ; il voit fumer les encensoirs et il constate la présence de la croix et du bénitier. Il nous entretient souvent du chapitre ; il nous instruit de l'endroit où, la veille de la dédicace, l'usage de l'église étant momentanément suspendu, se célébra l'office divin ; les noms de matines, de laudes, de none, de vêpres, de complies reviennent souvent sous sa plume. Il est grand ami de l'ordre et de la régularité ; aussi est-il dans le ravissement de ce que la translation des anciens abbés s'est faite *modeste, pulchre et ordinatissime ;* il ne s'y est rencontré aucun contretemps. L'observance lui tient au cœur et il se réjouit, presque comme d'un triomphe personnel, de ce que la comtesse d'Angoulême n'a pu obtenir, malgré son rang, la permission d'entrer dans le cloître.

Chose remarquable : il est partout, il assiste à tout. Quand l'abbé Robert fait ouvrir le tombeau de Pierre de Geoffroy, quoique l'abbé n'ait pris avec lui dans cette circonstance que cinq religieux, savoir : le prieur claustral, deux frères clercs et deux frères lais, il est l'un des cinq, et il parle de tout ce qui s'est passé en témoin oculaire (1).

Or, évidemment ce n'est pas un frère lai qui a composé la *Chronique ;* les frères lais n'étaient pas ordinairement nourris aux lettres et ils avaient autre chose à faire que d'écrire l'histoire. Ce n'est pas non

(1) Hugues de Saint-Maixent lui conte « *sicut ab ipso audivimus* » la façon dont il a pu assister à l'exhumation générale des abbés et tromper la surveillance du prieur claustral, qui devait fermer la porte à toute personne du dehors. (*Chronique latine, passim* et notamment pages 41-42, 47-48, 49-56, 61-66.)

plus l'abbé Robert, lui que le chroniqueur ne veut pas louer tant qu'il est vivant et qu'il célèbre en beaux termes après sa mort. Serait-ce le prieur claustral? Je l'admettrais volontiers, et tout ce que je viens d'écrire sur le caractère de l'auteur de la *Chronique* et de son ouvrage me confirmerait dans cette pensée, si, à l'époque de l'exhumation de Pierre de Geoffroy, le prieur claustral n'eût été Adémar, qui succéda à Robert dans la charge abbatiale. Les lignes citées en tête de ce chapitre le distinguent bien nettement du religieux qui a écrit la *Chronique* et qui affirme vivre sous son autorité.

Il reste que ce soit l'un des deux frères clercs, et, à notre avis, c'est celui qui éprouva d'abord de la répugnance à toucher le corps de Pierre de Geoffroy et regretta, nous dit-il, de n'être pas demeuré tranquille au dortoir avec le gros de la communauté. Un autre que le coupable eût dissimulé cette faiblesse d'un de ses frères; mais on comprend qu'il s'accuse lui-même; n'est-ce pas tout à la fois une confirmation de l'aveu et une demi-excuse que ce mot « *fateor*, *j'en conviens* », jeté au milieu du récit (1)? Nous croyons que ce frère clerc, malgré une courte défaillance de la nature en présence d'un cadavre, était un des religieux les plus vertueux et les plus considérés du monastère, et, comme nous trouvons en lui les manières de penser, de parler et d'agir d'un prieur claustral, nous nous imaginons qu'il fut promu à cette dignité quand Adémar devint grand-prieur, et qu'il en était revêtu quand il écrivit la *Chronique*. Deux chartes authentiques nous montrent Adémar encore prieur claustral en 1199 et Arnaud de Clermont établi dans cette charge en 1202; nous n'avons pu, malgré nos recherches, trouver de pièces

(1) *Revoir ce récit*, pages 95-96.

mentionnant ces deux religieux aux dates intermédiaires. Notre hypothèse est donc celle-ci : l'auteur de la *Chronique* est un prieur claustral, et ce prieur claustral est Arnaud de Clermont.

Le prieur claustral, en effet, chargé de la direction de l'office divin et des cérémonies, devait tout naturellement s'intéresser, en cette matière, aux moindres détails; c'était son affaire propre, et nous supposons toujours que ce qui nous touche ne saurait laisser les autres indifférents. D'autre part, le degré et la nature d'instruction, les sentiments élevés et surnaturels que nous révèlent les pages écrites par notre historien conviennent on ne peut mieux au prieur claustral, dont l'étude principale devait être l'Écriture sainte, et l'occupation privilégiée la méditation et l'oraison. Il avait aussi pour mission d'exhorter les frères; or, en y regardant bien, on s'apercevra que notre auteur aime à moraliser et que sa phrase revêt de temps en temps la forme oratoire. Après cette longue digression, nous allons reprendre le cours de notre récit.

Comme nous l'avons vu plus haut, après avoir pleuré Robert, les religieux élirent, pour lui succéder, Adémar, qui tenait déjà le second rang dans l'abbaye. Dans plusieurs chartes où il apparaît comme prieur et comme sous-prieur, il est appelé Adémar de Bardenac; sans doute il était originaire du hameau de Bardenac, situé dans la paroisse de Marquay, près de Sarlat; il ne peut être question de Bardenac de Chalais, puisque la *Chronique* nous dit qu'il était né dans le diocèse de Périgueux. D'après le même témoignage, la vie tout entière d'Adémar fut un modèle de chasteté et de piété; il était dur pour lui-même, mais plein d'une aimable douceur pour autrui. Il avait une connaissance suffisante des lettres; il vaquait dévotement à la prière et aux saintes lectures; il aurait voulu même s'y appliquer

entièrement, et il s'y plongeait avec délices dès que la multitude des affaires qui l'accablaient lui permettait de respirer un peu. Son activité était grande; ses œuvres furent grandes aussi, et son administration peut être comparée à celle des Junius et des Robert (1).

En 1211, il est à Barbezieux, dans le cloître des religieux de Cluny; là, il renouvelle, avec Bertrand de Beaumont et autres, un contrat qui remontait au temps de l'abbé Géraud de Codouin, mais dont l'exécution avait donné lieu à quelques difficultés. Par ce contrat, Bertrand et ses comparsonniers cédèrent à l'abbaye leurs droits de meunerie sur le lieu de Confolent (2), paroisse de Saint-Bonnet, à la réunion du Baud et de l'Échaudaud (3), à la condition qu'ils auraient pour eux le tiers des revenus et que les religieux bâtiraient et entretiendraient seuls les moulins (4).

Mais de plus graves intérêts sollicitèrent bientôt l'attention et l'activité d'Adémar. Le nombre des frères croissait toujours; de nouvelles fondations devenaient possibles. La Providence, à ce moment, voulut même faire naître et fleurir une gracieuse branche de plus sur l'arbre déjà robuste de La Couronne : elle ménagea l'établissement du prieuré de femmes du Val-de-Paradis d'Espagnac (5), au diocèse de Cahors.

Depuis quelque temps, les religieux de La Couronne possédaient l'église d'Espagnac. Qui la leur avait donnée et à quelle époque, nous ne saurions le dire; nous avons cependant appris de Lacoste, l'historien du

(1) *Chronique latine,* page 76.

(2) Le moulin de *Confolent,* ainsi nommé autrefois de sa situation au *confluent* de deux cours d'eau, s'appelle aujourd'hui le moulin de Chaillou.

(3) Certaines cartes appellent l'Échaudaud la rivière de Salles.

(4) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(5) Espagnac, à vingt kilomètres environ et dans l'arrondissement de Figeac, canton de Livernon (Lot).

Quercy (tome II, livre VII, chapitre XLVII), que, déjà en 1155, cette église leur appartenait. L'auteur d'un mémoire du XVII[e] siècle nous dit que, dès lors, Espagnac était un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin dépendant de La Couronne; mais il n'est pas vraisemblable qu'on eût substitué une communauté de femmes à un prieuré d'hommes vivant et florissant. L'église était sans doute desservie par quelques religieux de La Couronne; nous n'oserions pas affirmer que ce petit groupe eût déjà constitué un prieuré conventuel.

Une pieuse dame, nommée Élisabeth, s'était associé quelques femmes dévotes qui vivaient dans un esprit de grande retraite et un ardent désir de sainteté; il était tout naturel qu'elles choisissent pour guide de leur conscience le religieux de La Couronne qui administrait, au nom de son monastère, l'église d'Espagnac. Elles lui exposèrent leurs aspirations vers une existence plus parfaite. Quand Adémar, après son élection, vint pour la première fois en Quercy, pleines de vénération et de confiance, elles allèrent à lui comme à un père, et Élisabeth lui exposa l'audacieux projet qu'elle avait conçu : ce projet, c'était de se constituer, elle et ses compagnes, en communauté sous la règle de La Couronne et de devenir chanoinesses de Saint-Augustin ; pour l'exécution de son plan, elle suppliait Adémar de lui accorder l'église d'Espagnac et ses dépendances, à la fin d'y établir le nouveau monastère. Cette idée sourit à l'abbé Adémar et lui parut venir de Dieu; il en conféra avec ses frères, qui partagèrent sa pensée; alors il n'hésita plus, et, se trouvant à Figeac, il signa la charte (1) dont nous donnons ici la traduction d'après le mémoire précité :

(1) Le texte de cette charte se lit dans le *Gallia christiana*, tome II, colonne 456 des *Instrumenta*.

« Au nom de la très sainte et indivise Trinité. Sachent tous chrétiens, présents et à venir, que nous, Adémar, par la permission divine, abbé de N.-D. de La Couronne, du consentement de nos frères, par motif de piété et pour l'augmentation de notre ordre, donnons à jamais et cédons notre église d'Espagnac, avec toutes ses appartenances, à vous, dame Élisabeth, et à toutes les autres dames qui se retireront en ce lieu pour y vivre religieusement sous la discipline de notre ordre, vous retenant, pour cens annuel et comme une marque de votre respect et de votre révérence à notre égard, deux marbotins (1) d'or, payables à la maison de La Couronne, en la fête de la Pentecôte. Que si ce pieux dessein s'exécute et qu'il se forme dans ladite église une communauté, nous vous donnons le pouvoir d'élire entre vous votre prieure, sauf néanmoins le droit de confirmation que nous nous réservons et à nos successeurs pareillement ; et, s'il arrive entre les sœurs quelque différend ou controverse au sujet de l'élection (ce que Dieu veuille détourner !), nous voulons que vous n'ayez recours qu'à nous pour la terminer, toute contradiction et appellation cessantes... De plus, si nous ou nos successeurs jugeons qu'il y ait dans ladite église quelque chose à corriger et à réformer, nous voulons avoir le pouvoir de le corriger et de le réformer. Que s'il arrivait (ce que Dieu détourne !) qu'il ne se fît pas là de communauté, ou qu'un jour il n'y eût point de religieuses, nous voulons que la présente donation ne puisse appor-

(1) *Marbotin*, de l'arabe *marabetin*, nom d'une monnaie ainsi appelée des Marabouts ou Almoravides qui régnèrent sur l'Espagne. Les Espagnols en ont fait le mot *maravedi*, que nous écrivons *maravédis*. La valeur du maravédis de cuivre est à peu près d'un demi-centime. D'après le *Gallia*, les religieuses d'Espagnac payaient, au commencement du XVIII[e] siècle, à l'abbaye de La Couronne, à la place des deux marbotins d'or, quinze sols de la monnaie du temps.

ter aucun préjudice à l'église de N.-D. de La Couronne; au contraire, nous voulons expressément recouvrer sans aucune diminution ladite église d'Espagnac avec toutes ses appartenances. Donné à Figeac, l'an de l'incarnation du Seigneur 1212 » (1).

L'évêque de Cahors, Guillaume IV, continuant à La Couronne la bienveillance de son prédécesseur Girard Hector, se prêta de bonne grâce à l'érection du monastère (2); Élisabeth en fut la première supérieure. Du reste, la nouvelle communauté s'organisa lentement et ne reçut sa constitution définitive que de l'abbé Gombaud, en 1256.

C'est aussi en 1212 que se termina la querelle pendante entre Obasine (3) et La Couronne, d'une part, et Jean de Forz, seigneur d'Oléron, d'autre part, au sujet des moulins d'Oulmes, situés dans cette île et appartenant par indivis aux deux abbayes. Jean de Forz prétendait avoir le droit de citer le meunier à sa barre et de le contraindre, quand il était accusé, à prouver son innocence par l'épreuve de l'eau chaude; les abbés de La Couronne et d'Obasine résistaient à cette prétention. Enfin, après de longues querelles, grâce à la

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré d'Espagnac.

(2) Un autre prieuré de chanoinesses dépendant de La Couronne fut érigé à Lécune, près de Castelnau-de-Montratier (Lot), à l'instar d'Espagnac et à peu près dans le même temps. D'après la tradition, la première fondation religieuse établie en ce lieu était due à Charlemagne. Le prieuré de la Lécune fut ruiné, dit-on, par les Anglais. La supérieure du couvent des Clarisses du Pouget le fit rebâtir sur un plan modeste, et dès lors La Couronne perdit ses droits. (Léopold Limayrac, *Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau-de-Montratier.*) D'après Lacoste, le prieuré de la Lécune aurait été absorbé par le monastère de Saint-Géry, du même ordre, situé à Cahors.

(3) Obasine ou Aubazine, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, diocèse de Limoges. Aujourd'hui Aubazine appartient au canton de Beynat (Corrèze).

médiation d'Hélie de Forz, frère de Jean et archiprêtre d'Oléron, l'affaire s'arrangea. Il fut stipulé que ceux qui auraient à se plaindre du meunier d'Oulmes porteraient leur plainte auxdits abbés ou à leurs procureurs établis dans l'île, qui leur feraient bonne et pleine justice; dans le cas où les procureurs refuseraient d'accomplir ce devoir, il serait loisible au seigneur d'évoquer la cause. Une fois par an seulement, les procureurs des abbés devaient faire comparaître le meunier devant le seigneur de Forz, qui pourrait, s'il le jugeait coupable, le condamner à l'épreuve de l'eau chaude, sauf au meunier à se racheter par le paiement d'une amende de trente sols. Après en avoir délibéré dans le chapitre général de La Couronne, Adémar se rendit au Château-d'Oléron, et là, dans la maison de l'archiprêtre Hélie de Forz, il accepta la transaction que celui-ci avait préparée.

Une charte d'Adémar, où figurent Guillaume de La Roche, seigneur de Marthon, et Émery de Geoffroy, nous apprend que, dès cette époque (1212), l'abbaye possédait la préceptorerie de La Couronne de Marthon; car Guillaume donne à cette préceptorerie, « *domui nostræ quæ est juxta cimiterium de Martonio* », le droit de chauffage dans le bois de La Fayolle, et Émery de Geoffroy tout le droit qu'il avait acquis de Pierre de Saint-Paul (1), sur les vignes contiguës à ladite préceptorerie (2).

Un peu plus tard (1215), Adémar accepta d'Aiz Cerveus, chevalier de Montmoreau, pour le prieuré de Puyfoucaud, le moulin de Basiou et ses dépendances, sous la redevance annuelle de dix sols de la monnaie

(1) Saint-Pol ou Saint-Paul, commune de Chazelles, canton de La Rochefoucauld.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de La Couronne de Marthon.

courante. Le prieuré ne garda pas longtemps l'exploitation directe de ce moulin; Adémar l'acensa presque aussi tôt à Guillaume d'Angoulême et à Guillaume de Senebeirac. L'abbaye était gênée, on s'en souvient; il fallait tâcher d'augmenter les revenus quand on en trouvait une occasion favorable; c'est pour ce même motif qu'Adémar avait acensé en 1212 à Giraud Chaussart une maison sise à Archiac, moyennant le prix annuel de quinze sols (1).

On dirait qu'Adémar avait pour mission spéciale, en ce qui regarde les biens temporels, de s'occuper surtout des moulins. Ceux de Rifaucon (2) appartenaient en commun à l'abbaye et à Itier de Rifaucon, chevalier de Barbezieux; mais les propriétaires avaient été d'une égale négligence et les moulins étaient si gravement détériorés qu'ils menaçaient ruine. Adémar, voyant avec raison dans ces moulins, situés en un pays où les rivières sont rares, une source assurée d'abondants revenus, jugea qu'il y avait profit à les réparer, et, comme la propriété commune n'est point sans embarras, il obtint d'Itier de Rifaucon la cession de sa moitié moyennant une redevance annuelle de quarante-deux setiers de blé, un tiers froment et deux tiers seigle (3).

Cet acte, de 1218, est le premier que nous ayons trouvé au sujet de Rifaucon; on le voit, il n'y est point question de prieuré; l'on s'était contenté jusque-là, sans doute, de faire exploiter le moulin par quelques frères vivant sous l'autorité d'un précepteur. Cependant le prieuré ne dut pas être fondé beaucoup plus

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(2) Rifaucon, autrefois dans la paroisse de Sainteville ou Xandeville, près Barbezieux.

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Rifaucon.

tard; car dans une charte de janvier 1233, relative à Nayers (1), figure parmi les témoins un Pierre de Chastan, prieur de Rifaucon. Un insigne bienfaiteur de ce prieuré fut Jean, chevalier de Barbezieux et fils d'Itier, suivant toute vraisemblance, qui voulut donner à l'abbé Guillaume Sanglars son maine de Rifaucon avec toutes ses appartenances et dépendances. Boutroys nous dit avoir eu entre les mains un *vidimus* de cette donation, faite le 22 avril 1238 (2).

C'est aussi du temps d'Adémar que l'abbaye entra en possession du prieuré de La Faye, dans la paroisse de Léguillac-de-Lauche (3). En 1209, cinq frères, savoir : Grimoard, évêque de Comminges ; Gérard, évêque de Bayonne ; Arnaud de La Faye, chanoine de Saint-Front ; Jean, moine de La Grand'Selve, et Guillaume, laïque, avaient abandonné généreusement, « en vue du salut de leurs âmes et de celles de leurs père et mère, leur maison paternelle et le lieu de La Faye avec toutes ses dépendances, bâtiments, prés, moulins et autres appartenances assises dans les paroisses de Léguillac et de Mensignac (3), à la fin d'y établir un monastère de religieux et un hôpital pour les pauvres » ; mais la fondation ne fut achevée qu'en 1219. A cette date, l'évêque de Périgueux, Raoul de Las Tours, au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte, et le chapitre de Saint-Étienne donnèrent une charte pour confirmer le pieux établissement des cinq frères. C'est de cette

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de Nayers.

(2) C'est probablement la même pièce que nous avons trouvée aux *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Rifaucon. Cette pièce est bien du 22 avril 1238, mais c'est une traduction qui paraît être du XVIe siècle et dont la copie est du XVIIe. Itier, seigneur de Barbezieux, y notifie et confirme, comme seigneur de fief, la donation de Jean de Rifaucon.

(3) Canton de Saint-Astier (Dordogne).

charte, dont il ne reste malheureusement aux archives de la Charente qu'une copie informe, que nous avons tiré ces détails. Chose assez singulière! la charte détermine fort vaguement l'ordre religieux qui profitera de la fondation; elle parle de l'ordre de Prémontré, de celui de La Couronne ou même d'un autre : *Per viros religiosos ordinis vel observantiæ Præmonstratensis, vel de Corona, vel alterius ordinis quem magis selegerint.* Les fondateurs n'avaient pas encore fait leur choix; nous savons qu'ils se décidèrent pour les chanoines de La Couronne. L'évêque de Périgueux et le chapitre de Saint-Étienne, quels que dussent être les religieux du prieuré de La Faye, le prirent sous leur protection et défendirent avec anathème, à quelque personne que ce fût, de causer aucun dommage à ses futurs habitants.

Le prieuré de N.-D. de Fontblanche, au diocèse de Poitiers, prit aussi naissance vers le même temps. C'est Raoul d'Exoudun, second du nom, frère du comte de la Marche, Hugues IX, et comte d'Eu par son mariage avec Alix, fille et héritière d'Henri, qui en fut le fondateur. Dans les premières années du XIIIe siècle, et sûrement avant le 1er mai 1219, date de sa mort, Raoul éleva dans la paroisse d'Exoudun (1), au lieu appelé Fontblanche, une église en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints. A côté de l'église il fit construire des logements commodes et appropriés aux pratiques de la vie conventuelle; puis il supplia l'abbé de La Couronne de lui envoyer quelques-uns de ses religieux, dont la vertu était célébrée de toutes parts. Ce qu'il leur demanda surtout, ce fut de prier pour lui pendant sa vie et après sa mort; afin de leur permettre de remplir librement

(1) Exoudun, canton de La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

ce pieux devoir, il leur assigna des revenus suffisants en maisons et en terres. Il eut toujours pour le prieuré l'affection et le dévouement d'un père pour son enfant; il aimait à le visiter, à y converser avec les frères, et quand il fut sur le point de mourir, il y choisit sa dernière demeure. Sa veuve et son fils Raoul III se firent, à l'égard des chanoines de Fontblanche, les continuateurs de ses bienfaits. Ils leur concédèrent, à plusieurs reprises, divers domaines dans les paroisses de Saint-Saviol, Saint-Macoux, Saint-Gaudent, Civray, Beauvoir, Sainte-Soline (1), la maison ou grange de La Forêt (appelée plus tard Le Petit-Fontblanche), près de Melle, celle de Glandes, dans la paroisse de Coulon (1), près de Benais, etc. (1220, 1228 et 1242).

Une bulle de Clément IV, donnée à Viterbe le 19 décembre 1267, consacra toutes les concessions, libertés, immunités, indulgences accordées précédemment au jeune monastère soit par les pontifes romains, soit par les princes séculiers (2).

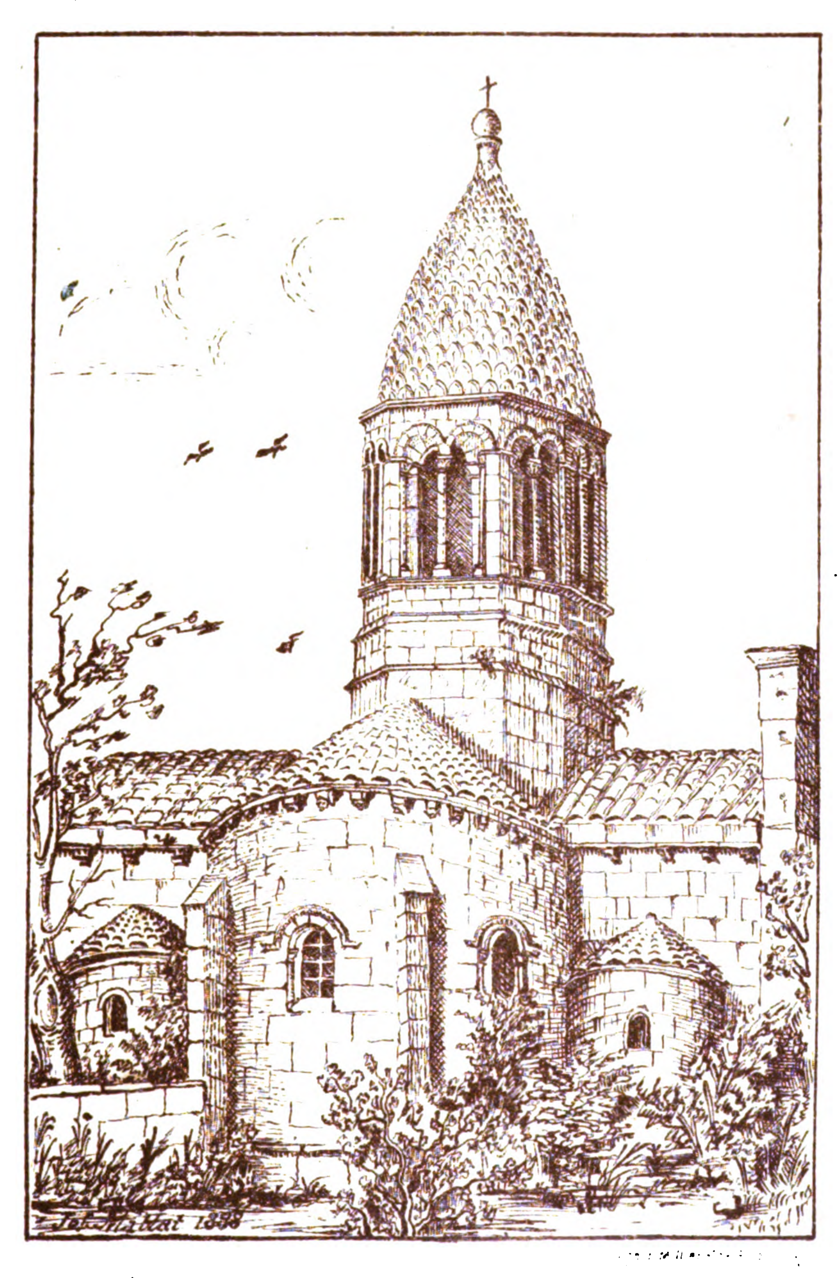
Un acensement fait en 1222 par Adémar et le prieur Hélie nous ramène vers Angoulême; ils délaissent à Hélie Bussière, citoyen d'Angoulême, sous le cens de six deniers payables à la Saint-Michel, toute la part de l'abbaye dans les moulins de Lion sur l'Anguienne : c'étaient les deux tiers; l'autre tiers appartenait à Hugues Calebrache et à ses frères, qui l'acensèrent au même tenancier, moyennant le paiement annuel de cinq boisseaux et un tiers de méture. Dans cette circons-

(1) Saint-Saviol, Saint-Macoux, Saint-Gaudent, aujourd'hui canton de Civray (Vienne); Sainte-Soline, canton de Lezay; Coulon et Beauvoir, canton de Niort (Deux-Sèvres).

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Fontblanche. — M. de Rencogne a publié plusieurs des documents du dossier de Fontblanche; nous avons consulté avec fruit les notes dont il a enrichi sa publication.

tance, l'abbaye renonça presque immédiatement à l'exploitation directe; car elle ne venait que d'entrer en possession des moulins de Lion, dont Hugues Tison, ses fils et autres avaient fait abandon entre les mains du prieur Hélie (1221). Cette manière de jouir de leurs dons (dons qui, du reste, n'étaient point absolument gratuits) ne les blessa pas; car l'année suivante (1222), ils cédaient au même Hélie tous leurs droits sur l'écluse de Fleurac et le moulin de l'Aubépin, avec pré et jardin voisins, sous la redevance de quatre sols de rente.

Le lundi après la fête de S. Barnabé (14 juin) de l'an 1220, Itier de Villebois, que nous connaissons, se trouvait à La Couronne, dont il avait toujours été l'ami, non pas qu'il eût remis d'abondantes aumônes aux abbés; on se souvient que, au contraire, Robert, à diverses reprises, lui avait donné, pour lui et pour les siens, des sommes importantes, et, si le noble chevalier avait délaissé à l'abbaye la moitié du domaine de Charsay, ce n'avait pas été sans en retirer l'équivalent; mais enfin il était en disposition de témoigner sa bienveillance à l'abbé Adémar, et c'est ce qu'il fit ce jour-là en confirmant à la préceptorerie de Vendoire l'exemption du devoir coûteux des bans et corvées qu'il pouvait y exiger en sa qualité de seigneur de Bourzac. Dans la charte qui fut dressée à ce sujet, il rappela que Guy Flamenx, son père, avait toujours été en possession de ce droit, mais que lui, Itier, en considération de son âme, de l'âme de sa femme et de ses parents, en avait fait remise perpétuelle aux habitants de Vendoire, dès le temps de l'abbé Junius, et cela pour l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie. Une condition toutefois avait été imposée alors, et il la maintint : les frères de La Couronne devaient célébrer pour lui et pour les siens deux anniversaires, l'un au lendemain de l'Assomption, l'autre au lendemain de la Sainte-Madeleine.



ÉGLISE DE SAINT-JEAN DE LA COURONNE
(CHEVET & CLOCHER)



Le lundi après la Saint-Michel (4 octobre) de la même année, Émery de La Roche, comte, seigneur de Blanzac, confessa tenir de l'abbaye de La Couronne son domaine de Claix, avec toutes ses dépendances, au devoir d'un marbotin d'or à muance de seigneur, et sous le cens annuel de dix sols payables à la Toussaint; plus toutes les dîmes (c'étaient des dîmes inféodées) de blé, de vin, de laines, de porcelets, de veaux, d'agneaux, de lin et de chanvre qu'il percevait dans les paroisses de Claix et de Plassac.

Terminons enfin cette énumération, déjà trop longue, par la mention du traité qui intervint entre Adémar et Seguin du Fa de Sireuil, au sujet de certaines prairies. Seguin prétendait les tenir de son oncle Hugues de L'Isle, tandis que le couvent disait les avoir héritées de Jean Angelier, frère de La Couronne, à qui elles avaient appartenu à titre patrimonial. Sibylle, dame de Montbron, s'entremit pour amener une transaction, et, Adémar ayant abandonné à Seguin le tiers des prairies contestées, Seguin voulut bien renoncer à toute prétention sur les deux autres tiers et sur les vignes de Puy-Challoc (1222).

Pendant que, à l'extérieur, Adémar étendait les domaines de La Couronne, au dedans il poursuivait avec une persévérante énergie la reconstruction des bâtiments claustraux. Nous l'avons déjà dit à propos de l'administration de Robert, cette reconstruction s'imposait après celle de l'église; le modeste édifice de

(1) Mentionnons encore deux chartes relatives à Beusses. En 1220, Guillaume du Roi, Pétronille Reine, Odéarde Reine et Bernard Labbé donnent à cette préceptorerie, en pur don et franche aumône, tout ce qu'ils possèdent dans la *Terre à la Reine,* située près du Puy-de-Beusses et relevant du seigneur de Montausier. — En 1222, Foucaud d'Auvignac, chevalier, cède tous ses droits sur une terre et sur un bois situés tout auprès de la maison de Beusses, sous la redevance de cinq sols de rente et de l'agrier au cinquième des fruits.

Lambert n'était plus en rapport avec la basilique élevée par ses successeurs, et l'enceinte en était trop étroite pour contenir la multitude toujours croissante des religieux. Adémar acheva presque entièrement le nouveau cloître et termina le dortoir; il fit aussi renouveler et disposer d'une façon plus commode le conduit qui amenait et distribuait par toute l'abbaye les fraîches eaux d'une fontaine voisine. L'église lui dut aussi quelques embellissements : il fit placer dans le sanctuaire de grands candélabres; au-dessus du maître-autel, une belle statue de la sainte Vierge et un magnifique reliquaire de la vraie Croix. La relique elle-même avait été, dans un combat, miraculeusement enlevée aux Sarrasins par Émery de Brun, le fondateur du prieuré de Hautevaux, et il l'avait donnée à l'église de La Couronne.

Adémar remplaça les stalles du chœur des chanoines, qui étaient fort laides (c'étaient sans doute celles de l'ancienne église), par de magnifiques boiseries à personnages délicatement sculptés; il meubla aussi le chœur des frères lais.

Il fut aidé, pour l'acquisition des candélabres et des autres ornements de l'autel, par Gaillard de La Mote, naguère évêque de Bazas; pour les boiseries du chœur, par Vital, ancien abbé de Pamiers, qui devait lui succéder; enfin, dans l'achèvement de la galerie occidentale du cloître, par Itier de Moreau, qui avait été d'abord chanoine de Saintes et d'Angoulême. Ces trois hommes vénérables étaient devenus religieux de La Couronne.

En avant de la façade de la grande église et la touchant presque, à droite de la porte d'entrée et, par conséquent, du côté du midi, Isabelle Taillefer, exécutant un dessein de son père, construisit à ses frais, du temps de l'abbé Adémar, une chapelle sépulcrale dédiée à S. Nicolas; c'est là que, en 1218, le corps du vieux comte d'Angoulême, Adémar Taillefer, ce fidèle ami de

La Couronne, fut déposé en grande pompe par les évêques de Saintes, d'Angoulême et de Périgueux.

Tant de travaux et d'affaires n'avaient pas empêché l'abbé de La Couronne de se rendre à Rome en 1215 pour répondre à l'appel d'Innocent III; il avait assisté au quatrième concile de Latran, où se trouvèrent plus de quatre cents évêques et cinq ou six cents abbés, et pris part aux actes de cette auguste assemblée. C'est à son retour du concile qu'il reçut la charte donnée par l'évêque d'Angoulême « en sa chapelle de S. Clément », en présence du doyen du chapitre, Guillaume, de l'archidiacre Gardrat et de plusieurs autres témoins, le 15 avril 1216. Dans cette charte, Guillaume III déclarait que les abbés de La Couronne étaient et devaient demeurer en possession de ne pas assister d'une façon obligatoire aux synodes convoqués par l'évêque d'Angoulême.

Les derniers jours d'Adémar furent attristés, comme ceux de Robert, par de grands embarras d'argent. Nous ne doutons pas, néanmoins, que le fait que nous allons rapporter ne les ait illuminés d'un rayon de joie. Un jeune sous-diacre, plein de ferveur, sain d'esprit, mais malade de corps et aspirant de toute son âme vers la patrie céleste, « *ad cœlestem patriam feliciter anhelans* », Raymond de La Vergne, sollicita d'Adémar la faveur de mourir avec l'habit et de faire profession de la règle de La Couronne. Ce jeune homme demeurait à Beusses; Adémar lui envoya le grand-prieur Hélie, qui était aussi à ce moment prieur de Moulède. Hélie combla les désirs du pieux jeune homme en l'admettant au nombre des frères et l'associant à toutes leurs bonnes œuvres. De son côté, plein de reconnaissance, Raymond de La Vergne se dépouilla de tous ses biens en faveur du monastère qui l'adoptait pour enfant (1223).

Ce n'était pas, toutefois, cette donation qui pouvait résoudre les difficultés financières avec lesquelles

Adémar était aux prises. Nous ne savons comment avait été tranchée la question des décimes pour la croisade des Albigeois ; probablement Adémar avait dû les payer. Il avait dépensé beaucoup pour les bâtiments, beaucoup pour diverses acquisitions, spécialement, nous dit le chroniqueur, pour celle de Charsay ; possesseur de la moitié de ce domaine par les cessions onéreuses qu'avaient faites à Robert Itier de Villebois et son frère, Adémar avait sans doute acheté l'autre moitié. Dans l'impuissance de faire face à tant de besoins avec les revenus ordinaires de l'abbaye, il avait emprunté de çà et de là, « *hinc et inde* », et le monastère ployait sous le poids des dettes.

Par ailleurs, poursuit la *Chronique,* l'abbaye était dans une situation satisfaisante : elle avait le nécessaire pour la nourriture et le vêtement de ses enfants ; elle jouissait d'une grande renommée, et surtout elle possédait en son sein des hommes vénérables par leurs talents et leurs vertus.

Tout allait donc au mieux, si ce n'est que de temps en temps Adémar était un peu pressé par ses créanciers ; dans le désir de les satisfaire, il résolut de se rendre à La Rochelle, où il espérait obtenir quelque argent, soit de certains débiteurs, soit de personnes charitables, amies de son monastère. Quoique des infirmités chroniques et ses travaux continuels, sans parler de l'âge qui commençait à se faire sentir, l'eussent affaibli grandement, il ne laissa pas de préférer, comme le veut S. Augustin, l'intérêt de la communauté à ses convenances particulières ; il se mit en route et alla coucher à Saint-Jean-d'Angély. Le lendemain, à la suite d'un long entretien avec l'archevêque de Bordeaux, Guillaume, qui se trouvait en ce lieu, ses douleurs devinrent plus violentes qu'à l'ordinaire, et il fut contraint de s'aliter ; bientôt la maladie s'aggrava tel-

lement qu'il ne put douter de l'approche de la mort. Il demanda avec une humble dévotion les derniers sacrements ; dom Geoffroy de Saint-Hastin, abbé de Saint-Jean-d'Angély, s'empressa, quoique ce fût en pleine nuit, de lui apporter le saint viatique et de lui donner l'onction des mourants. Ce pieux devoir rempli, Geoffroy lui demanda de choisir l'église Saint-Jean pour sa sépulture ; mais Adémar s'y refusa ; il voulait, disait-il, être enseveli parmi ses pères et ses frères de La Couronne. Sur le point d'expirer, il joignit, sans le secours de personne, ses mains en forme de croix sur sa poitrine, et, au lever du jour (20 octobre 1223), il rendit le dernier soupir dans les sentiments d'une profonde componction. C'était, depuis moins de quarante ans, le troisième abbé de La Couronne qui mourait sur les grands chemins : Pierre de Geoffroy à La Rochelle, Robert à Preuilly, Adémar à Saint-Jean-d'Angély.

L'archevêque de Bordeaux ordonna que, suivant le désir du défunt, son corps fût promptement porté à son monastère ; il l'accompagna jusqu'à une lieue de la ville avec dom Geoffroy et nombre de clercs et de laïques, dont quelques-uns allèrent jusqu'à La Couronne. Le grand-prieur Hélie de Seguin, plusieurs des religieux et une multitude de gens vinrent au-devant du funèbre cortège assez loin de l'abbaye. Déposé d'abord dans la chapelle Saint-Nicolas, le corps d'Adémar fut ensuite transporté processionnellement dans le chœur des chanoines, où les assistants l'entourèrent pour le vénérer et le baigner de leurs larmes. La cérémonie des funérailles fut présidée par l'évêque d'Angoulême, Guillaume, qui célébra la grand'messe. Adémar fut inhumé dans la crypte nouvelle, tout à côté de Jean de Saint-Val. Le jour même des funérailles, le chapitre avait, d'un mouvement unanime, obligé Vital à prendre le gouvernement de l'abbaye.

CHAPITRE X.

VITAL, 10e ABBÉ DE LA COURONNE.

Nous avons déjà dit un mot de VITAL. Dès son enfance, il avait entendu la voix de Dieu qui l'appelait à la vie parfaite, et pour répondre à cet appel il était entré dans le célèbre monastère de Saint-Antonin de Pamiers (1). Ses éminentes qualités l'ayant fait choisir pour abbé, il s'acquitta de cette charge avec une piété, une vigilance, une prudence admirables, toujours soucieux des droits de Dieu, toujours attentif à la perfection de ses frères, mais réunissant toujours dans un sage mélange la fermeté et la douceur. L'hérésie des Albigeois désolait alors le midi de la France Vital s'opposa avec une énergie apostolique aux enseignements corrompus des nouveaux manichéens (2), et il sut préserver son troupeau de toute dangereuse contagion.

Son biographe nous apprend qu'il avait beaucoup de pénétration et une instruction assez étendue ; mais comme il n'en faisait point parade et qu'il parlait avec

(1) Saint-Antonin de Pamiers, après avoir appartenu à Cluny, passa sous la règle de Saint-Augustin, au plus tard à la fin du XIe siècle. En 1295, le pape Boniface VIII érigea l'abbaye de Saint-Antonin en évêché, aux dépens de l'évêché de Toulouse.

(2) Il était abbé de Pamiers au moins dès 1206. En 1209, il livra le château de Pamiers à l'héroïque Simon de Montfort et lui confia la garde de son abbaye. Nous le trouvons encore à Saint-Antonin en 1212 ; mais en 1215 il avait un successeur, Pierre II.

circonspection et même un peu de lenteur, se rappelant que, d'après le Sage, la multitude des paroles ne va point sans péché, il passait, aux yeux de certaines gens, pour un homme ignorant et sans lettres. Ce n'était point ainsi, néanmoins, qu'on le jugeait communément; on vantait, au contraire, sa doctrine à l'égal de sa vertu. D'autre part, les richesses affluaient à son monastère, et rien de ce qu'eût souhaité une âme moins élevée ne semblait lui manquer. Cette prospérité même l'effraya; il craignit que la malice ne changeât son cœur et que l'abondance des biens de la terre ne devînt pour lui une cause d'appauvrissement spirituel. Prenant une résolution héroïque, il quitta son pays, son monastère, ses enfants, dont il était tendrement aimé, et, attiré par la réputation des chanoines de La Couronne, il vint solliciter d'eux la faveur de partager leur pauvreté.

Cette faveur lui ayant été accordée, il se montra dès le premier jour le miroir des religieux et le type achevé de l'observance; sa sainteté était contagieuse et sa ferveur eût embrasé les plus tièdes. C'est alors que, dans son zèle pour la gloire de la maison de Dieu, il exprima devant l'abbé Adémar le regret que l'ameublement du chœur ne fût pas digne de la beauté de l'église et du cloître. Adémar lui ayant donné la permission de sortir du couvent à son gré pour aller quêter, il recueillit d'abondantes aumônes, des pauvres autant que des riches, et, en peu de temps, il construisit « ce nouveau chœur auquel il y en a bien peu de semblables », dit la *Chronique*. Il compléta son œuvre par les boiseries du chœur des frères lais et par l'acquisition d'un beau lutrin, de chandeliers, de draperies et d'autres objets relatifs à l'ornement de l'autel. Il eut aussi une grande part à la fondation de la chapelle Saint-Nicolas, et les offrandes d'Isabelle Taillefer passèrent souvent par ses mains.

La comtesse-reine avait deviné la haute valeur de Vital et lui avait accordé toute sa confiance. Elle traitait avec lui de l'affaire de son salut, dit le chroniqueur; elle lui révélait ses plus intimes secrets; il était, en un mot, son directeur spirituel. Ce n'était pas une petite charge de contenir cette nature impétueuse, d'en modérer, sinon d'en empêcher les écarts, d'adoucir ce caractère altier et de consoler ce cœur ulcéré par tant d'illusions déçues.

Les relations antérieures de Vital avaient attiré de nouveaux et puissants amis à La Couronne. Il faut placer en première ligne l'archevêque de Tarragone, qui, en témoignage de sa fidèle affection, lui envoyait présents sur présents. Vital avait l'esprit pratique et fécond en ressources; dans l'état de gêne où se trouvait alors l'abbaye, il sut introduire un usage fort avantageux, auquel cependant on n'avait pas pensé avant lui : c'était d'exiger annuellement de chaque maison priorale une certaine quantité de blé; ainsi, les filles contribuaient à nourrir leur mère.

Si, quand Vital n'était encore que sujet, Dieu avait par son moyen répandu tant de bienfaits sur l'abbaye, que ne devait-on pas attendre de ses talents après son élévation sur le siège abbatial ? Hélas ! à peine élu, il fut frappé d'une maladie de langueur qui le fit souffrir jusqu'à sa mort; cette maladie cependant ne put ni abattre son courage, ni interrompre ses travaux. Il fit construire et couvrir d'une voûte le lavoir des frères; il dota l'église de ses deux plus grosses cloches et d'une horloge qui était presque entièrement achevée lors de son décès (1). A l'exemple de Jean de Saint-Val, il fut aussi un pacificateur, et il termina plusieurs procès par sa sagesse et par son esprit de conciliation. Quoi-

(1) *Chronique latine*, pages 82-85.

qu'il ne nous reste de lui que quelques chartes, elles mettent en plein jour ce trait de son caractère (1).

Nous ne trouvons pas que de nombreuses donations aient été faites à cette époque, soit que, en effet, la générosité des fidèles se fût refroidie à l'égard d'une maison déjà assez riche ou que les chartes aient péri. Nous voyons pourtant, en 1227, Hélie Sénebrun, damoiseau, transporter à l'église de La Couronne tous ses droits sur la moitié des dîmes de Vendoire, ne s'en réservant que l'usufruit sa vie durant. L'abbé d'Aubeterre, Émery, et Raymond de Biron, archidiacre de Périgueux, dressèrent la notice de cette libéralité, qui fut faite à Grésignac, en présence de Pierre de La

(1) Guillaume d'Hélie du Cluseau, Audoëne, sa femme, Raymond et Jean, ses fils, avaient donné à La Couronne, en présence de l'abbé Robert, leur moulin de La Vergne (*), avec un pré et une terre y attenant; mais, au moment de la mise en possession, ils avaient méconnu leurs engagements et refusé de les exécuter. Le successeur de Robert, Adémar, avait porté l'affaire devant le légat du Saint-Siège : celui-ci nomma commissaires apostoliques, à l'effet d'en connaître, l'abbé d'Aubeterre, Émery, et l'archiprêtre de Pillac. Cependant, le procès traîna en longueur et il était encore pendant quand Vital fut élu : un des premiers soins de l'abbé fut de presser la décision; il fit comparaître devant les commissaires apostoliques de nombreux témoins, gens honorables et au-dessus de tout soupçon, qui affirmèrent la réalité de la donation faite par Guillaume et par les siens. Le droit était évident : l'abbé gagna sa cause. Les défenseurs essayèrent bien d'incidenter, mais leur résistance ne fut pas de longue durée; la voix de la conscience finit par dominer celle de la cupidité et ils investirent Vital des terres en litige (1224) (**).

C'est à la préceptorerie de Nayers (***) que se rattachaient ces terres, et ce n'étaient pas les seules dont la possession lui fût contestée. De-

(*) Ce moulin est situé sur le petit Treff, dans la commune de Lamérac, canton de Baignes. Le don avait été fait, en commun avec Guillaume d'Hélie et les siens, par Robert de Foucher, Foucher de Montchaude, son fils, et Guiberge, sa fille; c'est ce que nous apprend une charte d'Itier de Barbezieux (janvier 1233), qui, comme seigneur de fief, confirma la donation. (Fonds de La Couronne, préceptorerie de Nayers.)

(**) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de Nayers.

(***) Nayers, commune de Lamérac, canton de Baignes.



Genèbre, précepteur de La Laigne, paroisse de Vendoire (1).

Les quelques documents que nous avons analysés dans les notes placées au bas de ces pages sont bien loin, on le comprend, de donner une idée des actes de Vital; son administration si courte (elle ne dura que trois ans et demi) fut cependant active; malgré de cruelles souffrances qui le retinrent presque constamment dans sa cellule, « il accomplit beaucoup de choses et de grandes choses, dit le chroniqueur, et il fut encore plus digne de louanges que ses prédécesseurs, parce qu'il fit plus pour la gloire de Dieu ». Il affermit la discipline, il étendit au loin la renommée de sainteté de l'abbaye, et, grâce à sa prudence et à son entente

puis longtemps Rainulphe de Biron voulait lui enlever un bois contigu à l'habitation des frères, le pré de Lavaure et un pâtis situé près du Puy-Chabrun, dans la paroisse de Lamérac. Vital proposa une transaction qui fut acceptée : il fut convenu que le précepteur de Nayers paierait désormais à Rainulphe cinq sols de rente à chaque fête de Noël, et Rainulphe promit de ne plus troubler les frères dans leur jouissance. Ils acquirent en même temps une autre partie de cette terre, que Guillaume de Lamérac, chevalier, leur céda sous la redevance de deux sols payables aussi à Noël (1224) ; mais, deux ans plus tard, Guillaume fit remise de cette rente au précepteur de Nayers (1226).

On se souvient que, grâce aux cessions d'Itier et d'Hélie de Villebois, et aux achats d'Adémar, l'abbaye avait acquis le domaine de Charsay, possédé originairement par le seigneur de Cognac et par les Calebrache, chevaliers de Torsac. Ce domaine étant situé dans la paroisse de Torsac, le chapelain Jean de Baira en demanda la dîme; Adémar invoqua les privilèges de son monastère et l'on discuta longtemps. Vital eut la satisfaction de finir cette querelle peu édifiante; Jean de Baira dut, pour sauver les apparences, renoncer à tout droit de dîme; mais l'abbé de La Couronne s'engagea, en son nom et au nom de ses successeurs, à payer annuellement au chapelain de Torsac, en la fête de S. Aignan, douze deniers de la monnaie du cours (1224) (*).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Vendoire.

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Torsac.

des affaires, il acquitta la majeure partie des dettes qui avaient pesé si lourdement sur Robert et sur Adémar.

Pendant les trois années qu'il resta suspendu entre la vie et la mort, sa patience ne se démentit pas un instant; il conserva même la gaîté qui lui était naturelle, car il aimait l'esprit et l'enjouement, comme les aima plus tard S. François de Sales; mais il détestait la bouffonnerie et l'indécence, et il voulait qu'un religieux gardât toujours la modestie, jusque dans l'épanouissement d'une innocente belle humeur. On avait une haute idée de son impartialité et de son esprit de justice; cette réputation bien méritée le faisait désigner souvent comme juge dans des affaires délicates et épineuses. La ruine de sa santé l'obligea même d'adresser au Souverain Pontife une humble requête, où il demandait qu'on lui permît de consacrer à ses religieux le peu de forces qui lui restait. Honorius III répondit à cette requête par une bulle du 23 mai 1226. « Vous nous avez fait représenter, disait le Pape, que la multitude des causes confiées à votre sollicitude par le Siège Apostolique vous prend beaucoup de votre temps et vous empêche de vous occuper, autant qu'il conviendrait, des intérêts de votre monastère. C'est pourquoi nous vous dispensons d'accepter à l'avenir aucune commission de ce genre, même expédiée par nous, à moins que nos lettres ne fassent une mention spéciale de notre présente dispense et n'y dérogent expressément » (1).

La piété de Vital était profonde; sa foi était vive et pure : il en renouvela sur son lit de mort la profession solennelle, et tous les assistants furent touchés jusqu'aux larmes. Quand la parole lui manqua, il demanda par signes qu'on lui apportât le crucifix; il le pressa sur son cœur et le baisa avec amour. Il se fit lire ensuite

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Bulles.

la Passion, suivant les quatre évangélistes, et peu après il s'endormit dans le Seigneur : c'était le 17 mars 1227, vers minuit. Au lever du jour, il fut transporté, du prieuré de Moulède, où il avait rendu le dernier soupir, dans son abbaye désolée, et, après des funérailles pompeuses, après l'oblation du saint sacrifice pour le repos de son âme, il alla prendre place auprès d'Adémar dans la crypte des anciens abbés.

Celui de nos chroniqueurs qui nous a transmis ces détails sur Vital (c'est le troisième) ne s'est pas contenté de le louer en prose ; son admiration et sa reconnaissance ont emprunté le langage des vers. Quelques-uns de ces vers sont boiteux et la pièce est assez pauvre ; j'y remarque toutefois ce trait intéressant :

Ut breviter dicam, Junius iste fuit ! (1)

A cette époque, Junius était encore le grand abbé, et c'était donner à Vital le suprême éloge que de le comparer à Junius.

Vital eut pour successeur Hélie de Seguin.

(1) *Chronique latine*, page 88.

CHAPITRE XI.

HÉLIE DE SEGUIN, 11e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1227-1232.)

Hélie de Seguin était prieur (1) au moins depuis 1220; il avait rempli cette charge sous Adémar et sous Vital. Doué d'une grande intégrité de mœurs, il se faisait remarquer par sa mansuétude. Il était entré dès son enfance à La Couronne et il y porta toute sa vie, avec joie et humilité, le joug de l'obéissance. C'est de son temps que Guillaume Sanglars, qui devait lui succéder et n'était alors que prieur grangier, fit bâtir le nouveau réfectoire des frères clercs (2).

Peu de temps après son élection, Hélie reçut l'aveu d'Adémar de Saint-André, qui confessa tenir de l'abbaye de La Couronne toutes ses possessions de Saint-Jean-de-la-Palud (1228) (3). Un peu plus tard, Foucaud Tizon, Sazie, sa femme, et Aude, sa fille, lui donnèrent en pur don tout ce qu'ils possédaient à Frédouville, à Dauves et dans toute l'étendue de la châtellenie d'Archiac (1229) (4). En 1230, Adémar de Saint-André, dont nous avons parlé tout à l'heure, donna tout ce qu'il possédait

(1) Il figure avec ce titre dans une charte de 1220, par laquelle Adémar de Saint-André fait un don à l'abbaye. (S. Jean de La Palud.) Le prieur claustral à la même époque est fr. Ar(naud) Chalaveu, le sacristain fr. Jean de Roquépine, le cellérier fr. Guillaume d'Arvert, et l'infirmier fr. Bernard.

(2) *Chronique latine*, page 89.

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Saint-Jean-de-la-Palud.

(4) *Ibid., ibid.*, Le Breuil-d'Archiac.

par indivis avec les Poncions de La Roche, dans la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud, à la condition que le jour anniversaire de la mort de son père, Pierre Robert, l'abbé servirait aux religieux un repas de poisson (1), et qu'un frère célébrerait chaque jour, sauf aux fêtes doubles, à son intention, une messe *de Beata* à l'autel de S. Jean ou à l'autel de la sainte Vierge. Après la mort d'Adémar, la distribution devait être transférée à son propre anniversaire, et la messe *de Beata* changée en une messe de *Requiem* (2).

Il avait surgi une querelle entre le prieur de Saint-Eutrope de Saintes et le prieur de Saint-Palais-du-Né, d'une part, et les frères du Breuil, d'autre part; les dîmes en étaient le sujet, comme à Charsay; le prieur de Saint-Palais les réclamait, les frères du Breuil les

(1) Il y a dans la charte : « *generale piscium* », ce que Ducange explique ainsi : *dum scilicet in singulis scutellis piscis singulis monachis apponitur,* c'est-à-dire lorsque chaque religieux reçoit pour sa part un poisson dans une assiette séparée.

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Saint-Jean-de-la-Palud.

Étienne Salmon et ses frères, Adémar et Foulques Salmon, chevaliers, et Guillaume Salmon, clerc, acensèrent à Hélie la terre de Chez-Gilbert, sise près du Né, dans la paroisse de Verrières, sous la redevance d'un setier de froment et d'un setier d'avoine, mesure d'Archiac, payables à la Saint-Michel. L'acte, passé dans l'hôtellerie de La Couronne, a ceci d'intéressant qu'il mentionne comme témoins une partie des officiers de l'abbaye en charge à cette époque. A côté de l'abbé Hélie, nous voyons figurer le prieur B(ernard), l'infirmier R(obert) de Seguin, l'hôtelier Guillaume Fabre, que nous trouvons dans d'autres chartes de 1223 et 1225, comme précepteur et comme *curiosus* (*) de la maison de Beusses, l'aumônier Jean, le chapelain de Saint-Jean-de-la-Palud, appelé Jean lui aussi, le précepteur du Breuil, Arnaud de Jonzac, le desservant de l'église Saint-Palais-du-Né, Guillaume de Bagot. La pièce fut scellée par G(uillaume), archiprêtre de Jarnac et chanoine de Saintes (1229, décembre) (**).

Une charte de 1230 nous montre frère Rainulphe Bouffard, précepteur de Beusses, et frère Guillaume de Montbron prenant à cens, par

(*) *Curiosus,* sens étymologique, *qui a soin de.* Racine : *cura.*

(**) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

refusaient. Les parties, après de longues contestations, choisirent pour arbitres quatre chanoines d'Angoulême (1), qui leur firent accepter une composition amiable. Il fut convenu que le prieur de Saint-Palais percevrait les grosses dîmes sur les ménils et les manants du Breuil, — ce qu'il n'avait pas fait jusque-là; — quant aux menues dîmes ou dîmes vertes, il devait y renoncer. Dans toute l'étendue de sa paroisse, on n'exemptait du droit de dîme que la clôture de la maison du Breuil, plus les vignes dépendant du Brandard et quelques autres vignes que les religieux affirmèrent sous la foi du serment être des novales. Tous leurs moulins situés dans la paroisse étaient aussi affranchis de la dîme, excepté celui de Rouil; mais il était stipulé que, pour compenser la renonciation du prieur de Saint-Palais à ses prétentions antérieures, les frères du Breuil lui paieraient chaque année, à la Saint-Michel, trois hémines de froment et trois hémines de méture. Les infractions opiniâtres aux dispositions précédentes devaient être punies d'une amende de cinq cents sols. Cette sentence arbitrale fut rendue à Saint-Palais, en présence de nombreux témoins (1230) (2).

commission de l'abbé Hélie, — sous la redevance annuelle de 8 sols et de l'agrier au quart des fruits, — les cultures dites de Charcos entre Sainte-Radégonde et Montemil (*). C'est Geoffroy de La Lande, chevalier de Montendre, avec sa femme Agnès, qui consent cet acensement. On stipule que les frères de Beusses porteront les agriers en gerbes à Beusses ou à Montemil, suivant les indications que leur donnera le serviteur de Geoffroy, et le blé battu et venté, à Messac (**).

(1) Le doyen Guillaume, l'archidiacre G(eoffroy), le sacriste Hélie et P(ierre), archiprêtre de *Rocha*.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(*) Montemil, hameau de la commune de Baignes-Sainte-Radégonde.

(**) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de Beusses. — Messac est une commune du canton de Montendre (Charente-Inférieure).

L'année suivante, Jean II de Guillot, qui avait succédé, vers 1228, à Guillaume III sur le siège d'Angoulême (1), confirma, par des lettres conçues en termes très bienveillants, toutes les acquisitions que l'abbaye avait faites dans la commune de Dirac, dans le domaine de Charsay, paroisse de Torsac, et dans tous les fiefs de l'évêché (1231) (2).

En cette même année, Foucaud, seigneur d'Archiac, et Alarie d'Archiac, probablement sa sœur, marchant sur les pas de leurs ancêtres, reconnurent, approuvèrent et confirmèrent à jamais les donations et exemptions, relatives soit aux dîmes novales, soit aux autres droits de la maison de Nayers, accordées en pure aumône à cette maison par Adémar d'Archiac, Foucaud d'Archiac et leurs autres prédécesseurs (1231) (3).

Le prieuré de Puyfoucaud acquit à cette époque d'Hélie de Puy-Chauve et de ses fils Hélie et Arnaud des moulins à drap (avec prés, jardins, terrains, écluses et dépendances de toute sorte) assis sur la Lizonne, près du bourg de Gurat. L'abbé intervint à cet acte avec Guillaume Sanglars, dès lors prieur (4) de La Couronne (1231) (5).

C'est la dernière trace que nous ayons trouvée de l'administration d'Hélie de Seguin. Il mourut le 3 septembre 1232, vers trois heures de l'après-midi, dans l'infirmerie de La Couronne, entre les bras des frères, clercs et lais, réunis autour de sa couche funèbre. Les obsèques furent célébrées le lendemain et le corps

(1) D'après la *Chronique latine*, Guillaume III mourut le 2 novembre 1227.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Charsay.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, Nayers.

(4) Nous avons vu plus haut que, au mois de décembre 1229, le prieur était encore B(ernard).

(5) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Puyfoucaud.

d'Hélie fut déposé dans le sarcophage contigu à celui de son prédécesseur. Le quatrième chroniqueur, qui a écrit une trop courte notice sur Hélie de Seguin, la termine par ce pieux souhait, emprunté de l'éloge versifié de Vital dont nous avons parlé dans le dernier chapitre :

Detur ei requies et sine nocte dies ! (1)

CHAPITRE XII.

GUILLAUME SANGLARS, 12e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1232-1254.)

SUIVANT une tradition presque constante, le prieur fut élu pour remplacer l'abbé défunt. Ce prieur, nous l'avons déjà dit, était GUILLAUME SANGLARS (2), originaire, selon toute apparence, de la partie nord de la Saintonge. Nous appuyons cette conjecture sur une charte donnée, en 1272, par un certain Émery Chazac, son parent, *consanguineus,* lequel était né dans l'île d'Oléron, fut élevé par ses soins, devint prêtre et resta toujours l'ami de l'abbaye de La Couronne, où il avait reçu une excellente éducation.

Entré de bonne heure en religion, Guillaume fut chargé encore jeune du gouvernement des deux prieurés

(1) *Chronique latine,* page 89.

(2) *Sanglars* est la traduction exacte du surnom latin *Singularis* que portait cet abbé, et c'est par le nom de *Sanglars* qu'il est désigné dans la charte de 1272, rédigée par son cousin Émery Chazac. (Cfr., page 239.)

unis d'Agudelle et de Saint-Pierre de Salignac. Le cinquième auteur de la *Chronique latine* nous peint sous des couleurs sombres la contrée où étaient situés ces prieurés ; quoique Guillaume, dit-il, s'y trouvât au milieu d'une nation perverse et corrompue, il sut se conduire avec énergie et vigilance ; il fit construire le chœur de l'église d'Agudelle et deux travées de voûtes ; il fit lambrisser le dortoir, le réfectoire et le cloître, et il laissa le monastère non-seulement sans dettes, mais encore regorgeant de biens, quand Adémar, appréciant ses talents d'administrateur, le fit venir à La Couronne pour y remplir la charge de prieur grangier. C'est sur le prieur grangier que reposait principalement le soin des affaires temporelles, la direction des travaux des champs, la perception des dîmes, des agriers, des rentes et redevances de toute nature, les approvisionnements, l'entretien des édifices, etc. Nul mieux que Guillaume Sanglars ne pouvait remplir ces divers offices. Il prêta un concours efficace aux mesures prises par Vital pour amortir les dettes de l'abbaye ; la situation, si gênée à la mort d'Adémar, alla s'améliorant de jour en jour, et, sous le gouvernement d'Hélie de Seguin, Guillaume put songer à restaurer le réfectoire des chanoines, qui tombait en ruines. Appartenant au monastère primitif de Lambert et remontant à plus d'un siècle, ce réfectoire, situé au rez-de-chaussée de l'aile méridionale du cloître, faisait disparate avec les bâtiments reconstruits, et particulièrement avec le dortoir, établi à l'étage supérieur de l'aile orientale.

Guillaume, après en avoir obtenu la permission de l'abbé, conféra en secret de cette affaire avec les frères lais et les frères donnés ; par une délicate attention, c'est à eux qu'il voulait réserver le plaisir et l'honneur d'enrichir le cloître des chanoines d'un nouveau réfectoire. Les frères accueillirent avec joie la proposition

de Guillaume et lui promirent généreusement, pour subvenir aux frais de la construction, qui du blé, qui du vin, qui de l'argent monnayé; aussitôt il prépara les matériaux nécessaires et fit commencer les travaux. Sur ces entrefaites, le grand-prieur B(ernard) étant venu à mourir, Guillaume dut prendre sa place. Il s'acquitta de ce nouvel office avec la perfection qu'il apportait à tout ce qu'il faisait et s'y rendit cher à tous les frères; mais les sollicitudes du grand-prieur ne l'empêchèrent point de continuer l'œuvre entreprise par le prieur grangier. Au bout de trois ans, le réfectoire des chanoines était terminé; c'était une grande salle à quatre travées de voûtes (1). Tel était l'homme que les religieux de La Couronne venaient de choisir pour succéder à Hélie de Seguin.

Dès les premiers jours de son administration, il acense à Itier Menut, sous la redevance annuelle d'un setier de froment, un d'avoine et deux de méture, mesure d'Archiac, les possessions de l'abbaye au mas du Mesnieux, situé dans la paroisse de Saint-Fortunat, aujourd'hui Saint-Fort-sur-le-Né. Itier jusque-là régissait ce mas au nom de l'abbé et du couvent (8 septembre 1232) (2).

En 1233, le prieuré de Puyfoucaud, dont le titulaire était alors Guillaume de Brun, acquiert d'Hélie du Puy de Salles le bois de La Faye (3).

Itier de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt, donne à la préceptorerie de Charsay le mas de Selhac, sous la redevance de deux sols de rente payables à la Saint-Michel (1233) (4).

(1) *Chronique latine*, pages 90-91.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, prieuré de Puyfoucaud.

(4) *Ibid.*, *ibid.*, Charsay.

En 1235, Robert de Sableuil, seigneur de Mornac et de Matha, accorde aux religieux de Disail le droit de construire un ou plusieurs moulins sur son étang du « Barbareu », exclusivement à toute autre personne (1235). Il les autorise aussi à creuser un fossé depuis un certain lieu appelé La Planeza jusqu'au-dessous de leur canal de Disail, et à y faire dériver l'eau pour y établir un moulin, à la condition de lui céder la moitié des anguilles qui seront prises dans ce fossé et de construire sur ledit fossé deux ponts pour en faciliter le passage. A cette faveur il en ajoute une autre : dans un vaste espace de terrain qu'il désigne, les religieux pourront choisir à leur convenance l'emplacement d'un vivier qu'ils feront aussi long et aussi large que bon leur semblera. Ces concessions furent faites à Disail en la personne du grand-prieur de La Couronne, Jean, et Robert de Sableuil lui en donna l'investiture en lui présentant une rose (1).

Nous trouvons mentionnée pour la première fois en 1235 la préceptorerie d'Entraigues, paroisse de Salles-de-Barbezieux; le hameau qui l'a remplacée porte encore le nom de *La Couronne*. Itier d'Ameil le vieux et bon nombre d'autres donnent en pure aumône à l'abbaye tous leurs droits sur l'alleu de La Brousse-Arnaud, et ils en investissent, au lieu et place de l'abbé, le précepteur d'Entraigues, Hélie de Pile. La donation fut scellée par Adémar de Lussaud, chapelain de Saint-Bonnet (12 janvier 1235) (2).

Voici maintenant une charte de Hugues de Lusignan et d'Isabelle. Pierre de Rainulphe, chevalier de Châteauneuf, et son père, Landry Lomechis, avaient causé

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Disail.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, préceptorerie d'Entraigues.

de graves dommages à l'abbaye de La Couronne ; nous ne savons de quelle nature étaient ces dommages, ni quelle préceptorerie ou quel prieuré eut à en souffrir. Quoi qu'il en soit, l'abbé demanda et obtint contre les coupables une sentence d'excommunication. Pierre de Rainulphe, au bout d'un certain temps, reconnut sa faute et fut relevé de l'excommunication. Alors, pour son salut et pour le salut des siens, de son père en particulier, il donna à l'abbaye, en compensation des dommages qu'elle avait subis, quatre quartiers de prés touchant à ceux d'Hélie de Roil, chevalier de Bouteville, et trois autres quartiers appelés les prés Prévereau, le tout situé en l'île *Dominica* (?), dans la mouvance de Hugues et d'Isabelle, qui, pour ce motif, furent priés par Pierre de Rainulphe de consentir à la donation et d'en sceller l'acte authentique (1); ce qu'ils firent à Saintes le 19 juillet 1239 (2).

Disons enfin que Guillaume Sanglars obtint une bulle datée de Lyon, le 12 avril 1251, par laquelle Innocent IV, alors réfugié dans cette ville, lui accordait, comme autrefois Honorius III à Vital, dispense d'accepter aucune commission juridique, même émanant du Saint-Siège, à moins que les lettres pontificales ne fissent mention de la dispense et ne déclarassent y déroger (3).

Nous venons d'analyser rapidement les principales chartes qui nous restent du temps de Guillaume Sanglars ; elles concernent presque toutes d'assez

(1) Cette charte originale a été imprimée par M. E. Castaigne, page 132 de son édition de la *Chronique latine*.

(2) « C'était ici le lieu de parler du décès de la comtesse-reine Isabelle, morte en 1246;... mais le silence de l'auteur de la *Chronique* donne de la force à l'opinion des écrivains qui prétendent que cette princesse fut enterrée à Fontevrault. » (Note de M. E. Castaigne, page 92 de la *Chronique latine*.)

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Bulles.

minces objets et l'abbé de La Couronne y est à peine nommé ; si nous n'avions que cette source d'informations, elle serait bien impuissante à nous le faire connaître. C'est malheureusement à quoi nous ne tarderons pas à être réduits pour la plupart des abbés qui vont suivre ; mais un cinquième auteur de la *Chronique latine* nous fournit quelques renseignements intéressants et précis sur le gouvernement de Guillaume.

Quand il fut élu, nous le savons, l'abbaye était encore chargée de nombreuses dettes et se trouvait dans une grande pénurie des choses les plus nécessaires ; cinq années suffirent à Guillaume pour éteindre toutes les dettes et pour faire régner l'abondance dans le monastère. Puis, pour le mettre à l'abri d'un coup de main et des incursions des pillards, il l'entoura de fossés et d'une double enceinte de murailles. Il creusa des étangs et créa des moulins ; l'un de ces moulins, si l'on en croit Boutroys, fut assis tout auprès de l'abbaye, au midi de ce qui devint et est encore la cour de l'hôtel abbatial. Il fit faire un magnifique ciboire d'argent doré pour porter la communion aux malades et une grande croix de même métal ; ces deux objets étaient ornés de pierres précieuses. Il acquit aussi pour le service divin de riches ornements. C'est lui qui releva de terre le corps du bienheureux Lambert et le transporta de la crypte du cimetière dans la grande église, devant le maître-autel ; au-dessus il plaça une très belle tombe de cuivre doré (13 juin 1238). Le cloître des frères lais était misérable ; il en reconstruisit cinq travées bien voûtées ; une sixième voûte placée au-dessus de leur lavoir était plus soignée et plus élevée que les autres. Il fit faire cinq autres travées de voûtes plus ornées encore dans le cloître de l'infirmerie des chanoines (1).

(1) *Chronique latine*, pages 91-92.

Une autre construction moins heureuse fut celle d'un second clocher dont Guillaume prétendit orner le côté méridional de la façade de l'église (1). Ce clocher fut-il établi sur les murs primitifs, qui n'avaient point été destinés à porter ce nouveau poids ? Fut-il bâti sur des pilotis d'une exécution imparfaite, qui à la longue finirent par céder ? Toujours est-il que, pour l'une de ces causes ou pour d'autres que nous ne connaissons pas, ce clocher s'écroula au XV[e] siècle, entraînant dans sa chute les trois travées antérieures de l'église (1). Nous aurons occasion de reparler de cet accident au temps de l'abbé Pierre de Bouchard. Dans son clocher, Guillaume fit mettre plusieurs grosses cloches.

Il améliora le régime des frères et ordonna que, sur les revenus qu'il avait acquis à l'abbaye, il leur serait fourni chaque jour quelque pitance (cette pitance ne se donnait auparavant qu'une fois par semaine) et une petite chopine de vin pur.

Trois ans avant de mourir, Guillaume fut atteint d'une maladie de langueur qui le retint cloué sur son lit ; même dans ce douloureux état, il ne cessa pas de disposer et de décider toutes choses avec une sagesse admirable et une mémoire qui ne faiblit jamais. Les granges regorgeaient de blé, les celliers de vin. Quand il mourut, il lui était dû douze mille sols, et il avait dans son trésor, tant en deniers qu'en lingots d'or et d'argent et en vases précieux, la valeur de trente mille sols.

Son mal augmentant, il demanda les sacrements, qu'il reçut avec de grands sentiments de contrition, et il expira doucement, le 4 septembre 1254. Son corps fut déposé dans l'église, au milieu des cierges allumés; ses enfants récitèrent pendant toute la nuit, à côté du cercueil, l'office des morts, et, le lendemain, les funé-

(1) Boutroys.

railles furent célébrées, en présence de tout le couvent, par l'abbé de Saint-Cybard, Robert, et l'abbé de Bassac, Guillaume II de Vibrac (1).

CHAPITRE XIII.

GOMBAUD DE GILEMOND, 13e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1254-1268.)

A Guillaume Sanglars succéda GOMBAUD DE GILEMOND. Un manque presque absolu de documents entre 1235 et 1253 est cause que nous ne savons rien de cet abbé avant sa promotion. Le sixième auteur de la *Chronique* a résumé en peu de lignes ce qu'il a jugé à propos de nous en apprendre et caractérisé d'un mot son gouvernement, qui fut, dit-il, très profitable à l'abbaye, dont il augmenta les revenus (2). Les pièces qui nous

(1) *Chronique latine,* pages 92-93.

(2) *Ibid.,* page 94.

En 1254, Guillaume de Jovelle, chevalier de Vendoire, lui rend hommage pour son maine de Vendoire (*).

Nous le voyons l'année suivante (décembre 1255) acheter de Robert Thibaud et de ses fils Guillaume et Pierre à peu près toutes leurs possessions dans la paroisse Saint-Jean-de-la-Palud (**).

En 1256, au mois de février, nous revenons avec lui à Vendoire, où Itier de Villebois, le vieux, seigneur de La Rochebeaucourt, Itier de Villebois, le jeune, Guy et Foucher, chevaliers, donnent, en pure aumône, à Dieu et au monastère de La Couronne, en la main de l'abbé Gombaud et en présence du prieur Hélie, tout ce qu'ils ont ou peuvent avoir par eux ou par d'autres, de droit ou de fait, par usage ou par

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.

(**) *Ibid., ibid.,* Saint-Jean-de-la-Palud.

restent du temps de Gombaud justifient assez cette appréciation.

C'est Gombaud qui reçut les lettres de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, reconnaissant à l'abbé de La Couronne le patronat de la cure de Vendoire et le

coutume, ou par quelque autre moyen que ce soit, dans toute la dîme de cette paroisse, dépendante de l'abbaye; ils y ajoutent tous leurs droits sur les vergnes communes entre eux et la maison de La Laigne, situées dans la châtellenie de Bourzac, sous « *lo Pradet* » et au-dessus de « *lo Peyradet* »; enfin ils renoncent à tout grief, plainte ou action contre l'abbaye (*).

De leur consentement en qualité de seigneurs de fief, et peut-être sur leur conseil, Hélie de Gilbert, varlet de la paroisse de Champagne, fait à la même époque un don semblable de ce qu'il possède audit lieu de Vendoire. Le doyen de Saint-Pierre d'Angoulême et Pierre, prieur du Peyrat et archiprêtre de Gouts (**), intervinrent, comme témoins, à ces deux actes et les scellèrent de leur sceau (***).

Gombaud avait reçu des leçons d'économie pratique de son habile prédécesseur et ne négligeait aucune source de revenu. Le 8 novembre 1256, il acensait à Hélie de Villars une maison, avec verger et terres contiguës, située près du cimetière de Verrières, maison qu'il venait de recevoir de Guillaume de Verrières, frère donné de La Couronne. L'acensement était consenti à des conditions assez douces, par égard pour la qualité d'Hélie, qui était prêtre ; la redevance était fixée, sa vie durant, à un setier de froment, mesure de Juillac, et à douze deniers, le tout payable au précepteur du Breuil ; mais, après sa mort, elle devait être payée double par ses héritiers et augmentée même de deux chapons (****).

Le 13 janvier 1257, Ségur de Châteauneuf, chevalier, confirma le don de tout ce qu'il possédait soit au mas de Selhac, paroisse de Torsac, soit près et dans le bourg de Puymoyen, soit près du Verger, en serfs, maisons, maines, cens, rentes, vignes, prés, terres cultivées ou incultes, et autres choses quelconques, corporelles et incorporelles, et du tout il investit l'abbé Gombaud (*****).

Le 15 juin 1258, Émery de La Roche, fils d'autre Émery et seigneur de Claix, confessa devoir à l'abbé de La Couronne, outre l'hommage, sept sols de rente sur l'étang, l'écluse et les bâtiments construits par

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.
(**) Gouts, aujourd'hui commune et canton de Verteillac (Dordogne).
(***) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.
(****) *Ibid., ibid.,* Le Breuil-d'Archiac.
(*****) *Ibid., ibid.,* Torsac.



droit d'y présenter un titulaire à chaque vacance (1260) (1).

C'est lui aussi qui conclut avec Guillaume, chevalier, seigneur de Jonzac et de La Roche-Chandry, un traité relatif au droit d'usage des frères de La Grand-Vau dans la forêt de Clam. Voici les principales clauses de ce traité : le droit d'usage était strictement limité aux frères de La Grand-Vau, qui ne pouvaient rien prendre dans la forêt pour le vendre ou pour le donner. En ce qui regardait le chêne et le châtaignier, ils devaient se borner à en couper les branches, sans toucher au tronc, si ce n'est pour la confection de certains instruments de labourage expressément signifiés ; quant aux autres essences, cette restriction n'existait pas. Les frères étaient autorisés à faire paître dans la forêt seize bœufs et quarante têtes de vaches, veaux ou taureaux, leur appartenant en propre, toutes leurs brebis, leurs pourceaux quand il y aurait du gland, et, en général, tous leurs animaux, excepté les chèvres. Seulement les

son père auprès de Claix (*). Il reconnut aussi aux religieux le droit de prendre quatre charges *(salmæ)* de bois dans les forêts de Roces et de Troïles, tous les jours, excepté les dimanches, et d'y choisir vingt arbres chaque année.

Un peu plus tard (10 mars 1261), le même Émery et sa mère, dame Lætitia, vendirent à Gombaud, moyennant le prix de cent livres de la monnaie du coin, toutes les dîmes de Claix et de Plassac, qui étaient, on le voit, des dîmes inféodées. Les vendeurs stipulèrent que, tant que ces dîmes resteraient engagées à l'abbaye, on les y appliquerait exclusivement au soulagement des pauvres ; ils se réservaient la faculté de les rémérer dans les mois de mars et d'avril de chaque année, une fois la recette faite par l'aumônier du couvent (**).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire. — C'est du temps de Gombaud, en l'an 1260, que Hugues XI de La Marche, comte d'Angoulême, fut, d'après Corlieu, inhumé à La Couronne.

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Claix.
(**) *Ibid., ibid., ibid.*

bergers ne conduiraient pas leurs troupeaux dans les endroits où seraient tendus des collets pour prendre les lapins et les hérissons (?) *(chirogrilli)*. Enfin la forêt de Chasseneuil et une partie de celle du Champ-Rond ou Champ-Redond étaient exceptées de ce droit (23 juin 1261) (1).

Le 21 juillet suivant, Arnaud de Ménard, chapelain d'Éraville et chanoine d'Angoulême, choisi pour arbitre par quelques-uns de ses paroissiens, entre autres Pierre Angelier, clerc, et Guiburge, mère de Pierre, d'une part, et l'abbé Gombaud, d'autre part, dans une querelle relative à la possession d'une terre et d'une vigne, attribuait à l'abbaye la moitié seulement de l'objet en litige et imposait silence aux parties. Gombaud se soumit de bonne grâce à cette décision et voulut même en donner acte à Pierre Angelier et consorts (1261) (2).

Une nouvelle acquisition le consola bientôt de ce demi-échec. Noble dame Pétronille de Noylhac, autrefois épouse d'Imbert du Pré, aliéna en faveur de l'abbaye, entre les mains de Gombaud et de frère Itier de Rainulphe, précepteur de Charsay, sous la redevance de 20 sols, payables, à Angoulême, en sa maison de La Meule *(La Mola)*, tout ce qu'elle avait dans le mas de Selhac, paroisse de Torsac. La charte fut scellée par ladite dame et par Pierre Raymond, doyen du chapitre d'Angoulême et chapelain du pape Urbain IV (17 juin 1262) (3).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, La Grand-Vau.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, fonds de La Couronne, Lajasson.
(3) *Ibid.*, *ibid.*, Torsac.
Itier de Rainulphe, dont il vient d'être question, avait donné à un certain Pierre du Soulier un maine appelé le Maine de Guillaume-Benoît, situé à Puymoyen, avec un jardin et dix sillons de terre, à la condition d'y bâtir une maison, de l'habiter et de payer à sa préceptorerie une redevance raisonnable; c'était un bon marché pour les deux parties. Pierre du Soulier, cependant, ne voulut pas ou plutôt

Ces actes et autres, que nous énumérons dans les notes ci-contre, étaient vraiment utiles à l'abbaye, mais ils sont assez peu intéressants pour nous. Ce qui l'est davantage, ce sont les relations de Gombaud avec le prieuré d'Espagnac.

Il y avait plus de quarante ans qu'Adémar avait cédé l'église d'Espagnac à dame Élisabeth; celle-ci s'était adjoint de pieuses compagnes dont le nombre avait toujours été grandissant, puis elle s'était endormie en

ne put pas remplir la condition imposée : ne bâtit point qui veut. Itier, alors, pour ne pas laisser son bien improductif, le contraignit de consentir à ce que le Maine de Guillaume-Benoît fût acensé pour trois boisseaux de blé, mesure d'Angoulême, et une géline, — le tout payable à la Saint-Michel, — à Hélie Chorci, qui se chargeait de bâtir la maison et d'y faire sa demeure. Toutefois, par pure grâce et par un sentiment de pitié, Itier consentit à ce que Pierre du Soulier jouît, sa vie durant, de la rente susdite, qui, après sa mort, reviendrait à la préceptorerie de Charsay (1262) (*). Gombaud approuva la conduite d'Itier de Rainulphe dans toute cette affaire; il paraît, du reste, avoir eu en lui une confiance spéciale et l'avoir employé volontiers. Nous le retrouvons encore dans une notice, dressée le 25 juin 1266, par Hugues Calebrache, varlet, et Itier Calebrache, clerc, son frère, paroissiens de Torsac, relativement à la vente, — faite par Pierre de Saint-André et sa mère Guillelme, paroissiens de Claix, aux religieux de La Couronne et à un frère donné, Adémar de Lajasson, — d'un boisseau de froment de rente et de quatre deniers de cens, le tout dû aux vendeurs par Arnaud d'Itier, d'Éraville, à raison de sa terre des Vigneaux. Itier de Rainulphe, précepteur de Charsay, assiste au contrat à Angoulême, et le prix de la vente ayant été fixé à quinze sols une fois payés et deux deniers de rente annuelle, c'est lui qui, au nom de l'abbé, investit de cette rente Pierre de Saint-André et sa mère (**).

Qui aurait pu croire qu'il y eût là matière à procès? Hugues Calebrache le crut : lui qui, en sa qualité de suzerain de la terre des Vigneaux, avait dressé la notice précitée, se plaignit qu'Adémar de Lajasson ne lui eût pas demandé la permission de jouir du cens de quatre deniers assis sur cette terre; il soutint que sa permission était indispensable et refusa de l'accorder. Cette importante affaire donna lieu à de longues contestations. De guerre lasse, Adémar de Lajasson et l'abbé de La Couronne consentirent à céder la moitié de cette rente

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Charsay.
(**) *Ibid., ibid., ibid.,* Lajasson.

paix, et, en 1256, dame Alasie tenait sa place (1); c'est alors que Gombaud intervint pour donner une forme définitive à la communauté.

Il confirma d'abord toutes les concessions d'Adémar sous les mêmes conditions et réserves; il accorda à la prieure Alasie et à celles qui lui succéderaient la faculté de recevoir, du consentement de son chapitre, des sœurs et des données; il régla qu'on suivrait à Espagnac, dans la célébration de l'office divin et dans le chant des psaumes et des hymnes, l'ordre établi à La Couronne; il détermina le costume des religieuses, qui devait être tout entier de laine blanche (2). Il adoucit pour elles l'austérité de la règle primitive :

au terrible Hugues de Calebrache; l'autre moitié et le boisseau de froment purent aller dès lors à la préceptorerie de Lajasson (*).

Nous voyons, à la date de 1266, Guillaume Flamenx, chevalier, fils d'Itier de Villebois, le vieux, faire hommage à Gombaud et lui donner aveu et dénombrement de sa terre *de Arahencha,* sise dans la paroisse de Montchaude. Le vassal reconnaît qu'il tient cette terre à hommage plain et cinq sols d'accapt *à chaque muance de seigneur;* comme, en 1266, il y avait douze ans que Gombaud était devenu abbé de La Couronne, il nous semble que Guillaume Flamenx ne s'était pas trop pressé de faire son hommage (**).

Mentionnons, pour terminer, un acensement de Gombaud à Guillaume Gachet, varlet de Marthon, et à Julienne, sa mère, moyennant une rente annuelle de cinq setiers de méture, portable à la préceptorerie de La Couronne. L'abbé leur céda la moitié des moulins de Tersac établis sur le Bandiat, dans la paroisse de Saint-Germain (***).

(1) Le *Gallia* indique à la date de 1237, entre Élisabeth et Alasie I, une supérieure du nom d'Ubsaba. Tome II, col. 1047.

(2) Les Augustines d'Espagnac portaient au chœur, au XVIIIe siècle, le rochet, l'aumusse et la croix pectorale d'or. (*Gallia christiana,* tome II, col. 1047.) Je ne sais à quelle époque remontait cet usage, mais je n'oserais pas en attribuer l'établissement à Gombaud, sauf en ce qui regarde le rochet, d'après le témoignage de Boutroys.

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Lajasson.

(**) *Ibid., ibid.,* Le Breuil-d'Archiac.

(***) *Ibid., ibid ,* fonds de La Couronne, préceptorerie de La Couronne de Marthon.

il leur permit de manger de la chair quand elles seraient malades et dans quelques autres circonstances exceptionnelles. Alasie, de son côté, en son nom et au nom des prieures futures, accepta les donations, concessions et constitutions de Gombaud, et, sur les saints Évangiles, elle lui jura, à lui et à ses successeurs, obéissance, fidélité et révérence selon Dieu et l'institut de l'ordre de Saint-Augustin (1). En 1279, une bulle de Nicolas III approuva les règlements et statuts de Gombaud (2).

Vers la fin de l'administration de Gombaud, il arriva que plusieurs tenanciers de l'abbaye, ecclésiastiques et laïques, religieux et séculiers, des diocèses d'Angoulême, Saintes et Limoges, ne se mettaient nullement en peine de payer le cens des terres, des vignes, des moulins, etc., dont ils jouissaient. Impuissant contre cet abus, Gombaud fit parvenir ses plaintes au Souverain Pontife, dont la sollicitude s'étend sur l'univers entier et qui n'est indifférent à aucune injustice. Clément IV, par une bulle datée de Viterbe, le 7 décembre 1267, donna commission à Pierre Estampit, chanoine de Saint-Junien, au diocèse de Limoges, d'examiner les griefs de l'abbé et, au cas qu'ils seraient fondés, de contraindre, après avertissement préalable, les délinquants, par les censures ecclésiastiques et sans appel, à faire satisfaction. Le Pape défendait toutefois à Pierre Estampit de porter contre les barons la peine d'excommunication ou d'interdit sans lui en avoir référé et avoir obtenu un mandat spécial (3).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Espagnac.

(2) Lacoste, *Histoire générale du Quercy*, tome II, livre X, chapitre XI. La prieure était alors Alasie II; elle avait remplacé Douce, qui elle-même avait succédé à la première Alasie.

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Bulles.

Accablé de vieillesse, Gombaud résolut de se démettre d'une charge qu'il avait si dignement remplie pendant quatorze ans, mais désormais au-dessus de ses forces; il la résigna donc, le 17 juillet 1268, entre les mains de Robert II, évêque d'Angoulême. Nous ne savons trop s'il faut entendre ici le mot de *résignation* dans le sens ordinaire qu'il a dans la langue du droit, et si Gombaud ne se dépouilla de sa dignité qu'afin de pouvoir en revêtir un successeur de son choix; malgré l'obscurité du texte de la *Chronique*, nous inclinons vers ce sentiment, et il nous semble assez probable que Guillaume de Chandry dut son élévation au vieil abbé démissionnaire. Celui-ci vécut encore plus de six années, entouré de soins et d'égards par tous les frères et en particulier par son successeur; il mourut, plein de jours, le 29 septembre 1274 (1).

CHAPITRE XIV.

GUILLAUME DE CHANDRY, 14e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1268-1275.)

GUILLAUME DE CHANDRY avait remplacé Gombaud dès 1268. C'est ce que nous apprend un septième chroniqueur, malheureusement aussi laconique que le précédent. Après avoir marqué la mort de Gombaud, il nous dit que Guillaume de Chandry renouvela entièrement l'aqueduc qui amenait dans le cloître l'eau d'une fontaine voisine, qu'il fit faire une coupe d'argent, une table

(1) *Chronique latine*, page 95.

d'argent et une châsse de cuivre, où il mit des reliques d'un grand nombre de saints ; il construisit un vestibule devant la porte d'entrée et il y plaça une statue de la sainte Vierge ; c'était justice, puisque la Mère de Dieu était la patronne et la reine de l'abbaye ; il bâtit un parloir voûté qui avait six travées ; c'était une salle destinée aux entretiens et aux récréations des religieux. Il acquit aussi d'un certain Hélie Poisson des maisons sises à Angoulême (1). Ces maisons furent cédées à l'échevinage vers la fin du XVe siècle et l'hôtel de ville fut bâti sur leur emplacement. C'est pour ce motif que les maire, échevins, conseillers et pairs du corps de ville d'Angoulême devaient l'hommage lige à chaque nouvel abbé de La Couronne, « au debvoir d'une paire d'esperons dorez, appreciez à sept sols six deniers » ; de plus, ils payaient à l'abbaye, en la fête de S. Michel, une rente de deux livres de cire neuve et de six deniers.

Guillaume de Chandry eut à s'occuper du prieuré d'Hautevaux pour améliorer le régime des religieux. Ce prieuré avait reçu de l'archevêque de Bordeaux, Géraud de Malemort, vingt sols de rente à prendre sur les revenus dudit archevêque dans les diocèses de Limoges et de Périgueux ; de frère Bernard, prieur d'Hautevaux, autre rente égale, établie, du consentement de l'abbé Gombaud, sur le mas de Montaigu ; de frère Arnaud, prieur de la même maison, une troisième rente aussi de vingt sols, assise sur la moitié du mas de Montaigu, achetée par ce prieur de Guillaume de Bouchaud, chevalier, et enfin, de plusieurs personnes pieuses, diverses rentes montant à la somme de quarante sols. C'est Guillaume de Chandry qui nous donne ces détails, puis il ajoute : « Pour nous, considérant la modicité et

(1) *Chronique latine*, pages 95-96.

l'exiguïté des pitances qui sont servies d'ordinaire aux frères de notre monastère d'Hautevaux, nous voulons et ordonnons, du consentement de frère Étienne, prieur actuel de ce monastère, que le grand cellérier perçoive les cent sols de rente précités et qu'il les emploie, avec la permission du prieur claustral, à l'achat d'aliments pour la nourriture des frères, sans préjudice des anciennes pitances, qui leur seront servies comme précédemment. Nous lui enjoignons, au nom de l'obéissance, de s'acquitter de cet office du mieux qu'il lui sera possible, avec révérence et humilité, se souvenant que nous sommes tenus, suivant la parole de S. Augustin, de nous servir humblement les uns les autres » (22 avril 1270) (1).

Un autre objet attira bientôt l'attention de Guillaume de Chandry. L'abbaye avait, de temps immémorial, le droit de prendre quatre charges de bois par jour, les dimanches exceptés, dans les forêts de Roces et de Troïles, plus vingt arbres entiers chaque année ; elle y possédait aussi le droit de pacage pour ses porcs ; mais Émery de La Roche-Chandry, seigneur de Claix, qui était propriétaire de ces deux forêts, les avait mises en un tel état que les religieux étaient en partie privés de leur jouissance; parfois même il avait fait opposition à cette jouissance et maltraité les frères qui tentaient d'en exercer les actes ; de là pour l'abbaye un très grand dommage. Guillaume de Chandry, qui, peut-être, était parent d'Émery, eut la satisfaction de mettre un terme à une situation pénible; le 31 mai 1270, en présence de Guy, seigneur de La Rochefoucauld et de Blanzac, suzerain d'Émery pour les domaines litigieux, on conclut l'accord suivant.

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré d'Hautevaux.

Il était convenu que l'abbaye jouirait à perpétuité de la partie de la forêt de Roces séparée du reste par des croix plantées en manière de bornes ; que sa jouissance serait exempte de toute charge, sauf l'indemnité attribuée par la coutume aux gardes forestiers ; que les religieux pourraient chasser et faire chasser dans toute cette partie de la forêt pour leur usage et celui de leurs hôtes toutes et quantes fois ils le voudraient, mais sans jamais rien vendre ou donner de leur chasse. Si quelqu'un chassait sans mandat de l'abbé, il rendrait au double à Émery ce qu'il aurait pris ; dans le cas de doute sur l'existence du mandat, on s'en rapporterait à la loyauté de l'abbé. Émery et ses hoirs auraient, eux aussi, le droit de chasser dans cette partie de la forêt de Roces, à la condition de ne pas gâter les arbres, grands ou petits. Il était loisible aux religieux de mettre la forêt en culture et d'y établir des manses sur lesquels Émery n'aurait rien à prétendre que la juridiction pour les quatre cas de haute justice et le droit de recherche et de saisie sur les objets que ses serfs pourraient y recéler. L'abbaye renonçait à ses prétentions sur l'autre partie de la forêt de Roces et sur la forêt de Troïles tout entière. Enfin les dix sols de rente dus par Émery pour son moulin de Claix, au lieu d'être payés à la fête de S. Hilaire, le seraient désormais à la Toussaint, avec deux autres sols de rente assis sur son mas de Bourzac (1).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Claix.

Une autre charte de 1272 nous fait connaître le nom du religieux qui exerçait à cette époque la charge d'infirmier : c'est frère Arnaud, qui, en cette qualité, achète, au profit de son infirmerie, le mas de La Tillade (*), de Pétronille Boarde, de ses fils Bernard de Boarde, diacre, et Hélie de Boarde, laïque, et d'autre Pétronille, femme dudit

(*) La Tillade, hameau de La Couronne.

Guillaume obtint de Guy de Lusignan, second fils de Hugues X et d'Isabelle, seigneur de Cognac, Archiac et Merpins, la confirmation des privilèges de l'abbaye relativement à la justice du Breuil. « Nous reconnaissons, disait Guy, que le précepteur, les frères, les serfs et les domestiques de la maison du Breuil et les mansionnaires de cette maison, qui résident dans notre châtellenie d'Archiac, ont le privilège de ne pouvoir être cités, jugés et punis par nous ou nos officiers, que dans les quatre cas de détroussement sur la voie publique, de viol, de meurtre et d'homicide. Dans le désir sincère que les faveurs accordées par nos parents au monastère de La Couronne augmentent, au lieu de diminuer, et partageant leur affection pour les religieux qui s'y sont consacrés au service de Dieu et de Notre-Dame, nous avons pour agréable, nous ratifions,

Hélie, tous paroissiens de Notre-Dame de Beaulieu (24 novembre 1272) (*).

L'abbé Guillaume, à son tour (octobre 1273), acquit, moyennant le prix de 72 livres, de Bertrand de Boisset et de Pétronille, sa femme, une rente de dix setiers de froment, mesure d'Archiac, d'un boisseau de froment, mesure de Barbezieux, et de dix-neuf sols de la monnaie courante, le tout assis au lieu de La Pouyade et sur les terres des Moyssins, dans les paroisses de Montchaude, Guimps et Reignac. Hélie de Champagne, chevalier de Barbezieux, beau-frère de Bertrand, intervint, comme garant, dans cette aliénation d'une partie de la dot de sa sœur; mais l'abbé dut s'engager à lui payer annuellement pour cette garantie deux sols d'oublies (**) en sa maison de Barbezieux ou en celui de ses mas des environs où il résiderait vers le temps de la Saint-Michel; un retard dans le paiement devait être puni par une amende aussi de deux sols. Vivien, seigneur de Barbezieux, assistait à la vente, dont l'acte fut scellé de son sceau (***).

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Saint-Jean-de-la-Palud.

(**) Oublies, petits pains minces comme les hosties. Voici ce qu'en dit Ducange : *Obliæ,.......... oblatarum seu panum tenuissimorum præstationes quæ certis diebus fiebant dominis a vassallis et subditis, quæ postea in tenuem et pusillam pecuniæ quantitatem evaserunt.*

(***) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

confirmons et au besoin innovons ledit privilège » (24 avril 1274) (1).

Nous trouvons un aveu rendu à Guillaume de Chandry par Guillaume d'Adémar, clerc de Bouteville, pour tous les héritages tenus autrefois de l'abbaye par feu Salomon de Ménard, chevalier, dans les paroisses de Bonneuil et de Lignières (1er septembre 1274) (2), et la cession faite à l'abbaye par Itier de Villars de ses droits de suzeraineté sur le mainement d'Arnaud du Breuil, son mansionnaire, dans la paroisse de Villars (3 novembre 1274). C'est par égard pour son fils Fouquet, clerc, devenu frère donné à La Couronne, qu'Itier fit cette cession (3).

Un acte plus intéressant est la donation d'Émery Chazac, prêtre d'Oléron, à l'abbaye, pour obtenir, en sa faveur et en faveur de ses parents, les suffrages des frères, et aussi pour leur témoigner sa reconnaissance des bons et grands services par lui reçus de l'abbé Guillaume Sanglars, de pieuse mémoire, son proche parent. « Pendant de longues années, dit-il, il pourvut à mon entretien aux frais de l'abbaye et m'y fit instruire dans les lettres. » Se réservant l'usufruit du tout, sa vie durant, Émery donne à Guillaume de Chandry et au couvent de La Couronne sa maison neuve, située dans l'île d'Oléron, derrière la chapellenie de Notre-Dame du Château, avec toutes ses dépendances et le mobilier qu'elle renferme, vaisseaux vinaires, pressoir, cuve, tables, sièges et « deux bons lits garnis pour l'usage des frères malades »; plus quatre quartiers de vignes à côté du chemin qui va du Château-d'Oléron à

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(2) *Ibid., ibid., ibid.*

(3) *Ibid , ibid.,* Villars.

Dolus (1), 69 aires de marais salants à La Chevalorde, près de Mérée (2), et douze boisselées de terre (3).

L'acceptation de ce don est le dernier acte de Guillaume de Chandry dont nous ayons retrouvé la mention; nous n'avons plus qu'à enregistrer sa mort, qui arriva, d'après la *Chronique,* le 2 septembre 1275 (4).

CHAPITRE XV.

FOUCAUD, 15e ABBÉ DE LA COURONNE.

Un huitième chroniqueur trace en quelques lignes le portrait de Foucaud, successeur de Guillaume de Chandry. « C'était un homme simple, de bonne et honnête vie, plein de mansuétude et d'humilité. » Il ajoute qu'il fit faire les lits du dortoir et construisit une salle au-dessus du réfectoire (5).

Un des premiers actes de Foucaud fut l'accord conclu avec Guillaume, varlet, seigneur de Jonzac et de La Roche-Chandry, au sujet du droit d'usage des frères de La Grand-Vau dans la forêt de Clam. Ce seigneur n'avait pas tenu compte du traité de 1261, et il s'était opposé à ce que les frères prissent dans la forêt les riortes dont ils avaient besoin. L'abbé de La Couronne

(1) Dolus, canton du Château-d'Oléron (Charente-Inférieure).

(2) Mérée, hameau de la commune de Dolus.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Disail.

(4) *Chronique latine,* page 96.

(5) *Ibid.,* page 97.

protesta, et, avec le concours des amis de Guillaume, il finit par lui faire comprendre que le droit d'usage emportait celui de couper des riortes; Guillaume, toutefois, ne céda pas complètement, et il exigea que le chêne fût excepté de sa concession. A cette concession il ajouta, il est vrai, l'abandon de tous ses droits sur les bois de « *Lo Chavencs* », près la rivière du Treff, dans les paroisses de Clam et de Neulles (1275) (1).

Foucaud fit divers échanges avec Émery de La Roche, seigneur de Claix (5 septembre 1275) (2).

Il eut aussi à défendre ses droits de justice, haute, basse, moyenne et mixte, dans le prieuré d'Agudelle, droits qu'Artaud de Mirambeau, chevalier, lui contestait, à lui et au prieur d'Agudelle, frère Guillaume. Du consentement et par l'autorité de Ponce de l'Isle, lieutenant en Saintonge pour le roi d'Angleterre, Édouard Ier, et sa mère, Éléonore de Provence, les parties acceptèrent l'arbitrage d'Hélie de Champagne et d'Hélie de Saint-Rémy, chevalier, de Foucher de Peytau et de Geoffroy de Vanzac, qui, après s'être transportés à Agudelle et avoir soigneusement instruit l'affaire, déférèrent le serment aux parties. Après le serment, l'abbé et le prieur persistèrent dans leurs dires et soutinrent leurs prétentions; alors Artaud battit en retraite et reconnut les droits de l'abbaye; il ne leur contestait plus que celui de pendaison à un gibet ou à un arbre dans l'étendue de la paroisse d'Agudelle; il avouait d'ailleurs qu'ils pouvaient citer, arrêter, juger et même punir les coupables par n'importe quel supplice, la pendaison exceptée. Les arbitres rendirent leur déci-

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, La Grand-Vau. — Clam, canton de Saint-Genis; Neulles, canton d'Archiac (Charente-Inférieure).

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne.

sion dans le sens de cet aveu; elle fut acceptée des deux parties et ratifiée par Ponce de l'Isle (1276) (1).

D'après un extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye, Foucaud reçut l'aveu d'Amaury de Montfort, trésorier d'York, qui tenait des abbé et couvent de La Couronne le fief de Cheneusac à hommage plain, au devoir de trois sols d'accapt, à muance de seigneur, et d'une rente annuelle de deux deniers *(nummos)*, payable à la fête de S. Thomas Apôtre.

Il acheta pour le domaine de Vendoire le mas Martel, que lui vendit Raymond Aiz, de Vernode (2), de la paroisse de « Dopchat », au diocèse de Périgueux (mai 1277) (3). Le 24 octobre 1277, il conféra le prieuré de Sainte-Eulalie, au diocèse de Cahors, à Émery de Godoire (4).

Il acquit de différents vendeurs tous leurs droits sur le moulin de Cougoussac, entre le pont de Pladuc (5) et l'église de Saint-Palais (1278-1279). Les vendeurs exigèrent 65 livres. Bernard de Mounier, prêtre, chapelain de Saint-Palais-du-Né, demanda que le précepteur du Breuil fît célébrer chaque année, le lendemain de l'Ascension, pour lui et pour ses parents, un service funèbre en l'église de Saint-Palais : quatre prêtres du lieu ou, si on ne pouvait pas les y trouver, appelés d'ailleurs, devaient assister à ce service et, de plus, offrir leur messe à la même intention; après quoi, le précepteur du Breuil était tenu de les héberger convenable-

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Agudelle.

(2) Il y a un hameau du nom de Vernode dans la commune de Tocane-Saint-Apre, canton de Montagrier (Dordogne).

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Vendoire. — Dopchat, aujourd'hui Douchapt, canton de Montagrier (Dordogne).

(4) *Gallia christiana*, tome II, col. 1045.

(5) Pladuc ou Pladu, hameau de la commune de La Chaise.

ment et de remettre à chacun d'eux une aumône de sept deniers (1).

Foucaud paraît avoir assez bien entendu l'art des placements; en effet, nous le voyons prêter à l'un des prieurés de La Couronne, celui de Fontblanche, une somme de 18 livres tournois, que le prieur Guillaume de Brun employa pour les besoins de son monastère; ce même prieur s'engagea, en retour du prêt, à payer à l'abbaye, à l'anniversaire de « dom Lambert, de bonne mémoire, vénérable évêque d'Angoulême et premier père et patron de l'église de La Couronne », une rente annuelle de trente sols tournois, c'est-à-dire un intérêt de plus de 7 1/2 0/0; les trente sols étaient assignés sur les terres, vignes, prés et bois acquis par lui à Sainte-Soline (2) (22 mai 1280) (3).

Foucaud accorda, du consentement de l'évêque d'Angoulême, Guillaume de Blaye, à Grimoard d'Échallat, chevalier, et à Guillaume d'Échallat, varlet, son neveu, qu'une messe fût célébrée chaque jour, à perpétuité, dans l'église d'Échallat, en outre de la messe paroissiale, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs héritiers et successeurs. Cette messe devait être dite par celui des frères d'Échallat qu'il plairait à Grimoard ou à ses ayants-droit de désigner; dans le cas où aucun des frères d'Échallat ne lui serait agréable, l'abbé, après avoir examiné l'affaire, en enverrait un autre. On ne pouvait pas être plus complaisant. En retour, Grimoard assurait aux religieux différents avantages et, entre autres, il remettait à l'abbé 60 livres tournois d'argent

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(2) Sainte-Soline, canton de Lezay (Deux-Sèvres).

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Fontblanche.

comptant. Le syndic de l'abbaye était alors Raymond de Chalais (1).

En janvier 1281, Foucaud conclut un accord avec Guy de Lusignan, seigneur de Cognac, Archiac et Merpins. Voici quel en était l'objet : les tenanciers de Guy prétendaient, parce qu'ils montaient la garde et faisaient le guet dans le château d'Archiac, avoir le droit de pacage sur les bords du Né, depuis le pont de Pladuc et au delà, du côté de Saint-Vivien (La Chaise), jusqu'au pont de Saint-Fortunat (Saint-Fort); d'autre part, l'abbé de La Couronne, les frères du Breuil et leurs tenanciers, qui jouissaient des prés et des jonchères du Né, soutenaient le contraire. Il fut stipulé dans l'accord que, du samedi saint à la Saint-Jean, les tenanciers de Guy seraient autorisés à prendre un fagot d'herbe verte, tel qu'ils pussent l'emporter au cou, et cela à raison d'un fagot pour chaque maison, en suivant la série des quartiers de pré, l'un prenant un jour son fagot dans un quartier, un autre le prenant le lendemain dans un autre quartier. Si un quartier était tellement stérile qu'il ne fournît pas un fagot d'herbe, le tenancier prendrait son fagot dans le quartier voisin et non ailleurs (2).

A la même époque, ce même Guy de Lusignan et son frère aîné, Hugues XII (3), comte de La Marche, comte d'Angoulême et seigneur de Fougères, donnèrent à l'abbaye de La Couronne, en échange du minage d'Archiac et de la maison où il se percevait, tous les revenus, devoirs, services, etc., auxquels ils avaient droit de la part d'Hélie d'Arbaluc et de leurs autres

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré d'Échallat.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, Le Breuil-d'Archiac.

(3) Hugues XII mourut en 1282 et, d'après Corlieu, il fut, comme son père, inhumé à La Couronne.

vassaux de ce lieu. Il fut convenu que, malgré cet échange, les religieux et leurs donnés ne seraient tenus de payer aucun minage pour leur propre blé, mais seulement pour le blé acheté dont ils feraient commerce (janvier 1281) (1).

D'après le *Gallia christiana* (2), Foucaud serait mort en 1280; mais nous le trouvons encore en 1284, le jeudi avant la Saint-Simon (26 octobre), achetant de Rainulphe de Moureau, paroissien de Verrières, un setier de froment de rente moyennant six livres tournois payées comptant (3). La pièce est originale, le nom de l'abbé et la date sont parfaitement lisibles. Bien plus, une autre pièce originale nous montre, le 16 juin 1285, Agnès Malabracha, veuve d'Hélie Malabracha, et Guillaume Malabracha, paroissiens de Juillaguet, avouant qu'ils tiennent de l'abbaye de La Couronne le maine de « Puy-Borland », dans la paroisse de Montanhac, au diocèse de Périgueux, à l'hommage plain de certains *(quorumdam)* éperons blancs et neufs, à muance de seigneur et de vassal, et rendant à l'heure même cet hommage « à religieuse personne frère Foucaud, vénérable abbé du susdit monastère » (4) *(religioso viro fratri Fulcaudo, venerabili abbati prædicti monasterii)* (5).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil.

(2) *Gallia christiana,* tome II, col. 1045.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(4) *Ibid., ibid.,* Juillaguet.

(5) Nous connaissons au temps de Foucaud le précepteur du Breuil, frère Jocelin, qui acquiert au mois d'avril 1284 (v. s.) d'Audéarde Bernard, paroissienne d'Ambleville, certaine partie d'une île située dans la paroisse de Saint-Palais-du-Né, et à qui Guillaume d'Arvert, de la même paroisse, s'engage à payer annuellement une rente de cinq sols en reconnaissance des bons services qu'il a reçus, dit-il, de ce vénérable religieux (12 septembre 1284).

C'est donc en faveur de Foucaud que Martin IV donna deux bulles (1), datées de la seconde année de son pontificat (2), l'une du IV des calendes de juillet (28 juin), l'autre des ides de février (5 février), l'une par laquelle le Pape confirme une fois de plus les privilèges de l'abbaye, l'autre par laquelle il commet l'abbé de Saint-Cybard (3) pour ratifier, au nom du Saint-Siège, l'excommunication portée par l'évêque d'Angoulême (3) contre Guillaume Gérard, Hélie Eschambard, Itier Morlant, Robert de Juillac, Pierre Vigier et leurs complices. Ces aventuriers, que nous ne connaissons pas autrement, mais qui n'étaient pas, ce nous semble, des gens du commun, avaient forcé l'abbaye, brisé les portes et mis le feu en différents endroits, après avoir détruit ou pillé les meubles de toute sorte (4). Ce pillage fut une douloureuse épreuve pour Foucaud et pour les frères; ce n'était toutefois que le prélude des scènes

(1) Ces deux bulles sont attribuées par Boutroys à Martin IV; M. de Rencogne attribue celle qui confirme les privilèges de l'abbaye à Martin IV et celle où il est question du pillage à Martin V. L'opinion de Boutroys nous semble plus probable; il l'exprime, du reste, avec une assurance qui marque la certitude; nous croyons que de son temps ces bulles étaient encore munies de leurs sceaux, qui en déterminaient exactement la date. Dans cette pensée, nous rapportons au gouvernement de Foucaud un pillage de l'abbaye que, d'après l'opinion de M. de Rencogne, il faudrait placer sous celui de Pierre Pontet, en 1419.

(2) Martin IV ayant été élu le 22 (Darras) ou le 26 (Rohrbacher) février 1281, le 28 juin de la seconde année de son pontificat tomba en 1282, et le 5 février de cette même seconde année en 1283.

(3) A cette époque, l'abbé de Saint-Cybard était Hélie Carel, et l'évêque d'Angoulême, Guillaume V de Blaye.

(4) Boutroys rapporte au temps qui suivit ce pillage ou celui dont nous parlerons sous l'abbé Pierre II la construction d'une « grosse muraille » destinée à fortifier l'abbaye. « Elle commence au coin oriental de la grande église, dit-il, et tirant au midy se venoit rendre vers l'occident, où est de présent l'hôtel abbatial et renfermant *la chapelle des abbés,* le prieuré, l'infirmerie, le dortouër, et le reffectouër

d'horreur dont l'abbaye devint le théâtre pendant la guerre de Cent ans et pendant les guerres de religion. Martin IV donnait commission à l'évêque d'Angoulême de publier la sentence d'excommunication : nous ne savons quels en furent les effets.

Au milieu de son juste chagrin, Foucaud dut trouver quelque consolation dans la prospérité croissante du monastère d'Espagnac. Déjà en 1279 (janvier), le pape Nicolas III, alors à Viterbe, avait approuvé la fondation de ce monastère et confirmé aux religieuses le droit de choisir leur prieure, suivant la règle de Saint-Augustin et sous l'autorité de l'abbaye de La Couronne. Le 28 novembre 1283, Émery d'Hébrard, évêque de Coïmbre, originaire du Quercy, présenta une requête à l'abbé Foucaud : après lui avoir exposé son affection pour le prieuré d'Espagnac, il lui représentait que ce prieuré, bâti dans la vallée, était souvent incommodé par le débordement de la Cette et par les torrents qui descendaient des hauteurs voisines, ce qui en rendait le séjour désagréable et malsain. Il priait donc Foucaud de lui permettre de transporter les bâtiments dans un lieu plus salubre;

vers le midy, et de l'autre costé, vers le septentrion et l'occident, la grande église, le treuil et greniers, et les bastimens des frères laïcs renfermoient tout le reste des bastimens, excepté la sacristie... Il y a partie de ceste grosse muraille tombée sur le midy dans le jardin de l'infirmerie; je n'ay peu sçavoir au vray quand ni comment elle a esté abatue. Les uns disent que ce furent les pouldriers en y prenant du salpêtre quand les prétendus tenoient l'abbaye en 1568 et 1569, d'aultres disent que ce fut à faute de fondemens, etc. » Voici comment il s'exprime dans sa rédaction latine : « Illa mœnia quæ ab angulo orientali ecclesiæ *per cimiterium* et infirmariam ad domum abbatialem, plagam occidentalem versus, perveniebant; sed casu sane (et quidam volunt ab hæreticis) tertia eorum pars radicitus eversa est. »

Ces passages montrent clairement que, pour Boutroys, la crypte sépulcrale des abbés était, non pas au nord de l'église, mais à l'orient du cloître.

il se chargeait de la reconstruction et, de plus, il s'engageait à fournir assez de bien pour l'entretien de soixante-dix religieuses, qui, jointes aux trente dont la subsistance était assurée depuis la fondation, formeraient une communauté de cent personnes. Il demandait, en retour de ces libéralités, le titre de patron et le privilège de placer gratuitement dans le couvent, fondé, pour ainsi dire, de nouveau par ses soins, dix filles nobles et honnêtes de sa famille; le tout sans préjudice de l'autorité de l'abbé de La Couronne, qui aurait sur la maison à bâtir les mêmes droits que sur l'ancienne.

Foucaud accéda volontiers aux désirs d'Émery d'Hébrard et le monastère fut transféré. Bientôt, cependant, l'évêque de Coïmbre, effrayé de la dépense que cette translation allait lui occasionner, eut recours, pour l'amoindrir, à la charité des fidèles. A sa prière, Hélie, patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Tolède, deux autres archevêques et neuf évêques voulurent bien accorder chacun quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feraient quelque aumône pour la reconstruction du prieuré d'Espagnac. Quand il s'agit de doter le couvent, Émery d'Hébrard céda aux mêmes craintes; il lui légua, il est vrai, par son testament diverses terres; mais le revenu du tout, si nous en croyons un mémoire rédigé au XVIIe siècle, non-seulement n'eût pu suffire à l'entretien de soixante-dix religieuses, mais n'eût pas même fourni à la dépense des dix filles que le donateur voulait placer dans le monastère. Aussi cette clause ne fut-elle jamais exécutée; elle dut l'être d'autant moins que les héritiers de l'évêque de Coïmbre usurpèrent une partie des legs faits par leur oncle. Néanmoins, quoique le bienfait fût loin de réaliser les promesses du bienfaiteur, les religieuses se montrèrent reconnaissantes, et la prieure Alasie II confessa que

le seigneur Émery d'Hébrard était le patron et le second fondateur du monastère d'Espagnac (1).

CHAPITRE XVI.

JEAN HUDIT, FOULQUES, GOMBAUD II, GUILLAUME III, ÉMERY ET FOULQUES II, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e ET 21e ABBÉS DE LA COURONNE.

En arrivant dans son histoire au nom de Jean Hudit, Boutroys s'exprime ainsi : « Je trouve bien que ce dom Jean Hudit a esté abbé de La Couronne, et pareillement ceux que je nommeray cy-après; mais je ne lis point le jour ni l'année de leur élection, ni combien de temps ils ont esté abbés, ni quelle a esté leur saincteté de vie, ni de quelles vertus ils ont esté particulièrement doués, ni quelle a esté leur doctrine et sapience, ni si, comme ils estoient les premiers en l'honneur, ils ont esté les premiers au labeur, ni comme ils se sont faict recognoistre frères, et non seigneurs des aultres religieux, faisant l'office de mère en les assistant et d'un bon père en les corrigeant. » Ces réflexions sont malheureusement trop fondées; à partir de la fin du XIIIe siècle, le précieux secours de la *Chronique latine* nous fait défaut et les chartes deviennent très rares. Les religieux qui ont suivi ont-ils négligé d'écrire, ou leurs écrits ont-ils disparu au milieu des pillages dont l'abbaye fut victime? Nous ne savons; toujours est-il qu'il nous reste bien peu de documents de la période qui va de 1285 à 1425 environ.

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré d'Espagnac.

JEAN HUDIT est mentionné par le *Gallia christiana* aux dates de 1283 et 1289 d'après le cartulaire de Leyme *(Lumen-Dei)* (1). Boutroys prétend avoir eu entre les mains un titre de 1283 dans lequel l'abbé Jean Hudit et frère Jean, prieur-curé de Sireuil, transigeaient, après une longue querelle, avec Étienne des Plans ou de Plas, de la même paroisse, au sujet de dîmes inféodées dont l'abbaye demandait la restitution. La date de 1283 doit être fausse, puisque deux pièces originales très lisibles nous montrent Foucaud agissant encore comme abbé de La Couronne, l'une le 26 octobre 1284, et l'autre le 16 juin 1285. Le cartulaire de l'abbaye de Leyme n'a sans doute fourni aux savants auteurs du *Gallia* qu'une transcription dont l'auteur avait pu se tromper, et, quant à Boutroys, M. E. Castaigne a prouvé qu'il lui est arrivé plus d'une fois d'avoir quelque distraction en matière de chronologie : c'est un accident, du reste, dont personne n'est à l'abri. Il n'est même pas sûr que Jean Hudit fût en charge avant 1286; car Boutroys nous affirme (2) que, rivalisant de générosité avec Émery d'Hébrard pour augmenter le revenu des chanoinesses d'Espagnac, *Foucaud* unit à leur monastère, du consentement du chapitre de La

(1) Leyme, commune du canton de La Capelle-Marival (Lot). Voici comment le *Gallia,* tome I, col. 189, caractérise l'abbaye de Leyme : *Gratia-Dei,* virginum monasterium, ordinis et filiationis Cisterciensis, diœcesis Caturcensis, dictum etiam *Lumen-Dei,* gallice *Leyme,* et *de Eremo.* — M. Casimir Gaillardin a raconté dans son bel ouvrage *Les Trappistes,* tome I, page 165 et suivantes, comment ce monastère fut réformé au XVIIe siècle, grâce aux conseils de l'abbé de Rancé.

(2) « J'ay veu dans les titres de l'abbaye et dans l'inventaire des titres du prieuré d'Espagnac... où il est dict que le révérend abbé de La Couronne, dom *Foucaud,* concéda à la prieure et aux religieuses d'Espagnac la paroisse Sainte-Eulalie;... et d'autant que, en cet extraict, il ne dit point en quelle année cela fut faict, je ne puis sçavoir si ce Foucaud est le quinzième abbé de La Couronne ou un autre du mesme nom. »

Couronne, le prieuré de Sainte-Eulalie, et d'autre part un mémoire, qui paraît avoir été rédigé, au XVII[e] siècle, d'après des pièces authentiques, place cette union en 1286 (1). Elle fut approuvée en 1287 par Raymond de Cornil, évêque de Cahors. Ajoutons enfin que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières (Corrèze), la communication de notes dénommées *Brève chronique du prieuré d'Atavaux* (Hautevaux) et publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* tome XXX, pages 201 à 206. Or, voici une de ces notes : « *Anno ab incarnatione Domini* M°CC° octuagesimo *(sic)* septimo, *obiit domnus Fulcaudus, abbas de Corona, VII° idus maii.* » Ce témoignage nous paraît très digne de foi et cadre bien avec ce que nous savons de Foucaud : nous croyons devoir l'adopter et nous en concluons que Jean Hudit devint abbé seulement en 1287.

A Jean Hudit succéda Foulques; nous ne saurions dire à quelle époque. Ce que nous savons, c'est que, dès le 16 mai 1296, il acense à Guillaume de Bernard, paroissien de Saint-Laurent-de-Belzagot, fils d'Arnaud de Bernard, décédé, un pré planté d'arbres, situé dans ladite paroisse sur la Tude, entre les deux moulins de « *Trancha* ..... » et « *Comunda* », auprès du gué de Foucaud. L'acensement était consenti moyennant dix-huit sols de rente annuelle, de la monnaie du cours,

(1) En 1288, le prieur de Notre-Dame du Pont (paroisse de Leynhac, aujourd'hui diocèse de Saint-Flour) fut condamné à une amende de dix livres parce que ses gens avaient porté les armes à Leynhac. (Communication de M. l'abbé Raoux, curé de Leynhac, qui cite le *Dictionnaire de statistique du Cantal.)* Le prieuré de Notre-Dame du Pont dépendait de La Couronne, mais nous ne savons à quelle époque il fut fondé; le fondateur s'appelait Bertrand et paraît avoir été le seigneur du lieu.

payables ou à Angoulême ou à Montmoreau, au gré de l'abbé (1).

Pierre de Seguin d'Abzac, paroissien de Tugéras (2), et son frère, Robert de Seguin, avaient donné à l'abbaye de La Couronne et à la préceptorerie de Nayers une rente de trente-trois ou trente-quatre boisseaux d'orge, mesure de Montausier, assignés sur le moulin de Magnac, situé entre le moulin de Nayers et le moulin de La Vergne (3). Guillaume de Saint-Ciers, varlet, s'étant opposé à ce don, sous prétexte que les donateurs avaient coutume de lui faire hommage pour les objets donnés, au devoir d'une paire d'éperons d'étain ou de douze deniers, à muance de seigneur et de vassal, Foulques et Arnaud de Machaud, précepteur de Nayers, conclurent un arrangement avec lui, le 13 mai 1297. Il voulut bien renoncer à l'hommage pour la somme de six livres tournois une fois comptée; mais il exigea que le précepteur de Nayers continuât à lui payer, à muance de seigneur et de vassal, les éperons d'étain ou douze deniers, plus cinq sols pour les quatre cas de haute justice. Moyennant quoi Guillaume tint l'abbé et le précepteur quittes de toute autre servitude et leur laissa la libre jouissance du don de Pierre de Seguin et de son frère (4).

Foulques, en février 1298, reçut d'Arnaud de Jovelle, damoiseau, hommage, aveu et dénombrement pour le fief de Vendoire, appartenances et dépendances (5). Le 23 janvier 1300, Geoffroy de Montausier, chevalier,

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de *Longo Sepe.*

(2) Tugéras, canton de Montendre (Charente-Inférieure).

(3) Dans la commune de Lamérac, canton de Baignes.

(4) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de Nayers.

(5) *Ibid., ibid.,* Vendoire.

demeurant à La Roche-Chandry, en reconnaissance des bons et agréables services que Foulques lui avait rendus, lui transporta ses droits de suzeraineté sur un bois et une pièce de terre tenus par Bertrand de Nersac, chevalier, et situés « près de la léproserie de Nersac » (1).

Le grand-prieur de l'abbaye à cette époque était frère Itier de Chandry (2), qui portait aussi le titre de précepteur du Breuil. Ce religieux, animé d'une dévotion particulière envers la sainte Vierge, adressa requête à l'abbé Foulques, à la fin de faire célébrer solennellement chaque année dans l'abbaye de La Couronne, « avec chapes de soie », l'octave des quatre principales fêtes de Marie et la fête de sainte Anne; après sa mort, un service funèbre devait être fait pour lui et pour ses parents, au lendemain desdites octaves et de la fête de sainte Anne. Pour cet objet, Itier de Chandry donnait à l'abbaye toutes ses acquisitions dans les diocèses de Saintes et d'Angoulême, « lesquelles acquisitions, dit Boutroys, sont décrites en la lettre de l'abbé Foulques, qui contient cinq grandes pages » de l'inventaire des titres.

Boutroys nous apprend aussi que le prieur et les religieux d'Escarmeil promirent obéissance à Foulques; que ce même Foulques ordonna que la prieure d'Espagnac aurait un sceau, et le couvent un autre, lequel demeurerait entre les mains de la sacristine; que la cellérière recevrait du procureur du prieuré le blé, le vin, les deniers et tous les revenus, les garderait fidèlement

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Nersac.

(2) « Ce mot de Chandry me fait penser qu'il pouvoit estre parent de feu dom Guillaume Chandry, qui décéda abbé de La Couronne en 1275, en septembre, et que, comme il avoit eu l'abbaye par résignation, aussy il avoit peu favoriser son parent de la maison... du Breuil-d'Archiac et de l'office de grand-prieur. » (Boutroys.)

et les distribuerait suivant l'ordre de la prieure; et enfin que, tous les deux mois, elle rendrait compte devant ladite prieure, assistée de sept ou huit autres religieuses et du procureur du monastère.

C'est Foulques qui reçut à La Couronne les restes mortels d'Hugues XIII le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, mort en 1303. Corlieu dit que ce seigneur fut inhumé devant le grand autel et que son père et son grand-père avaient été inhumés dans la chapelle des Apôtres; sur quoi Boutroys fait remarquer que, dans cette chapelle, « il n'y a aucunes tombes, et en celle des Vierges il y en a trois; les deux plus basses sont l'une contre l'aultre, toutes deux de mesme grandeur et façon et bien gravées ; mais, ajoute-t-il, je n'ay peu lire l'escriture, toute garnie de terre ».

En 1306, Foulques fulmina une bulle par laquelle Clément V unissait à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély le titre curial de l'église abbatiale, dont avait été pourvu jusque-là un prêtre séculier, et les chapelles de Sainte-Marie, de Saint-Pierre et de Saint-Révérend, avec tous leurs revenus; le chambrier de l'abbaye était chargé de pourvoir désormais au service de ces chapelles et de payer aux anciens chapelains, leur vie durant, une pension convenable (1).

GOMBAUD, second du nom, fut le successeur de Foulques; les auteurs du *Gallia* ne le nomment pas, mais il est mentionné dans la liste des abbés placée à la suite de la *Chronique latine*. Boutroys lui attribue par erreur les actes de Gombaud I de Gilemond relatifs à Espagnac. La vérité est que nous ne savons de lui

(1) *Gallia christiana*, tome II, col. 1045, et *Histoire de l'Église Santone*, par M. l'abbé Briand, tome I, page 624. La bulle de Clément V est datée de Lyon, le VIII des calendes de février (25 janvier), la première année de son pontificat.

rien autre chose que son nom; ce qui ne laisse pas de rendre son existence quelque peu problématique. Dans tous les cas, son gouvernement n'a pas dû être long, puisque, au mois de mars 1308, il était remplacé par Guillaume III.

A cette date, en effet, GUILLAUME III préside un chapitre général extraordinaire pour châtier la révolte du prieur d'Escarmeil (1). Bertrand de La Roche (c'était le nom de ce prieur) refusait de quitter son monastère, quoiqu'il en eût été régulièrement dépossédé par une décision de Guillaume, qui avait nommé à sa place Hugues Robert. S'appuyant de lettres de protection qu'il avait eu l'adresse d'obtenir du roi Philippe IV, soutenu par le bailli de Clermont, il dédaignait les ordres de son supérieur et continuait d'occuper le prieuré et d'en percevoir les revenus. Guillaume dressa dans le chapitre, en présence de tous les religieux et des notaires apostoliques, une requête au roi pour lui demander justice contre un fils rebelle. Il affirmait sur les saints Évangiles que, selon les constitutions de La Couronne, il avait pouvoir d'instituer et de destituer, de mettre et ôter, corriger et transporter d'un lieu en un autre les prieurs et sous-prieurs claustraux, les précepteurs des granges et tous les prieurs des maisons et prieurés dépendants de ladite abbaye, et ce, avec sujet ou sans sujet, selon son bon plaisir et volonté, et autant de fois qu'il lui plairait, tous et chacun d'eux étant tenus de lui obéir en vertu de leur vœu et de la profession faite entre ses mains. Guillaume obtint pour sa requête l'appui du doyen du chapitre d'Angoulême

(1) Escarmeil ou Escalmels, prieuré dépendant de l'abbaye de La Couronne, situé dans la paroisse de Saint-Saury, canton de Saint-Mamet (Cantal).

et de l'évêque lui-même, qui était Guillaume de Blaye; mais l'affaire ne se termina que longtemps après (1).

Guillaume III, en faisant la visite canonique du prieuré d'Espagnac, trouva que ce prieuré avait éprouvé un grave dommage en ses biens temporels par le peu de soin de la prieure, Alix, que son âge très avancé rendait incapable du gouvernement. Cependant, comme les prieures d'Espagnac étaient à vie, il se contenta de lui donner un conseil pour l'assister (1).

Il attribua différents revenus à la sacristie de La Couronne et rappela que, de temps immémorial, le sacristain était obligé d'entretenir en la grande église quatre cierges de deux livres chacun (1).

Dès le 2 mai 1310, ÉMERY apparaît dans une charte relative à Escarmeil. Deux religieux de ce prieuré, Raymond de Garnier, sacristain, et Raymond de Saint-Genès, députés par leurs frères, confessent que l'abbé de La Couronne peut destituer à son gré le prieur

(1) Boutroys.

Le sous-prieur claustral de l'abbaye, Pierre de Moustiers, figure dans deux chartes de 1308 : dans l'une il acense, au nom du couvent, à Jean de Pradesse, de Saint-Palais-du-Né, moyennant une redevance de cinq sols, un pré situé dans la seigneurie du Breuil, pré que Jean avait acheté d'abord du précédent possesseur, mais à l'égard duquel le sous-prieur avait exercé le droit de retrait; dans l'autre il achète pour le prix de quatre livres et quinze sols tournois d'Arnaud Aygron, Audéarde, sa femme, et Jean de Larbalus, leur fils, une rente de six boisseaux de froment, mesure d'Archiac, assignée sur certaines terres mouvantes de la seigneurie du Breuil (*).

En 1313, le même Pierre de Moustiers, qui n'est plus qualifié sous-prieur, mais *intendant des générez* (**) de La Couronne *(tenens generalia conventus B. M. de Corona)*, achète de Guillaume d'Arvert et de Guillemette, sa femme, un setier de froment de rente, mesure d'Archiac, pour le prix de six livres tournois.

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil.

(**) Voir plus loin, page 189, note 2.

d'Escarmeil, comme tous les autres prieurs, et le transférer, soit à l'abbaye de La Couronne, soit dans tout autre monastère de l'ordre; que l'abbé a droit de visite et de correction sur le prieuré et les religieux qui l'habitent; que le prieur est tenu d'assister chaque année au chapitre général et d'y faire obédience et révérence à l'abbé; que l'abbé pourvoit des offices claustraux du prieuré les frères qu'il en juge dignes, à la seule condition de demander l'avis du prieur. De son côté, Émery reconnaît que les religieux d'Escarmeil sont en possession d'être appelés à l'élection de l'abbé de La Couronne, et il est convenu qu'ils continueront d'y être appelés suivant l'ancienne coutume. Il est convenu aussi que le prieur d'Escarmeil présentera aux bénéfices auxquels ses prédécesseurs ont présenté et conférera ceux dont la collation appartient à son prieuré; que les règles prescrites pour la réception des novices et des profès et pour l'imposition du surplis seront gardées exactement. En conséquence de ces pourparlers, Émery rendit ses bonnes grâces aux deux délégués et à leurs frères et les releva des censures portées contre eux par Guillaume, son prédécesseur (1).

Peut-être est-ce à l'occasion de la révolte du prieur d'Escarmeil que fut demandée et obtenue une bulle de Clément V, datée de Carpentras, le 13 avril 1314, et adressée à l'abbé de La Couronne : cet abbé était ou Émery ou son successeur Foulques II. « Il nous a été présenté de votre part, y dit le Pape, une requête exposant que quelques-uns des chanoines et des frères lais de votre monastère, pour vous empêcher de procéder à leur correction, comme cela convient à votre office, s'opposent à vos jugements par des appels abu-

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré d'Escarmeil.

sifs, de façon qu'ils échappent au châtiment et que leurs excès demeurent impunis; sur quoi vous avez demandé au Siège Apostolique d'y pourvoir. C'est pourquoi, nous, ne voulant pas que ce qui a été établi pour être le secours des opprimés devienne le refuge des coupables, par l'autorité des présentes, nous vous accordons de passer outre à une appellation frivole et d'exercer librement le dû de votre charge dans la correction de vos sujets » (1).

Émery avait encore un autre motif de solliciter le secours du Saint-Siège : le grand-prieur lui causait alors de sérieux embarras. C'était un fort mauvais religieux, ennemi de toute sujétion et de toute règle, qui, non content de vivre dans la tiédeur, cherchait encore à détourner ses frères de l'observance régulière. Abusant de son titre, il prétendait à une autorité quasi souveraine dans l'abbaye et, malgré les défenses de l'abbé, il leur faisait quitter la table conventuelle pour aller manger avec lui (2). Il paraît avoir continué ses dérèglements jusqu'à sa mort, dont nous ignorons la date; nous ignorons aussi son nom. Suivant toute probabilité, c'est lui qui avait succédé à Itier de Chandry et qui fut remplacé dans sa charge par Arnaud, dont nous parlerons plus tard (3).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Bulles.

(2) Boutroys.

(3) C'est vraisemblablement du temps d'Émery, sinon de son prédécesseur Guillaume, que Pierre d'Othon, varlet de Marthon, et Guillelme, sa femme, donnèrent à l'abbaye deux pièces de terre situées à Marthon, « *près de la cellule du reclus* ». L'évêque d'Angoulême, Foulques de La Rochefoucauld (1309-1313 d'après le *Gallia*), se plaignit que Pierre d'Othon eût agi dans cet acte sans sa permission, nécessaire cependant, puisqu'il était suzerain des terres susdites; mais, après avoir constaté son droit, il se montra bienveillant envers l'abbaye et lui concéda lui-même ces terres en fief au devoir de deux gros tournois d'argent antiques, payables à muance d'évêque.

D'après le cartulaire de La Grâce-Dieu (1), cité par le *Gallia,* tome II, col. 1046, FOULQUES II était abbé de La Couronne en 1314 : c'est tout ce que nous savons de lui. Une charte de 1314 nous a conservé le nom du prieur de Puyfoucaud à cette époque : c'était Itier de Goyas, qui acheta d'Émery de Toufflac et d'Hélie, son fils, paroissiens de Saint-Amant, trois setiers de bon vin à prendre annuellement, au temps des vendanges, au maine de Toufflac. Itier de Goyas était encore prieur de Puyfoucaud en 1329, comme nous le verrons au temps de l'abbé Hélie III.

CHAPITRE XVII.

GOMBAUD III ET HÉLIE III, 22e ET 23e ABBÉS DE LA COURONNE.

(1315-1343.)

GOMBAUD III avait succédé à Foulques II au plus tard vers le commencement de 1315; car, le 27 mars de cette année, il reçut l'hommage lige de Pierre de Bompar pour le fief de ce nom, sur lequel l'abbaye possédait le droit de suzeraineté depuis le don que lui avait fait Geoffroy de Montausier (2).

Le 24 décembre 1319, il fit par-devant l'évêque d'Angoulême, Galhard de Fougères, un arrangement avec Hélie de Concis, seigneur de La Roche-Héraud.

(1) La Grâce-Dieu, abbaye du diocèse de Maillezais, aujourd'hui de La Rochelle, commune de Benon, canton de Courçon.

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Bompar.

Roland de Concis, chevalier, seigneur de La Roche-Héraud et père d'Hélie, avait, par son testament, donné à l'église de La Couronne dix livres de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur sa terre de Pons, dans le diocèse de Saintes; en retour de cette donation, il devait être, chaque jour, célébré une messe dans l'église de l'abbaye pour le donateur et pour ses parents. Nous ne savons pourquoi, le seigneur de Pons, suzerain de la terre que devait grever la rente, ne voulut pas, malgré les prières qui lui furent adressées, permettre cet accroissement du domaine de La Couronne dans sa mouvance. Cependant, comme Hélie, fils respectueux des volontés de son père et, d'autre part, héritier de sa piété envers Notre-Dame, tenait absolument à exécuter, dans la mesure du possible, le testament de Roland, voici à quel parti l'on s'arrêta. Hélie donna aux religieux, pour remplacer la rente promise, un capital de 170 livres tournois qu'ils s'engagèrent à convertir en une rente de dix livres dès qu'ils trouveraient une occasion favorable de l'acheter. Ils promirent dès lors de célébrer à perpétuité une messe quotidienne aux intentions de Roland.

Un autre Roland de Concis, lui aussi chevalier et seigneur de La Roche-Héraud, fils puîné du premier Roland ou fils d'Hélie, montrant la même bienveillance que ses ancêtres envers l'abbaye de La Couronne, lui donna en 1327, en la personne de l'abbé Gombaud, toutes ses possessions de Saint-Jean-de-la-Palud et le droit de chasse dans sa seigneurie. Il fondait, par cette donation, deux anniversaires pour sa famille et pour lui, l'un au lendemain de la Conception de la sainte Vierge, l'autre au lendemain de la Sainte-Catherine. Au jour de ces anniversaires, les religieux, était-il dit, devaient aller prier « sur les tombeaux de ses prédécesseurs placés dans *le cimetière de la Reine,* aux pieds de l'image de

la bienheureuse Vierge Marie », *super sepulturas predecessorum meorum qui sunt in cimiterio Regine subtus pedes imaginis Beate gloriose Virginis*. Que faut-il entendre par ce cimetière de la Reine? Ne serait-ce point la partie du cimetière située au-devant de l'église et où se trouvait la chapelle Saint-Nicolas? L'opinion que la reine d'Angleterre Isabelle y était inhumée aurait donné lieu à cette dénomination; dans ce cas, l'ancienneté de cette opinion nous semblerait une forte présomption de son exactitude (1).

Le 22 décembre 1319, Gombaud avait, avec le précepteur de Nayers, Rainulphe, fait hommage à Guillaume de Saint-Ciers et lui avait offert une paire d'éperons d'étain (2).

C'est du temps de Gombaud III que le doyen du chapitre d'Angoulême, Arnaud de Léotard, ajouta, le 8 octobre 1320, à son testament de 1316 un codicille en faveur de La Couronne. Il donne à l'abbaye sa demeure d'Angoulême avec vergers, treilles et terres adjacentes, le tout situé près de l'église et du cimetière de N.-D. de Beaulieu, à la condition qu'il sera établi par l'abbé et le couvent dans cette demeure quatre chanoines prêtres, de leur ordre, et que deux d'entre eux au moins seront tenus de célébrer chaque jour, à perpétuité, la sainte messe pour le repos des âmes du testateur, de ses parents et de tous les fidèles défunts. Il lègue aussi, pour l'entretien des quatre chanoines, cent sols de rente annuelle et perpétuelle assis sur l'écluse de La Liège. Pour leur ameublement, il leur donne quatre lits garnis, « avec deux couvertures et quatre linceuls pour chaque lit; deux coffres, des bancs pour le réfectoire, des nappes et des serviettes ».

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Roullet.
(2) *Ibid., ibid.,* préceptorerie de Nayers.

Pour le service de la chapelle, qui sera, dit-il, établie dans la grande salle de la maison léguée, il donne un « bon ornement », un calice d'argent, des burettes d'argent et des nappes d'autel. Dans le cas où les religieux de La Couronne ne voudraient pas accepter les conditions imposées, il révoque les legs susdits et se borne à leur donner cinquante livres tournois, une fois payées, pour célébrer chaque année, à perpétuité, dans leur abbaye, son anniversaire (1).

Gombaud acheta, le 23 juillet 1321, de Robert d'Ambleville, clerc, dix livres de rente constituée pour le prix de 120 livres tournois et 20 livres de lods et ventes (2); la moitié de cette acquisition était attribuée au couvent pour l'accroissement des distributions générales qui se faisaient au réfectoire, « *in augmentum nostrorum generaliorum* » (3).

Il acheta aussi d'Hélie de Cornille, varlet, la terre de Mougnac, déjà mouvante de l'abbaye, pour le prix de 160 livres de la monnaie d'Angoulême (6 novembre 1324) (4).

Gombaud et Hélie, prieur d'Échallat, firent un accord, le jeudi après l'octave de Pâques, avec Pierre II, abbé de Bassac, et le prévôt de l'abbaye, Rainulphe, au sujet de certaines dîmes de la paroisse d'Échallat qu'ils se disputaient. Le prieur d'Échallat se fondait sur le droit commun, qui attribue les dîmes au curé; l'abbé de Bassac s'autorisait d'une possession immémoriale. Il fut convenu que le prieur d'Échallat percevrait les

(1) *Archives départementales*, fonds des familles, famille Bidé de Maurville.

(2) *Ibid.*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(3) D'après Ducange, on appelait *général* ou *générez* certains aliments que chaque religieux recevait dans une assiette séparée. Voir plus haut, page 144, la note relative au « *generale piscium* ».

(4) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Mougnac.

dîmes dans toute l'étendue de sa paroisse, mais qu'il paierait à l'abbé de Bassac une rente annuelle de huit setiers d'orge à la Décollation de S. Jean-Baptiste. Cet accord fut confirmé par Galhard, évêque d'Angoulême (7 avril 1323) (1).

C'est probablement sous l'administration de Gombaud III que se termina l'affaire de Bertrand de La Roche, le prieur révolté d'Escarmeil. Comme nous l'avons déjà dit, Guillaume III l'avait révoqué et avait nommé à sa place Hugues Robert, qui n'avait pas pu se mettre en possession. Au bout de quelque temps, les religieux d'Escarmeil parvinrent à secouer le joug de l'intrus, et c'est alors qu'ils firent soumission à Émery (1310). Mais, chose étonnante! ils ne reçurent pas Hugues Robert. Ils élurent, dit Boutroys, dont le récit est assez confus, ils élurent pour prieur Raymond de Garnier, leur sacristain et l'un des deux délégués qu'ils avaient précédemment envoyés vers Émery; ils notifièrent l'élection à l'évêque de Clermont, qui la confirma. Entre temps, Jean XXII érigea le nouveau diocèse de Saint-Flour, dans la circonscription duquel Escarmeil fut compris. L'évêque de Saint-Flour nomma un commissaire à l'effet de terminer le différend : c'était maître Jean de Sainte-Martelle, qui obtint la démission de Bertrand de La Roche. De son côté, Hugues Robert et, sans doute avec lui, l'abbé de La Couronne avaient fait appel au Saint-Siège de l'élection et de la confirmation irrégulières de Raymond de Garnier. Le Pape décida l'affaire par une bulle que nous n'avons pas; Boutroys parle de cette bulle comme émanée de Clément V, ce qui est inconciliable avec l'intervention antérieure de l'évêque de Saint-Flour, Clément V étant mort en 1314

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré d'Échallat.

et le siège de Saint-Flour ayant été érigé par Jean XXII, au plus tôt en 1316. Il paraît probable que Raymond de Garnier se désista et que le droit de l'abbé de La Couronne finit par être reconnu.

Gombaud III n'était certainement plus abbé le 16 mars 1329, date à laquelle nous rencontrons Hélie, troisième du nom, pour la première fois.

L'avant-dernier grand-prieur avait causé tant de scandale que l'abbé Hélie III voulut supprimer un office dont on avait coupablement abusé. Frère Arnaud, qui possédait cet office depuis 1317 (1) au moins, était un excellent religieux et il se prêta de bonne grâce au dessein de l'abbé. Celui-ci réunit donc, le 16 mars 1329, un chapitre général extraordinaire, pour prononcer l'extinction de la charge et du titre de grand-prieur. L'évêque d'Angoulême, Ayguelin, y avait été invité, pour donner à cet acte plus de solennité et d'éclat, et il s'y était rendu avec un grand nombre d'ecclésiastiques, tant de sa cathédrale que d'ailleurs. En présence de la vénérable assemblée, Arnaud confessa que quelques-uns de ses prédécesseurs dans la charge de grand-prieur ne s'étaient servis de leur pouvoir qu'au détriment du bien et au déshonneur de l'abbaye, renonça volontairement à sa dignité et déclara consentir à ce que cette dignité fût supprimée à jamais.

Le chapitre en prononça donc la suppression, dont il fut immédiatement dressé acte. Je n'ai pu, à mon grand regret, retrouver cet acte, qui serait doublement inté-

(1) Il intervint en cette qualité, le 23 juillet 1317, comme témoin d'un contrat par lequel Guillaume d'Ambleville, chevalier, seigneur dudit lieu, du consentement d'Arnaud d'Ambleville, son frère, et d'Almodis, sa mère, vendit à l'abbaye, *in manu* d'Arnaud de Fabre, procureur de l'abbaye de La Couronne, ce qu'il possédait au moulin d'Eycumier sur le Né, paroisse de Verrières (Le Breuil).

ressant, et à raison de son objet et à raison des religieux dont il contenait les noms; malheureusement l'analyse, très incomplète du reste, de Boutroys a l'air d'avoir défiguré quelques-uns de ces noms; nous les citerons cependant comme il les a transcrits : ce sont « Pierre le Roy, prieur claustral, Arnaud de Fabre, sacriste, Pierre Ménard, aumônier, Olivier de Vigier, infirmier, Jean Bachime (1), sous-prieur, Guillaume Garnier, Pierre *de Tulfolio,* Itier de Goyas, prieur de Puy-foucaud, Hélie d'Aubriac, prieur d'Échallat, Hugues Jannar, prieur de Sireuil, Pierre de Lussac (*alias* de Luchac), précepteur de la maison du Breuil, prieur d'Archiac, Hélie Cambur (?), prieur de Rifaucon, Guillaume de Buxière, prieur de Sainte-Eulalie, Guillaume du Bois, prieur de Courmont (?), Girard de Chailles, prieur de Chailles, Robert Marin, cellier (sans doute cellérier), commis d'Aymar, Pierre Grelli, Pierre Guérin (ou Gutrin ?), et une douzaine d'autres, tous chanoines de l'église Nostre-Dame de La Couronne ».

Nous avons déjà dit précédemment que les héritiers d'Émery d'Hébrard ne s'étaient pas mis en peine de remplir exactement ses intentions et avaient retenu quelques-uns des legs destinés au monastère d'Espagnac; comme cependant ils y avaient placé, en vertu de l'acte de donation, un certain nombre de jeunes filles, la gêne et presque la misère avaient été la conséquence d'une disproportion marquée entre les revenus et les charges. Les religieuses furent contraintes par la nécessité d'exiger une pension des parents de ces jeunes filles et de mendier pour elles-mêmes des secours auprès

(1) Le 28 décembre 1331, Jean Bachime, sous-prieur claustral et procureur de la mense conventuelle, acheta, au compte des abbé et couvent, pour le prix de 13 livres 10 sols tournois, de Houmier de Bichet, une rente de dix-huit boisseaux de froment, mesure d'Archiac, pour l'entretien et l'augmentation des pitances des religieux (Le Breuil).

de leur propre parenté. L'abbé de La Couronne constata, dans sa visite de 1331, cette situation déplorable, et, pour y porter remède, il défendit d'admettre à l'avenir aucune postulante dans la maison avant que, par décès ou autrement, la communauté fût réduite à trente personnes : c'était le nombre que le prieuré pouvait nourrir et nourrissait avant sa translation par l'évêque de Coïmbre (1).

On se rappelle que, depuis un accord remontant jusqu'à Lambert, l'abbaye de La Couronne devait à celle de Fontevrault une rente annuelle d'un marc d'argent; d'autre part, l'abbé et le couvent ayant acheté, il y avait fort longtemps, la moitié du fief de Verdonnois, l'avaient abandonnée au prieuré de Saint-Martin de Niort pour une rente égale. D'après cela, il était naturel, pour éviter un double paiement, de charger les prieurs de Saint-Martin d'acquitter directement la redevance de Fontevrault, puisque, par cet acte unique, ils s'acquittaient eux-mêmes et déchargeaient leurs frères de La Couronne. C'est ce que fit Hélie : il notifia au prieur de Saint-Martin, Pierre de Chailles ou de Chalais, qu'il le chargeait de la dette de l'abbaye envers Fontevrault. Celui-ci mit-il quelque négligence à obéir à l'ordre de son abbé ? toujours est-il que son successeur, Olivier de Vigier, reconnut, le 7 décembre 1333, devant Ayguelin, évêque d'Angoulême, que son prieuré devait à La Couronne un marc d'argent, et promit de payer désormais

(1) Boutroys. — Dès 1325, l'évêque de Cahors, Bertrand de Cardaillac, retenu à la cour d'Avignon, avait appris que les religieuses, devenues misérables à raison de leur grand nombre, sortaient de leur couvent et allaient implorer la charité des bonnes maisons du voisinage. Il réforma cet abus en soumettant les religieuses à la clôture, et, pour leur ôter à l'avenir le prétexte de l'enfreindre, il leur accorda les dîmes de quelques paroisses. (Lacoste, *Histoire générale du Quercy,* tome III, livre XII, chapitre XXVII.)

cette rente à Fontevrault, à l'Assomption ou, au plus tard, à la Toussaint, selon que l'avait réglé l'abbé Hélie (1).

Cependant à Jean XXII avait succédé, en 1334, le pape Benoît XII, et une des premières préoccupations de ce pieux pontife avait été la réforme des ordres religieux. L'ordre de Cîteaux, d'où il était sorti, celui de Cluny, les frères mineurs et les frères prêcheurs furent l'objet de son zèle apostolique; mais il n'oublia pas non plus les chanoines réguliers de Saint-Augustin. Peu à peu, en effet, le relâchement s'était introduit chez eux, et nous en avons trouvé des preuves, à La Couronne même, dans les récits qui précèdent. Des trois principales vertus monastiques, c'est la pauvreté qui subit les premières atteintes : nous l'avons vue déjà entamée dans notre abbaye, dès le XIII[e] siècle; car, comment concilier cette vertu, qui empêche le religieux de rien posséder en propre et de disposer de quoi que ce soit, avec les libéralités des frères lais donnant au prieur grangier,

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Saint-Martin de Niort.

Je note, le 18 janvier 1334, la vente d'un pré à Étienne de Courmont, précepteur de Nayers, par Arnaud Béraud, paroissien de Guimps, moyennant 22 petits sols tournois. Ce pré était situé « entre le pré de Gardrat, de Magnac, et celui d'Alix Chabrolle » (Nayers).

Le 4 décembre 1334, du consentement de l'abbé Hélie, Hugues de Mercier, procureur de la mense conventuelle, acense à Pierre de Bussac, précepteur du Breuil, ce que le couvent avait acquis d'Arnaud d'Ambleville, au moulin d'Eycumier, assis sur le Né, dans la paroisse de Verrières, c'est-à-dire la moitié de ce moulin. Le précepteur du Breuil s'engageait à payer en retour, chaque année, à la Saint-Michel, au procureur de la mense conventuelle huit setiers de froment, « bon, sec et loyal », mesure de Bouteville (*).

C'est un Hélie, abbé de La Couronne, et peut-être Hélie III, qui acense à Hélie de Lambert, à Pétronille, sa femme, et à Jean de Lam-

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

Guillaume Sanglars, qui du blé, qui du vin, qui de l'argent, pour contribuer à la reconstruction du réfectoire des chanoines? Déjà l'abus ou le vice de la propriété, comme disent les auteurs ascétiques, s'était glissé parmi les religieux, qui avaient commencé à connaître et à employer « cette froide parole, *le tien et le mien* », *meum atque tuum, frigidum illud verbum.* Le grand-prieur Itier de Chandry nous offre de ce désordre un exemple encore plus frappant : il a fait durant sa vie plusieurs acquisitions dans les diocèses d'Angoulême et de Saintes, et, à sa mort, il les lègue à son monastère sous des conditions déterminées.

Aux jours de la ferveur, l'usage de la viande et du vin était inconnu aux disciples du bienheureux Lambert; mais Guillaume Sanglars accorde à chacun d'eux une chopine de vin par jour, et Guillaume de Chandry, en traitant avec Émery de La Roche, seigneur de Claix, stipule soigneusement que les religieux auront le droit de chasse dans la forêt pour eux et pour leurs hôtes; ce qui démontre que la loi de l'abstinence perpétuelle avait été oubliée et qu'on servait dans les réfectoires de La Couronne, non-seulement de grosses

bert, paroissiens de Marthon, le maine de La Couronne de Marthon, situé entre le maine appelé La Farinarde et le maine desdits époux, avec tout ce que possède l'abbaye dans les vignes de « Chantachavant ». L'acensement était consenti pour huit livres tournois payables chaque année (*).

Le 4 septembre 1339, Guillaume d'Héraud, précepteur de *Longo Sepe,* donne à cens une terre de sa préceptorerie moyennant la redevance de deux boisseaux de froment, *mesure d'Angoulême,* payables à la Saint-Michel. La mention de la mesure d'Angoulême nous porte à croire que la préceptorerie de *Longo Sepe* devait se trouvér dans les environs de cette ville (**).

(*) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, préceptorerie de La Couronne de Marthon.

(**) *Ibid., ibid.,* préceptorerie de *Longo Sepe.*

viandes, mais aussi du gibier à plume et à poil. La conduite du prieur d'Escarmeil et de quelques-uns de ses chanoines, les excès du grand-prieur qui précéda Arnaud ne nous permettent pas de douter que les liens de la dépendance ne fussent moins resserrés et que l'obéissance n'eût perdu sa simplicité et sa perfection d'autrefois.

Benoît XII voulait porter remède à tous ces maux, dont La Couronne n'était pas seule à souffrir. Le 15 mai 1339, il publia une longue bulle, *Ad decorem Ecclesiæ Sponsæ Dei,* qui est comme la Charte des chanoines réguliers. Il y traite de la fondation des monastères, de la vêture et de la réception des postulants ; il défend de donner aux clercs séculiers des prébendes régulières ; il veut que, dans toutes les maisons qui n'ont pas d'abbé ou autre supérieur, ou même qui, ayant un abbé, renferment douze religieux, il soit, par qui il appartiendra et d'après l'avis des plus anciens religieux, établi un prieur claustral. Il veut que, dans les grands monastères, on tienne le chapitre chaque jour, et, dans les moindres, une fois par semaine, afin que les fautes soient prévenues ou corrigées. Chaque année, il doit se tenir dans les abbayes un chapitre général, où assisteront des délégués de toutes les maisons dépendantes, et enfin, tous les quatre ans, il y aura un chapitre provincial qui fera les règlements jugés nécessaires et nommera des visiteurs; on créera, à frais communs, une caisse pour payer les dépenses de la visite et autres dépenses d'intérêt général. Le Pape détermine les limites des provinces : la France en renferme six, dont une est formée par les archevêchés de Bordeaux et de Bourges, y compris l'évêché du Puy. Il entre ensuite dans de grands détails sur les études des chanoines, pourvoit à la digne célébration de l'office divin, à la soumission des bénéficiers à l'égard

de leurs supérieurs; il recommande le soin des malades et la construction d'infirmeries là où il n'y en a pas encore. Il ordonne aux religieux de n'avoir de chevaux qu'en petit nombre, d'éviter de se faire servir par des séculiers; il proscrit le luxe et la recherche dans les repas comme dans le vêtement, dont il détermine la forme et la couleur : le noir, le gris et, de préférence, le blanc. Il défend toute aliénation de domaines sans la permission du Saint-Siège et aussi l'abus des fermes et locations. Il règle que les chanoines réguliers feront maigre le vendredi et le samedi toute l'année et tous les jours durant l'Avent; quant à l'abstinence du mercredi et du temps de la Septuagésime, on gardera l'usage établi; du reste, le Pape n'entend pas par cet article autoriser l'usage de la viande pour ceux qui sont obligés à une abstinence plus stricte. Tous les chanoines coucheront dans un dortoir commun sans cellules; là où il y a déjà des cellules, on pourra ne pas les renverser en entier, mais la partie antérieure devra en être abattue. Le Pape recommande aux chanoines prêtres des cathédrales, abbayes ou collégiales, de célébrer la messe au moins deux fois par semaine; à ceux des prieurés, au moins une fois par semaine; à ceux qui sont dans les écoles, au moins une fois tous les quinze jours; à ceux qui ne sont pas prêtres, de se confesser aussi tous les quinze jours et de communier une fois par mois. Il leur défend à tous de chasser et d'avoir des armes; il veut qu'on punisse sévèrement ceux qui dénoncent sans raison leurs supérieurs et ceux qui, sans permission, quittent un monastère pour un autre. Enfin il rappelle l'obligation de la pauvreté et défend à tous les religieux de se faire un pécule ou de rien posséder en propre (1).

(1) *Bullarium, Romæ, 1741*, tome IV, page 264.

Le Pape avait décidé qu'il désignerait lui-même pour chaque province les deux visiteurs et présidents du premier chapitre provincial : c'est un titre d'honneur pour l'abbé de La Couronne, Hélie, d'avoir paru digne, aux yeux de Benoît XII, de cette difficile mission, qu'il partagea avec l'abbé de Lesterps, Geoffroy Rabata. D'après Boutroys, les deux commissaires apostoliques réunirent à Limoges le chapitre provincial de Bourges et Bordeaux; l'ouverture s'en fit le 18 mars 1339. On y dressa de très sages règlements, dont la minute originale fut confiée à la garde d'Hélie; la caisse commune était déposée dans l'abbaye de Lesterps et fermée à trois clés que gardaient les abbés de Saint-Saturnin, de Mauléon (I) et de Chancelade. « Il y a plusieurs autres ordonnances, dit Boutroys, trop longues à descrire. » Avant de se séparer, on décida que le chapitre suivant serait tenu à Poitiers, dans l'abbaye de La Celle-Saint-Hilaire, le 12 mars 1343. Il est naturel de penser qu'Hélie, délégué par le Pape pour la réforme des monastères de la province, réforma d'abord son abbaye et y fit refleurir la ferveur primitive. Malheureusement la guerre de Cent ans allait commencer, et les désordres de toute espèce, les pillages, les incendies, les meurtres qu'elle entraîna avec elle arrêtèrent, presque dès son début, le mouvement de régénération que le zèle du Pape venait d'exciter.

Nous citerons encore deux actes d'Hélie III. En 1340, Pierre de Juillac, varlet, seigneur de Puy-Rusteau, au diocèse de Périgueux, lui rendit aveu et dénombrement pour son moulin de Gurat, qu'il tenait de l'abbaye à

(1) Mauléon, abbaye de l'ancien diocèse de Maillezais, aujourd'hui du diocèse de Poitiers, située près de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). — Lesterps, près Confolens (Charente). — Chancelade, près Périgueux (Dordogne). — Le *Gallia* n'indique pas dans les provinces de Bordeaux et de Bourges d'abbaye du nom de Saint-Saturnin.

l'accapt de cinq sols à muance de vassal. L'abbé accepta l'hommage, dont il dicta la formule, reçut le serment de fidélité que Pierre de Juillac lui prêta sur l'Évangile, et le confirma dans la possession de son fief, en lui présentant la barrette qu'il tenait entre les mains et en lui donnant le baiser de paix (1).

Enfin, le 8 décembre 1343, Guillaume de Bayard, paroissien de Juillaguet, reconnut tenir d'Hélie un boisseau d'orge de rente annuelle, à raison de l'acensement, à lui consenti, d'une certaine pièce de terre sise dans la paroisse de Juillaguet (2). Nous ne savons pas la date de la mort d'Hélie III; mais elle dut suivre de près l'aveu de Guillaume de Bayard, car en 1344, l'abbé de La Couronne était Pierre II.

CHAPITRE XVIII.

PIERRE II, HÉLIE IV ET PIERRE III, 24e, 25e ET 26e ABBÉS DE LA COURONNE.

(1344-1354 (?).)

De tristes jours s'étaient levés pour la France : une guerre qui devait durer plus d'un siècle venait de commencer, traînant après elle le cortège inévitable de toutes les guerres, le pillage, la peste et la famine. Situé sur la limite des possessions françaises, à trente lieues à peine d'un des centres importants de la puis-

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.
(2) *Ibid., ibid.,* Juillaguet.

sance anglaise, l'Angoumois devait souffrir de la guerre de Cent ans plus qu'une autre province et devenir tour à tour la victime des deux partis.

En 1345, le comte Derby, lieutenant du roi d'Angleterre à Bordeaux, fut averti que la ville d'Angoulême n'avait pour ainsi dire pas de garnison; il s'empressa de venir l'assiéger, et, au bout d'un mois, il s'en rendit maître : la ville capitula; Philippe VI, occupé ailleurs, n'avait pu la secourir. Vers la fin de l'année, il envoya son fils aîné, Jean, duc de Normandie, tenter de la reprendre; le jeune prince, après avoir donné plusieurs assauts qui demeurèrent sans effet, fut obligé de convertir le siège en blocus. Le manque de vivres obligea bientôt le comte Derby à évacuer la place; mais l'astucieux Anglais se joua de la droiture et de la générosité françaises, en digne sujet d'Édouard III. Il demanda une trêve, en l'honneur de Notre-Dame, pour le jour de la Purification, afin, disait-il, que les deux armées pussent, en cette fête, vaquer librement à la prière et rendre leurs devoirs à la sainte Vierge. Cette trêve lui ayant été accordée, le jour venu, de grand matin, il sortit d'Angoulême avec armes et bagages, et traversa les lignes françaises, au milieu de l'ébahissement de nos troupes, qui, la rage au cœur, durent le laisser passer sans l'inquiéter; car le duc de Normandie, scrupuleux observateur de la trêve, l'avait ordonné ainsi (1). La délivrance d'Angoulême opérée dans de telles conditions ne suspendit point les hostilités, et tout le pays continua d'être foulé par les armées française et anglaise.

A la faveur des troubles, une bande de partisans se jeta sur l'abbaye de La Couronne, pillant et saccageant tout, vases et ornements sacrés, meubles, linge, provi-

(1) Froissard. — Cfr. Corlieu, *Recueil en forme d'histoire*, édition Michon, page 40.

sions de toute espèce. La plupart des préceptoreries et des prieurés voisins furent traités de la même manière.

Pierre II avait sans aucun doute tenté tous les moyens en son pouvoir pour empêcher le pillage ; mais quoique l'abbaye, suivant toute probabilité, fût entourée et fortifiée de cette grande muraille dont Boutroys parle en plus d'un endroit, ses efforts avaient été impuissants. L'orage passé, il fallut songer à en réparer les ravages. Dans une situation si douloureuse, l'abbé dut naturellement presser ses débiteurs négligents, et c'est à cette occasion que Jean de Vaurie, prieur du Lignon, fut, à ses soins et diligence, contraint de s'avouer redevable à l'abbaye de La Couronne d'une somme de 167 livres, provenant des arrérages d'une rente. Il reconnut sa dette devant Ayguelin, évêque d'Angoulême, et promit de la payer à la Nativité de la sainte Vierge ; faute de paiement à cette époque, il consentait à être excommunié sans autre monition. Ayguelin, dans la charte d'où nous tirons ces détails, donne commission et pouvoir à Bernard, archidiacre d'Aunis, de publier la sentence d'excommunication, si le prieur n'est pas fidèle à sa parole (1).

Quand le calme fut un peu rétabli et qu'on put supposer que la voix de la conscience commençait à se faire entendre dans l'âme des pillards (cela arrivait dans des siècles de foi), Pierre prit la résolution d'aller implorer le secours de Clément VI, qui tenait sa cour à Avignon. Le Pape, dont la bonté et la générosité étaient les qualités dominantes, le consola, l'encouragea, joignit à ses paroles quelques présents, et, pour lui venir en aide plus efficacement encore, il chargea l'abbé de Saint-Cybard de faire publier, au nom du Saint-Siège, dans toutes les

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré du Lignon.

églises, un monitoire enjoignant restitution et réparation, sous un terme préfix, aux malfaiteurs inconnus qui avaient dépouillé l'abbaye ; le commissaire apostolique devait prononcer au besoin une sentence générale d'excommunication contre ceux qui ne viendraient pas à résipiscence. « L'abbé et le couvent de La Couronne, disait le Pape, nous ont exposé que des enfants d'iniquité, dont ils ignorent le nom, ont fait main basse sur les biens de leur église, dîmes, cens, rentes, argent monnayé, blé, vin, granges, terres, bois, vignes, prés, ornements sacrés, chartes, lettres et titres publics, vases d'or, d'argent et d'étain, chevaux, bœufs, vaches et autres animaux, lits, meubles et ustensiles, et qu'ils détiennent tous ces objets frauduleusement, sans souci de les rendre à leurs légitimes propriétaires » (1).

Pierre II, accablé par le chagrin d'avoir vu ruiner son monastère, jusque-là si florissant, et succombant aussi aux fatigues d'un long voyage, tomba malade en revenant d'Avignon, et mourut, nous ne savons en quel lieu, sans avoir revu l'abbaye.

La bulle de Clément VI, étant datée du 29 octobre 1352, ne fut expédiée qu'après la mort de Pierre, puisque, dès le 10 novembre 1351, HÉLIE IV était abbé de La Couronne.

A cette date, en effet, Ayguelin, évêque d'Angoulême, à la requête d'Hélie, abbé de La Couronne, donnait pouvoir à ses vicaires généraux, Jean de Magnan et Arnaud d'André, de prononcer l'union du prieuré de Moulède à la mense abbatiale. Le motif allégué pour justifier cette union était l'état misérable dans lequel se trouvait l'abbaye, « par suite de la guerre trop notoire que s'étaient faite dans la contrée les rois de France

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Bulles.

et d'Angleterre »; le monastère était tellement ruiné *(adeo destructum)* et les revenus de la mense abbatiale tellement amoindris qu'ils ne pouvaient suffire aux réparations indispensables, aux frais de l'hospitalité accoutumée et aux autres charges qui incombaient à l'abbé. Les vicaires généraux étudièrent consciencieusement l'affaire confiée à leurs soins, et enfin, le 2 mai 1352, l'évêque étant absent, ils prononcèrent, en présence et du consentement du chapitre de la cathédrale et du doyen Arnaud, l'union du prieuré de Moulède à l'abbaye de La Couronne, en y mettant toutefois cette condition que l'église du prieuré ne serait pas privée de la célébration des saints offices et que quelques religieux continueraient à la desservir (1).

Nous ne savons de PIERRE III, ou Pierre d'Agudelle, que ce que nous en apprend Boutroys, pour l'avoir lu dans une bulle de Clément VI. Le Pape y « confirme son élection au lieu de dom Pierre II, qui estoit décédé hors la court de Rome, porte la bulle du Saint-Père, donnée la treizième année de son pontificat ». Mais il y a erreur dans cet exposé, puisqu'il donne Pierre d'Agudelle comme le successeur immédiat de Pierre II, quand il est certain qu'il faut intercaler entre eux, comme nous venons de le voir, un Hélie IV. D'autre part, et Boutroys l'a remarqué, Clément VI ne fut pape que dix ans et demi environ, et une bulle datée de la treizième année de son pontificat inspire peu de confiance. Peut-être suffirait-il de modifier légèrement l'analyse de Boutroys pour arriver à la vérité.

On peut supposer d'abord une lecture fautive de la date de la bulle, non par Boutroys, mais par un notaire

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré de Moulède.

dont il n'aurait eu que le *vidimus* sous les yeux. On sait ensuite que Clément VI, dans son désir de faire des heureux et d'exercer royalement sa libéralité, avait multiplié les réserves, surtout en ce qui regardait les abbayes, et déclaré nulles les élections capitulaires. Comme on lui objectait que cette extension des réserves était excessive et que ses prédécesseurs n'avaient jamais usé que très modérément de ce droit : « Mes prédécesseurs, répondit-il, n'ont pas su être papes ! » (1). D'après cela, ne serait-il pas possible que, dès la mort de Pierre II, Clément VI eût nommé Pierre III pour lui succéder? que, d'autre part, les religieux eussent procédé à une élection et que leur choix fût tombé sur Hélie? Ou la courte durée de l'administration de cet abbé n'aurait pas donné aux réclamations de Pierre III le temps de se produire, ou plutôt les documents qui les contenaient auraient péri, comme tant d'autres, à cette époque de bouleversements. Hélie mort, les religieux, dans l'intérêt de la paix, auraient accueilli Pierre III et l'auraient reconnu pour leur abbé. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses assurément fort incertaines, tout ce que nous apprend la bulle de Clément VI, ou, pour mieux dire, ce qu'en cite Boutroys, se réduit à ceci, que Pierre était prieur d'Agudelle, religieux profès de La Couronne, et qu'il se trouvait éloigné de l'abbaye quand les religieux le choisirent (2). Son entrée en possession ne peut être antérieure au mois de mai 1352, où nous trouvons encore Hélie IV; peut-être même faut-il la reculer davantage et jusqu'en 1354, époque où la liste de la *Chronique* et le *Gallia christiana* le mentionnent pour la première fois.

(1) Darras, *Histoire générale de l'Église,* tome III, page 472.

(2) Nous verrons un peu plus loin que Pierre III, prieur d'Agudelle, est probablement le même que Pierre de Chalais, évêque de Montauban de 1367 à 1379.

Nous savons encore par Boutroys que, en 1352, Charles d'Espagne, connétable de France, à qui le roi Jean le Bon avait tout récemment accordé le comté d'Angoulême (1), vint prendre possession de ce comté, et que, à cette occasion, il « confirma, par lettres qu'il fit expédier, tous les bienfaits, grâces, exemptions et privilèges que les comtes ses prédécesseurs avaient donnés à l'église Notre-Dame de La Couronne, religieux, abbé et tenanciers ». « Je n'ay point copié ces lettres, qui sont dans le thrésor de l'abbaye », ajoute Boutroys. Nous le regrettons, car nous ne les avons pas retrouvées.

CHAPITRE XIX.

PIERRE IV ANSERAT ET PIERRE V, 27e ET 28e ABBÉS DE LA COURONNE.

Ici la chronologie des abbés de La Couronne devient fort incertaine, ce qui tient à une grande pénurie de documents et à l'identité des noms. La liste de la *Chronique* indique à partir de 1354 jusqu'à 1415 cinq abbés du nom de Pierre : Pierre III, 1354; Pierre IV Anserat,

(1) « La mort de Raoul de Nesle, comte d'Eu et de Guines (et connétable), donnait à Jean l'occasion de distribuer des grâces à ses nouveaux favoris....; la charge de connétable fut donnée à Charles d'Espagne, fils de Ferdinand de la Cerda, courtisan de Jean le Bon, et qui venait d'obtenir assez injustement le comté d'Angoulême, hypothéqué au roi de Navarre. » (*Histoire de France*, par A. Gabourd, tome VII, page 145.) — Charles le Mauvais, roi de Navarre, se vengea de Charles d'Espagne en le faisant assassiner, au mois de janvier 1354, dans la ville de Laigle, en Normandie.

1372; Pierre V, 1388; Pierre VI, dit le Vieux, 1400; Pierre VII, 1415 (1).

Les auteurs du *Gallia christiana,* tome II, col. 1046, supposent que Pierre II, Pierre III et Pierre IV Anserat ne sont qu'un seul et même personnage, et que Pierre V n'est autre que Pierre le Vieux. Nous savons que Pierre II est distinct de Pierre III, puisqu'ils sont séparés par Hélie IV; mais l'identification de Pierre III avec Pierre Anserat, aussi bien que de Pierre V avec Pierre le Vieux, n'a rien d'absolument impossible (2). Cependant, comme nous n'avons point de preuves pour l'établir à l'encontre de la tradition de l'abbaye, nous conserverons à Pierre Pontet son chiffre ordinaire de Pierre VII, et nous raconterons le peu que nous savons de l'histoire de La Couronne dans la seconde moitié du XIVe siècle, sans trop nous inquiéter de le rattacher à tel ou tel abbé.

Le *Gallia* cite une charte de 1361 relative à l'abbaye de Bassac, où figure Pierre Anserat; la liste de la *Chronique* le mentionne en 1372; nous devons donc lui attribuer tous les actes compris entre ces deux dates.

D'après cela, c'est à lui que Jeanne d'Eschiles, fille de défunt Hugues d'Eschiles, varlet, et veuve de Pierre Robert, varlet, fait remise, le 26 mai 1363, de vingt

(1) Ces dates ne sont point celles de l'avènement des abbés, mais seulement celles des pièces où ils figurent.

(2) Toutefois un acte du 9 mars 1391 que nous citons plus bas, et qui semble avoir été fait pendant une vacance du siège abbatial, rend peu probable l'identification de Pierre V avec Pierre VI le Vieux. Il est également difficile d'admettre que, si Pierre IV Anserat était le même que Pierre III, lequel fut vraisemblablement évêque de Montauban, il ne se rencontrât pas un document où ce personnage fût mentionné avec ses deux titres. En conséquence, nous penchons à croire que Pierre Anserat se distingue de Pierre III et qu'il lui succéda à La Couronne au plus tard en 1360, époque où celui-ci était official de Montauban.

sols de rente, qui lui étaient dus par l'abbaye sur l'écluse de Fleurac (1).

C'est à lui que Gatien, abbé de Saint-Étienne-de-Vaux (2), et Gombaud, prieur de Saint-Sulpice, rétrocédèrent, le 4 septembre 1364, la grange ou préceptorerie de La Lande (3).

A une époque que nous ne pouvons déterminer rigoureusement, un Hélie, abbé de La Couronne, probablement Hélie III, avait acensé cette grange avec toutes ses dépendances à un autre Hélie, abbé de Saint-Étienne-de-Vaux, et à Gombaud, prieur de Saint-Sulpice, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne. La Lande étant située dans la paroisse même de Saint-Sulpice, en la châtellenie de Royan, l'exploitation devait en être plus facile pour les bénédictins de ce prieuré que pour les frères de La Petite-Couronne-en-Arvert; ce fut vraisemblablement la cause du contrat. La rente était fixée à cinquante boisseaux de froment, mesure de Mornac (4), portables à la maison *(domum)* ou grange de Nyos (5); il était expressément stipulé que, faute de paiement, la préceptorerie de La Lande, sans aucune formalité, ferait retour à ses premiers propriétaires. Or, la guerre avait étendu ses ravages sur l'abbaye de Vaux, comme sur celle de La Couronne; le prieuré de Saint-Sulpice avait particulièrement souffert

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Fleurac.

(2) Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située près de Royan, autrefois du diocèse de Saintes.

(3) Hameau de la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

(4) Mornac, commune du canton de Royan (Charente-Inférieure).

(5) Il est fait mention de Nyos en cet endroit comme d'une préceptorerie ou grange; c'est évidemment le sens du mot *domus,* puisque quelques lignes plus haut nous lisons : « *domum sive grangiam de La Landa* ». Nyos était donc distinct du prieuré de Disail ou de La Petite-Couronne-en-Arvert; mais cette distinction, il faut le reconnaître, n'entraîne pas l'éloignement.

et les bâtiments de la préceptorerie de La Lande avaient été en partie ruinés. Ni le prieur, ni l'abbé, à son défaut, ne payaient depuis seize ans la rente convenue, dont les arrérages s'élevaient à huit cents boisseaux de froment. Après avoir longtemps attendu, l'abbé et les religieux de La Couronne, qui étaient eux-mêmes dans une situation si gênée, insistèrent pour être payés; mais les débiteurs n'étaient pas en mesure de solder tout d'un coup leur énorme dette. Ils prirent donc le parti de rétrocéder le fonds, suivant la teneur du contrat primitif, et, pour s'acquitter des arrérages et des réparations qu'ils auraient dû faire aux bâtiments, ils s'engagèrent à payer à l'abbaye de La Couronne, dans la préceptorerie de Nyos, une rente annuelle de quinze boisseaux de blé. Ces conditions furent acceptées par Jacques de Sabatier, chanoine et procureur de La Couronne, représentant l'abbé et le couvent. Hélie, évêque d'Angoulême, et Bernard, évêque de Saintes, les confirmèrent par l'apposition de leur sceau (1).

Nous avons trouvé aux archives de la Charente une pièce du 6 avril 1370 où Pierre Anserat est expressément nommé; il achète de Jean de Cortet, paroissien de Mons *(de Montibus)*, pour le prix de 52 sols, tous les revenus que celui-ci avait accoutumé de percevoir à Fleurac (2).

La liste de la *Chronique* et Boutroys citent encore cet abbé en 1372. « L'an de grâce 1372, Pierre Anserat estoit abbé de La Couronne, comme il se veoit par un contract passé en son nom ceste année-là avec les paroissiens de Narsac; le sujet est trop long à réciter » (3).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Disail.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, Fleurac.

(3) Boutroys.

« On trouve, dit M. E. Castaigne, dans l'ancien *Gallia christiana* (tome III, page 749) un Pierre de Chalais, abbé de La Couronne, puis évêque de Montauban (de 1368 à 1379), ce qui ne peut convenir qu'à Pierre III ou à Pierre Anserat. » Cela conviendrait, en effet, très bien à Pierre Anserat, pourvu qu'on ne fît commencer son épiscopat qu'en 1372; mais si la date de 1368 (1), indiquée par M. Castaigne, est certaine (comme elle le paraît), il est peu probable que Pierre Anserat soit l'évêque de Montauban, puisque, le 6 avril 1370, il est cité, dans une charte originale que nous avons vue et qui est aux archives, comme abbé de La Couronne et seulement comme abbé de La Couronne. Il n'est pas sans quelque difficulté non plus d'attribuer la dignité épiscopale à Pierre III et de l'identifier avec Pierre de Chalais; cependant, tout considéré, cette opinion nous paraît avoir plus de vraisemblance. Quoi qu'il en soit, nous reproduisons ci-dessous ce que nous apprennent de Pierre de Chalais (2) les *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, de Moulenq; on trouvera dans cet extrait des détails intéressants, mais on sera surpris de l'oubli absolu de l'évêque de Montauban à l'égard de son ancienne abbaye (3). Il est à croire qu'il n'y résida guère et n'eut pas le temps de s'y attacher.

(1) La bulle d'institution de Pierre de Chalais en qualité d'évêque de Montauban est même, d'après la note ci-dessous de Moulenq, datée du 27 septembre 1367.

(2) Nous avons parlé plus haut, page 193, d'un Pierre de Chailles ou de Chalais, comme prieur de Saint-Martin de Niort; il est très possible que ce soit le même dont il s'agit ici.

(3) « Pierre de Chalais, abbé de La Couronne, au diocèse d'Angoulême, fut nommé, sur la recommandation du roi Charles V, évêque de Montauban par une bulle du pape Urbain V, datée du 27 septembre 1367, comme successeur, non d'Arnaud de Peyrarède, qui n'avait été qu'administrateur du diocèse, mais de Bertrand de Cardaillac, dernier évêque. Il est qualifié, dans cette bulle, licencié ès décrets et prévôt de l'église de Nîmes. Il avait été précédemment official de la cathé-

Nous ne saurions décider à quelle date Pierre V remplaça Pierre Anserat. Peut-être est-ce lui qui, dans le chapitre général du 13 juin 1380, ratifie un arrentement consenti par Jean de Chalais, prieur de Fontblanche, en faveur de Pierre Pinault : l'arrentement portait sur trois journaux de terre à planter en vignes,

drale de Montauban, et, en cette qualité, avait autorisé les cordeliers à porter leur croix arborée en dehors de leur monastère, par un traité passé devant Mouscardon, notaire, le 21 mai 1360. C'était un homme d'un très grand mérite, et Charles V, après l'avoir envoyé en ambassade à la cour de l'empereur Charles IV, ne pouvant, dans ces temps difficiles, se priver de ses sages conseils, le retint auprès de lui : c'est pourquoi il resta près de sept années sans paraître dans sa ville épiscopale, où il ne fit son entrée que le 10 mai 1374, après avoir confirmé les coutumes et franchises des habitants et des consuls, qui le reçurent devant le cimetière de Saint-Orens, au delà du pont, lui prêtèrent le serment accoutumé et l'accompagnèrent ensuite jusqu'à la cathédrale. Pendant ce temps, Géraud de Calcellis, abbé de Belleperche, qu'il avait institué pour son vicaire général, administra le diocèse... Pierre de Chalais confirma, par lettres datées de sa maison, à Avignon, le 15 novembre de la même année, une transaction du 27 février 1336..., qui avait été faite entre l'official de Jacques, évêque de Montauban, son chapitre et le prieur-mage. Il avait obtenu, dans le mois d'avril précédent, des lettres royaux confirmant les lettres par lesquelles Louis, duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc, avait révoqué, le 13 juin 1369, les donations et privilèges qu'il avait accordés pouvant porter atteinte aux droits de l'évêque et de l'église cathédrale de Montauban. Il fit confirmer, par une bulle de l'an 1372, dont l'exécution fut confiée au prieur-mage de la cathédrale et aux abbés de Grandselve et de Belleperche, la nomination qu'il avait faite d'un administrateur de l'hôpital du Tescou. Il fit construire dix chambres dans le cloître de la collégiale de Saint-Étienne-du-Tescou et les donna aux chanoines, à la charge par eux de célébrer tous les ans son anniversaire. Usant de la faculté de tester, qui avait été accordée à l'abbé de La Couronne par les papes Urbain V et Grégoire XI, il fit son testament le 13 novembre 1373, par lequel, après avoir élu sa sépulture dans son église cathédrale et devant l'autel de la sainte Vierge, *où il avait été offert avant sa naissance,* il légua 500 florins au pape d'Avignon, Clément VII, pour la guerre des Lombards, en le priant d'approuver son testament, attendu que tous les legs qu'il faisait étaient aussi bien des restitutions que des libéralités, et que sa fortune ne consistait que dans les biens qui lui avaient été donnés par l'empereur; à la cour romaine, 200 florins pour le rachat de la métairie de La Pousaque;

situés au lieu de Benais ; la redevance était fixée au tiers des fruits (1).

En 1387, Jean de Noaillac (de Nobelhac), prieur du Lignon, confessa que son prieuré devait, de temps immémorial, à l'abbaye de La Couronne une rente de quatorze livres de la monnaie du cours, payable en la vigile de S. André Apôtre (21 août 1387) (2).

Une charte du 9 mars 1391 me porte à croire que Pierre V n'était plus abbé à cette date et qu'on ne lui avait pas encore donné de successeur. En voici l'objet : Géraud des Combes, infirmier de l'abbaye, fondé de procuration du prieur claustral et du couvent, par un acte capitulaire du 3 mars 1391, dont il a présenté, est-il dit, une expédition scellée du sceau du couvent, achète d'Hélie de Rousans, varlet, seigneur de La Liège, et d'Agnès du Fa, damoiselle, dame dudit lieu, une rente de vingt sols assise sur le moulin de La Liège, et ce, moyennant le prix de douze livres de la monnaie du roi (3).

N'est-il pas remarquable que cette pièce ne fasse aucune mention de l'abbé ? Cependant l'infirmier n'agit point en son propre nom et uniquement pour le compte

à son église cathédrale, sa crosse et son bâtcn pastoral *(sic)*, sa mitre, son anneau pontifical, son pectoral et sa chapelle noire, sous la condition qu'ils ne seraient jamais aliénés et qu'ils resteraient toujours dans l'église pour l'usage de ses successeurs. Il institua pour ses héritiers les chapelains de la chapelle Saint-Benoît, fondée par Guillaume de Cardaillac, l'un de ses prédécesseurs... Il mourut neuf jours après et fut enseveli dans le lieu qu'il avait désigné. » (*Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, par Moulenq, tome Ier, pages 19-22.)

Nous devons cette communication à la bienveillance de M. l'abbé Poulbrière, le savant historiographe du diocèse de Tulle.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Fontblanche.

(2) *Ibid., ibid.*, Le Lignon.

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, La Liège.

de son infirmerie; il engage tout le couvent, qui l'accrédite par des lettres écrites et scellées au chapitre; le prieur claustral est représenté comme le président de ce chapitre, et de l'abbé il n'est pas dit un mot. Ce silence, nous semble-t-il, serait difficilement explicable si le siège abbatial n'eût pas été vacant alors.

C'est donc en 1391 au plus tôt que Pierre VI le Vieux dut être élu.

CHAPITRE XX.

PIERRE VI LE VIEUX ET PIERRE VII PONTET, 29e ET 30e ABBÉS DE LA COURONNE.

Le 23 juin 1393, Pierre VI le Vieux reçut l'hommage plain de Thomas de Saint-Hilaire, près Barbezieux, à la redevance d'un marbotin ou de 7 sols de la monnaie du cours, pour différentes possessions que ledit Thomas tenait de l'abbaye de La Couronne dans les paroisses de Saint-Vivien (La Chaise), de La Garde et de Saint-Eugène (1).

En décembre 1397, il reçut celui de Guillaume de Chaumont, damoiseau, neveu de Guillaume de Jovelle et paroissien de Champagne, au diocèse de Périgueux, pour le maine de Vendoire (2).

En 1398, il présenta requête au comte d'Angoulême, le suppliant d'ordonner que les religieux de La Cou-

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, Vendoire.

ronne fussent payés des quinze livres qui leur étaient dues sur le minage d'Angoulême à raison de la fondation en leur église, par la comtesse-reine, de la chapelle Saint-Nicolas. Louis, duc d'Orléans et comte d'Angoulême, frère du roi Charles VI, accorda la demande de l'abbé (1).

Le 7 février 1398, Pierre, accompagné de frère Jean Frostier, son procureur et prieur de Sireuil, était en la chapellenie de Vendoire, et là Jean Frostier représentait à Jean et Pierre Combramer, fils d'autre Jean Combramer, dit Moreau, habitants de Champagne, diocèse de Périgueux, que, de tout temps, leurs ascendants avaient payé aux prédécesseurs de dom Pierre, abbé de La Couronne, et à la préceptorerie de La Laigne, située dans la paroisse de Vendoire, une redevance annuelle de trois boisseaux de froment, mesure de Villebois, et de deux sols d'argent (2).

Pierre le Vieux était encore assez vigoureux en 1398, puisqu'il avait pu faire le voyage de Vendoire ; il n'était plus ainsi en 1400, d'après ce que raconte Boutroys. « Je lis dans le thrésor un acte de 1400 où il est dit que Monsieur Guillaume d'Angoulesme (c'était Guillaume VI) se plainct de Pierre, abbé de La Couronne, de ce qu'il n'assistoit point à ses sinodes, veu que les abbés de Sainct-Cybard, Sainct-Amant et Cellefrouin y assistoient bien. Il respond que ce n'est pas par mespris, mais qu'il ne le peut faire sans le péril de sa vie et le danger des chemins, estant viel et caduc. » Dans une copie informe de la pièce originale, copie qui est aux archives, l'abbé s'excuse sur les dangers des guerres, *pericula guerrarum.* On lui avait dit, du reste, que, par crainte des mêmes dangers, l'évêque ne prési-

(1) Boutroys.
(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.

dait pas le synode en personne, ce qui avait fini de le détourner de s'y rendre lui-même. Il promet pour l'avenir de n'y plus manquer toutes les fois que l'évêque d'Angoulême y paraîtra personnellement, pourvu qu'il soit informé assez tôt de la date de l'assemblée et de l'intention du prélat de la présider (14 mai 1400).

Il est admirable que ce bon abbé ait allégué pour excuse sa vieillesse, ses infirmités et les dangers de la guerre, au lieu d'invoquer ses privilèges, comme le font d'ordinaire les religieux, et comme il eût pu le faire légitimement du reste, puisque, dès 1216, un autre Guillaume, troisième du nom, évêque d'Angoulême, avait reconnu que les abbés de La Couronne n'étaient pas obligés d'assister à ses synodes (1).

Il est probable que, « estant viel et caduc », Pierre VI ne dépassa point les premières années du XV[e] siècle.

A Pierre VI le Vieux succéda PIERRE VII PONTET.

C'est Pierre Pontet, suivant toute apparence, qui avait pourvu Jean de Chamier du prieuré de Fontblanche ; nous ne savons pour quelles raisons la collation fut regardée comme douteuse par Jean de Chamier lui-même, qui fit des démarches pour être pourvu en cour de Rome. La cour de Rome alors était pour la France à Avignon ; Benoît XIII, qui siégeait dans cette ville, donna charge à l'official de Maillezais d'examiner le candidat et, s'il le jugeait capable, de lui conférer le bénéfice. L'official examina Jean de Chamier, le jugea capable, le pourvut du prieuré et ordonna par un mandement à l'abbé et au couvent de La Couronne, sous peine d'excommunication, de le mettre en possession réelle. Il paraît étrange qu'on déploie tant d'appareil pour contraindre les gens à faire par force ce qu'ils

(1) Voir page 133.

ont fait déjà de leur bon gré. Peut-être Jean de Chamier n'était-il pas aussi digne que le crut l'official; peut-être, depuis la première nomination qu'il avait faite, l'abbé avait-il découvert quelque raison légitime de ne pas la confirmer. Quoi qu'il en soit, cette affaire dut lui être assez désagréable (4 mai 1408) (1).

Nous ne savons rien de plus (2) de Pierre Pontet, sinon que, le 9 août 1424, il résigna, entre les mains de Jean V Fleury, évêque d'Angoulême, son abbaye de La Couronne en faveur de Pierre de Bouchard (3).

CHAPITRE XXI.

PIERRE VIII DE BOUCHARD, 31e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1424-1461.)

PIERRE DE BOUCHARD prit possession le même jour, en présence de Pierre Camus ou Camas, prieur d'Agudelle, qui remplissait par intérim les fonctions de prieur claustral, de Pierre Poitevin, infirmier, d'Hélie Seguin, sacriste, de Mauger Cladier, aumônier, de Géraud

(1) *Archives départementales*. fonds de La Couronne, Fontblanche.

(2) Du temps de Pierre Pontet, en 1415, fr. Pierre Poitevin, fondé de procuration des abbé et couvent, vendit « à messire François de Mont-Beron, viconte d'Aulnay, soixante livres de rente que par avant lesdits religieux avoient acquis de messire Jacques de Mont-Beron, assis sur tous ses biens, — avec les arrérages qui en estoient escheuz, — pour le prix et somme de mil cinquante livres tournois ». (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1860, page 79.)

(3) Boutroys.

Baudier (1), vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, de Pierre d'Achard, Jean Pallet et Adémar Seurin (2).

Pierre de Bouchard était, d'après Boutroys, oncle ou frère de François de Bouchard, vicomte d'Aubeterre, sénéchal d'Angoumois et chambellan de Charles VII, « lequel (François de Bouchard) fit si bien, avec la noblesse du pays, que luy et le seigneur de Barbazan (3) acquirent le nom de chevaliers sans reproche, en chassant les Anglais de la Guienne ».

Cet abbé prenait le gouvernement du monastère dans de fâcheuses circonstances; la guerre continuait de désoler nos provinces, et la bataille de Verneuil (1424) semblait anéantir toutes les espérances de Charles VII et livrer la France en proie à l'Angleterre; Pierre de Bouchard ne voyait autour de lui que des ruines et les ressources lui manquaient pour les relever; cependant il ne perdit pas courage. Le nombre toujours décroissant des religieux n'avait plus permis à ses prédécesseurs de maintenir la vie conventuelle dans les prieurés de Notre-Dame-du-Pont et de Notre-Dame-de-Fontblanche; le service divin y était réduit à la célébration de la messe aux jours de fête; Pierre de Bouchard pensa qu'il serait possible d'appliquer les revenus de ces deux prieurés à l'abbaye-mère et il pria le pape Martin V de les y unir.

Par une bulle du 3 décembre 1429, Martin V donna commission à l'évêque d'Angoulême, Jean Fleury, d'informer et de statuer sur la demande de Pierre de Bouchard. Voici le commencement de cette bulle, qui

(1) Géraud Baudier, devenu plus tard prieur de Rifaucon, donna de l'embarras à Pierre de Bouchard. (Voir plus loin, page 221.)

(2) Boutroys.

(3) Arnauld Guilhem, baron de Barbazan, d'une famille distinguée du pays de Bigorre, surnommé *le chevalier sans reproche*, vaillant général français sous Charles VI et Charles VII.

renferme des détails intéressants : « Nos chers fils les abbé et couvent de la bienheureuse Marie de La Couronne, de l'ordre de Saint-Augustin, nous ont récemment fait présenter une requête où ils exposent que leur monastère a été autrefois un des plus célèbres et des plus riches de leur ordre dans vos contrées ; qu'il avait assez de revenus pour l'entretien de cinquante religieux y vivant sous l'observance régulière et de dix convers, et qu'il était pourvu de bâtiments et édifices convenables ; mais, dans le cours des temps, par suite des guerres, des pestes et autres calamités qui ont longtemps affligé ces contrées, les revenus ont tellement diminué qu'ils suffisent à peine à l'entretien de huit personnes. Les abbé et couvent, pour défendre le monastère des incursions des ennemis et pour réparer lesdits bâtiments et édifices, qui sont renversés en grande partie, ont été obligés de vendre et aliéner un certain nombre des biens meubles et immeubles et ils ploient sous le poids des charges. »

Le Pape ajoutait que le prieur de Notre-Dame-du-Pont, Bertrand de Caillon (1), consentait à l'union demandée et offrait de résigner son prieuré moyennant une pension convenable. Il n'était rien dit de Fontblanche, qui n'avait peut-être pas alors de titulaire. Si nous en croyons une note manuscrite dont l'écriture paraît ancienne, un gentilhomme poitevin s'était emparé des revenus de ce monastère et, pour le faire desservir, il y entretenait un prêtre séculier qu'il

(1) Le 19 avril 1404, Bertrand de Caillon, procureur des abbé et couvent de La Couronne, fait vidimer par Guillaume Saint-Just, bachelier ès lois, lieutenant général de Guillaume Bataille, chevalier, sénéchal d'Angoumois pour le duc d'Orléans, comte d'Angoulême, des lettres du 15 août 1274 dans lesquelles Hélie du Fa, fils de Seguin, fait hommage à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, de tout ce qu'il a et tient, excepté son fief ; c'est l'hommage lige au devoir d'un marbotin. Les lettres avaient été scellées par Pierre, abbé de Blanzac.

habillait en religieux. Le prieuré de Fontblanche, nous ne savons pour quel motif, ne fut point compris dans la concession pontificale et garda son autonomie jusqu'à la Révolution.

L'évêque d'Angoulême était à Rome, où le retenaient des affaires personnelles assez épineuses, à ce qu'il nous dit, *pluribus aliis propriis nostris arduis in Romana curia præpediti negotiis*. Ne voulant pas que l'abbaye de La Couronne eût à souffrir par le fait de son absence, il fit dresser, le 17 mai 1430, au couvent de Saint-Grégoire, à Rome, où il demeurait, un acte (1) par lequel il constituait Foucher, abbé de Saint-Cybard, son procureur spécial à l'effet d'exécuter, en son lieu et place, la bulle de Martin V.

Cette commission de Jean Fleury fut remise par le syndic de La Couronne, frère Étienne de Pigol, à Foucher, qui l'accepta; toutefois, comme les périls des routes et l'éloignement des lieux ne lui permettaient pas de se transporter personnellement partout où il était nécessaire, il subdélégua, le 21 septembre 1430, Arnaud des Ages, notaire apostolique, Guillaume de Bruget, Guillaume Freyne et Jean de Mosond, notaires publics, pour procéder aux informations préliminaires et lui en faire leur rapport.

Arnaud des Ages se rendit donc à La Couronne, au prieuré de Notre-Dame-du-Pont, à l'église paroissiale de Leynhac (2), unie audit prieuré, et enfin au lieu d'Autoire (3), diocèse de Cahors. Il entendit le prieur Bertrand de Caillon et toutes les personnes qui voulurent déposer au sujet de cette affaire, et il leur donna

(1) Un des témoins de cet acte fut Jean Cardinal, abbé de Bonnevaux, abbaye cistercienne, située dans la paroisse de Marçay, aujourd'hui canton de Vivonne, au diocèse de Poitiers.

(2) Leynhac, canton de Maurs (Cantal).

(3) Autoire, canton de Saint-Céré (Lot).

assignation à comparaître, le 25 novembre 1430, devant l'abbé de Saint-Cybard, en son monastère, pour s'opposer, s'ils le jugeaient bon, à l'union projetée, les avertissant que, faute par eux de comparaître, il serait passé outre.

Le 25 novembre, en présence d'Étienne de Pigol, syndic de La Couronne, et d'Arnaud des Ages, Bertrand de Caillon déclara formellement à l'abbé de Saint-Cybard qu'il consentait à l'union; aucun opposant ne comparut: Foucher n'en renvoya pas moins le prononcé de son jugement au 7 décembre. Ce jour venu, ayant réuni dans le chœur de son église, vers l'heure de tierce, Pierre de Bouchard, abbé, et Étienne de Pigol, syndic de La Couronne, devant autre Bertrand de Caillon, aumônier de l'abbaye de Saint-Cybard, et Jean Rogue, prévôt de Trémolat (1), Foucher reçut de nouveau la résignation de Bertrand de Caillon, prieur de Notre-Dame-du-Pont, et, prononçant l'union de ce prieuré, avec tous ses droits et toutes ses dépendances, y compris la paroisse de Leynhac, à l'abbaye de La Couronne, il en donna l'investiture à Pierre de Bouchard par la tradition de sa barrette. Il assigna au prieur démissionnaire, sur les revenus du prieuré, la pension dont on était convenu d'avance, et statua que deux chanoines de La Couronne ou, au moins, un chanoine et un prêtre séculier, avec un serviteur régulier ou séculier, résideraient à perpétuité au prieuré du Pont, à la charge d'y célébrer la messe aux jours marqués pour les bienfaiteurs et fondateurs et d'y prier pour eux. Il recommande aussi à ces deux prêtres ou, au moins, à l'un d'eux, sauf empêchement légitime, d'assister à Leynhac aux processions et messes paroissiales et d'y prendre part aux offices, au nom de l'abbé et du couvent de La

(1) Trémolat, canton de Saint-Alvère (Dordogne).

Couronne, désormais subrogés au prieur. Il règle qu'il sera fait, dans l'église de Leynhac, pour les fondateurs et les bienfaiteurs du prieuré, quatre anniversaires, où, indépendamment des deux chanoines du Pont, il y aura quatre autres prêtres, dont l'un sera le recteur ou vicaire perpétuel, et les trois autres « des fils de l'église paroissiale », si c'est possible; que, à chaque anniversaire, il sera dit une messe chantée de la sainte Vierge et une seconde messe pour les défunts; qu'il sera fourni à ces prêtres, par les chanoines du Pont, un repas et l'offrande d'usage dans la paroisse aux anniversaires. Le premier anniversaire doit être célébré le 26 août, qui est le jour du décès du seigneur Bertrand, fondateur du prieuré (1), le second le 14 juin, le troisième et le quatrième le premier lundi non férié après la Nativité de Notre-Dame et le premier lundi non férié après la Purification (2).

Nous nous sommes longuement étendu sur ce sujet assez peu important par lui-même, parce qu'il donne une idée de la procédure suivie dans l'union d'un prieuré à l'abbaye-mère. Quelques années plus tard, cependant, l'abbé et le couvent de La Couronne s'y prirent d'abord d'une autre façon. Le prieuré du Lignon étant venu à vaquer par la résignation de frère Jean de Citeau, ils se mirent en possession de ce prieuré de leur seule autorité; mais il leur survint bientôt quelque scrupule, et craignant que l'union ainsi faite ne fût un jour attaquée, ils en demandèrent la confirmation au pape Eugène IV, qui remit encore l'examen de cette nouvelle affaire à l'abbé de Saint-Cybard (9 septembre 1437) (3). L'union

(1) C'est le seul renseignement que nous ayons sur la fondation du prieuré du Pont, et, comme on le voit, il est bien vague.

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, prieuré du Pont.

(3) *Ibid., ibid.,* Le Lignon.

ne fut point prononcée et le prieuré du Lignon garda son existence séparée tant que l'abbaye elle-même subsista.

Le 10 mai 1435, Pierre de Bouchard reçut l'hommage de Marguerite de Laduch, damoiselle, dame du Fa, paroissienne de Saint-Orient de Sireuil. Elle confessa tenir de Révérend Père en Dieu Pierre, humble abbé du couvent de Notre-Dame de La Couronne, à hommage plain et accapt d'un marbotin d'or, à muance de seigneur et de vassal, son maine de La Liège, l'écluse de La Liège, avec les moulins bladiers et drapiers, anguillards, pêcheries et eaux appartenant à ladite écluse (1).

Le prieur de La Ramière, au diocèse de Cahors, frère Olivier de Murat, n'était pas aussi disposé que la dame du Fa à reconnaître les droits de Pierre de Bouchard. Depuis plusieurs années, il refusait, malgré les constitutions et coutumes de l'ordre, acceptées par serment et confirmées par l'autorité apostolique, d'assister au chapitre général. Après une longue patience, l'abbé, dans le chapitre du 13 juin 1441, lança l'excommunication contre le prieur récalcitrant ; il ordonnait ensuite à tous les prieurs et recteurs d'églises soumis à La Couronne et priait les vicaires généraux des évêques de Cahors et de Saint-Flour de faire promulguer sa sentence (2). Cette sentence était contre-signée par Pierre d'Achard, son futur successeur (alors secrétaire du chapitre), qui était aussi son neveu (3).

Déjà une partie considérable des biens immeubles de l'abbaye avait été usurpée, à la faveur des désordres

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, La Liège.

(2) Vingt ans plus tard, le 13 juin 1460, Pierre de Bouchard dut porter la même sentence contre Géraud Baudier, prieur de Rifaucon, coupable de la même faute; il pria l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Saintes de faire publier la sentence.

(3) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, La Ramière.

de la guerre, par d'injustes envahisseurs; d'une autre partie le fonds avait été, sous la réserve d'une rente, aliéné volontairement, parce que les religieux, déchus de la ferveur primitive et, du reste, trop peu nombreux, ne voulaient ni ne pouvaient plus cultiver eux-mêmes leurs terres. Usurpation et aliénation, ces deux causes, dont la seconde ne cessa pas d'agir jusqu'à la Révolution, réduisirent à quelques centaines d'hectares les immenses domaines de La Couronne; la propriété mobilière remplaça la propriété immobilière; abandonnant à perpétuité leurs prés, leurs moulins, leurs bois, leurs terres labourables, à part certaines exceptions, les religieux les convertirent en cens, en agriers, en redevances de différente sorte, dont ils trouvaient la perception plus avantageuse et plus commode que l'exploitation directe par leurs mains.

Pierre de Bouchard suivit le chemin tracé par ses prédécesseurs et, pour se procurer des ressources dans l'état de misère où se trouvait l'abbaye, il fit de nombreux acensements dont nous citons ci-dessous les plus importants (1).

Nous avons trouvé un contrat assez étrange, à la date du 27 février 1447 : l'abbé Pierre de Bouchard prend à ferme des religieux de son abbaye, pour dix ans, à commencer de la Toussaint, le prieuré du Pont

(1) Le 3 octobre 1444, acensement du maine du Breuil à Mathieu et Hugues Viguier frères, moyennant la redevance annuelle de cent sols de la monnaie du cours et de vingt-quatre boisseaux de froment (*).

A la même date, acensement à Guillaume de Ménard du moulin de Cougoussac, paroisse de Saint-Palais-du-Né, avec ses issues et dépendances, pour une rente de six livres (*).

Le 9 mars 1448, acensement à Jean Gadras, cultivateur, demeurant à Houlette, d'un vieux maine désert, inculte et ruiné, couvert de ronces et d'épines, appelé le Maine-de-Guillaume-le-Jeune, situé dans la paroisse de Criteuil, sous la redevance de dix sols, de six boisseaux

(*) Le Breuil-d'Archiac.

uni à la mense conventuelle. Il s'engage à leur payer annuellement six écus d'or frappés au coin du roi et à faire réparer le plus tôt possible l'église du prieuré du Pont (1). Ce bail à ferme fut passé en présence de Pierre de Bernard, abbé de Bassac, et de Jean de Cor, abbé de Chastres (2); les religieux d'alors étaient Mangot Nadion, prieur claustral, Jean Fasson, sacristain, Guillaume Chiron, Étienne de Layot, Roulet de Boursaud, Jean de Germain et Géraud des Combes (3). Nous constatons ici la séparation bien tranchée de la mense abbatiale et de la mense conventuelle; l'abbé et les religieux contractent ensemble comme des étrangers. Un tel abus est la négation de la vie religieuse telle que l'entend l'Église catholique; elle veut, en effet, que le supérieur et les inférieurs ne fassent qu'une famille dans laquelle tout est en commun et où l'on ignore, je ne dirai pas seulement l'opposition, mais jusqu'à la distinction des intérêts. L'abbé est le père de famille, les religieux sont ses enfants, et, si l'administration des biens temporels le regarde particulièrement à raison de sa charge, il n'en a pas cependant la propriété plus que

de froment, mesure du Breuil, et de deux chapons, le tout payable à la Saint-Michel (*).

Le 5 juillet 1457, acensement à Guillaume Ripoche du moulin de Rouil, paroisse de Saint-Palais-du-Né, moyennant le paiement annuel d'une pipe de blé et de dix sols tournois (*).

A la même date, acensement à Marc Roque ou Coque, meunier, du Moulin-Neuf, sous la redevance de six boisseaux de froment et deux boisseaux d'avoine (*).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré du Pont.

(2) N.-D. de Chastres, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, aujourd'hui commune de Saint-Brice, canton de Cognac.

(3) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré du Pont.

(*) Le Breuil-d'Archiac.

les frères et il doit comme eux pratiquer la pauvreté. Ces admirables principes étaient malheureusement oubliés à La Couronne au XVe siècle ; l'abbé, d'un côté, les religieux, de l'autre, s'étaient faits propriétaires ; aussi la commende peut venir (la transition ne sera pas trop brusque) prendre possession d'une place que ses défenseurs naturels ont été les premiers à démanteler. Les abbés réguliers ont déjà une mense séparée ; par des résignations successives en cour de Rome, ils vont abusivement annuler, pendant près d'un siècle, le droit d'élection des religieux et se faire de leur office comme un patrimoine, transmissible d'oncle à neveu ; l'avant-dernier, Raymond d'Achard, voudra se bâtir un palais. Tout sera prêt alors pour recevoir les abbés commendataires ; la principale et presque la seule différence que l'on constatera entre eux et leurs prédécesseurs sera dans la forme et dans la couleur de l'habit.

Mais revenons à Pierre de Bouchard.

Malgré la distinction de leurs menses, il y avait encore cependant beaucoup de cas où l'abbé et les religieux agissaient ensemble ; en voici un exemple : le 8 mars 1449, Pierre de Bouchard, Mangot Nadion, prieur claustral, Jean Fasson, sacristain, Jean de Gignet, infirmier, Roulet de Boursaud, chapelain de Saint-Jean-de-la-Palud, Étienne de Layot, prieur d'Échallat, Jean de Foucaud, Jean de Germain et Jean de Laurence, composant tout le chapitre, cédèrent à Bertrand de Farinard, varlet de Marthon, en vraie et perpétuelle emphytéose, « le lieu et les murailles ou plutôt les masures abandonnées qui autrefois étaient des maisons, appartenant à l'abbaye, et appelées d'ancienneté la maison ou l'*hospitium* de La Couronne, dans la paroisse Saint-Martin de Marthon, avec les vergers et les terres adjacentes auxdites masures et aux environs, de la

contenance approximative de dix journaux ». Le tout était concédé sous hommage lige au devoir d'une obole d'or, appréciée dix sols, payable à muance de seigneur et de vassal, et sous la redevance annuelle de six sols de la monnaie du cours portables à l'abbaye (1).

Olivier de Murat, dont nous avons parlé plus haut, avait autrefois demandé et obtenu que les deux prieurés de La Ramière (2) et de Molières (3) fussent unis ; ainsi jouissait-il des deux à la fois. Pierre de Bouchard, trouvant cette union préjudiciable aux intérêts de son abbaye, désira qu'elle fût dissoute. Nicolas V, par une bulle du 20 mai 1451, confia l'étude et la décision de l'affaire aux abbés de Chastres et du Loc-Dieu (4). Nous n'avons pas trouvé la sentence.

L'administration ferme et habile de Pierre de Bouchard commençait, il faut le reconnaître, à cicatriser quelques-unes des plaies de l'abbaye de La Couronne, quand un évènement inattendu lui en fit une nouvelle qui ne guérit jamais entièrement. Le second clocher, surajouté à la construction primitive de l'église, à main droite de la porte d'entrée, par l'abbé Guillaume Sanglars (5), s'écroula, entraînant et écrasant dans sa chute les trois premières travées de l'église et la cha-

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie de La Couronne de Marthon.

(2) La Ramière ou Laramière, commune du canton de Limogne (Lot).

(3) Le prieuré de Molières était situé près de Francoulès, commune du canton de Catus, arrondissement de Cahors; il ne faut pas le confondre avec Molières, commune du canton de La Capelle-Marival, située aussi dans le département du Lot.

(4) Loc-Dieu, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans la paroisse d'Elbes, canton de Villefranche (Aveyron), sur les limites du Lot. La bulle du Pape indique cette abbaye comme étant du diocèse de Cahors; elle y confinait et peut être en faisait-elle partie au XVe siècle; mais le *Gallia christiana* la place dans le diocèse de Rodez, tome I, colonne 262.

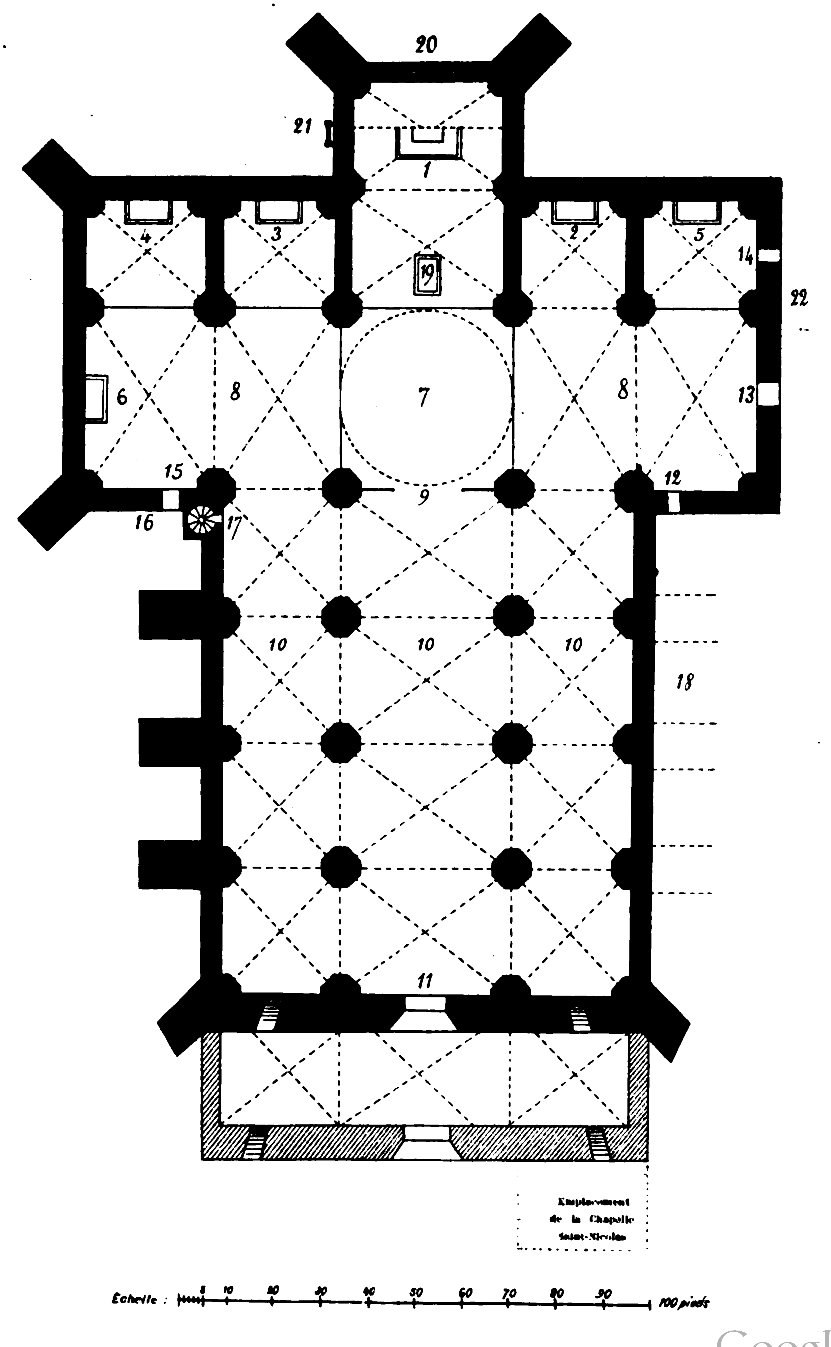
(5) Cfr., page 153.

pelle Saint-Nicolas, située en avant de la façade : c'était un immense désastre (1).

Venant après les horreurs du pillage et de l'incendie, il semblait qu'un coup si terrible dût être le coup de grâce ; il n'en fut rien cependant. On touchait à la fin de cette lamentable guerre de Cent ans qui avait mis souvent la France à deux doigts de sa perte ; notre patrie en sortait épuisée, mais triomphante, tandis que son orgueilleuse rivale commençait à ressentir les premiers déchirements de la lutte fratricide des *Deux-Roses*. En 1452, au mois de décembre, les Anglais, qui avaient été chassés de la Guienne, y rentrèrent sous la conduite de Talbot et s'emparèrent de plusieurs places. Charles VII était alors en Touraine ; à cette nouvelle, il accourut avec son armée et donna l'ordre aux maréchaux Lohéac et Jalagne de se porter au-devant des différents corps ennemis, tandis que le comte de Penthièvre allait assiéger Châtillon ; pour lui, il tint pendant quelque temps son quartier général à Angoulême. C'est alors qu'il eut la dévotion d'aller vénérer Notre-Dame en son sanctuaire de La Couronne. Il fut profondément touché en voyant les ruines de l'église, et, non content de remettre à Pierre de Bouchard une aumône royale pour l'aider à les relever, il voulut écrire lui-même au pape Nicolas V, afin de solliciter, pour une illustre abbaye en détresse, les bénédictions et le secours du Saint-Siège. Sur la demande du roi, le Pape donna une bulle par laquelle il accordait, pour dix ans, une indulgence plénière à tous les fidèles qui, confessés et communiés, visiteraient l'église de La Couronne, à la Nativité de la sainte Vierge, et y feraient une aumône suivant leurs moyens ; la même grâce était étendue à ceux qui, ne pouvant pas faire le pèlerinage, enver-

(1) Boutroys.

PLAN DE L'EGLISE ABBATIALE DE LA COURONNE.



raient leur offrande et satisferaient, dans une église quelconque, aux autres conditions prescrites. L'attrait de ces faveurs spirituelles excita la générosité des pieux chrétiens, dont les aumônes permirent à Pierre de Bouchard d'entreprendre la restauration de son église; ce qui prouve cependant que les ressources ne furent pas très abondantes et qu'elles vinrent bien lentement, c'est que la restauration dura de longues années et que, des trois travées anciennes, on en releva deux seulement, en sorte que l'église se trouva raccourcie d'une trentaine de pieds (1). Il en résulta une disproportion entre la largeur et la longueur, qui frappe surtout quand on jette les yeux sur le plan par terre.

M. Michon a pensé (2) que le plan primitif avait été une croix grecque et qu'on avait dénaturé ce plan au XVe siècle par l'addition de deux travées (3). Il est bien vrai qu'on a gâté au XVe siècle le plan primitif de l'abbatiale de La Couronne, mais c'est par le retranchement d'une travée, et non pas par l'addition de deux. Sous le bénéfice de cette observation, on ne peut se dispenser de souscrire aux réflexions si justes de l'éminent archéologue : « Les moines de La Couronne laissant leur église inachevée à l'époque de leur puissance et de leur gloire me paraissait un fait inexplicable. La *Chronique* relatant minutieusement les plus légères additions faites à l'abbaye depuis la construction de l'église, dom Vital admirant la beauté de l'édifice, faisant faire devant la porte la chapelle de la Reine,

(1) Boutroys.

(2) *Statistique monumentale,* page 302.

(3) Lorsque M. Michon publia en 1844 sa *Statistique monumentale de la Charente,* cet ouvrage de tant de science et de tant de goût, il ne connaissait pas les manuscrits de Boutroys, qui nous apprennent la chute du clocher de Guillaume Sanglars et des trois premières travées de l'église. C'est M. E. Gellibert des Seguins qui signala, vers 1853, d'après M. E. Castaigne, l'existence de ces manuscrits.

tout indiquait pour l'église un travail auquel on ne supposait pas la nécessité, la possibilité même d'une augmentation, tellement le plan primitif était convenable et satisfaisait les regards. »

Oui, dès 1201, époque de sa dédicace, l'église de La Couronne était achevée, telle que l'architecte l'avait conçue : c'était un édifice, roman en son entier, de 90 pieds de largeur, de 222 pieds de longueur et de 50 à 55 pieds de hauteur sous voûtes. Deux rangées de piliers ornés de colonnes formaient trois nefs de cinq travées chacune; au delà des nefs, l'église se dilatait en un magnifique transept de 145 pieds environ du nord au sud; dans la profondeur du transept, à droite et à gauche, avaient été ménagées les quatre chapelles des Apôtres, des Confesseurs, de Saint-Jean-Baptiste et des Vierges; enfin, débordant le transept du côté de l'orient et figurant la tête du Christ en croix, la chapelle centrale, bâtie dans le prolongement des deux rangées de piliers de la nef, renfermait le grand autel. Sur les deux derniers piliers de la nef et sur les deux piliers adossés aux murs de refend qui séparaient la chapelle centrale de la chapelle Saint-Jean et de celle des Apôtres, s'appuyait la coupole du clocher. Ce clocher consistait en une tour octogonale qui s'élevait peu au-dessus du toit de l'église (1) et se terminait par une charpente à huit pans (2).

(1) De cinq mètres seulement, d'après le procès-verbal d'expertise du 5 mai 1807, préparatoire à la vente. Le même procès-verbal dit formellement que le clocher était octogone. M. E. Castaigne a dû être trompé par ses souvenirs quand il a écrit (*Chronique latine*, pages 165, 166) : « Nous avons vu ce clocher dans notre enfance; nous pouvons dire seulement qu'il se terminait par un toit carré, comme le clocher de Saint-André d'Angoulême. »

(2) Procès-verbal d'état des lieux du 19 octobre 1663. (Minutes de Péchillon, notaire à La Couronne.) — La forme octogonale de la tour entraîne, du reste, tout naturellement pour le toit ou la forme d'une pyramide à huit côtés ou la forme ronde.

Telle était l'église de La Couronne avant la malheureuse superfétation du second clocher bâti par Guillaume Sanglars. Quand la chute de ce clocher eut écrasé la façade romane et les trois travées qui en étaient les plus voisines, on voulut faire l'économie d'une des travées de la nef et l'on n'en reconstruisit que deux, avec une nouvelle façade; le tout, bien entendu, dans le style de l'époque, le gothique flamboyant.

C'est au moment où il était absorbé par les premiers travaux de restauration de son église que Pierre de Bouchard eut à soutenir un procès contre l'archidiacre, et un autre contre les chanoines de la cathédrale. L'archidiacre, Thomas du Clion, docteur ès lois, curé primitif de Saint-Cybard de Roullet, paroisse annexée à l'archidiaconé, prétendait, à ce titre, en percevoir toutes les dîmes. D'autre part, l'abbé de La Couronne soutenait que ces dîmes lui appartenaient, « comme ayant titre et transport de messire Geoffroy de Bouteville, chevalier, seigneur de la Tour de Roullet, lequel tenoit icelle dîme inféodée... de R. P. en Dieu Monseigneur l'évesque d'Angoulesme ». Thomas du Clion et Pierre de Bouchard firent un arrangement provisoire qui devait durer jusqu'à la mort de l'un d'eux, avec liberté au successeur de reprendre le procès. Par cet arrangement, il était convenu que, après avoir prélevé sur les dîmes de Roullet une pipe de froment et une pipe de mêture, moitié froment et moitié seigle, pour l'entretien du culte divin dans l'église paroissiale, le reste serait partagé par moitié entre les parties (1).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Roullet. — En 1466, le procès avait recommencé entre l'archidiacre Jean de Montbrun et l'abbé Pierre d'Achard, le premier demandant toutes les dîmes de Roullet, le second en voulant les trois quarts. Le 8 juillet 1466, les parties consentirent à constituer des arbitres pour arriver à un jugement définitif; nous n'avons pas retrouvé ce jugement.

L'autre procès donna plus d'embarras à l'abbé. Voici quel en fut l'objet : le chapitre de la cathédrale réclamait les dîmes et la justice dans les mas de Mougnac, Chabrefy, le grand et le petit Girac et la paroisse de Saint-Michel-d'Entraigues; il soutenait que l'église de Saint-Michel était, de toute antiquité, annexée au chapitre de Saint-Pierre, qui avait droit d'y nommer un vicaire et d'obliger les habitants du grand et du petit Girac à recevoir les sacrements et à entendre la messe dans ladite église, comme vrais paroissiens. L'abbé et le couvent de La Couronne prétendaient, de leur côté, les droits seigneuriaux sur Mougnac et Chabrefy, situés dans la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud, paroisse, disaient-ils, dans toute l'étendue de laquelle ils étaient seigneurs directs. Du reste, d'après eux, l'église Saint-Michel n'était point une église paroissiale, mais une simple chapelle vicariale de la paroisse Saint-Jean. Ils étaient en possession immémoriale de percevoir la dîme sur le grand et le petit Girac et sur les terres situées entre deux. Ils ajoutaient que Geoffroy de Montausier, chevalier, seigneur de Mougnac, avait reconnu tenir sa terre de l'abbaye de La Couronne, et que, depuis, cette terre avait été achetée de lui (plus exactement d'Hélie de Cornille) par leurs prédécesseurs.

L'affaire fut portée, nous ne savons pourquoi, devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge, à Saint-Jean-d'Angély, qui condamna les chanoines d'Angoulême. Ceux-ci firent appel ; mais tandis que l'appel était pendant, on tenta une conciliation. Pierre de Martin et Jean Pelletan, bacheliers ès décrets, chanoines de la cathédrale, à ce députés, et frères Étienne de Layot, procureur des abbé et couvent de La Couronne, Mangot Nadion, prieur claustral, et Jean Fasson, sacristain, se transportèrent sur les lieux, firent rapport de leur visite à leurs commettants, et enfin les

parties, pour terminer une querelle qui avait duré trop longtemps déjà, en vinrent à un concordat. Le chapitre d'Angoulême se composait alors de Jean d'Oliveau, Guillaume d'Héraud, écolâtre, Guillaume Fabre, Pierre de Martin, Guillaume de Géraud, Géraud de Gruyer, Thomas de Chalais, Hélie du Verger, Itier d'Allard, Arnaud du Grain et Jean Pelletan; les autres chanoines étaient absents. Du côté du chapitre de La Couronne, comparurent Étienne de Layot, prieur d'Échallat, et Jean de Citeau, ancien prieur du Lignon, alors prieur de Saint-Martin de Niort.

Il fut convenu que tous les cens, rentes, agriers, devoirs et profits des mas de Mougnac et Chabrefy seraient désormais partagés par moitié entre les parties; que les officiers de justice y seraient nommés d'un commun accord, les profits et les charges de la justice demeurant aussi communs; que les manants de Mougnac et de Chabrefy auraient droit de pacage dans toute la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud, et réciproquement ceux de Saint-Jean-de-la-Palud à Mougnac et à Chabrefy. Quant aux autres terres non comprises dans les limites de ces deux mas, limites que fixait le concordat, l'abbé de La Couronne et son couvent devaient continuer d'en jouir comme ils en avaient joui jusque-là. Le partage par moitié devait s'appliquer aussi aux dîmes du grand et du petit Girac. En ce qui regarde les manants, il était stipulé qu'ils obéiraient alternativement un an à l'église de Saint-Jean-de-la-Palud et un an à l'église de Saint-Michel; ce qu'ils commenceraient à faire à l'égard de l'église de Saint-Michel, à la prochaine fête de ce glorieux archange. Les parties renonçaient, par une clause spéciale, à user de tout titre qui viendrait à être découvert après l'accord et convenaient que ce titre serait considéré comme nul et non avenu. Ce concordat fut passé à

Angoulême, dans le chapitre de la cathédrale, le 2 juillet 1456 (1).

L'année suivante, Pierre de Bouchard et Étienne de Layot conclurent une transaction avec l'abbé de Saint-Cybard, Raymond, et le procureur, frère André Chevalier : cette transaction mettait fin à de longs débats relatifs à la délimitation des deux paroisses de Nersac et de Saint-Jean-de-la-Palud vers Pont-Breton (28 mai 1457) (2). On sait que les religieux de Saint-Cybard étaient en possession de la cure et de la seigneurie de Nersac.

Pierre de Bouchard eut aussi, vers cette époque ou un peu auparavant, une querelle, dont nous ne savons pas trop le sujet, avec l'évêque d'Angoulême, Robert II de Montbron ; il semble qu'elle ait été relative à certains droits que l'évêque prétendait sur la paroisse de La Couronne et que l'abbé lui déniait; l'affaire fut portée devant l'archevêque de Bordeaux, le vénérable Pierre Berland, et ne dut être jugée que sous son successeur, Blaise Gréelle. Pendant les débats, l'évêque d'Angoulême attaqua les religieux sur un autre point; il soutint qu'ils ne lui avaient pas rendu foi et hommage pour leurs dîmes de Roullet; il fit saisir ces dîmes et, ayant obtenu des lettres de *committimus,* il cita sa partie devant le conseil des requêtes de Paris. Mais Pierre de Bouchard, par de puissantes influences, peut-être par celle du comte Jean, obtint que les lettres de *committimus* fussent révoquées. Le 17 octobre 1457, le roi Charles VII donna commission au sénéchal de Saintonge d'entendre les religieux de La Couronne et de les mettre hors de cause, s'ils prouvaient que l'hommage accoutumé avait été rendu par eux à l'évêque d'Angoulême;

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Chabrefy.
(2) *Ibid., ibid.,* Nersac.

c'était une simple question de fait, qui fut résolue à leur avantage.

Jean du Port, l'historien de Jean le Bon, nous apprend que le comte d'Angoulême aimait beaucoup « un abbé de La Couronne, nommé Pierre Bouchard, lequel était très docte homme, de douce et paisible conversation et saincte vie ». L'intimité était grande, en effet, entre Pierre de Bouchard et Jean le Bon, comme le prouve encore ce passage du même écrivain : « Il (Jean le Bon) fit faire une grande hasle couverte pour la commodité des marchands (halle de la place du Palet, détruite en 1778)... et fit faire une belle salle en son chasteau, ce qui se recognoist d'une sienne missive à Pierre Bouchard, pour lors abbé de La Couronne, près Angolesme, lequel il prie de luy ayder de charroiz pour faire sa dicte salle, laquelle missive est signée de sa main, et l'ay recouverte *(sic)* par le moyen de Jehan Terrasson, religieux d'icelle abbaye, homme amateur de choses rares et rechercheur de l'antiquité. »

La bienveillance du comte Jean (1) pour Pierre de Bouchard rejaillit sans doute sur son monastère, et c'est à la considération de l'abbé qu'il donna aux religieux, par un acte du 10 août 1447, *le bourg d'Hydessac*, dit le *Gallia christiana* (2); mais cette dénomination est fautive; il s'agit là du bourg d'Hiersac, dont les chanoines de La Couronne étaient, en effet, seigneurs temporels. Du reste, l'expression du *Gallia « vicum Hydessac donavit »* est très exagérée; la libéralité de Jean en cette occasion se réduisit à céder aux religieux de La Couronne, sur leur demande, *ses droits de sei-*

(1) Jean le Bon mourut le 30 avril 1467, au château de Cognac; il avait fait son testament en ce même lieu dix-huit jours avant, le 12 avril. Pierre de Bouchard l'avait précédé dans la tombe et l'abbé de La Couronne était alors Pierre d'Achard.

(2) Tome II, col. 1043.

gneurie dans la paroisse d'Hiersac, l'écluse de Ruelle, sur la Touvre, près du pont, et à leur faire remise de diverses redevances qu'ils lui payaient à cause de leurs fiefs de L'Habit (1) et de Cheneusac; mais toutes ces concessions furent faites pour remplacer la rente de 15 livres qui leur revenait sur le minage d'Angoulême. Une chose nous a surpris, c'est que Jean le Bon, dans son testament, où il parle des abbayes de Saint-Ausone et de Saint-Cybard, n'ait pas fait mention de La Couronne.

Les années s'accumulaient sur la tête de Pierre de Bouchard, et, si jusque-là la pensée de la mort lui avait été familière, comme elle doit l'être non-seulement au religieux, mais au simple chrétien, elle lui devenait plus présente à mesure qu'il s'approchait de la tombe. Désireux qu'on priât longtemps pour lui dans son abbaye, il y avait fait plusieurs fondations pieuses, entre autres celle-ci, dont nous avons trouvé les détails. Comme il avait une dévotion particulière à sainte Catherine d'Alexandrie, il ordonna que, tous les ans, la veille de l'octave de cette illustre vierge, on chanterait un nocturne de l'office des morts avec une oraison propre. Le lendemain, jour de l'octave, tous les religieux devaient faire l'office de sainte Catherine sous le rit double et chacun d'eux célébrer la messe à l'intention du fondateur. Pour le service de la fondation, il assignait au couvent une rente de 55 sols, qu'il avait acquise, comme personne privée, quand il était prieur de Saint-Laurent-du-Lignon, de Jean de Tessonnière, bourgeois d'Angoulême, et diverses autres rentes montant à 54 sols. Des lettres de Raymond d'Achard, du

(1) Une note du XVIIe siècle, écrite à la suite de la copie informe de la concession du comte Jean, nous apprend qu'il y avait jadis à L'Habit, proche Hiersac, une chapelle, un religieux pour y dire la messe et *un frère pour enseigner les enfants.*

18 mars 1497, nous apprennent que Pierre de Bouchard avait fondé, en outre, une messe solennelle de *Requiem,* qui devait être célébrée chaque année dans la chapelle de sainte Catherine (1), à droite du grand autel, au jour anniversaire de son enterrement ; plus une messe basse hebdomadaire à dire, aussi à cet autel, le même jour de la semaine que celui où il aurait été inhumé. Il avait, pour cette fondation, donné et transporté aux religieux le mas de La Fouillouse, dans la paroisse de Roullet. Les lettres de Raymond d'Achard confirment ces diverses dispositions (2).

Peu de temps après cette fondation, Pierre de Bouchard résigna son abbaye, en cour de Rome, en faveur de son neveu Pierre d'Achard. La bulle de Pie II qui acceptait la résignation était du 11 décembre 1461 ; l'année suivante (1462), Pierre de Bouchard mourut au commencement du mois de mars, et fut inhumé « le jour où l'on célèbre en l'Église la feste des saintes Perpétue et Félicité » (7 mars) (3). Il avait choisi pour sa sépulture la chapelle de sainte Catherine ou chapelle des Vierges (4) ; peut-être fut-il déposé dans la crypte qui semble, d'après ce que nous avons dit, page 87, *note,* devoir exister au-dessous de cette chapelle.

(1) La chapelle de sainte Catherine est la même que la chapelle des Vierges.

(2) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Roullet.

(3) Lettres précitées de Raymond d'Achard.

(4) *Ibid.*

CHAPITRE XXII.

PIERRE IX D'ACHARD, 32e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1461-1481 (?).)

Pierre d'Achard, que nous connaissons déjà, avait rempli diverses charges de confiance, quand son oncle l'appela de l'administration du prieuré de La Ramière (1) au gouvernement de l'abbaye de La Couronne. Sa famille était angoumoisine et habitait Champmillon; elle avait des armes parlantes, trois haches posées 2 et 1 (2).

Cet abbé continua les travaux de restauration commencés par Pierre de Bouchard, et, comme les privilèges spirituels accordés par Nicolas V aux bienfaiteurs de l'Église étaient sur le point d'expirer, il en demanda le renouvellement à Paul II, qui, en 1464, donna une bulle en tout semblable à la première et valable pour dix nouvelles années (3).

Le 7 mai 1465, nous le voyons recevoir l'hommage d'Itier de Chaumont, écuyer, seigneur de Jovelle, demeurant au bourg de Champagne en Périgord, hommage rendu pour le maine de Vendoire (4).

(1) Lettres précitées de Raymond d'Achard.

(2) C'est ce que nous dit Boutroys; mais M. Mallat a décrit, page 17 de sa *Sigillographie ecclésiastique de l'Angoumois,* un sceau de cet abbé, à la date de 1472, où sont figurées de tout autres armoiries : « De... au lion issant de..., accompagné de 3 croissants de... posés 2 et 1, au chef de..., chargés de deux palmes en fasce ».

(3) Boutroys.

(4) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Vendoire.

En 1467, les religieux de La Couronne eurent à défendre leurs prétentions à la justice de Claix et de Rocheraud; le seigneur voulait y

Le 29 juillet 1467, il vend à noble et puissante dame Catherine de Chauvigny (1), dame de Castelnau-de-Bretenoux, absente, mais représentée par discrète personne maître Jean de Plas, licencié ès décrets, chanoine et official d'Angoulême, moyennant le prix de deux cents écus d'or, tous les biens meubles et immeubles, or et argent monnayés ou non monnayés, blé, vin, animaux, bœufs, vaches, agneaux, juments, brebis, moutons, porcs, etc., lui revenant, à raison du décès de frère Jean de Boussac, dernier prieur du prieuré conventuel d'Escarmeil, au diocèse de Saint-Flour (2).

Fidèle au système de son oncle, il multiplia, autant qu'il le put, les acensements : le nombre des religieux étant prodigieusement réduit, c'était une nécessité d'employer ce mode d'exploitation pour les quelques terres qui restaient encore à l'abbaye. Qu'on était loin des pratiques du XIIe et du XIIIe siècle ! Alors les vocations étaient nombreuses et les frères se pressaient à La Couronne, demandant tous, avec la liberté de

faire tenir assises en son nom; et, de fait, le 26 mai 1467, Jean de Loumelet (qui fut maire d'Angoulême en 1492), se disant sénéchal de Claix et de Rocheraud, avait commencé l'expédition d'une affaire, quand survint Pierre Dupuy, clerc, lequel, au nom des religieux, somma Jean de Loumelet de lever la séance et, sur le refus de celui-ci, protesta immédiatement par-devant notaire et appela de cet attentat contre les droits de ses commettants (*).

(1) Catherine de Chauvigny, fille de Guy, vicomte de Brosse, seigneur de Châteauroux, et d'Antoinette de Gousan, mariée, le 26 août 1436, à Antoine de Caylus, seigneur de Castelnau-de-Bretenoux, en Quercy, et de Calmont, près Espalion, en Rouergue. — (Note due à l'obligeante communication de M. l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières (Corrèze).)

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Escarmeil. — En 1469, Jean de Bossuet, prieur de N.-D. de Pierrefonds, au diocèse de Périgueux, membre dépendant de l'abbaye de La Couronne, afferme, au nom de l'abbé, le moulin du prieuré du Pont. — (Communication de M. l'abbé Raoux, curé de Leynhac (Cantal).)

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Claix.

prier, celle de travailler; et ce spectacle se reproduisait sur tous les points de l'Europe chrétienne. En ce temps, il faut le dire, chaque abbaye, chaque grand monastère était le centre de presque toutes les industries relatives aux principaux besoins de l'homme; tous les métiers nécessaires y étaient exercés, mais l'agriculture surtout y était en honneur ; le moine, au prix de labeurs incessants, défrichait les landes, desséchait les marais, canalisait les torrents et faisait germer, d'un sol jusque-là stérile, d'opulentes moissons qui suffisaient à sa nourriture et à celle des pauvres de la contrée. Hélas ! tout cela, à la fin du XVe siècle, après la guerre de Cent ans, n'était plus qu'un souvenir!

Rappelons-nous aussi ces moulins établis en tant d'endroits, souvent sur les moindres cours d'eau, et dont la direction était confiée à quelque honnête et habile frère lai, décoré parfois du titre de *précepteur*. En 1472, Pierre d'Achard ne comptait plus par vingtaines sur la seule Charente les moulins de l'abbaye, et cependant il était réduit, faute de bras, à affermer les droits de son monastère sur l'écluse de Fleurac à Émery Roche, Bernard Roche et Guillemot Reynier. Les preneurs, qui devaient avoir aussi un demi-journal de pré attenant à l'écluse, s'engageaient à payer, en chaque fête de l'Annonciation, 40 sols tournois à l'abbé et autant aux religieux; plus, au temps de l'Avent, « deux cents d'anguilles ordinaires et une douzaine de grosses anguilles pour la table commune (1) » desdits abbé et religieux. Ils étaient encore obligés à construire à leurs frais sur l'écluse une maison couverte en tuile ou en

(1) Je ne sais si de ces mots « table commune » on peut conclure que l'abbé et les religieux mangeaient encore, non pas à la même table, mais dans un même réfectoire. Peut-être signifient-ils simplement que la redevance des anguilles appartenait en commun à l'abbé et aux religieux, sauf à eux à en opérer le partage.

pierre, avec la permission de prendre à cet effet le bois nécessaire dans les forêts de l'abbaye, sauf la forêt de Chalumeau (1).

L'abbaye de La Couronne possédait, au XVe siècle, en commun avec messire Jean Tison, écuyer, seigneur d'Argence, « la commanderie, hostel et maison, et seigneurie de La Courrière », située dans la paroisse de Torsac, avec dépendances dans ladite paroisse et dans celle de Dirac. Le 6 janvier 1471, Pierre d'Achard et le procureur du couvent, frère Jean Corlieu, renoncèrent à tous leurs droits sur La Courrière; mais, en retour, Jean Tison céda, en leur personne, à l'abbaye « son hostel noble et repaire, d'ancienneté appelé Le Grand-Girard, avec ses appartenances, comme le coulombier, garaine, maison, mazureaux, maynements, moulins, terres, prés, bois, vignes, hommes, cens, rentes, devoirs, agriers, complants, etc., assis en la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud ». Il était stipulé entre les parties qu'elles se feraient mutuellement hommage pour les choses cédées, au devoir d'un gant blanc. De plus, Jean Tison donna, en franche aumône, à l'abbaye de La Couronne un mas situé dans la paroisse de « Engiget-et-Vœuil » (2).

Par l'ordre de Pierre d'Achard, Hugues Loyal (Legalis), prieur de Rifaucon, acensait pour une rente de cinquante-huit boisseaux de froment, mesure de Bouteville, de cinq sols et de deux gélines, le tout payable à

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Fleurac. — La forêt de Chalumeau devait être une partie de la forêt appelée aujourd'hui *forêt des Moines;* il y a encore dans la commune de La Couronne un hameau appelé *Chalumeau*.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne. — Mentionnons, à la date du 20 septembre 1470, l'acensement du maine *des Azellus*, paroisse de Roullet, consenti par l'abbé Pierre d'Achard, en faveur de Jean, chapelain dudit Roullet, moyennant une rente annuelle de quinze sols, deux gélines et un boisseau de froment.

la Saint-Michel, à Jean et Mathurin Poynet, le moulin d'Ailleville, situé sur le Né, dans la paroisse de Verrières (1477) (1), et Jacques Lorry, aumônier et procureur de La Couronne, deux journaux « de chaignasses » à Étienne Seguineau pour trois sols quatre deniers tournois (1481).

Pierre d'Achard eut à défendre, contre les seigneurs de Villebois, sa suzeraineté sur les hameaux de Lamblardie, de Sartier et du Baziou, que ces seigneurs avaient fait saisir parce qu'ils n'en avaient « devoir ni redevance, foi ni hommage ». Jean Corlieu, alors prieur de Puyfoucaud, parvint à établir, par plusieurs titres anciens, devant Olivier Mallet, assesseur du sénéchal de Villebois, les droits de l'abbaye de La Couronne et de son prieuré sur ces différents lieux, et il obtint mainlevée de la saisie, le 1er février 1472 (2).

A la faveur de la guerre de Cent ans, bien des domaines de La Couronne avaient été usurpés; Pierre d'Achard en recouvra quelques-uns, notamment dans les paroisses de Brie-sous-Archiac, Saint-Palais-du-Né et Artenac. Le détenteur de différents maines situés dans ces paroisses, Jacques, seigneur d'Archiac et d'Artenac, paraît avoir été d'une grande bonne foi; il admit les titres produits et consentit sans peine à délaisser aux religieux les trente et quelques journaux de terre qu'ils revendiquaient (11 août 1474) (3).

Pierre d'Achard eut, comme son oncle, la douleur de rencontrer parmi ses enfants mêmes un rebelle opiniâtre : c'était le prieur de Saint-Martin de Niort, nommé Bertrand Arossard. L'abbé lui avait envoyé, pour demeurer dans son prieuré, un certain Guillaume

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, Puyfoucaud.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, Le Breuil-d'Archiac.

Chiron, chanoine de La Couronne. Ce religieux était sans doute très âgé, car il figure déjà dans un acte capitulaire du 27 février 1447; peut-être même était-il infirme. On peut supposer ces motifs ou d'autres pour expliquer la conduite de Bertrand Arossard; toujours est-il qu'il refusa de recevoir ce nouveau frère et le renvoya sans pitié. De pareils faits sont rares, fort heureusement pour l'honneur des religieux. Le prieur de Saint-Martin était une de ces natures orgueilleuses, un de ces caractères de travers que les vœux monastiques ne corrigent pas. Pour le soumettre, il fallut que l'abbé, dans le chapitre général du 13 juin 1477, employât les menaces les plus sévères. « Vous avez agi comme un fils révolté, lui disait-il; vous avez méprisé nos ordres, les droits et les privilèges de notre monastère... Nous vous enjoignons donc, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, de recevoir sans délai notre frère, que nous vous renvoyons, et de le traiter avec bonté et charité. » Nous aimons à croire, quoique nous n'en ayons pas trouvé la preuve, que Bertrand Arossard revint à une plus saine appréciation des devoirs de son état et se soumit à l'autorité de son chef (1).

Ce fut une consolation pour l'abbé, au milieu des tracas et des contradictions de sa charge, de renouveler et d'amplifier, dans un humble village de la paroisse Saint-Jean, le culte de la Mère de Dieu, de cette auguste Vierge, si chère aux religieux de Saint-Augustin qu'ils avaient mis la plupart de leurs prieurés sous son vocable. Sur les bords de la Charrau, entre le chemin de Moutiers et celui de Roullet, à côté du hameau de Brouty ou Breuty, s'élevait un modeste oratoire, dans

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Saint-Martin de Niort.

lequel une statue de Marie recevait, de temps immémorial, les hommages des fidèles. Or, dans les premières années de l'administration de Pierre d'Achard, il plut à cette miséricordieuse Reine du ciel de signaler, en ce lieu, sa bonté et sa puissance par de précieuses faveurs : des malades, qui souffraient depuis longtemps de cruelles infirmités, y obtinrent subitement leur guérison. Ces prodiges, qui allèrent en se multipliant, attirèrent l'attention et excitèrent la dévotion de l'abbé de La Couronne ; malgré les soucis que lui donnait la reconstruction de l'église abbatiale, il crut devoir ériger à la sainte Vierge, à l'endroit où éclataient tant de miracles, un temple plus digne d'elle ; à ses frais, il y fit bâtir une chapelle et établir deux autels. Le 17 décembre 1476, Raymond Pellejau, de l'ordre de Saint-Benoît, évêque de Tauris *in partibus infidelium,* ancien abbé de Saint-Cybard, où il continuait de demeurer comme abbé pensionnaire, bénit cette chapelle avec la permission des vicaires généraux de Raoul du Fou, évêque d'Angoulême, en présence de Jacques de Plas, prieur de Nontron, O. S. B., d'Hélie de Fayard (1), vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, de Laurent de Fayet, O. S. A., prieur de *(nom illisible),* au diocèse de Bordeaux, de Raymond Cygne, curé de Douzat, et

(1) L'abbé de La Couronne, par un acte du 30 août 1476, accorde à Hélie de Fayard, vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, le tiers de toutes les offrandes qui seront faites, dans la chapelle de Breuty, par les fidèles. Ce n'est pas, toutefois, au vicaire perpétuel, mais au religieux personnellement, que Pierre d'Achard fait cette faveur, à raison, lui dit-il, des bons services que vous avez rendus à notre oncle et prédécesseur, et que vous ne cessez de nous rendre à nous-même ; « *attenta persona tua ac servitiis... tam nobis quam avunculo nostroque prædecessori defuncto per te factis et exhibitis, nobisque semper deservire non desinis* ». C'est en nous fondant sur ce passage que nous avons affirmé la parenté de Pierre de Bouchard et de Pierre d'Achard.

de « noble homme Philippe d'Achard, damoiseau », très probablement neveu de l'abbé de La Couronne (1).

La construction de la chapelle de Breuty donna lieu à une plainte du chapitre de la cathédrale d'Angoulême, qui se prétendit propriétaire du terrain sur lequel Pierre d'Achard l'avait fait construire; la querelle portait aussi sur la possession de certaines chaumes, « qui sont en allant d'Angoulême à ladite chapelle de Breuty et vers Moustiers ». Elle dura trois ou quatre ans, et c'est ce qui retarda sans doute la consécration des deux autels. Enfin les parties nommèrent respectivement pour leurs procureurs messire Hélie David, prêtre, chanoine de Saint-Pierre, et frère Étienne de Layot, lesquels s'en remirent à l'arbitrage de Jean Rougier et de Jean Constant, bacheliers ès lois. Les arbitres prononcèrent leur sentence, le 11 décembre 1479 : ils déclarèrent que le quart de la chapelle avait été bâti sur le terrain du chapitre de la cathédrale et condamnèrent, pour ce motif, les religieux de La Couronne à payer audit chapitre trois sols de rente annuelle à la Saint-Michel ; quant aux chaumes, ils confirmèrent l'appointement de 1456, qui les avait déclarées communes entre les parties (2).

Cette affaire terminée, Pierre d'Achard invita l'évêque de Tauris à donner à la chapelle de Breuty une bénédiction plus solennelle et à consacrer les autels. Cette cérémonie eut lieu, toujours avec la permission des vicaires généraux de Raoul du Fou, le 19 décembre 1479; le lendemain, l'évêque y célébra de nouveau pontificalement et bénit la terre à l'entour de ladite chapelle, en vue des sépultures. Une grande foule de peuple était accourue à cette fête, pour témoigner sa

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Breuty.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, *ibid.*

reconnaissance à Celle que l'Église appelle *la santé des malades*.

L'abbé de La Couronne, absent lors de la bénédiction de 1476, était présent cette fois, et avec lui ses religieux ainsi que plusieurs ecclésiastiques séculiers ; le procès-verbal de l'évêque de Tauris mentionne, entre autres, Hélie de Fayard, Étienne de Layot et Raymond Cygne (1).

Boutroys nous apprend que Pierre d'Achard approuva, en 1478, l'élection de dame Jeanne de Bauza comme prieure d'Espagnac ; qu'il résigna, l'an 1483, en faveur de son neveu, Raymond d'Achard, et qu'il mourut, plein de jours, douze ans après, en 1495. Mais la date de 1483 est fausse ; dès 1481, au plus tard, Raymond d'Achard était en possession de la dignité abbatiale ; Pierre d'Achard ne prenait, dès lors, d'autres titres que ceux d'*abbé pensionnaire,* de prieur de La Ramière et de vicaire général et spécial de « Révérend Père en Jésus-Christ messire Raymond, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, abbé du monastère de Notre-Dame de La Couronne ». C'est ce qu'établit d'une façon incontestable une pièce originale conservée aux archives départementales de la Charente (fonds de La Couronne, prieuré de Rifaucon) et datée très lisiblement du 28 avril 1481, par laquelle Pierre d'Achard, se qualifiant comme ci-dessus, confère à Jacques Horric, chanoine de Saint-Augustin, déjà prieur de Sainte-Croix de Chaille, le prieuré de Rifaucon, vacant par la résignation de Pierre de Reffuge.

C'est ce que confirme encore une autre pièce originale, du 14 juin 1481, dans laquelle Raymond, en qualité d'abbé de La Couronne, fait hommage lige, au devoir d'un marbotin d'or, à Robert de Luxembourg,

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Breuty.

évêque d'Angoulême, pour ce que l'abbaye possède dans les paroisses de Roullet, Claix et Saint-Estèphe et aussi au lieu de Marthon (1).

CHAPITRE XXIII.

RAYMOND D'ACHARD, 33e ABBÉ DE LA COURONNE.

(1481(?)-1511.)

BOUTROYS, en citant l'acte du 6 novembre 1483, où figurait, en qualité d'abbé, RAYMOND D'ACHARD, et qu'il a cru être le premier acte de cet abbé, ne dit point malheureusement quel en était l'objet. Les archives de La Couronne sont, du reste, bien pauvres en documents concernant Raymond d'Achard.

Nous devons à une obligeante communication (2) copie d'une pièce antérieure à 1500 (3), qui nous montre Raymond d'Achard au prieuré d'Escarmeil : là, le 15 mai, il donne l'habit à frère Bertrand de Aura et le reçoit en même temps à la profession, en présence et du consentement des religieux d'Escarmeil (4); *nostris religiosis præsentibus et ad id expresse consentienti-*

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Roullet.

(2) Communication de M. l'abbé Raoux, curé de Leynhac (Cantal); c'est aussi M. Raoux qui nous a fourni plusieurs renseignements intéressants sur les prieurés de La Couronne dans son diocèse; nous le prions d'agréer ici l'expression de notre affectueuse reconnaissance.

(3) On lit de la date seulement les mots « *anno... quadringentesimo...* »; mais le nom de Raymond d'Achard fixe l'époque de la pièce entre 1481 et 1499.

(4) Escarmeil, paroisse de Saint-Saury (*Sancti-Severini*), canton de Saint-Mamet (Cantal).

bus, eumdem fratrem Bertrandum de Aura ad habitum et professionem (1) *nostræ religionis... recepimus et admisimus.* C'était, ce semble, aller un peu vite en besogne, le droit canonique exigeant entre la vêture et la profession une année entière passée dans les épreuves du noviciat. En dehors de cet acte, conservé dans la famille de Bertrand de Aura, au château d'Antraygues (2), ce que nous avons trouvé se réduit à quelques acensements sans grand intérêt (3).

Acensement, à une date inconnue, à Lucas Guignier « du port ou passage à vaisseau au fleuve de Charente,

(1) Voici la formule de profession reproduite dans les lettres testimoniales de l'abbé : « Ego, frater Bertrandus de Aura, paupertatem eligens et vovens cum obedientia et castitate, sæculari vitæ renuntio, et omnipotenti Deo et dictæ ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Carmelis me ipsum offero et trado, et domino Raymundo, prædictæ ecclesiæ abbati, et omnibus successoribus ejus, quos sanior pars nostræ congregationis elegerit, obedientiam secundum Deum et secundum regulam sancti Augustini promitto. »

(2) « Bertrand de Aura était, en 1519, sacristain d'Escarmeil et vicaire général du prieuré du Pont pour l'abbé de La Couronne, Jean Callueau. D'après une note remontant je ne sais à quelle date, Bertrand de Aura aurait fait venir d'Angoulême en Auvergne un de ses frères, qui aurait été la souche de la famille qui habite aujourd'hui le château d'Antraygues... La famille d'Antraygues n'a pas conservé le nom de Aura; elle s'appela plus tard de Baudières de Matha, et aujourd'hui c'est de Falvelly qu'elle se nomme. » (Communication de M. l'abbé Raoux, curé de Leynhac.)

(3) Acensement, le 17 mai 1485, par l'abbé Raymond et frère Jean de Corlieu, procureur de l'abbaye, de trois journaux de prés et de terres situés au-dessous de La Pouyade de Cheneusac, au devoir de dix sols tournois et un chapon (*).

Acensement, le 17 décembre 1497, à messire Jean Guillot, prêtre, Jean et Colin Guillot frères, de l'emplacement sur lequel furent bâtis les moulins du Got ou de Colas (sur la Boëme, paroisse de La Couronne), moyennant une rente annuelle de quinze sols tournois, six boisseaux de froment, deux chapons et cinquante anguilles, dont dix grosses et quarante menues. A cet acte prirent part, avec leur abbé, frères Jean Catrix, prieur claustral, Jean Phelippineau, sacristain, Pierre de

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Cheneusac.

situé sous l'écluse appelée de Fleurac et bien près d'icelle, mouvant et appartenant à ladite abbaye de La Couronne, avec ses entrées et issues d'une part et d'autre, et ses appartenances, avec tous les fruits et émoluments d'icelui; item, plus une petite île assise au-dessous le moulin dudit Fleurac; ... item, plus une autre petite île assise au-dessus ledit moulin de Fleurac; item, plus un tiers de demi-journal de pré assis et situé audit port de Fleurac ». La rente était de sept sols tournois payables à la Saint-Michel; mais le preneur n'était pas quitte à si bon marché; une autre obligation lui incombait. « Et sera tenu ledit preneur fournir de vaisseau ou vaisseaux et autres choses nécessaires, et de passer et repasser lesdits abbé et religieux et leurs serviteurs, sans aucun devoir en prendre ni requérir. » On conviendra, si l'on remarque que l'abbaye

Beaulieu, aumônier, Jean Petit, infirmier, « et plusieurs autres religieux » qui ne sont pas nommés (*).

Acensement, le 16 juin 1504, à Jeanne Chaudier, veuve de Guillaume Bidet, et à Pierre Bidet, son fils, demeurant à Juillac-le-Coq, d'un demi-journal de pré environ situé sur le Né, pour le prix de trois sols tournois payables, à la Saint-Michel (**), à la recette du Breuil-d'Archiac (***).

Acensement, le 23 octobre 1509, à Jean Raboteau dit Gros, laboureur à Linars, d'une petite île située au-dessous des moulins et écluses de Fleurac, contenant un quart de journal environ, moyennant deux sols six deniers tournois de rente seigneuriale directe (****).

Acensement, le 7 décembre 1510, à Grand-Jean du Tillet et à ses frères, du hameau de La Martinie, paroisse de Villars, pour un boisseau de froment, un boisseau d'avoine, deux chapons et cinq sols tournois de rente seigneuriale directe, perpétuelle et portable (*****).

(*) Extrait du terrier de l'abbaye imprimé par M. de Rencogne dans le *Bulletin de la Société archéologique*, années 1878-1879, page 91.

(**) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

(***) Le 21 septembre 1504, Raymond d'Achard nomma vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud frère Jean Géraud, en remplacement de frère Hélie de Fayard.

(****) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Fleurac.

(*****) *Ibid., ibid.,* Villars.

possédait au delà de la Charente, près de Fleurac, les fiefs de Cheneusac et d'Hiersac, que cette clause ne laissait pas d'être onéreuse; aussi donna-t-elle lieu plus tard à un procès (1).

Mentionnons l'acte par lequel Benoît Adam, prieur de La Ramière et d'Échallat, résigne ces deux bénéfices, à Poitiers, par-devant Jean Petit, notaire, entre les mains de Raymond d'Achard (17 septembre 1499) (2), et encore celui par lequel Antoine Goulard, écuyer, sieur du Brandard, transige, au cours d'un procès pendant à Saintes, avec l'abbé de La Couronne, reconnaît lui devoir, à raison de son fief du Brandard, une rente annuelle de 60 sols tournois, en paie les arrérages, montant à 66 livres, plus les dépens, taxés à quatre écus (9 avril 1507) (3), et nous aurons épuisé toutes les pièces officielles que nous avons trouvées sur une administration qui dura au moins trente ans, de 1481 à 1511, année où mourut Raymond d'Achard.

Cet abbé fit travailler aux réparations de l'église comme ses deux prédécesseurs; quand il mourut, les murs latéraux et la façade étaient reconstruits avec les piles intérieures; on allait commencer les voûtes (4).

Il songea aussi à son propre logement et il bâtit l'hôtel abbatial, qui existe encore aujourd'hui au midi de l'abbaye proprement dite; du temps de Boutroys, on y voyait en maint endroit les armoiries des d'Achard. Cette construction, toutefois, ne s'acheva pas de son

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne, Fleurac.

(2) *Ibid., ibid.,* prieuré de La Ramière.

(3) *Ibid., ibid.,* préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(4) « Il fit continuer les réparations de l'église, lesquelles il avoit faict eslever jusqu'aux voultes, et le devant de l'église eslevé comme il est à présent, où sont les attentes d'un clocher vers le septentrion, comme il se veoit, et ay aprins ce que dessus de ceux qui l'avoient ouy dire à ceux qui l'avoient veu, adjoustant qu'il (Raymond d'Achard) avoit deux chameaux qui apportoient les pierres. » (Boutroys.)

vivant, et l'aménagement des chambres du premier étage fut l'œuvre de Jean IV Callueau. Pour établir une communication commode entre l'église et sa nouvelle demeure, Raymond d'Achard fit construire, dans son jardin, un passage couvert ou couloir, parallèle au réfectoire; à la hauteur de l'aile orientale du cloître, ce couloir, pour venir la rejoindre et s'y raccorder, se dirigeait en retour d'angle vers le réfectoire lui-même, dans les murs duquel on perça deux portes en face l'une de l'autre; un parpaing fut élevé qui, raccourcissant le réfectoire et le séparant de la cuisine, continuait le couloir jusqu'à la rencontre du cloître (1).

Boutroys blâme énergiquement cet hôtel abbatial comme contraire à l'esprit d'humilité et de pauvreté; après avoir rappelé les exemples éclatants de ces vertus donnés par Foucher d'Arrade (2), il ajoute : « Jugez de là combien il estoit esloingné de l'ambition de dom Raymond Achard, lequel mesprisant la chambre et logement de trente abbés, qui l'avoient précédé en ceste charge et office, il en voulut avoir un splendide pour se loger en seigneur, et le fit commencer et presque achever, couvert en tir-point, avec trois tours carrées couvertes avec de l'ardoise. Et le clocher de l'église est simplement couvert de tuile creuse, comme le moindre bastiment des paysans, et le dortoüër des religieux de mesme, ensemble les autres bastimens ! Mais ce dom Raymond Achard, mesprisant tout cela, vouloit estre logé en seigneur et non simplement en abbé, comme avoient esté ses prédécesseurs ! » Il n'est pas moins sévère pour cette série de résignations, qui priva, pendant près d'un siècle, les religieux de leur droit d'élection et convertit l'abbaye en une sorte de patrimoine,

(1) Boutroys.
(2) Cfr., page 40.

immobilisé dans la famille où il était une fois entré. Quelle différence entre le détachement d'Hélie de Grataud (1), qui se démit volontairement de sa dignité, et « l'ambition de ceux qui, non contents d'avoir régi ceste abbaye autant que Dieu et la nature leur ont donné la grâce de la gouverner, par trente-sept (2) et un autre par vingt-et-deux ans (3)! mais voulant, autant qu'il est en eux, tenir l'abbaye après leur mort, sinon en leur personne, du moins par leurs lieutenans, ils l'ont résignée entre les mains du Saint-Père en faveur de leurs parens et amis, et ce, à condition qu'il leur en bailleroit la provision et non autrement. Le premier que j'ai leu de ces résignateurs fut un dom Pierre Pontet, qui résigna en faveur de dom Pierre Bouchard, soubs lequel la tierce partie de l'église tomba (l'on pourroit dire que c'estoit en punition de ce mal, qui n'est encore réparé), et ce dom Pierre Bouchard résigna en faveur de dom Pierre Achard, et cestuy-ci résigna en faveur de dom Raymond Achard ». Toutes ces résignations, conclut Boutroys, ont fini par faire tomber l'abbaye en commende. Lambert avait averti ses successeurs de garder l'humilité, la pauvreté, le détachement, et de porter la croix avec Jésus-Christ, et lui-même leur en avait donné l'exemple. « Et pour ne l'avoir faict, ils ont perdu l'hostel abbatial et le droict d'abbé, et je prie Dieu qu'il lui plaise leur conserver le reste, qui court fortune s'il n'y met la main » (4).

(1) Cfr., page 47.

(2) Pierre Bouchard, de 1424 à 1461.

(3) Pierre d'Achard, de 1461 à 1483, dans l'opinion de Boutroys.

(4) Le pieux chanoine écrivait ces lignes avant la réforme de l'abbaye, quand le petit nombre et le relâchement des religieux au milieu desquels il vivait lui donnaient un légitime sujet de redouter pour le monastère de La Couronne une ruine complète, une suppression définitive, à laquelle on poussait le Souverain Pontife Urbain VIII, comme nous le verrons plus tard.

CHAPITRE XXIV.

JEAN III PETIT, 34e ABBÉ DE LA COURONNE.

Boutroys nous a déjà informés, dans le chapitre précédent, du malheur qu'eut l'abbaye de La Couronne de tomber en commende presque aussitôt après la mort de Raymond d'Achard. Il y avait près de cent ans que les religieux avaient perdu l'habitude d'élire leurs abbés, et, par des résignations abusives en cour de Rome, les titulaires, depuis Pierre Pontet, avaient trouvé le moyen, en désignant leur successeur, de se survivre à eux-mêmes et de convertir en héritage un bénéfice ecclésiastique. Pourquoi Raymond d'Achard ne pourvut-il pas, lui aussi, à son remplacement ? Fut-ce par conscience, ou la mort le surprit-elle avant qu'il pût exécuter ce dessein ? Fut-il arrêté par l'embarras du choix ? Nous ne savons ; toujours est-il que les candidats ne lui avaient point manqué ; les d'Achard étaient encore représentés directement dans l'ordre par Jean d'Achard, pourvu de l'office de la sacristie, et par un autre d'Achard, prieur de La Ramière. Grâce à leurs cabales, l'élection fut longue et difficile ; à la fin, cependant, la majorité des religieux donnèrent leur voix à frère Jean Petit, infirmier de l'abbaye (1) ; mais la faction des d'Achard, qui, indépendamment de ses deux chefs, comprenait tous les chanoines du prieuré de La Ramière, parvint à gagner quatre de ceux de l'abbaye même. Les dissidents, feignant de regarder comme nul

(1) Il occupait déjà cet office en 1497. — Cfr., page 247, *note*.

le choix qui avait été fait de Jean Petit, prétendirent nommer un autre abbé. Ils auraient bien voulu le prendre dans leurs rangs ; une seule considération les arrêta : ils comprirent que, pour triompher de Jean Petit, régulièrement et canoniquement élu, il leur fallait un secours du dehors ; ce qui les détermina à porter leurs suffrages sur Jean Callueau, chanoine de l'église de Saintes et aumônier de la comtesse d'Angoulême.

Jean Callueau était le troisième fils d'Arnaud Callueau, procureur général de cette princesse, lequel Arnaud fut échevin et maire d'Angoulême en 1501. Fier du crédit de sa famille et comptant justement sur la protection de Louise de Savoie, Jean Callueau accepta le titre que lui offraient des religieux schismatiques, et La Couronne vit, pour la première fois, un prêtre séculier disputer la crosse abbatiale à un fils de saint Augustin. Jean Petit, qui avait pour lui la raison et le bon droit, se défendit avec énergie ; mais la force n'était pas de son côté. Que pouvait-il, avec ses électeurs, quelques pauvres moines, contre la toute-puissante influence des Callueau ? L'avènement de François Ier, qui succéda, le 1er janvier 1515, à Louis XII, acheva de ruiner ses espérances : le jeune roi ne devait pas oublier l'aumônier de Madame sa mère. On fit agir auprès de Jean Petit quelques amis obligeants ; ils lui représentèrent que, à lutter contre plus fort que soi, on court risque d'être écrasé, et l'engagèrent à traiter avec son vainqueur. Jean Callueau lui promit une pension viagère, et Jean Petit, « se rappelant, dit Boutroys, le mot de l'Écriture : *Melius frustulum panis cum pace quam imperium cum lite* » (1), après quatre ans de pro-

(1) Ce texte ne se trouve pas indiqué dans les Concordances; mais il en est deux qui expriment à peu près cette idée. Prov. XV, 17 : *Melius est vocari ad olera cum caritate quam ad vitulum saginatum cum odio.* — XVII, 1 : *Melior est buccella sicca cum gaudio*

cès, résigna en cour de Rome, « *spontanément et librement* », son bénéfice en faveur du chanoine de Saintes, devenu entre temps évêque de Senlis. Il fallait que l'abbaye de La Couronne subît l'humiliation de tomber sous l'autorité d'un séculier, comme s'il ne s'était plus trouvé dans son sein un seul religieux capable de la gouverner. Peut-être, en effet, en était-il ainsi. La bulle de Léon X qui, le 23 avril 1515, confirma l'accord intervenu entre Jean Callueau et Jean Petit, loue bien dans ce dernier son zèle pour la religion, son honnête vie, sa probité, sa vertu : *religionis zelus, vitæ ac morum honestas, aliaque laudabilia probitatis et virtutis merita;* mais on peut douter que cela soit autre chose qu'une pure formule, sans grande valeur historique, ou des compliments destinés à adoucir l'amertume d'une démission forcée. Il est juste de dire que Boutroys associe ses louanges à celles de Léon X; on croirait entendre un écho grossissant. *Joannes Petit infirmarius, vir plane bonus, omni laude insignis, optimis moribus prœditus, pietatis cultor et religionis exemplar* (1). Nous laissons au lecteur de décider s'il n'y a pas dans cet éloge un peu d'exagération et de rhétorique.

Quoi qu'il en soit, le Pape acceptait la résignation de Jean Petit et reconnaissait comme chef légitime de l'abbaye de La Couronne, *de quelque façon qu'elle fût devenue vacante* (2), messire Jean Callueau, à condition que celui-ci constituerait à son prédécesseur évincé une pension annuelle de quatre cents livres tournois sur les

quam domus plena victimis cum jurgio. C'est vraisemblablement ce dernier passage que Boutroys avait dans l'esprit et qu'il a traduit à sa manière.

(1) Boutroys, page 32 de sa rédaction latine de 1609.

(2) Cette clause, qui appartient au style ordinaire de la chancellerie pontificale, n'était pas superflue dans la circonstance.

revenus de la seigneurie du Breuil; toutefois cette pension devait cesser d'être payée à partir du moment où le titulaire serait, par les soins de Jean Callueau, pourvu d'un ou deux bénéfices d'un revenu équivalent. Le Pape accordait aussi à Jean Petit la collation alternative avec l'abbé commendataire de six prieurés dépendant de La Couronne (1).

Si l'on en croit Boutroys, Jean Petit aurait encore obtenu d'autres dédommagements pour sa renonciation; mais les expressions dont se sert notre auteur ne sont pas absolument claires. « Les Achards, dit-il, l'un, prieur de La Ramière, et un autre, Jean Achard, sacriste de ceste abbaye, n'ayant pu estre abbés par résignation ni par élection, ils firent et firent faire par leurs amis et alliez tant de procès à dom Jean Petit, dernier abbé de nostre ordre, qu'enfin, se laissant aller aux prières de ses parents et amis, il eut promesse d'avoir quatre bénéfices, deux de ceste maison et deux d'ailleurs, pour résigner, entre les mains du Saint-Père Léon dixième, en faveur de Jean Callueau; ce que le Saint-Père luy accorda, à condition de payer audict dom Jean Petit une certaine pension, *sans parler au Saint-Père de ces promesses* (?) (2) *que j'ay veues dans une certaine procuration* qui estoit dans le thrésor des titres. » Il semblerait, d'après cette dernière phrase, que l'accord conclu entre les deux compétiteurs contenait des conditions plus avantageuses pour l'abbé démissionnaire que celles de la bulle de Léon X; mais cela est peu probable,

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

(2) Le mot est peu lisible dans Boutroys; *promesses* est une conjecture; on pourrait supposer aussi bien *prieurés* et même *preuves*, mais ce dernier mot n'offre guère de sens. Du reste, Boutroys n'a pas reproduit cette phrase dans sa dernière rédaction; ce qui porterait à croire qu'il a voulu corriger une erreur commise dans son travail de 1634.

car les parties n'avaient aucun intérêt à cacher ces conditions au Pape, ni le Pape n'avait aucune raison de refuser de les approuver.

L'exécution de la bulle pontificale, telle qu'elle était, n'alla pas, du reste, sans quelque difficulté, puisque l'official de Poitiers, chargé de la fulmination, l'ayant fait signifier, par un notaire apostolique, à Jean Callueau, alors à Lyon, celui-ci se plaignit dans sa réponse que son ancien compétiteur le troublait dans la possession de l'abbaye, par divers actes de procédure et en particulier par un appel au Conseil du roi (1). L'affaire finit toutefois par s'arranger ; la pension fut payée et Jean Callueau entra en jouissance de l'héritage des Lambert et des Junius. « Voilà, conclut mélancoliquement frère Boutroys, comme les résignations ont faict tomber ceste abbaye en commende là où, si les religieux eussent conservé l'élection, ceste abbaye ne fùt pas tombée en commende. »

Ce n'était pas seulement l'élection de leurs abbés, mais les vertus de leurs pères, que les religieux eussent dû conserver pour éviter cette humiliation. Sous le bénéfice de cette réserve, nous nous associons à la plainte de Boutroys. La commende perpétuelle, créée pour l'utilité du commendataire (nous ne parlons pas de la commende *ad tempus*, qui a été plus d'une fois avantageuse à l'Église), était un des plus détestables et des plus pernicieux abus de l'ancien régime ; elle a ruiné l'ordre monastique et dissipé, en prodigalités luxueuses et parfois en plaisirs criminels, le patrimoine de Dieu et des pauvres. Mais, il faut le confesser, la commende elle-même fut un châtiment divin : quand les abbés réguliers oublièrent qu'ils devaient, à l'exemple

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, préceptorerie du Breuil-d'Archiac.

du Sauveur, servir leurs frères plutôt qu'en être servis, et se firent grands seigneurs; quand les religieux, d'autre part, ne cherchant plus dans le cloître que les douceurs d'une vie commode et à l'abri du besoin, oublièrent leurs deux principaux devoirs, la prière publique et la pénitence expiatrice, la colère de Dieu s'enflamma contre eux et il livra leur héritage à des séculiers. Né dès le temps de Charles Martel, combattu avec énergie et réprimé souvent par les Papes et par les conciles, cet abus puisa dans le concordat de 1516, qui pourtant ne l'autorisait pas, une vigueur nouvelle; il régna, dès lors, sans conteste jusqu'à la Révolution française, qui, par une usurpation sacrilège, mais en exécution d'un juste jugement de Dieu, détruisit les commendes, en confisquant des biens dont il avait été fait un coupable usage et en envoyant à l'échafaud plus d'un commendataire. En même temps, s'abîmait dans le sang d'une innocente et royale victime, de l'infortuné Louis XVI, notre ancienne monarchie, glorieuse à tant de titres, mais qui, par sa jalousie du pouvoir spirituel, en avait trop souvent méconnu les droits et compromis les intérêts sacrés.



LIVRE II.

LES ABBÉS COMMENDATAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

JEAN IV CALLUEAU (1), 35e ABBÉ DE LA COURONNE ET 1er COMMENDATAIRE.

(1515 (2)-1522.)

JEAN CALLUEAU, ayant obtenu ses bulles de Léon X, se fit mettre en possession de l'abbaye, le 15 août 1515, par un notaire apostolique de Poitiers.

Nommé bientôt après évêque de Senlis, il prêta serment au roi, en cette qualité, le 16 mars 1516, et fit son entrée solennelle dans son église cathédrale, dédiée à

(1) Les armes de Jean Ier Callueau, évêque de Senlis, sont d'azur à une étoile (ou une molette) d'argent soutenue d'un croissant du même, au chef cousu de gueules au vol d'argent; ce sont ces armes qu'on voit encore dans un vitrail du château de L'Oisellerie. Celles de Jean, abbé de Saint-Cybard en 1573, sont différentes : d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef, l'autre en pointe, au chef cousu de gueules plein. Comme on le voit, les couleurs sont celles des armes de l'évêque de Senlis, mais les pièces sont changées. Nous devons la communication de ces dernières armoiries à l'obligeance de M. Joseph Mallat.

(2) Nous indiquons pour l'avènement de Jean Callueau l'an 1515, date de la bulle de Léon X qui, seule, lui conféra, à notre avis, un

Notre-Dame, le 1er février 1517. Dans le mois de mai, il assista au couronnement de la reine Claude à Saint-Denis. L'année suivante, Michel Bureau, abbé régulier de Saint-Pierre de La Couture, dans la ville du Mans, étant venu à mourir (6 juin 1518), François Ier, ne tenant compte ni de l'article du concordat qui l'obligeait à donner pour chefs aux abbayes des religieux de leur ordre, ni de l'opposition des moines bénédictins qui avaient élu, en place du défunt, Jean Bougler, prieur de Solesmes, préposa Jean Callueau à l'abbaye de La Couture et le fit deux fois commendataire.

Le *Gallia christiana* (1) nous apprend que Jean Callueau employa les revenus de la mense de La Couture pour le bien du monastère, qu'il construisit les deux ailes de l'église ainsi que le cancel, et qu'il consolida l'édifice par quatre colonnes placées entre le chœur et l'autel ; *abbatialis mensæ proventus in utilitatem ipsius monasterii impendit, exstruxit utramque alam ecclesiæ necnon cancellos, fulsitque ædificium quatuor columnis chorum inter et altare positis* (2).

Nous aimons à croire que l'administration de Jean Callueau fut aussi avantageuse à Notre-Dame de La Couronne qu'à Saint-Pierre de La Couture. Nous savons

titre régulier. Bien entendu qu'il agit comme abbé avant cette époque ; nous pouvons citer un acte, du 27 mai 1514, par lequel Jean Catrix, bachelier ès lois, prieur claustral de La Couronne et vicaire général de messire Jean Callueau, abbé commendataire, pourvoit frère François Seguineau du prieuré d'Agudelle, vacant par le décès de Louis de La Roche-Chandry (*).

(1) Tome XIV, col. 480-481.

(2) Nous ne savons trop ce qu'il faut entendre par cette construction *des deux ailes de l'église*, car il n'y a qu'une seule nef, qui est du XIIe siècle, à Saint-Pierre de La Couture ; le transept est, dit-on, du Xe siècle et a été remanié au XIVe. Il doit s'agir sans doute de deux chapelles latérales du chœur.

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Agudelle.

qu'il fit achever et meubler les chambres hautes de l'hôtel abbatial et qu'il termina les voûtes de l'église (1). Plus de cinquante ans s'étaient écoulés depuis leur chute; on voit par là que les travaux n'allaient pas vite à cette époque; pour construire l'église tout entière, il avait autrefois suffi de trente ans.

Nous avions cru avec Boutroys que Jean Callueau avait obtenu de Louise de Savoie, dont il était l'aumônier et le chancelier, et même du roi, d'abondants secours pour continuer les restaurations; c'est ce que pouvait faire supposer la présence des armoiries de François Ier et de sa mère sur quelques clés de voûte. Nous en doutons un peu depuis que nous avons vu (2) le fidèle serviteur mettre sa bourse à la disposition de son maître et lui prêter successivement de grosses sommes, dont ses héritiers eurent bien de la peine à être payés. Le jeune roi, besoigneux et prodigue, employait son argent et celui de ses sujets à tout autre chose que des réparations d'église.

Grâce aux revenus de ses bénéfices, l'évêque de Senlis pouvait être généreux, et il l'était dans une certaine mesure. Il ne le fut pas seulement pour le roi et pour ses abbayes (3); il n'oublia pas non plus sa famille. « Il jeta, dit M. Maulde, les bases de la fortune de sa maison, en même temps qu'il fit commencer (à L'Oisellerie) le grand bâtiment qui regarde le nord et élever cette élégante et gracieuse tour ronde qui en décore l'extrémité orientale » (4).

(1) Boutroys.

(2) *Gallia christiana*, tome X, col. 1439.

(3) Il donna en cadeau de joyeux avènement, en 1517, de riches ornements d'église à sa cathédrale et à la collégiale de Saint-Rieul de Senlis. Il fit faire les vitraux du chœur de sa cathédrale. (*Gallia christiana*, *loc. cit.*)

(4) *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, tome Ier, page 169.

Au retour d'un voyage à Rome, Jean Callueau mourut à Lyon, le 29 juin 1522. Par son testament, il avait fondé quatre services solennels, à célébrer dans sa cathédrale, le lundi de chaque semaine des Quatre-Temps, et il avait laissé pour cette fondation 2,750 écus au soleil, du coin du roi, à prendre sur les 3,000 écus au soleil dont François Ier était débiteur à son égard. Il avait, en outre, légué à ses chanoines diverses créances montant à 2,148 livres 19 sols 4 deniers. Le chapitre fut obligé de soutenir, au sujet de ces legs, procès sur procès contre le trésorier royal, qui avait mis la main sur la succession de Jean Callueau, aussitôt après son décès (1).

CHAPITRE II.

ANNET DE PLAS, 36e ABBÉ DE LA COURONNE ET 2e COMMENDATAIRE.

(1522 (?)-1554.)

Le successeur de Jean Callueau fut « messire Annet des Plans ou *Planis,* qui estoit Limosin (2) de nation, de l'antique et illustre maison des Plas, Plans ou *Planis*; son père estoit Anthoine de *Planis* et sa mère Marie de Miremont. Jean de *Planis,* son frère aisné, estoit

(1) *Gallia christiana, loc. cit.*

(2) Les de Plas, « famille baronniale et très considérée de la vicomté de Turenne et de la paroisse de Curemonte, canton de Meyssac (Corrèze). Cette famille a donné des évêques à Périgueux, à Bazas et à Lectoure ». (Note due à l'obligeance de M. l'abbé Poulbrière, chanoine honoraire, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières, diocèse de Tulle.)

évesque de Périgueux; il fut aussi évesque de Bazas l'an 1531 (1) par un eschange avec Foucaud de Bonneval. Leurs armes sont trois barres de gueules my-parties en champ d'argent (2).

« Ceux qui l'ont veu (Annet de Plas) assurent que c'estoit un vénérable vieillard, doué d'une honneste majesté et qui prenoit un singulier plaisir à donner l'aumosne aux pauvres, et, à cest effet, il portoit ordinairement une grande escarcelle de velours, qui luy servoit à mettre grand nombre de douzains (3), qu'il distribuoit à tous les pauvres qu'il rencontroit, et, sans attendre qu'on luy demandât, il la délivroit; et, à ceste cause, il l'a souvent baillée à des laboureurs qui estoient riches; ce qu'il faysoit, estimant par leurs mauvais habits qu'ils fussent nécessiteux.

« C'est luy qui a faict planter la grand'vigne de l'abbaye, soubs la métairie de la Bergerie, y ayant faict renfermer neuf journaux de terre avec des murailles. Il envoya quérir le plant à Bazas, qu'il fit renfermer dans pipes bien foncées pour l'empescher de s'éventer. Ses armoiries se voient sur la porte de la vigne, qui sont six barres couchées deux à deux en escharpe, montant de la gauche à la droite, et au pied un A. DE PLANIS. C'est pourquoy, voyant les mesmes armoiries à la cheminée de la cuisine, l'on juge qu'il la fit faire,

(1) Le *Gallia christiana*, tome II, col. 1483, dit 1532.

(2) Le *Dictionnaire héraldique* de Migne, col. 471, s'exprime ainsi : « *Plas du Thillay* — d'argent, à trois jumelles de gueules en bande. Limousin ».

M. Joseph Mallat a trouvé, à la date de 1535, un sceau d'Annet de Plas, qu'il décrit ainsi : Petit sceau rond; dans le champ, orné de rinceaux, l'écu des armes des de Plas, qui portent de... à la colombe passante de... soutenue d'un croissant de... Une note nous apprend que ce sceau était employé par François Seguinaud, prieur claustral, vicaire général de l'abbé de Plas. (*Sigillographie ecclésiastique*, page 18.)

(3) Douzain, pièce de monnaie qui valait douze deniers ou un sol.

avec la voûte de ladite cuisine, la salle du commun et la sommellerie, le tout soubs l'hostel abbatial, laquelle voûte, comme il se cognoist, a esté faicte depuis le corps de logis. Ses palefreniers mirent par mesgarde le feu dans la paille et le foin qui estoit sur les voûtes qui sont sur les escuries et le molin (1), qui furent bruslées et les murailles gastées; mais incontinent après il fit tout refaire et recouvrir. »

Nous avons tenu à citer en entier ce long passage de Boutroys parce qu'il nous semble faire bien connaître Annet de Plas. Cet abbé mérita véritablement son titre : il fut le père de ses religieux et chercha, en toutes choses, la prospérité de l'abbaye confiée à sa garde. Les archives contiennent quelques actes où il figure, mais ce sont presque tous des acensements de peu d'importance. Dans un de ces actes, du 25 mars 1530, nous trouvons les noms des religieux : Alexandre-François Seguineau, prieur claustral, Jean de Villars, sacristain, Jean Authon (?), curé de Saint-Jean-de-la-Palud, Charles de Villeneuve, Jean Achard, Jacques Fournier, Jean de Prahec, Jean Palet, Pierre Aquinet, Pierre Vigier et André Veillon, tous profès. Trois ans plus tard, un autre acte, du 11 février 1533, nous montre quatorze (2) religieux présents au chapitre; ce sont :

(1) Les écuries de l'hôtel abbatial étaient à main droite de la cour en entrant. A côté se trouvait un moulin dont la création remontait à l'abbé Guillaume Sanglars. Boutroys dit qu'on mettait ce moulin en mouvement « par un cours d'eau renfermé dans un canal de pierre de taille qui est soubs terre et passe dans le jardin de l'infirmerie, et se rend au coin de la maison, vers le dortouër, et se vient rendre par dessoubs la cave et dortouër audit moulin. J'ay veu une partie des roues, du rouet et la trémie » Ce moulin ayant été ruiné par les calvinistes ne fut pas rétabli, et, au XVIIe siècle, les Jésuites en firent prendre les pierres pour bâtir leur moulin à papier; ce fut le sujet d'un procès.

(2) Il y avait des absents, notamment André Veillon, mentionné dans l'acte précédent et qui fut martyrisé par les calvinistes en 1568. — Un

Alexandre-François Seguineau, prieur claustral, Jean de Villars, sacristain, Jean Authon, curé de Saint-Jean-de-la-Palud, Pierre Martineau, Charles de Villeneuve, Philippe Janvier, Jean Achard, François Bretelain, Jean de Prahec, Jean Dexandrieux, Bernard de Lavergne, Georges Texendier, Jean Palet et Pierre Aquinet (1). L'objet de cet acte est d'autoriser Étienne de Prouzac, papetier, demeurant à La Roche-Chandry, à bâtir des moulins à papier ou à drap au lieu appelé le Pont-des-Tables. En retour de cette concession, le preneur sera tenu de payer annuellement aux bailleurs, en la fête de S. Michel, la somme de 30 sols, deux chapons et une rame de bon papier; de plus, il fera moudre son grain aux moulins de l'abbaye et ne pourra construire de moulin à blé audit lieu du Pont-des-Tables (2).

Le 22 janvier 1539, en vertu de lettres de terrier délivrées par le roi François I[er], le 29 juillet 1538, Jean de Villeneuve, syndic des religieux, et Arnaud des Escuyers firent dresser, par-devant Gautier, notaire à Angoulême, dénombrement de toutes les choses qui étaient tenues de l'abbaye de La Couronne, et, en conséquence, le 28 juin 1539, Guillaume Callueau, frère aîné de l'ancien abbé de La Couronne, confessa qu'il tenait de l'abbaye toute l'écluse de Fleurac, avec ses appartenances et dépendances quelconques, entre

autre acte, du 21 février 1536 (v. s.), place un Jacques Lemoyne après Philippe Janvier (*).

(1) On voit par là que le nombre des religieux s'était notablement accru depuis la fin de la guerre de Cent ans; le chapitre du 8 mars 1449 (voir page 224) ne comprenait que neuf membres, en comptant l'abbé Pierre de Bouchard.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Pont-des-Tables.

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de La Couronne-en-Arvert.

autres, « le port et passage audit lieu », au devoir de quatre livres tournois (deux à l'abbé, deux au couvent), plus deux cents anguilles communes et douze grosses anguilles, au temps de l'Avent (1).

Le 9 octobre 1542, Arnaud des Escuyers, infirmier de l'abbaye, arrente à Laurent de Lestrade, moyennant le prix annuel de 100 sols, deux rames de papier fin et deux gélines, un moulin à papier assis sur la Charrau, « à l'endroict de Notre-Dame de Breuty et au-dessous le village dudict lieu », moulin dépendant de l'infirmerie (2).

Vers 1543, Annet de Plas devint évêque de Bazas, par la résignation de son frère Jean.

Une pièce du 4 juillet 1544 nous montre une femme pourvue d'un des prieurés de La Couronne : c'est dame Madeleine de Valon, religieuse du Val-de-Paradis d'Espagnac, laquelle est qualifiée « prieuresse de Saint-Jean de Grifeuille, au diocèse de Saint-Flour » (3). Au nom de ladite dame, « noble homme Jean de Belhac, sieur de Mézerolles et de Vernhes, reçoit, à La Roquebrou, l'aveu des tenanciers du prieuré pour divers domaines situés dans les paroisses de Montvert, Saint-Santin-Cantalés, etc. (4).

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Fleurac.

(2) *Ibid*, *ibid.*, Breuty.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, prieuré de Grifeuille. — Cfr., page 107.

(4) Mentionnons ici une bulle de Pie IV (novembre 1545) accordant à Antoine Tison, âgé de vingt-trois ans environ, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, et, par dispense apostolique, déjà curé de Saint-Léger de Mansle, la faculté de posséder encore le prieuré de Saint-Maurice d'Échallat, « qui est paroissial et a charge d'âmes, mais n'est pas conventuel, *qui conventualis non est* », vacant par la résignation de Raymond Tison, clerc, oncle d'Antoine, et même tous autres bénéfices séculiers ou réguliers de n'importe quel ordre. Toutes ces faveurs sont fondées sur la noblesse certaine et sur les mérites présumés d'Antoine Tison. *Nobilitas generis nec non vitæ et morum honestas atque laudabilia probitatis et virtutum merita nos inducunt*, etc. (*).

(*) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré d'Échallat.

En 1548, à l'occasion du soulèvement causé en Guienne par la gabelle, l'abbaye de La Couronne éprouva un grave dommage. Quelques agents du fisc, poursuivis de toutes parts, s'étaient réfugiés dans la maison du fief noble de La Fouillouse, paroisse de Roullet, dont les revenus servaient à l'entretien du vestiaire des religieux (1). Le peuple, pour les atteindre, combla les fossés, enfonça les portes, renversa les murailles et s'abandonna sans frein à sa fureur. On sait comment le terrible connétable de Montmorency châtia plus tard cette révolte dans toute la province; le spectacle de Bordeaux terrorisé à cette occasion inspira, dit-on, à La Boétie son pamphlet *De la Servitude volontaire*.

Un peu avant ces déplorables évènements, en vertu d'une ordonnance de Henri II, donnée à Fontainebleau le 27 septembre 1547, l'abbé et les religieux durent délivrer, par-devant le sénéchal d'Angoumois ou son lieutenant général, une déclaration du temporel de l'abbaye de La Couronne.

Mougnac, Breuty et Chabrefy furent encore, du temps d'Annet de Plas, l'objet d'un procès entre La Couronne et le chapitre de Saint-Pierre d'Angoulême. Les religieux ne voulaient reconnaître aux chanoines de la cathédrale aucune juridiction sur ces villages et se refusaient à y nommer de concert avec eux, comme ils étaient obligés de le faire, les officiers de justice. Les chanoines présentèrent requête au sénéchal d'Angoumois, René de La Roche, écuyer. Jean Arnaud, son lieutenant général,

(1) Il semble, d'après un acte du 22 avril 1554, que l'entretien du vestiaire des religieux ait été plus anciennement imputé sur le prieuré de N.-D. du Pont; car, dans cet acte, les religieux afferment pour 280 livres le revenu de Roullet, qui leur a été laissé, disent-ils, par l'abbé Annet de Plas, pour leur vestiaire, en compensation du prieuré du Pont (*).

(*) Minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

rendit, le 10 février 1550, une sentence par laquelle, rappelant et maintenant la transaction du 2 juillet 1456, il ordonnait aux religieux de s'entendre, dans le délai d'un mois, avec les chanoines pour la nomination des officiers de justice de Mougnac, Breuty et Chabrefy ; à défaut de quoi, le chapitre d'Angoulême y procéderait seul ; les défendeurs étaient condamnés aux frais de l'instance. Ceux-ci en appelèrent au parlement de Paris; mais l'affaire traîna si bien que, le 17 février 1553, le parlement n'ayant pas encore rendu son arrêt, les religieux obtinrent que leur appel fût mis à néant et se soumirent à en payer les frais. Ils ne se hâtèrent pas, toutefois, d'exécuter la sentence primitive (1), car, le 2 septembre 1556, elle était à l'état de lettre morte; le 30 du même mois, Jean Arnaud rendit un arrêt confirmatif du premier et termina enfin cette affaire (2).

Le chapitre annuel de 1554 fut marqué par un traité entre l'abbaye et les Callueau. « Pour la feste de monsieur Lambert, solemnisée en ladite abbaye de La Couronne, y eut, suivant l'ancienne coustume, assemblée du chapitre général durant huit jours, qui commencèrent hier » (3). Voici qui étaient les religieux capitulants : Benoît de Boisset, prieur claustral, fondé de procuration de messire Annet de Plas, abbé commendataire, Claud de Corlieu, sacristain, Arnaud des Escuyers, infirmier, Jean de Prahec, aumônier, Pierre Martineau, Pierre

(1) Le 9 juillet 1554, Benoît de Boisset, prieur claustral, Claud de Corlieu, sacristain, Pierre Martineau, Pierre Aquinet, André Veillon, Jean Terrasson, Jean Imbert, Jacques Centsolz et Jean Boursault, en leur nom et au nom des absents, donnèrent procuration au prieur pour suivre le différend de l'abbaye avec les chanoines d'Angoulême (*).

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Mougnac et Chabrefy.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, L'Oisellerie.

(*) Minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

Aquinet, André Veillon, Jean Terrasson, Jean Imbert, Jacques Centsolz, Jean Boursault, tous profès. D'autre part, intervint Jacques Callueau, chanoine d'Angoulême et curé de Magnac, agissant pour lui-même et pour ses deux frères, messire Jean Callueau, aussi chanoine d'Angoulême, prieur de Châteauneuf, et François Callueau, écuyer, sieur du Plessis. Entre les contractants, il est convenu que les « abbé et religieux de La Couronne anoblissent, baillent et concèdent, en fief noble », aux Callueau un mas de terre situé près de L'Oisellerie, à la condition que ceux-ci tiendront d'eux ledit mas, comme ils tiennent le fief de L'Oisellerie et sans augmentation de devoir. En outre, les Callueau font remise aux religieux d'une somme de 160 livres 5 sols 3 deniers obole parisis, et, par compensation, les religieux consentent à ce que deux des métayers demeurant dans les préclôtures du lieu de L'Oisellerie soient dispensés dorénavant de faire le guet à la porte de l'abbaye et de moudre au moulin banal.

Boutroys place la mort d'Annet de Plas en 1553; mais cette date est fausse; il suffirait pour le prouver de l'acte précédent, où le prieur claustral agit encore, le 14 juin 1554, au nom de cet abbé. Les minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne, nous fournissent la date exacte : Annet de Plas mourut le 16 juin 1554, à six heures du matin, au château de Curemonte, chez son neveu, des mêmes nom et prénom que lui; il fut inhumé le lendemain. Telle est la déclaration que fit aux religieux, le 26 juin 1554, Jean Texier, ancien domestique de l'abbé défunt, et témoin de son décès et de ses funérailles (1). Le prieur claustral, Benoît de Boisset, crut prudent d'en demander acte.

(1) *Archives départementales*, minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

CHAPITRE III.

FRANÇOIS TAUREL, 37e ABBÉ DE LA COURONNE ET 3e COMMENDATAIRE.

(1554 ou 1555-1572.)

FRANÇOIS DE TAUREL, de l'antique famille des comtes de Montchiraux (?) (1), au diocèse de Parme, parent de la reine Catherine de Médicis, fut le successeur d'Annet de Plas. Nous n'avons pas trouvé la date précise de son entrée en possession, mais nous croyons qu'il faut la fixer ou aux derniers mois de 1554 ou aux premiers mois de 1555. Il était depuis longtemps abbé de Saint-Pierre de Lezat, dans le pays de Foix et le diocèse de Rieux, et, dès 1538, il avait administré cette abbaye bénédictine, par commission des deux abbés commendataires ses prédécesseurs, les cardinaux Augustin et Charles Trivulce. C'était donc, au moment où il devint abbé de La Couronne, un homme dans la force de l'âge et déjà instruit par l'expérience. Il avait reçu, du reste, une instruction soignée, et il joignait aux titres de conseiller et d'aumônier du roi, qu'il devait à la faveur, ceux de docteur en sacrée théologie et en l'un et l'autre droit (2), qu'il ne devait qu'à son mérite. Sa foi était pure et sa vie innocente ; nous verrons bientôt des preuves de son zèle pour le bien spirituel et temporel des religieux confiés à sa garde.

(1) C'est la forme francisée que nous avons trouvée dans un acte de Dexmier, du 3 juin 1571 ; l'épitaphe de l'abbé Taurel porte en latin : *ex familia comitum Montis Clericalis ;* nous ne connaissons pas la traduction italienne de ce nom.

(2) *Gallia christiana,* tome XIII, col. 215.

Un de ses premiers soins fut de faire dresser, le 5 mai 1555, en présence de son secrétaire, Jacques Burali, et de quelques religieux (1) de La Couronne, un inventaire des ornements et des reliques de l'abbaye. Cet inventaire, œuvre d'un certain Artus Bodin, fut complété par un avenant, le 4 août de la même année. Michel Dexmier fit un peu plus tard un second inventaire, où il ajouta, dit Boutroys, « ce qui avoit été obmis » (2).

Du temps d'Annet de Plas, « à défaut de paiement de décimes et autres devoirs dus au roi », le receveur desdites décimes avait fait saisir le temporel de l'abbaye, et il y avait établi, en qualité de commissaires-administrateurs, Guillon Galland et Jean Péchillon. Ceux-ci donnèrent à bail les fruits et revenus de l'abbaye pour le prix de deux mille livres, plus l'acquit des charges. Annet de Plas vint à mourir ; l'abbaye demeura quelque temps vacante, puis le comte Taurel y fut nommé. Les commissaires lui réclamèrent alors le remboursement des avances qu'ils prétendaient avoir faites dans l'exécution de leur commission et qu'ils estimaient à plus de 60 écus ; ils parlaient notamment de frais payés aux officiers du présidial d'Angoumois pour un inventaire des meubles de l'abbaye. Le comte Taurel, loin de céder aux exigences des commissaires, les fit citer devant le conseil des requêtes du roi, en vertu de lettres de *committimus* qu'il avait obtenues. Les commissaires, effrayés, se désistèrent de leurs prétentions, et, au lieu de rien recevoir, ils payèrent eux-mêmes 10 écus sol et six barriques de vin à l'abbé de

(1) Jean Terrasson, sacristain, Pierre Martineau, Jean Dexandrieux, Jacques Centsolz, Jean Imbert et Jean Boursault.

(2) Ces deux inventaires, que nous a conservés Boutroys, ont été publiés par M. de Rencogne, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* pages 130-143.

La Couronne, qui voulut bien, à ces conditions, les déclarer quittes de toute autre garantie et mettre à néant son assignation au conseil des requêtes (24 juin 1555) (1).

Le prieur claustral, Benoît de Boisset, mourut vraisemblablement vers cette époque (2); le 8 août, l'abbé de Taurel, assisté de Louis du Tillet, archidiacre d'Angoulême, et de Jean Callueau, chanoine de Saint-Pierre, curé de Champagne, « estant devant la première porte des maisons où frère Benoist de Boisset avoit accoustumé demeurer, comme prieur claustral de ladite abbaye », requit frère Pierre Aquinet, syndic, gardien des clés, de faire ouverture desdites maisons, où se trouvaient des bois et des vaisseaux vinaires appartenant à l'abbé et qu'il fallait inventorier (3).

Après s'être rendu un compte exact de l'état de son abbaye, François Taurel y commença immédiatement d'importantes réparations. La grande muraille de clôture, construite au moyen âge, était rompue du côté du midi et menaçait ruine en plusieurs endroits; l'abbé fit démolir et reconstruire les parties croulantes; quant à la partie située entre l'hôtel abbatial et l'extrémité

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne. Copie délivrée au P. Haultefort, le 25 mai 1682, par Péchillon, notaire à La Couronne.

(2) Le 21 juin 1555, il figure encore dans un acte capitulaire avec Jean Terrasson, Arnaud des Escuyers, curé de Vaux, au diocèse de Périgueux, Pierre Martineau, Jean Dexandrieux, André Veillon, Pierre Aquinet, Jacques Centsolz, Jean Imbert, Jean Boursault et Jean de la Rivière.

(3) *Archives départementales,* minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne. — Ce même notaire nous apprend que ces objets étaient « dans le cellier qu'on appelle le parloir ». Ce parloir est le « *collocutorium cum sex ciboriis* » (*Chronique latine,* page 96) construit par l'abbé Guillaume de Chandry à côté et à la suite de la salle du chapitre, sous le dortoir; les religieux avaient, sans goût ni respect, converti cette belle salle à six travées de voûtes en un vulgaire cellier.

sud du dortoir, laquelle était mieux conservée, il la fit seulement baisser et réduire au niveau des murs du dortoir ; cela suppose que cette muraille, en son état primitif, était fort élevée. La façade du bout du dortoir, qui regardait vers le bourg de La Couronne, était très endommagée ; le pignon dut en être rebâti, et la base fut consolidée par un large mur de pierre de taille, qui montait en talus depuis le roc jusqu'à la voûte du cellier (1). Sur le haut du pignon, l'abbé mit ses armoiries (2). Il les fit peindre aussi sur plusieurs vitraux de l'église qui furent réparés à ses frais, ainsi que ceux du dortoir et du réfectoire (3).

Au moment de l'inventaire, le sacristain, frère Jean Terrasson, n'avait pas, je ne sais pour quel motif, représenté un grand calice de vermeil, le plus beau du trésor. L'abbé en ayant vu la boîte, qui était vide, pensa que ce calice avait été volé et fit publier un monitoire pour découvrir, s'il était possible, l'auteur du vol. On vint l'avertir alors que ce calice n'avait point été dérobé par des étrangers, mais simplement caché à sa vue par les religieux, enfants de la maison. François Taurel fut profondément blessé de cet acte, dans lequel il voyait une injure à sa dignité et une violation grave de la pauvreté monastique. Retenu dans sa chambre par la maladie, il s'excusa de ne pouvoir descendre dans la salle du chapitre et pria les religieux de se réunir auprès de lui : c'étaient Pierre Martineau, prieur claustral, Claud de Corlieu, sacristain depuis peu de temps par la rési-

(1) *Archives départementales*, minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne. — Marché, du 15 août 1555, entre Léonard Burali, mandataire de l'abbé Taurel, et Jean Nicolas, maître maçon.

(2) Boutroys.

(3) *Archives départementales*, minutes de Michel Dexmier. — Marché, du 2 novembre 1553, entre l'abbé Taurel et Maurice Blanchet, maître vitrier.

gnation de Jean Terrasson, Arnaud des Escuyers, infirmier, Jean Dexandrieux, Pierre Aquinet, Jean Terrasson, Jean Imbert, Jacques Centsolz, Jean Boursault et Jean de la Rivière. Quand, à sa prière, ils se furent rendus à l'hôtel abbatial, il leur dit avoir été informé par des personnes dignes de foi qu'ils lui avaient caché et dissimulé, dans l'inventaire, des objets précieux, et notamment un grand calice d'argent doré, appelé le calice pontifical; il les exhortait à lui parler en toute sincérité et à lui avouer leur faute sans plus tarder. N'avaient-ils pas déjà trop attendu? Ils avaient eu connaissance du monitoire, qui portait une sentence d'excommunication *ipso facto* contre les non-révélants, et toutefois ils avaient gardé un silence coupable. Comment pouvaient-ils demeurer en paix et célébrer les saints mystères, quand ils étaient en dehors de la communion de l'Église? Du reste, il ne voulait pas les traiter avec rigueur, et, s'ils confessaient leur péché, il leur donnerait la permission de quitter l'abbaye pendant huit jours, pour aller se faire absoudre de la censure qu'ils avaient encourue, leur enjoignant de lui apporter une preuve écrite de leur absolution, « pour ce que le péché et excès le méritoit bien ». Il se chargerait pendant ce temps, « comme humain et charitable pasteur », de pourvoir au service divin. Si, au contraire, ils s'obstinaient à lui cacher la vérité, il leur protestait que, « pour la descharge de sa conscience » et pour que l'on ne pût l'accuser de souffrir de si graves abus en son église, il emploierait contre eux tous les moyens en son pouvoir. Il les somma, en terminant, de lui dire si, oui ou non, ils lui avaient dissimulé quelques-uns des ornements ou des vases précieux de l'abbaye. « A quoy lesdits religieux briefvement ont faict responce qu'il n'y avoit rien de ce qui appartenoit au service de l'église esgaré, et que tout estoit en ladite église soubz

la charge du sacristain. » François Taurel, s'adressant alors à Claud de Corlieu et à Jean Terrasson, rendit ses questions plus pressantes et reprocha surtout à ce dernier d'avoir, par une omission calculée, faussé en quelque sorte l'inventaire. Malgré ses efforts, il n'obtint que des réponses évasives, incapables de le satisfaire. Il crut ne pas devoir insister davantage et leur accorda trois jours pour réfléchir ; mais il leur défendit à tous, au nom de l'obéissance, de franchir, pendant ces trois jours, le seuil de l'abbaye. Pour être plus sûr qu'ils garderaient fidèlement leurs arrêts, il fit venir immédiatement François Laurent, portier de l'abbaye, et lui enjoignit, en leur présence, de ne laisser, de trois jours, sortir aucun d'eux, quelque raison qu'il alléguât (31 mai 1556) (1). Le calice pontifical fut sans doute retrouvé, et les religieux firent leur paix avec Dieu et avec l'abbé Taurel.

Cette même année (1556), celui-ci, en qualité de seigneur temporel de La Couronne, eut à défendre ses manants contre les exigences de Jean Ruffier (2), dit Jean de Flandre, écuyer, capitaine pour le roi du châtelet et château d'Angoulême, qui voulait les obliger à monter la garde à leur tour dans ladite ville. Les membres de la fabrique et le syndic, Raymond Guillot, Jean Penaud, Jean Giraud, dit Petit, et Jean Olan réclamèrent. Avec l'appui de l'abbé et des religieux, ils établirent qu'ils étaient exempts de cette corvée, en vertu des privilèges de l'abbaye, « qui, disaient-ils, a droit de juridiction haute, basse et moyenne, et maison forte ayant double ceinture et forteresse en icelle, en

(1) *Archives départementales,* minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

(2) C'est ce Ruffier qui se signala plus tard, en 1562, parmi les profanateurs du cadavre de Jean le Bon : il lui donna, dit-on, un coup de poignard dans le ventre et lui coupa le nez.

laquelle ils sont tenus et sujets de faire le guet et de porter en icelle beans et corvées ». La contestation fut jugée au présidial et la sentence rendue en faveur des manants de La Couronne (1).

Le 5 juillet 1557, l'abbé présida une réunion capitulaire (2), qui avait pour objet d'écouter et d'examiner les propositions de messire Jean Guérin, prêtre, vicaire d'Hiersac, et de François Terrasson, docteur en médecine, demeurant à Angoulême, relativement à l'acensement de certaines terres de Moulède. Le chapitre ordonna une enquête *de commodo et incommodo* et consentit ensuite l'acensement en faveur de François Terrasson, moyennant une rente annuelle de 10 livres et 110 écus d'entrée. Plus tard, les religieux crurent avoir exigé trop peu et demandèrent la révision d'un contrat dans lequel ils se prétendaient lésés. Une information fut faite à la requête de Paris de Sacrato (3), représentant de l'abbé Taurel, et M. Nesmond, qui la présidait, déclara qu'il n'y avait pas lieu à augmentation de cens (4).

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne.

(2) Elle se composait de Claud de Corlieu, Arnaud des Escuyers, Jean Dexandrieux, curé de Gourville, Pierre Aquinet, André Veillon, Jean Terrasson, Jean Imbert, Jean Boursault et Jean de La Rivière. Nous ne savons si Jean de Prahec, absent, était dès lors prieur claustral; mais nous avons un acte du 16 novembre 1557 où il figure en cette qualité, qui appartenait encore à Pierre Martineau le 31 mai 1556. Dans un acte du 14 juin 1557, Jean de Prahec ne prend d'autre titre que celui d'aumônier, et il est nommé après C. de Corlieu et A. des Escuyers.

(3) Paris de Sacrato, écuyer, était Italien d'origine. L'abbé Taurel l'avait amené avec lui en France et l'avait fait son maître d'hôtel; il posséda le fief de La Croisade, paroisse de La Couronne. Nous le voyons assez souvent agir au nom de son maître ; notons, en passant, ce petit détail : le 23 avril 1557, il confie pour trois ans à un serrurier d'Angoulême l'entretien de l'horloge de l'abbaye, et s'engage à lui payer pour cet entretien 20 sols par an. (Dexmier.)

(4) *Archives départementales,* fonds de La Couronne.

Le 19 juillet, l'abbé et son vicaire général étant absents, Jacques du Fa, gradué nommé sur l'abbaye de La Couronne, se présenta devant le chapitre et requit les religieux de le pourvoir du prieuré de Saint-Pierre de Salignac, vacant par la mort d'Émery Nicolas. Ceux-ci lui répondirent qu'ils ne pouvaient lui accorder sa demande, attendu que c'était le droit de l'abbé, et non le leur, de conférer les bénéfices dépendant de l'abbaye. Le jeune gradué ne trouva pas de son goût cette raison, quelque excellente qu'elle fût; il s'emporta contre une décision qu'il regardait comme un refus offensant pour sa personne, protesta de se pourvoir par tous moyens légitimes et devant tous supérieurs, et jeta pour adieu à un chapitre si peu complaisant cette dernière parole, qu'il voulait non-seulement obtenir le prieuré de Salignac, mais qu'il prétendait en outre, à cause de son degré, à celui de Notre-Dame de Fontblanche (19 juillet 1557).

Une pièce tirée des archives du château de Moulidars (1) nous apprend qu'un différend avait surgi entre l'abbaye et François de Corlieu, écuyer, sieur de Rocheraud (2) et de La Fenêtre, au sujet de certaines terres sises sur la Boëme, près du moulin de Chantoiseau, chaque partie les revendiquant comme une dépendance de sa seigneurie. Le 11 novembre 1557, intervint une transaction entre François de Corlieu et Paris de Sacrato : on planta des bornes, après avoir tracé des limites que chacun promit de respecter. Cette transaction, consentie en présence de « noble homme Me Michel Préveraud, lieutenant au comté de La Rochefoucauld, Étienne Pon-

(1) Nous devons cette pièce à une obligeante communication de M. l'abbé Tricoire, curé de Moulidars.

(2) Rocheraud ou Rochereau, hameau de la paroisse de Roullet, est le même fief que nous avons mentionné déjà plusieurs fois, notamment page 186, sous le nom de La Roche-Héraud.

tenier, sieur des Giraudières, advocat au siège présidial d'Angoulesme, et François Dexmier, procureur fiscal de la juridiction de La Couronne », fut approuvée, le 19 novembre 1558, par le chapitre de l'abbaye (1).

François Taurel eut aussi procès avec le prieur d'Escarmeil, Louis de Loumagne, et il dut recourir au Conseil des requêtes du palais, pour le contraindre à payer à l'abbaye la modique pension imposée, de temps immémorial, en signe de dépendance, sur tous les prieurés (2).

Pierre de L'Isle, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, de Bois-Redon et du Brandard, fut de meilleure composition et, le 31 mars 1559, il fit hommage à l'abbé de La Couronne, à raison du fief du Brandard, héritage « de damoiselle Marie Baudoyn, sa femme », au devoir de 5 sols tournois (3).

Boutroys nous dit, et nous le savons déjà par ce qui précède, que le comte Taurel « prenoit un grand plaisir d'entretenir et approprier la maison. C'est luy qui fit fermer la basse-court de devant l'hostel abbatial et planter les ormeaux, et les fresnes entre deux, depuis le petit molin, tout le long du grand pré et le bout du

(1) Capitulants : l'abbé Taurel, J. de Prahec, prieur claustral, C. de Corlieu, sacristain, A. des Escuyers, infirmier, Jean Imbert, aumônier, P. Aquinet, J. Terrasson, J. Boursault et J. de La Rivière.

(2) Boutroys, rédaction de 1640, page 64. — Louis de Loumagne de Cardaillac était un fort mauvais religieux, qui finit par se faire calviniste, sans renoncer cependant à son riche prieuré. Il ravagea pendant quelque temps, à la tête de bandes huguenotes, les environs de Figeac, et s'empara du château d'Isseptz, où il se fortifia. Il y fut assiégé par le sieur de Peyronne, qui parvint à y pénétrer. Loumagne, se voyant poursuivi, s'enfuit de chambre en chambre, et enfin il se tua en se précipitant du haut d'une galerie. (Note communiquée par M. l'abbé Viguier, vicaire de Saint-Céré (Lot), à qui je suis redevable de plusieurs renseignements précieux sur les prieurés de La Couronne dans le Quercy.)

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Le Breuil-d'Archiac.

Cabaret (1), jusqu'à la croix de la Chesne (2), et de mesme de l'autre costé, avec plusieurs arbres fruictiers le long du chemin, ayant faict faire aussi la muraille, le long du pré et du Cabaret, d'une amende qui venoit du Pont (3) en Auvergne. Il avoit faict poser ses armes sur le portail du grand pré, à celuy de la basse-court de l'hostel abbatial et au pignon du dortouër, duquel il fit talusser le bas et refaire le haut où sont ses armes, qui sont un taureau rampant ». Ailleurs il loue les qualités morales de cet abbé. « Il estoit homme équitable et tellement amoureux de la paix qu'il ne permettoit aucun procès entre ses tenanciers de La Couronne, lesquels il envoyoit quérir promptement pour les accorder, afin qu'ils ne consommassent *(sic)* pas leur bien à plaider, et entre ses serviteurs il ne souffroit aucune dispute. Il faisoit de belles aumosnes. »

Sous l'administration sage et religieuse du comte Taurel, l'abbaye avait retrouvé la prospérité, quand de lamentables évènements vinrent la précipiter dans une nouvelle ruine. Les calvinistes, qui conspiraient depuis longtemps, saisirent l'occasion de ce qu'ils ont appelé le massacre de Vassy pour courir aux armes, et bientôt une partie de la France fut en proie à la terreur. L'Angoumois, où plusieurs seigneurs, et en particulier le comte François III de La Rochefoucauld, avaient embrassé le calvinisme, fut une des provinces qui eurent le plus à souffrir. Le 16 mai 1562, veille de la Pentecôte, une bande de cinq à six mille Gascons, sous la conduite d'Antoine d'Aure, dit de Grammont, s'empara d'An-

(1) Le Cabaret, nom d'une futaie qui était devant l'abbaye.

(2) Peut-être cette croix de la Chesne est-elle celle qu'on voit encore à l'entrée du bourg de La Couronne quand on vient de l'abbaye; elle est placée en face de la maison de M. Léonard Jarraud.

(3) Le prieuré de Notre-Dame du Pont, paroisse de Leynhac, diocèse de Saint-Flour.

goulême et l'occupa jusqu'au jeudi 6 août de la même année; pendant ce temps, la ville et les environs furent le théâtre d'affreuses cruautés. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter ces crimes; en ce qui regarde La Couronne, nous laisserons parler Boutroys, qui tenait de témoins oculaires tout ce qu'il en a rapporté.

« Peu de jours après (la prise d'Angoulême), ils descendirent en ceste abbaye de La Couronne, le 22e jour de may, soubz la conduite de messieurs de Montandre (1), de Boué (2), de Saint-Séverin (3), de Sainte-Hermine (4), avec Jean de Flandre (5), capitaine du chasteau du roy d'Angoulesme, et monsieur d'Acier (6) avec eux, qui avoit une troupe de Gascons; et plusieurs autres Prétendus du païs, de toutes qualités, accouroient à eux de tous costés, jusques au nombre de quinze cens à deux mille hommes, aux fins de prendre ceste abbaye, où ils entrèrent à l'aide des traîtres qui estoient au-dedans, lesquels je ne daigne nommer, parce qu'il est escrit qu'il faut que la mémoire du meschant périsse; et ceux icy (comme d'autres Judas), contre toute loy et équité, avoient donné le signal aux Prétendus, et leur aydoient par dedans à ouvrir la muraille au lieu où ils rompoient par dehors, là où passent les bois de la

(1) *De Montendre.* — Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Montendre, Montguyon, etc., fils puîné de François Ier de La Rochefoucauld.

(2) *De Boué* — Charles de Livenne, seigneur de Boué.

(3) *De Saint-Séverin.* — François de Saint-Gelais-Lusignan, seigneur de Saint-Séverin.

(4) *De Sainte-Hermine.* — Jean de Sainte-Hermine, seigneur du Fa.

(5) *Jean Ruffier.* — Voir page 273, *note* 2.

(6) *D'Acier.* — Jacques de Crussol, troisième fils de Charles de Crussol, vicomte d'Uzès.

N. B. — Nous avons emprunté ces six notes, en les abrégeant, de M. de Rencogne. (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* année 1862, page 119.)

fontaine (1). Estans dans l'abbaye, ils rompirent d'abord toutes les images qu'ils rencontrèrent; par après, ce fut à qui mieux butineroit. Quelques gens de peu, fourrageant sur les voûtes qui sont entre le treul et les escuries, y mirent le feu en de la paille et fagots qui estoient là; où frère Arnauld de La Sarre, qui du depuis a esté infirmier, s'estoit caché, et cuida estre bruslé. Jean de Flandre, entre tous, fit ce qu'il peut pour estaindre le feu et pour chastier ceux qui l'y avoient mis, qui avoient gaigné au pied. Après cela, ils rompirent et emportèrent cinq des cloches, et laissèrent la grosse, qu'ils ne peurent rompre. Puis ils se chargèrent des riches joyaux et très précieux reliquaires, qui estoient en si grand nombre que, lorsqu'on les sortoit aux bonnes festes, ils couvroient trois grandes tables, sans y comprendre les calices d'or et d'argent, ensemble les croix, bassines, chandeliers, encensoirs et canettes... En outre, ils emportèrent la garniture de neuf ou dix chappelles, où il y avoit vingt-cinq à trente chappes romaines, avec les chasubles et leurs courtibaux (2), les unes de drap de soye, enrichies de broderies en or et argent figurées par personnages de l'antiquité : le tout de très grand prix, et tel que ceux qui ont veu le tout et me l'ont récité ne le pouvoient estimer, surtout un ciel ou poille qu'en certain temps l'on mettoit sur le maistre autel... Ils emportèrent pareillement d'autres meubles, tant de l'église que de l'abbé et des religieux. Le bled et le vin fut pour quelques jours à l'abandon à tous ceux qui en vouloient prendre et emporter. Quelques jours après la prinse de l'abbaye, chacun s'en alla fort chargé

(1) C'est-à-dire les canaux de bois qui amenaient dans l'abbaye l'eau de la fontaine. D'après cela, c'est par le côté oriental que les murailles de l'abbaye furent forcées.

(2) Les *courtibaux* sont les vêtements sacrés du diacre et du sous-diacre, que l'on appelle beaucoup plus communément *dalmatiques*.

de richesses, et se retirèrent sans desmolir les bastiments, outre ce qui avoit esté bruslé par accident. »

Pendant que ces déplorables évènements s'accomplissaient, l'abbé Taurel était resté à Paris, où l'insurrection des calvinistes l'avait surpris; il y apprit les excès commis par les hérétiques, non-seulement dans son abbaye, mais par tout le royaume. Il se réjouit de la prise de Rouen par le duc de Guise et de la demi-victoire des catholiques à Dreux, mais il pleura, quoique Italien, quoique parent de Catherine de Médicis, l'assassinat du héros qui avait rendu Calais à la France et combattu avec tant de courage pour la défense de la vraie foi. Quand l'édit d'Amboise, du 19 mars 1563, eut rétabli dans le pays dévasté un simulacre de paix, il accourut en Angoumois et se mit sans retard à panser les plaies saignantes de son abbaye. Il alla tout d'abord au plus pressé et tâcha de procurer quelques meubles, quelques ornements liturgiques à ses religieux, dépouillés de tout.

Le triste état auquel les calvinistes les avaient réduits ne les dispensait point, du reste, de venir en aide à Sa Majesté pour le paiement des troupes luthériennes que les rebelles avaient fait venir d'Allemagne (1). Pour cette œuvre anti-religieuse et anti-patriotique, on avait imposé sur le clergé des décimes extraordinaires. N'ayant point en réserve, on le suppose bien, la somme à laquelle ils avaient été taxés, les religieux de La Couronne aliénèrent, de concert avec les chanoines de la cathédrale (2), les seigneuries de Mougnac et de Chabrefy. François Callueau, écuyer, sieur du Plessis et de L'Oisellerie, s'en rendit acquéreur au mois de juillet

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle,* tome XII, page 769.

(2) Les chanoines de la cathédrale et ceux de La Couronne étaient seigneurs par indivis de ces deux villages. (Voir pages 230 et suivantes.)

1563, moyennant le prix de 2,780 livres, et, le 26 septembre de la même année, il en fut mis en possession par Jean Arnaud, conseiller du roi, lieutenant général d'Angoumois, accompagné de M[e] François Nesmond, avocat du roi. Cette formalité fut accomplie « devant l'ancienne église rompue dudit village de Mougnac », et Bernard Barbot, greffier de la juridiction des deux villages, remit les titres et registres au nouveau seigneur (1).

Cette aliénation ne suffisant pas, il y en eut une autre, le 5 décembre 1564 : les abbé et religieux la firent porter sur différents cens et rentes, qui leur appartenaient dans les paroisses de Guimps et de Lamérac, en la châtellenie de Saint-Maigrin, à cause de leurs fiefs et domaines de Nayers et de La Vergne : leur choix était motivé par l'éloignement des terres et par la difficulté de percevoir les rentes. Ces rentes consistaient en cinquante-quatre boisseaux de froment, mesure d'Archiac, 4 livres 1 sol tournois, neuf chapons et deux poules, dus annuellement par les Fonteneau et les Chassériau du village de Nayers; en vingt boisseaux de froment, mesure d'Archiac, quatre boisseaux d'avoine, mesure de Saint-Maigrin, 20 sols tournois et deux chapons, dus « par les gars de La Vergne, en la paroisse de Lamérac ». François de Caussade, chevalier, baron de Tonneins et de Saint-Maigrin, acheta le tout pour 730 livres tournois.

Le fisc ne négligeait pas d'étendre ses exigences jusque sur les offices claustraux. Faute de payer assez vite sa quote-part de la contribution, frère Jean Imbert, aumônier de l'abbaye, avait vu saisir, à la requête du procureur du roi, le revenu de son aumônerie, dont l'administration avait été confiée à des commissaires.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Chabrefy.

L'aumônier représenta que le revenu était très peu considérable et supportait de grandes charges, « tant pour le service de l'abbaye que des aumosnes générales qui s'y font à certains jours; que, sans le bon ménage, il n'y auroit de quoy satisfaire auxdictes aumosnes ». Le suppliant ajoutait qu'on avait saisi même sa demeure et taxé les frais de ladite saisie à 30 sols, « dont revenoit autant de diminution aux pauvres »; il faisait observer enfin que le fonds de l'aumônerie, étant en terres qui coûtent beaucoup à faire valoir, serait promptement ruiné s'il était régi par des commissaires, et concluait en demandant mainlevée. Un arrêt du Conseil du roi, du 25 février 1565, enjoignit au sénéchal d'Angoumois d'examiner les faits : il devait, s'ils étaient exactement rapportés, prononcer la mainlevée et obliger les commissaires à rendre leurs comptes.

C'est à peu près vers cette époque que l'abbé Taurel pourvut l'un des religieux de l'abbaye, frère Jean Terrasson, du prieuré de La Faye (1), vacant par la mort de François de Pompadour. Mais quand Jean Terrasson voulut entrer en possession de son bénéfice, un certain Pierre Sany s'y opposa, en vertu d'une résignation en cour de Rome qui, disait-il, avait été faite en sa faveur par le précédent titulaire. C'était matière à procès : l'affaire alla jusqu'au parlement de Bordeaux. Par une lettre datée de Saint-Maur-les-Fossés, le 28 mai 1566, contre-signée Robertet et adressée au pape saint Pie V, le roi Charles IX demandait pour ce parlement « communication d'une prétendue résignation du prieuré de La Faye ». La lettre fut transmise au Souverain Pontife par M. de Villeparisis, ambassadeur du roi à Rome; nous ne savons ce qui en advint.

(1) Le prieuré de La Faye était situé dans la paroisse de Léguillac-de-Lauche, canton de Saint-Astier (Dordogne).

Du diocèse de Périgueux, où est situé le prieuré de La Faye, passons à celui de Poitiers. Là, le prieur de Saint-Martin de Niort, Jean Bonneau, venait d'échanger, le 29 janvier 1567, avec Guy de Daillon, comte du Lude, sénéchal d'Anjou, chevalier de l'ordre du roi et son lieutenant général au comté de Poitou, la maison et la métairie noble de Verdonnois, située en l'île de Maigné, paroisse de Sainte-Pezenne, contre les moulins de Périgné, sis en la paroisse de Sainte-Maxire. Le 7 mai 1567, frère Jean de Prahec, prieur claustral de La Couronne et grand-vicaire de l'abbé Taurel, accompagné de frère André Veillon, fit à Niort une enquête sur les avantages et les inconvénients de cet échange : son rapport ayant été favorable, l'échange fut ratifié, le 13 mai 1567, par une délibération du chapitre de l'abbaye, où se trouvèrent Jean de Carbonel, comme économe et procureur de l'abbé, frères Jean de Prahec, prieur claustral, Claud de Corlieu, sacristain, Arnaud des Escuyers, infirmier, Jean Imbert, aumônier, Pierre Aquinet (1), André Veillon, Jacques Centsolz, Jean Boursault, Arnaud de La Sarre, Jean Malibast et Raymond Audoin (2).

Cependant les calvinistes avaient repris les armes. Après avoir tenté vainement de s'emparer du roi et de sa mère, ils se rendirent maîtres d'Orléans, et bientôt ils menacèrent Paris; la bataille de Saint-Denis, qu'ils perdirent, n'abattit point leurs espérances et ne fit qu'exciter leur rage. Ils se déchaînèrent comme des furieux contre les catholiques, et le sang recommença

(1) Le 2 novembre 1566, Pierre Aquinet avait été pourvu par l'abbé Taurel du prieuré de Rifaucon, vacant par la résignation de Jacques de La Faye, religieux de Chancelade.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, prieuré de Saint-Martin de Niort. — Raymond Audoin était, le 15 janvier 1568, prieur de La Petite-Couronne-en-Arvert.

de couler à flots dans tout le royaume. Nous laissons encore la parole à Boutroys.

« Pour la seconde fois ceste abbaye fut prinse (1568) par l'armée de messieurs les princes, qui venoient pour assiéger Angoulesme au mois de septembre et avoient donné le rendez-vous de toutes leurs troupes au bourg de La Couronne. Monsieur de Pilles (1) y arriva le premier avec son régiment, et les autres s'y rendirent jusques à quatre mille hommes de pied. D'abord ils prindrent l'abbaye, où tout fut mis en très piteux estat. Chacun y faisoit ce qu'il vouloit; et, non contens de prendre tous les meubles et de laisser le bled et le vin à l'abandon, ils mirent le feu aux grandes chaires du chœur et à toute la menuiserie, qui estoit de noier très bien élabouré, pour la plus grande part tiré par personnages. Ils rompirent les quatre cloches qu'on avoit faictes de la grosse, que les premiers n'avoient peu rompre. Quant aux religieux qui ne voulurent prendre les armes avec eux (ce que quelques-uns firent et les portèrent jusques à tant qu'ils purent joindre les gens du roy), et les autres furent garrottés et traînés partout où ils alloient, et leur faisoient recevoir de grandes afflictions, pour avoir de l'argent d'eux ou pour leur faire quitter leur religion. Et, pour les intimider, ils contraignèrent frère André Veillon de faire une fosse, si longue et si large qu'il s'y peut enterrer; et comme il essaioit pour sçavoir si elle estoit assez grande, ils luy couvrirent les cuisses et les jambes; et d'autres, ayant compassion de le voir enterrer tout vif, luy tirent quelques coups de pistolet dans la teste. Allieurs, ils les despouilloient et les faisoient tirer à la charrue devant les bœufs, et leur donnoient de grands coups d'aguillon,

(1) Armand de Clermont, seigneur de Piles, gentilhomme périgourdin; il fut tué en 1572, à la Saint-Barthélemy.

et continuoient tant qu'ils n'en pouvoient plus : je l'escris sur le récit de plusieurs personnes qui l'ont veu. Ils prindrent aussi messire Pierre Penaud, qui servoit l'église du bourg de La Couronne ; et, comme ils l'eurent pendu et estoit desjà à demy mort, l'un d'entre eux, qui en eut pitié, coupa la corde de son espée, et tomba tout esperdu, sans cognoissance ni jugement, et demeura longtemps sans se pouvoir lever ; enfin se sauva du mieux qu'il peut. Quelques jours après que la ville d'Angoulesme fut assiégée, Henry de Bourbon, roy de Navarre, et du depuis Henry quatriesme, roy de France, qu'on avoit faict chef de l'armée des princes à seize ans, fut logé en l'abbaye en l'hostel abbatial, où il demeura plus de quinze jours. Il montoit tous les matins à cheval et passoit joyeusement le temps selon son aage ; il commençoit à porter une cuirasse, comme m'ont récité ceux qui ont veu le tout.

« Monsieur le prince de Condé (1), son oncle, estoit logé à l'entrée du bourg, à la grande maison de La Villeterie (2) ; monsieur d'Anguien (3), son fils, estoit logé chez mestre Michel Dexmier (4) ; le vidame de Chartres (5), tout contre chez luy, chez La Croisade (6), à costé de la prairie, et le comte de La Rochefoucauld (7),

(1) *Le prince de Condé.* — Louis Ier de Bourbon, tué à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569.

(2) *La Villeterie.* — Daniel Dexmier, sieur de La Villeterie, fils de François Dexmier et de Jeanne Balue. (Note de M. de Rencogne.)

(3) Henri Ier de Bourbon, duc d'Enghien, prince de Condé en 1569, mort en 1588.

(4) *Michel Dexmier,* notaire à La Couronne.

(5) *Le vidame de Chartres.* — Jean de Ferrières, fils d'autre Jean de Ferrières, seigneur de Maligny en Bourgogne, et de Louise de Vendôme. (Note de M. de Rencogne.)

(6) *La Croisade.* — Paris de Sacrato, sieur de La Croisade; nous l'avons souvent rencontré. — Voir page 274, *note* 3.

(7) François III, comte de La Rochefoucauld.

chez Desoubre (1), au bout de delà du cimetière, l'amiral (2) estoit à Girard (3), d'Andelot (4) à Sainct-Cybard; et quand la ville fut prinse, ils se retirèrent, et les commissaires députés par messieurs les princes pour dresser leur magazin général... firent crier et proclamer publiquement et à son de trompe, par les carrefours de la ville d'Angoulesme, tous les fruicts et revenus de l'abbaye de La Couronne, appartenant à l'abbé et aux religieux d'icelle... Le tout fut enchéri par Guillaume Coucault, Michel Vinsonneau et Pierre de Marcillac le jeune, à qui il fut délivré pour la somme de trois mille trois cents livres, le 13e janvier 1569 (et le bail commençoit dès la Sainct-Michel 1568), pour un an seulement. »

Une déposition juridique faite, le 25 mai 1630, par-devant M. de Verthamon, conseiller du roi et intendant de Guienne, par Pierre Ordonneau l'aîné, peigneur de laine, âgé de quatre-vingts ans, Ismaël Arnaud, maître charpentier, âgé de quatre-vingt-deux ans, Pierre Ribérolle, laboureur à bras, âgé de soixante-quinze ans, Jamet Malibast, texier en linge, et Jean Bernard, laboureur à bras, nous donne quelques détails de plus. Les déposants attestèrent que, en 1568, les défunts sieurs de Sainte-Hermine, Lestrade, de Méré, Pont-levin, Saint-Mesme et autres... pillèrent, saccagèrent, volèrent et brûlèrent les livres, papiers, titres et enseignements de ladite église, ou les dispersèrent dans les cours, celliers, basse-cour et fossés. Ils en firent autant du vin et du lard; ils brûlèrent le moulin qui était près

(1) Nous avons trouvé plusieurs Desoubre à La Couronne; nous ne savons quelle était la profession de celui-là.

(2) Gaspard de Coligny.

(3) *Girard*, aujourd'hui Girac, commune de Saint-Michel.

(4) *D'Andelot*. — François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère puîné de l'amiral de Coligny.

de l'abbaye (1); puis ils allèrent au logis de La Croisade, où était une grande quantité de blé, pillèrent et incendièrent ledit logis, « et tout ce qui estoit dedans, dépendant de ladite abbaye, fut bruslé, perdu et ruiné ».

Boutroys continue : « Lesdicts commissaires avoient envoié en l'abbaye des Provenceaux qui estoient pouldriers, pour faire des pouldres pour le magazin général desdits princes. Ces pouldriers avoient dressé leur chaudière dans le grand refectouër, et leurs cuves de salpaistre dans le cloistre, et descouvroient tous les bastiments et bruslèrent les charpentes, excepté de l'hostel abbatial où ils estoient logés, et eussent tout ruiné en prenant leur salpaistre, si monsieur de Pilles ne fût promptement arrivé, avec un pouvoir de messieurs les princes, qui luy avoient baillé l'abbaye pour récompense de ses bons et agréables services. L'on estoit après pour abattre la grand église quand il y arriva. Il fit esteindre le feu qui estoit contre les pilliers, et conserva l'église soubz l'espérance d'en faire une halle, pour y tenir les foires qu'il y vouloit establir; il chassa aussi les pouldriers, et fit cesser Jean Constantin, dit Racaud, du bourg, qui estoit commissaire pour faire couper tout le bois de la Forest, de la Guaraine et Cabaret pour l'envoyer à Angoulesme... » (2).

(1) Nous verrons plus loin que le moulin banal avait été traité de la même manière.

(2) Voici comment Boutroys raconte, d'une façon plus sommaire, ces tristes évènements, dans sa rédaction latine de 1609 :

« At proh dolor ! anno Domini 1562, cum dominus abbas Lutetiæ esset, omnes hujus regionis hæretici convenerunt in unum atque dixerunt : Eamus et Coronam expugnemus eamque disperdamus. Quorum duces fuerunt domini de Montandre, de Boué, Sancti Severini, Sancti Hermini *(sic)*, d'Acier Vasco et Joannes de Flandre, qui, dato signo, Virginis habitationem obsidione cinxerunt et, aperto calidoque Marte, hinc scalas, illinc tormenta bellica mœnibus apposuerunt; alii muros foderunt et sic effrenatissime (?) Coronam invaserunt. Fratres vero, solo equorum hinnitu, armatorum strepitu cons-

On s'imagine dans quel état se trouvait l'abbaye après de semblables évènements : plusieurs religieux tués, d'autres dispersés, les bâtiments détruits en partie et bon nombre de domaines incultes ou envahis par des usurpateurs. Les choses ne changèrent point tant que dura la guerre, et, malgré la proclamation de la paix de Saint-Germain, le 10 août 1570, les religieux qui avaient pu échapper au massacre ne se pressèrent pas de revenir à La Couronne. L'un d'entre eux, cependant, s'y montra dès le 3 avril 1570 : c'était frère Jean Boursault; le pays natal l'attirait et, après de cruelles privations endurées chez des étrangers, il espérait trouver quelque secours dans sa famille; car il était originaire de La Couronne, et, si son père était mort, il put y embrasser encore sa mère, Jeanne Biguet, et ses deux frères, Guillaume et Étienne. Il leur rappela les scènes d'horreur qui avaient eu lieu lors du sac de l'abbaye; il leur raconta les mauvais traitements dont il avait été

ternati, tanquam oves sine pastore, huc et illuc dispersi sunt. Hæretici autem, Coronam ingressi, alii imagines et quinque campanas fregerunt, alii vero non imagines, neque viros, sed gazam, thesauros, omnia canonicorum supellectilia quæsierunt, rapuerunt, abstulerunt. Nihilominus, sub beneficio pacis quæ subsecuta est, divinum officium usque ad annum salutis 1568 hic fuit celebratum.

« At iterum venerunt hæretici in hæreditatem Virginis, polluerunt domum Dei, posuerunt Coronam in pomorum custodiam, quorumdam fratrum corpora escas volatilibus cœli dederunt, carnes servorum Christi bestiis terræ; effuderunt sanguinem ipsorum. Alios in vincula carceremque detruserunt; alii, catenis vincti, huc et illuc trahuntur; facti sunt opprobrium vicinis, subsannatio et illusio his qui in circuitu nostro sunt, et, ut cuncta paucis concludam, præter abbatis domum, mœnia et parietes, omnia rapuerunt, abstulerunt aut igne consumpserunt. Singula equidem deploro, sed post sacra pignora suspiro ! »

Nous avons cité ce passage pour donner au lecteur un échantillon du latin de Boutroys; quoique le pieux chanoine n'écrivît pas la langue de Cicéron beaucoup mieux que sa langue maternelle, il y respectait davantage cependant les règles de la syntaxe. On voit aussi par ces lignes qu'il était familiarisé avec la sainte Écriture et lui faisait de notables emprunts.

l'objet, comment il avait échappé à ses bourreaux, les peines de tout genre qu'il avait ensuite supportées jusqu'à ce qu'il lui fût donné de revoir les siens ; il leur représenta que les biens de son monastère étaient la proie des hérétiques, et que, dans les bâtiments en ruine, il ne lui serait même pas donné un misérable asile ; il n'avait donc d'autre ressource pour vivre que de tendre la main. Le laisseraient-ils mourir de faim ou mendier, lui « qui estoit de leur sang » ? Il concluait en leur demandant de lui accorder la jouissance, à titre viager, d'une partie des biens de son père. Une semblable requête ne pouvait être rejetée; la mère et les frères de Jean Boursault lui concédèrent l'usufruit de la moitié d'une grange, appelée *la grange des Biguet,* plus quelques pièces de terres labourables, une vigne et un pré; il avait ainsi où se loger et de quoi vivre du travail de ses mains. Il remercia ses parents et bénit la Providence (1).

Petit à petit d'autres religieux revinrent; la paix de Saint-Germain, quelque précaire qu'elle fût, leur avait rendu un peu de courage et leur permettait de rentrer en possession de leurs biens. Le 21 mai 1571, ils tinrent un chapitre auquel assista Jean de Carbonel, économe et procureur de l'abbé. Quels étaient les membres de ce chapitre ? Nous ne le savons pas d'une façon entièrement certaine; mais ce devaient être vraisemblablement les mêmes que ceux d'un autre chapitre tenu moins de quinze jours après, le 3 juin 1571, savoir Jean de Prahec, prieur claustral, Claud de Corlieu, sacristain, Jean Imbert, aumônier, Jean Terrasson, Jacques Centsolz, Jean Boursault, Jean de La Rivière et Arnaud de La Sarre. Dans le chapitre du 13 mai 1567, figuraient, en

(1) *Archives départementales,* minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

outre, Arnaud des Escuyers, infirmier, Pierre Aquinet, André Veillon, Jean Malibast et Raymond Audoin. Nous avons vu quel avait été le sort d'André Veillon; probablement que les quatre autres religieux, dont il n'est plus fait aucune mention à partir de 1568 (1), périrent victimes des mauvais traitements des calvinistes.

Par l'organe de son économe, l'abbé garantit aux survivants une modeste pension dont ils se contentèrent, et il fut décidé qu'ils reprendraient immédiatement la célébration de l'office divin; mais les bâtiments claustraux étaient dans un tel état de dégradation qu'ils ne purent s'y retirer avant qu'on y eût fait des réparations importantes; ils se logèrent de leur mieux, en attendant, au bourg de La Couronne, et firent le service divin dans l'église paroissiale, dans cette petite église, toute remplie des souvenirs du bienheureux Lambert, et qui, dans des temps plus heureux parce qu'ils étaient plus chrétiens, avait été le berceau de leur ordre. Ces pensées se présentèrent sans doute à leur esprit, et ils durent se dire plus d'une fois que, si tous les moines avaient continué d'imiter fidèlement les vertus de leurs saints fondateurs, Dieu n'eût pas déchaîné, contre l'Église et contre la France, les hordes calvinistes, comme des bandes de bêtes féroces.

Au mois d'août 1571, François Taurel, absent depuis quatre ans, vint visiter son abbaye, où il ne put trouver un gîte. Il logea d'abord chez Michel Dexmier, son greffier, puis à L'Oisellerie, où François Callueau se fit un honneur de lui offrir l'hospitalité. Mais, dit Boutroys, « il print un si grand déplaisir de la ruine

(1) Le 15 janvier 1568, Raymond Audoin figure dans un acte de Michel Dexmier avec la qualification de prieur de Notre-Dame d'Arvert (c'est La Petite-Couronne).

de l'abbaye qu'il jura de n'y rentrer jamais ». En effet, dès l'année suivante, 1572 (1), il permuta avec Jean Callueau l'abbaye de La Couronne pour l'abbaye de Guîtres (2), dont celui-ci était pourvu.

Ce fut surtout dans son abbaye de Lezat qu'il chercha et trouva un adoucissement à son chagrin. Presque à l'époque où il disait à La Couronne un éternel adieu, un jeune homme, Pierre de Donnaud, d'une noble famille du comté de Foix et de la petite ville de Saint-Ybars (3), faisait profession, à Lezat (4), de la règle de Saint-Benoît. Sa piété, sa douceur, son obéissance le rendirent cher à l'abbé Taurel, qui l'envoya étudier à Paris; il s'y fit remarquer par sa vive et pénétrante intelligence et conquit glorieusement les palmes du doctorat au collège de Navarre. Il devint plus tard évêque de Mirepoix et mena dans son évêché la vie d'un saint (5).

L'abbé Taurel mourut dans l'abbaye de Lezat, le 6 (6) mai 1579, et y fut inhumé devant le maître-autel. Le *Gallia christiana* a relevé son épitaphe (7).

(1) Je n'ai pas trouvé la date précise de l'entrée en possession de Jean Callueau; mais dans un acte de Michel Dexmier, du 26 avril 1572, il apparaît déjà comme abbé de La Couronne.

(2) N.-D. de Guîtres *(de Aquistris)*, abbaye de l'ordre de Cluny. Guîtres est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Gironde.

(3) Saint-Ybars, canton du Fossat (Ariège).

(4) Lezat-sur-Lèze, canton du Fossat (Ariège).

(5) *Gallia christiana*, tome XIII, col. 277-281.

(6) La liste des abbés insérée à la suite de la *Chronique latine* dit le 5 mai; mais l'épitaphe de François Taurel, publiée par le *Gallia*, dit *pridie nonas maii*, ce qui correspond au 6 mai.

(7) *Gallia christiana*, tome XIII, col. 215. Voici cette épitaphe :

« Francisco Taurello, ex illa antiquissima comitum Montis Clericalis, Parmensis diœcesis, familia orto, juris utriusque ac sacræ paginæ doctori, domini nostri regis consiliario et eleemosynario, ac hujus cœnobii abbati, assiduoque religionis catholicæ defensori, qui, dum gregi sibi credito invigilat et ad vitæ integritatem, Dei timorem, fidei constantiam, mutuamque caritatem omnes adhortatur, oneri tandem succumbens, terrena despiciens et celestia cupiens, magno omnium mœrore fato cessit pridie nonas maii. »

CHAPITRE X.

JEAN V CALLUEAU (II), 38e ABBÉ DE LA COURONNE ET 4e COMMENDATAIRE.

(1572-1584.)

JEAN CALLUEAU était petit-fils d'Arnaud Callueau, qui commença l'illustration de sa famille, et frère puîné de François Callueau, fils de Guillaume (1), lequel Guillaume fut maire d'Angoulême en 1509, 1517 et 1530; il était neveu du premier Jean Callueau, évêque de Senlis, qui posséda l'abbaye de 1515 à 1522, après la démission de Jean Petit. Jean V Callueau avait été, dès l'année 1544, échevin de la ville d'Angoulême. On trouve consignée sur l'un de ses registres (folio 42) une note portant que, étant maître des requêtes du roi, « il fut fort envieux du bien et pourffit de la ville et utile à sa grandeur » (2). Plus tard, il entra dans les ordres, devint chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Pierre de Châteauneuf et abbé de Guîtres; disons encore, pour épuiser la liste de ses dignités et honneurs, qu'il fut archidiacre d'Angoulême et député du clergé aux États

(1) M. Maulde, dans sa notice sur L'Oisellerie, dit que Jean Callueau était fils d'André et neveu de Guillaume; mais il résulte de plusieurs actes de Michel Dexmier qu'il était frère de François Callueau ; or, François, même d'après M. Maulde, était fils de Guillaume.

Dans une requête au roi, du 9 février 1610, Jean de Voluire appelle Jean Callueau le frère de François.

(2) *Notice sur L'Oisellerie*, par M. Maulde. (*Bulletin de la Société archéologique*, tome I, page 169.)

généraux qui se tinrent à Blois en 1576 et 1577. Il serait injuste de ne pas ajouter que, dans ces différentes charges, il s'acquit une grande renommée d'intégrité et de piété.

Il prenait possession de l'abbaye de La Couronne dans des circonstances difficiles. Au chapitre qui fut tenu le 13 juin 1572, il renouvela l'accord conclu par son prédécesseur avec les religieux relativement à leur pension. Ces religieux, au nombre de huit, étaient les mêmes qui composaient le chapitre du 3 juin 1571; seulement Jean de Prahec y figure, indépendamment de ses titres ordinaires, avec celui de prieur de Saint-Eutrope d'Agudelle, et Arnaud de La Sarre avec celui d'infirmier; ce qui met hors de doute la mort d'Arnaud des Escuyers, précédent titulaire de cet office.

Jean Callueau « fit continuer, dit Boutroys, les réparations des portes, fenestres et vitres de son hostel abbatial; secondement il fit nettoier le grand reffectouër et y apporter l'autel de la chappelle du thrésor, et disposa le tout pour y faire le divin service, qui s'y est continué jusqu'au 9 juin 1609, qu'on recommença de le faire dans la grande église, dont il fit travailler à la couverture des six voûtes neufves (1), qui touchent à la grand porte, et fit mettre la cloche (2) qui est au clocher, en l'an 1572. Il fit aussi nettoier et recouvrir les cloistres et la partie du dortouër qui est sur la grande cave (3). Il fit pareillement tailler une pierre tout ouvragée pour le timbre de la grande fontaine (4) qu'il fit remettre, et

(1) C'étaient les voûtes des deux travées rebâties.

(2) On se souvient que les calvinistes n'en avaient pas épargné une seule en 1568.

(3) Nous avons déjà parlé de cette grande cave ou cellier, page 270, *note* : c'était l'ancien parloir *(collocutorium)* ou salle commune des religieux.

(4) Cette grande fontaine, placée dans l'angle sud-est du préau du cloître, fut entièrement refaite en 1678.

aussi l'horloge sur le refectouër, où il avoit dressé une tribune pour ouïr la messe sans descendre » (1).

Son frère, François Callueau, lui offrit, dès le début de son administration, pour réparer le moulin banal de l'abbaye, une somme convenable, en retour de certaines concessions.

Ayant l'intention de bâtir deux moulins à blé près de ses moulins à papier, au lieu de Breuty, il demandait le droit « de faire la chasse à deux chevaux ou à deux ânes », c'est-à-dire de recueillir du blé, à moudre à ses moulins, avec deux chevaux ou deux ânes, dans toute l'étendue de la juridiction de La Couronne; ledit droit devant être compris dans l'hommage qu'il rendait à raison de son fief de L'Oisellerie. Il faisait remarquer que cette concession ne serait jamais bien onéreuse à l'abbaye et qu'elle ne pouvait l'être en ce moment surtout, où le moulin banal était complètement hors de service. L'intérêt des abbé et religieux était, d'après lui, de faire réparer ce moulin et, par conséquent, d'accepter, pour cette fin, la somme qu'il offrait comme prix de la faveur sollicitée.

Jean Callueau ordonna, le 8 juin 1572, à frère Jean Imbert, aumônier, et Arnaud de La Sarre, infirmier, de s'adjoindre les officiers de la juridiction de La Couronne, le juge Merlin du Port, le procureur Robert Blanchet et le greffier Michel Dexmier, pour procéder à une enquête auprès de gens de bien entendus en la matière, afin de savoir « quelle diminution pourroit estre sur lesdits moulins banniers », si l'on accédait à la demande de François Callueau.

Les délégués entendirent à cet effet, le 26 juin 1572, plusieurs experts, lesquels déclarèrent que, du moment

(1) Cette tribune était sans doute au niveau du premier étage de l'hôtel abbatial, avec lequel elle communiquait.

où les habitants de La Couronne seraient libres de donner leur blé à moudre au sieur Callueau, sans pouvoir y être contraints, la chasse à deux chevaux ou à deux ânes ne saurait causer grand dommage aux moulins de l'abbaye. Les délégués se transportèrent, le même jour, auxdits moulins et constatèrent par procès-verbal « qu'ils avoient esté bruslez, rompus et gastez, les murailles bruslées et partie d'icelles tombant par terre si bientost elles ne sont réparées, n'y ayant aucune porte ni fenestre, les seuillets des portes, qui estoient de bois, bruslez; en ladite muraille n'y ayant aucuns bois, lattes, soliveaux, traisnes ni chevrons, la tuile rompue et brisée, les meules tant noires que blanches bruslées, rompues, brisées et en pièces,... n'y ayant aucunes rouhes, rouhettes, ni autres choses servant à moulins que les murailles seulement, qui encore sont bruslées, et les saulx desdits moulins tout gastez ». On le voit par ce lamentable rapport, là, comme à l'abbaye, les huguenots avaient fait de la bonne besogne.

Le 16 juillet 1572, le chapitre de La Couronne et principalement l'abbé Jean Callueau, après avoir ouï le rapport des délégués, considérant que la permission demandée ne pourrait enlever à l'abbaye que la mouture de dix-huit à vingt boisseaux de tous grains; que, si le moulin banal restait longtemps hors de service, les habitants perdraient peu à peu l'habitude d'y faire moudre, et qu'on aurait ensuite de grandes difficultés à les y contraindre; que « les saulx desdicts moulins, par les inondations des eaux, se pourroient, par succession de temps, perdre et gaster, comme déjà ils font », et qu'il faudrait dépenser beaucoup pour les rebâtir, aussi bien que les murailles qui menaçaient ruine; que, d'autre part, il était impossible de pourvoir sur les ressources ordinaires à ces réparations, « veu la grande ruine qui est en ladicte abbaye et dépopulation d'icelle, faicte,

pendant les troubles, ès logis et couvertures d'iceux, église, cloistre, dortoir, escuries, caves et greniers, qui s'en alloyent et vont tomber par terre, si ce n'est que journellement, à grand nombre de manouvriers, comme estant le plus pressé, y est pourveu »; que les décimes et la nourriture des religieux absorbaient la plus grande partie du revenu, et que ce qui en restait, les charges faites, ne suffirait « de cent ans » aux réparations nécessaires, si l'on ne parvenait à se créer d'autres ressources; l'abbé et le chapitre, disons-nous, conclurent à donner à François Callueau la permission demandée, sous la condition qu'il déposerait, entre les mains d'un homme de bien désigné par le chapitre, 1,000 livres tournois, pour être employées à la restauration du moulin banal, laquelle restauration serait adjugée au rabais devant le lieutenant général d'Angoumois.

François Callueau remontra que la somme était trop grosse; mais « pour le bon zèle qu'il avoit d'accroistre et augmenter le bien et revenu de ladicte abbaye, comme tousjours il avoit faict », il offrit 800 livres tournois, qui furent acceptées et consignées entre les mains de François Redon (1), receveur du domaine du roi et de la ville et châtellenie d'Angoulême, qui se chargea de payer l'entrepreneur, au fur et à mesure des travaux, suivant l'ordonnancement de l'abbé et des frères Jacques Centsolz et Jean Boursault, commissaires du chapitre. L'adjudication fut faite à Angoulême, le 8 novembre 1572, par le lieutenant général François Nesmond, en faveur d'un certain Louis Baron, lequel fit « bastir, construire et édiffier lesdits moulins banaux virants et tournants, à trois rouhes et rouhets, sçavoir un moulin

(1) François Redon, sieur de Boisbedeuil, fut maire d'Angoulême en 1578.

noir, un bastard et un blanc, garnis de toutes choses nécessaires ». Les travaux furent définitivement acceptés, le 13 janvier 1574, dans un chapitre où figurèrent l'abbé Jean Callueau, Jean de Prahec, prieur claustral, son grand-vicaire, Jacques Centsolz, Jean Imbert, aumônier, Arnaud de La Sarre, infirmier, Jean Boursault et Jean de La Rivière.

Jean Callueau céda, le 11 décembre 1573 (1), à Barbe de Saint-Gelais, abbesse de Saint-Ausone, en échange de plusieurs droits seigneuriaux et rentes annuelles qu'elle possédait dans la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud, une maison vulgairement appelée le château de Beaulieu, située sur l'emplacement actuel du lycée. Cette maison avait été donnée à l'abbaye de La Couronne, en 1320, par Arnaud de Léotard, doyen du chapitre d'Angoulême. Il fut convenu que désormais l'abbé de La Couronne ferait hommage à chaque nouvelle abbesse de Saint-Ausone « d'une paire de gants blancs apprétiez à 5 sols tournois ».

La mort de François Callueau, arrivée le 31 mai 1574, créa pour l'abbé de La Couronne, qui fut tuteur de ses neveux, de nouveaux devoirs qu'il ne négligea pas; les minutes de Michel Dexmier sont remplies d'actes relatifs à sa tutelle. Pendant toute l'année qui suivit le décès du seigneur de L'Oisellerie, une messe fut célébrée chaque jour, pour le repos de son âme, dans la chapelle septentrionale de l'église Saint-Jean-de-la-Palud, chapelle où était le tombeau de sa famille et où il avait lui-même été inhumé. La charge de cette messe avait été confiée, par l'abbé de La Couronne, à « frères Jehan de

(1) En 1573, le 2 novembre, François de Briançon, abbé de Chancelade, autorisa frère Jacques Delafaye, fils d'Alain Delafaye, de Saint-Privat, diocèse de Périgueux, religieux profès de son abbaye, à se transférer à celle de La Couronne, pour y demeurer et y posséder un bénéfice, qui paraît être le prieuré de Fontblanche.

Prahec (1), curé ou vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, Jacques Centsolz, Jehan Imbert et Jehan Boursault, plus à messire Pierre Penaud (2), vicaire de ladite église »; il leur fit payer, le 23 juin 1575, par son receveur messire Jean Chartier, prêtre, « pour leur salaire et vacation, la somme de 60 livres en monnaie blanche » (3).

Le 21 janvier 1578, M. de Boni, évêque d'Angoulême, et François Nesmond, lieutenant général d'Angoumois, commissaires subdélégués pour l'aliénation des biens ecclésiastiques ordonnée par lettres patentes du 10 novembre 1576, taxèrent l'abbaye à 21 écus de rente, ce qui, au denier 24, revenait à 504 écus de capital. Pour payer cette somme, l'abbé vendit la moitié de la justice du Mas et de Mougnac et d'autres justices sises dans la paroisse Saint-Jean, plus diverses rentes situées tant dans ladite paroisse que dans celle de Roullet.

Nous avons le procès-verbal de l'hommage rendu le 22 mars 1579 à l'abbé Jean Callueau, par le corps de ville d'Angoulême, pour les maisons dont nous avons parlé déjà du temps de Guillaume de Chandry (p. 162), maisons cédées à l'échevinage par les chanoines de La Couronne et sur l'emplacement desquelles avait été bâti l'ancien hôtel de ville (4).

(1) Dans un acte du 20 août 1578, Jean de Prahec apparaît comme curé de Champagne. En 1573, le 15 février, Jean Callueau l'avait nommé prieur de Notre-Dame de Hautevaux, en remplacement de Martial de Noaillac, décédé.

(2) C'est ce Pierre Penaud qui échappa comme par miracle à la mort en 1568 (voir page 285); il figure encore, en qualité de vicaire de Saint-Jean-de-la-Palud, dans un acte de Dexmier du 2 octobre 1580, et aussi à la translation des restes d'Isabelle Taillefer, le 22 décembre 1581.

(3) Minutes de Dexmier, notaire à La Couronne.

(4) L'ancien hôtel de ville avait sa façade sur la rue dite aujourd'hui d'Henri IV, le côté nord sur la rue du Point-du-Jour, le côté sud sur la rue Saint-Étienne, et le derrière sur une ruelle ou venelle traver-

Dans le chapitre de La Couronne, où assistaient avec l'abbé « vénérables et religieuses personnes frères Jehan de Prahec, *son* grand-vicaire et curé de Champagne, Jehan Imbert, aumosnier, Jehan Terrasson, Jehan Boursault, Arnaud de La Sarre et Jehan de Lalud, tous religieux proffès..., les autres religieux absents », comparurent « François Redon, escuyer, sieur de Boisbedeuil et Neuilhac, maire et capitaine de la ville d'Angoulesme », accompagné de « Nicolas Ysthier *(sic)*, escuyer, sieur de La Boixière, eschevin, Jacques Naugerée, escuyer, sieur de La Breuilherie, conseiller, maistre Pierre Gandillaud, sieur de Fontfroide, conseiller, Cybard de Corlieu, advocat du roy audict pays, maistre Robert Blanchet, secrétaire de ladicte ville, Mathias Benoît, Denis Chapiteau, escuyer, sieur de Raymondias, maistre Jean Mesnagut (?), procureur de ladicte ville, maistre François Le Musnier, recepveur des aydes, tailles et taillon pour le roy à Congnac, Philippe Joyeux, recepveur de ladicte ville, Pierre Moulin, Jacques Le Mercier, recepveur du taillon pour le roy en Angoulmois, et Léonard Constant, pairs de la ville ». Alors le maire fit l'hommage lige suivant l'étiquette usitée, promit de fournir au temps dû le dénombrement du fief, et remit sur le champ, entre les mains de l'abbé de La Couronne, une paire d'éperons dorés appréciés à sept sols six deniers (1).

sière. (Note de M. E. Castaigne, page 96 de la *Chronique latine.*) M. Castaigne mentionne deux autres hommages du même genre, l'un fait le 1er avril 1560, sous la mairie d'Élie Dexmier; l'autre, le 22 novembre 1661, sous celle d'Abraham de Lafarge, sieur de Pommeret.

(1) Le 13 octobre 1579, Pierre Vigier, marchand, demeurant à Angoulême, remontre à l'abbé Callueau que feu Pierre Vigier, son oncle, religieux de La Couronne, en son vivant prieur de N.-D. de Bellegarde, ayant obtenu, à l'encontre de messires Jean Garassus et Pierre Albanet, d'être maintenu dans ledit prieuré, le grand Conseil du roi, par la teneur de l'arrêt, lui avait attribué les dépens; ces dépens, le

On n'a pas oublié que la chute du clocher de Guillaume Sanglars, arrivée vers 1450, avait écrasé la chapelle Saint-Nicolas, située au-devant de la façade de l'église; il est peu probable que les successeurs de Pierre de Bouchard aient pu la réparer; en tout cas, elle avait été complètement ruinée par les huguenots, durant les derniers troubles. Cette chapelle avait servi de sépulture à Aymar ou Adémar Taillefer et peut-être même à sa fille Isabelle : telle était au moins la persuasion de Jean Callueau et des religieux de son temps. Jugeant indigne de la comtesse-reine une sépulture profanée, ils résolurent de transférer ses restes dans la grande église et de les inhumer entre les marches du grand autel et le tombeau du bienheureux Lambert. Donc, le vendredi 22 décembre 1581, « entre huict et neuf heures du matin, ledit sieur de Callueau et le chapitre ordonnèrent une procession au son de la cloche, et, avec des torches ardentes et la croix, furent en ladite chappelle Sainct-Nicolas, où les ossements de ladite royne furent mis dans un cercueil de bois et transportés dans la grande église, en chantant le *Libera,* puis une grand'messe de *Requiem,* et à la fin le cercueil de bois et les os furent mis en la fosse préparée à cest effet ». L'abbé de La Couronne était assisté pendant la pieuse cérémonie par frères Jean de Prahec (1), prieur claus-

prieur de Bellegarde les avait en mourant légués à son neveu, et le neveu en avait enfin fait transport à un de ses créanciers, Nicolas de Bucholit, demeurant à Paris; mais celui-ci ayant appris la mort du prieur et ayant ouï dire que l'abbé de La Couronne avait des prétentions sur ces dépens, refusait de les recevoir en compte, avant d'être sûr du contraire. Jean Callueau tranquillisa Pierre Vigier et déclara devant notaire qu'il renonçait à tout droit sur lesdits dépens. (Dexmier.)

(1) En 1581, Jean de Prahec était prieur de Fontblanche. Il afferma, en cette qualité, pour l'espace de six années, à Pierre Robert et à Jean Martin, « l'hostel et maison de Glandes et La Fleurye », paroisse de Coulon, canton de Niort (Deux-Sèvres), avec toutes leurs dépendances, moyennant le prix de 600 livres tournois et aux conditions

tral, Jean Terrasson, sacriste, Jean Imbert, aumônier, Arnaud de La Sarre, infirmier, et Jean de Lalud, plus « messire Pierre Penaud, vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, et Jean Chartier, prestre »; il s'y trouvait aussi beaucoup de laïques de la paroisse (1).

Jean Callueau eut des démêlés, nous ne savons pour quel motif, avec les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale de Saint-Flour; le Conseil des requêtes donna une sentence en sa faveur, le 22 mars 1582. Une autre sentence du même Conseil fut rendue, aussi en sa faveur, le 17 septembre 1583, contre Guillaume Deband, prieur d'Escarmeil. Peut-être que ce prieur, à l'exemple de son prédécesseur Louis de Loumagne (2), refusait de payer la pension due à l'abbaye (3).

Nous n'avons pu découvrir l'objet du procès, relatif au prieuré de Hautevaux, qui vint en appel devant le parlement de Guienne; ce procès obligea l'abbé de La Couronne de se rendre à Bordeaux, en 1584. Pendant son séjour en cette ville, il tomba malade, et mourut le 30 juin. Son corps fut transporté, en toute hâte, à La Couronne et inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Jean, « à côté du chœur, à main gauche en

que : 1° les preneurs fourniraient au bailleur, les deux premières années de leur ferme, trois vaches pleines, et les conduiraient à Fontblanche; 2° qu'ils nourriraient le prieur, « ses gens, ses laquais et six chevaux deux fois par année, et par chacune fois deux jours durant,... audit lieu de Glandes »; 3° qu'ils feraient exercer la justice à leurs dépens et paieraient les gages des officiers. Nous retrouvons encore ce prieur à l'occasion de l'hommage qu'il rend par procureur au seigneur de la châtellenie de Benais pour le fief de Glandes, relevant de ladite châtellenie, et enfin le 16 octobre 1584, où il donne quittance à Christophe de Cossard, écuyer, sieur de Ladancourt, des arrérages d'une rente annuelle de vingt-deux boisseaux de seigle et de dix-neuf sols six deniers due au prieuré à raison de la métairie de La Maisonnière et d'un moulin.

(1) Boutroys.

(2) Cfr., page 276.

(3) Boutroys, rédaction de 1640, page 64.

entrant, où est le banc et les armoiries de la maison de L'Oisellerie » (1).

La charité de Jean Callueau était grande et ses aumônes abondantes; aussi, dit le *Gallia,* les pauvres le pleurèrent comme leur père : c'est un bel éloge. Boutroys lui reproche cependant d'avoir, pour payer les décimes, aliéné, en faveur de son frère François, quelques-unes des rentes les plus rapprochées et une partie de la juridiction de l'abbaye, quand, d'après les décrets du Saint-Siège et les lettres du roi, cette aliénation eût dû porter sur les rentes les plus éloignées et les moins commodes à percevoir; en d'autres termes, Jean Callueau ne sut pas rester complètement pur de ce vice qu'on a flétri du nom de népotisme et qui a causé tant de maux à l'Église.

Suivant toute probabilité, le prieur claustral Jean de Prahec ne dut pas survivre longtemps à l'abbé; nous n'avons point trouvé la date de sa mort, mais nous savons que, dès le 17 mai 1588, son successeur dans la charge de prieur claustral, frère Jean Terrasson, n'était plus (2); ainsi, c'est entre la fin de 1584 et le commencement de 1588 au plus tard qu'il faut placer le décès de Jean de Prahec. Il figure dans un acte capitulaire du 25 mars 1530 (3); il resta donc à La Couronne plus de cinquante-quatre ans (4).

(1) Boutroys.

(2) Minutes de Mousnier, notaire à Angoulême.

(3) Cfr., page 262.

(4) Un autre Jean de Prahec fut le 33e abbé de Nanteuil-en-Vallée, de 1459 à 1467. « Dom Estiennot le croit de la maison de Culant. Armes : au sautoir de gueules champé d'argent » (?). Le nom de Prahec (*) était encore porté au XVIIIe siècle par une famille de Saint-Cybardeaux, et un sieur de Prahec figure comme homme d'armes dans le « Roolle des Nobles du pays et comté de Poitou qui s'engagèrent au

(*) Une petite ville du Poitou porte le nom de Prahec : c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

CHAPITRE V.

JEAN VI DE VOLUIRE, 39e ABBÉ DE LA COURONNE ET 5e COMMENDATAIRE.

(1584 ou 1585-1619.)

A Jean Callueau succéda JEAN DE VOLUIRE (1), quatrième fils de Philippe de Voluire, gouverneur d'Angoumois, et d'Anne de Daillon. Boutroys connut très particulièrement l'abbé de Voluire, et on peut ajouter qu'il eut pour lui autant d'affection que de vénération; il en a tracé un beau portrait, et, si ce portrait est exact, comme nous sommes porté à le croire, Jean de Voluire méritait vraiment d'être aimé.

« Il estoit homme doué d'une grande modestie;... son geste n'estoit ni mol ni agreste, mais ferme et constant, et toutesfois doux et nullement austère. Il n'estoit trop paré en ses habits ni sordide, mais gardant la propreté sans somptuosité... Son parler n'estoit ni volage ni trop rare; il retenoit de la gravité assaisonnée avec une face riante. Il estoit tellement patient en ses maladies et autres adversités qu'il se courrouçoit fort rarement et avec grand sujet; ce qu'il

service du roy Louis XI, lors de la convocation de l'arrière-ban du Poitou » (1467). — *L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée*, par M. A. Rempnoulx-Duvignaud. (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1886, page 169.)

(1) *Voluire* ou même *Volluire* est la forme que nous donne Boutroys, lequel ne pouvait ignorer comment se prononçait le nom de son abbé; à une époque plus rapprochée de nous, on a écrit et prononcé *Volvire*.

faisoit cognoistre au dehors en disant : « Je prie Dieu ! » c'étoit son jurement. Il disoit communément à ses familiers que la colère troubloit la raison de l'homme, qui, en tel estat, faisoit souvent de son bon droit une mauvaise cause, ou en scandalisant ceux à qui il parloit, ou en taisant ce qui justifioit son dire. Pour luy, il estoit tellement retenu en ses parolles qu'il les prononçoit sans émotion, comme s'il eût parlé pour les autres... Il estoit si humble qu'il saluoit jusques aux enfants, et son humilité intérieure le fit remercier M. le maréchal de Mastignon, son oncle (1), qui luy vouloit faire avoir l'archevesché de Bourdeaux, et M. l'évesque de Bayeux, son oncle maternel, qui vouloit aussi permuter sa crosse pour l'abbaye de La Couronne... Il disoit à ses amis qu'il vouloit sortir de ce monde *La Couronne* sur la teste... En quelque lieu qu'il estoit *(sic)*, il vouloit qu'on donnât l'aumosne à tous allans et venans, et luy-mesme la coupoit quelquefois, en se fâchant contre ses sommeliers qui la faisoient trop petite, comme disent ses domestiques. Et sans réserver (limiter) sa miséricorde à donner du pain aux nécessiteux, il l'estendoit à avoir compassion et ressentiment du mal de son prochain ; ce qui le portoit à ne vouloir point, s'il se pouvoit, qu'il y eût de procès entre ses tenanciers, et cherchoit à les accorder à l'amiable, avec trois avocats, chaque partie le sien et un surnuméraire. Il interdit sa cour à trois postulants du bourg de La Couronne, sur les plaintes qu'on en faisoit, disant qu'ils entretenoient ses tenanciers en procès en leur faisant manger leur bien et perdre le temps. »

Pourvu de l'abbaye peu de temps après la mort de Jean Callueau, il la fit administrer quelques mois par un économe et n'en prit possession personnellement que

(1) Par alliance ; il avait épousé une tante de Jean de Voluire.

le 19 septembre 1585. « J'ay quelques mémoires, dit Boutroys, de la harangue qu'on fit à sa réception, » et il en donne l'analyse. Il cite aussi la formule du serment que l'abbé prêta, la main sur l'Évangile. La voici : « Monsieur, vous jurez et promettez icy à Dieu, au service duquel vous vous estes voué et dédié, que vous ferez et ferez faire bien et religieusement, au mieux qu'il vous sera possible, le service divin en l'abbaye de céans ; car c'est aussi votre première et principale charge, et, pour ce faire, y establirez gens capables, ydoines et suffisants pour y mener vie saincte, selon l'ordre et règle de sainct Augustin ? — Vous jurez aussi et promettez de conserver les biens et revenus temporels de la maison de céans, et, ce qui sera aliéné, de le recouvrer selon vostre pouvoir ? — Aussi vous jurez et promettez d'entretenir et maintenir, comme un bon père et abbé, vos humbles religieux de céans en leurs privilèges accoustumés? » Quand Jean de Voluire eut répondu trois fois *Je le jure,* on lui dit : « Monsieur, Dieu veuille confirmer ce bon vouloir en vous et vous maintenir longuement au régime et gouvernement de ceste abbaye ! »

Jean de Voluire choisit, pour son vicaire général au spirituel et au temporel, messire Jean de Lémerie, archidiacre d'Angoulême, sieur du Breuil-au-Vigier et de Cherves, et Pierre Mouret, sieur de La Pommerade, pour son économe. Il ordonna de continuer les réparations de l'église ; il fit recouvrir le clocher et une partie du dortoir des religieux (1). Puis il retourna à Paris pour y continuer ses études; il y était pendant les troubles qui suivirent la mort du duc de Guise, et il

(1) « Sçavoir, dit Boutroys, sur le chapitre et le parlouër, et par delà, ce qui avoit demeuré descouvert dès l'an 1568 jusqu'alors, de sorte que c'estoit un petit bois de ronces et espines. »

y demeura jusqu'au 16 août 1590, où il parvint à en sortir avec son frère, M. de Saint-Brice, quoique la ville fût alors assiégée par Henri IV. Les deux jeunes seigneurs se retirèrent à Précy-sur-Oise, chez leur tante, Mme de Lansac, « qui avoit espousé leur oncle maternel ». En février 1591, ils vinrent à Poitiers et y passèrent quatre mois à étudier. Pendant ce temps l'abbaye ressentit encore le contre-coup des guerres civiles. Les paysans y avaient cherché un abri; « ils avoient faict plusieurs loges, avec des rues, dans la grande église, au dortouër, aux cloistres et contre les murailles de l'église au dehors (1) ». Les gouverneurs d'Angoumois, de leur côté, considéraient l'abbaye comme une caserne assez commode et ils y installaient des garnisons.

Enfin, en 1591, au mois de juin, l'abbé de Voluire, qui avait terminé ses études, revint à La Couronne. Il fit sortir avec douceur les paysans qui avaient envahi l'abbaye et répara à la hâte les dégâts causés par leur séjour. Peu de temps après, il tint un chapitre général, où il fut réglé que les religieux feraient l'office conformément aux corrections ordonnées par le concile de Trente et édictées par le pape S. Pie V (2). Cet empres-

(1) On trouve, dans les minutes de Michel Dexmier, plusieurs actes qui confirment ce fait; nous citons, entre autres, un acte du 21 novembre 1589, par lequel Pierre Faye, laboureur du village de Mougnac, « étant de présent en l'abbaye de La Couronne, à cause des guerres civiles », conclut un marché avec Étienne Dexmier, fils de feu Jean Dexmier, dit le Blanc, laboureur, demeurant d'ordinaire au même village de Mougnac, mais « estant aussy de présent en ladicte abbaye pour cause desdictes guerres civiles ».

(2) Voici comment on régla ce qui regardait le culte du bienheureux Lambert. Depuis longtemps, le 13 juin, anniversaire de sa mort, les religieux récitaient l'office de la sainte Vierge *in Sabbato,* qui était, dans leur ancien bréviaire, un office à neuf leçons. Quand on adopta le bréviaire romain réformé, on conserva cet usage, en se fondant sur la bulle de Lucius II, qui autorisait le maintien, dans l'abbaye, des

sement à se soumettre aux prescriptions de la bulle *Quod a nobis,* qui furent négligées en tant de diocèses, prouve dans l'abbé de Voluire la docilité du bon prêtre. Il s'entendit alors avec Le Page, de Poitiers, pour faire noter soigneusement sur parchemin le graduel et l'antiphonaire suivant l'usage de Rome. Ce travail renfermait trois gros volumes, qui furent richement reliés et ornés de ses armes; il les offrit à ses religieux en 1594, et, dans la suite, il leur donna encore quelques ornements d'église.

En l'absence de l'abbé, son grand vicaire, Jean de Lémerie, archidiacre de la cathédrale, et les frères Adémar de Chabans, sacristain, Arnaud de La Sarre, infirmier, Jean Imbert, aumônier, Jean de Lalud consentirent, le 27 juin 1588, moyennant le paiement annuel de dix-sept sols, l'arrentement de deux pièces de terre, l'une située à La Combe de Moulède, l'autre dans la paroisse de Linars, le tout de la contenance de huit journaux, en faveur de Jean Mathieu, dit Moulède, demeurant audit lieu et se qualifiant marchand (1).

bonnes et louables coutumes; mais, dans le bréviaire de S. Pie V, l'office de la sainte Vierge *in Sabbato* étant un office à trois leçons, on y substitua celui qui se dit à la fête de N.-D. des Neiges et à la Présentation, en n'y faisant que quelques changements. Ces changements portaient sur l'oraison, les antiennes et surtout les leçons du second nocturne; ces leçons étaient tirées de la vie du bienheureux Lambert et se rapportaient à la merveilleuse apparition qui amena la fondation de La Couronne. De plus, on célébrait deux messes solennelles, l'une des défunts, l'autre de la sainte Vierge. La fête de S. Antoine de Padoue était transférée à un autre jour. C'était le 13 juin que se tenait le chapitre général, où les prieurs de tous les prieurés dépendant de l'abbaye, tant des simples que des conventuels, chacun dans l'habit de son ordre, devaient assister et payer une somme déterminée, en signe de sujétion. Les officiers claustraux et les bénéficiers rendaient compte à l'abbé de leur administration, et enfin, pour terminer, l'aumônier, après dîner, distribuait d'amples secours à tous les pauvres qui se présentaient.

(1) Minutes de Dexmier, notaire à La Couronne. — Les mêmes religieux eurent une contestation avec les fermiers généraux de l'abbaye,

L'abbé de Voluire fut obligé, en 1592, de présenter requête à François de Nesmond, lieutenant général, pour obtenir que les habitants de La Couronne fussent dispensés, suivant leurs privilèges, des charrois qu'on voulait leur imposer « pour la réparation de l'étang de Saint-Michel, appartenant au roy »; il obtint gain de cause. Dans cette requête, il prend le titre de protonotaire apostolique (1).

Comme il était allé visiter son oncle maternel, René de Daillon, évêque de Bayeux, dans son abbaye des Châtelliers (2) en Poitou, celui-ci l'emmena en Basse-Normandie et le retint quelque temps dans son évêché; c'est durant ce séjour qu'il reçut l'ordre de se rendre à Saint-Denis, à l'assemblée des évêques et des abbés devant laquelle Henri IV abjura le calvinisme, le 25 juillet 1593. L'abbé de La Couronne avait été choisi pour tenir le livre des Évangiles devant lui au moment de la profession de foi. Henri IV promit à tous les prélats présents de donner à chacun d'eux le premier bénéfice vacant qu'ils lui demanderaient; il se souvint de cette promesse

savoir Jacques de Villoutreys, marchand, Mathurin Ducluseau et Étienne de Villoutreys, maire et capitaine de la ville d'Angoulême. Les fermiers sommaient les religieux de prendre livraison du vin qui leur était attribué pour leur pension, ce qui aurait dû avoir lieu dès la Saint-Martin passée; ceux-ci s'y refusaient, à moins que, conformément à ce qu'avait fait le précédent fermier, Pierre de Marcillac, il ne leur fût donné du vin provenant de certains plantiers qu'ils indiquaient; sur la réponse des fermiers que la récolte des vignes désignées avait été insignifiante cette année-là, les religieux répondirent qu'ils n'étaient pas obligés de le croire, puisque les vendanges s'étaient faites sans leur participation et que, contrairement aux anciens usages, aucun d'eux n'y avait été appelé. Après bien des dits et des contredits, les fermiers s'excusèrent sur leur ignorance des usages (c'était la première année de leur ferme) et l'affaire s'arrangea (29 décembre 1589). (Dexmier.)

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne.

(2) N.-D. des Châtelliers, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par les disciples du bienheureux Giraud de Sales et située dans la paroisse de Saint-Eanne, aujourd'hui canton de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

à l'égard de Jean de Voluire, remarque Boutroys, quand il le nomma abbé du Mas-d'Azil (1).

Les religieux eurent procès, en 1597, avec le vicaire général de leur abbé. Jean de Lémerie, archidiacre d'Angoulême, était, en cette qualité, curé primitif de Roullet, et voulait les obliger à contribuer aux réparations de l'église de cette paroisse, puisqu'ils y percevaient des dîmes. L'affaire fut plaidée devant « la cour ordinaire tenue à Angoulême pour le roy et pour madame la duchesse »; frères Jean Imbert, aumônier, Jean de Lalud, infirmier, et François Alliez, sacristain, appelèrent l'abbé à prendre fait et cause pour eux. Le 3 octobre 1597, il intervint en leur faveur une sentence portant qu'ils n'étaient tenus, à raison de leurs dîmes de Roullet, à aucune réparation à l'église ou à la cure dudit lieu, mais simplement au service divin dans l'abbaye de La Couronne (2).

De nouvelles décimes ayant été accordées au roi et l'abbaye taxée à la somme de 586 écus, « noble homme Michel Langlois, sieur de Romantiers, fondé de procuration de l'abbé, frères Jean Pallu, sacristain (3), Jean de Lalud, infirmier, Jean Imbert, aumônier, et Jean-Louis Leroy » avisèrent à vendre et aliéner diverses rentes pour se procurer cette somme (19 janvier 1598).

L'année suivante, 1599, dans la nuit de la Conversion de S. Paul, il s'écroula cinq travées de voûtes dans la

(1) Le Mas-d'Azil, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement et le diocèse de Pamiers (Ariège), autrefois du diocèse de Rieux; l'abbaye était de l'ordre de Saint-Benoît.

(2) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Roullet.

(3) Nous n'avons trouvé qu'une fois la mention de Jean Pallu comme sacristain, le 19 janvier 1598. Cette charge est attribuée, en 1597, à François Alliez, qui la possède encore en 1613. Nous supposons que ladite charge, prétendue d'abord par les deux religieux, finit par rester à ce dernier, en vertu d'un arrangement amiable ou d'une sentence juridique.

partie occidentale du cloître (1); ce devaient être, comme celles de la partie septentrionale, qui existent encore appuyées à l'église, des voûtes à huit nervures. L'abbé de Voluire les remplaça par de simples voûtes en arc surbaissé, qui ont été conservées jusqu'à présent. Il fit aussi refaire, avec le portail de l'abbaye, la voûte du pont qui allait tomber, et reprendre dès les fondements le pavillon d'entrée, sur lequel furent placées ses armoiries. Devant l'abbaye était un terrain bas et marécageux; de concert avec son frère, le comte du Bois de La Roche, il y fit transporter une quantité considérable de terre et transforma le marais en un beau jardin, entouré de fossés profonds pour l'écoulement des eaux; le coup d'œil y gagna et aussi la santé des religieux. Il avait grand soin des bois de haute futaie, surtout de ceux de la Garenne et du Cabaret; il ne voulait pas qu'on y coupât un seul arbre sans sa permission et sans une évidente utilité (2).

Jean de Voluire obtint du roi Henri IV des lettres, en date du 9 février 1610, par lesquelles il était autorisé à racheter plusieurs rentes, aliénées autrefois dans des moments de gêne. On regrette que, dans sa pétition, par un sentiment trop ordinaire et trop naturel, mais qui n'est pas plus digne pour cela, il ait censuré « le mauvais ménage de ses prédécesseurs, abbés de La

(1) Boutroys ajoute : « et une partie de celle de dessus la grande fontaine ».

(2) Le 19 octobre 1603, François Alliez, Jean de Lalud, Jean Imbert, Jean de Mauvillain, prêtres, et Charles Doussot, frère lai, présentent à Pierre Dumaine, marchand, demeurant à La Vigerie, paroisse de Saint-Saturnin, le mandat de leur pension pour une année entière, commençant au 24 juin 1603. Il est dit que, dans le mandat de Jean de Lalud, est compris aussi celui de frère Jean-Louis Leroy, « absent pour cause de ses études » (*).

(*) *Archives départementales*, minutes de Dexmier, notaire à La Couronne.

Couronne ». La meilleure partie, disait-il, du fonds et revenu de l'abbaye « avoit esté aliénée et démembrée de son domaine, par le Révérend Père en Dieu messire Jean Callueau,... au proffit de François Callueau, escuyer, sieur du Plessis et de L'Oisellerie, son frère, et de plusieurs autres parents; en quoy faisant, ledit Callueau, abbé, avoit faict grand préjudice à ladite abbaye ». Il est possible, nous l'avons déjà dit, que ce reproche de népotisme à l'égard de Jean Callueau ait été fondé; malgré tout, on aimerait à le voir exprimé d'une façon moins âpre par son successeur.

En même temps qu'il poursuivait le rachat des rentes aliénées, Jean de Voluire fit notifier, l'an 1610, à tous les vassaux de l'abbaye d'avoir à lui faire hommage et à lui donner aveu et dénombrement de leurs fiefs. C'est ce que nous apprenons par une pièce du 7 avril 1611 : à cette date, en effet, demoiselle Guilhelmine Jargillon, veuve de François Redon, en son vivant écuyer, sieur de Neuillac, Pranzac et Boisbedeuil, comparaît devant l'abbé de La Couronne, pour lui rendre hommage à raison de son fief et maison noble de Boisbedeuil, mouvants de l'abbaye. Elle lui présente « une paire de gants pontificaux en damas blanc, garnis de clinquant d'or et au-dessus une estoile en fils d'or »; elle reconnaît devoir en outre annuellement 12 deniers en chaque fête de saint Michel, et offre 29 sols pour les arrérages de vingt-neuf années échues à cette fête en 1610, « suppliant ledict sieur révérend la vouloir recevoir et lui bailler mainlevée de son fief ». L'abbé de Voluire était bon et généreux; mais il aimait l'exactitude en toutes choses et se montrait fort jaloux des droits de son abbaye; il fit donc à la demoiselle Guilhelmine Jargillon une petite réprimande. « Lequel seigneur révérend a dict qu'il y a plus d'un an qu'il a faict proclamer ses hommages, sans que ladicte damoiselle, ne

autre pour elle, se soient présentés pour faire hommage à cause dudict fief de Boisbedeuil, combien qu'elle n'ait pu ignorer que ledict fief doit relever de lui, à cause de sa dicte abbaye de La Couronne, et, encore qu'il eût pu se pourvoir par les remèdes auxquels ouverture lui est faicte par la coustume pour la (mise en) demeure de ladicte damoiselle, néantmoins », se montrant bon prince, mais sans préjudicier en rien ni à ses propres droits ni à ceux d'autrui, il veut bien la recevoir à hommage, accepter les gants blancs et les 29 sols et lui donner mainlevée de son fief (1).

Le 3 novembre de la même année, en présence de frères François Alliez, sacristain, Jean de Lalud, infirmier, Jean de Mauvillain, aumônier, et Antoine Boutroys, l'abbé de Voluire reçut aussi l'hommage de Gaston Callueau, mineur, fils de René, assisté de sa mère, Marguerite de La Marthonie, lequel reconnut tenir le fief de L'Oisellerie (2) de l'abbaye de La Couronne, au devoir d'un épervier garni de sonnettes d'argent, apprécié à la somme de 24 sols, d'une paire d'éperons appréciés 10 sols, d'un missel apprécié un écu, plus une livre et demie de cire. Il fournit quatre dénombrements antérieurs de son fief. L'abbé n'était pas favorable aux Callueau, qu'il regardait comme des usurpateurs enrichis des dépouilles de son abbaye ; il crut découvrir quelque défectuosité dans ces dénombrements et soutint que Callueau n'était pas propriétaire irrévocable de L'Oisellerie. Il prétendait, en conséquence, exercer, à

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, Boisbedeuil.

(2) M. Maulde, dans sa notice sur L'Oisellerie, *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, tome II, page 165, suppose que les terres qui composaient ce fief pouvaient faire partie des grands biens de Lambert, fondateur de La Couronne; ses successeurs en auraient aliéné une partie quand ils firent construire la magnifique église dont il ne reste plus que des ruines.

l'égard de ce fief, le droit de rachat, accordé aux ecclésiastiques par un édit de Henri IV du 4 octobre 1608, sauf, bien entendu, à indemniser le possesseur des améliorations qu'il pouvait y avoir faites. Il contestait aussi la légitimité de certaines aliénations consenties aux Callueau par ses prédécesseurs, quoique ces aliénations eussent été autorisées par le roi et par le Pape.

Gaston Callueau, ou plutôt ses représentants, car lui n'était qu'un enfant, s'appuyaient sur la possession immémoriale, disaient que les aliénations, faites avec permission du Pape et commission du roi, payées du reste à juste prix, étaient très valables; que le rachat ne serait pas avantageux à l'abbé, et que, par tous ces motifs, il n'y aurait ni raison ni justice à incommoder le possesseur pacifique, sous prétexte d'un inutile rachat. Cette querelle dura jusqu'au 18 mai 1613 (1), que les parties consentirent une transaction : l'abbé et les religieux abandonnèrent toute prétention de rachat sur L'Oisellerie; mais Gaston Callueau dut renoncer au droit de chasse à deux ânes ou à deux chevaux sur les habitants de La Couronne pour l'approvisionnement de ses moulins de Breuty, droit concédé à François Callueau par un acte capitulaire du 16 juillet 1572.

C'est probablement dans les années suivantes que Jean de Voluire fit faire de nouvelles boiseries pour renfermer le chœur, les anciennes, on s'en souvient,

(1) Quelques jours auparavant, le 13 mai 1613, l'abbé et son chapitre, composé de François Alliez, sacristain, Jean de Lalud, infirmier, Jean de Mauvillain, aumônier, et Pierre Fanot, accordèrent à Colas Pelluchon et aux deux Pierre Piron, demeurant au village des Pirons, dans la paroisse de Verrières, la permission de bâtir un moulin à blé sur un ruisseau passant en certaines terres tenues par eux de l'abbaye et descendant du moulin d'Ailleville. En retour de cette concession, les tenanciers s'engagèrent à augmenter un peu la rente desdites terres et à payer comme droit d'entrée 150 livres tournois *pour les réparations de l'abbaye.*

ayant été brûlées par les huguenots; ce chœur s'avançait jusqu'à l'entrée des nefs, dont il était séparé par des balustrades, « afin, dit Boutroys, que le peuple vît officier au travers de ces piliers (balustres) sans entrer dans le chœur, sinon les personnes de qualité ». Il commença aussi des bancs à dossiers; ils étaient à moitié faits quand survinrent les troubles de 1619; ils ne furent achevés que du temps des Jésuites. Les Jésuites trouvèrent, à tort (1), que Jean de Voluire avait donné trop de développement au chœur : ils le réduisirent d'un quart et employèrent les balustres à fermer les chapelles de Saint-Jean et des Vierges. Dès le 9 juin 1609 (2), les religieux, sans le secours de leur abbé, qui se trouvait alors à Paris, étaient parvenus à restaurer tant bien que mal la chapelle des Apôtres, et ils y avaient, depuis ce moment, célébré l'office divin; l'état de ruine de l'église avait empêché qu'on pût le faire plus tôt, et, pendant près de quarante ans, le réfectoire avait servi d'église.

Jean de Voluire ne s'occupait pas seulement de réparations matérielles ; il eût voulu réformer son abbaye et y faire refleurir la ferveur d'autrefois. Dans l'impuissance d'atteindre ce noble but, il tâcha d'organiser, le moins mal possible, le service divin, et, le 8 avril 1613, il fit accepter à son chapitre, par-devant Floranceau, notaire royal, un règlement dont l'analyse ne sera pas sans intérêt, parce qu'elle nous montrera à quoi était réduite, par l'effet des guerres civiles, la vie religieuse dans l'abbaye de La Couronne, au commencement du XVIIe siècle.

(1) L'abbé de Voluire, en homme de goût, admirait le vaste transept de son église et voulait que l'œil pût l'embrasser librement dans toute sa longueur; cette pensée ne fut pas comprise par le P. Charré et ses confrères.

(2) Ailleurs, Boutroys dit « août 1610 ».

Le premier article stipule que les postulants doivent, en entrant au noviciat, apporter deux habits complets, attendu qu'ils ne peuvent bénéficier du revenu de Roullet, affecté au vestiaire des religieux, qu'au premier terme échu après leur profession, la profession elle-même ne se faisant qu'au bout d'un an révolu. Le reste regarde surtout l'office. « Révérend Père en Dieu messire Jean de Voluire de Ruffec, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, abbé commendataire de La Couronne, seigneur du Mas-d'Azil, frères Jean de Lalud, infirmier, François Alliez, sacristain, Jean de Mauvillain, aumônier, Antoine Boutroys et Pierre Fanot, tous profès, faisant tant pour eux que pour les autres religieux absents », règlent « à l'unanimité » que « tout le service divin sera comprins en trois heures, dont la première sera matines, laudes et prime; la seconde, tierce, la messe et sexte; la troisième, none, vespres et complies, et que les absents seront ponctués et perdront de leur revenu à proportion du temps de leur absence». Cependant il est accordé chaque année à chaque religieux « deux mois entiers pour les employer comme il advisera et quand il voudra, lesquels deux mois... luy seront alloués et comptés comme s'il estoit présent audict service »; quant aux autres absences, elles entraîneront une retenue proportionnelle à leur durée; les retenues opérées de ce chef sur la pension des religieux absents seront employées aux réparations de l'église, et les retenues opérées sur leur part des revenus de Roullet profiteront aux religieux présents. Il sera dressé deux listes des absences ou, comme dit le texte, « deux points, dont l'un sera entre les mains de l'hebdomadier et l'autre demeurera à l'église, au coffre des ornements, pour être représenté audict sieur révérend abbé. Et pour n'y avoir excuse par lesdictz absents, les heures ont esté ainsy arrestées, sçavoir que, depuis

la Toussainctz jusques au premier jour de mars, le service des matines se sonnera à soleil levé, le service de la grand'messe entre neuf et dix heures, et le service de vespres à trois heures; et depuis le premier de mars jusques à la Toussainctz, le service de matines se sonnera à six heures, la grand'messe entre huict et neuf, vespres à trois heures. Et celuy qui sonnera mettra distance assez raisonnable entre les coups pour que chacun puisse se rendre au service, où il faut estre pour le moins au premier *Gloria Patri* du premier psaume de chacune desdictes trois heures, et à la messe au *Kyrie eleison* », à peine d'être « ponctué » (1).

En 1619, à l'occasion des troubles qui s'élevèrent quand Marie de Médicis vint de Blois à Angoulême, cinquante mousquetaires, sous la conduite d'un gentilhomme de la maison de Trigonand (2) en Périgord, occupèrent l'église de l'abbaye et y maltraitèrent si rudement un homme que son sang y fut répandu en abondance. Cette profanation interrompit le service divin pendant quelque temps, jusqu'à ce que l'évêque d'Angoulême, Antoine de La Rochefoucauld, envoyât son aumônier réconcilier l'église violée. Par une coïncidence qui n'avait point été cherchée et qui ne fut remarquée qu'après coup, cette cérémonie eut lieu à l'anniversaire de la pose de la première pierre, le 12 mars, en la fête des saints martyrs Nérée et Achillée (3).

L'abbé de La Couronne caressait toujours la pensée d'établir dans son monastère une entière réforme; il semble même qu'il ait eu, à certaines heures, le désir d'embrasser la vie religieuse et d'échanger son titre d'abbé commendataire pour celui d'abbé régulier.

(1) *Archives départementales,* fonds de La Couronne.

(2) Trigonand, commune d'Antonne, canton de Savignac-les-Églises (Dordogne).

(3) Boutroys.

« Parlant quelquefois des religieux de son abbaye, il disoit qu'il y en avoit un le plus heureux du monde, et, s'il n'estoit ce qu'il estoit, il voudroit estre ce religieux, qui vivoit selon sa profession, fort assidu au divin service et à l'estude : ce qu'approuvoit mondict seigneur et semble qu'il en estoit comme envieux. » Ainsi parle Boutroys, qui, si je ne me trompe, se désigne et se peint lui-même naïvement dans ce religieux exemplaire. « Je ne sçay, continue-t-il, ce qu'il eût faict ensuitte de ses méditations, lorsqu'on luy représentoit l'exemple de M. du Bouchasse, son cousin second, et le bien et honneur qu'il auroit au ciel et sur la terre de se rendre religieux pour estre abbé de l'ordre de son abbaye... Ce qu'il escoutoit d'un bon visage et nous attendions tousjours sa responce, qu'il nous eût faict voir au retour d'un voyage qu'il vouloit faire à Rome. »

En effet, Jean de Voluire s'était déterminé à se rendre au tombeau des saints Apôtres, afin d'implorer leur intercession et de chercher, dans la parole du vicaire de Jésus-Christ, les lumières et les secours nécessaires pour son entreprise de réforme; il achevait ses préparatifs, quand il tomba sous les coups d'un assassin. Tallemant des Réaux nous a laissé le détail des circonstances de ce crime, mais, suivant son habitude, il en a fait une anecdote graveleuse, et il a pris plaisir à jeter sur l'abbé de Voluire une accusation d'immoralité, contre laquelle proteste tout ce que nous savons de sa vie.

Un des neveux de Jean de Voluire, Henri, fils aîné de son frère Philippe, marquis de Ruffec, et d'Aymerie de Rochechouart, était lié avec Louis XIII, qui était du même âge. Tallemant conte que, « quand le maréchal d'Ancre fut tué », le roi incrimina, en termes offensants pour la mère de Henri, la conduite de l'abbé de La Couronne, et défia le jeune seigneur de traiter son

oncle comme il venait, lui, de traiter le favori de Marie de Médicis; Henri de Voluire, continue le chroniqueur, « despité de ce que le roy luy avoit dit, part avec des coupe-jarrets, et, comme l'abbé lisoit une lettre qu'ils luy avoient présentée, les coquins luy jettent une serviette au cou. L'abbé estoit un homme fort et vigoureux; il leur faisoit (donnoit) de la peine, et l'exécution estoit un peu longue. Le marquis, impatient, entre dans la chambre et crie : « Joue du poignard ». Au bout d'un an, ce garçon mourut comme fou. Comme le roy l'aimoit, on n'osa poursuivre » (1).

Ce qu'il y a de certain dans ce récit, c'est le fait de l'assassinat, attesté par Boutroys; mais que le crime doive être imputé au neveu de la victime et qu'il ait été commis en quelque sorte à l'instigation de Louis XIII, c'est ce que l'affirmation du très peu sérieux Tallemant ne suffit pas à établir, en présence du silence de ce même Boutroys, qui était en mesure d'être parfaitement renseigné. Tallemant n'a pas pris garde que deux ans et plus s'écoulèrent entre l'assassinat du maréchal d'Ancre (24 avril 1617) et celui de Jean de Voluire (31 juillet 1619), et il nous raconte ces deux évènements comme s'étant suivis immédiatement l'un l'autre.

C'est dans son château de Boisseguin (2) que Jean de Voluire avait été assassiné; son corps « fut inhumé dans l'église Saint-André de Ruffec, en la sépulture de ses ayeux » (3). Nous n'essaierons pas de détruire l'accusation calomnieuse portée contre lui, soit par la langue légère et inconsidérée d'un jeune roi, encore à un âge où ses pareils croient peu à la vertu, soit par la malignité d'un collectionneur de scandales; cette accu-

(1) Cité par M. E. Castaigne, *Bulletin de la Société archéologique*, année 1856, page 361.
(2) Boisseguin, commune de Lisant, canton de Civray (Vienne).
(3) Boutroys.

sation tombe d'elle-même, d'après tout ce que nous avons dit précédemment de l'abbé de La Couronne (1).

CHAPITRE VI.

HENRI DE GONDI, 40e ABBÉ DE LA COURONNE ET 6e COMMENDATAIRE.

(1619-1622.)

Louis XIII se trouvait à Tours quand il apprit l'assassinat de Jean de Voluire, et il avait auprès de lui, en ce moment, Henri de Gondi, cardinal de Retz et chef du Conseil d'État. Ce prélat, fils d'Albert, duc de Retz, et de Claude-Catherine de Clermont, fut le dernier évêque de Paris ; il avait succédé à son oncle, Pierre de Gondi, et il eut lui-même pour successeur son frère Jean-François ; mais Jean-François fut archevêque, le pape Grégoire XV ayant, par sa bulle du 20 octobre 1623, érigé en métropole la capitale de la France (2). Le *Gallia christiana* vante le talent et la vertu de Henri de Gondi ; Boutroys, qui fut son contemporain et, en un sens, son sujet, nous dit qu'il « estoit d'une excellente douceur et débonnaireté et possédoit toutes les autres vertus les plus recommandables à un grand pasteur, qu'il estoit ». Ce qui n'est pas moins sûr, c'est que les

(1) Les armes des Voluire sont : *burelé d'or et de gueules, de dix pièces.*

(2) Jusque-là, l'évêché de Paris appartenait à la province ecclésiastique de Sens ; on donna pour suffragants à la nouvelle métropole Chartres, Orléans et Meaux, et, un peu plus tard (1697), Blois, qui fut démembré du diocèse de Chartres.

honneurs ne lui manquèrent pas. D'abord chanoine de Paris, il fut, sur la demande de son oncle, désigné pour cet évêché en 1596, à vingt-quatre ans, et il en prit l'administration en 1598. Pas plus que beaucoup de prélats de son temps, il ne se fit scrupule de posséder, avec son évêché, diverses abbayes, celles de La Chaume (1), de Buzay (2), de Sainte-Croix de Quimperlé (3), de Saint-Jean-des-Vignes (4), ajoutons de La Couronne.

C'est Henri de Gondi, en effet, qui recueillit la succession de Jean de Voluire. Nous ne saurions dire s'il avait sollicité l'abbaye de La Couronne ou si le jeune roi la lui offrit spontanément; toujours est-il que, le 7 février 1620, il en prit possession et la fit administrer par son économe, M. Le Verdier; il en jouit pendant trois ans, sans y avoir jamais mis les pieds. Il fit don aux religieux d'un parement d'autel pour leur chapelle des Apôtres, de trois chapes romaines et d'une chasuble avec les dalmatiques assorties, le tout de camelot rouge et marqué de ses armes (5). On dit qu'il était très zélé pour la gloire de Dieu et le rétablissement de l'observance primitive dans les ordres religieux; qu'il fut le premier à appeler l'attention de Louis XIII sur le relâchement de certains monastères et à lui indiquer le cardinal de La Rochefoucauld comme l'homme le plus capable d'y porter remède. Peut-être est-ce par suite de ce zèle qu'il désirait avoir un grand nombre d'abbayes sous son

(1) La Chaume, abbaye bénédictine, située près de Machecoul (Loire-Inférieure).

(2) Buzay, abbaye cistercienne, située dans la paroisse de Rouans, canton du Pellerin (Loire-Inférieure).

(3) Sainte-Croix de Quimperlé, abbaye bénédictine, située dans cette ville, diocèse de Quimper (Finistère).

(4) Saint-Jean-des-Vignes, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, à Soissons (Aisne).

(5) Boutroys.

autorité, afin d'y faire plus facilement refleurir l'ancienne discipline; nous ne trouvons trace nulle part, il est vrai, d'un effort quelconque tenté par lui pour établir la réforme à La Couronne; mais ce fait peut s'expliquer par sa mort prématurée.

Il fut un des prélats qui conseillèrent le plus énergiquement au roi de réprimer les empiètements des calvinistes et de reprendre les villes de sûreté qui leur avaient été accordées par l'édit de Nantes. En sa qualité de chef du Conseil, il accompagna Louis XIII dans la campagne de Languedoc. « Durant le siège de Montpellier, dit Boutroys, il s'arresta malade à Béziers », où il fut frappé par la mort, le 13 (1) août 1622; il n'avait que cinquante ans. Son corps fut embaumé et transporté à Paris; on l'inhuma, le 7 octobre, dans la chapelle des Gondi, fondée, par son oncle Pierre, en l'église Notre-Dame, sous le vocable de S. Rigobert et de S. Louis. Philippe de Cospéan, évêque de Nantes, fit son oraison funèbre (2).

(1) Cette date est celle qu'adopte M. Castaigne, se fondant sur l'*Histoire généalogique* du P. Anselme et sur le portrait du cardinal gravé par C. Duflos, au bas duquel elle est inscrite. Boutroys indique le 22 août; le *Gallia* indique aussi le 22 août, tome II, col. 1046, mais, tome XIV, col. 905, c'est au 3 août qu'il place la mort de Henri de Gondi.

(2) Voir *Gallia christiana*, tome VII.

CHAPITRE VII.

L'ABBAYE DE LA COURONNE EST UNIE AU COLLÈGE DE CLERMONT (1), DÉPENDANT DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, ET LES RR. PP. RECTEURS DUDIT COLLÈGE ONT LA JOUISSANCE DE LA MENSE ABBATIALE.

A la mort de Henri de Gondi, le P. Arnoux, qui avait, en 1617, remplacé le P. Coton (2) comme confesseur du roi, demanda pour sa Compagnie l'abbaye de La Couronne, afin, disait-il, de consacrer ce qui resterait des revenus, les charges faites, à la construction de l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine : c'était l'église de la maison professe. Le roi (3) accorda tout d'abord, pour cette fin, la partie du revenu qui excéderait les dépenses nécessaires, mais seulement pendant cinq ans. Les Jésuites voulaient davantage, l'union de l'abbaye à perpétuité à leur Compagnie; cependant, comme les Pères de la maison professe, étant obligés à ne vivre que d'aumônes, ne pouvaient posséder aucun bénéfice en commende, ils supplièrent le roi de donner l'abbaye de La Couronne à leur collège de Clermont de Paris, aujourd'hui le collège Louis-le-Grand. Louis XIII ne fut pas difficile à persuader; mais on rencontra plus de

(1) Aujourd'hui collège Louis-le-Grand, à Paris.

(2) Le P. Coton, dit Crétineau-Joly (*Histoire de la Compagnie de Jésus,* tome IV, page 324), « désirait retremper son âme dans la solitude ». Il devint plus tard provincial.

(3) M. E. Castaigne (*Chronique latine,* page 101) nous dit que Henri de Gondi lui-même, avant de mourir, avait prié le roi de lui donner les Jésuites pour successeurs.

résistance de la part du Pape. Toutefois, les Jésuites ne se découragèrent pas; ils firent agir persévéramment auprès d'Urbain VIII diverses personnes. Ils lui représentèrent, avec une véhémence assez justifiée par l'état des choses, le peu de régularité et de capacité des religieux qui occupaient l'abbaye. Ne valait-il pas mieux supprimer un monastère inutile, sinon nuisible, et, en accordant une pension viagère aux derniers chanoines, affecter tous les revenus à une œuvre aussi importante que celle de leur collège de Clermont, où ils instruisaient plus de dix-huit cents élèves? Tout en reconnaissant quelque chose de juste dans ces réflexions, le Pape ne fut pas entièrement de l'avis des Pères Jésuites. Peut-être faut-il le regretter, comme nous le verrons plus tard; mais c'est une louable et miséricordieuse tendance dans l'Église et dans ses chefs d'aimer mieux restaurer que détruire et réformer que supprimer. Boutroys, résumant en quelques mots, dont le tour ne manque ni d'originalité ni de piquant, la bulle d'union donnée par Urbain VIII, raconte ainsi la fin de l'affaire : « Le Saint-Père leur demanda : « Entre tous les religieux de l'abbaye, n'y en a-t-il pas quelqu'un qui vive bien? » L'on répond que oui; et le Saint-Père de dire : « Il y en viendra d'autres! et vous aurez seulement le droit de la mense abbatiale, qui sera séparée de la conventuelle ».

En attendant, le roi avait désigné un administrateur ou économe des revenus de l'abbaye, du nom de Patus du Fossé (1) : c'était assez peut-être pour en sauvegarder les intérêts temporels, mais il aurait fallu d'autres mesures pour y faire revivre l'esprit du bienheureux Lambert. Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'An-

(1) *Archives nationales*, L. 264. — Nous trouvons plus tard un autre économe du nom d'André Demolay.

goulême, prélat vertueux et plein de zèle, tenta de prendre ces mesures; quoique sa tentative ait été vaine, il faut lui en savoir gré.

Le 1er mai 1623 (1), il donnait la confirmation dans l'église de Saint-Jean-de-la-Palud : les religieux (2), pour lui rendre leurs hommages, s'y rendirent, après avoir célébré l'office divin. Quand l'évêque eut achevé sa fonction, il les aperçut, les salua brièvement et se dirigea, sans rien leur dire de plus, vers Angoulême; la route en ce temps-là passait comme maintenant devant l'abbaye, mais beaucoup plus au couchant. En arrivant en face de la porte principale, avec les religieux qui l'accompagnaient, il leur déclara qu'il voulait entrer et procéder chez eux à une visite canonique. Ceux-ci, surpris de cette brusque attaque, lui ayant dit qu'il n'avait pour cela aucun titre, il répliqua que, en tant qu'évêque du diocèse, il était leur supérieur « et que son camail était son titre ». Ils objectèrent que, de mémoire d'homme, on ne connaissait pas un évêque d'Angoulême qui eût visité leur monastère; et pourtant ils avaient parmi eux un officier de l'abbaye (c'était l'infirmier, frère Jean de Lalud) qui l'habitait depuis plus de quarante-cinq ans; il avait connu un ancien vicaire général et prieur claustral de l'abbaye, décédé il y avait plus de trente-cinq ans (frère Jean de Prahec, qui était à La Couronne au plus tard dès 1530), et

(1) « Le premier jour de may 1623, Monsieur d'Angoulesme a faict sa visite en l'église de Saint-Jean-de-la-Palud de La Couronne et a donné le sainct sacrement de confirmation à Rolland Veillon, lequel nom de Rolland a esté mué à l'honneur de M. Sainct-François, comme n'estant ledit nom de Rolland approuvé en l'Église, et a ledit sieur évesque aussi donné la confirmation à plus de huict ou neuf vingts personnes de ladicte paroisse. » (*Registres paroissiaux de Saint-Jean-de-la-Palud*, note du vicaire perpétuel, Jean Dieulidon.)

(2) C'étaient Jean de Lalud, Antoine Dusouchet, Pierre Dusouchet, Jean de Mauvillain, Jean Pelletier et Antoine Boutroys.

toujours ils avaient entendu dire, l'un et l'autre, à leurs anciens que leur abbaye était exempte de la juridiction épiscopale et ne relevait que du Saint-Siège; aussi jamais les prédécesseurs du révérendissime seigneur évêque n'avaient-ils prétendu le droit de visite sur eux ou sur leur monastère. Antoine de La Rochefoucauld répondit que, si ses prédécesseurs avaient manqué à leur charge, lui entendait ne pas manquer à la sienne. Les religieux conclurent en disant qu'ils ne voulaient rien faire contre les droits de l'évêque diocésain, mais qu'ils étaient bien résolus aussi de conserver ceux de leur abbaye. Dans le moment ils n'avaient pas d'abbé, les titres constitutifs de leurs privilèges n'étaient point entre leurs mains, mais entre les mains des gens du roi et de l'économe séquestre nommé par Sa Majesté; ils suppliaient, en conséquence, l'évêque d'Angoulême de ne pas abuser de leur situation et d'attendre, pour revendiquer ce qu'il croyait être son droit, que l'abbaye de La Couronne eût un chef. Après diverses questions relatives au nombre des religieux et au service divin, questions auxquelles les Augustins répondirent, l'évêque consentit au délai demandé et procès-verbal fut dressé de ses prétentions et de leurs défenses (1).

Un peu plus tard cependant et, selon toute apparence, dans ce même mois de mai, Antoine de La Rochefoucauld fit la visite canonique qu'il avait projetée; nous croyons qu'il la fit du consentement des religieux ou du moins de plusieurs d'entre eux, qui, mécontents de l'économe, espérèrent trouver dans l'évêque un protecteur. Il constata la triste situation du monastère; il ordonna que les lieux réguliers fussent réparés, que l'on reçût des novices, qu'on établit un maître spécial pour les

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, visites de l'abbaye par les évêques d'Angoulême.

instruire et les former; il fixa la pension de chaque novice à 180 livres, celle du prieur claustral au double de celle d'un simple chanoine (1).

L'économe laissa dire l'évêque et n'exécuta rien de ce qu'il avait ordonné, sinon quelques réparations à l'église (2). Quand, après le décret d'annexion, les Jésuites s'installèrent à leur tour à La Couronne en la personne du P. Charles Charré, leur premier syndic, ils suivirent assez bien les errements de l'économe (3), et la situation des Augustins empira.

(1) *Archives départementales*, fonds de La Couronne, visites de l'abbaye par les évêques d'Angoulême.

(2) « Pour les réparations durant l'œconomat et du depuis, l'on a faict la grande porte, le grand vitrail et ceux *(sic)* qui sont en la croisée du septentrion (c'est-à-dire les vitraux du bras de la croix dirigé vers le nord), puis les murailles et les portes qui ferment le chœur et la sacristie. Ils (les Jésuites) ont aussy faict fermer les chappelles de Sainct-Jean et des Vierges, où ils ont mis la pierre des portes, murailles et une partie des pilliers dont M. de Volluire avait faict fermer le chœur. » *(Boutroys.)*

Le P. Charré fit valoir beaucoup ces réparations devant le commissaire apostolique chargé de prononcer l'union, « afin de faire apparoir du soin et diligence que les Pères de ladicte maison professe et collège de Clermont ont eus de faire faire les réparations, nécessaires et requises en ladicte abbaye lors du décès du dernier abbé ». Ces réparations étaient bien loin pourtant d'être suffisantes.

(3) L'économe, du reste, administrait surtout en vue des PP. Jésuites et des ressources à leur fournir pour la construction de l'église Saint-Louis. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il leur ait parfois donné procuration pour agir en son nom dans les actes de ladite administration. C'est ainsi que, le 5 février 1626, le P. Jean de Corlieu, du collège d'Angoulême, afferme à Pierre Caillaud, laboureur à bras, le grand jardin situé au-devant de la porte d'entrée de l'abbaye. La ferme est consentie pour cinq ans, moyennant le prix annuel de trente livres, payables en deux termes égaux, à la Saint-Michel et à la Sainte-Catherine, et d'une douzaine de serviettes de brin commun, ayant chacune une aune de longueur et une demi-aune de largeur. En outre, le preneur s'engage, à l'égard du P. de Corlieu et de ses ayants-droit, à entretenir gratuitement sa maison, lorsqu'il sera à La Couronne, « de toutes sortes d'herbes requises et nécessaires qui se trouveront audit jardin » (*).

(*) Minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

Enfin parut, en date du 3 avril 1625, la bulle par laquelle le pape Urbain VIII unissait l'abbaye de La Couronne au collège de Clermont de Paris, en ordonnant toutefois que la mense abbatiale, attribuée audit collège, serait séparée de la mense conventuelle des religieux. Jacques Garnier, abbé de Bonnevaux (1), trésorier de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, chancelier de l'Université de cette ville, juge métropolitain et official, en Poitou et Angoumois, de l'archevêque de Bordeaux, François de Sourdis, avait été désigné pour la fulmination et l'exécution de la bulle. Après avoir fait enquêter, sur le besoin réel ou prétendu de la maison professe et du collège de Clermont, par Denis Leblanc, archidiacre de Brie, official de Paris, et avoir reçu le procès-verbal de l'enquête, le commissaire apostolique partit de Poitiers, le 22 août 1626, et resta quatre jours en route (2); le 25, il put coucher à L'Oisellerie, et, le 26, entre neuf et dix heures du matin, il arrivait devant la grande porte de l'abbaye. Le P. Charré le reçut avec empressement et le requit d'exécuter sa commission. Les religieux comparurent aussi pour protester ; ils étaient au nombre de cinq : Antoine Dusouchet, sacristain, Jean de Mauvillain, aumônier, Pierre Dusouchet, Antoine Boutroys et Jean Pelletier. Antoine Dusouchet se disait prieur claustral; mais, à part son frère ou son neveu Pierre, les religieux lui déniaient cette qualité; de plus, la charge d'infirmier était prétendue simultanément par ledit Pierre Dusouchet et par Jean Pelletier : nous dirons tout à l'heure un mot de ces contestations.

Le commissaire apostolique, après avoir donné acte aux comparants de leurs déclarations et protestations,

(1) N.-D. de Bonnevaux, abbaye cistercienne, située dans la paroisse de Marçay, aujourd'hui canton de Vivonne (Vienne).

(2) Le 22, il coucha à La Millière, paroisse de Romagne, canton de Couhé (Vienne), le 23, à Civray, le 24, « au lieu et bourg de Manle ».

leur fit entendre que, « pour l'honneur de Dieu, la décoration du service divin et augmentation d'icelluy, et pour l'instruction de la jeunesse et le bien du public », Sa Majesté avait prié le pape Urbain VIII d'unir l'abbaye de La Couronne au collège des PP. Jésuites, appelé le collège de Clermont; ce que le Pape avait fait, par sa bulle du 3 avril 1625, et ce que le roi avait approuvé, par ses lettres patentes du 5 mars 1626. Du reste, Sa Sainteté pourvoyait, par la même bulle, au service divin, en ordonnant que le nombre accoutumé des religieux ne fût point diminué et que le prieur claustral eût, à l'avenir, sur eux l'autorité spirituelle et temporelle que possédait autrefois l'abbé.

Antoine et Pierre Dusouchet déclarèrent au commissaire qu'ils s'opposaient à l'exécution de la bulle d'union et que, au besoin, ils en appelaient comme d'abus. Jean de Mauvillain, Jean Pelletier et Antoine Boutroys (ces deux derniers surtout) entendaient mieux l'obéissance; ils ne se reconnurent point le droit d'empêcher la fulmination de la sentence pontificale et se contentèrent, en s'y soumettant, de demander qu'il fût établi dans l'abbaye un nombre de chanoines suffisant pour célébrer d'une manière digne l'office divin, que l'église et les bâtiments claustraux fussent réparés et remis en état, la sacristie pourvue de livres de chœur et d'ornements convenables, enfin que les pensions fussent augmentées et exactement payées.

Sans s'arrêter à l'opposition des deux Dusouchet, le commissaire passa outre et déclara l'abbaye de La Couronne unie au collège de Clermont. Il ordonna aux religieux de rédiger un mémoire contenant leurs demandes; le P. Charré y répondit par un mémoire contenant ses offres. Nous ne savons ce que régla le commissaire apostolique, mais il est probable qu'il laissa les choses dans le *statu quo*, comme semble

l'indiquer cette phrase de Boutroys : « Sans faire division (de la mense abbatiale et de la mense conventuelle), ce qui estoit le premier article de sa commission, il les mit (les Jésuites) en possession », le 29 août 1626.

Les Dusouchet avaient appelé au tribunal du sénéchal d'Angoumois ; le 26 mars 1628, une sentence fut rendue, renvoyant les parties devant le parlement de Paris en ce qui regardait l'appel comme d'abus, et ordonnant que, entre temps, le bail des fruits de l'abbaye serait payé, par-devant le lieutenant général, aux conditions accoutumées, et que les pensions des religieux seraient acquittées sur les sommes en provenant, jusqu'à règlement définitif. Nous verrons plus tard que les Jésuites réussirent à empêcher le parlement de connaître de cette affaire et qu'ils la firent évoquer au Conseil du roi.

Nous avons fait remarquer que le titre de prieur pris par Antoine Dusouchet et celui d'infirmier pris par Pierre Dusouchet leur furent contestés devant le commissaire apostolique. Il ne nous a pas été possible de découvrir pourquoi Jean de Mauvillain, Jean Pelletier et Antoine Boutroys refusaient de reconnaître Antoine Dusouchet comme prieur. Dans un des premiers actes du plus ancien registre paroissial de Saint-Jean-de-la-Palud, daté du 27 janvier 1620, nous avons trouvé sa signature accompagnée de la qualification de « *prieur de l'abbaye de La Couronne* », et, tout à côté, celle de frère Jean Pelletier, qui ne protesta point. Sans doute que, à cette époque, les religieux le regardaient comme leur chef légitime, mais que ses pouvoirs ne tardèrent pas à expirer ; en effet, si le 20 février 1620 il signe encore sur le même registre « prieur claustral », dans les actes subséquents, assez nombreux, où il apparaît, il ne mentionne que sa qualité de « sacristain ». C'est le 12 janvier 1626 que nous le voyons de nouveau faire suivre son nom de ces mots : « prieur claustral de La

Couronne ». Comment avait-il été pourvu de cet office pour la seconde fois ? Était-ce par une élection irrégulière, où ne seraient peut-être intervenus que quelques-uns des religieux, et dans laquelle le candidat, votant pour lui-même, avec son homonyme Pierre Dusouchet et frère Jean de Lalud, vieillard à demi en enfance, aurait décidé la majorité contre les trois autres religieux, dont il suffisait pour cela qu'un seul fût absent ? Avait-il été établi par l'évêque d'Angoulême, qui s'était déjà mêlé et devait se mêler encore des affaires de La Couronne ? Ce point reste obscur pour nous.

Quant à Pierre Dusouchet, il avait depuis longtemps jeté son dévolu sur l'infirmerie (1); voici dans quelles circonstances il en devint titulaire. Le 6 juin 1626, Antoine Dusouchet, sacristain de l'abbaye et se disant de plus « prieur claustral triennal », échangeait avec Jean de Lalud son office de sacristain pour celui d'infirmier, et le notaire dressait deux procurations pour le mandataire chargé en leur nom d'obtenir en cour de Rome la confirmation de l'échange. Il faut noter que Jean de Lalud, profès de l'abbaye depuis quarante-huit ans au moins, devait être fort âgé ; cela ne l'empêcha pas de stipuler que, pour l'échange des deux offices, Antoine Dusouchet lui paierait, ***sa vie durant,***

(1) Trois mois avant la mort de frère Jean de Lalud, le légitime titulaire, il prenait le titre et exerçait les droits d'infirmier, puisqu'il affermait le jardin de l'infirmerie à François Dieulidon, marchand, demeurant au bourg de La Couronne, le 3 mars 1626. Le procès-verbal de l'état des lieux, dressé par Dexmier, constate que ledit jardin « est tout en friche, fors un petit carreau qui est au-devant de la maison de l'infirmier, en lequel y a six planches, en lesquelles sont semés des oignons, lestues et refforts, et le reste du jardin est tout en friche, et les treilhes estants en iceluy jardin avons trouvé n'avoir esté taillées ni labourées ». Ce jardin si négligé est une triste mais juste image de ce qu'était alors l'abbaye (*).

(*) Minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

une pension annuelle de six vingts livres, exempte de toute charge. Les procurations avaient été rédigées avant midi par Dexmier; quelques heures après, les deux Dusouchet, Jean de Mauvillain et Jean Pelletier se présentèrent au logis du même Dexmier et lui déclarèrent que frère Jean de Lalud était mort subitement « en certaine maison appartenant à Guillot Raymond, sise au bourg de La Couronne »; ils le requirent de venir inventorier les meubles laissés par le défunt dans son infirmerie. Dexmier se rendit immédiatement à leur requête et dressa l'inventaire (1). Sa journée, cependant,

(1) Voici cet inventaire, qui ne manque pas d'un certain intérêt, puisqu'il nous fait connaître l'ameublement et, pour ainsi dire, le ménage d'un des religieux les plus à l'aise de notre abbaye. Il faut avouer que ce ménage n'accuse pas le luxe de son possesseur. Le notaire dit d'abord que, à la requête du prieur, etc., il s'est rendu à l'infirmerie de La Couronne, puis il continue : « Ayant entré en la chambre basse, proche de la cave ou cellier, avons trouvé en icelle une meschante table soubstenue par deux estraiteaux qui la tiennent, ayant une barre par le millieu; plus une meschante couchette de bois de nouhier; plus un meschant bancq tournis; plus un meschant coffre ayant une serrure, dans lequel y a un livre de prières sur les psalmes. — Et d'illec estant entrés en la cave ou cellier de ladicte maison, avons trouvé quatorze fus de baricques, y en ayant douze sur les tins et desquels fus y en a quatre pleines de vin et environ une demie aussi pleine de vin; plus un antonnoir; plus un petit baricquot de verjus; plus une poisle en queuhe; plus une pinte; plus un charnier neuf; plus un picq; plus une tranche et une pelle-bêche; plus un garde-manger garny de toille; plus une amboisture de table de poirier; plus une paire de tenailles de fert. — Et de là sommes montés dans la chambre haute qui est audit logis, où avons trouvé une paire de hauts-de-chausses de Lincestre; plus deux robbes, l'une de Carisse et l'autre de futaine; plus un manteau de drap noir fort uzé; plus une paire de bas-de-chausses en sarge de Beauvais; plus une table estant toutte gastée, soubstenue sur un contoir ayant des armoises; plus deux broches de fer; plus un meschant buffet ayant deux tirettes, et sur lequel y a une nappe de buffet de toille pauline (?); plus un chaslit ayant une courtine orangée, sur lequel y a un meschant lit et deux orilhiers; plus deux meschants coffres de boys de chesne fermant en clef, dans l'un desquels dictz coffres s'est trouvé deux rabats de toille

n'était pas finie. En effet, vers les six heures du soir, il est mandé par Pierre Dusouchet devant la grande porte de l'église abbatiale ; là, ledit Dusouchet, s'adressant à Jean Dieulidon, vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, « lui remonstre qu'il a esté pourveu de l'office d'infirmier... par Antoine Dusouchet, prieur claustral et sacriste de l'abbaye, ladicte abbaye estant depuis longtemps destituée d'abbé et, partant, le droit de conférer tant les offices que bénéfices de ladicte abbaye appartenant au prieur claustral, etc. ». Il exhibe ensuite ses provisions dressées par le même Dexmier, secrétaire

blanche, un abit et trois paires de manchettes; plus un contre-foyer de fert; plus une corbeille de clisse ; plus un pot de terre dans lequel y a un peu de gresse; plus un meschant bancq, un meschant tabouret et la couverte d'un coffre de boys de nouhier; plus un petit crucifix ayant un bras rompu ; plus un trébuchet avecq ses poix ; plus deux vases et une sallière de vesselle de Venize ; plus une escuelle platte d'estaingt. — Et de ladicte chambre estant entrés en un cabinet qui a son entrée en ladite chambre, avons trouvé en icelluy une meschante table, soubstenue par deux meschans estraiteaux ; plus vingt mains de pappier blancq; plus deux bonnets caretz; plus six seaux estant en cuivre ; plus une bandollière de mousquet; plus quatre vases de vesselle de cuivre; plus une liasse de lettres ou autres pappiers consernant les affaires dudiot feu de Lalud; plus deux cruges à mettre huille. — Et de là sommes allés en un cabinet qui a son entrée en l'escallier de la maison, et avons trouvé en icelluy un surpelly ; plus un autre surpelly sans manches qui servoit audict feu de Lalud pendant le caresme ; plus deux paires de gamaches (*); plus quatre paires de bas-de-chausses tant bonnes que meschantes; plus une paire de bottes ; plus trois fus de baricques, un fût de pippe et un fût de baricquot; plus deux pourpoinctz, l'un de camellot blancq et l'autre de camellot onde; plus un linceu de toille d'estouppe fort uzé. — Et estant montés en un galletas qui sert de grenier, avons trouvé en icelluy cent quatre-vingt-six liasses de vime; plus trente-six doilles de cuve telles quelles. — Et d'ilec sommes allés en la chambre qui est à costé de la basse-court dudict logis, et avons trouvé en icelle deux meschants chaudrons; plus une cramailhière de fert; plus deux meschants fus de baricque et deux meschantes basses (**); plus une

(*) Gamaches, espèce de chaussures de laine.
(**) Basse, espèce de cuvier où l'on met de la vendange.

pris d'office par Antoine Dusouchet, et requiert Jean Dieulidon de le mettre en possession réelle. Celui-ci examine complaisamment les provisions, les trouve en bonne forme, et, faisant droit à la requête de Pierre Dusouchet, le met en possession de l'office d'infirmier par les cérémonies accoutumées, « entrée de l'église, aspersion d'eau bénite, touchement du livre missel, baisement du grand autel », séance « au siège où ledict infirmier a accoustumé se seoir faisant le service divin », et enfin visite des bâtiments de l'infirmerie, sans oublier le jardin « où Dusouchet a cueilli plusieurs herbes, etc. » (1).

Les frères de Mauvillain, Boutroys et Pelletier protestèrent contre cette nomination, qui, d'après eux, appartenait au chapitre, et promurent Jean Pelletier; de là des contestations regrettables et un procès dont l'issue fut favorable à Jean Pelletier; en 1630, quand M. de Verthamon fit la séparation des deux menses, il était paisible possesseur de son office, qu'il garda près de cinquante années jusqu'à sa mort, arrivée seulement le 5 novembre 1678 (2).

L'économe nommé par le roi ne reconnaissait pas, lui

paune (*) de terre; plus une esguière de fert; plus quarante-trois liasses de vime qui ont été transportées audict galletas avecq l'autre vime cy dessus inventorizé. — Et de là nous sommes transportés en de vieux logis proches de la salle appelée *à Martin*, et avons trouvé trois fus de baricque et un fut de pippe; plus dix-sept liasses de vime. — Et de là estant allés en l'estable dudict logis, avons trouvé en icelle une cavalle de poil rouge. — Tous lesquels meubles cy dessus inventorizés sont demeurés en les maisons de ladicte infirmerie. Dont et de tout ce que dessus lesdictz sieurs prieur et religieux nous ont requis le présent inventaire, etc. » (**).

(1) *Archives départementales*, minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

(2) *Ibid.*, minutes de Péchillon, notaire à La Couronne.

(*) Cuvier pour faire la lessive.

(**) *Archives départementales*, minutes de Dexmier.

non plus, Antoine Dusouchet comme prieur, et il avait fait saisir, entre les mains des sous-fermiers, la pension que celui-ci prétendait en cette qualité. Dusouchet s'était pourvu devant l'évêque d'Angoulême et devant le lieutenant général du présidial, et il avait obtenu gain de cause à ces deux tribunaux; mais la partie adverse avait interjeté appel de cette double sentence, et le P. Charré, substitué depuis l'union à l'économe, s'opposait encore, le 12 novembre 1626, à ce que les sous-fermiers fissent délivrance au soi-disant prieur de six barriques de vin ordinaire et de deux barriques de vin trouillis (1) qu'il demandait, en sus de sa part de religieux égale. Un an après, en 1627, nous ne constatons plus la même opposition au paiement de la pension du prieur; ce qui ferait croire qu'on avait fini par le reconnaître pour tel. En revanche, nous apprenons que frère Antoine Dusouchet a fait saisir les six barriques de vin pur, et frère Jean Pelletier les deux barriques de vin trouillis constituant la pension de Pierre Dusouchet (2); que Jean de Mauvillain et Pierre Dusouchet ont fait dresser procès-verbal (19 octobre 1627) contre le P. Charré, lequel a pris indûment deux charrettes de gros bois dans la forêt de Chalumeau (3). L'anarchie régnait dans l'abbaye de La Couronne.

(1) Vin trouillis, liqueur obtenue en ajoutant de l'eau au marc de raisin, après l'écoulement du vin proprement dit.

(2) C'est un autre Dusouchet, Alexandre, écuyer, sieur des Gentilz, qui réclame, le 12 novembre 1627, au nom de Pierre Dusouchet, dont il a pouvoir, la pension séquestrée. Le 21 octobre 1627, ledit Pierre a résigné son prieuré de Saint-Georges de Rifaucon en faveur de Nicolas Dusouchet; ce Nicolas ne serait-il point un fils d'Alexandre? *Do ut facias*. Pierre Dusouchet avait affermé, le 6 mai 1627, les revenus de ce prieuré pour 94 livres (*).

(3) *Archives départementales*, minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

(*) Minutes de Michel Dexmier.

Ce n'est pas que les chanoines fussent coupables de ces désordres graves qui se rencontraient en d'autres monastères; rien ne prouve que leurs mœurs fussent déréglées; mais ils menaient une vie oisive, inutile, par conséquent condamnable; car le religieux, qui a embrassé par vœu les conseils évangéliques, ne peut sans crime négliger la vocation de son choix et se contenter de vivre en honnête homme : sinon, il ne rend ni à Dieu, ni à l'Église, ni aux hommes ce qu'il leur a promis, ce qu'il leur doit et ce qu'ils attendent de lui. Après avoir tant bien que mal récité quelques prières, où le corps agissait plus que l'âme et où la routine avait plus de part que la ferveur, les chanoines de l'abbaye allaient chercher, dans des conversations futiles, dans des visites sans motif, dans des promenades désœuvrées au bourg de La Couronne, le moyen de passer leur temps et de tromper leur ennui. Ils étaient à l'affût des plus petits événements capables de les distraire. Les registres paroissiaux de Saint-Jean-de-la-Palud nous les montrent fort exacts à assister aux baptêmes; ils y sont quelquefois trois ou quatre ensemble, sans compter le vicaire perpétuel, qui était alors un séculier.

Il n'est plus question pour eux de pratiquer la pauvreté comme l'Église l'entend, puisque chacun reçoit une pension en propre; cette pension, il est vrai, est modeste, mais enfin le religieux en dispose à son gré; les titulaires des offices claustraux, infirmier, sacristain, aumônier, y joignent les revenus de leur office, parfois ceux d'un prieuré. Plus de vie commune; presque tous ont un logement particulier, leur petit ménage et leur cuisine à part. Où trouver dans une existence semblable une place pour l'obéissance monastique? Nous avons vu quel respect inspirait à ses frères Antoine Dusouchet, soi-disant prieur. Il semble même que le

nom de prieur soit pendant quelque temps tombé en désuétude, comme la chose qu'il signifiait : entre Jean Terrasson, qui mourut vers 1588 (1), et Antoine Dusouchet, qui n'a pas dû porter ce titre avant 1615 et peut-être ne l'a obtenu que bien plus tard, nous ne trouvons pas la mention d'un seul prieur; frère Aymar de Chabans, frère Jean Imbert, frère Jean de Lalud paraissent dans certains actes remplir des fonctions réservées d'ordinaire au prieur, mais ils ne prennent d'autre titre que celui de *plus ancien religieux* et parfois de *vicaire général de l'abbé*.

Cependant, au milieu de ce désordre, il y avait un chanoine « qui vivoit bien ». Gémissant au fond de son âme sur la douloureuse situation de son monastère, Antoine Boutroys se tenait en dehors de toute intrigue (2) et ne se montrait point dans le monde; son nom figure cinq ou six fois sur les registres paroissiaux, et quand il y figure, il y figure seul; c'est que le vicaire perpétuel est absent et que frère Boutroys le remplace; ce qu'il a grand soin d'exprimer par cette formule ou autre analogue : « A. Boutroys, *pour avoir faict le baptesme* ». Cet excellent religieux, ami de son état, fidèle à sa

(1) Le 17 mai 1588, dans un acte de Mousnier, notaire à Angoulême, il est question de « feu frère Jean Terrasson, prieur claustral de l'abbaye de La Couronne ». Jean Terrasson avait dû succéder, comme prieur, à Jean de Prahec.

(2) Quoiqu'il fût un des plus anciens religieux, il ne possédait aucun office claustral; nous n'avons pas même trouvé l'attribution d'un prieuré simple en sa faveur avant le 18 octobre 1631. A cette époque, le P. Étienne Binet, recteur du collège de Clermont, le nomma prieur de N.-D. de Puyfoucaud. Boutroys prit possession, le 22 décembre, par procureur : Étienne Le Vayer, prêtre, demeurant à l'abbaye, le représenta et fut installé, à cette date, en son lieu et place, par messire Laurent Guilherand, vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-la-Palud, qui fit le voyage de Puyfoucaud (*).

(*) *Archives départementales,* minutes de Michel Dexmier, notaire à La Couronne.

vocation, cherchait à s'absorber dans la prière et dans l'étude, en attendant de meilleurs jours. Au commencement du XVII[e] siècle, au sortir de ces longues guerres civiles qui avaient bouleversé la société tout entière, on aspirait de toutes parts à l'ordre, à la sécurité, à la paix. Bien des fois le mot de réforme avait été prononcé à La Couronne, et frère Boutroys appelait la réforme de ses vœux. Déjà, du reste, pour un grand nombre de monastères de l'ordre de Saint-Augustin, comme de l'ordre de Saint-Benoît, ce n'était plus un vain mot; grâce à l'initiative généreuse de quelques pieux religieux de Saint-Vincent de Senlis, grâce au zèle du cardinal de La Rochefoucauld, plusieurs maisons avaient retrouvé leur ferveur primitive. Non loin de La Couronne, à Chancelade, dans le diocèse de Périgueux, un homme des anciens jours, M. Alain de Solminihac, faisait refleurir, dans toute leur austère beauté, les saintes pratiques de la perfection religieuse. Nous ne pouvons nous dispenser, à peine de rendre inintelligible la suite de notre récit, de dire un mot de la réforme de Chancelade et de celle de Saint-Vincent de Senlis, plus connue sous le nom de Sainte-Geneviève : c'est ce que nous ferons dans le livre suivant.



APPENDICE

I.

CHARTE ORIGINALE DONNÉE PAR JEAN AUX BLANCHES-MAINS, ÉVÊQUE DE POITIERS ET LÉGAT DU SAINT-SIÈGE, POUR LA FONDATION DU PRIEURÉ DE N.-D. DE HAUTEVAUX, AU DIOCÈSE DE LIMOGES.

(1180.)

JOHANNES, Dei gratia, Pictaviensis ecclesie humilis sacerdos, apostolice Sedis legatus, omnibus tam presentibus quam post venturis in perpetuum. Odiosa omni rei sub sole oblivio res etiam memoria dignas a memoria tollere et eas in dubium deducere consuevit, nisi scripture beneficio posteritati consulatur. Ex antiqua siquidem antiquorum Patrum provida et approbata consuetudine ad nos usque deductum est ut, quotiens aliqua que memoriam desiderant fiunt, ea scripto commendentur, ut nullus ambiguitati vel odiose oblivioni locus in posterum relinquatur. Hac itaque inducti consuetudine per presens scriptum sigilli nostri impressione munitum ad presentium futurorumque memoriam transmittere curavimus quo ordine quorumve consilio nobilis vir Aimericus Bruns locum de Alta Valle, in quo fundamenta jaciens ecclesiam construxerat, cupiens ibi sub religionis habitu fratres, contemplatione anime sue et parentum suorum, collocare, Johanni venerabili abbati et fratribus religiose domus de Corona, secundum instituta ecclesie sue ordinandum, in presentia dominorum nostrorum Petri scilicet Engolismensis, et Petri Petragoricensis, et Ademari Baionensis, venerabilium episcoporum, et nostra, contulerit. Cum enim apud Peiratum venissemus, una cum episcopis quos supra memoravimus tractaturi negocia a domino Alexandro Papa tertio nobis injuncta, advenit predictus Aimericus Bruns exponens nobis desiderium suum de ordinando loco Deo a se

preparato. Adjecit etiam se venerabilem fratrem nostrum Sebrandum, Lemovicensem episcopum, consuluisse, in cujus diocesi *(sic)* locus ille erat, cui religioni aut monasterio locum jam dictum ordinandum conferret, et ab eo accepisse ut ipsum religiose domui de Corona concederet ordinandum. Hoc idem descendisse de consilio prefati episcopi protestati sunt nobis magister Arnaldus, Petragoricensis archidiachonus, et magister Wilhelmus Panis-et-Vinum. Desiderium itaque jam dicti militis agnoscentes et consilium jam dicti episcopi audientes, utrumque approbavimus et, ut locum ecclesie de Corona ordinandum concederet, consuluimus. Nostris siquidem jam dictus Aimericus et jam dictorum episcoporum adquiescens consiliis, cum annulo Petri, Engolismensis episcopi, locum predictum abbati et religiose domui de Corona perpetuo ordinandum secundum instituta ecclesie de Corona dedit ipse et filius ejus junior; major enim natu casu aberat. Quia vero domus de Corona infra terminos legationis qua fungimur erat, donum approbavimus et auctoritate legationis apostolice nobis injuncte confirmavimus. Actum est autem hoc anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo, pontificatus domini Alexandri Pape tertii anno vicesimo primo, regnante in Gallia Ludovico rege una cum Philippo filio suo, Henrico rege Anglorum simul cum Richardo filio suo ducatum Aquitanie tenente. Hujus rei testes sunt prefati episcopi, Ramnulphus sancti Eparchii, Bernardus Nantoliensis, Bernardus de Grosso Bosco, et Petrus Fontis dulcis et Petrus de Cella, abbates; Helias de Marolio, archidiaconus Lemovicensis et Petragoricensis, Petrus, Toarcensis archidiaconus, Geraldus Codoni prior, et Petrus Arradi subprior et precentor ecclesie de Corona, et nonnulli alii ejusdem ecclesie fratres, tam clerici quam laici, Humbertus Boterius, magister militie Templi in Aquitania, Wilhelmus de Marolio et Wilhelmus Arnaldi milites, et multi alii.

(Scellé sur double original.)

(Voir page 64.)

II.

CHARTE DE GIRARD, ÉVÊQUE DE CAHORS, AU SUJET DE LA FONDATION DU PRIEURÉ D'AGRIFEUILLE.

Ego Geraldus, Dei gratia, ecclesie Caturcensis episcopus, notum facio presentibus et futuris fidelibus quod Bertrandus de Agrifolio

et fratres ejus se et omnia sua, tam acquisita quam acquirenda, Deo et ecclesie beate Marie de Corona unanimiter, humiliter et devote dederunt et concesserunt, ut quidquid juris et potestatis habebat ecclesia beate Marie de Corona in suis locis et in illis omnibus que possederat antea, hoc idem juris et potestatis haberet in se ipsis et in suis locis et ex integro in omnibus his que possidebant et possessuri erant, Bertrandus videlicet et fratres ejus, tam presentes quam presentium successores. Nos vero qui, auctore Deo, Caturcensi ecclesie presidemus, intuitu sancte religionis, hoc donum et hanc concessionem approbavimus et confirmavimus, et, consilio et concessione archidiaconorum nostrorum et canonicorum cathedralium, scripto commendari et sigillo nostro muniri fecimus et propria manu nostra in cartula ista signum sancte crucis impressimus.

(Suivent les signatures.)

(Voir page 107.)

Cette pièce n'est pas datée; elle fut vidimée en 1269, le mardi avant la fête de S. Matthieu, Apôtre et Évangéliste, par Raymond, doyen d'Angoulême.

III.

CHARTE DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-ÉTIENNE DE PÉRIGUEUX POUR LA FONDATION DU PRIEURÉ CONVENTUEL DE LA FAYE.

(Copie informe.)

(1209.)

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis capitulum sancti Stephani Petragoricensis, in Domino salutem. (Qu)ia solent litterarum memoriæ commendari quarum eo fiunt... ut semper maneant et perpetuo perseverent, ea propter propositum divinitus inspiratum venerabilium Patrum in Christo et spiritualium amicorum nostrorum, Grimoardi, Dei gratia..., et Gerardi Baionensis pontificum, et Arnaldi de Faya, canonici sancti Frontonis, Joannis, monachi Silvæ Majoris, et Guillelmi de Faya, laici, fratrum carnalium, per presentem... presentium et futurorum notitie atque memorie duximus fideliter declarandum et firmiter commendandum. Sciantque presentes et posteri quod predicti domini et

amici pro se et... suo, in suarum et suorum patris et matris et omnium parentum remedium animarum pariter et salutem, domum paternam et locum de Faya cum tota hereditate loci tam... domibus, nemoribus, pratis, molendino quam rebus aliis in parochia de Legulac et de Mensignac constitutis, Deo et sancte Marie et omnibus Sanctis ad servicium divinum... ipsarum personarum pauperum Christi, in perpetuum obtulerunt, concesserunt, dedicarunt, et venerunt ad aliquem locum religiosum faciendum construendum et hospitale pauperum... per viros religiosos, ordinem vel observantiam Præmonstratensem vel de Corona vel alterius ordinis quem magis selegerint per omnia observantes, divinum fiat servicium humiliter et devote, et pauperes Christi assidue in omnibus juxta loci proprias facultates nihilominus procurentur et misericorditer pertractentur. Nos autem ad tam sanctum... feliciter consummandum, nostrum consilium, auxilium et favorem benigne concessimus et donationem ecclesie de Leguliac, in cujus parochia locus antedictus constitutus est,... jure et possessione ad eam pertinentes de consensu nostro factam, divino intuitu ratam habuimus atque concessimus et quidquid ministerii ejusdem loci in episcopatu Petragoricensi... poterunt justo modo, ipsos et eorum res universas ubicumque fuerint, sub nostre ecclesie Petragoricensis protectione et defensione legitima in perpetuum recipientes, injungentes districtius et sub pena excommunicationis fortius et in quantum possumus, ex parte Dei et nostra et ecclesie nostre, omnibus inhibentes... ne quis dicto loco vel ministerio... ipsius injuriam inferat vel gravamen. Cum autem Drogo Massola (?) miles in dicta domo de Faya ob defensionem loci ejusdem haberet medietatem convivii, pro Deo et anime sue et parentum suorum remedio, ad omnimodam libertatem ejusdem loci Dei et virorum religiosorum et pauperum servicio deputati, illam medietatem convivii et, si quid juris ulterius haberet in rebus aliis memoratis, ex toto remisit et quittavit, coram domino Ramnulfo, episcopo nostro, et coram nobis, pro se et successoribus suis, in perpetuum Deo et religiosis et pauperibus in eodem loco in posterum profutura. In horum autem memoriam et testimonium et ut magis recta et firma permaneant, presentem cartam conscribi fecimus et sigilli nostri munimine roborari. Actum sollemniter et in capitulo nostro, anno Domini millesimo ducentesimo nono, nobis presentibus et multis aliis, salvo jure in omnibus ecclesie nostre.

(Sigillatum sigillo viridi in quo apparet effigies sancti Frontonis.)

(Voir page 127.)



IV.

CHARTE DE L'ABBÉ GUILLAUME DE CHANDRY POUR L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DES CHANOINES DU PRIEURÉ DE HAUTEVAUX.

(1270.)

Universis presentes litteras inspecturis frater Guillelmus, permissione divina, humilis abbas ecclesie beate Marie de Corona totusque conventus ejusdem loci, salutem et perhennem *(sic)* in Christo coronam. Noveritis quod cum felicis recordationis dominus Geraldus, Burdegalensis archiepiscopus, dedit et legavit conventui et fratribus domus nostre de Altis Vallibus viginti solidos rendales percipiendos annuatim in redditibus suis, quos nomine ipsius domini archiepiscopi emimus in Lemovicensi et Petragoricensi diocesibus, et frater Bernardus, tunc temporis prior ipsius domus, cum consensu et voluntate domini Gumb(audi) predecessoris nostri, assignaverit eidem conventui alios viginti solidos rendales percipiendos in manso de Acuto Monte ab eisdem; item et frater Arn(audus), pro tempore etiam prior ipsius domus, acquisierit a Guillelmo de Boschaudo milite medietatem mansi predicti de Acuto Monte, super qua medietate eidem conventui assignavit alios viginti solidos rendales, et alii probi et devoti viri dederint et assignaverint conventui predicto in helemosynam, cum consensu et voluntate priorum in dicta domo existentium, amplius quadraginta solidos rendales pro salute animarum suarum et tocius generis sui; nos, considerantes tenues et exiles pistancias que conventui et fratribus predictis consueverunt hactenus ministrari, volumus et ordinamus, cum consensu et voluntate fratris Stephani, prioris moderni domus predicte, ut major cellararius ipsius domus centum solidos predictos annuatim de locis ubi sunt assignati percipiat et levet, et de ipsis pistancias ad opus et sustentationem fratrum predictorum emat vel emi faciat, cum consensu et voluntate prioris claustralis loci predicti, et sibi ipsis pistancias ministret fideliter et benigne, non propter hoc tamen cessantibus pistanciis consuetis. Nihilominus etiam precipimus, in virtute sancte obedientie, ipsi cellarario qui pro tempore fuerit ut dictos centum solidos expendat fideliter, prout melius potuerit, in pistanciis supradictis et eas sibi ministret, ut par (?) est, cum omnimoda reverentia et

humilitate, prout tenemur nobis, secundum quod dicit beatus Augustinus, ad invicem humiliter deservire. In cujus rei testimonium dedimus et concessimus conventui predicto presentes litteras sigillorum nostrorum, una cum sigillo fratris Stephani, prioris predicti, impressione sigillatas. Datum decimo kalendas maii, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo.

(Original.)

(Voir page 162.)

V.

LETTRES DE PIERRE D'ACHARD RELATIVES A LA CHAPELLE DE BREUTY.

(1476.)

Petrus, Dei et apostolice Sedis gratia, humilis abbas monasterii Beate Marie de Corona, ordinis sancti Augustini, Engolismensis diocesis, dilecto nobis in Christo fratri Helie Fayardi presbitero, concanonico nostro et expresse professo, vicarioque perpetuo, sive cappellano ecclesie parochialis sancti Johannis de Paludibus, salutem in illo qui omnium est vera salus. Cum ita sit quod, a pauco tempore, ad oratorium imaginis gloriosissime Virginis Marie Dei genitricis, ipso patrocinio ipsaque intercedente, situm in loco nuncupato vulgariter de Bruti, juxta aquam inter itinera tendentia ad illud, videlicet de Roulet et de Monastiers, plura miracula eveniant pluresque infirmi de pluribus et diutinis infirmitatibus curentur et sanentur ac, de die in diem, Superno eodem auxiliante, eveniunt curanturque et sanantur, illisque mediantibus et ad premissa zelo, animo, mente et devotione moti, illud reparari et quoddam edifficium seu quamdam cappellam et per modum cappelle fieri ibidem fecerimus nostris propriis sumptibus et expensis, tuis exigentibus meritis, attenta persona tua ac serviciis et moralitatibus tam nobis quam avunculo nostroque predecessori deffuncto per te factis et exhibitis, nobisque semper deservire non desinis, ac pluribus aliis de causis, justis tamen et legitimis, animum nostrum ad id moventibus, tibi, non ut vicario nec cappellano predicto, sed ut nomine tuo privato et ut religioso dumtaxat, tertiam partem omnium et singulorum offertoriorum, fructuum, proventuum, votorum et emolumentorum quovismodo a cetero in eodem oratorio sive in eadem cappella provenientium et quovismodo obvenientium quorumcumque et eisdem oratorio sive

cappelle tempore futuro spectantium, pertinentium et quoquo modo compectentium *(sic)*, vita comite et quamdiu fueris cappellanus seu vicarius predictus, etiam dumtaxat et non aliter, et sine tamen prejudicio nostri nostrorumque successorum et predicte mense (?) monasterii, confirmamus, concedimus et donamus, ac de eadem tertia parte te gaudere, uti, possidere et habere, percipere, petere et recipere volumus, precipimus et jubemus, contradictione quacumque cessante; ita tamen quod jurasti ad sancta Dei Evangelia, in verbo et fide sacerdotis, nobis vel successoribus nostris, de omnibus que levabis et receperis aut alius nomine tuo recipiet, premissa juxta et legitimum, alias duas partes dare et in illis verum et legitimum et in perpetuum reddere promisisti, super quibus fuisti, de tuo consensu, per nos viva voce condampnatus, judicatus et monitus primo, secundo et tertio et quarto ex habundanti, de troncoque existente in dicta cappella unam clavem habebis et nos alteram. In cujus rei testimonium et ad majoris roboris firmitatem, nos, dictus abbas, sigillum nostrum proprium apposuimus presentibus litteris, unius et ejusdem tenoris originaliter dupplicatis, et duximus apponendum, die penultima mensis augusti, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto.

De dicti domini abbatis mandato,

J. DE PODIO.

(Voir page 241.)

(Original scellé sur double queue de parchemin; le sceau est tombé.)

VI.

LETTRES DE RAYMOND PELLEJAU, ÉVÊQUE DE TAURIS, ANCIEN ABBÉ DE SAINT-CYBARD, RELATIVES A LA BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE DE BREUTY.

(1479.)

Nos, Raymundus, miseratione divina et sancte Sedis apostolice gratia, episcopus Taurisiensis, pensionariusque, olim abbas (1),

(1) Nous comprenons que l'évêque de Tauris était *encore pensionnaire* de l'abbaye de Saint-Cybard, dont il avait été *abbé autrefois,* et, en conséquence, nous plaçons les mots *olim abbas* entre deux virgules. Peut-être, cependant, faudrait-il supprimer les virgules et traduire *autrefois abbé pensionnaire de,* etc. Que le lecteur décide.

sancti Eparchii in suburbiis Engolismensis, ordinis sancti Benedicti, notum facimus universis et singulis Christicolis et tenore præsentium attestamur quod nos, die dominica decima nona mensis decembris, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, de mane infra missarum solemnia, cappellam de Bruty nuncupatam, ad decus et honorem beatissime Virginis Marie de novo instructam, erectam et instructam infra fines, metas et limites parochie sancti Johannis de Paludibus, Engolismensis diocesis, permissu et speciali licentia venerabilium et circumspectorum virorum dominorum vicariorum generalium in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini domini Radulphi, eadem gratia Engolismensis episcopi, nobis per suas litteras super hoc expresse confectas, quibus he nostre presentes littere sunt annexe, concessa, benediximus et benedictionis munus eidem cappelle, necnon duo altaria in eadem cappella existentia sacravimus et munus sacrationis eisdem altaribus, solemnitatibus ad hoc requisitis observatis, impendimus. Iterum die hunc sequenti, que fuit vicesima mensis et anni predictorum dies, extra et circumcirca ipsam cappellam, benedicimus terram quoad cimiterium' etiam de mane infra missarum solemnia, et eidem terre munus benedictionis dedimus et impartivimus, magna et copiosa populi multitudine presente, et inter ceteros fuerunt presentes reverendus in Christo pater et dominus Petrus, abbas monasterii Beate Marie de Corona, ac frater Helias Fayardi, cappellanus sive vicarius perpetuus ecclesie parochialis dicti sancti Johannis de Paludibus, dicti monasterii, ordinis sancti Augustini, illud postulantes de licentia predicta, frater Stephanus Layot, prior de Eschallato, Domini Raymundus Scignus, rector de Douzanaco, Johannes de Punte, Petrus Gachniart, Annectus (?) Gemneau (?), Guillermus Avoudrais (?), Johannes Fayart et Johannes Vinsonneau (?) et pluribus aliis. In cujus rei testimonium nos, episcopus prefatus, has presentes litteras manu propria signavimus et sigilli nostri proprii fecimus appensione communiri. Actum et datum diebus et anno quibus supra.

† R., epūs Taurisien.

(Voir page 243.)

(Charte originale sur parchemin, scellée de cire rouge sur queue de parchemin.)



TABLE

Pages.

LIVRE Ier. — LES ABBÉS RÉGULIERS.

Pages.

LIVRE II. — LES ABBÉS COMMENDATAIRES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 77, ligne 13.

Ajoutez en note : Dès 855, au concile de Valence, l'Église avait condamné les épreuves judiciaires connues sous le nom de *jugements de Dieu,* et elle renouvela plusieurs fois cette condamnation, jusqu'à ce que cet usage fût complètement aboli.

Page 124, note 2, ligne 2.

Lisez fut érigé à La Lécune, *au lieu de* fut érigé à Lécune.

Page 127, ligne 15.

Lisez Jean, moine de La Sauve-Majeure, *au lieu de* moine de la Grand'Selve.

Page 133, ligne 10.

Ajoutez en note : Cette chapelle existait encore dans les derniers temps à l'évêché ; citons, entre autres preuves, la mention du mariage de Jean Souchet, écuyer, sieur d'Aumont, conseiller du roi au présidial d'Angoumois, et de Marie Moulin, tous deux de la paroisse de Saint-André, célébré, le 19 avril 1651, « *en la chapelle Saint-Clément des maisons épiscopales* ». (*Archives municipales d'Angoulême,* registres de la paroisse Saint-André.)

Page 146, ligne 5.

Lisez dans la paroisse de Dirac, *au lieu de* dans la commune de Dirac.

Page 163, ligne 2.

Lisez notre monastère de Hautevaux, *au lieu de* notre monastère d'Hautevaux.

Page 163, note 1.

Lisez prieuré de Hautevaux, *au lieu de* prieuré d'Hautevaux.

Page 196, ligne 32.

Ajoutez en note : Les évêques du Puy, qui dépendent aujourd'hui de l'archevêché de Bourges, prétendaient autrefois, en vertu d'une bulle de Pascal II, donnée en 1105 et confirmée par Eugène III en 1145, ne relever d'aucune métropole et n'être suffragants que du Pape : c'est pour ce motif que Benoît XII fait ici mention spéciale de l'évêché du Puy. (Cfr. *Gallia christiana*, tome II, page 686.)

Page 210, ligne 36 (vers la fin de la note).

Lisez il fit son testament le 13 novembre 1379, *au lieu de* le 13 novembre 1373.

Page 267, lignes 14 et 15.

Lisez une somme de 160 livres 5 sols 3 deniers 1 obole parisis, *au lieu de* 3 deniers obole parisis.

N. B. — La livre tournois ou parisis, c'est-à-dire de Tours ou de Paris, se divisait en 20 sols et le sol en 12 deniers; l'obole était la moitié du denier. La livre parisis valait environ 1 franc 25 centimes et la livre tournois 1 franc.

Page 286, ligne 25.

Ajoutez en note :

Sainte-Hermine. — Cfr. page 278, note 4.

Lestrade. — Nous ne savons trop qui est ce Lestrade. Serait-ce Laurent de Lestrade, qui reçoit à cens, en 1542, de frère Arnaud des Escuyers, infirmier de La Couronne, des moulins situés à Breuty, et qui apparaît encore, en 1562, dans une transaction entre Jehan Moreau, charpentier, et Octavien Chevalier, papetier, transaction où nous voyons que lesdits moulins avaient pris, de celui qui les exploitait, le nom de moulins de Lestrade? (Cfr. *Recherches sur l'origine des moulins à papier de l'Angoumois*, par M. de Rencogne. *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1878-1879, pages 40, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 55.)

Les minutes d'Audoin, notaire à Angoulême, font mention, à la date du 10 août 1691, d'un « Jean de Lestrade de Floyrac, écuyer, sieur du Gazon, y demeurant paroisse de Cherves (aujourd'hui

commune de Cherves-Châtelars, canton de Montembœuf), comté de Montbron.

M. de La Porte-aux-Loups, dans son Armorial de la noblesse d'Angoumois en 1789, indique une famille de Lestrade qui porte : *D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent et accompagnée de trois mouchetures d'hermine, deux en chef, une en pointe.* Nous n'avons pas trouvé, jusqu'ici, d'autres renseignements sur la famille de Lestrade.

De Méré. — Charles de Livenne, seigneur de Bouex et de Méré, dans ladite paroisse de Bouex, mais autrefois enclave de Garat. Le Dictionnaire postal de la Charente écrit *Le Méret.*

Pontlevin. — Pierre Guy, seigneur de Pontlevin, en la paroisse de Champmillon.

Saint-Mesme. — Jean de La Rochebeaucourt, seigneur de Saint-Mesme.



EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I (page 19).

VUE DES RUINES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE LA COURONNE.

Vendue le 29 septembre 1807, sous l'administration de M. Rudler, préfet de la Charente, pour la somme dérisoire de 5,150 fr., cette église a été exploitée comme une carrière par les propriétaires, jusqu'à ce que l'État intervînt pour en sauver les ruines.

Au fond, le chevet de l'église, où était le grand autel. On y remarque la grande fenêtre en style flamboyant, ouverte au XVe siècle à la place des trois fenêtres romanes dont on peut encore apercevoir les traces à l'extérieur.

Dans la partie septentrionale de la façade, la seule debout, on voit, au-dessous de la rosace, les restes d'une élégante galerie qui donnait accès dans le contre-fort placé à main gauche. Dans ce contre-fort, un escalier était destiné à conduire au clocher que Raymond d'Achard s'était proposé, d'après Boutroys, de construire en cet endroit. (Cfr. page 248, note 4.)

A main gauche on remarque un mur moderne peu élevé, dans lequel apparaît à moitié un gracieux portail roman du XIIe siècle (provenant peut-être de l'ancienne façade), dont les moines avaient eu le bon goût de conserver les pierres en les replaçant ainsi à l'entrée de leur borderie ou de leur fruitière : c'est le nom du jardin dans lequel ce portail donne accès.

PLANCHE II (page 34).

ÉGLISE DE SAINT-JEAN DE LA COURONNE (façade).

PLANCHE III (page 130).

ÉGLISE DE SAINT-JEAN DE LA COURONNE (chevet et clocher).

Cette église, qui sert encore au culte paroissial, est celle où Lambert, nommé par l'évêque Adémar chapelain de Saint-Jean-de-la-

46

Palud, passa vingt années, avant d'aller s'établir à *La Coronelle*, où il fonda son abbaye.

Nous devons ces deux dessins à la gracieuse obligeance de M. Joseph Mallat, qui a bien voulu les détacher pour nous d'un ouvrage qu'il prépare sur les églises romanes en France. Qu'il nous soit permis de lui offrir ici l'hommage de notre reconnaissance.

PLANCHE IV (page 227).

Plan de l'église abbatiale de La Couronne.

C'est l'église dont la première pierre fut posée en 1171 par l'abbé Junius et qui fut dédiée le 30 septembre 1201. La partie ombrée figure celle des trois travées renversées au XV[e] siècle qui ne fut pas rebâtie (1). A main droite du spectateur, en avant de la partie méridionale de la façade, était la chapelle Saint-Nicolas, où fut inhumé en 1218 le comte Adémar Taillefer, et où fut peut-être inhumée aussi, en 1246, sa fille Isabelle, la comtesse-reine.

Nous avons emprunté ce plan et, en partie, la légende qui suit à la savante édition de la *Chronique latine,* donnée par M. E. Castaigne, édition que nous avons souvent citée (2).

1. — Grand autel, souvent appelé *altare beatæ Mariæ.*

2. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste.

3. — Chapelle des Apôtres. — Corlieu dit qu'elle contenait le tombeau de Hugues XI, comte d'Angoulême.

4. — Chapelle des Confesseurs, dite aussi chapelle Saint-Augustin ou Saint-Antoine.

5. — Chapelle des Vierges et beaucoup plus tard de la Vierge, dite aussi chapelle Sainte-Catherine. — Du temps de Boutroys, elle renfermait trois tombes avec inscriptions. Il y avait aussi une crypte. Ce qui reste de l'autel est moderne.

6. — Autel des Martyrs.

7. — Chœur et coupole du clocher.

8. — Chœur des laïques ou des frères lais.

9. — Grille du chœur.

10. — Nef et bas-côtés.

11. — Portail.

12. — Porte du cloître.

13. — Porte du jardin.

14. — Porte moderne.

15. — Porte du cimetière.

16. — Cimetière des abbés. (Cfr. pages 94, note 2, et 174.)

(1) Cfr. pages 225 et suivantes.

(2) Nous n'avons modifié cette légende que sur les points peu nombreux où nos recherches personnelles nous ont fourni quelques rectifications.

17. — Escalier des voûtes et du clocher.

18. — Cloître et arcs-boutants (construits au XVe siècle, lors de la reconstruction de deux des travées qui s'étaient écroulées).

19. — Tombeau du B. Lambert, premier abbé de La Couronne, construit le 13 juin 1238 (par l'abbé Guillaume Sanglars). — (Cfr. page 152).

20. — Grande fenêtre ogivale du chœur (construite au XVe siècle en même temps que la façade et deux travées de l'église).

21. — Arceau extérieur de la tombe d'un seigneur de La Roche-Chandry (1).

22. — Place du chevet de l'église primitive, fondée en 1118 (par Lambert), derrière laquelle se trouvait une crypte où le B. Lambert avait d'abord été enterré le 13 juin 1149. (Cfr. page 50.)

(1) Une tradition injurieuse, que nous avons recueillie sur les lieux, appelait ce tombeau la *Chapelle du Sot*, et racontait que les moines avaient promis au seigneur de La Roche-Chandry autant de place dans le ciel qu'il leur en donnerait sur la terre. Pareille absurdité a circulé et circule encore contre Wardrade, seigneur de Jarnac, et Rixandis, sa femme, fondateurs de l'abbaye de Bassac au commencement du XIe siècle. (Note de M. Eusèbe Castaigne, *Chronique latine*, page 142.)



NOTICE

SUR LA

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

DE CHEZ-CHANTE

COMMUNE DE MESSEUX

Rédigée en commun par

MM. Louis de FLEURY et André REMPNOULX-DUVIGNAUD

Le 20 février 1886, nous exécutions une fouille sur le plateau de La Fayolle, dans un reste de tertre où l'on remarquait beaucoup de poteries antiques et qui fut peut-être un tertre funéraire gallo-romain, lorsque M. Ferdinand de Chergé, notre hôte, nous raconta qu'on avait trouvé à Messeux, il y a cinq ou six ans, un certain nombre d'urnes en verre et en terre cuite, enfouies dans le sol et remplies d'os calcinés, de cendres et de charbons. Sur-le-champ, nous fîmes une descente à Nanteuil, chez M. Ferdinand Duboys, propriétaire, et nous pûmes contempler, dans son intéressante collection, une de ces urnes provenant de Messeux et qu'il avait acquise de l'inventeur. Elle était en verre bleu verdâtre assez épais. Hauteur, 13 centimètres; ouverture, 10 1/2; hauteur du rebord supérieur, 2; plus grand diamètre, 17 1/2; pied, diamètre, 7; hauteur du pied, 1 1/2. (Voir l'aquarelle.)

Séance tenante, nous fixâmes le jour pour une enquête sur les lieux et pour un complément de fouilles.

Le 22 février, jour fixé, à midi, nous étions tous les deux au village de Chez-Chante, paroisse de Messeux, où la sépulture avait été découverte. Étaient présents : MM. Ferdinand de Chergé, qui a voulu prendre sa part des frais de la fouille; Maurice de Chergé, Ferdinand Duboys, de Nanteuil, ci-dessus mentionné; Raymond, ancien maire de Messeux; Loubersac, propriétaire; plusieurs cultivateurs, et parmi eux deux personnages à considérer, les possesseurs du terrain à explorer, M. Toine, dit Blanchard, qui avait fait la première découverte dans son jardin, et M. Maumont, dit Col, dans le jardin contigu duquel on devait poursuivre la fouille.

M. Toine, dit Blanchard, le Christophe Colomb de la chose, nous conduisit d'abord dans son jardin (parcelle 27, section C du plan cadastral de la commune de Messeux) et nous montra, sur une longueur de 17 mètres et une largeur de 70 centimètres environ, la bande rectiligne de terrain où il avait trouvé précédemment les urnes enfouies à la profondeur d'un mètre à peu près. Il se faisait fort de rencontrer des urnes semblables chez le voisin, en suivant la même ligne droite. Son assurance était amusante à voir. En attendant, il nous donna les détails suivants : Les urnes qu'il avait exhumées, au nombre de 34, étaient placées à 50 centimètres l'une de l'autre, en zigzag; elles étaient de grandeurs inégales. 12 en verre bleu (ce chiffre peut être exagéré), 22 en terre cuite. Celles de terre, mal cuites pour la plupart, tombèrent en morceaux lorsqu'il fallut les enlever. Une sorte d'assiette en terre servait de couverture à quelques-unes, particulièrement à celles en verre. Dans toutes on trouvait des cendres, des charbons et de menus os calcinés. Toutes étaient recouvertes, en dessus, d'une large et épaisse couche de charbon, de frasil, comme disait Blanchard, frasil qui annonçait au

terrassier la présence d'un vase, bien avant qu'il ne l'aperçût. Parmi les urnes de verre trouvées là, l'une est à Nanteuil, chez M. Duboys, comme nous l'avons dit, deux à Grégueil (1), la quatrième à Champagnères, près Jarnac, chez la veuve Gracieux, belle-sœur de Blanchard. Ce dernier assure qu'elle s'en dessaisira facilement. M. le Président pourrait la faire rechercher, si elle existe encore, par un de nos collègues logé à proximité. Enfin, on nous a présenté quelques petits fragments de verre bleu provenant d'une urne brisée. Il en existe sans doute beaucoup dans la fosse recomblée par Blanchard.

Selon l'opinion de ce grand remueur de terre, qui a pour lui l'autorité de l'expérience, ceux qui firent les inhumations commencèrent par déblayer une sorte de fossé de deux pieds et demi de large jusqu'à l'argile compacte; puis, dans cette terre vierge, ils firent encore un trou rond pour l'urne elle-même. Nous verrons que nos recherches personnelles ont confirmé cette appréciation.

Ajoutons que, ni aujourd'hui, ni antérieurement à toute découverte, aucun signe extérieur ne trahissait la tranchée funéraire : ni pierre, ni brique, ni aucun reste de cloison.

La permission ayant été octroyée par le sieur Maumont, nous confiâmes l'exécution de la fouille à Blanchard, qui prit la pioche avec son fils.

On enleva d'abord la couche de gazon, en se dirigeant vers l'angle de la mare, dans l'alignement de l'ancienne fouille, puis on dégagea les couches subséquentes, en redoublant de précautions. A la profondeur de 35 centi-

(1) M. de Grégueil a offert gracieusement l'une de ces urnes à l'un des auteurs de cette notice, qui la destine au Musée de la Société archéologique de la Charente.

mètres commencèrent à se montrer par groupes des débris d'urnes, de formes, de grandeurs et de couleurs différentes, avec diverses taches noires, dispersées çà et là dans le terrain, ce qui ferait croire à un remaniement partiel. A 55 centimètres, on aperçut une large et épaisse tache noire qui fit prédire par l'ouvrier l'apparition prochaine d'une urne. On voit que la profondeur est ici beaucoup moindre que dans le jardin de Blanchard; il y a eu sans doute de la terre enlevée. La tache noire charbonneuse avait 60 centimètres de diamètre et plusieurs centimètres d'épaisseur. On enleva délicatement cette couche noire, et le rebord d'une urne en terre cuite apparut *in situ,* dans la position où elle avait été placée avant des siècles. Il restait à délivrer, avec des précautions infinies, le vase engagé de toute sa hauteur dans l'argile compacte et évidemment vierge. Il était légèrement incliné sur le côté et paraissait absolument intact, bien qu'il fût fendu dans plusieurs directions, comme on le vit plus tard. Il était rempli jusqu'au bord. Touchant sa paroi extérieure, à moitié environ de la hauteur, se trouvait un petit fragment d'un autre vase en terre rouge, tandis que l'urne elle-même était grise. Après une heure de travail, on parvint à enlever le vase entier et à le coucher sur le flanc, au bord de la tranchée; nous pûmes le dessiner dans son ensemble; mais lorsqu'on voulut vérifier le contenu, l'urne se partagea en un grand nombre de morceaux, que M. Ferdinand Duboys a bien voulu se charger de recoller. (Voir fig. 1 de la planche.) L'urne était remplie du haut en bas par un noyau moulé sur sa forme intérieure; dans le fond, des os menus, calcinés, du charbon et des cendres presque sans mélange de terre. Dans la partie supérieure, mêmes débris, d'autant plus mélangés d'argile d'infiltration qu'on approchait davantage de la surface. Nous avons re-

cueilli soigneusement tout le contenu de l'urne pour le soumettre, avec le contenant, à l'examen de la Société archéologique et en enrichir son musée.

Dimensions : ouverture, 12 centimètres; hauteur, 17; plus grand diamètre, 17; pied, diamètre, 7; cuisson imparfaite, dessins nattés sur la panse.

En mesurant les autres fragments trouvés dans notre tranchée, nous avons constaté, pour la panse du plus grand vase, 36 centimètres de diamètre.

Partout les parois extérieures étaient charbonnées comme si les vases avaient servi aux usages culinaires.

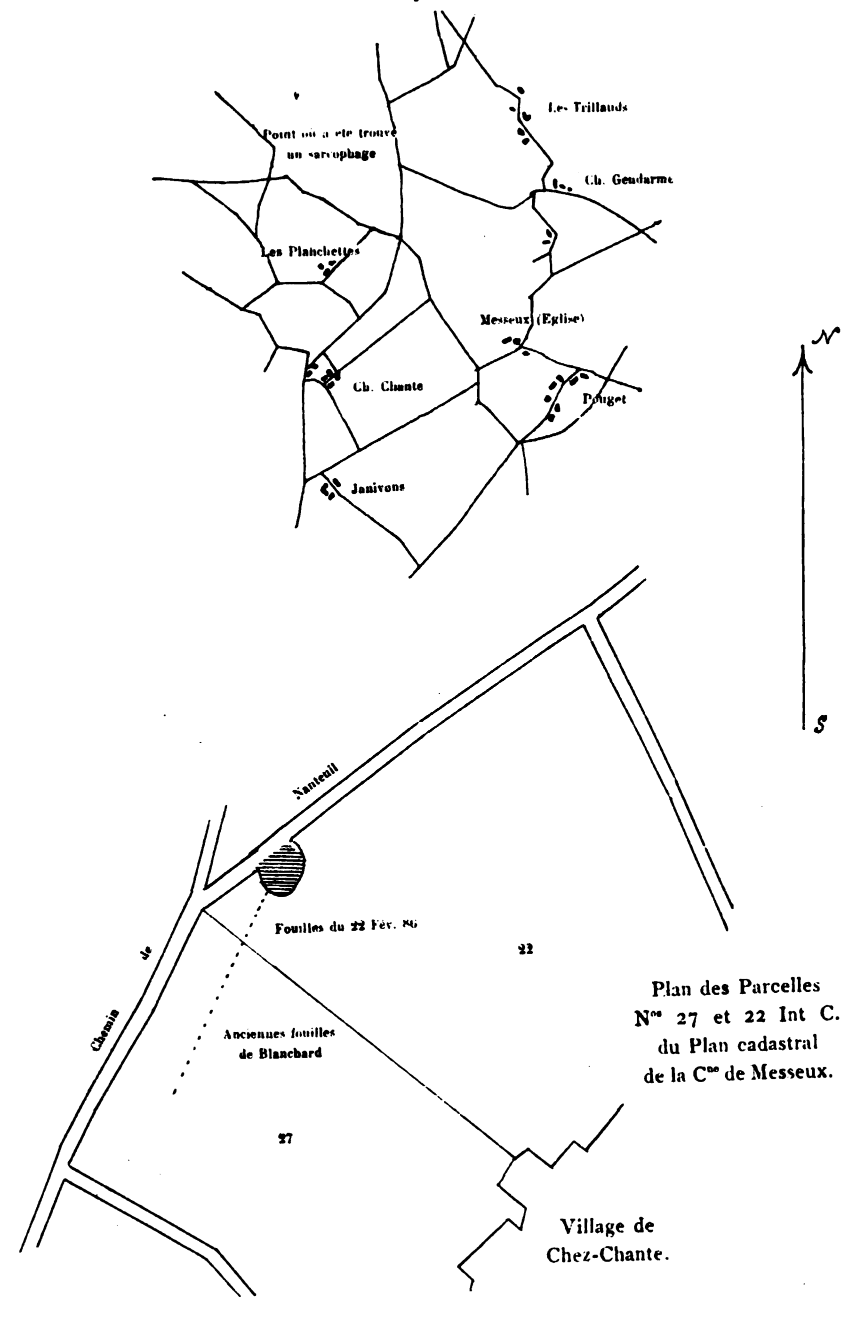
Nous avons sondé, sans aucun résultat, à droite et à gauche de la ligne. Blanchard a mission d'entreprendre une coupure transversale. Il prétend avoir recueilli, jadis, dans ces sépultures, une pièce de monnaie carrée, perte bien regrettable, si toutefois la pièce a existé. Nous avons bien recommandé des recherches en ce sens : une monnaie serait une date.

Quoi qu'il en soit, nos recherches, si elles ont été moins fructueuses que Blanchard ne le promettait, nous ont permis de voir, *in situ,* une sépulture à crémation, absolument intacte, d'authentiquer les déclarations précédentes du premier inventeur et de viser ses récits. Il est désormais certain qu'à Messeux a vécu une population gallo-romaine qui brûlait ses morts et confiait les urnes à la terre, dans une tranchée, peut-être sans aucune superstructure; que l'urne contenant les restes proprement dits du défunt, une fois placée dans la tranchée et dans sa petite fosse particulière, était recouverte en dessus d'un amas formé des charbons et des cendres du bûcher lui-même, dans la supposition pieuse que des parcelles humaines avaient pu s'y mêler; qu'ensuite on rejetait par-dessus toute la terre tirée de la tranchée; que parmi cette population existaient des distinctions de position ou de fortune, et que

l'urne de verre du riche était fraternellement enfouie près du vase de terre du pauvre, peut-être le serviteur ou le client. Près de Messeux passait, dit-on, une voie romaine, jalonnée, depuis Alloue, par des lieux-dits. Sans doute sa jolie fontaine fut autrefois une source sacrée; peut-être arrosa-t-elle les jardins d'une villa.



Carte des environs de Messeux dressée par M. André Rempnoulx du Vignaud.



Plan des Parcelles N°s 27 et 22 Int C. du Plan cadastral de la C^ne de Messeux.



SÉPULTURE GALLO-ROMAINE DE CHEZ-CHANTE.



Urne trouvée *in situ*, Chez-Chante, le 22 février 1886.



Urne Galloromaine de Chez-Chante.

(Collection F. Duboys, à Nanteuil.)

Louis de Fleury pinxit, 1886.




UNIV.
OF
MICH.

APPENDICE.

On sait qu'une incroyable variété régnait, chez les Gallo-Romains, dans la forme et la matière des réceptacles destinés aux cendres du bûcher; qu'on y employait des ustensiles fabriqués évidemment pour un autre objet, et même, comme cela paraît prouvé par les vases de Chez-Chante, des poteries ayant servi aux usages culinaires (1). Nous avons dessiné, dans l'admirable Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, quelques spécimens de sépultures dont nous vous envoyons le croquis. Voici l'urne de verre abritée dans son locule de pierre avec son couvercle massif. Voici une boîte carrée faite de feuilles de plomb sans soudure qui a été trouvée enfouie à la place même du bûcher. Une autre boîte de plomb, cylindrique, construite bien probablement pour un autre objet. Impossible de citer ici tous les exemples. Là, c'est une tuile à rebord qui sert de couvercle; ici, les fragments d'une énorme amphore; ailleurs, des moellons formant une voûte rustique, avec une cheminée faite de quatre tuiles par laquelle les parents pouvaient communiquer avec l'âme du défunt. Il faut voir cette merveilleuse collection, ce musée, qui vaut à lui seul un voyage et dans lequel, parmi ses richesses de premier ordre, il ne manque plus, en vérité, qu'une lampe, la lampe merveilleuse qui permet au R. P. de La Croix de voir sous la terre et de porter une main si sûre d'elle-même sur les trésors enfouis.

(1) La couche noire qui couvrait notre urne provenait des charbons dont elle était entourée dans la fosse. Après le lavage et le recollage opérés par M. Duboys, on a pu constater que le pot était neuf et même fort mal cuit et de couleur rougeâtre. Les dessins nattés qui le couvraient ont disparu presque entièrement au lavage.



DÉCOUVERTE

D'UN

FOUR A TUILES ROMAINES

AU VILLAGE DE CHEZ-FERROUX

COMMUNE DE VIEUX-CÉRIER

PAR

M. LOUIS DE FLEURY

SUR la limite des deux communes de Vieux-Cérier et de Turgon, entre les villages de Chez-Ferroux, du Chêne-Vert, de Galette, de Larose et des Sables, le terrain porte les traces d'une exploitation séculaire. Des fabriques de tuiles ont fonctionné là depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le terrain, profondément bouleversé, est couvert de débris, et parmi les fosses d'argile, transformées en fondrières, surgissent à chaque pas de petits mamelons où les déchets accumulés dénoncent le gîte des anciens fours.

Les débris appartiennent en général à la fabrication moderne : tuiles courbes vulgaires, tuiles plates percées pour le clou, petites briques, petits carreaux de pavage. Sur un seul point, au nord-est du village de Chez-Ferroux, les fragments qui couvrent le sol ont le caractère antique (1). Une immense quantité de tuiles à rebord, que retourne la charrue, sont entassées sur la

(1) Ce gîte est connu de tous les archéologues de la contrée, qui venaient y chercher des tuiles romaines pour leurs collections. Il nous était familier dès notre enfance.

lisière du champ ou jetées sur le chemin. Il est clair que la première tuilerie a été fondée sur ce point, et que de là l'exploitation a marché pas à pas vers le midi, à mesure que les carrières s'épuisaient.

Il semble non moins évident que les ateliers de Chez-Ferroux, s'ils ont persisté pendant des siècles, n'ont jamais été le siège d'une production très considérable.

M. Chabannes, le propriétaire de la Maison-Neuve, ayant découvert, par hasard, près de sa demeure, et sur un point où les fragments n'ont aucun caractère antique, un four à tuiles à peu près intact, dans la terre (1), nous pensâmes que chacun des mamelons semés parmi les fondrières cachait les restes de son four, comme l'ondulation du cimetière son mort. Pourquoi les tuiliers gallo-romains, transportant plus loin leur modeste usine, n'auraient-ils pas abandonné dans le sol, comme leurs successeurs, les débris sans valeur de l'ancien foyer ? Pourquoi l'épais manteau d'ajoncs et de bruyères qui avait conservé le fourneau du moyen âge n'aurait-il pas conservé, pendant quelques siècles de plus, le fourneau des tuiles à rebord ?

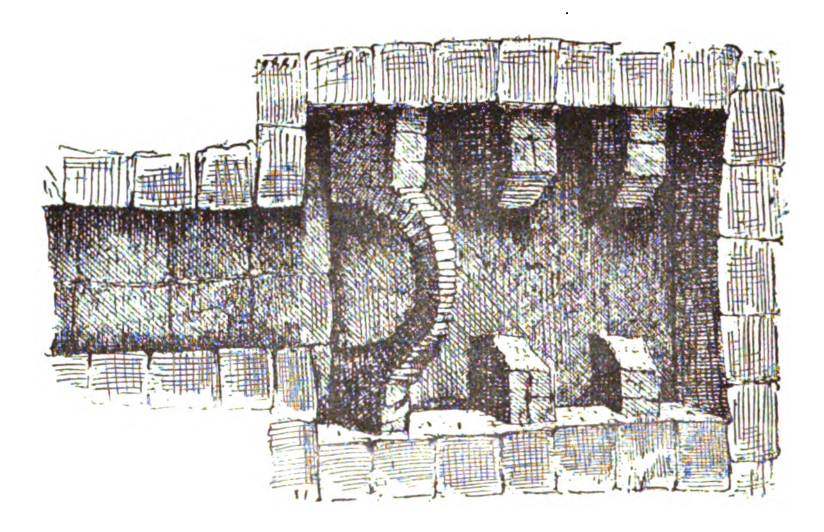
Sous l'obsession de cette idée, nous nous transportâmes au nord-est de Chez-Ferroux, dans une parcelle appartenant à M. Louis Bonnin, et nous mîmes les terrassiers à l'œuvre sur un mamelon caractéristique, au bord d'un antique chemin que les chênes du bois voisin ont envahi.

(1) Nous donnons à la planche 1, fig. 2, le dessin de ce four. M. Chabannes, excité par notre découverte, continua ses recherches et trouva un deuxième four absolument semblable au premier. M. Fillon (*L'Art de terre chez les Poitevins*, page 27) donne un dessin à peu près identique et paraît attribuer à ce type une grande antiquité. Ce type aurait alors persisté longtemps, car nous n'avons rencontré, dans les deux établissements retrouvés par M. Chabannes, que des tuiles courbes ordinaires, de petits carreaux de pavage assez épais. Les deux fours sont construits en briques de pays.

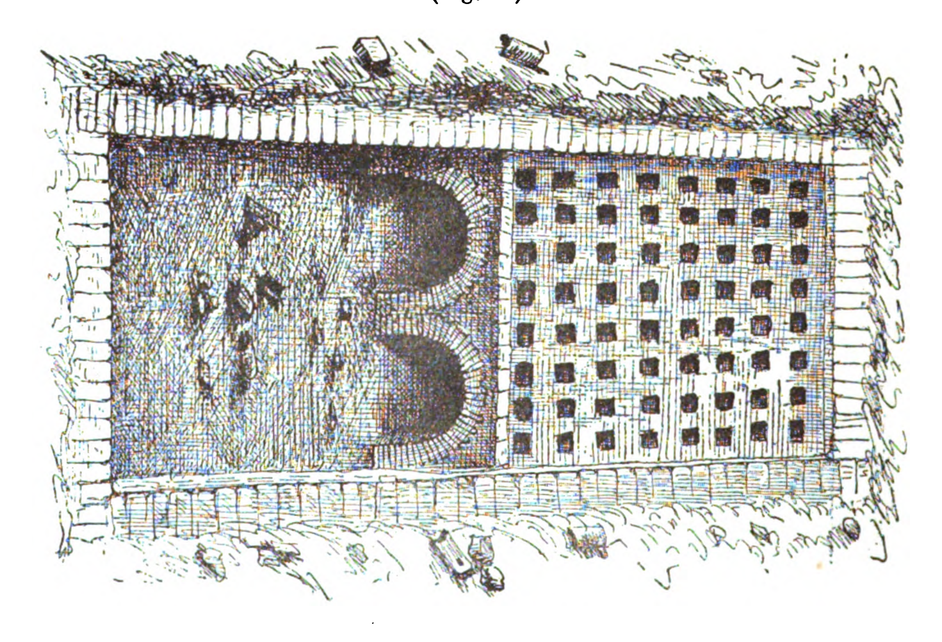


FOUR DE CHEZ-FERROUX.

(Fig. 1.)



(Fig. 2.)



Les premiers coups de pioche firent jaillir de la terre calcinée mêlée à des fragments de tuiles à rebord ; à 30 centimètres de profondeur nous atteignions un mur. Il était entièrement bâti en tuiles à rebord dites *tuiles romaines,* cimentées avec de l'argile. Une de ces tuiles fut retirée en quatre morceaux, mais complète. Elle mesurait 43 centimètres de longueur sur 33 de largeur et 3 d'épaisseur en moyenne. (Voir pl. 2, fig. 1.) Cette tuile était percée d'un trou à la partie supérieure. Je n'ai trouvé que trois exemplaires percés ainsi, sur une grande quantité. Peut-être certains rangs de la toiture, les premiers et les derniers, étaient-ils fixés avec une cheville ou avec un clou. Nous continuâmes à dégager notre mur. C'était l'un de ceux du col de chauffage du *præfurnium.* Le mur correspondant fut bientôt signalé, et suivant ces deux guides de proche en proche, nous eûmes rapidement déterré et déblayé le four tout entier.

FORME DU FOUR.

Un carré long précédé de l'avant-four. (Voir le dessin fig. 1, pl. 1re.) Les murs, affleurant presque le sol, sont construits uniquement en tuiles romaines de rebut, maçonnées avec de l'argile, les rebords formant la paroi intérieure, de sorte qu'on les prendrait pour de grandes briques. La hauteur de ces murs, et en même temps la profondeur du four, sont d'environ 70 centimètres. Trois cloisons, percées chacune par une arcade voûtée, partageaient le four perpendiculairement à sa longueur ; celle du milieu était la plus épaisse. La première arcade à partir du *præfurnium* a encore sa voûte entièrement construite de fragments de tuiles. Ces trois petits murs étaient assez rapprochés pour qu'on dressât commodément, à cheval de l'un sur l'autre, les grandes tuiles à rebord et les gros carreaux de pavage, de 33 centimètres

de côté, assez éloignés pour qu'on ne puisse y placer ni les tuiles ni les briques vulgaires. Aux grandes pièces crues établies à cheval sur les intervalles, on superposait les tuiles rondes et autres menues poteries, et la flamme allumée sous la voûte de l'avant-four pénétrait sous les arcades et circulait librement à travers tout l'échafaudage de la cuisson.

MESURES PRISES A L'INTÉRIEUR.

Longueur du four.............	1m75
Largeur......................	1 60
Hauteur moyenne des murs.....	0 70
Épaisseur....................	0 33
Ouverture des arcades.........	0 59
Hauteur......................	0 69
Vide entre les cloisons.........	0 24 à 28
Longueur du *præfurnium*......	1 54
Largeur......................	0 59

La partie du *præfurnium* qui touchait au four était voûtée sur une longueur de 80 centimètres, ainsi que le démontrent clairement les premières assises encore en place. L'intervalle entre cette voûte du *præfurnium* et la première arcade formait un vide utilisable pareil à ceux qui existaient entre les cloisons.

Le *præfurnium* est pavé dans toute sa longueur de tuiles à rebord qui portent, comme les parois du conduit, la trace d'un feu violent.

Le four proprement dit n'est point pavé.

OBJETS TROUVÉS A L'INTÉRIEUR DU FOUR.

1° Déchets de tuiles romaines en grande quantité. Proviennent des parois démolies et des rebuts. Leur

dimension, 43 centimètres de longueur, 33 de largeur, 3 d'épaisseur. Il y a des inégalités d'épaisseur, même dans une seule tuile;

2° Déchets, moins nombreux, de petites tuiles rondes servant à couvrir les joints (pl. 2, fig. 4);

3° De grands carreaux (33 centimètres de côté, 6 d'épaisseur). Plusieurs de ces grands et gros carreaux, trouvés *in situ,* supportaient la naissance des voûtes d'arcades (pl. 2, fig. 2);

4° Deux fragments de briques avec rayures (pl. 3, fig. 13);

5° Un objet que nous considérons comme un fragment de chenal. Un des bouts plus étroit s'engageait dans le bout plus large de la pièce similaire (pl. 2, fig. 5);

6° Un morceau de grande tuile faîtière (pl. 2, fig. 3);

7° Des fragments de vases divers cuits sur place et n'ayant jamais servi (pl. 3). C'était sans doute une industrie accessoire du tuilier, en même temps potier, qui établissait sa vaisselle à cuire par-dessus les tuiles et les carreaux. Nous étudierons ci-dessous ces poteries avec quelque détail, lorsque nous chercherons, en l'absence de monnaies, à ébaucher une date pour notre four.

Du reste, notons-le bien, ni dans le four ni autour du four, un fragment de tuiles vulgaires, ni courbes ni plates, les tuiles romaines de recouvrement étant faciles à reconnaître à leur petitesse; en un mot, rien que des objets antiques.

Nous sommes donc en présence, non pas d'un four quelconque construit avec d'antiques débris, comme on pourrait l'objecter, mais d'un four à cuire les tuiles à rebord avec leurs accessoires. La preuve en est dans la distribution du fourneau et dans l'espacement des murs porteurs. La preuve en est surtout dans les déchets de cuisson qui remplissaient le four et couvrent

le terrain environnant, et qui appartiennent tous aux divers éléments de la fabrication dite romaine. Les débris de poterie sont en quantité trop minime pour qu'on y voie autre chose qu'une industrie accessoire.

A quelle date reporter la construction du four de Chez-Ferroux ?

Dans certaines contrées de la France, disent les archéologues, surtout au midi, l'usage des tuiles à rebord a persisté longtemps. Sommes-nous en présence d'une fabrique gallo-romaine, mérovingienne ou même carlovingienne ?

Remarquons tout d'abord la rusticité des produits. L'argile des tuiles est mal épurée, leur épaisseur est très inégale, de gros graviers se montrent dans la pâte des poteries mêmes; dans le numéro 5, un grain de quartz de la grosseur de trois grains de froment, placé sur le bord, a déterminé la cassure.

Ajoutons que les fragments de poterie trouvés dans le four de Chez-Ferroux présentent des caractères frappants de ressemblance avec ceux de la sépulture à incinération de Chez-Chante (1).

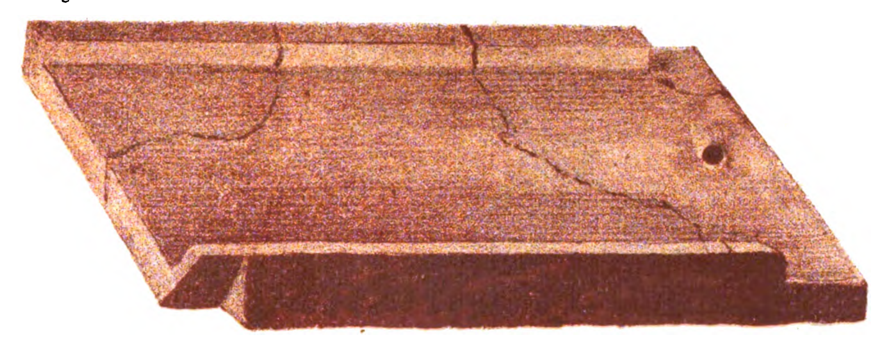
Comparez le fragment numéro 1 de Chez-Ferroux (pl. 3) avec le numéro 1 de Chez-Chante, vous avez deux fonds de vases exactement semblables. Dans le numéro 4 de Chez-Ferroux et le numéro 2 de Chez-Chante, vous avez identité de forme, de couleur et même ressemblance dans le faible degré de cuisson. Le numéro 4 de Chez-Ferroux offre un rebord de même caractère que les vases de Chez-Chante, et enfin le numéro 7 de Chez-Ferroux présente le même dessin natté que notre urne de terre trouvée en place, avec son contenu d'os et de cendres, dans les fouilles du 20 février. On pourrait poursuivre les comparaisons. Or, les sépultures à incinéra-

(1) Voir la notice imprimée ci-dessus et la planche qui y est jointe.

Pl. 2. FOUR A TUILES ROMAINES DE CHEZ-FERROUX

Tuile à rebord, 43c/m sur 33 et 2.

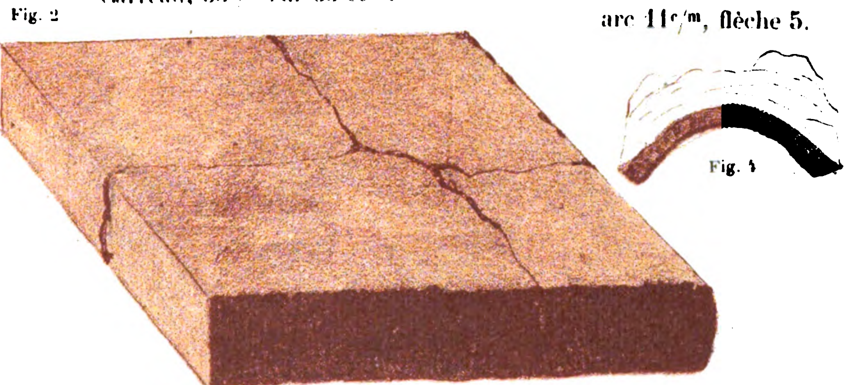
Fig. 1



Carreau, 33c/m sur 33 et 6.

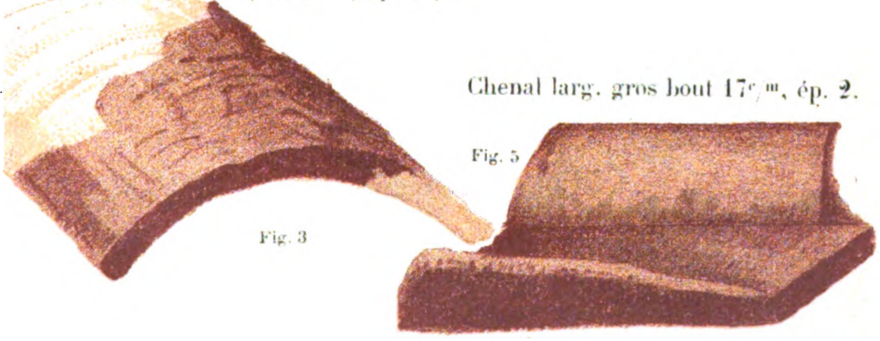
Fig. 2

Tuile ronde pour joints, arc 11c/m, flèche 5.



Tuile faitière, arc 28, flèche 5, ép. 12/3.

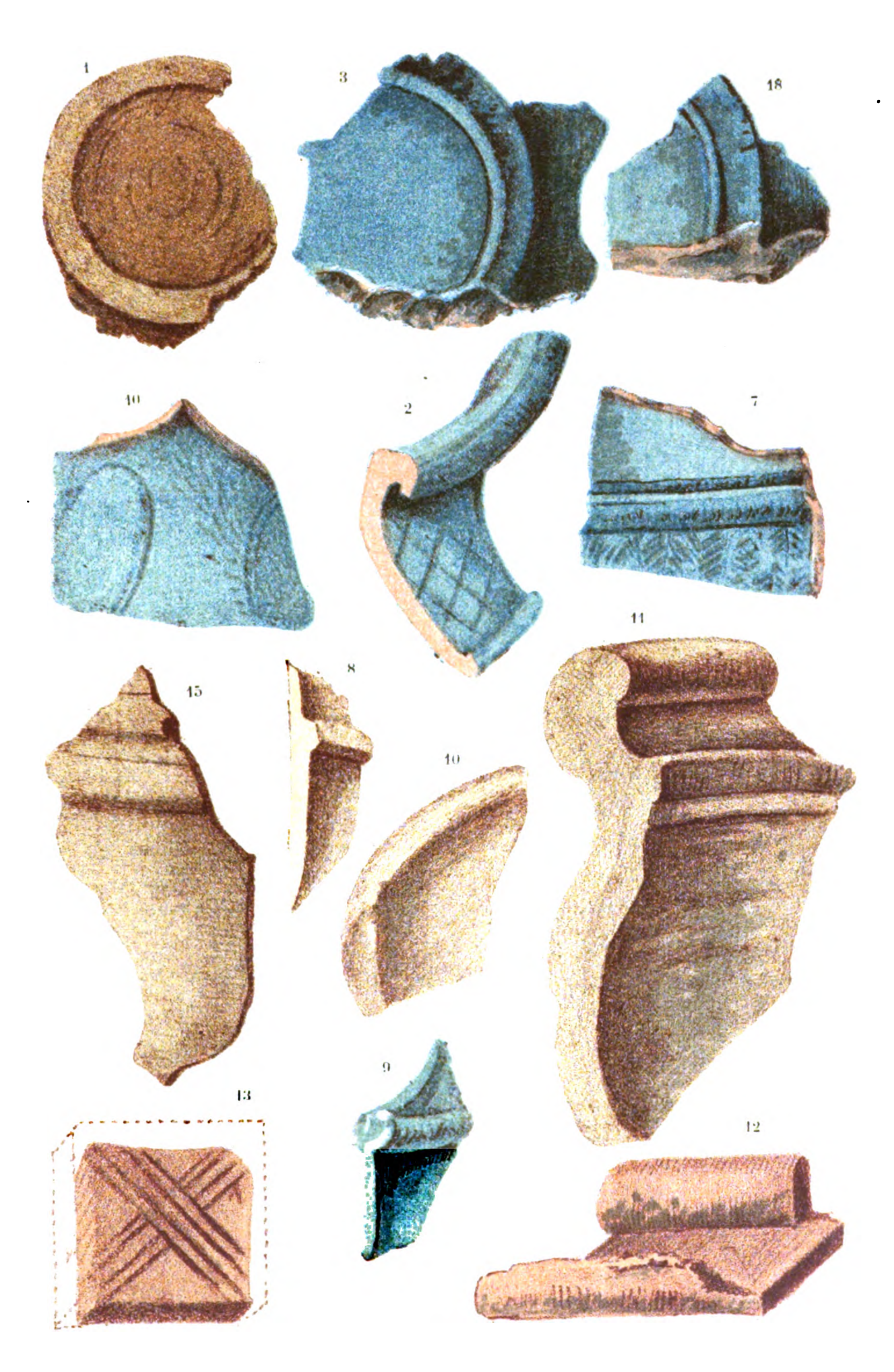
Chenal larg. gros bout 17c/m, ép. 2.

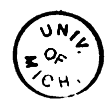


L. de F. del^t febr. 1886. et pinx^t


UNIV.
OF
MICH.

Pl. 3. FOUR A TUILES ROMAINES DE CHEZ-FERROUX





tion ne pouvant guère être postérieures au IVe siècle, il résulterait de ces analogies que notre four pourrait être du IVe siècle ou même plus ancien; d'un autre côté, l'emploi de ces sortes de poteries ayant pu persister longtemps, comme l'usage des tuiles à rebord, et aucune monnaie révélatrice ne venant à notre secours, nous voilà contraints d'hésiter entre le IIe, le IIIe, le IVe siècle ou quelqu'un des siècles qui suivent de près. Contentons-nous donc de nos constatations minutieuses et attendons pour poser une date certaine (1).

Les Jaudonières de Vieux-Cérier, février 1886.

(1) Nous pensons qu'en fouillant dans le champ contigu, à une trentaine de mètres à l'est, on trouverait les restes d'un deuxième four à tuiles à rebord, semblable au nôtre.

La localité qui nous occupe n'est pas sans intérêt pour les chercheurs. A quelque distance on trouve : la Grosse-Motte, probablement vigie d'une voie romaine; le Trou-des-Fées, souterrain jadis habité, près du village des Achards; le Champ-des-Ferrières, avec un fourneau à fondre le fer où l'on voit encore les creusets; tout près, un ancien four à chaux dont le *præfurnium* est construit en tuiles romaines; la Croix-Maret, où se tient en plein champ une foire dont l'origine remonte peut-être aux Gaulois; le Champ-des-Barrières, près de la Grosse-Motte; enfin Vieux-Cérier, où l'on a découvert le vase à l'ιχθυς, dans une antique sépulture.



COUP D'ŒIL

SUR LA

PÉRIODE NÉOLITHIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE (1)

PAR

M. G. CHAUVET

MESSIEURS,

JE désire attirer votre attention sur l'une des premières phases du développement de l'humanité, désignée généralement sous le nom de *période néolithique*.

Pendant la longue suite des temps quaternaires, les habitants de notre région sont sortis de leur sauvagerie primitive pour s'élever progressivement jusqu'aux premières manifestations de l'art, ainsi qu'en témoignent les curieuses sculptures sur bois de renne des grottes de la Tardoire (2).

Dans leur rude lutte pour l'existence, ils ont acquis peu à peu les choses les plus utiles aux besoins de chaque jour : d'abord le caillou retaillé en forme de grosse amande, si commun dans toutes nos sablières, à Gensac, à Salignac, etc., engin à tout faire, servant à la fois d'arme et d'outil ; puis les couteaux et les

(1) Lecture faite à la séance publique de la Société archéologique et historique de la Charente, tenue à Jarnac.

(2) *Les Débuts de la gravure et de la sculpture*, par G. Chauvet. (*Revue poitevine et saintongeaise*, 1887.)

pointes en silex, les frondes et les pierres de jet (1); plus tard, la lance et l'arc.

Mais dans notre histoire primitive, le point culminant, *le grand siècle* (si je puis m'exprimer ainsi), est la *période néolithique*. C'est elle qui, après les temps géologiques, ouvre les temps actuels.

Le climat est devenu presque semblable au nôtre; le mammouth, le rhinocéros, le grand tigre des cavernes, autrefois communs dans nos vallées, ont disparu; le renne, l'hyène, les antilopes ont émigré vers d'autres contrées.

Alors la Charente, comme la plus grande partie de l'Europe, voit apparaître une civilisation nouvelle, en possession des animaux domestiques, de la poterie et des belles armes en pierre polie.

Les archéologues danois et suisses ont particulièrement étudié chez eux cette époque; mais, sans avoir recours à leurs travaux, *avec les seuls monuments de notre région*, nous pouvons avoir une idée assez étendue sur les mœurs des antiques populations de la Gaule, car notre sol est couvert des débris qu'elles y ont laissés.

Pendant les temps quaternaires, toutes les stations humaines sont auprès des rivières ou des ruisseaux; la poterie n'étant pas encore connue, *l'habitation est rivée à la fontaine*. Mais avec l'époque néolithique apparaissent les grands vases qui permettent de faire provision d'eau; l'homme peut s'installer sur les hauteurs; les collines élevées portent souvent ses traces, et beaucoup de promontoires escarpés, à la rencontre de deux petites vallées, ont servi d'assiette à ses retranchements.

Sur les plateaux de Mouthiers et d'Angoulême on ren-

(1) *Boules et pierres de jet.* (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1886, page 245 et suivantes.)

contre quelquefois d'énormes blocs de grès rouge dont les surfaces, usées par le frottement, sont couvertes de rainures profondes ; ce sont les polissoirs sur lesquels l'homme primitif façonnait ses haches polies. L'un des plus curieux a été trouvé près de Ruffec, sur la commune de La Chèvrerie ; il appartient aujourd'hui à la Société archéologique de la Charente, qui l'a fait transporter à Angoulême, sur le square de l'Hôtel-de-Ville; il vient d'être classé au nombre des monuments mégalithiques de France (1).

Les champs voisins sont souvent couverts de débris de roches taillées, flèches et éclats, et de ces petits blocs allongés de silex, à arêtes vives, appelés nucléus, sur lesquels on enlevait les longues lames destinées à faire les pointes de lance ou les grands couteaux (2).

Mais les mœurs de cette époque ont été surtout révélées par l'exploration des sépultures.

Le type de la tombe, à ce moment, semble être le dolmen, grande caisse formée d'énormes pierres fichées debout et recouvertes d'une large dalle; sorte de grotte artificielle très commune dans nos régions.

(Voir la planche représentant le dolmen de Bessé, arrondissement de Ruffec.)

(1) Voir la liste annexée au rapport de M. Antonin Proust sur la loi pour la conservation des monuments et objets d'art, promulguée le 30 mars 1887.

Cette liste comprend pour le département de la Charente :

Le polissoir de La Chèvrerie, actuellement à Angoulême;

Le dolmen-chapelle de Saint-Germain (Confolens) ;

Les Perrottes de Fontenille ;

Le dolmen de La Garde, à Luxé;

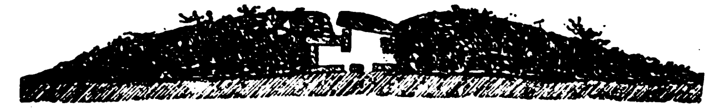
Le grand dolmen de la Boixe, à Vervant.

(Voir l'*Homme*, numéro du 10 février 1887.)

Les Polissoirs préhistoriques de la Charente, par G. Chauvet. (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1882, pages 127 à 139.)

(2) *Sur les ateliers préhistoriques*, voir Trémeau de Rochebrune. (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1865, pages 125 à 133.)

G. Chauvet, *Exposition de Poitiers*, page 18.



Coupe du Tumulus B, groupe de la Boixe.
(*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877, page 41.)

La grosseur souvent énorme de leurs matériaux a fait désigner ces constructions sous le nom de monuments mégalithiques.

Quand le sol n'a pas été cultivé autour d'eux, les dolmens sont souvent entourés de petits tumulus, sépultures accessoires faites sans beaucoup de soin et rappelant les humbles croix de bois qui, dans nos cimetières, sont proches des grands mausolées (1).

(1) Groupe de dolmens et tumulus de la Boixe (Charente). (Voir *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877.)

Groupe de dolmens et tumulus des Maupas (Vienne); *L'Age de la pierre à Saint-Martin-la-Rivière,* par Ed. Tartarin, 1885.

Voir, en outre, quelques fouilles de dolmens charentais :

1° A Barro, canton de Ruffec, fouilles du dolmen de Cuchet (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1868, XCIX, CXI, 733 à 740). — Voir les objets en provenant, collection Chauvet, collection Puymoyen;

2° A Édon, canton de Lavalette, fouille du dolmen de Pierre-Rouge (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877, page 83);

Fouille du dolmen de La Gélie (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877, page 84);

3° A Combiers, tumulus-dolmen de La Mouline (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1878-1879, page LV ; 1877, pages 83-86; 1875, page XLVI);

4° A Fontenille, La Grosse-Perrotte (*Bulletin* de la Société archéologique, 1881, page 54);

5° A Luxé, La Folatière (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1883, page 119); La Motte-de-la-Garde (1883, page 110). — (Voir collection Lièvre);

6° A Ronsenac, dolmen de Bernac (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877, page 85);

7° A Vervant, le tumulus de la Boixe (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877);

8° *Deux fouilles dans la Braconne,* par A.-F. Lièvre (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1884, page 220).

Mais, dans la plupart des cas, les petites sépultures ont disparu ; le terrain a été nivelé ; il n'est resté en place que la massive chambre de pierre, qui était peut-être la sépulture des chefs, peut-être le dépôt des ossements de la tribu. L'archéologie n'a pas encore dit son dernier mot à ce sujet. Dans tous les cas, il faut renoncer à l'ancienne théorie qui voyait dans ces monuments des autels druidiques.



Hache polie, en silex.

Tumulus D de la Boixe. (Musée de la Société archéologique de la Charente)

En fouillant ces antiques cimetières, nous avons pu reconstituer une partie du mobilier de l'époque (voir la note qui précède), dont les spécimens sont nombreux dans les collections particulières et dans le Musée de la Société archéologique de la Charente (1).

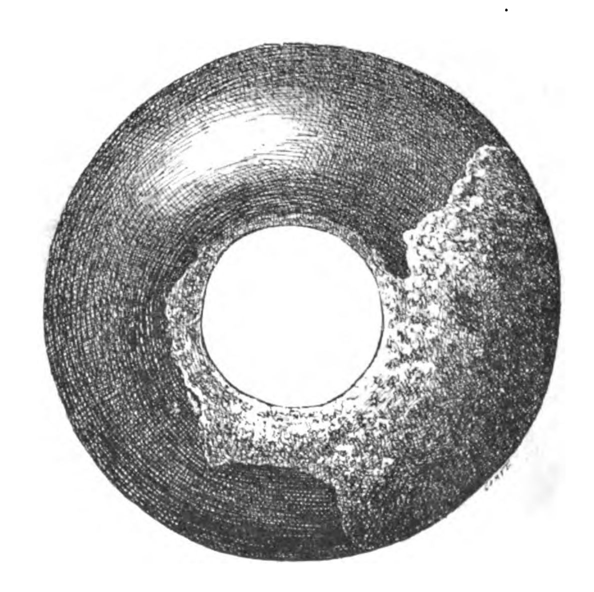
L'arme typique est la *hache polie* en pierre dure, analogue à certaines formes de la Nouvelle-Calédonie ; elle est généralement en silex ou en pierre du pays, mais quelquefois aussi en né-

(1) Voir : collection G. Chauvet, à Ruffec ; collection Cor, à Cognac ; collection Fermont, à La Rochefoucauld ; collection Germain, à Cognac ; collection Lièvre, à Poitiers ; collection de Maret, au Ménieux ; collection Puymoyen, à Angoulême.

phrite ou en jadéite, pierres étrangères dont il faut peut-être aller chercher les gisements jusqu'en Asie.

Quelques-unes de ces armes ont été apportées de très loin; d'autres aussi, et les plus nombreuses, ont été fabriquées sur place et façonnées sur les gros polissoirs dont je parlais plus haut.

Les casse-tête percés d'un trou central sont très rares; j'en ai trouvé un, particulièrement remarquable, en porphyre (?), dans une sépulture de la commune d'Édon.



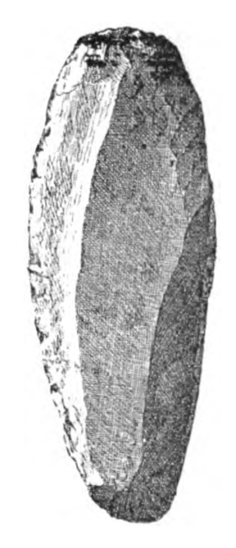
Casse-tête en porphyre.

Trouvé dans la grotte sépulcrale de La Gélie. (Collection G. Chauvet.) (1)

(1) *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877, page 91. Des objets semblables ont été recueillis :

A Loriol (Drôme), à Niaux (Ariège), à Soneh-en-Plouhinec (Finistère). (Voir *Matériaux*, 1882. Note d'Adrien de Mortillet.)

Les scies en silex, communes dans les pays scandinaves, sont rares chez nous. M. Lièvre croit cependant en reconnaître une dans les objets provenant des tumulus de la Boixe.



Grattoir en silex.

Tumulus D de la Boixe. (Musée de la Société archéologique de la Charente.)

Les grattoirs, au contraire, sont communs, et les tumulus que je viens d'indiquer en contiennent une bonne série, avec des javelots, des flèches et des poinçons en os. Au point de vue industriel, ce dernier groupe d'objets rappelle l'époque magdalénienne; il indique un lien entre elle et la période néolithique, et vient fournir un argument de plus à ceux qui (avec raison selon moi) ne peuvent reconnaître, après les temps quaternaires, une lacune pendant laquelle notre pays n'était pas habité (1).

(1) Consulter sur la lacune entre la période néolithique et la période paléolithique :

De Quatrefages, *Préface des Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal,* par E. Cartailhac, pages XI, XIX, XXI;

De Quatrefages, *Introduction à l'Histoire des races humaines,* 1878, page 114;

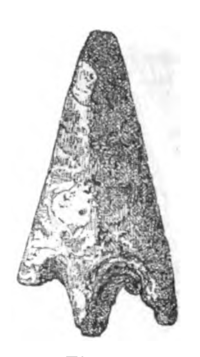
Dictionnaire des Sciences anthropologiques, article : *Age de la pierre. Le Préhistorique,* 3e partie, chapitre 1er, par G. de Mortillet.

Les flèches sont abondantes partout et de formes très variées, mais la flèche à cran latéral de l'époque quaternaire a tout à fait disparu.



Flèche.

Tumulus B.



Flèche.

Tumulus D.



Flèche à tranchant transversal.

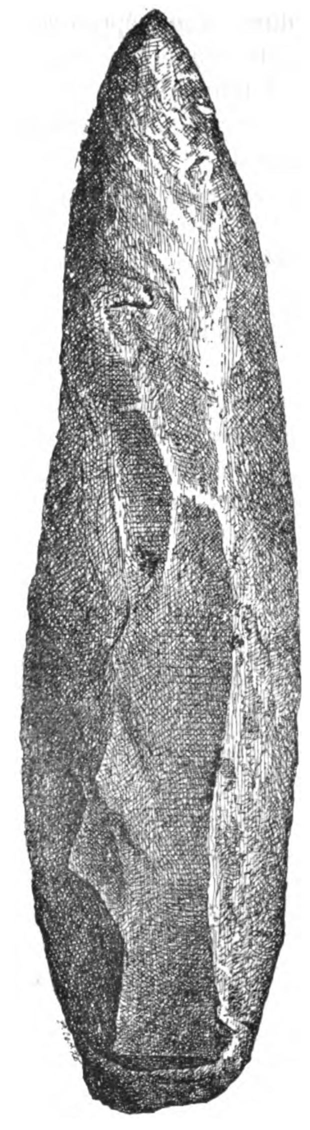
Tumulus D.



Flèche.

Tumulus D.

Ces quatre flèches en silex, provenant des tumulus de la Boixe, arrondissement de Ruffec, font partie du Musée de la Société archéologique de la Charente.



Pointe de lance.

Dolmen de Pierre-Rouge (Édon).
(Collection Chauvet.)

J'arrive aux grandes lames finement retaillées, classées généralement sous le nom de *pointes de lance ;* peu de pays sont plus riches que le nôtre en objets de cette nature.

Certaines de ces lames n'ont évidemment pas servi d'armes ; elles sont trop fragiles pour subir impunément un choc violent ; quelques-unes, terminées en spatule, sont finement dentées en scie, et je suis porté à voir dans ces dernières des instruments de chirurgie ou de culte : elles servaient peut-être à pratiquer ces opérations délicates dont le docteur Prunières a trouvé de nombreuses traces dans les dolmens de la Lozère (1).

(1) Sur la trépanation préhistorique, consulter les diverses communications du docteur Prunières aux Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences : Congrès de Lille, 1874, p. 595 et suiv. ; Congrès de Paris, 1878, p. 570 ; Congrès de La Rochelle, 1882, p. 642.

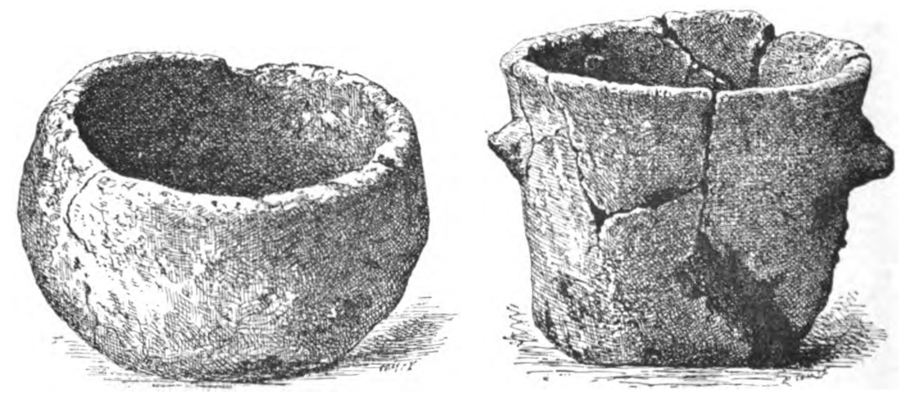
J'ai recueilli récemment, dans une sépulture du canton d'Aigre, un fragment de crâne qui avait été taillé et râclé après la mort de l'individu.

Étais-je en présence d'un cas de trépanation analogue à ceux étudiés par le docteur Broca ?

Il y a là une des questions les plus obscures des mœurs néolithiques, sur laquelle il est peut-être trop tôt pour avoir une conclusion définitive.

La céramique est variée et abondante; on peut la diviser en deux séries :

D'abord la poterie usuelle à pâte grossière semée de grains de quartz, comprenant des vases de toutes dimensions et particulièrement de grandes jarres destinées à contenir des liquides ; puis des vases plus petits, ornés de demi-cercles autour des anses et de cercles autour de la panse.



Deux vases funéraires.

Dolmen de La Mouline. (Collection Chauvet.)

Ensuite la poterie funéraire, portant des boutons latéraux percés. Les fonds sont quelquefois plats et

généralement hémisphériques, ce qui suppose un support pour maintenir le vase en équilibre.

M. Lièvre, dans la motte-dolmen de La Garde, a trouvé un curieux échantillon de ces supports qui est unique, je crois, jusqu'à ce jour, et dont un excellent dessin a été publié dans les *Bulletins* de la Société archéologique de la Charente, 1883.

L'agriculture apparaît dans les habitations lacustres de la Suisse, qui ont fourni des débris d'orge et de blé conservés dans la tourbe des lacs. Chez nous, une seule indication de cette nature a été donnée par quelques meules à broyer le grain, recueillies au Peu-Richard (1).

Les vêtements n'ont point laissé de traces; nous avons recueilli cependant dans les dolmens des boutons en os (2), des perles de collier en talc, en callaïs, en dents d'animaux percées et quelquefois en bronze (3).

Ces dernières étaient peut-être importées sur nos côtes par les Phéniciens, qui, dans la haute antiquité, avaient le monopole du commerce et venaient en Bretagne chercher l'étain (4).

(1) Le baron Eschassériaux, *Le Camp du Peu-Richard*, Saintes, 1883.
E. Maufras, *L'Époque néolithique dans le bassin de la Charente et le Camp du Peu-Richard*, Pons, 1883.

(2) Musée de La Rochelle, boutons en os provenant du dolmen de Pierre-Foucrée, canton d'Aigrefeuille.

(3) Des perles en matières diverses ont été trouvées dans les dolmens charentais, et notamment dans les tumulus de la Boixe, pl. II, fig. D 9; pl. VI, fig. I 3 (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877); dans le dolmen dit La Grosse-Perrotte (planche) (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1881); dans le dolmen dit La Motte-de-la-Garde (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1883).

(4) Sur le commerce des Phéniciens en Gaule, voir :
F. de Rougemont, *L'Age du bronze ou les Sémites en Occident*, Paris, 1866;
E. Chantre, *Age du bronze, recherches sur l'origine de la métallurgie en France*, Lyon, 1875-1876, 3 vol. in-4° et un album in-folio;
Georges Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, tome III.

J'ai recueilli également un peigne composé de plusieurs grandes aiguilles en os, une pendeloque en écaille de tortue, des demi-cercles évidés en pierres schisteuses, des coquilles percées pour être suspendues au cou.



Demi-cercle en pierre.

Trouvé dans le dolmen de La Mouline (Édon).

(Collection Chauvet.)



Fragment de coquille.

Trouvée dans le tumulus I de la Boixe.

(Musée de la Société archéologique de la Charente.)

En étudiant les observations qui précèdent, deux questions au moins se présentent naturellement à notre esprit.

D'où venait la civilisation néolithique?

A quelle époque est-elle arrivée en Gaule?

Questions difficiles à résoudre dans l'état actuel de nos connaissances, mais au sujet desquelles il est cependant permis de proposer des réponses... provisoires peut-être sur quelques points, mais du moins basées sur des observations sérieuses.

Au cours d'une fouille remontant déjà à plusieurs années, une constatation importante a été faite : j'ai montré dans la grotte de La Gélie, commune d'Édon, une sépulture analogue à celles de nos dolmens, recouverte par une couche romaine et reposant sur une couche quaternaire riche en silex taillés. Cette superposition, nettement établie, classe pour nos régions la période qui nous occupe. Elle est plus récente que les temps quaternaires et plus ancienne que César; je pourrais ajouter, d'après des observations faites dans d'autres régions, *bien plus ancienne que César* (1).

Quant à la question d'origine, il y a déjà longtemps que Pictet était arrivé par la linguistique à reconnaître que les langues européennes avaient leur source en Asie, autour du plateau de Pamir. C'est dans la vieille langue de cette région, le sanscrit, qu'il faut aller chercher les radicaux de nos substantifs les plus usuels.

C'est de l'Asie également que plusieurs archéologues font venir la civilisation néolithique.

Là, en effet, se trouvent les gisements du jade et de la callaïs, et certains peuples, notamment les Kassias, y construisent encore des dolmens.

(1) Consulter sur la grotte de La Gélie *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877, page 90.

Une découverte importante, à ce sujet, vient d'être faite récemment par le docteur Schliemann ; il a trouvé, dans les couches profondes de sa Troie, treize haches en jade, quelques-unes en jade blanc, dont les gisements sont parfaitement connus en Asie centrale, dans les monts Kuen-Lun.

On peut donc supposer qu'à la fin des temps quaternaires, des peuplades ou des caravanes de marchands venant d'Asie ont importé en Occident, avec les haches polies, la poterie, l'agriculture et quelques-uns au moins de nos animaux domestiques (1).

La date en chiffres de cette immigration est impossible à déterminer actuellement. Ce qu'il est permis d'entrevoir, c'est qu'entre la période néolithique et les Gaulois de César il y a une longue suite d'années, de siècles, peut-être, dont l'histoire n'est pas connue ; il faudra répartir dans ces temps mal définis, que Broca appelait *proto-historiques,* de nombreuses découvertes d'âges différents faites depuis quelques années dans notre région, notamment l'abri sous roche du Bois-du-Roc, commune de Vilhonneur, avec ses curieuses poteries ornées et ses objets de métal exclusivement en bronze, sans traces de fer (Age du bronze), et le tumulus du Gros-Guignon, près Civray, contenant un char funéraire (Age du fer).

(1) La linguistique semble indiquer que cette migration se rapporte à un peuple ayant fait usage d'*instruments de pierre*.

La racine sanscrite *aç, penetrare,* que l'on retrouve dans le grec ἀκόνη, pierre à aiguiser, outre le sens de mouvement rapide, prend dans plusieurs dérivés celui d'être tranchant.

Une foule de mots se rattachent à cette acception spéciale. Pictet cite notamment le grec ἀκή, *pointe;* ἄκανος, *aiguillon;* ἄκων, *lance;* le latin *acus, acies, acer,* etc. ., et il ajoute : « Si l'on se souvient que la pierre a servi, avant l'emploi du métal, à former des outils tranchants et des armes, on ne doutera pas que son nom ne dérive de la même notion. »

En sanscrit, *açman* désigne le carreau de la foudre que lance Indra. (Notre pierre à tonnerre.) (Voir A. Pictet, *Les Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs,* 2e édition, tome I, page 149.)

Dans cette note, je n'ai pas l'intention d'exposer une théorie définitive, ni de traiter à fond un sujet pour lequel il faudrait un gros volume. Mon but sera atteint si ce court résumé peut éveiller, chez quelques-uns, le désir de connaître l'archéologie préhistorique charentaise, qui se constitue peu à peu, non avec des livres et des documents écrits, mais avec des débris épars dans le sol, dont l'ensemble, étudié avec soin, servira de base solide à notre histoire primitive.



BREVET DE SERGENT-MAJOR

DÉLIVRÉ

AU CAPITAINE CARNOT

EN 1625

PUBLIÉ PAR

M. ÉMILE BIAIS

M. LE capitaine Thomas, alors lieutenant au 107e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Angoulême (1), a découvert chez un cultivateur, pendant les « grandes manœuvres du 12e corps d'armée », en septembre 1886, un parchemin où les noms du duc d'Épernon, d'une belle écriture, attirèrent son attention. Il en fit l'acquisition, et c'est à sa gracieuseté que je dois de le publier.

Il s'agit d'un brevet de sergent-major délivré au capitaine Carnot, en 1625, par « Jean-Louis de La Vallette, duc d'Épernon, collonel général de France ».

Ce capitaine Carnot compte peut-être parmi les ascendants du grand citoyen dont le nom, comme il l'a dit lui-même de Vauban, « éveille le patriotisme » (2),

(1) En décembre 1887, mon excellent ami M. le lieutenant Alexandre Thomas a été promu capitaine au 80e régiment de la même arme et fait chevalier de la Légion d'honneur.

(2) « *Éloge de M. le Maréchal de Vauban*, enrichi de notes relatives à sa vie; Discours qui a remporté le Prix de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, lu en présence de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé et des Trois-Ordres de la Province, assemblés pour la tenue des États, à la Séance de l'Académie du 2 août 1784, par M. Carnot, Capitaine au Corps Royal du Génie. » (Dijon, 1784.)

et auquel la postérité conserve son surnom d'« Organisateur de la victoire ». A ce titre seul, ce brevet méritait d'être recueilli. En tous cas, des descendants de l'illustre Carnot ont droit de villégiature dans notre voisinage, à Savignat, près Chabanais (1), et rien de ce qui se rattache, de près ou de loin, à nos gloires nationales et à notre pays d'Angoumois ne nous semble dépourvu d'intérêt.

A propos de ce brevet, on croit pouvoir ici rappeler que le sergent-major, simple capitaine, était cependant le second et le plus essentiel des officiers du corps. Cet emploi revenait ordinairement au plus ancien des capitaines ou au plus expérimenté. Ses fonctions avaient de l'analogie avec celles exercées maintenant par le lieutenant-colonel, le major et les adjudants-majors. En garnison, il était chargé de l'instruction et de la discipline; il réglait le service journalier et commandait en l'absence du mestre de camp (2).

Brantôme en parle ainsi, à propos du service en campagne : « Il peut aller à cheval toujours, non-seulement par les ordres et batailles, mais par tout le camp; voire, s'il trouve le Roy et le général d'armée, il doit parler à luy à cheval, sans mettre pied à terre; et qui l'y met n'entend pas bien sa charge, et y est tenu fort nouveau et s'en moque-t-on. Le jour d'une bataille, il ne se doit jamais mettre à pied parmy les capitaines,

(1) Voir L. Babaud-Laribière : *Lettres charentaises*, 1865, in-8° (1re série).

M. Léonide Babaud-Laribière, qui fut Représentant du Peuple et Préfet de la Charente, a écrit une étude fort intéressante sur les « Mémoires de Carnot par son fils », sous la rubrique : *Notes d'histoire charentaise* (1862, in-8°). Dans ces « Notes », il rappelle les relations qui s'établirent entre le marquis de Montalembert, créateur de la fonderie de Ruelle, autre républicain exemplaire, « notre compatriote, et l'officier encore obscur qui devait jouer bientôt un si grand rôle ».

(2) On sait qu'en temps de guerre il y avait le sergent-major général.

mais toujours aller et venir parmy les files; car se mettant à pied, et combattant comme les autres, il ne sert que d'un, et estant à cheval, se promenant, il en peut valoir plusieurs, pour pourvoir à une infinité de choses qui, en tels cas et occasions, se présentent. De plus, il faut qu'ils aient toujours un gros baston à la main tant pour empescher et détourner les bagages qui embarrassent et ferment le chemin aux soldats, que pour monstrer ce qu'il faut faire, au lieu que les autres le monstrent du bout du doigt; aussi, pour chastier quelquefois l'insolence des soldats... le soldat, tant signalé soit-il, venant quelquefois à faillyr, *n'est deshonoré* d'avoir quelques coups de baston, mais que ce soit *en infraction*, non autrement... »

Tout le monde sait que La Fontaine, pour affirmer l'importance de la mouche du coche, n'a rien trouvé de plus juste ni de mieux que de la comparer à un sergent de bataille (1).

Voici le brevet en question :

« Jean Louis de La Vallette, duc d'Espernon, Pair et Collonnel général de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Guyenne, A tous ceux quy ses presantes lectres verront, Scavoir faisons que, suivant le pouvoir à nous attribué par le Roy, et nous a plain confiantz ez sens, suffisanse, vigilance et experiance au faict des armes du cappitaine *Carnot*, luy auons donné et octroyé, donnons et octroyons par ses dictes presantes la charge et office de Sergent Maior du régiment du S[r] de Rambures (2), vaccant par la mort du cappitaine L'Espinay, pour ladicte charge auoir, tenir et jouir selon et auec les mesmes pouuoirs, prérogatives, honneurs, gaiges et esmoluments ordonnés par Sa Maiesté. Mandons et

(1) « ... Va, vient, fait l'empressée : il semble que ce soit
Un sergent de bataille allant à chaque endroit
Faire avancer ses gens et hâter la victoire. »

(Le Coche et la Mouche.)

(2) Le régiment de Rambures contribua à chasser les Anglais de l'île de Ré en 1627. Voir la *Relation* ci-jointe.

ordonnons au sieur Me de Camp, Cappitaines, Lieutenans, Ensaignes, Soldatz, noz officiers dudict régiment et à tous autres qu'il appartiendra, qu'au faict de ladicte charge et ce quy en dépendra ilz ayent à vous recognoistre et vous obeyr et entendre et vous prester main forte, s'il est nécessaire, pour l'exécution d'icelle. PRIONS en oultre Messieurs les trésoriers généraulx de l'extraordinaire des guerres, chascun en l'année de leux exercice, et tous autres qu'il appartiendra, de vous payer lesdicts gaiges et appointementz attribués par Sa dicte Maiesté à la charge de Sergent Maior. En tesmoing de quoy nous auons signé lesdictes présantes de nostre main propre, faict contresigner par l'un de nos secretaires et mettre le cachet de nos armes. Faict à Moissac, ce dixneufiesme jour du mois de Nouembre 1625.

« [Signé :] LOUYS DE LA VALLETTE.

« *Ne varietur :* CHAUTUT (?).

« *Ne varietur :* LAMOTHE.

« Par mondict seigneur :

« FAYES (?) » (1).

(1) Il ne reste que de faibles traces du sceau de cire rouge.

Cette notice a été lue à la séance de la *Société archéologique et historique de la Charente* du mois de novembre 1886.



RELATION

DE LA

DÉFAITE DES ANGLAIS

DANS L'ILE DE RÉ

EN 1627

PUBLIÉE ET ANNOTÉE PAR

M. ÉMILE BIAIS

La Rochelle, après avoir lutté héroïquement, tombait sous « la serre de Richelieu » (1).

L'ennemi héréditaire de la France, — flegmatiquement perfide et d'un dévouement pratique, — conduit par des princes de la noblesse française, sous prétexte de secourir les Rochelais, s'emparait de l'île de Ré et s'apprêtait à envahir le royaume de Louis XIII.

Les provinces circonvoisines, en éveil, subissaient le contre-coup de ces actions fameuses; et bien qu'étrangère aux « troubles » elle restât en l'obéissance du Roi, — pour cette cause-là surtout, — Angoulême n'était pas indifférente aux tonnerres lointains qui se répercutaient jusque dans ses remparts. Notre « Ville et Cité » tressaillit même patriotiquement et s'émut (2) au bruit

(1) Michelet.
(2) V. pièces justificatives, note 1re.

de l'expédition de Buckingham et de Soubise : elle était encore oppressée par le souvenir — quatre fois séculaire — de l'infernal prince Noir, « magnifique et hautain à l'angloise » (1), et de ses soudards, dont le passage a laissé des légendes persistantes dans ce vieux pays d'Angoumois. Aussi fut-ce une joie grande quand on y apprit que le maréchal de Schomberg avait pourchassé les Anglais de l'île de Ré...

Pendant ce temps-là, voici ce qui se passait à Angoulême :

Le Corps de Ville, dont nous nous plaisons à rappeler les exploits suivant la chronique de la Mairie (2), le Corps de Ville angoumoisin tint à prouver que l'héritage de certains de ses aînés du Moyen-Age et du XVIe siècle n'était pas tombé en quenouille. Le maréchal de Schomberg lui était connu; quelques années plus tôt, — le 14 mai 1623, — il avait fait son entrée dans cette « bonne ville », où le maire, en pompeux appareil, lui avait adressé un discours mémorable (3). Puis, en l'année 1627, le 4 octobre, durant « la félonnye et désobéissance des Rochelois », le maire est député avec quatre de « Messieurs de la Maison de céans », par devers Sa Majesté, à Niort. A la mézée du même jour, un pair du Corps de Ville propose de refuser logement aux compagnies du Roi qui doivent faire étape à Angoulême, — de prier M. le maréchal de Schomberg d'intervenir afin que ces « gens de guerre » soient cantonnés « à quatre lieues de distance de ceste ville »; sinon qu'« ils seront chassés et repoussés par toutes sortes de

(1) Corlieu : *Recueil en forme d'Histoire de ce qui se treuve par escript de la Ville et des Comtes d'Angoulesme.*

(2) V. *Le Corps de Ville d'Angoulême et le marquis de Montalembert* (Création de la fonderie de Ruelle); *Un régiment municipal d'Angoulême-Infanterie,* par Émile Biais.

(3) V. pièces justificatives, note 2e.

voyes » (1). Enfin, le Corps de Ville « a resollu et aresté qu'il sera donné contentement à Sa M. » en faisant faire « trois cents habitz de soldatz et trois centz paires de soulliers pour estre envoyés en l'armée de S. M. devant La Rochelle » (2). C'est dans de telles dispositions d'esprit

(1) On sourit à cette fière déclaration. Le Corps de Ville, composé en grande partie de « gens de loi », était bien capable d'agir par voie de procédure : l'arme du maire devait être le « glaive de Thémis ». Par tradition, le maire se qualifiait bien encore « Capitaine de la Ville », mais les fortifications de ladite ville n'avaient plus qu'une mince importance et sa milice urbaine tout entière n'aurait su résister à une demi-compagnie de mousquetaires décidés à la culbuter. A cette époque, Angoulême était surtout ville parlementaire; sa population se composait d'une foule de gens de robe, — des personnages, — de petits bourgeois, de très modestes artisans et de menu peuple. Son commerce était presque nul, ses finances municipales se trouvaient dans un piteux état. Enfin elle renfermait, dans son enceinte resserrée, une douzaine de couvents et de communautés religieuses qui occupaient la moitié de son territoire. Nous savons tout cela. Mais le Corps de Ville angoumoisin ne se montrait-il pas excessif, inhumain même, en sollicitant l'exonération du logement des soldats en marche, au préjudice des campagnes environnantes, où ces troupes ne manqueraient pas de s'abattre en toute licence et d'y gîter comme en région conquise ?... On se fait difficilement, aujourd'hui, une idée de cette charge-là. Alors les troupes étaient vraiment une calamité pour les lieux de leur passage et de leur cantonnement. La Fontaine l'a rangé parmi les fléaux qui accablaient le paysan du grand siècle :

> « Point de pain quelquefois, et jamais de repos :
> Sa femme, ses enfants, les *soldats*, les impôts,
> Le créancier et la corvée... »
>
> *(La Mort et le Bûcheron.)*

Plus tard, au commencement du XVIII[e] siècle, le lieutenant-criminel Jean Gervais, maire d'Angoulême, fait un tableau saisissant, identique de cette « grande incommodité »; il constate que « des grenadiers brutaux qui se portent comme en pays ennemi commettent mille violences, réclament de l'argent et des vivres, etc., dans ces lieux des plus misérables où il n'y a que très peu d'habitations dont les propriétaires sont des malheureux paysans presque sans pain, et dans un pays où tout manque... ». *(Mémoire sur l'Angoumois.)*

Jacques Bonhomme est de tous les temps.

(2) V. pièces justificatives, note 3[e].

et peu après la déroute des Anglais que fut rédigée et enregistrée (1) la « relation » suivante :

« RELATION DE LA DESFAICTE DES ANGLOIS DANS L'ISLE DE RÉ, LE HUICTIESME JOUR DE NOVEMBRE 1627, PAR LES TROUPES DE L'ARMÉE DU ROY QUE MONSEIGNEUR LE MARESCHAL DE SCHOMBERG COMMENDOIT.

« Monseigneur le Mareschal de Schomberg, apprès auoir esté battu huict jours entiers de la tempeste et contraint de relacher par deux fois à Brouage et l'embouchure de la Charente, est arriué auecq cinquante-quatre barques à trois heures apprès minut au plain mer entre Chauueau et Sablanceau, et mis pied à terre si à propos qu'il ne feut descouuert des ennemis en façon du monde.

« Il fit ranger ses troupes d'infanterie en quatre bataillons : le régiment de Nauarre à main droicte, cellui de Piedmont à la main gauche; au millieu cellui de Rembures et Lamellerais, deux escadrons de cauallerie, les gendarmes de la Royne-Mère à la main droicte; la compagnie de Bussi-Lamet à la main gauche, et les cheuaux-légers estoient à pied à la queue des bataillons.

« Ils marchèrent tous au fort de la Prée, où ils arriuèrent à cinq heures, à la pointe du jour.

« Mondit seigneur le Mareschal commenda que les compagnies des Gardes et celles du régiment du Plessis-Praslin, qui estoient arriués audict fort de la Prée quatre jours auparauant, se mirent en bataille pour marcher auecq les autres troupes de la descente et, cependant, alla ouir la messe dans ledict fort.

« Il sort peu de temps apprès et faict faire la [prière ?] (2) generalle de tous les bataillons, puis va auecq toutte l'infanterye droict

(1) *Délibération du Corps de Ville*, 1621-1630. Reg. coté F, page 274 et suiv. (Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême.)

(2) Les lacunes indiquées sont dues à l'humidité, qui a gâté la marge supérieure dudit registre.

Dans la *Relation du siège de La Rochelle*, publiée dans les ARCHIVES CURIEUSES DE L'*Histoire de France* (Paris, 1838, in-8°, 2ᵉ série, tome III, page 81), il est dit : « Après donc avoir faict prière générale, ledit sieur de Schomberg commanda audit sieur de Marillac de prendre toute la cavalerie et de s'avancer entre la flotte et Sainct-Martin, à dessein de tailler en pièces ce qu'il y auroit de troupes à la flotte... »

au bourg de la Flotte (1), laquelle il fist suiure de troys moyennes pièces de canon tirées à bras d'hommes, tant de soldatz et matelotz, parce qu'il n'y avoit point dequippage d'artillerye en lisle.

« Il enuoist M. de Marillac auecq la cauallerie entre Sainct-Martin et ledict lieu de la Flotte pour empescher que les ennemis que l'on luy auoyt assuré y estre encore logez ne se peussent retirer.

« Arriué qu'il fut à la Flotte, il les trouua partis et passa outre jusques aux retranchemens autour du fort Saint-Martin, lesquels ilz venoient de quitter.

« Mondict seigneur le Mareschal donna le signal à ceux du fort sur les huict heures. Monsieur de Thorax (2) sortit auecq sept ou huict cheuaux et vint au-devant de mondict seigneur, auquel il se joignit; il luy dict que les ennemis estoient encore dans le bourg. Mais mondict seigneur s'estant aduenu auecq la cauallerie un peu plus avant, il vit deux escadrons de la caualerie Angloise outre deux moulins à vent, lesquels couuroient leur infanterie, qui couloit le long de la mer pour se retirer vers lisle de Loir (?), distant de deux lieux dudict fort; ce qui feut cause qu'il fit aduencer son infanterie en dilligeance, et, cependant, estant allé auecq la caualerie vers ces deux escadrons ennemis, ilz se retirèrent parmi leur infanterie, qui estoit desja assez loing.

« Monseigneur les suiuit deux lieux durant, marchant tousjours en bataille et en ordre.

« Le régiment des gardes faisoit deux bataillons à la [....], ayant à la main droicte partie de cellui de Nauarre et de Champagne en un bataillon, et à main gauche de cellui de Piedmont.

« A la bataille marchèrent quatre autres bataillons, à scauoir : deux de Champagne, un de Rembures et un de Beaumont, placés vis-à-vis des interualles de ceux de l'auant-garde distant de deux cents pas.

« A l'arrière-garde marchoient encore quatre bataillons : deux du régiment Duplessis-Praslin et deux autres de cellui de La Meilleraye, disposez auecq le mesme ordre et les mesmes distances que l'auant-garde à la bataille.

« A la queue de chacun desdicts bataillons marchoient les Gentilhommes volontaires qui n'auoient point de cheuaux, lesquelz estoient armés de cuyrasses et hallebardes, auecq ordre, pour

(1) Sans doute La Flotte, commune du canton de Saint-Martin-de-Ré.

(2) Évidemment pour Toiras.

donner dans les flancs des bataillons ennemis au mesme temps qu'ilz baisseroient leurs piques vers les nostres.

« A l'aisles droicte de l'armée estoient, en deux escadrons, les gens d'armes et cheuaux-légers du Roy, et, à la gauche, ceux de la Royne-Mère auecq plusieurs Gentilhommes volontaires en deux autres escadrons.

« Et deux cents pas deuant l'armée marchoit la compagnie des cheuaux-légers de Bussi-Lamet, auecq plusieurs volontaires qui auoient le commendement d'engager les ennemis au combat.

« Mais les difficultez des lieux marécageux et [....] dela [....] que l'on ne vint aux mains jusques à ce que les ennemis fussent arriués à l'entrée d'une digue qui [....] et conduict de l'isle de Ré à celle de Loys, couppée enuiron le millieu par un canal sur lequel les ennemis auoient faict un pont quelques jours auparauant et un fort au delà pour assurer leur retraicte.

« Là, estant obligez de passer à huict ou dix de front seulement, ilz laissèrent leur arrière-garde, composée de vingt enseignes d'infanterie et de deux escadrons de cauallerie, pour donner loisir aux autres de passer.

« Mais les nostres estant arriués auparauant qu'ilz peurent passer, Monseigneur le Mareschal commenda au sieur de Bussi-Lamet de charger leur cauallerie pour la renuerser sur leur infanterie, et au sieur de Chabans de faire aduenir les deux bataillons des gardes aux deux costés de ladicte cauallerie pour se mesler dans l'infanterie.

« Cela feut executé auecq telle diligeance que le sieur de Bussi fit plier la cauallerie angloise sur leur infanterie et la mousquetrie des gardes les sallua si vigoureusement qu'ilz commencèrent à se mettre en désordre. Cependant tous [....] de la cauallerie auecq plusieurs volontaires conduictz par Monsieur de Marillac secondèrent le sieur de Bussi si promptement qu'ilz furent meslez presque aussi tost que luy.

« Monseigneur donna luy mesme à la teste de la cauallerie et se mesla des premiers parmi les ennemis, comme firent aussi les deux bataillons du régiment des gardes, de sorte que les ennemis ne pouuant soubztenir ces effors feurent entièrement rompus et contrainctz de se jeter sur la digue pour essayer de si sauver. Mais ilz feurent si vivement poursuiuis tant de la cauallerie que de l'infanterie, qu'auant pouuoir passer le pont qui estoit au millieu de la digue, toute leur cauallerie et tous ceux de ladite arrière-garde feurent tuez ou faitz prisonniers et leurs drapeaux pris au nombre de vingt.

« Le millor Monjoye, général de leur cauallerie, pris aussi et quelques autres de condition dont on ne sçait encores les noms.

« Le pont estant rompu et la nuit arriuée fort obscure, feut cause que les nostres, lesquelz ne pouuoient passer dans l'isle de Loys, feurent commendez par Monseigneur de se retirer, et laissa seulement en garde, au bout de la digue, deux régimens et une compagnie de cauallerie.

« Mondict seigneur tint plusieurs conseilz de guerre pour délibérer s'il seroit à propos d'engager au commencement les ennemis au combat à quelque pris que ce soye ou les laisser retirer.

« Quelqu'uns feurent d'aduis de les recharger d'abor, estimant qu'ilz feroient fort peu de résistance ; mais les autres, plus tempérez, disoient qu'il ne sembloit pas à propos d'azarder la victoire qui estoit desja toute acquize au Roy, puisque la place assiégée estoit secourue et que l'on auoit chassez les ennemis [....], alléguant l'exemple d'Amiens où le feu Roy se contanta de prandre la place et d'empescher les secours, sans voulloir azarder la bataille contre les Espaignolz, encores que la victoire luy semblast presque toute assurée et plusieurs autres pareilz discours.

« Finallement il feust résolu que si l'on heust peu prendre les ennemis au passage de la digue ou en quelque autre lieu si desaduentageux que la victoire feust asseurée l'on les forceroit à combatre. Ainsi ce feust exécuté. Sinon que l'on les laisseroit retirer sans rien metre en compromis.

« Ce combat a esté si heureux que le Roy n'a pas perdu un seul homme de nom, ny ayant heu que sept ou huict soldatz de mortz.

« Il y a fort peu de blaissez. Monsieur le Général des Gallaires a une mousquetade dans l'espaulle et l'on croit que le coup n'est pas d'angereux. Monsieur de Villequier en a une au travers du corps ; Monsieur de Porcheux la cuisse cassée d'un coup de mousquetade.

« Monseigneur le Mareschal s'en reuint loger au bourg St Martin auecq partie de l'infanterie et logea le reste auecq la cauallerie dans les bourgs de la Couarde et de la Flotte et dans le fort de la Prée.

« Les Gentilhommes volontaires, tant à pied qu'à cheual, y ont acquis beaucoup d'honneur. Messieurs le Comte de Harcour, le Duc de Raix, Prince de Guymené, Général des Gallaires, de Thorax, Marquis d'Ussel, de Villequier, commendeur de Valencay, de

Sainct Preuil (?) et d'Esquilly ont faict ce que debraues gens peuuent faire et beaucoup d'autres dont on scaura les noms dans demain. Monsieur de la Faille escuier de mondict seigneur a esté blaissé à la cuisse d'un coup de pystollet.

« Le sieur de Bellniguant (?) a esté despeché par mondict seigneur au Roy, sur le soir, auecq la lettre qui s'ensuict :

« Sire,

« J'ay faict ez un mesme jour la descente en Ré et veu pour le « siège de la citadelle et ay desfect l'armée Angloise de laquelle nous « auons tué douze centz hommes (1), pris enuiron vingt drapeaux « et de leurs chefz, entre lesquels est le Général de leur caualllerie, « appellé Milor Monjoye; celluy la m'a dict que le duc de Bouquin- « guam s'estoit trouué au combat et y auoit esté blaissé d'une « mousquetade. Sans les marais aduentageux ou les Anglois se sont « retirés, il n'en feust pas resté un seul. Je croy qu'ilz s'embar- « queront tous cette nuict; si cela arriue j'en scauray demain matin « des nouuelles et les feray scauoir à Vostre Majesté, de laquelle « attendant les commendemens je feray cependant razer les tran- « chées et trauaux que les Anglois ont faictz autour de la « citadelle.

« Il y a heu de blaissez en nostre combat Monsieur le Général « des Gallaires, d'une mousquetade à l'espaule, que l'on croit « n'estre pas d'angereuse; Monsieur de Villequier au trauers du « corps, et le pauure Monsieur Le Porcheux la cuisse cassée « d'un coup de mousquetade. Il y a heu quelques autres officiers « blaissez.

« Voilà ce que peut dire à la haste à Vostre Majesté,

« Sire,

« Vostre très hunble et très obéissant et très fidelle seruiteur et « subject.

« Schomberg.

« De Sainct Martin de Ré, 8 nov. 1627. »

(1) La *Relation du siège de La Rochelle* précitée dit : « ... Il est très vray que les Anglois ont perdu plus de quinze cents hommes morts sur la place... » (*Archives curieuses*, 2e série, tome III, page 86.)

« Le collonel [....] grand m^re de l'artillerie, prisonnier;

« Le milor Mon [joye], général de la cauallerie, prisonnier;

« Cuninghen qui la commendait soubz luy et auet une compagnie, mort;

« Le collonel Gret (?) mort, ses drappeaux estant blanc et rouge;

« Le collonel Rath Binclé (?), mort;

« Cheualier Rateles, mort;

« Jehan Foran, mort;

« Le cheualier de La Chese, prisonnier;

« Cheualier Riche, colonel, frère du comte de Hotlan, mort;

« Son lieutenant-colonel, mort;

« Force lieutenants et enseignes, morts;

« Dans une tente au fort de la Prée, il y auet quatre cappitaines, cinq enseignes et trois lieutenants prisonniers, et dans chasque cartier il y en a quantité.

« Mgr le Maréchal de Chomberg auet enuoyé partous les cartiers prandre le nom de ceux qu'on tenet prisonniers — qui sont en grand nombre » (1).

« Le neufuiesme dudict mois la lettre a esté rendue au Roy sur le matin, et ledict sieur Belluiguam (?) despeché par Sa Majesté à la Royne sa mère. Le Roy a, en mesme temps, commendé que l'on en fist sur le soir une réjouissance publicque dans son armée deuant La Rochelle. »

(1) Cette liste et la *Relation* ci-dessus sont de deux écritures différentes.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Note 1re. — « ... Et sur la fin de sa charge s'esmeurent aucuns troubles par la désobéissance et felonnye des Rochelois et la prinze d'aucuns vaisseaux de mer, apartenant au Roy, faite à Blavet, en Bretaigne, par le sieur de Soubize, de la maison de Rouhan, qui obligèrent ledit Desforges, maire, d'avoir soing particullier à la conservation de la Ville et d'y établir un ordre de guerre » (1).

Note 2e. — Le quatorziesme may en ladite année (1623) Monseigneur le comte Scomberg (2) print possession du gouvernement de cette province et fist son entrée en cette ville ledit jour par la porte de St Martial, et ledit sieur Mayre (3) luy présenta le poisle au nom de la ville et luy fist la harangue qui ensuit :

« Si la fabuleuse antiquité a creu nous donner à cognoistre la grandeur et force d'Hercule par la pesanteur de sa massue et placé ses statues en tous les endroits de ses conquestes pour memoire de sa vertu, — nous, avec plus de cognoissance de la

(1) Registre-Mémorial coté A, folio 132, recto. (Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême.)

(2) Le maréchal de Schomberg avait alors cinquante ans. Le 23 novembre 1598, par son mariage avec Françoise d'Espinay, sœur et héritière de Charles d'Espinay, il devint seigneur de la baronnie de Barbezieux. Il mourut à Bordeaux le 17 novembre 1632.

(3) Ce maire était Anthoine Gandillaud, écuyer, sieur de Fontfroide et de Fontguyon, conseiller du Roi, lieutenant général d'Angoulême.

vérité, avons subjet à votre entrée, Monseigneur, de publier les louanges dheües à votre mérite, et de relever les vertus èsquelles vous avez héréditairement succédé à vos ayeux; — vertus bien cogneues en vous parmy nous et les étrangers, non pas par des noms empruntés comme ces anciens, mays par les belles qualités dont notre Roy Louys le Juste heureusement régnant et tousiours victorieux vous a honoré, et entre les autres de celle de gouverneur de cete province qui était vrayment dheue à vos mérites qui gravera, non en des statues de pierre, mays dans nos cœurs et ceux de nos arrière-nepveux, la mémoire de vos généreuses actions.

« Je voys tous les ordres de cete province portés de ce saint désir, et nous autres, entre les tous, professons à votre entrée n'avoir autre volonté que de vivre en l'obéissance de vos commandements; obéissance semblable au feu grégois qui ne séteindra dans nos cœurs que par notre défailhance; — défailhance qui n'adviendra point, Monseigneur, car ce seront vos bonnes intentions, qui n'ont autre objet que notre conservation, qui entretiendront le feu de nos affections envers vous, lesquelles, prenant leur être et accroissement sous les douces influences des rayons de votre authorité, feront cognoitre par leurs effets que le bien qui nous en reviendra sera d'une perpétuelle durée, et que nous pourrons dire de vous, Monseigneur, ce que firent autrefois les actions de leurs dieux tutélaires.

« Tandis que vous serez notre Gouverneur, cette ville et toute la province seront exemptes des divisions et guerres domestiques dont elles ont été grandement affligées; et pour assurance de nos soubmissions, nous vous présentons ce poisle et nos vœux échauffés des bons désirs que nous avons à votre service, et les clefs de notre ville pour en ordonner et disposer à votre volonté » (1).

En 1632, la Ville d'Angoulême fit faire un service solennel à la mort dudit maréchal, suivant cette constatation d'un contemporain :

« Le seigneur mareschal de Schomberg, gouverneur d'Angoulmois, Xainctonge et Limousin, apprès la journée de Castelneaudary et la prise de Monsieur le duc de Montmorancy, ayant esté déclaré gouverneur de Languedoc, se desmit de son premier

(1) Registre-Mémorial coté A, folio 127, verso. (Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême.)

gouvernement entre les mains du Roy. Estant touteffois deceddé en la ville de Bourdeaux, le dix sept de novembre de ladicte année mil six cent trante deux, au paravant qu'aucun fut pourveu du gouvernement d'Angoulmois, ledict sieur maire (1), par l'advis de Messieurs de son conseil, fit faire un service publicq et solennel en l'église cathédrale de ladicte ville pour l'âme du deffunct gouverneur où assistèrent tout le Clergé et Religieux; fit tendre de drap noir le chœur de ladicte église, fournit tous les cierges et luminaires nécessaires, fit dresser une chapelle ardante, pria le Révérend Père Thomas Petit, prieur du couvent des Jacobins (2) et théologal de ladicte église cathédrale, de faire l'harangue funèbre, et les sieurs Terrasson, eschevin, et Clément Moussier (3), conseiller dudict Corps de Ville, invitèrent au convoy les principaux de la Ville au nom desdicts sieurs maire et échevins et fit on sonner touttes les cloches de ladicte Ville. »

Note 3e. — Le 4 octobre 1627, à l'assemblée du Corps de Ville « M. le Maire (4) a remonstré à mes dits sieurs qu'il est de retour du voyage qu'il a fait par devers Monseigneur frère du Roy au lieu de Netre, proche de la Rochelle, qu'il a esté le bien venu et receu et qu'il a son advis certain que le Roy vient en son pays et doibt estre à Niort le dixiesme jour du présent moys, pour della s'acheminer vers La Rochelle, et qu'il estime estre à propos d'aller au devant de luy.

« Sur quoy l'affaire mize en dellibération, Monsieur le Maire a esté deputté pour aller par devers Sa Magesté en la ville de Niort, avecq quatre de Messieurs de la Maison de céans, tels qu'il luy plaira de prendre.

(1) Paul Thomas, écuyer, sieur des Maisonnettes, conseiller du Roi, juge magistrat en la sénéchaussée et siège présidial d'Angoumois, ci-devant l'un des pairs du Corps de Ville.

(2) Les Dominicains, Jacobins ou Frères prêcheurs, établis à Angoulême en l'an 1220. Le Palais de Justice actuel est bâti sur l'emplacement qu'occupait une partie de leur couvent.

(3) Pierre Terrasson, écuyer, sieur de Boisrenier, conseiller du Roi en l'Élection d'Angoumois; Clément Moussier, écuyer, sieur de Fontenilles. (Extrait de la liste des membres du Corps de Ville. Reg.-Mémorial, folio 43, série AA, 7. Arch. de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême.)

(4) Le maire d'Angoulême était, en 1627, François Dufossé, écuyer, sieur de La Fosse, conseiller du Roi et son avocat.

« Monsieur Laisné, l'ung des Pairs de la Maison de céans, a remonstré... à mes dits sieurs qu'il a heu advis que on fait des logements de gens de guerre proche de ceste ville, et mesme qu'on prétend les loger jusques dans les franchizes de ceste ville, ce qui est contraire à nos privilleges et estime qu'il ne l'en doibt pas estre permis.

« Sur quoy, l'affaire mize en dellibération, a esté resollu et arresté que s'il arrive que quelques compaignies viennent loger dans les fauxbourgs et franchizes de ceste ville, ils seront chassés et respoussés par toutes sortes de voyes; dit que le sieur Maire, au voyage qu'il fera par devers Sa Majesté, prira Monseigneur le mareschal de Schomberg de supplier Sa Majesté de donner sauvegarde pour le pays d'Angoulesme de logement à quatre lieues de distance de ceste ville et que, à ceste fin, il sera escript au nom de mesdits sieurs à Mons. de Schomberg ensemble pour le supplier de faire envers Sa Majesté pour descharger le pays des pionniers qu'on veult prendre et lever en ce pays » (1).

Le 14 octobre de la même année (1627), le Corps de Ville « a resollu et aresté qu'il sera donné contentement à Sa Majesté, et, ce faisant qu'il sera fait faire troys cents habitz de soldats et troys cents pers de soulliers pour estre envoyés en l'armée de Sa Majesté devant La Rochelle, pour estre distribués aux soldats suivant la vollonté de Sa dite Majesté; et, pour trouver sous et deniers pour ce faire, il sera fait bail au rabays pour troys ans du double du prix du sol pour livre qui a acoustume de lever aux portes de la présante ville, et qu'il sera faict ung bail au rabais et moingts dizant par ledit sieur Maire des dits troys cents habictz et troys cents pers de soulliers ».

Le 20 novembre 1627, le bail au rabais pour les habits eut lieu en la maison commune : le maire, assisté de douze de Messieurs de son conseil, des secrétaire et receveur de ladite ville, a ouï le procureur d'office de la ville, qui déclara « qu'en conséquence de la mézée du 14 du présent mois, il a fait proclamer par le tambour de la ville, « par les cantons et autres lieux publics d'icelle » et pour satisfaire au contenu des Lettres écrites par Sa Majesté et par Mgr de Schomberg, gouverneur de cette province, « le bail au rabais de *300 habitz de bure completz* pour délivrer aux soldats

(1) Délibérations du Corps de Ville. Registre coté F, page 273 et suivantes. (Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême.)

de l'armée de S. M. estant devant La Rochelle, et *300 pers de soulliers*. Les dits habitz faits en forme de juppes, à quatre grandes basques ou tassettes, pour le pourpoin de diverses grandeurs, selon que les tailles des hommes sont différantes, et les dits soulliers aussy de diverses grandeurs, sçavoir de 10 poinctz jusqu'à 13, de bonne vache, tous fermés et à troys semelles et les dits habitz de bonne bure, pour estre le tout fait et déplacé et rendu fait et parfait dans le 12ᵉ jour de décembre prochain ».

L'adjudicataire fut Pierre Sigaude, tailleur de la présente ville, moyennant 5,000 livres (1).

(1) Délibérations du Corps de Ville. Registre coté F. (Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême.)



LES

GRANDS AMATEURS

ANGOUMOISINS

(XVe SIÈCLE-1789)

PAR

M. ÉMILE BIAIS

J'AI pris un plaisir extrême à réunir ici des noms de personnages qui, de près ou de loin, se rattachant à notre cher pays d'Angoumois, ont eu l'amour du Beau et méritent d'être rangés parmi les grands amateurs.

Plusieurs d'entre eux sont inscrits de longue date au tableau d'honneur de l'Art et de la Curiosité; d'autres n'étaient pas connus encore sous cet aspect : on trouvera dans les notices suivantes des renseignements inédits sur ceux-là, et sur ceux-ci des documents révélateurs.

Ce n'est pas le nombre des objets collectionnés, mais bien leur seule qualité qui nous intéresse : glouton n'est pas gourmet. Qui dit *amateur* ne dit pas toujours *connaisseur,* aujourd'hui; mais les deux ne faisaient qu'un jusqu'au moment de l'épidémie des brimborions : « du bibelot »; or, le moindre des « amateurs » très

divers qui sont notés ci-après prouva qu'il avait horreur du banal : c'est un titre auprès des délicats.

Quelles physionomies sympathiques, rébarbatives, originales, piquantes, l'on retracerait encore des amateurs, des collectionneurs surtout, même après les études multiples qu'on leur a consacrées ! Les uns, par leurs libéralités discrètes, mettent en relief des talents ignorés; les autres, sans prétendre régenter le goût de leur époque, se contentent de grouper des ouvrages artistiques, de les serrer « d'une dextre toujours taquine », comme disait notre quasi-compatriote André de Rivaudeau, et d'en préserver d'une destruction imminente.

Un observateur expert (1) a pu dire : qu'« après les tableaux de Michel-Ange et la porcelaine des Médicis, ce qu'il y a de plus rare chez l'amateur, c'est la bienveillance ». Certains, il est vrai, manquent de la courtoisie même intermittente, l'état rogue, hargneux et jaloux est leur état normal; mais on en connaît aussi d'affables et d'obligeants. Ces derniers sont les auxiliaires de l'historien.

Libre de la férule du pédagogue, en dehors de tout préjugé d'école, l'amateur véritable et tel que l'entendaient nos pères est, par nature, éclectique; il se plaît à voir une belle œuvre d'où qu'elle vienne; ses connaissances variées sont d'ordinaire servies par une excellente mémoire, et, d'aventure, s'il lui arrive de disserter à l'improviste avec quelque soi-disant confrère

(1) M. Edmond Bonnaffé.

d'humeur pédantesque, d'un mot poliment dédaigneux il met chaque chose à sa place :

« *Ignoti discant, sed ament meminisse periti.* »

Cette liste est probablement incomplète; elle servira du moins de base à d'autres chercheurs pour la parfaire. Je regrette que le Règlement de notre Compagnie ne me permette pas de mentionner plusieurs de nos contemporains et de leurs aînés; il m'eût été fort agréable d'inscrire les noms de l'helléniste Lefebvre de Villebrune (1), de Le Gonidec, savant antiquaire (2); de MM. Alexis Callaud (3), John Bolle, P. Tiffon de Saint-Surin, Eusèbe Castaigne, Ernest Gellibert des Seguins, du philologue Burgaud des Marets. Prosper Hyrvoix, Gustave de Rencogne, Adrien Dubouché, Louis et Numa Desouches, Adhémar Sazerac de Forge, bibliophile éclairé; Gustave Paillé, peintre; de Geneste, Edmond Sénemaud, doivent être mentionnés aussi; et, parmi les vivants : MM. Maurice Laporte, de Jarnac, possesseur de précieuses pièces de céramique, de beaux panneaux de tapisseries et de bons tableaux; Jules Callaud, notre honorable collègue; MM. Paul de Fleury, qui recueille notamment des livres armoriés; Joseph

(1) Orientaliste et « célèbre traducteur d'Athénée », il fut « réduit à exercer les fonctions de professeur à l'École centrale d'Angoulême, après avoir occupé une chaire au Collège de France et avoir figuré à la tête de la Bibliothèque nationale ». (E. Castaigne.)

(2) Cité par Michon : *Statistique,* page 171.

(3) La collection Callaud comprenait : meubles anciens, tableaux, estampes, émaux, porcelaines, gravures de modes, etc. Le Catalogue des livres de M. Callaud a été dressé par M. E. Castaigne (Angoulême, 1885, in-8°).

Bertin, ami des artistes charentais et curieux de dessins des vieux maîtres. J'aurais pris satisfaction à rendre hommage à ces personnalités distinguées, passionnées de raretés exquises, d'ouvrages d'art, enfin, qui restent pour le charme des yeux et la joie de l'intelligence, — après avoir rappelé ces grands amateurs d'autrefois qui crurent, eux aussi, à la supériorité de l'esprit créateur.

Au XVe siècle, JEAN D'ORLÉANS, dit LE BON, comte d'Angoulême, aïeul du roi François Ier, aima les livres et pensa à se faire élever un tombeau monumental. Sa veuve suivit ses prescriptions et fit exécuter ce mausolée superbe. « Il y avoit, dit le chroniqueur Jean « Duport, sieur des Rosiers (1), une table de marbre « noir qui couvroit le tombeau; des petits personnages « de marbre blanc élaborés fort industrieusement, « entre chacun desquels y avoit des colonnes de marbre « blanc, subtilement ouvrées, qui se joignoient par le « haut en ovale, et, à l'entre-deux des ovales, il y avoit « de l'albastre, de l'or et de l'azur. »

Cette sépulture a été profanée pendant les guerres civiles dites de religion; la table de marbre noir et

(1) *Vie de Jean d'Orléans*, réimprimée par Eusèbe Castaigne. *Bulletin* de la Société archéologique et historique, tome III.

la grille qui en proviennent sont actuellement dans un état d'abandon regrettable (1).

L' « *Inventaire* dressé en 1497 *des meubles de* MARGUERITE DE ROHAN, comtesse d'Angoulême (2) », prouve clairement que la veuve du « bon comte Jean » avait le goût des beaux écrits et des curiosités : livres, collection numismatique, tapisseries, bijoux originaux, reliquaires d'or émaillé, tous morceaux merveilleux, lui ont valu droits de cité dans la république des Lettres et des Arts.

CHARLES D'ORLÉANS, comte d'Angoulême, paraît être le troisième de nos grands bibliophiles.

Notre savant et regretté confrère M. Edmond Sénemaud nous a fait connaître la très précieuse bibliothèque que ce prince possédait à Cognac (3).

Sans insister avec une impardonnable naïveté sur FRANÇOIS Ier et MARGUERITE D'ANGOULÊME, à qui l'art national du XVIe siècle dut son éclat trop longtemps méconnu, rappelons que « Madame-Mère », LOUISE DE SAVOIE, s'entourait de « belles chouses ». Dans son château de Cognac se trouvait, notamment, une cheminée de terre émaillée représentant sur une plaque, en

(1) Ce qui est resté de cette grille, depuis la découverte dudit tombeau en 1868, est encore relégué pêle-mêle avec des fragments de la « chapelle de Notre-Dame du Salut » et des instruments de jardinage, sous une voûte, près du jardin de l'évêché; quant à la table de marbre noir, elle est rompue et se trouve dans une petite cour, à côté des privés de la psallette, où chaque jour elle est souillée.

(2) Publié par E. Sénemaud. *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 3e série, tome II, 1860.

(3) Voir *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1860 : *La bibliothèque de Charles d'Orléans,* comte d'Angoulême, au château de Cognac, par Edmond Sénemaud.

grisaille, la naissance du roi-chevalier, puis une suite de bas-reliefs, d'émail blanc teinté de rose, figurant des scènes de la vie du Christ; aux coins, les armes de France et de Valois; au centre, une salamandre en haut-relief.

Cette pièce unique, signalée vainement, il y a quelque vingt ans, à Messieurs de l'administration supérieure des Beaux-Arts, a été acquise en 1879, au mois d'août, moyennant 650 fr., par un maître connaisseur.

Les SAINT-GELAIS méritent une place d'honneur dans ce défilé rapide; ils réunissent toutes les élégances de leur temps : la Poésie et les Arts, l'amour du beau sous toutes ses formes.

OCTAVIEN, le Cognaçais, lettré, érudit et poète, à qui l'imprimerie doit ses premières manifestations à Angoulême (1).

JACQUES (2), le créateur de la chapelle du Salut, chapelle décapitée il y a trois cents ans par la chute du clocher de la cathédrale, ravagée ensuite par l'incurie administrative, démolie enfin lors de la reconstruction de l'abside de l'église de Saint-Pierre.

Quelques appréciateurs des bons ouvrages de la Renaissance française qualifient sévèrement cet acte arbitraire d'un architecte des plus distingués parmi nos contemporains. La chapelle de Notre-Dame du Salut était une véritable broderie lapidaire. Il en reste encore

(1) E. Castaigne observait justement que l'évêque d'Angoulême signait ✝ *Octovianus* et non Octavianus. (*Essai d'une Bibliothèque historique de l'Angoumois* (art. 40), 1847, in-8°.)

(2) Voici en quels termes en parlait un chroniqueur, son contemporain : «... Pour l'église compareurent réuérend per en Dieu maistre Jacques de sainct Gellais, euesque d'Uzais, doyen d'Angoulesme et abbé de Saint Maixent et de la Frenadde, plain de toute littérature et de tout scauoir et de très honneste vie... » (Registre-Mémorial coté A, folio 51, verso. Archives communales d'Angoulême.)



LES TROIS SAINT-GELAIS


UN
OF
MICH.

des fragments mal soudés, remontés maladroitement sans doute, mais où l'on retrouve des entrelacs, des frises, des chiffres et même des figures d'une très grande richesse de composition, d'une exécution fort délicate et gracieuse. C'est à M[gr] Cousseau, de très doctorale mémoire, que l'on doit la conservation de ces fragments intéressants (1), parmi lesquels trois portraits-médaillons, publiés avec cette notice, représentent « *Octovianus de Sancto Gelasio, episcopus; Jacobus de Sancto Gelasio uticensis episcopus* » et le troisième probablement Mellin de Saint-Gelais. (La lettre J et le n° 32 sont les marque et numéro correspondant au *Catalogue du Musée archéologique,* dont ces médaillons font partie.)

Avec son frère Octavien, dont la jeunesse avait été fort animée, Jacques de Saint-Gelais présida à l'ordonnance de ce bijou d'architecture; ils en dictèrent les devises multiples empreintes d'un mysticisme ineffable d'où s'exhalaient comme des soupirs de regrets, des pensers d'espérance.

Les Saint-Gelais eurent le sens artiste, tous, y compris MELLIN, aumônier et bibliothécaire de Henri II (2).

L'archidiacre CHARLES de Saint-Gelais, fondateur de l'hôpital des pestiférés de Saint-Roch, sous Angoulême, parle, en son testament, transcrit dans un *Mémorial*

(1) Lors de la démolition de cette chapelle de Notre-Dame du Salut, un certain nombre de ses bas-reliefs furent dispersés entre des « amateurs » de divers étages, mais la plus grande partie de ses sculptures ont été employées aux soubassements du clocher de la cathédrale, pendant sa reconstruction.

(2) Il est fait mention d'un portrait d'un Saint-Gelais, peut-être Melin, dans un inventaire fort curieux du seigneur de Villeconyn, huguenot important mort à Constantinople, au commencement de 1567, où il allait tâcher d'amener le Grand Turc à faire la guerre à la France pour le plus grand profit du protestantisme. Ce Villeconyn (dont il y a un jeton) était, dit-on (Brantôme est le seul historien qui en ait

de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême, de ses « meubles « comme d'or, d'argent et d'estaing en œuvre de vais- « selle où sont engravées les harmes de Sainct-Gelais « avecques ma devise que est le mot *Spero* ». Dans le cas, ajoute-t-il, où ils « viendront ès-mains de mesdits « héritiers, leur prohibe et deffendz qu'ils n'ayent à « effacer, désengraver ne deffaire lesdittes harmes et « devise » (1).

JEAN-LOUIS DE NOGARET, DUC D'ÉPERNON, gouverneur d'Angoulême, était fastueux. Je ne jurerais pas qu'il fût amateur dans la haute acception, mais à défaut des

parlé), fils naturel de François 1er et d'Adrienne d'Estenteville ou de Saint-Gelais et de cette dame.

C'est à l'obligeance de M. le baron Jérôme Pichon que je dois ces renseignements et l'extrait suivant dudit inventaire :

« Vendredi, 9 dudit mois (may 1567), a été inventorié ce qui ensuyt.

« ... Ung coffre bahu de 4 pieds de long ou environ fermant à 2 serrures et 1 cadenas.

« Dans ce coffre a esté trouvé *ung petit tableau d'une figure d'homme* que ladite Hermet (*) a dict estre de feu *M. de S. Gelais*, prisez avec du fil et des boutons 15 S.

« Dans un coffre plusieurs coissinets vaisselle d'étain, 1 montre de cuivre, bas de cotte, paillasse de canevas.

« *Ung petit tableau de la pourtraicture dudit* (sic) *deffunt de S. Gelais*.

« Ung trébuchet, plusieurs livres (sans estimation).

« Tout ce que dessus est déclaré a esté remis èsd. coffres à mesure qu'ils ont esté inventoriés et décrits en la présence de ladite Hermet et lesd. coffres refermés et rescellés. »

(1) Le testament (1532) et son codicille (1533) où se trouve l'énumération de l' « aumosne » de messire Charles de Saint-Gelays, « en son vivant archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême », sont transcrits dans le Registre-Mémorial coté B, folio 96 et suivants. (Série AA, 6, Archives communales d'Angoulême.)

(*) « Barbe Hermet, ve de feu Sr Blandeau, serviteur (on ne dit pas de qui). Elle demeurant en la rue des 4 fils Aymon, près le jeu de paulme du petit Louvre, qui s'est dit gouvernante du petit-fils de la dlle de Rostin, damoiselle de Me la Cesse de Maure... a dit que ce coffre... et 4 autres appartiennent, avec tout ce qui est dedans, à lad. dlle de Raustin, qui est absente de Paris à la suite de lad. dame Cesse, et qu'elle a les clefs de ces coffres. »

connaissances spéciales qui font le « dilettante », il savait, en tous cas, s'adresser à bonnes enseignes pour s'entourer d'objets artistement façonnés. M. de Chancel en a touché un mot dans ses *Souvenirs du château d'Angoulême :*

« Si un prince de Savoie, qui a contracté mariage avec Mme Christine de France, vient rendre hommage à Marie de Médicis, un appartement leur est offert dans l'évêché d'Angoulême, « meublé entièrement de tapisseries de M. d'Épernon, rehaussées d'or et d'argent, et d'autres meubles qui répondent aux tapisseries. »

C'est ce trop fameux personnage qui commanda certains panneaux de tapisserie signés d'une manufacture de Cadillac autrement inconnue, et dont l'un, représentant la *Bataille de Jarnac* encadrée dans une bordure aux armes d'Épernon, décore actuellement le grand escalier de l'hôtel Pimodan, chez M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français.

Suivant une tradition locale, le duc d'Épernon aurait donné à l'église de Lavalette une toile du grand maître Van Dyck. Cette tradition est probablement erronée; en tous cas, nous n'avons trouvé, jusque-là, aucun document authentique relatif à ce don.

Jean-Louis Guez de Balzac fut-il curieux d'ouvrages d'art ?... C'est probable. On sait que son « bonhomme de père » — ce sont les expressions du solennel épistolier — aimait les curiosités et les recherchait. Dom Pierre de Saint-Romuald rapporte que la reine Marie de Médicis « logea le premier jour de son arrivée à Angoulême au chasteau du Roy, puis les jours suivans en la belle maison de M. Guez, père du sieur de Balzac, qu'elle trouva embellie et enrichie de raretez si exquises, particulièrement pour les tableaux et autres

enjolivemens, qu'elle ne voulut point faire son séjour autre part, jusqu'à la paix que luy donna son fils Louys treizième ».

« Le sieur de Balzac », — pour parler comme Saint-Romuald, — Jean-Louis de Balzac, homme bien avisé, se plaisait au milieu de ce qu'il appelait de « magnifiques bagatelles ». Il fut évidemment bibliophile, et ses livres portèrent l'empreinte caractéristique, la livrée spéciale d'un écrivain qui, suivant l'observation judicieuse d'Eusèbe Castaigne,

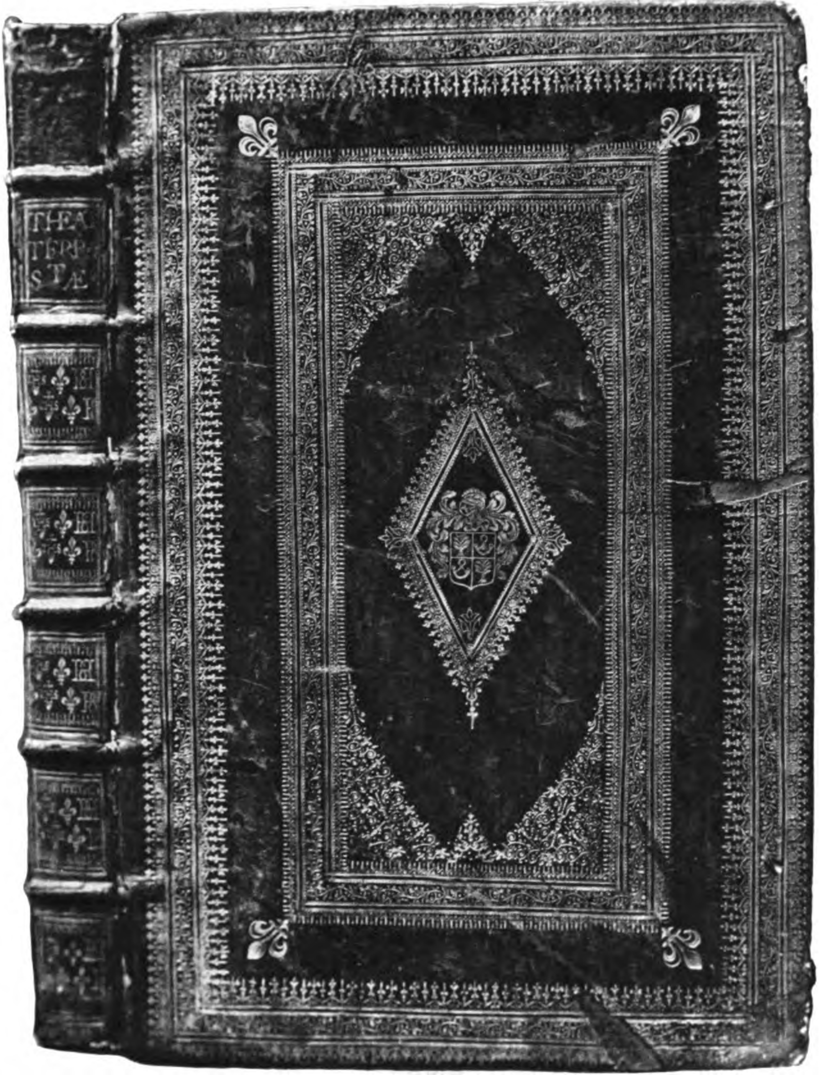
> « Dans ses épltres familières,
> Évita le tour familier ».

En 1642, il offrit un livre : « *Theatrum Terræ Sanctæ* », pour être décerné lors de la distribution des prix aux élèves du collège Saint-Louis d'Angoulême.

C'est un petit in-folio recouvert de veau fauve glacé, doré sur tranches, avec pointillé aux petits fers dans le genre de *Le Gascon*, peut-être même de ce célèbre relieur ; sur les plats, les armes personnelles de Balzac. Le dos de ce volume est chargé du monogramme du Christ, de fleurs de lis et de B entrelacés, dans un encadrement de fines dentelures.

Ce livre, dont la reproduction héliogravée accompagne cette notice, fait partie de la Bibliothèque communale d'Angoulême ; il porte une note manuscrite rappelant l'acte de libéralité de Balzac (1).

(1) Eusèbe Castaigne, qui a porté la lumière sur des points nombreux de notre histoire angoumoisine, rappelle que la famille de Balzac portait *de gueules à deux fasces d'or* (voir Armorial général, Ms. de la Bibliothèque nationale) ; mais « Jean-Louis Guez de Balzac s'était créé ces armes de fantaisie : *écartelé, au 1 et 4 de..., à l'oranger*, et *au 2 et 3, au cor de chasse, lié de...*, probablement en souvenir de Marie Nesmond, sa mère, qui portait *d'or à 3 cors de chasse de sable, liés de gueules*. Balzac s'était contenté de faire graver d'oranger *(malus aurea)* sur son cachet, dont il fit cadeau, quelque temps avant



Hélioġ Dujardin

LIVRE AUX ARMES
DE J-L. GUEZ DE BALZAC


UNIV.
OF

Charles de Sainte-Maure, duc de Montauzier, malgré sa rudesse et ses boutades naturelles, fut certainement un délicat. Il avait une belle bibliothèque, choisie et habillée de la riche façon, à Angoulême et à Montauzier. Parangon d'amoureuse constance, l'austère Montauzier lui-même fut touché de la grâce, estima que la « divine Julie » valait bien une messe et inventa une merveille : la délicieuse *Guirlande de Julie,* dédiée à « la reine des précieuses, à la divinité de l'hôtel de Rambouillet ».

On sait que « 19 poètes y prêtèrent leurs voix à 29 fleurs. Corneille le Grand se chargea du lis, de l'hyacinthe et de la grenade ».

Cette *Guirlande de Julie,* œuvre charmante composée de madrigaux « des beaux esprits du temps », transcrits par le calligraphe Jarry et encadrés dans les fleurs dessinées et coloriées par le peintre Robert, cette *Guirlande de Julie* « fut vendue 15 louis d'or après le décès de la duchesse d'Uzès, fille du duc de Montauzier; elle passa alors aux mains de Moreau, premier valet de garde-robe du roi Louis XIV et du duc de Bourgogne. Ensuite, à la vente de la bibliothèque de La Vallière, elle atteignit le prix de 14,510 livres ». Aujourd'hui, ce livre célèbre appartient à l'un des arrière-neveux du preux soupirant : nous l'avons vu à l'Exposition de 1878 et revu à l'exposition des Bibliophiles en 1883.

A la fin de 1887, il a été vendu, à l'hôtel Drouot, une répétition de la *Guirlande.* Ce second exemplaire est de format in-8°, avec une ravissante reliure semée du

de mourir, à son ami Gilles Ménage, qui le remercia par une pièce de vers latins, ainsi intitulée : *In sigillum aureum, quod cal. januariis Balzacus Menagio dono dedit, in quo scalpta malus aurea.* (*Agidii Menagii poemata.* Parisis, 1668, in-8°, p. 53, et in aliis edit.) (*Tableau généalogique de la famille Guez de Balzac,* par E. Castaigne.)

chiffre *J. L.* (Julie-Lucine) ; il provenait de la collection du marquis de Sainte-Maure Montauzier (1) et a été adjugé, moyennant 15,900 fr., à M. le comte de Mosbourg.

Les descendants de Montauzier possédèrent de belles choses dans leur château. Avec le portrait du duc, dont la reproduction héliogravée accompagne cette notice, M. de Crussol-Montauzier y conservait le portrait du duc d'Uzès et plusieurs autres peintures, notamment deux petits médaillons représentant des *Cavaliers* en marche, gouache sur bois, dans la manière de J. Parrocel. Ces quatre tableaux font actuellement partie du Musée d'Angoulême.

CHARLES DE L'AUBESPINE, MARQUIS DE CHATEAUNEUF, garde des sceaux, fut amateur par à peu près; il « *logeait en chambre garnie* » son proche parent François-Olivier de Fontenay, abbé de Saint-Quentin de Beauvais et petit-fils du chancelier Olivier (1581-1636).

Le marquis de Châteauneuf abritait donc chez lui la collection très remarquable des livres, médailles et pierres gravées que l'infatigable abbé augmentait sans

(1) Ces Sainte-Maure, qui viennent de s'éteindre, étaient issus d'un bâtard d'une ligne collatérale au duc de cette grande maison.

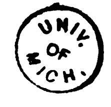
J'ai vu, chez M. le baron Jérôme Pichon, un manuscrit fort beau de la généalogie des Sainte-Maure, comtes de Nesle, etc. Ce célèbre amateur m'écrivait : « Si vous vous occupez des Rambouillet-Montauzier, etc., cela vous intéressera peut-être de savoir qu'on a trouvé, à Lyon, une miniature de 30 centimètres *environ* de large sur 20 centimètres de haut (je parle de mémoire), représentant deux femmes assises dans un jardin. L'une, plus grasse et plus âgée, présente à l'autre une couronne avec une bandelette où est écrit : « A la divine Julie. » Cette miniature m'a fort intéressé, parce qu'elle me prouve que le portrait à la plume que j'ai dans mon *livre de prières de Mme de Rambouillet* (voir dans Tallement son historiette) est bien, comme je l'ai toujours pensé, le portrait de Julie. »

Ce livre d'heures de Mme de Rambouillet — calligraphié par Jarry, relié par Le Gascon — a été acheté par M. le baron Jérôme Pichon, il y a une dizaine d'années, non loin du département de la Charente.



Héliog. Dujardin

LE DUC DE MONTAUZIER


UNIV.
OF
MICH.

relâche, avec une sûreté de goût parfaite, et pour laquelle, malgré ses 14,000 livres de rente (1), il vivait très modestement, fort économiquement surtout.

On sait que le marquis de Châteauneuf, coupable d'avoir dansé à Bordeaux, « au son des violons, durant une maladie de M. le cardinal », devint des nôtres malgré lui : il fut incarcéré pendant dix années. Voici une note le concernant que j'emprunte à un vieux *Mémorial :*

« Le dimanche 13 mars 1633. — Ce mesme jour, Monsieur de Chasteauneuf, cy-devant garde des sceaux de France, fut mené prisonnier au chasteau d'Angoulême soubz la garde du sieur de Laumont, enseigne de la garde escossaise, par ordre du Roy » (2).

« On ne considéra ni son âge ni les services qu'il avait rendus, on ne considéra que *l'intérêt général* — un des

(1) Voir Ed. Bonnaffé, *Dictionnaire des Amateurs français au XVII[e] siècle.*

(2) Archives communales d'Angoulême, série AA, 7. (Registre-Mémorial coté C, folio 44, verso.) Voici deux actes, extraits d'un registre paroissial de Saint-Antonin d'Angoulême, où figure le marquis de Châteauneuf en qualité de parrain :

« Le vingt cinquiesme mars 1641 a estée baptizée Charlotte-Marie-Catherine Quoniam, fille légitime de Louys Quoniam Romeny, maistre d'hostel de monseigneur de Chasteauneuf, et de Marguerite Janvier, ses père et mère ; son pairain a esté Charles de Laubespine, marquis de Chasteauneuf, chevallier, chancelier des ordres du Roy et Garde des seaux de France, et mairaines dame Marie Rauel et Catherine de La Rochebeaucourt, dans la chappelle du chasteau royal d'Angoulesme, paroisse de Saint-Anthonin, ledit baptesme faict par moy, Laurent Guillevant, curé, es présances des soubze signés.

« DE LAUBESPINE. — MARIE RAUEL. — C. DE LA ROCHEBEAUCOURT. — LAMONT. — LE MARQUIS. — GUILLEVANT, curé. »

« Le premier jour d'avril mil six centz quarante trois, a esté baptizée en la chapelle du chasteau d'Angoulesme, par permission de monsieur l'évesque dudit lieu, Magdelaine Quoniam, fille légitime de *Loys Quoniam de Romeny,* maistre d'hostel de monseigneur de Chasteauneuf, et de dame Marguerite Janvier; son parrin a esté messire *Charles de Laubespine, marquis de Chasteauneuf,* chevalier, chancelier des ordres du Roy, Garde des seaux de France, et damoy-

cinq ou six grands mots élastiques avec lesquels se justifient toutes les ingratitudes et tous les forfaits. »

PIERRE GUILLEBAUD, dit DE SAINT-ROMUALD, que nous avons cité plusieurs fois, a noté divers cabinets de curiosités. Il fallait bien qu'il fût connaisseur pour en parler ainsi avec une autorité reconnue. Ce religieux feuillant était amateur platonique.

Dame HIPPOLYTE BOUCHARD, MARQUISE ET MARÉCHALE D'AUBETERRE, commanda deux statues de marbre représentant, l'une le défunt maréchal d'Aubeterre, son mari, l'autre ladite dame elle-même, aux termes d'un marché passé entre Mme d'Aubeterre et Simon Van Canfort, sculpteur d'Anvers (1). Sans être peut-être très connaisseuse, Mme d'Aubeterre demanda du moins à l'art de consacrer sa douleur.

JACQUES FAVEREAU mérite une place d'honneur dans ce défilé rapide. Né à Cognac en 1590, il mourut conseiller de la Cour des Aides, à Paris, en mai 1638.

zelle *Charlotte Chesnel*, femme à *monsieur de Sers*, lieutenant pour le Roy en son chasteau d'Angoulesme. Ledit baptesme faict par moy, curé soubz signé, es présance des soubze signés et plusieurs aultres.

« DE LAUBESPINE. — CHARLOTTE CHESNEL. — JEHAN DE MONTALEMBERT. — CYMONNE. — LOUIS QUONIAM. — LAGRAVIÈRE. — LE MARQUIS. — PIGORNET. — VIOLLETTE. — DESSOSERI. — M. MATHIEU. — GUILLEVANT, curé de Saint-Antonin et Saint-Vincent, son annexe. »

(1) Ce contrat, découvert par M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente, a été communiqué par notre érudit confrère à la Société archéologique et historique de ce département, le 12 janvier 1885.

Les deux statues en question — agenouillées — existent encore, mais dégradées. Elles sont placées sur la plate-forme du tombeau monolithe qui se trouve dans l'église souterraine d'Aubeterre. La statue de la maréchale est décapitée : la tête a servi de poids de tourne-broche pendant plus de trente ans chez un honnête habitant de la commune; elle est actuellement dans le cabinet de M. B...e.

On lui attribua une diatribe dirigée contre le cardinal de Richelieu et qui lui donna un certain renom : *Le Gouvernement présent, ou Éloge de son Éminence, satyre, ou la Miliade* (imp. à *Envers,* s. d., in-8° de 66 pages). « C'est lui qui a fait graver la belle collection de planches mythologiques publiées plus tard par Michel de Marolles, sous le titre de *Tableaux du Temple des Muses,* tirez du cabinet de M. Favereau. (Paris, 1655, in-folio, ou Amst., 1676, in-4°.) On y trouve un beau portrait de Favereau, ainsi que son Éloge, où il est parlé de sa famille alliée à celle du fameux Estienne Pasquier. Jacques Favereau était fils de Pierre, sieur de La Bourgeserie et de Puyraimond, et de damoiselle Anne de Ranson, autre famille protestante de Jarnac, qui a perdu sa particule » (1).

M. Ed. Bonnaffé rappelle que « Favereau est l'auteur d'un recueil d'épigrammes sous le titre de *Mercurius redivivus,* au sujet d'un Mercure de bronze antique trouvé dans les fondations du palais du Luxembourg en 1613. »

Cet amateur réunit des peintures et des estampes.

Plusieurs personnages de l'illustre maison de La Rochefoucauld occupent avec éclat une première place parmi les grands amateurs; entre autres : le comte François II, qui fit construire en 1528 le château que l'on connaît, chef-d'œuvre du genre en Angoumois; puis la veuve de ce seigneur, Anne de Polignac, à

(1) La plupart de ces renseignements sont peu connus, attendu que la « *Famille Castaigne, notes historiques et généalogiques* », par E. Castaigne (Angoulême, 1866, in-8°, 46 pages), n'a été tirée qu'à 50 exemplaires. M. Eusèbe Castaigne y constate aussi que sieur Philippe Castaigne, l'un de ses ascendants, épousa vers 1659 demoiselle Esther Favereau, nièce du conseiller Jacques Favereau. Il observe de plus qu'à l'imitation de l'inspirateur du *Temple des Muses,* Benserade composa dans la suite les *Métamorphoses d'Ovide,* mises en rondeaux. (*Lyre d'Amour,* Angoulême, 1829, in-8°, page 49.)

laquelle l'empereur Charles-Quint rendit un hommage mémorable; ensuite François VI. Au dire de Florent le Compte, sculpteur et peintre de Paris, dans son *Cabinet des singularités d'architecture* (1699), l'auteur des *Réflexions et Maximes morales* « possédait un *Christ* d'une grande beauté peint par Andréa Solario » (1). Il s'était fait « pourtraicturer » par le célèbre peintre-émailleur Petitot; il avait fait exécuter pour Andrée de Vivonne, sa femme, un livre d'heures calligraphié par Jarry et relié par Le Gascon (2).

Il paraît de circonstance de rappeler ici ces « réflexions » du spirituel penseur : « 94. Les grands noms abaissent, au lieu d'élever, ceux qui ne les savent pas soutenir. — 133. Les seules bonnes copies sont celles qui nous font voir les ridicules des méchants originaux. — 378. Le bon goût vient plus du jugement que de l'esprit. »

Des huit enfants de François VI, duc de La Rochefoucauld (3), Mlle de Marcillac, malgré la médiocrité relative de sa fortune, aimait s'entourer de belles

(1) Cité par M. Bonnaffé : *Dictionnaire des Amateurs français au XVIIe siècle.*

(2) Ces deux chefs-d'œuvre font partie des richesses artistiques et des souvenirs familiaux conservés par M. le comte Aimery de La Rochefoucauld. L'émail est superbement embordūré de diamants d'ancienne taille et en état de conservation parfaite. Le livre d'heures est muni d'un fermoir émaillé. Je suis très reconnaissant à M. le comte Aimery de La Rochefoucauld de la communication qu'il m'a faite de ces magnifiques bijoux; ça m'a été une surprise et un régal inoubliables pendant l'hospitalité qu'il a bien voulu m'offrir.

Dans le nombre des richesses artistiques réunies au château de Verteuil, les connaisseurs apprécieront une admirable « tapisserie à la Licorne », de la Renaissance, provenant de l'ancien mobilier du château. Ils y reconnaîtront aussi que l'art est en grand honneur dans cette résidence seigneuriale, et surtout qu'après trois siècles et demi les paroles adressées par l'empereur Charles-Quint à la châtelaine de Verteuil sont toujours d'à-propos — ou, comme on disait au XVIIIe siècle, « de toutes les saisons ».

(3) Voir Jal, *Dictionnaire critique.*

choses; elle fut surtout « curieuse » de porcelaines fines. Elle démontrait la justesse de cette observation de son père : qu' « On renonce plus aisément à son intérêt qu'à son goût ». Voici ce que dit de cette dame remarquable un bibliophile éminent dont les collections précieuses, la haute et vaste érudition, l'obligeance extrême sont connues de tous les gens d'étude, celui-là même que l'on a surnommé « le grand argentier de Paris » : M. le baron Jérôme Pichon (1) : « Hoym acheta beaucoup de porcelaines et de laques à la vente de Mlle de Marcillac (Henriette de La Rochefoucauld). C'était une de ces filles de François de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes,* dont Mme de Sévigné a raconté le tendre attachement pour leur père. Née le 15 juillet 1638, elle testa le 10 mars 1720 et mourut le 3 novembre 1721.

« Saint-Simon, qui l'appelle Mlle de La Rochefoucauld (tome XVIII, page 208), dit qu'elle avait passé toute sa vie, fille, dans l'hôtel de La Rochefoucauld, considérée dans le monde et dans sa famille, toujours très vertueuse et avec peu de bien. Elle légua à ses domestiques le peu qu'elle avait. Du côté de l'esprit, dit Saint-Simon, elle tenait tout de son père. Ajoutons qu'elle avait un goût remarquable, si l'on en juge par les belles choses que Hoym acheta à la vente » (2).

(1) *Vie de Ch.-H. comte de Hoym,* tome I, page 184.

(2) Parmi ces objets « achetés à l'inventaire de Mlle de Marcillac, en 1722 », figurent : « quatre vases ou cornets à panse de porcelaine de la Chine, dont le fond est d'un vert foncé à fleurs et oiseaux : 507 l. 10 s. Deux urnes moyennes à six pans, de dessins à oiseaux, d'ancienne porcelaine du Japon : 601 l. Deux urnes moyennes aussi à pans, mais dessin différent des deux précédentes et à pagodes : 492 l. Deux petites urnes à côtes de melon : 390 l. Quatre petites bouteilles à quatre pans, avec leurs bouchons et petits pieds de marqueterie, garnies de bronze : 601 l. Une autre pareille avec quatre pieds de marqueterie : 200 l. Une grande jatte en forme de feuilles d'artichaut : 632 l. Deux grandes jattes à dix pans, avec des pagodes et belles

La liste des ouvrages placés sous le patronage des La Rochefoucauld par des artistes français serait trop longue et laborieuse à dresser. Qu'il soit néanmoins permis d'en rappeler deux dont j'ai des exemplaires sous la main : une eau-forte de J.-J. de Boissieu, gravée en 1773 : *Vue d'Aqua Pendente,* dédiée à M. de La Rochefoucauld, et les *Maximes et Réflexions morales,* imprimées en caractères microscopiques, petit chef-d'œuvre de typographie dédié « à M. le vicomte de La Rochefoucauld, directeur au département des Beaux-Arts » en 1825 (1).

CATHERINE DE SAINTE-MAURE, COMTESSE DE BRASSAC, reçut ses lettres de naturalisation angoumoisine : elle avait épousé Jean de Gallard, comte de Brassac, chef

bordures : 1,090 l. Deux jattes moyennes à huit pans, sans bordures : 400 l. 5 s. Deux jattes cannelées : 315 l. Deux petites jattes en forme de feuilles d'artichaut : 288 l. Un compotoir ou assiette à douze pans : 100 l. Un petit cabaret carré long, de très beau laque noir, garni de deux petits seaux à gerbes, deux soucoupes carrées à paysage et un petit mortier : 361 l. (Un sieur Platries avait offert 800 l. des tasses sans le cabaret au comte de Hoym.) Deux cabarets de laque rouge avec huit tasses et autant de soucoupes à pans et quatre morceaux de laque rouge formant les sucriers : 1,000 l. Quatre grandes tasses à tulipes, dont une fêlée : 220 l. Un cabaret rond de vieux laque, garni de six gobelets à côtes et fleurs en relief, avec six soucoupes à feuilles d'artichaut et un pot à sucre avec son couvercle, le tout d'ancienne porcelaine blanche : 770 l. Deux pots à thé avec deux grandes soucoupes à feuilles, de pareille porcelaine, assortissant au cabaret de l'article précédent : 361 l. 5 s. Une espèce de nécessaire composé de plusieurs boîtes de très beau laque noir : 305 l. Une boîte plate d'ancien laque noir : 80 l. » (*Vie de Ch.-H. comte de Hoym,* ambassadeur de Saxe-Pologne en France et célèbre amateur de livres, par le baron Jérôme Pichon. Paris, Techener, 1880, 2 vol. in-8°.)

(1) A propos d'édition précieuse des *Maximes et Réflexions morales* de La Rochefoucauld, je tiens à dire que j'ai vu, dans la bibliothèque de M. le baron Jérôme Pichon, un exemplaire unique de ce livre : celui de la quatrième édition de 1675, en maroquin rouge, aux armes du duc du Maine, avec une dédicace au duc du Maine, imprimée pour ce *seul* exemplaire.

du Conseil de la Reine, surintendant de sa maison, gouverneur en Saintonge et Angoumois (1).

Un savant historien d'art (2) a inscrit avec raison cette dame parmi les amateurs qui brillèrent au XVII[e] siècle. On sait qu'elle avait réuni vingt-six peintures remarquables, « tableaux de maîtres non dénommés », et que sa « galerie contenait quatre-vingt-dix-neuf portraits des princes de la maison de France et de quelques autres personnages ».

Le comte de Brassac, son petit-neveu, qui épousa M[lle] de Tourville (3), fit réparer « à la moderne », au commencement du XVIII[e] siècle, le château de La Rochebeaucourt, dont les appartements, suivant J. Gervais, furent « rendus superbes et magnifiquement meublés » (4).

(1) Le comte de Brassac fut « pourvu du gouvernement de Saintonge et Angoumois et de celuy particulier de la ville et sénéchaussée d'Angoulesme, sur la démission du duc d'Aluin », suivant la lettre du Roi, de Saint-Germain-en-Laye, en date du 8 mars 1633, adressée aux maire et échevins d'Angoulême. Le nouveau gouverneur fit son entrée dans cette dite ville le 4 avril suivant. Le Corps de Ville avait envoyé une députation à son avance à Couhé. Le maire le harangua en termes pathétiques. On ne peut résister au désir de rappeler l'exorde de cette pièce d'éloquence :

« Monseigneur, quand j'aurois cent bouches et cent langues et une voix de fer, je ne sçaurois suffisemment exprimer la joye et le contentement qu'ont receu les habitants d'Angoulesme lorsqu'ils ont appris qu'ils debvoyent estre gouvernés par vous. Autresfois un empereur fut surnommé l'amour et les délices du genre humain, tant il estoit agréable à tout le monde; permettez, Monseigneur, pour mesme raison, qu'il nous soit loisible de vous dire et publier l'amour et les délices de la ville d'Angoulesme. » (Registre coté C, folio 45, verso. Archives communales d'Angoulême.)

Depuis, la forme des harangues municipales a pu changer, mais le fond est resté invariable.

(2) M. Ed. Bonnaffé, souvent cité dans ces notices.

(3) Les de Cotentin de Tourville, alliés aussi aux La Rochefoucauld.

(4) J. Gervais, *Mémoire sur l'Angoumois*, publié par G. B. de Rencogne.

Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Montespan, qui succéda à « la douce La Vallière » dans les faveurs du « Roy-Soleil », doit être qualifiée amateur. « Elle eut un peintre en titre d'office tout à fait inconnu aujourd'hui » (1). L'altière marquise, passionnée, excessive en tout, avait du goût et du meilleur parfois. Souvent les caprices des jolies femmes ont du bon. Mme de Montespan installa une bibliothèque dans son château de Serres, commune d'Abzac, arrondissement de Confolens. Entre autres livres qui en proviennent et que l'auteur de ces notices a eu la fortune de découvrir dans ce département, on peut mentionner la belle édition princeps du *Discours sur l'Histoire universelle,* en superbe état de reliure : maroquin rouge avec filets, armes sur les plats. M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français, possède aussi un *Cérémonial,* de Denis Godefrey (2 gros vol. mar. r.). M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis, à Paris, avait les *Œuvres de Grenade,* 2 vol. in-12, aux mêmes armes, et M. le comte de La Béraudière conservait des livres très curieux (de piété) imprimés exprès pour Mme de Montespan (2). « Le duc d'Antin avait hérité des livres de Mme de Montespan, sa mère, et il avait, outre cela, des livres très bien reliés, à ses armes. Son fer est beau. J'ai vu de ses livres portant sur le titre : Bibliothèque de Petitbourg. Il avait donc une bibliothèque à ce beau château » (3).

Le Père Lambert, des Capucins d'Angoulême, a pris rang parmi les bibliophiles angoumoisins. Avec le savoir du bibliographe et le concept du collectionneur pratique,

(1) Voir Jal, *Dictionnaire critique d'Histoire et de Biographie.*

(2) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le baron J. Pichon.

(3) *Vie du comte de Hoym.*

il forma une bibliothèque importante dans les meilleures conditions possibles.

Voici ce qu'en dit Vigier de la Pile (1) dans son chapitre consacré aux Capucins :

« Ils ont surtout un bâtiment pour une bibliothèque qui est vaste et bien placée, avec une belle vue sur la campagne. Cette bibliothèque est fort nombreuse et bien fournie. Le P. Lambert, fameux capucin, natif d'Angoulême, a beaucoup contribué, par son habileté à faire valoir les quêtes, à la construction de ces édifices et à pourvoir cette bibliothèque de livres. Son principal fonds vient de ceux qui leur ont été donnés par le sieur Moricet, théologal de Saint-Pierre et abbé de la Grâce-Dieu, diocèse de La Rochelle, homme savant à qui le commerce maritime avait procuré une fortune considérable. »

M[me] BOUTHILLIER, COMTESSE DE CHAVIGNY, fille unique de Jean Philipeaux, seigneur de Villognon. Elle avait épousé Léon Bouthillier, comte de Chavigny et de Bazançois, « fils unique de Claude Bouthillier et de Marie de Bragelone, et qui a été successivement conseiller au parlement, conseiller et secrétaire d'État, chancelier du duc d'Orléans, gouverneur du château de Vincennes, etc. » (2). De ce mariage naquirent six garçons et sept filles. La famille Bouthillier, fort connue en Angoumois, figure très honorablement au tableau du Corps de Ville d'Angoulême et parmi les dignitaires de la vieille magistrature de ce pays. M. Edmond Bonnaffé, le spirituel et très érudit auteur du ***Dictionnaire des Amateurs français au XVII[e] siècle,*** l'a

(1) F. Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*. (Édition Michon.)

(2) François Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*. (Voir l'édition publiée par Michon. On y trouve une notice biographique précise et des plus élogieuses sur les Bouthillier.)

inscrite dans ce livre intéressant ; il rappelle cette note des *Mémoires* de Brienne (1), relative à cette dame : « J'ai su de madame de Chavigny qu'il (Mazarin dans sa jeunesse) ne revenait jamais d'Italie sans lui rapporter force pommades, huiles de senteur, savons de Naples et gants de Rome ; quelquefois même des tableaux de peu de valeur et des chapelets bénis ou non, cela n'y fait rien. Ces régals plaisaient fort à ma belle-mère ; elle est, je crois, après le cardinal, la personne du monde qui aime le plus à recevoir des présens. »

M. Bonnaffé constate aussi que, « dans sa revue des cabinets parisiens, l'abbé de Marolles signale celui de Mme de Chavigny, à l'hôtel Saint-Paul, pour ses « vases, statues, obélisques, escrins, miroirs, globes, coffins, chandeliers suspendus et autres choses semblables » de cristal de roche, de lapis, d'agathe et d'autres matières précieuses ».

Louis Bouthillier, marquis de Pont-Chavigny et de Villesavin, hérita les qualités de « curieux » de sa grand'mère ; toutefois il ne les appliqua pas à des futilités. Il paraît avoir aimé les livres ; entre autres, il acquit une suite de volumes qu'Eusèbe Castaigne eut raison de mentionner comme des chefs-d'œuvre de calligraphie, attendu que les caractères du texte sont si purs, si corrects et si réguliers qu'on les croirait gravés.

Au surplus, voici la note que le savant bibliothécaire Castaigne leur a consacrée :

« La Bibliothèque publique d'Angoulême possède quatorze volumes in-4° manuscrits du comte de Boulainvilliers, et entre autres deux volumes de l'*Histoire du*

(1) L'une des filles de Mme Bouthillier de Chavigny, Mlle Henriette Bouthillier, épousa Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne et de Montbron, « l'un des curieux les plus distingués du XVIIe siècle », dit justement M. Ed. Bonnaffé.

Gouvernement de France, sept volumes des *Extraits des Mémoires des Généralités de France* et un volume de *Pièces détachées sur l'Histoire de France,* lesquels forment dans leur ensemble à peu près tous les matériaux de l'*État de la France.* Ces manuscrits, chefs-d'œuvre de calligraphie, ont été copiés, de 1714 à 1722, sur les originaux de l'auteur, pour M. Louis Le Bouthillier de Pont-Chavigny et de Villesavin, dont les armes sont estampillées sur les frontispices; et celles de M. de Crussol-Montauzier, à qui ces volumes appartenaient avant la Révolution, sont collées sur le dos de la reliure (mar. citr., dor. s. tr.). Cette indication servira peut-être à faire retrouver le tome V des *Extraits,* qui manque à la collection et qui contenait, entre autres Généralités, celles de Limoges, de La Rochelle et de Poitiers » (1).

E. Castaigne fait aussi mention d'un autre manuscrit, d'après la *Bibliothèque historique de la France* (tome III, n° 30, 718) : Ms. — *Lettres de M. Du Perron,* évêque d'Angoulême, écrites depuis le 10 juillet 1634 jusqu'au 12 mai 1644, sans indication de format.

Ce manuscrit avait appartenu à Denis-François Bouthillier, « évêque de Troyes en 1667, après la démission faite par son oncle, ensuite archevêque de Sens » (2).

Bouthillier, surintendant des finances, habitait l'hôtel de Clèves, rue du Louvre; Bouthillier, comte de Chavigny, l'hôtel de La Force, rue du Roi-de-Sicile; on trouve mention d'un Bouthillier de Chavigny parmi les

(1) E. Castaigne, *Essai d'une Bibliothèque historique de l'Angoumois.* (Angoulême, 1847, in-8°.)

(2) Voir *Histoire de l'Angoumois,* par Vigier de la Pile, édition Michon. On écrivait Le Bouthillier ou plus simplement Bouthillier, conformément à l'orthographe adoptée par Sébastien Boutillier, conseiller puis échevin du Corps de Ville d'Angoulême au XVIe siècle. (Archives communales d'Angoulême, Registre des Délibérations.)

principaux personnages qui ont habité l'hôtel de Harlay, rue Saint-Claude. (*Les Anciens hôtels de Paris*, par le comte d'Aucourt.)

Dans le *Catalogue* des livres de Mme LA MARQUISE DE RUFFEC (Paris, David, 1762), catalogue rarissime rédigé à l'occasion de la vente de sa bibliothèque et de ses objets d'art, il est dit que la bibliothèque et le cabinet de cette dame ne venaient pas de ses deux maris, mais qu'ils avaient été formés par elle. « La richesse de ses appartements, l'élégance recherchée de ses bijoux, le goût exquis de ses ameublements découvrent en elle une intelligence très complète de tout ce qui concerne les beaux-arts. On a vu la vente qui s'en est faite après son décès suivie par un concours étonnant des personnes les plus distinguées et par les plus habiles connaisseurs. » On peut dire de Mme la marquise de Ruffec, rivale en « curiosité » de Mme de Mazarin, et l'indiscret Casanova l'établit dans ses *Mémoires* d'une façon piquante, peut-être cynique, — vraiment « naturaliste », — qu'elle possédait le démon de toutes les curiosités...

SAUVEUR-FRANÇOIS MORAND, né à Chabanais ou près de cette petite ville, en 1697. Chirurgien célèbre, décoré de l'ordre de Saint-Michel, nommé de l'Académie des Sciences en 1752. Suivant des biographes, ses contemporains, il était d'aimable caractère, obligeant et spirituel. La vente de son cabinet, faite en 1773, année de sa mort, se composait de plusieurs antiques, bronzes, médailles et monnaies, — parmi lesquels le *bœuf Apis*, « bronze de la plus belle conservation et antiquité. Ce bronze porte trois pouces de haut sur cinq de long : 150 l. ». — Deux *Impératrices* en albâtre; les têtes, les pieds et les bras sont de bronze : 33 l. — Six *médailles d'or* de souverains contemporains : 1,179 l. 9 s.

— Dix *médailles d'argent* de souverains et autres personnages : 79 l. — Un *gros diamant brillant,* entouré de dix gros karats et de dix petits dans les angles, le tout blanc. Cette bague est d'une grande *conséquence,* dit le Catalogue : 6,001 l. — Une grande *croix de l'ordre de Saint-Michel,* en or émaillé : 88 l. — Une boîte carrée de belle agate d'Allemagne, montée en or travaillé à jour ; elle est ornée d'insectes composés d'agate, de sardoine onix, cornaline, jaspe. Cette pièce, très curieuse, est faite par Hoffmann : 300 l. (*Le Trésor de la curiosité,* par Ch. Blanc, tome Ier.)

Le marquis de Colbert-Chabanais, maréchal de camp, avait réuni dans son château de Chabanais de belles tapisseries dont plusieurs, qui nous sont connues, mettent en scène l'histoire de Don Quichotte, et d'autres représentent des chasses royales d'après des cartons de A.-F. Van der Meulen. En 1776, Joullain, l'expert très employé, procéda à la vente des tableaux du marquis de Chabanais; Charles Blanc mentionne les suivants : Paul Matteis, *Didon;* Tournières, *Portrait du Titien et de sa maîtresse;* Jouvenet, *Sacrifice d'Iphigénie, Apollon et la Sybille;* Monnoyer, deux tableaux de *Fleurs.*

Le marquis de Saint-Chamond, seigneur de Confolens, et la belle Claire Mazarelli, sa femme, tinrent leur cour, au milieu d'objets artistiquement façonnés et de brimborions charmants, au château de La Villatte. « ... Tous les beaux esprits de la province s'y donnent rendez-vous; on y remarque un exilé du parlement, Maupeou, le président Hocquart; Mme Riccoboni y travaille en collaboration avec le marquis; la Mazarelli, qui se souvient de la Comédie italienne d'où elle est partie, cherche à tromper les ennuis de cet exil

provincial : ce n'est que chasses, fêtes et festins ; et ainsi tous s'acheminent en riant vers la grande catastrophe de la fin du siècle » (1). Le portrait de Mme de Saint-Chamond a été peint par Boucher : la « divine » marquise est figurée jusqu'aux genoux, de grandeur naturelle, dans son costume d'appârat ; une négrillonne au second plan lui sert de repoussoir (2). Grimm, qui n'était pas tendre, s'est montré irrévérencieux et brutal envers la marquise. En 1771, il écrivait : « *Les Amans sans le savoir* ont été joués pour la première fois le 6 juillet à la Comédie-Française, et cette pièce est tombée. On ne la croit pas de deux amies, mais de madame la marquise de Saint-Chamont seule, laquelle, dit-on, était autrefois fille entretenue, connue sous le nom de mademoiselle Mazarelli, à laquelle on a associé, bien ou mal à propos, une madame Rozet, qui s'en est allée en Russie » (3).

M. de Saint-Chamond possédait une paire de pistolets richement travaillés, avec garnitures d'argent ciselé ; ils font aujourd'hui partie du cabinet de l'un de mes meilleurs amis.

Les Fé de Barqueville enrichirent leur château d'une tapisserie royale dont la manufacture des Gobelins a pu acquérir des panneaux que l'on considère comme l'un des plus remarquables ouvrages qui restent encore

(1) L. Babaud-Laribière, *Lettres charentaises*, 1865 (1re série), page 44.

(2) Feu M. Léonide Babaud-Laribière (Représentant du Peuple, publiciste et Préfet de la Charente), dont j'ai eu l'honneur d'être le collaborateur et l'ami, m'a montré ce portrait attrayant, à Villechaise, près Confolens. Il en a été fait deux copies par le regretté M. Gustave Paillé : l'une est sans doute encore à Villechaise, chez Mme Babaud-Laribière ; l'autre est chez Mme G. B. de Rencogne, à Angoulême.

(3) *Correspondance littéraire, philosophique et critique*. 1812, tome II, page 50.

de l'École de Fontainebleau, créée par François Ier (1). Ces fragments d'un merveilleux tissu faisaient partie du mobilier d'un immeuble légué il y a une dizaine d'années à la ville de Châteauneuf. Nous avons quelques raisons de croire que cesdites tapisseries ont appartenu antérieurement au château de Bouteville.

Marc-René Voyer-d'Argenson, garde des sceaux, membre de l'Académie française, fut élevé au collège Saint-Louis, à Angoulême, et y fonda en 1720 un second cours de philosophie (2). Il protégea l'importante Académie de Saint-Luc, dont ses descendants devinrent aussi « Protecteurs » (3). Petit-fils d'Hélie Houlier, « magistrat distingué et d'une famille angoumoisine très ancienne dans les charges de l'hôtel de ville et de la sénéchaussée » (4), Marc-René d'Argenson occupa le siège de lieutenant général au présidial d'Angoulême.

Haute et puissante dame Mme Angélique-Isabelle de Montmorency-Bouteville amassait des raretés. Saint-Simon dit nettement qu'elle était « très avare et très entasseuse ».

Le lieutenant criminel au présidial d'Angoulême Jean Gervais fut un bibliophile à citer. La plupart de ses livres étaient simplement reliés en basane noire, à la mode janséniste, mais il en avait aussi revêtus de

(1) Suivant une lettre adressée par M. Darcel, alors administrateur des Gobelins, à M. Émile Biais.

(2) Eusèbe Castaigne, *Indicateur angoumoisin*, 1838, in-18.

(3) Voir *Liste de l'Académie de Saint-Luc, des Arts de Sculpture-Peinture*.

(4) G. B. de Rencogne, *Rapport sommaire sur l'ensemble des Archives du Greffe du Présidial d'Angoumois*, 1860, in-8°.

maroquin rouge. Il leur appliquait sa large signature soigneusement calligraphiée (1).

Au XVIII[e] siècle, trois bibliophiles angoumoisins tinrent un rang honorable dans notre province : M. DE GUIMPS, dont les *ex-libris* ont été gentiment dessinés et gravés par de Monchy, M. Le Camus de Néville et M. le comte de Jarnac :

M. LE CAMUS DE NÉVILLE, Conseiller du Roi en ses Conseils, Directeur général de la Librairie, faisait habiller d'ordinaire ses livres en veau fauve glacé ou en maroquin rouge chargé de ses armes, dans un élégant cartouche. La bibliothèque d'Angoulême en a reçu une grande partie peu de temps après la Révolution (2).

Il possédait entre autres beaux volumes la *Bible polyglotte* de Vitré, in-folio, reliée en maroquin rouge, provenant de la riche bibliothèque de Michel Bégon, ci-devant Intendant de la marine à Rochefort, lequel Bégon avait emprunté sa devise à Grolier : « *Michaeli Begon et amicis* » (3).

Les *Mémoires secrets* (4) recèlent des notes mal-

(1) Nous connaissons un certain nombre de ces livres-là. On sait que Jean Gervais, esprit observateur et judicieux, a écrit des *Mémoires sur l'Angoumois* dont l'original est déposé à la Bibliothèque nationale, et que le regretté M. G. B. de Rencogne a publiés en 1864, sous les auspices de la Société archéologique et historique de la Charente.

(2) Voir Émile Biais, *M. le Comte de Jarnac et son château* (XVIII[e]-XIX[e] siècles), d'après des documents inédits.

(3) Cette belle *Bible* fait partie de la Bibliothèque communale d'Angoulême. L'auteur de ces notices a eu le regret de constater naguère qu'elle continuait d'être gâtée par l'humidité; mais il y a enfin été porté remède, sur sa demande réitérée.

(4) *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France,* tome XIV (Londres, 1780).

sonnantes, relatives à l'administration de M. Le Camus de Néville.

Dans nos registres de la période révolutionnaire (1), on le trouve mentionné souvent : « François-Claude-Benoist Camus Néville, émigré ». Il est ainsi nommé dans un rapport du District de Cognac, à la date du 8 août 1793 (2). Il habitait pendant une partie de l'année son château de Bourg-Charente.

Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, comte de Jarnac. Homme de tête, actif, menant de front ses affaires d'intérêt et ses plaisirs, participant même aux plaisirs de la Cour, non par goût, mais par diplomatie, le comte de Jarnac réalisait le type du curieux provincial vers la fin du XVIII[e] siècle : sa bibliothèque, dont le fonds principal remontait au berceau de sa maison; le nombre important de ses pièces de porcelaines fines, françaises et étrangères; son cabinet de physique et d'histoire naturelle (coquilles, cristaux, collections entomologiques); enfin, ses nombreux portefeuilles, remplis de dessins et d'estampes (3), affirmaient ses qualités d'amateur intelligent et studieux, de dessinateur agréable, de chercheur d'œuvres d'art.

Envoyait-il de Paris à son fidèle architecte-factotum François-Nicolas Pineau des ouvrages d'artistes réputés, notamment des tableautins de Hubert Robert, des sanguines de Greuze, il inscrivait sur le châssis de la toile, sur le panneau ou au verso de la feuille « illustrée », des indications pour l'exposition de ces ouvrages. Protecteur de Pineau, qu'il avait eu dans son régiment

(1) Archives départementales de la Charente et Archives communales d'Angoulême.

(2) Registre 474. Archives de la Charente.

(3) Voir Émile Biais, *M. le Comte de Jarnac et son château* (XVIII[e]-XIX[e] siècles), d'après des documents inédits, 1884.

de dragons, à Strasbourg, le comte de Jarnac était l'un des familiers du grand « petit-maître » dessinateur Jean-Michel Moreau le jeune, beau-frère de Pineau; il faisait partie des habitués de l'atelier de Joseph et de Carle Vernet, parent de Moreau; il appartenait de plus à l' « Académie de Société » formée par ces artistes d'élite chez le duc de Rohan-Chabot, associé à l'Académie royale de Peinture.

Ce comte de Jarnac avait de qui tenir. Certains de ses prédécesseurs au château de Jarnac, gens de bon goût, avaient eu, eux aussi, le sens du beau. L'inventaire des meubles de ce château (1), dressé le 23 janvier 1668, à la mort de messire Louis Chabot, sur l'ordre de sa veuve (dame Catherine de La Rochebeaucourt), porte un très grand nombre de pièces de tapisseries, des meubles en marqueterie, des fauteuils et des « chaises fasçon d'ébène avec filets d'or », des tapis de Turquie, une argenterie vraiment princière, des garnitures de lit de velours brodées d'or, d'argent, de soie, etc... Les Chabot avaient transporté dans leur hôtel, à Paris, la meilleure part de leurs richesses artistiques; néanmoins il se trouvait des meubles de luxe et quelques tableaux dans leur château de Jarnac au siècle dernier, mais non des plus précieux.

Un autre comte de Jarnac, CHARLES-ANNIBAL DE ROHAN-CHABOT, dit LE CHEVALIER DE LÉON (né le 14 juin 1687), aima aussi les belles choses.

En tous cas, nous savons qu'il s'approvisionnait chez l'orfèvre Herbeau d'objets de sa fabrication (2).

(1) Ce document intéressant m'a été signalé par M. Paul de Fleury. Je devrai donc à sa générosité de publier cet inventaire.

(2) Voici en quels termes il formulait une demande de ce genre d'objets :

« Je prie Herbeau de menuoyer un petit flacon de poche auec son etuit pour mettre de leau de Lusse, que je luy payeray en me

MARC-RENÉ, MARQUIS DE MONTALEMBERT, ne doit pas être oublié non plus (1). Amateur éclairé, il aimait les peintures de Joseph Vernet; Joseph Vernet, qui l'avait connu à Avignon, le comptait même au nombre de ses familiers (2). Dans le catalogue de l'œuvre du maître « pastelliste » La Tour, on trouve mention d'une figure de Montalembert. A. Saint-Aubin a gravé son portrait.

Les Montalembert eurent, d'ailleurs, l'intelligence de l'art à des degrés différents : en 1705, un parent du marquis, JEHAN DE MONTALEMBERT DE CERS, fut peint par Nicolas Monteilh (3). Le seigneur de Cers avait certainement voulu reconnaître le talent de son compatriote. Un autre Montalembert, NICOLAS-PROSPER, « au lieu du Groc, paroisse de Fouquebrune », avait réuni dans un petit cabinet tendu de tapisseries de Bergame des « livres rares et quelques « jolis tableaux » (4). Il n'en

remettant ce billet, sy pouuoit aussy menuoyer par le presant porteur la grande tabatière decaille que je luy eay donné a acomoder, il me feroit plaisir a cause que je la renuerrois en province par un homme quy par tout a leure mes deux autre tabatière deurois estre faitte je payeres le tout en retirant mon billet je ne ses sy lhomme quy deuoit aller prandre la mesure des coffre de mon carosse y a esté je uous prie de luy faire demander car le tant presse et sy uous pouuiez passer issy demain un car dheure dans la matinée je uous expliqueres ce que je ueux faire dans ces deux coffre.

« JARNAC.

« A Paris ce samedy 20 février 1740. »

Ce billet m'a été communiqué par M. le baron Jérôme Pichon; il fait partie de sa collection d'autographes.

(1) Voir ma notice sur *le Corps de Ville d'Angoulême et le Marquis de Montalembert.* — Marc-René ne naquit pas le 16 juillet 1714, comme l'ont dit ses biographes : il fut « baptizé » ce jour-là en l'église de N.-D. de la Peyne, suivant le baptistaire paroissial.

(2) Parmi les « adresses » enregistrées par Vernet on voit celle-ci : « M. le marquis de Montalembert, rue Neuve des Bons-Enfants ». (*Joseph Vernet,* par Léon Lagrange, Paris, 1864, page 441.)

(3) Voir *Catalogue du Musée d'Angoulême* (1884), par Émile Biais, art. Monteilh, pages 34-35.

(4) Renseignements communiqués par M. T. de M.

restait que peu de chose en 1793, le 26 août, lors de la vente qui fut faite du mobilier de N.-P. de Montalembert, qui avait émigré (1).

(1) Procès-verbal de la vente. (Archives départementales de la Charente.)



COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE RUFFEC

LE 26 JUILLET 1887

PAR

M. ÉMILE BIAIS

Cônservateur du Musée

Le mardi 26 juillet 1887, à six heures quarante minutes du matin, nous partîmes de la gare d'Angoulême au nombre de cinq ou six archéologues angoumoisins ;

> « .... mais, par un prompt renfort,
> Nous nous vîmes *vingt-neuf* en arrivant au port. »

Le port, c'était Moussac, où nous descendions à sept heures quarante-huit minutes. Deux « omnibus », frétés par les soins de notre confrère M. Chauvet, nous attendaient à cette station; plusieurs autres excursionnistes étaient dans des voitures particulières.

Le chemin, qui serpente au travers d'un paysage calme mais pittoresque, de Moussac à Courcôme, est étroit, presque ardu, çà et là bordé de haies vives et d'arbres pour la plupart grêles et effilés. Cependant sur certains points une partie formait voûte, et quelques branches irrégulières fouettaient le visage de ceux

d'entre nous qui, placés sur l'impériale des diligences, s'égaraient dans une méditation absorbante : les noyers prenaient ainsi leur revanche des « insultes du passant ».

A Courcôme, notre troupe s'augmenta encore de plusieurs de nos collègues, parmi lesquels M. Joseph Berthelé, le distingué archiviste du département des Deux-Sèvres.

L'église de Courcôme méritait d'être l'objectif de cette première halte. Église des plus curieuses et des plus remarquables de notre province, elle appartient à trois époques de style architectural, suivant la très juste observation de l'auteur de la *Statistique monumentale de la Charente*. Notre Compagnie l'a, du reste, parfaitement constaté, et j'estime qu'il serait naïf ou prétentieux de faire la description de ce monument après de Caumont et Michon. Toutefois on voudra bien me permettre de noter que M. Paul Abadie, le premier architecte roman de notre temps, s'en est inspiré; il me disait que cette église de village lui fut comme une révélation : c'est là que sa Muse trouva son chemin de Damas.

Plusieurs chapiteaux fort bizarres et très intéressants attirent l'attention. Taillés dans des blocs d'un grain fin serré, facile à polir, sorte de pierre lithographique comme il s'en trouve du côté de Mansle, ces chapiteaux, préservés ou débarrassés d'un badigeon stupide, ont pris l'aspect du bronze antique, et les anges nimbés, les oiseaux fantastiques, les animaux étranges, d'une grande finesse d'exécution, que l'on y voit pourraient être moulés à destination du musée archéologique angoumoisin, où ces spécimens d'un style primitif figureraient au premier rang parmi les têtes de colonnes barbares et néanmoins d'un sentiment artistique recueillies dans notre province.

Nos églises romanes angoumoisines portent l'empreinte de diverses époques; elles sont, en général, grossièrement réparées, et les raccords que l'on y a faits leur ôtent un caractère d'harmonie, d'unité. Cependant on doit reconnaître que depuis une quarantaine d'années elles sont honorablement restaurées.

Après avoir été trop longtemps négligée en haut lieu, puis rapiécée et reboutée avec une bonne volonté insuffisante, l'église de Courcôme est enfin, actuellement, l'objet d'une restauration sans doute éclairée.

Les travaux de reconstruction des murs latéraux ont démontré que des piliers, accompagnés chacun d'une colonne engagée, plaqués pour ainsi dire contre ces murs, ne font pas corps avec eux. Le socle de ces piliers est enfoui dans le sol; trois de ceux que l'on a découverts devant nous, sur la gauche en entrant, portent des crochets à leurs angles, et l'un présentait même des entaillures indéfinissables, produites probablement par la pioche ou le marteau inconscient des maçons d'un autre âge.

Il était clair pour nous que ces piliers paraissaient ajoutés à une primitive enceinte qu'on n'avait pas trouvée assez solide pour soutenir les voûtes ultérieurement établies et renforcer les murs, successivement renversés et refaits en appareil défectueux.

Voilà, croyons-nous, l'explication la plus rationnelle de cette bâtisse anomale au premier coup d'œil.

M. Joseph Berthelé, homme d'esprit et de savoir, a relaté cette intéressante découverte, mieux que je ne saurais le faire, dans la *Revue poitevine et saintongeaise,* qu'il dirige avec autant de talent que d'indépendance :

« Les piles qui soutiennent la voûte de la nef de Courcôme, dit-il, n'ont pas été élevées pour une église destinée à avoir trois nefs. Une grande fenêtre de style

latin, découverte derrière une de ces piles, prouve qu'à l'époque romane on avait fait pour la nef une opération analogue à celle qui est encore très reconnaissable dans le transept. L'église latine de Courcôme n'était pas voûtée, conformément aux usages des époques mérovingienne et carlovingienne. Au XIe siècle, quand on voulut la voûter, le mur latin, sans contre-forts, étant incapable de résister à la poussée d'une voûte en berceau, on le flanqua *intérieurement* de piles massives reliées par des arcatures et sur lesquelles on put élever la voûte en toute sécurité. Le mur latin, conservé *comme clôture,* fut renouvelé presque entièrement à travers les siècles; le seul débris qui avait survécu est apparu un instant au cours des travaux de restauration, et il faut savoir gré à M. l'abbé Christophe de l'avoir fait connaître. Les exemples de voûtes emboîtées dans des nefs plus anciennes ne sont pas absolument rares. Nous signalerons l'église Saint-Hilaire de Poitiers, dont les murs de style latin (consacrés en 1049) ont été conservés lorsqu'on couvrit la nef de coupoles octogonales, à l'imitation de la cathédrale du Puy. On peut encore citer comme ayant été l'objet d'un remaniement de ce genre les nefs de la belle église de Nouaillé (Vienne) et de la célèbre abbatiale de Fontevrault (Maine-et-Loire), autrefois du diocèse de Poitiers.

« Le clocher de l'église de Courcôme est surmonté d'un vieux coq intéressant. Ce coq est perché sur une croix dont les bras sont traversés par la lance et l'éponge, en souvenir de la Passion. Il était d'usage autrefois de placer dans le coq ou à la base de la croix supportant le coq, en compagnie de reliques protectrices, un parchemin sur lequel on inscrivait les dates des réparations successives. Le coq de Courcôme mériterait d'être éventré.

« La restauration de l'église de Courcôme, je l'ai déjà dit, est faite avec soin et respect. Je n'y vois à blâmer qu'une addition de contre-forts (du côté collatéral, XVe siècle) que rien ne justifie; ils n'existaient pas primitivement et ils ne seront d'aucune utilité. »

Pendant que la Société examinait l'extérieur de l'édifice et que notre confrère M. d'Auteville et M. André Callaud prenaient une vue photographique de l'abside, M. l'abbé Christophe, curé de la paroisse, notre très obligeant cicerone, fit sonner à toute volée les cloches pour saluer la Compagnie qui avait contribué activement au classement de cette église comme monument historique, — classement officiel qui a causé sa restauration.

L'heure du départ ayant frappé, il fallut regagner le coche pour Ruffec, où nous arrivâmes au grand trot.

Pendant le voyage, la conversation s'engagea sur d'autres « curiosités » de cet arrondissement de Ruffec : les églises d'Embourie, d'Empuré, de Lichères, de Villognon — « j'en passe et des meilleures » — présentent encore de beaux motifs sculptés : médaillons, frises, chapiteaux, etc.; la commanderie de Villegast, le « Trésor » de Nanteuil, splendide ruine d'aspect majestueux, d'une grande pureté de lignes, toujours solide sur sa base; Tusson, dont notre distingué confrère M. Touzaud a écrit l'historique : Tusson, avec ses souvenirs de Robert d'Arbrissel et de Marguerite d'Angoulême; Luxé, emplacement d'un immense théâtre gallo-romain retrouvé lors des travaux de terrassement pour la route actuelle de Luxé à Aigre; La Terne, ville du pays des Agésinates, dont les débris couvrent le plateau; Fouqueure, autre station romaine d'où proviennent les deux mosaïques découvertes en 1875 par notre confrère M. Maurin, et qu'il a été possible d'obtenir, grâce au concours généreux de M. G. de Rencogne, l'ami dévoué

que regrettent les archéologues et les artistes charentais.

Cette promenade, qui avait quelque chose d'une pérégrination, avait donc lieu sur un sol riche en monuments des temps historiques et fertile également en documents des âges antérieurs, dont MM. Lièvre et Chauvet ont trouvé de nombreux échantillons.

Mais voilà Ruffec, où nous trouvons M. Lièvre, président honoraire de notre Société, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

Ruffec, c'est bien la bonne petite ville tranquille, aux rues proprettes et aérées, bordées de maisons de construction moderne. Les anciennes messageries lui donnaient, certes, un mouvement qu'elle n'a pas actuellement, mais la voie ferrée, qui rapproche les distances, apporte là comme ailleurs un « système des compensations ». Ruffec n'a rien à envier aux autres chefs-lieux d'arrondissement de la Charente : n'a-t-elle pas petit palais sous-préfectoral, temple de dame Justice, hôtel de ville, bâtiment d'une coupe correcte, et, de plus, sa vieille église d'un caractère original ?

L'église de Ruffec, connue des archéologues, est l'un des plus importants chaînons qui relient les styles romans saintongeais et poitevin. Malgré son incomplète intégrité, malgré ses statues absentes ou mutilées, sa façade provoque l'examen et retient l'attention. L'une de ses sculptures est restée à l'état d'énigme : « un personnage barbu couché sur un lit, la tête appuyée sur le coussin et soutenue de la main droite... », suivant l'observation exacte de Michon *(Statistique monumentale de la Charente)*. Les autres figures, qui forment groupe, frustes ou brisées, paraissent difficiles à expliquer. Est-ce là le tombeau du fondateur de l'église ? C'est du moins « l'opinion bien arrêtée » émise par le savant abbé Michon. Quant à nous, après une

étude très attentive de ce relief mystérieux, nous avons déclaré ne pouvoir formuler aucune opinion sur ce point. Une particularité de plus à noter : les « tailleurs d'ymaiges » ont représenté à la partie supérieure de la façade de l'église de Ruffec, de même qu'à celles de la cathédrale d'Angoulême et de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, comme l'a observé le maître de Caumont (1), le Christ entre deux anges, dans une bordure de forme ogivale qui rappelle les sceaux du Moyen-Age. Ordinairement le Sauveur est figuré entre l'ange, l'aigle, le lion et le bœuf, qui symbolisent les quatre évangélistes.

En résumé, cet édifice, reconstruit sur certains points, notamment au XV[e] siècle, d'une façon regrettable, fournira longtemps encore son appoint pour l'histoire de l'architecture romane. Tout auprès, « la place de l'Église » plantée d'arbres touffus, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, dont plusieurs pierres tombales font office de bancs. On trouve de ces pierres où l'on voit des croix fleuronnées « engravées » jusqu'au bas du cours d'eau du Liain; elles y servent à la fois de marches et d'appuis aux lavandières pour battre leur linge.

De l'autre côté du ruisseau, le château domine le bas de la ville. Il ne reste plus grand'chose de cette noble demeure des Saint-Simon et des Broglie : les piles d'un portail, surmontées de vases enguirlandés d'où semblent s'échapper des flammes inextinguibles, deux ou trois pans de murailles incorporés dans l'habitation nouvelle, c'est tout ou à peu près. Il était depuis longtemps de médiocre importance. Voilà plus de cent soixante ans que Gervais l'a constaté : « Le château est ancien et peu logeable », écrivait-il (2). Le corps

(1) *Abécédaire ou Rudiment archéologique*, par M. de Caumont.

(2) J. Gervais. *Mémoire sur l'Angoumois*, publié par G. B. de Rencogne.

de bâtiment, entre cour et jardin, n'a de remarquable que sa situation. Il y a environ une trentaine d'années, on a découvert dans les douves cinq ou six bombardes de fer forgé, cerclées de même, et une ou deux couleuvrines de fer également. Ces spécimens de l'artillerie du XVe siècle ont été offerts au musée de Cluny; une de ces bombardes et une couleuvrine font partie du cabinet de M. Émile Biais, qui les a reçues du propriétaire actuel du château, M. Ferdinand Gallais.

Dans un mur du voisinage on voit encastrée une clef de voûte chargée d'armoiries presque effacées, épave d'un temps anéanti.

En sa qualité de citoyen de Ruffec, M. Chauvet nous servait obligeamment de guide. C'est sous sa direction que nous visitâmes la rue du Pontereau, faubourg de la ville, bâtie de vieilles maisons en torchis. La population de ce quartier pittoresque et tant soit peu primitif se préoccupe de notre passage, et paraît difficilement comprendre l'intérêt que nous prenons à visiter une église devenue masure, où des corroyeurs ont installé des fosses qui s'annoncent brutalement. Cette église, dédiée à saint Blaise, nous dit-on, est percée de trois fenêtres bouchées depuis longtemps et dont la disposition, suivant quelques-uns de nos confrères, serait spéciale aux commanderies. Après cette constatation et sous réserve, bien entendu, je crois, comme dirait Brantôme, que cette bâtisse « ne mérite pas beaucoup d'écriture ».

« Pour être *archéologue,* on n'en est pas moins homme. »

Il fallut donc songer au déjeuner. Après trois quarts d'heure d'une halte réconfortante à l'hôtel Deschandeliers, où le vin d'honneur nous fut présenté, sous forme de fine champagne sexagénaire, par notre aimable

confrère M. Audoin, nous reprîmes place en voiture pour Verteuil.

Arrivés devant le château, nous fûmes reçus par M. Coulon, régisseur, qui nous attendait et nous y guida avec le plus louable empressement, — avec une correction parfaite.

Les moyens de transport étant facultatifs, plusieurs équipages avaient suivi nos voitures; nous étions bien une cinquantaine réunis dans le but de profiter de la gracieuse autorisation de M. le comte de La Rochefoucauld.

L'aspect du château de Verteuil est grandiose, d'où qu'on le voie, dans son cadre de pelouses et de ramures diverses : du côté du jardin, avec ses tours et sa porte ogivale; du côté de la rivière, avec ses pavillons coiffés de toits aigus et son donjon, debout comme des preux chevaliers fidèles à leur Dieu, à leur Roy, à leur Dame.

Nous entrons. Le vestibule est tendu de pièces de tapisserie exécutées d'après des cartons de l'école de Jules Romain : d'une part, un choc de cavaliers; de l'autre, un roi transporté sur son char funèbre. De chaque côté, des bancs découpés dans le goût Henri II.

Nous prenons la galerie de gauche, qui conduit à l'escalier principal. Voici une chaise à porteurs de la fin du règne de Louis XV, — de Louis XVI à son aube, peut-être. Elle semble attendre quelque marquise en visite. Elle est peinte en vert, de ce vert d'aspect bleuâtre, transformé par l'action du temps, tel, enfin, que l'a produit le vernis Martin. La caisse de cette chaise est chargée de figures d'enfants, un peu lourds, pastiches évidents du peintre des Amours à fossettes : Boucher.

Voilà le couloir des salons. Le « petit salon », où l'on peut admirer sa fameuse tapisserie de haute-lisse, dite

à la *Licorne;* celle-là même dont il est fait mention dans l'inventaire du château dressé en 1728 (1).

Cette tapisserie se compose d'une série de cinq panneaux où la Licorne est représentée au repos, puis poursuivie, enfin tombant sous les traits des chasseurs. La mise en scène présente une suite de tableaux tirés de la légende, auxquels l'anachronisme a donné un accent de vérité, même on pourrait dire de naturalisme, si l'on n'avait pas abusé du mot. Cette épopée de grand-veneur — épopée où la Fable proclame le talisman de la Beauté victorieuse dans toute sa candeur — est magistralement historiée; tout y est merveilleux de forme et de coloris : bêtes et gens ont été empruntés certainement à des sujets contemporains de la Renaissance. La faune et la flore, fantaisistes ou exactes, y sont d'un tour de main extraordinaire. Cette magnifique tapisserie porte, répétées, les initiales A. Ǝ.

Dans l'angle, à droite, près d'une portière flamande, le buste en marbre de Mme la comtesse Aimery de La Rochefoucauld, signé Antonin-Carlès. Figure fine, regard éloquent, l'air souverain tempéré par la bienveillance, type de la grande dame de la cour de Marie-Antoinette : de cette époque aimable où l'esprit s'associait au charme des suprêmes élégances. Telle est la brillante personnalité que l'artiste a dû interpréter en s'inspirant de la nature du modèle — sans parvenir toutefois à en exprimer les qualités supérieures.

Il serait puéril d'inventorier le mobilier somptueux des appartements; chaises, fauteuils et canapés, entre

(1) *Inventaire des meubles existant dans les châteaux de La Rochefoucauld, de Verteuil et de La Terne* à la mort de François VIII de La Rochefoucauld, publié d'après l'original des Archives de la Charente, avec deux gravures et deux héliogravures, par P. de Fleury. Angoulême, 1886. — Cette tapisserie avait disparu au moment de la période révolutionnaire; M. de La Rochefoucauld a eu la fortune inespérée de la retrouver dans le voisinage de Verteuil.

autres, sont là solennels, embordurés d'or et vêtus d'une garniture opulente de soie, de velours, de broderies au petit point. Plusieurs meubles en bois de rapport; un guéridon porte-fleurs, de travail milanais, sans doute, tirebouchonné à plaisir, fioriture comme une sérénade d'Almaviva, sont encore à signaler. Des potiches du Japon trônent sur une console fastueuse, dont les supports chantournés sont formés de feuilles d'acanthe habilement façonnées.

Passons au « grand salon ». Les murs sont recouverts de tapisseries d'Aubusson, consacrées à une *allégorie de l'hymen,* tapisseries offertes à Louis XVI par la ville de Valenciennes, si j'ai bonne mémoire, à l'occasion de son mariage, d'une tonalité douce : un vrai régal des yeux. A nòter, en entrant, le portrait de « *Marie de La Rochefoucauld, duchesse d'Estissac,* née le 5 janvier 1719, par Nattier ». La duchesse apparaît en Diane — modeste — tenant une flèche. Le petit maître Nattier exprimait fort galamment ces travestis, avec des tons argentés et délicats, malgré le blanc et le rouge qui émaillaient les visages des belles dames qu'il reproduisait et qu'il savait néanmoins modeler avec beaucoup de grâce.

Tout près, sur une gaîne de marbre blanc, le buste en bronze du chevaleresque « *maréchal de Mailly* », amateur qui possédait quelques estampes capitales; le buste de cet aïeul de Mme A. de La Rochefoucauld est dans la manière souple et vivante de Pajou. Le portrait de « *Marie-Élisabeth-Gabrielle du Roux, comtesse de La Rochefoucauld,* 1815-1875 ». C'est Mme de La Rochefoucauld, nul ne l'ignore parmi nous, qui a réuni la plupart des belles choses que l'on voit au château de Verteuil. Amateur distingué, infatigable à rechercher les ouvrages d'art et de curiosité, ceux-là surtout qui portent l'empreinte d'un souvenir familial, d'un per-

sonnage ou d'un fait historique relatifs à sa maison, elle a fait preuve d'éclectisme dans le choix de ses collections. Plusieurs objets qu'elle a réunis sont des trouvailles vraiment précieuses. De plus et bien mieux, Mme de La Rochefoucauld, ne s'arrêtant pas à des velléités de bienfaisance, savait secourir les malheureux avec un tact parfait et sans leur imposer le tribut mondain de l'humiliation; c'est ainsi que cette noble femme a laissé un souvenir de gratitude au cœur de tous ceux qu'elle a obligés, c'est-à-dire dans toutes les familles indigentes du pays de Verteuil et de Ruffec.

Devant la fenêtre qui ouvre sur la terrasse, un berceau de bois sculpté et doré : coque de navire soutenue par deux Cupidons, deux Génies si l'on veut. Ce berceau, probablement destiné à quelque fils de princesse romaine, fait office de jardinière.

A la suite, le « petit salon-fumoir », où l'on retrouve certains des tableaux que M. le comte de La Rochefoucauld nous avait prêtés si gracieusement en 1877, pour l'exposition des Beaux-Arts. Parmi les tableaux naguère exposés à Angoulême, le portrait classé sous le nom d'Albert Durer est très intéressant; il porte, en tout cas, le monogramme bien connu de l'illustre maître.

Le portrait du *grand Condé,* donné par lui-même en 1649; celui de *François III, comte de La Rochefoucauld* (1572), petite peinture légèrement fatiguée, mais remarquable entre toutes, traitée par un disciple habile et stylé de Jehannet Clouet.

Un émail genre grisaille, de Limoges; des émaux d'Outre-Rhin, sertissant des cadres polychromes.

Les effigies d'ancêtres se retrouvent à chaque pas et, dans le nombre, il en est qui sont des œuvres parfaitement artistiques.

La cage de l'escalier est d'un bel aspect décoratif, tapissée de hautes-lisses surmontées des médaillons

peints de *François Ier*, de *Charles-Quint* et de *Louis XIII*, qui furent les hôtes de céans. L'ornementation, bien entendue, retient l'attention des visiteurs et l'examen des connaisseurs.

Sur la gauche, la galerie offre une exposition de portraits intéressants à des titres divers : *Louis XIII enfant*, dont une restauration maladroite a déparé la tête; le *duc d'Anville*, lieutenant-général des galères; *Victor-Amédée II*, roi de Sardaigne, surchargé d'étoffes précieuses, grande peinture qui pourrait bien être sortie de l'atelier de Rigaud; *Jacques Cœur*, l'argentier célèbré.

Dans la « chambre rouge » : une figure de femme, gorge nue, école de Guido Reni; *Philippe V*, roi d'Espagne, en perruque à frimas; il tient un bâton de commandement : toile de belle allure. A côté, dans la « chambre bleue », *Louis de France*, dit le *Grand Dauphin*. Le royal élève de Bossuet est debout, vêtu d'une houppelande bleue ouverte, agrémentée de brandebourgs d'argent, par-dessus une robe damassée à ramages; cravaté de soie rose à bouffette, il est coiffé d'un chapeau chargé de plumes et tient, dans sa menotte droite, un oiseau attaché par un ruban rose. A voir ce petit bonhomme bien campé, tout simplement, dans son bel habit, bien vivant, bien « nature », on se prend à l'aimer : il n'était pas parvenu à l'âge où il ne se piquait plus de délicatesse.

Ce portrait est, à mon avis, l'un des meilleurs de la collection du château. Au musée du Louvre, il prendrait rang à côté des belles figures de Lefèvre, de Largillière et de Coypel.

Le « cabinet de travail » de M. le comte A. de La Rochefoucauld réunit des portraits de famille : des contemporains. Celui de Mme la comtesse, par Édouard Dubufe (1873), d'une touche savoureuse, exécute une

symphonie aérienne de blanc sur blanc; mais là encore, malgré son talent délicat, malgré les chevrons de sa brosse, l'artiste a produit une œuvre où l'on cherche l'expression et le caractère qui, en attestant sa pénétration, font la ressemblance parfaite.

Neuf miniatures de plusieurs générations groupent, dans un cadre gothique, des personnages de la maison. On pourrait peut-être y lire les noms d'Isabey, de Saint, d'Augustin, de Mirbel, en regardant de près.

Il convient de mentionner un « *plan du chasteau et petit parc de Verteuil* », sur parchemin. Ce document paraît dater de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Quelques faïences, tableautins, un beau bureau, rehaussé de bronzes dorés, voilà, sommairement, le mobilier de cette retraite où l'étude emploie les heures qui ne sont pas consacrées aux soins de la plus parfaite hospitalité.

La « bibliothèque » est à la suite, dans une salle fort bien éclairée; elle se compose de livres de travail, parmi lesquels l'Histoire occupe la première place.

Arrivons à la « chambre de Madame ». Quelles jolies tapisseries et délicieusement fanées et teintées de tons chauds, bistrés comme une sépia du maître Fragonard! Ces bergerades, ces pastorales sont du « dernier galant » dirait avec raison un « talon-rouge » de Molière. Deux belles commodes à rocailles, du pur Louis XIV et de la Régence (celle-ci reconnaissable aux contrastes inventés par Nicolas Pineau, le sculpteur-ornemaniste peu connu jusqu'à ce jour). Une pendule Louis XVI, en forme de lyre, marbre blanc et bronze doré.

Tel est l'enregistrement des morceaux qui ont le plus frappé notre attention.

Nous descendons ensuite dans « la galerie bleue », au rez-de-chaussée, à droite du grand escalier. C'est là

— presque — un petit Cluny. Au centre de la muraille s'étale un vaste cadre, fouillé par un adroit ciseau, cantonné d'enfants qui jouent avec des volatiles, au milieu des acanthes. Ce cadre monumental surmonte une console considérable, dont le soubassement porte le char de Neptune. Ces meubles sont de travail italien, sans doute; ils ont une redondance d'enroulements, une exubérance d'ornementation toute méridionale. Depuis plus de deux cents ans, l'Italie, — « terre des merveilles », chantée par les poètes de toutes les nations, — l'Italie en décadence, a substitué à son style des grands jours une faconde inextricable qui n'est pas seulement de la verve.

Tout près, des meubles moins compliqués, d'origine et d'accent français et des meilleurs : boites incrustées, bahuts et tables de l'époque Louis XIII, des portraits encore parent cette remarquable galerie.

Puis la « salle à manger », parfaitement entendue, avec les dressoirs ciselés, ornée de portraits en pied *du duc d'Alençon* et de la *reine d'Espagne, fille de Henri IV,* présumés de Porbus; de *Charles-Quint,* ascète sous ses habits de religieux.

Deux autres belles peintures allégoriques du mariage royal, d'un effet théâtral, suivant la mode d'alors, et de la facture la plus large et la plus franche de Mignard, placées dans une mince bordure ciselée, de la même époque.

En dessus de porte, quatre figures : des portraits, d'une bonne exécution. Enfin la pendule à socle, garnie de chicorées de bronze doré d'or moulu, qui nous rappelle le mot de Fontenelle, en marquant l'heure, que l'on oublie si facilement dans un tel milieu.

Nous quittons cette salle, où une collation avait été préparée à notre intention, par ordre de M. le comte de La Rochefoucauld, et nous nous dirigeons vers la

terrasse, qui domine la rivière, pour donner un coup d'œil à la chapelle et aux autres pavillons.

La salle de billard n'a qu'un tableau, mais il est majestueux : le portrait en pied de « *Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche* ». Une colonnette supporte le buste en bronze de « *François-Alexandre-Frédéric* de La Rochefoucauld, 1747-1827 », d'une bonne entente, par P. Goblet.

Le château de Verteuil ne renferme pas, en l'absence de ses seigneurs actuels, plusieurs objets d'un haut intérêt et qui se rattachent à l'histoire de la maison de La Rochefoucauld; mais une invitation toute gracieuse m'a permis, ultérieurement, de les examiner à loisir.

En voici l'indication rapide :

D'abord, le portrait original de l'auteur des *Maximes,* par Petitot. Le prodigieux peintre émailleur a produit fort peu d'ouvrages de dimensions relativement aussi grandes.

Cet émail est, dans sa monture primitive, entouré de gros diamants; le revers de la plaque, émaillé de blanc, porte le chiffre de Vivonne.

Cette œuvre inappréciable a été traduite par le burin souple et moelleux de l'un de nos graveurs les plus distingués du XVIIIe siècle : Pierre Choffard. Il a été gravé pour une édition des *Maximes et Réflexions.*

Il faut mentionner aussi les livres d'heures d'Andrée de Vivonne, duchesse de La Rochefoucauld, femme du moraliste. Transcrit en 1651 par Jarry, l'un des plus habiles calligraphes du XVIIe siècle, ce manuscrit superbe a été relié par le fameux Le Gascon. Il est muni d'un fermoir émaillé. Tous les grands bibliophiles de notre temps connaissent ce « livre d'heures » pour l'avoir vu chez M. le marquis de Ganay, à la vente

duquel M. le comte Aimery de La Rochefoucauld l'a racheté au prix de 13,000 fr. (1).

Puis « le crayon personnel du roi Louis XVI », donné par Sa Majesté au duc de La Rochefoucauld, arrière-grand-père de M. le comte Aimery de La Rochefoucauld. C'est un porte-mine d'or émaillé, incrusté de diamants (2).

Enfin une vitrine, exposée dans le « grand salon », contient des boîtes à mouches, des drageoirs, des étuis en ors de couleurs, ciselés, décorés d'émaux, de perles, de pierreries, pièces d'orfèvrerie française et étrangère.

Dans le voisinage des ouvrages artistiques qui viennent d'être désignés, on trouve quantité de meubles de fabrication hollandaise et italienne, à côté d'autres d'origine française et de différentes époques : buffets, meubles d'appui, étagères, encoignures, etc.

Pour mémoire, on doit indiquer de beaux échantillons de vieux Rouen, Nevers et Moustiers, les gloires de notre faïencerie nationale; de charmant Sèvres, de très joli Saxe, un service de pâte suisse, reconnaissable à sa marque formée d'un poisson, avec son semis de fleurettes pâlottes qui rappellent, atténué, le décor de la « porcelaine de la Reine ».

Voilà, en somme, la chronique de notre visite au château de Verteuil, telle du moins qu'il était possible à un touriste affairé de la noter sur ses tablettes.

(1) Ce manuscrit figure sous le n° 24, sur le Catalogue du marquis de Ganay, imprimé du vivant de cet amateur et non mis dans le commerce. Ce Catalogue m'a été communiqué par M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français.

(2) « En 1790, étant dans son cabinet, le Roi prit ce crayon dans son écritoire et le donna au Grand-Maître de la Garde-Robe, le Duc de La Rochefoucauld, mon arrière-grand-père, lui disant qu'il lui demandait, au début de ces temps difficiles, de conserver un objet qui lui eut personnellement appartenu : mon arrière-grand-père l'a légué à sa petite-fille, la Princese Borghèse, ma tante, qui nous l'a légué. » (Extrait d'une lettre de M. le comte A. de La Rochefoucauld.)

Au moment où nous quittons le château, MM. Maurice d'Auteville et André Callaud prennent, avec beaucoup d'habileté, plusieurs vues photographiques.

Puis nous descendons à Verteuil, dont l'église romane, ruinée en partie, a été maçonnée à différentes époques et n'a guère conservé que son abside flanquée d'absidioles. Les modillons n'ont rien de particulier.

Il fallait retourner à Ruffec pour y tenir la séance publique.

A l'heure dite, nous prenions place dans la salle de l'hôtel de ville mise très gracieusement à la disposition de notre président par M. Coyteux-Duportal, maire de Ruffec. Près de quatre cents personnes avaient répondu à l'invitation du bureau; l'espace dont on pouvait disposer étant insuffisant, le vestibule et le corridor étaient encombrés. Les Trois Ordres se trouvaient représentés : MM. le sous-préfet, le président du tribunal, M. le curé et plusieurs autres ecclésiastiques des environs, presque toutes les familles notables de la localité et de la région; enfin et surtout, en toilettes élégantes, un grand nombre de dames : placées aux premiers rangs, elles apportaient à cette solennité archéologique un attrait inusité et donnaient une consécration charmante à l'accueil que nous recevions.

Après avoir présenté notre Société à l'assemblée en quelques paroles bienveillantes et flatteuses, M. le maire fit connaître l'ordre du jour, qui fut littéralement observé au milieu d'un sympathique auditoire.

Voici l'ordre du jour de la séance :

I. — *Procès-verbal de la séance précédente.*

II. — M. Lièvre. — *Sur l'origine et la signification de quelques noms de lieux des environs de Ruffec.*

III. — M. de Fleury. — *La noblesse du marquisat de Ruffec au ban et arrière-ban de 1689.*

IV. — M. Chauvet. — *Les haches en bronze trouvées à Vilhonneur et à Chebrac.*

V. — M. Biais. — *L'art rétrospectif au château de Verteuil* (1).

VI. — M. Favraud. — *Communication verbale sur un anneau en bronze trouvé dans l'église de Courcôme et sur quelques points d'histoire locale.*

M. le président de Fleury avait ordonné les lectures de manière à émoustiller l'attention du public et à la ménager; aussi le succès incontestable de cette séance, où l'Histoire et l'Art tenaient de modestes assises, lui revient-il pour une large part.

A quatre heures trois quarts, cette conférence prit fin.

Nous avions parcouru notre itinéraire et consciencieusement exécuté notre programme; il ne nous restait plus qu'à former les faisceaux et à rompre les rangs.

(1) Le samedi précédent, lors de ma visite au château de Verteuil, pour y étudier les ouvrages d'art qui y sont conservés, j'eus l'avantage de faire cette promenade avec M. Jules Callaud, l'excellent trésorier de notre Société.

L'Observateur de Ruffec, le premier, a publié un aimable compte-rendu de cette excursion de la Société archéologique et historique de la Charente. Nous en remercions M. Léon Picat, notre honorable confrère, directeur de ce journal.

FIN.

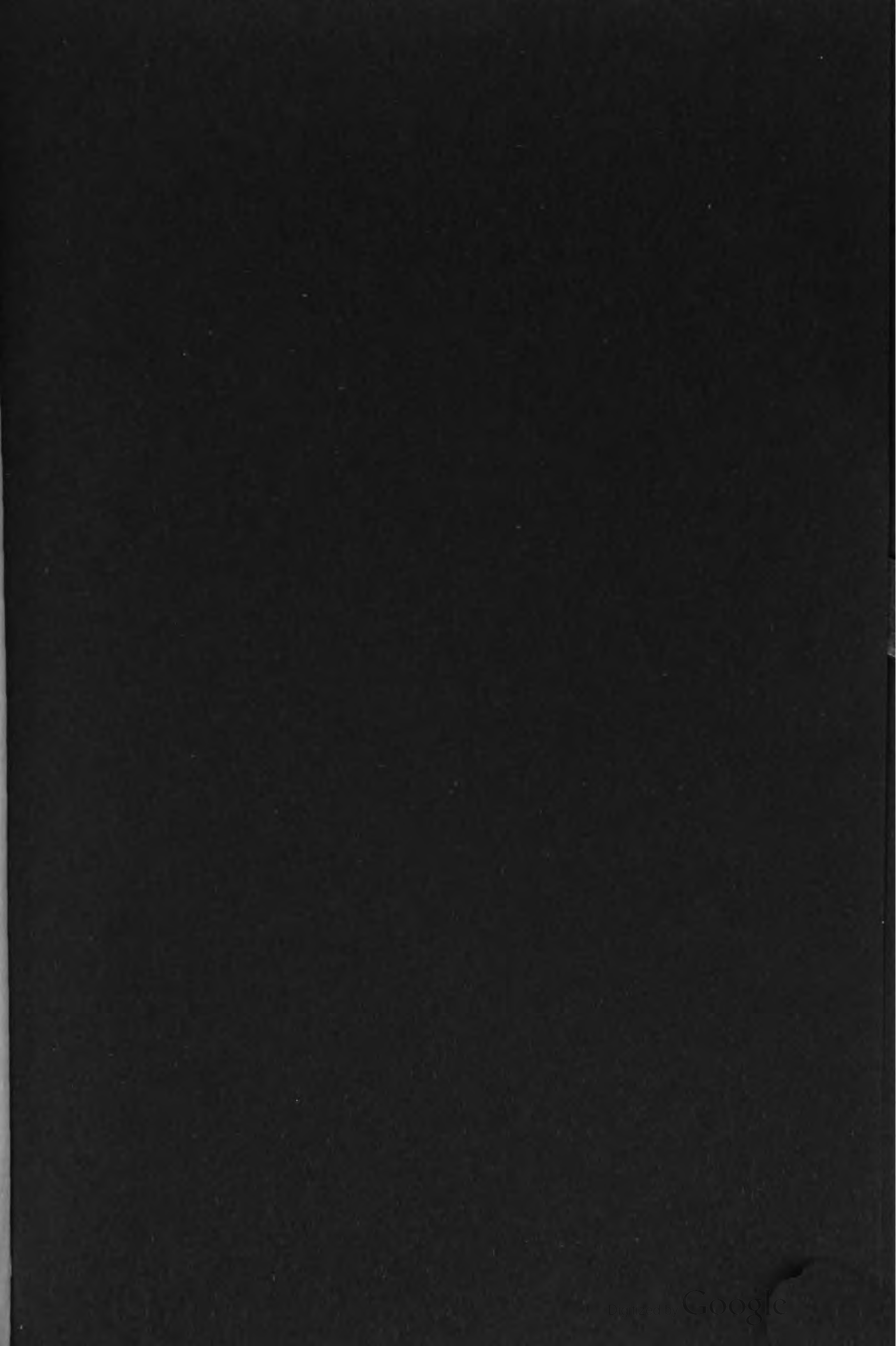
TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1887.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS INSÉRÉS AU PRÉSENT BULLETIN.

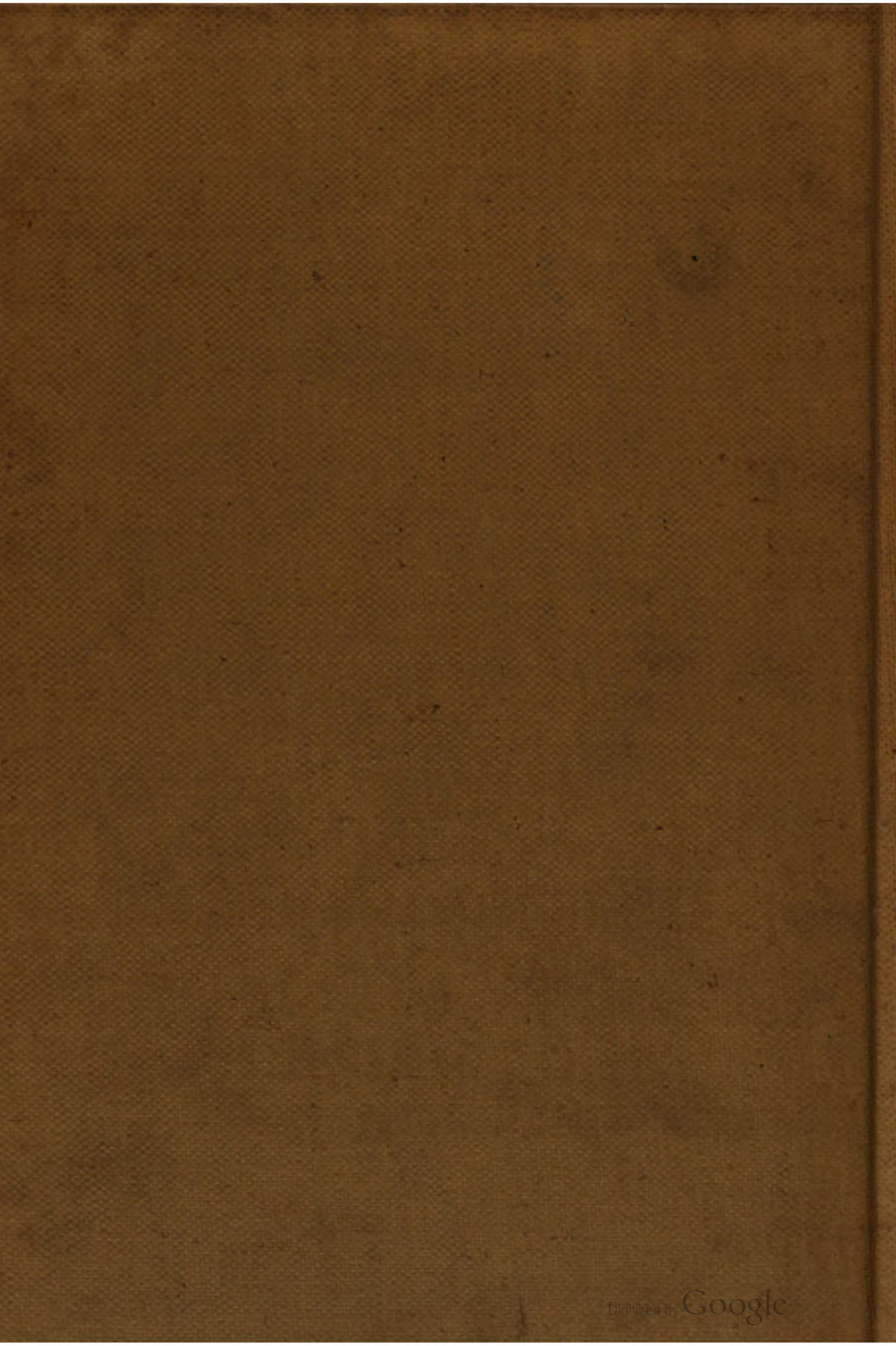
FIN DE LA TABLE.










Digitized by Google